



HAL
open science

**Le défi esthétique en aménagement : vers une
prospective du milieu. Le cas des lignes très haute
tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)**

Olivier Labussiere

► **To cite this version:**

Olivier Labussiere. Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude). Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2007. Français. NNT : . tel-00258725

HAL Id: tel-00258725

<https://theses.hal.science/tel-00258725>

Submitted on 25 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Institut de Recherche sur les Sociétés et l'Aménagement
Laboratoire Société, Environnement, Territoire (UMR 5603 CNRS/UPPA)

□□□□□□□□□□

Thèse

pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Discipline : **Géographie, option aménagement**

présentée et soutenue publiquement

par

Olivier Labussière

le 30 novembre 2007

**Le défi esthétique en aménagement :
vers une prospective du milieu.**

**Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens
(Aveyron et Aude)**

Sous la direction de **Vincent Berdoulay**

Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Devant un jury composé de

Vincent
Berdoulay

Professeur
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Iná Elias
de Castro

Professeur
Université Fédérale de Rio de Janeiro

Patrice
Melé

Maître de conférence HDR
Université de Tours

Alain
Nadaï

Chercheur et paysagiste
Centre International de Recherche sur l'Environnement
et le Développement, Paris

Olivier
Soubeyran

Professeur
Université Joseph Fourier, Grenoble

REMERCIEMENTS

À l'issue de ces quatre années de recherche doctorale, je m'aperçois combien ce travail a bénéficié de l'apport, du soutien et des encouragements de nombreuses personnes. Je témoigne à chacune d'elles toute ma reconnaissance et mes plus sincères remerciements. Au-delà des personnes mentionnées, j'en oublie certainement, qu'elles veuillent bien m'excuser.

À Vincent Berdoulay, mon directeur de recherche, pour son soutien continu, ses éclairages précieux et la richesse de ses orientations intellectuelles que j'ai eu plaisir à découvrir et dont je lui suis, à travers ce travail et au-delà, reconnaissant.

À Madame Iná Elias de Castro et Messieurs Patrice Melé, Alain Nadaï et Olivier Soubeyran pour avoir accepté de siéger à ce jury de thèse.

À toutes celles et ceux qui, à l'Institut de Recherche sur les Sociétés et l'Aménagement (IRSAM), au laboratoire Société, Environnement et Territoire (UMR 5603 CNRS/UPPA), au département de géographie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et à la bibliothèque spécialisée Franz Schrader m'ont permis de mener une recherche dans des conditions excellentes, joignant bonne humeur et efficacité : Raymond Badel, Marie-Ange Brivezac, Sylvie Chambon, Marie-Thérèse Labarthe, Christine Luzé, Sylvain Marty, Monique Morales, Françoise Puisségur, Dominique Roméro et Sylvain Seignan.

À toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu le plaisir de partager mes activités de recherche et d'enseignement : Xavier Arnauld de Sartre, Bruno Charlier, Sylvie Clarimont, Isabelle Degrémont, Colette Ducournau, Bertrand Gonot, Jacques Lolive, Alain Nadaï et Anne Tricot.

À toutes celles et ceux dont je n'oublierai jamais l'hospitalité sans faille, et qui, jour après jour, ont donné des couleurs inoubliables à ces quatre années : Julien Aldhuy, Rémi Bénos, Claudia Bejarano, Julie Boustingorry, Marion Charbonneau, Claire Damery, Théo Fortjacques, Jean-Loup Gazzurelli, Muriel Harguindéguy, Diego Moreno Sierra et Laure Thromas.

À toute l'équipe des doctorants, pour le bonheur immense et chaque fois renouvelé de partager les repas, les discussions, les inquiétudes communes et les espoirs les plus fous : Marjorie Andrieu, Vincent Banos, Anne-Claire Cauhapé, Mariana Crepaldi de Paula, Baptiste Fricau, Francis Gaillard, Danièle Guesnet, Vincent Laperrière, Adais Lopes Gouvéa, Sylvie Miaux, Myrtille Moreau, Thi Hanh Nguyen, Mélaine Bertrand Poda, Sébastien Pouilly et Rodrigo Valverde.

À toutes les personnes, outre celles déjà citées, que j'ai eu le plaisir de côtoyer durant ces années : Pierre Agha, Nicolas Bautès, Dominique Laffly, Danièle Laplace, Yves Poinso, Jean-Yves Puyo et Frédéric Tesson.

À Claude Antoniazzi qui sait mettre sa simplicité au service des autres et redonner aux voix, aux gestes et aux mots l'éclat que les longues études leur font perdre.

À ceux qui m'ont accompagné par le passé et dont les qualités ont contribué à mon orientation vers le chemin du doctorat : Jean-Jacques Bacou, Frédéric Santamaria et Foudil Téguia.

À toutes les personnes rencontrées sur mes terrains d'étude dont je salue la disponibilité et l'hospitalité.

À mes parents, mes sœurs et ma famille pour tout ce que je leur dois.

À Anouk pour tout le reste... essentiel, quotidien et partagé.

Ma dernière pensée est un adieu à Francinete Cardoso Galant.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Sommaire	4
Introduction générale.....	6
PREMIÈRE PARTIE : LE DIALOGUE COMPLEXE DU MILIEU ET DE L'AMÉNAGEMENT : UNE ENTENTE ESTHÉTIQUE ?	28
Introduction à la première partie	29
Chapitre I Le domaine de l'énergie en aménagement : l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu	31
Chapitre II Retour sur un blocage : la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste	80
Chapitre III La redécouverte du milieu par les théories esthétiques : quelle ouverture pour l'aménagement ?	102
Chapitre IV De la mésentente à la reconnaissance du milieu: stratégies esthétiques et contestation d'un projet de ligne THT en Quercy Blanc	147
Conclusion de la première partie.....	255
SECONDE PARTIE : L'ESTHÉTIQUE AU FONDEMENT DE L'ACTION : ÉLÉMENTS POUR UNE PROSPECTIVE DU MILIEU	258
Introduction à la seconde partie	259
Chapitre V Diagnostiquer le devenir des milieux géographiques : une méthode symptomatologique	262
Chapitre VI La planification éolienne aveyronnaise : les rendez-vous manqués de l'administration et du paysage.....	342
Chapitre VII La problématique éolienne audoise : un terrain d'étude aux allures de cas d'école	409
Chapitre VIII La charte éolienne du PNR de la Narbonnaise : faire croître la planification par le milieu	440
Conclusion de la seconde partie	528
Conclusion générale	532

Bibliographie.....	543
Annexes.....	576
Table des cartes.....	582
Table des figures.....	585
Table des photographies.....	588
Index des auteurs.....	590
Sigles, acronymes et abréviations.....	595
Table des matières.....	598

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La question énergétique est un point de réflexion sensible pour les sociétés contemporaines. Les signes qui alertent les consciences sur les effets cumulés et non-maîtrisés du modèle de développement des nations industrialisées se multiplient : réchauffement climatique, variations océaniques, perturbation des écosystèmes.

Face à ces enjeux, l'aménagement est un domaine d'action privilégié pour adapter les modes de production existants et mettre en œuvre des solutions nouvelles. Mais à ce niveau le défi est d'une grande complexité : les préoccupations environnementales se doublent de tensions sociales très importantes. Par exemple, dans le domaine de l'énergie (les réseaux de transport d'électricité et les éoliennes), les opérations d'aménagement font face, à partir des années 1990, à la multiplication des revendications esthétiques vis-à-vis desquelles les aménageurs répondent de plus en plus en termes de projet de paysage. Ces deux tendances témoignent de l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu.

La question est de savoir comment l'aménagement, au-delà de l'évaluation environnementale classique, peut saisir la complexité des milieux de vie et intégrer celle-ci à son action comme un réservoir de motifs susceptible d'augmenter son pouvoir de composition. À cette fin, cette thèse se propose d'examiner si l'approche esthétique constitue une entrée favorable au dialogue du milieu et de l'aménagement, et ceci d'un point de vue théorique aussi bien qu'opérationnel.

En introduction, nous exposons nos contextes d'étude, notre cadre problématique et conceptuel, puis les hypothèses retenues ainsi que l'organisation de cette recherche.

1. Contextes d'étude : infrastructures de transport et de production d'électricité

La question esthétique représente pour beaucoup une abstraction, une référence réservée aux débats qui entourent l'évolution des arts. Pourtant, s'il est un champ social où elle est palpable et fréquemment discutée, c'est bien le domaine de l'énergie en aménagement. Les infrastructures de transport (lignes très haute tension) et de production d'électricité (éoliennes), nos deux objets d'étude, ont en commun d'exacerber les sensibilités.

Le phénomène n'est pas nouveau en France. Dès les années 1970, Electricité de France (EDF) élaborait des pylônes dits « esthétiques », dont la forme exaltait un progrès industriel et social alors incontesté. La crise pétrolière de 1974, le choix plus déterminé en faveur de l'énergie nucléaire et l'émergence des préoccupations environnementales changent progressivement le regard de la société française sur les réseaux de transport d'électricité. Les pratiques d'EDF évoluent, elles aussi. Comment construire sans casser le paysage (Faye et Tournaire, 1974) ? Cette question, la loi de 1976 relative à la protection de la nature, la met à l'ordre du jour en rendant obligatoires l'étude d'impact et l'enquête publique pour les ouvrages très haute tension (THT) à 225 et 400 kV. Progressivement, l'entreprise nationale accorde plus de place aux perceptions des riverains de lignes THT et élabore des méthodologies basées sur l'« insertion » et l'« absorption » de ces équipements dans le paysage. Ce dernier, appréhendé comme un décor, est perçu par les gestionnaires des réseaux d'après ses opportunités morphologiques et végétales de dissimulation des infrastructures.

La conflictualité grandissante qui entoure les projets à la fin des années 1980 et au début des années 1990 conduit EDF à prendre des engagements plus précis en matière d'environnement. L'invention de nouveaux pylônes « architecturés », la reconnaissance du « préjudice visuel » ou encore la résorption des « points noirs », c'est-à-dire des parties du réseau jugées inesthétiques par les riverains, sont autant de solutions proposées par le nouveau gestionnaire du réseau français, RTE. Pourtant le décalage reste patent entre ces interventions ponctuelles, qui mettent l'objet technique au centre, et la préoccupation esthétique qui, à travers l'expression des sensibilités, soulève une réflexion de synthèse sur les modes d'habiter. Les évolutions les plus récentes conduisent RTE à dépasser le cadre maîtrisé de l'évaluation environnementale pour expérimenter des approches en termes de projet de paysage. Cette tendance remet en question le primat du projet vis-à-vis du milieu d'accueil, et

redonne une pertinence à ce dernier en suggérant que l'action peut y trouver de nouvelles manières de composer avec le paysage.

Dans le cas de l'éolien, cette évolution est plus prononcée encore : les opérations d'aménagement sont aujourd'hui clairement associées à des projets de paysage. Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. Politique environnementale à l'origine, l'éolien est d'abord présenté par les différents pays de l'Union Européenne, dont la France, comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique et d'atteindre les objectifs de Kyoto. C'est progressivement que la politique éolienne a croisé la question du paysage et a soulevé des enjeux d'ordre esthétique. La presse nationale se fait largement l'écho de ces contradictions : « Eoliennes : pollution visuelle pour énergie non polluante ? » (*L'indépendant*, du 12 octobre 2002) ; « Massacre à l'éolienne » (*Le Point*, du 4 août 2005) ; « Les batailles du vent » (*Le Monde*, 10 janvier 2007).

Cette situation de confusion résulte d'un fonctionnement à tête renversée : le soutien tarifaire à la filière éolienne a été approuvé avant même que les outils de régulation soient élaborés. La situation est inédite en France. Alors que l'aménagement du territoire est traditionnellement géré de façon centralisée, les développeurs privés ont eu l'initiative des lieux d'implantation de ces équipements hors normes. En outre, le soutien tarifaire prévu par l'État pour lancer cette filière industrielle favorise, dès 2000, les petits parcs de 6 à 12 machines, instituant une forme de mitage territorial. Ce n'est qu'en 2003, soit huit années après le début de la politique éolienne française, que le législateur clarifie la situation et rend obligatoires le permis de construire, l'étude d'impact et l'enquête publique.

Pendant ce temps, les services de l'État qui instruisent les projets au niveau départemental et régional ont été laissés dans la situation d'expérimentation la plus totale. Conflits avec les populations riveraines, mutation des paysages, enjeux avifaunistiques : les projets étaient là, il a fallu faire face. La tâche s'est révélée particulièrement délicate. Si une approche spatiale et des outils classiques de planification permettent de gérer les densités d'éoliennes à l'échelle d'un département, en revanche, tout se complique lorsque l'on descend à une échelle plus précise. La gestion des intervisibilités, des covisibilités et de l'ambiance des paysages impose de passer d'une pensée de plan à une pensée de situation. De ce point de vue, les développeurs éoliens se sont très tôt entourés de paysagistes pour rendre leurs projets convaincants et obtenir le permis de construire. Mais les administrations se retrouvent en position d'instruire des dossiers pour lesquels elles manquent de compétences et de moyens ; même en faisant appel à un paysagiste conseil, elles ne peuvent souvent traiter les projets qu'au cas par cas. En un mot : le développement éolien illustre à son tour la difficulté de

penser l'aménagement à la croisée de deux cultures d'action : la planification et le projet de paysage. La mobilisation conjointe et opérationnelle de ces deux outils constitue un véritable défi pour la pensée aménagiste. Comment à la fois penser l'espace comme une réalité stable et prédictible, et en même temps comme un contexte d'action mouvant et contingent ?

L'essor de la question esthétique dans nos deux contextes d'étude souligne qu'une tendance importante travaille l'aménagement : l'évaluation environnementale n'est plus suffisante pour garantir l'acceptabilité sociale d'un projet. À ce titre, ce type d'expertise a déjà fait l'objet de nombreuses remises en cause (Guigo *et al.*, 1991 ; Passet et Theys, 1995 ; Berdoulay et Soubeyran, 1996 ; Gariépy, 1999) : il tend à segmenter ce qui est vécu comme un tout, et n'aborde l'environnement du projet qu'à la marge, dans la mesure où celui-ci subit l'impact de l'infrastructure. Au-delà de l'environnement, le domaine de l'énergie souligne l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu. C'est bien le défi que les enjeux esthétiques soumettent à l'aménagement : comment penser les conditions de l'action dans leur double nature de cadre pratique et de monde vécu ? De son côté, la notion d'environnement renvoie fréquemment à la prise en compte de données biophysiques dans un contexte social marqué par des préoccupations gestionnaires (Tissier, 1992). Le « bon usage » de l'environnement reste largement informé par le domaine de l'expertise scientifique (Larrère et Larrère, 1997). De même, en aménagement, l'évaluation environnementale reste guidée par une approche utilitariste et normative. Les éléments qui n'ont pas d'existence institutionnelle ou qui ne se prêtent pas à une mesure certaine sont difficilement pris en compte : c'est typiquement le cas de la valeur ordinaire des paysages dans les projets de ligne THT ou de parcs éoliens – bien que cette valeur fasse une entrée progressive et récente dans le droit (Makowiak, 2004 ; Luginbühl, 2006).

2. Cadre problématique et conceptuel

En privilégiant l'entrée esthétique, il s'agit de comprendre comment les opérations d'aménagement peuvent être aussi informées par des données sensibles, relatives à des vécus singuliers et donc plus difficilement généralisables et objectivables. Cette approche située et contextuelle est repérable dans de nombreux travaux proches des questions d'aménagement sous les termes d'« environnement sensible » (Augoyard, 1995), de « vécu environnemental » (Faburel, 2005), de « géographie du sensible » (Schmitz, 2001), ou encore d'« expérience

esthétique » (Augoyard, 2003 ; Balaÿ et Leroux, 2006). La perspective adoptée est bien celle de tenir ensemble ce qui est de l'ordre du physique, du techniquement construit, du sensible et de l'usage. La notion de milieu, plus que celle, parcellaire, d'environnement, permet de relever ce défi d'une connaissance de synthèse. Sa dimension englobante insiste sur les relations entre ce qui est de l'ordre de l'objectivité et de la subjectivité : à ce titre, le milieu est un cadre porteur pour envisager un schéma d'explication complexe (Berdoulay, 2000 ; Berque, 2000a). Aussi, le questionnement qui fait suite à nos contextes d'étude est celui des modalités de prise en compte du milieu en aménagement. C'est à partir de ce cadre, encore vaste, que les enjeux esthétiques contemporains acquièrent une portée problématique.

De multiples questions se posent alors pour cerner notre objet d'étude : quelle définition du milieu adopter pour nous situer au croisement des problématiques de l'aménagement et de l'habiter ? Par ailleurs, quel peut être l'apport des théories esthétiques pour thématiser cette prise en compte du milieu en aménagement ? Enfin, en quoi la question esthétique renouvelle-t-elle la place du milieu dans la réflexion prospective en aménagement ? Ces questions vont nous permettre de mieux identifier les déterminants du défi esthétique en aménagement.

2.1. Le concept de milieu à l'articulation des problématiques de l'aménagement et de l'habiter

Comme évoqué précédemment, la notion de milieu permet de saisir ensemble ce qui a trait à l'action et à l'espace habité. Commençons par clarifier ce qui a trait au milieu comme forme de vie. La question des relations homme – milieu renvoie à une réflexion centrale en géographie. La longévité séculaire de ce cadre d'approche lui doit d'avoir été traversé par les schémas explicatifs les plus divers (Canguilhem, 2003)¹, empruntant, en géographie, à l'environnementalisme comme au possibilisme radical (Berdoulay, 1988). Alors que le point de vue moderne semble repousser toute hypothèse tenable d'une influence géographique sur l'homme, la notion de milieu trouve une expression qui fera date dans la pensée vidalienne.

¹ L'intérêt de Georges Canguilhem (2003) pour la notion de milieu est connu. Sa lecture a le mérite d'être à la fois englobante et suffisamment éclairée pour ne pas céder au mécanisme des lois (cf. *Le vivant et son milieu*, conférence prononcée en 1946-1947) : « *le milieu propre des hommes n'est pas situé dans le milieu universel comme un contenu dans son contenant. Un centre ne se résout pas dans son environnement. Un vivant ne se réduit pas à un carrefour d'influences. D'où l'insuffisance de toute biologie qui, par soumission complète à l'esprit des sciences physico-chimiques, voudrait éliminer de son domaine toute considération de sens. Un sens, du point de vue biologique et psychologique, c'est une appréciation de valeurs en rapport avec un besoin. Et un besoin, c'est pour qui l'éprouve et le vit un système de référence irréductible et par là absolu* » (Canguilhem, 2003, p. 197).

Tirant parti des cadres néo-lamarquiens et néo-kantiens, Paul Vidal de la Blache ajuste un schéma où causes et motifs se répondent, sans nécessité, mais de façon contingente (Berdoulay, 1981 ; Berdoulay et Soubeyran, 1991 ; Soubeyran, 1997). Le milieu est alors autant biologique que social, cette perspective interactionniste formant un système complexe dont les formes de vie sont les propriétés émergentes.

Si la notion de milieu a une histoire complexe et riche, elle ressurgit dans la période contemporaine à travers l'intérêt des géographes pour l'expérience du sujet. En particulier, le courant humaniste, à la fin des années 1960, réactive la relation homme – milieu en se tournant vers l'étude du sens, des valeurs, de l'intentionnalité et des représentations de l'homme dans sa relation au monde. Les points d'ancrage oscillent alors entre la phénoménologie husserlienne (Relph, 1970) et l'existentialisme heideggérien (Dardel, 1952 ; Tuan, 1976). Le courant humaniste a défriché de nouveaux domaines d'investigation, à l'instar de l'intérêt porté à l'étude des représentations en géographie sociale et culturelle. Cet engouement pour les « mondes intérieurs », à savoir les processus mentaux et les représentations qui codent notre relation au monde, repose encore largement aujourd'hui sur la promotion d'un projet phénoménologique éclairé : il ne s'agit plus, comme autrefois, d'aborder l'expérience du sujet avec un réalisme naïf, en tenant l'activité des mondes intérieurs comme un reflet de la réalité utile à la science, mais de décrire le jeu de l'intentionnalité dans la construction des significations qui habitent l'expérience (Staszak, 1996 ; Debarbieux, 1997 ; Hoyaux, 2000). De ce point de vue, la relation homme – milieu est mobilisée mais son assise épistémologique permet-elle d'en faire une connaissance de synthèse, comme le postule notre cadre problématique ?

Cet appareillage théorique, qui met l'expérience du sujet au centre, s'accomplit paradoxalement au détriment du milieu. Comme le remarquent très tôt certains auteurs (Entrikin, 1976 ; De Koninck, 1978 ; Buttimer ; 1979), la perspective phénoménologique tend à exagérer l'importance de l'intentionnalité humaine et à faire du milieu une polarité passive de l'expérience, un support propice aux images mais inconséquent. Ce débat court encore dans la période contemporaine : l'idéalisme qui accompagne l'expérience phénoménologique en fait un descripteur partiel d'un vécu dont la complexité réside aussi dans sa dimension matérielle (Sanguin, 1981 ; Berdoulay, 1988). En croisant les préoccupations liées à l'esthétique et à l'action, cette recherche ne peut par conséquent se satisfaire d'une figure du sujet arrimée à une géographie des représentations. Comment repositionner la notion de milieu ?

De son côté, Augustin Berque propose une alternative plus ouverte à la question du milieu : ce dernier désigne autant les conditions de l'action que ses produits et la façon dont ceux-ci nous affectent en retour (Berque, 2000a). Le milieu est à la fois empreinte et matrice. Qui plus est, le schéma médial, où sont associées la corporéité de l'homme et ses médiations éco-techno-symboliques, place l'expérience esthétique au cœur du milieu – proche en cela du sens grec d'*aisthêsis* qui renvoie à la faculté de sentir, de percevoir par les sens. Cependant, si riche que soit ce schéma, il soulève certaines interrogations quant à la façon de penser la conduite de l'action. En particulier, son ancrage heideggérien nourrit une critique de la civilisation technicienne dont l'avènement fut permis par une mise à l'écart, une forclusion nous dit Augustin Berque, de l'être. La critique est fondée, et soutient un appel à un dépassement de la modernité (Berque 2000b). Mais paradoxalement, ce dépassement ne prend-il pas les allures d'une épreuve de rattrapage ? Dissipons l'attitude moderne, et les rapports réifiant à travers lesquels nous prédisons la réalité, pour retrouver le milieu dans la plénitude de l'être. Cette rétro-conversion nous semble difficilement envisageable pour deux raisons : nous ne connaissons pas le détail de ses modalités politique et pratique ; et il nous semble que la modernité peut être envisagée selon un cadre plus souple, sans opposer le milieu et la technique, à l'image de l'œuvre de Gilbert Simondon (2005)². En substance, nous suivons la conception du milieu proposée par Auguste Berque, mais il nous semble nécessaire d'approfondir ce qui a trait à l'action.

Loin d'être d'un emploi commode, la notion de milieu est délicate à stabiliser. Pour autant, son intérêt ne se dément pas au vu des réflexions géographiques récentes sur la question de l'action. Michel Lussault (2000) aborde le problème par l'entrée du langage : les actes de langage retirent des situations et de leur spatialité un contexte énonciatif qui donne à l'action son potentiel – il situe ce travail dans la foulée d'une sociologie des régimes d'action (Boltanski et Thévenot, 1991). Plus récemment (Lussault, 2006), l'auteur positionne sa « géographie des situations » à la croisée d'une figure multi-rationnelle de l'acteur (Lahire, 1998) et des interactions entre humains et non-humains (Latour, 1989). Cet appareil théorique qui insiste sur la situation, à la fois comme ressource et épreuve, pour fonder un schéma explicatif de l'action est assez proche en cela de la notion de milieu. Pour sa part, Mathis Stock (2006), en partant du cas de la mobilité spatiale, insiste aussi sur l'idée que la pratique de lieux multiples offre à l'individu des contextes d'action diversifiés. En ce sens, il bat en

² La thèse d'Anne Tricot (1998), en redéfinissant la notion de milieu à partir des travaux de Gilbert Simondon et d'André Leroi-Gourhan, constitue un point de vue tout à fait intéressant sur les relations complexes entre le milieu associé de l'aménagement, c'est-à-dire celui qui est constitué des dimensions techniques, scientifiques et administratives relatives à son projet, et le milieu au sens géographique.

brèche l'idée du lieu comme cadre routinier de l'action, et insiste sur les relations inventives entre celle-ci et son contexte. D'autres travaux, attentifs à l'individu-acteur ou au rôle de la réflexivité, participent de ce faisceau de préoccupations pour une approche géographique de l'action et de ses problématiques (Sénécal et Bouvier, 2001 ; Ripoll, 2006 ; Deshaies, 2006; Melé, 2007).

Dans l'ensemble, les débats théoriques contemporains qui accompagnent la notion de milieu manifestent une évolution notable vers une figure du sujet qui n'est pas seulement percevant, mais aussi en prise avec la question de l'action. Cette thématisation trouve un cadre théorique et épistémologique fort dans les travaux de Nicholas Entrikin (1991) : « *The geographical concept of place refers to the areal context of events, objects and actions. It is a context that includes natural elements and human constructions, both material and ideal. The French regional geographers captured this sense of place as context in the terme milieu* » (*Ibid.*, 1991, p. 6)³. Avec cette notion de milieu, l'auteur évite les versions radicales du positivisme, lequel étudie des lieux sans sujet, et de la phénoménologie, qui écarte l'idée de lieu comme contexte d'action. Entre ces postures réaliste et idéaliste, Nicholas Entrikin propose une voie médiane : le milieu est le contexte signifiant de l'action humaine, et non une simple localisation abstraite. Il ne possède pas de valeur propre, mais il tire sa signification des projets qui animent les hommes. Cette perspective englobante de l'expérience du sujet est essentielle à la compréhension des rapports hommes – milieu, et à l'analyse des lieux singuliers qui résultent de ces rapports (Sack, 1997). Par ailleurs, l'étude de tels contextes n'écarte pas toute ambition scientifique ou explicative : il faut pour cela étendre la notion de causalité au-delà de l'idée de régularité fondée sur des lois. La notion de causalité, rendue compatible avec celle de contingence, trouve alors une place cohérente au sein de la perspective englobante que nécessite l'expérience du sujet. Ce point de vue a le mérite de situer autant la géographie du côté de la connaissance que de l'action (Berdoulay et Entrikin, 1998), et de combiner les problématiques de la science et de la morale. Cette conception du milieu ouvre un champ de réflexion qui situe le travail de l'aménagement « *à la fois sur et dans le lieu* » (Berdoulay et Entrikin, 1994, p. 191).

³ « Le concept géographique de lieu se rattache au contexte spatial des événements, des objets et des actions. Il s'agit d'un contexte qui inclut des éléments naturels et des constructions humaines, tous deux à la fois matériels et idéaux. Pour définir le lieu dans cette optique, la géographie régionale française a utilisé le terme de *milieu* ». Traduction proposée dans : Staszak Jean-François *et al.* (2001). Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines, p. 255.

La notion de milieu comme contexte d'action où se croisent les problématiques de l'aménagement et de l'homme habitant constitue un premier ancrage conceptuel pour cette recherche. Pour faire face aux défis contemporains dans le domaine de l'énergie, il s'agit à présent d'examiner l'apport des théories esthétiques comme cadre privilégié de prise en compte du milieu en aménagement.

2.2. La question esthétique, une entrée privilégiée pour étudier les liens complexes du milieu et de l'aménagement

Les équipements de transport et de production d'électricité sont souvent mis à l'index, accusés de détériorer les paysages en provoquant des conflits d'échelles ou en soulevant des enjeux de co-visibilités avec des hauts lieux identifiés localement ou bénéficiant de protections réglementaires. Cette expression exacerbée des sensibilités remet au premier plan la question esthétique en aménagement. Bien qu'elles sous-tendent parfois un motif commode de protestation, ces revendications esthétiques constituent aussi une façon d'attirer le regard de l'aménagement sur ce qui fait la qualité d'un lieu. Par exemple, nous avons rencontré en Aveyron des personnes opposées à l'éolien, non par principe, mais parce que l'absence d'outils en matière d'aménagement rendait insupportable une mutation désordonnée des paysages. Si les revendications esthétiques sont bien souvent tenues à la marge des opérations d'aménagement, elles constituent une entrée nouvelle pour réfléchir sur la prise en compte du milieu et l'évolution des outils en ce domaine. Cela suppose de mettre à jour les articulations possibles entre les théories esthétiques et le concept de milieu.

Nous avons précisé auparavant que le concept de milieu renvoyait autant à la science qu'à la morale, autant à la connaissance qu'à l'action. La question esthétique pourrait constituer une troisième dimension à forte valeur heuristique et élargir l'assise problématique de ce socle conceptuel. Ce croisement d'approches est d'autant plus envisageable que les théories esthétiques contemporaines sont, de leur côté, de plus en plus attentives aux enjeux d'environnement, d'écologie ou de cadre de vie. Un examen ciblé des débats qui les accompagnent nous permet de préciser les modalités théoriques d'un tel rapprochement.

Un champ considérable de réflexion s'est constitué à partir des années 1960, aux États-Unis, au croisement des préoccupations environnementales émergentes et du renouvellement des pratiques artistiques. Parmi ces dernières, une multitude de courants, l'*Earth Art* (composition artistique en extérieur avec des matériaux naturels), le *Land Art* (art monumental ou minimal qui renouvelle la perception du paysage), ou encore l'*Environmental*

Art (forme d'activisme écologique qui procède par restauration de sites), font sortir l'art du musée. Les catégories qui président à ces nouvelles productions artistiques s'intéressent aux logiques de situation, à la participation collective ou encore aux logiques d'usages (Tieberghein, 2001 ; Kastner et Wallis, 2004).

Sur le plan théorique, les réflexions esthétiques anglo-saxonnes connaissent une vitalité semblable. Stimulées par ces nouvelles expérimentations artistiques autour de la nature, de l'écologie et de l'environnement, elles tentent par différentes voies de redéfinir le sens de l'expérience esthétique. Un premier débat se forme autour de l'héritage philosophique occidental, notamment kantien⁴ : la notion de *disinterestedness* – le désintéressement comme attitude esthétique⁵ – devient un point de controverse important. Jérôme Stolnitz (1960), à travers la notion de *disinterestedness*, absolutise l'idée de contemplation : une forme d'attention qui n'est guidée par aucun but, entièrement absorbée par un objet⁶, et sans dimension cognitive ou évaluative. Cette conception du rapport à l'art est vivement critiquée par George Dickie (1964), *The myth of the aesthetic attitude* : la valeur de l'art résulte avant tout d'un contexte institutionnel, de compétences et de conventions. Le désintéressement n'est qu'un effort volontaire pour aborder l'œuvre à distance des préjugés et des critiques qui l'entourent. Cette vision institutionnaliste est elle-même contestée par Nick Zangwill (1992) qui dénonce l'égarement de Dickie par rapport à la conception kantienne initiale de désintéressement.

Dans le prolongement de ces débats, une autre branche théorique, tournée davantage vers la philosophie nord-américaine, souhaite se démarquer plus nettement des traditions classiques et critiques de l'esthétique. Arnold Berleant critique à son tour la notion de *disinterestedness* en soulignant les idées latentes qui l'informent (universalité, objet d'art, contemplation, isolement, valeurs, approche muséale) (Berleant, 1994). Désireux de

⁴ La pensée esthétique de Kant est un héritage incontournable car elle opère, dans l'histoire de la philosophie, une synthèse entre des conceptions antagonistes du jugement de goût. Une première tendance, intellectualiste, affirme le primat de la raison dans l'acte de juger, une autre, sensualiste, privilégie le rôle de la sensibilité. Kant offre une conception intermédiaire au sein de ces controverses nées au XVII^{ème} siècle : le goût est affaire de jugement et de sensibilité. Cela signifie que le goût s'exprime de façon arbitraire selon les individus mais qu'il renvoie néanmoins à une forme d'appréciation universelle : ce que j'éprouve à titre personnel, je peux imaginer qu'il en soit de même pour autrui. Le jugement esthétique a la prétention de valoir pour tout le monde. Le cœur du propos kantien est le sujet moderne, détenteur d'une capacité à juger librement des choses. En cela, Kant rompt avec la tradition classique, par exemple de type platonicienne, où l'esthétique consistait à dépasser la réalité sensible pour accéder à une réalité supérieure fondatrice (Sherringham, 1992).

⁵ La notion de désintéressement est proprement kantienne. Elle renvoie, au sens strict, à l'idée que l'appréciation esthétique n'est conditionnée par aucun besoin : c'est une satisfaction obtenue sans qu'un désir en soit la cause. Précisons que ce critère (dit de « qualité ») est un des quatre qui assoient le jugement esthétique chez Kant (Sherringham, 1992). Les trois autres sont la « quantité » (est beau ce qui plaît universellement et sans concept), la « relation » (ce qui évoque une finalité sans fin) et la « modalité » (ce qui fait nécessité sans loi).

⁶ Jérôme Stolnitz définit l'attitude esthétique « as disinterested and sympathetic attention to and contemplation of any object of awareness whatever, for its own sake alone » (Stolnitz, 1960, p. 35).

promouvoir une nouvelle conception de l'expérience esthétique, l'auteur propose une classification historique des courants philosophiques (Berleant, 1988) : le modèle contemplatif, hérité du XVIII^{ème}, centre l'expérience esthétique sur l'objet et sur le jugement ; le modèle actif, issu du pragmatisme de Dewey (1934) et de la phénoménologie de Merleau-Ponty (1976), la centre sur le sujet percevant ; enfin, le modèle participatif se fonde sur le précédent et met au cœur de cette expérience la relation réciproque entre l'environnement et l'organisme humain. Arnold Berleant situe sa théorie de l'expérience esthétique (*aesthetics of engagement*) dans le dernier modèle et tend à instaurer une rupture entre les modèles contemplatif, d'une part, actif et participatif, d'autre part⁷, ce qui constitue encore aujourd'hui une influence importante (Kupfer, 2003 ; Leddy, 2004). Si la théorie esthétique de l'auteur valorise l'implication, l'action, la perception située et l'environnement, elle offre, par contrecoup, une focale inverse et déformante sur l'esthétique qu'il nomme « classique » (dichotomie sujet / objet, contemplation passive, exclusivité de l'art, rejet du corps, absence de pensée pratique, primat de l'ordre). L'esthétique kantienne fait les frais de cette lecture sans nuance⁸.

Cette dichotomie, déjà polarisée par le débat entre *disinterestedness* et *engagement*, est renforcée par un second débat entre les *science-based approach* et les *non-science based approach* (Brady, 1998). L'enjeu du débat est de savoir quelle place accorder à la connaissance en général, scientifique en particulier, dans l'appréciation esthétique de l'environnement : l'approche post-positiviste d'Allen Carlson (1979 ; 1984 ; 2004), soutenant que les catégories scientifiques sont indispensables pour avoir une appréciation esthétique vraie et objective, remet à l'honneur l'activité du jugement. Cette esthétique cognitiviste, qui introduit une séparation entre l'appréciation experte et profane, nourrit un certain malaise chez les tenants d'une *non-science based approach* (Hepburn, 1984 ; Berleant, 1992 ; Godlovitch, 1994) ; ceci *in fine* justifie davantage encore la mise en quarantaine des

⁷ Arnold Berleant donne la définition suivante de l'*esthétique de l'engagement* : « *Environment, in the large sense, is not a domain separate and distinct from ourselves as human inhabitants. We are rather continuous with environment, an integral part of its processes. The usual tradition in aesthetics has difficulty with this, for it claims that appreciation requires a receptive, contemplative attitude. Such an attitude befits an observer, but nature admits no such observer, for nothing can remain apart and uninvolved. Two fundamentally opposed alternatives seem possible here. The usual choice is to regard the aesthetics of environment as a kind of appreciative enjoyment distinctly different from art. The other is to treat the appreciation of nature and of art as essentially the same. The first allows us to retain the tradition in aesthetic unchanged; the second obliges us to abandon that tradition for an aesthetic that accomodates both art and nature on equal terms. This aesthetic of engagement, as I call it, leads to a restructuring of aesthetic theory, a revision especially congenial to environmental aesthetics, in which the continuity of engagement in the natural world replaces the contemplative appreciation of a beautiful object or scene* » (Berleant, 1992, p. 12).

⁸ Par exemple, l'auteur écrit : « *the two centuries during which disinterestedness has dominated Western aesthetics can be seen as an aberration* » (Berleant, 1992, p. 158).

approches critiques pour lesquelles la conduite esthétique, à la manière kantienne, est fondée sur le jugement.

Ces débats, qui affirment l'importance d'une approche contextualiste et située, témoignent d'un intérêt croissant pour la question du milieu. L'expérience esthétique n'est plus définie en fonction des objets candidats à l'appréciation subjective : c'est l'univers de l'expérience qui devient central. Jean-Pierre Cometti (2006) rejette une esthétique orientée par l'objet pour se concentrer sur une esthétique des usages, insistant, à travers Dewey, Goodman et Wittgenstein, sur l'efficace de l'expérience esthétique, dont le sens procède du contexte de l'action et des interactions qui s'y nouent. Arnold Berleant (1992 ; 1997) développe davantage une esthétique environnementale, où le caractère engagé, continu et polysensoriel de l'expérience permet de redécouvrir un fond originaire du rapport de l'homme à l'environnement. De nombreux travaux proches du pragmatisme situent également l'expérience esthétique au cœur de la vie quotidienne : l'art n'est plus qu'une médiation parmi toutes les prises offertes par l'expérience ordinaire pour augmenter l'appréciation de la situation et vivre une expérience totale (Duncum, 1999 ; Welsch, 2004)⁹.

Si les théories esthétiques sont nombreuses aujourd'hui à affirmer une posture contextualiste, la façon dont elles abordent le milieu est parfois pauvre. Une première tendance consiste à renaturaliser le genre humain, de façon à dépasser la dualité sujet – objet, au sein d'un schéma évolutionniste global (Schaeffer, 2007). La conduite esthétique, définie comme une attention cognitive source de plaisir/déplaisir, est alors abordée comme une fonction commune aux espèces animales, dont les neurosciences peuvent analyser le rapport acquisition d'information / réaction de plaisir/déplaisir. La conduite esthétique peut alors être une variable explicative de la sélection sexuelle et de l'évolution des espèces. Si l'auteur se défend de tout déterminisme, la réduction de la conduite esthétique à la relation stimuli / comportement, n'est pas sans rappeler un environnementalisme de type darwinien. Abordant le problème par une autre entrée, Yves Michaud (2003) critique l'esthétisation des modes de vie contemporains dont l'hédonisme sous-jacent pousse l'individu à satisfaire un besoin permanent d'excitation et de stimulation¹⁰. Cette esthétisation ambiante des modes de vie occidentaux, relayée par un usage conditionnant des émotions, rappelle à son tour qu'une

⁹ A partir de ces influences théoriques, Caroline Gagnon (2006) fait de la conception du *design* des lignes THT un moment privilégié pour impliquer les populations locales dans une démarche exploratoire de leurs milieux de vie et des possibles évolutions de leur esthétique quotidienne.

¹⁰ Pour autant, nous ne partageons pas l'idée de l'auteur que cette esthétisation de l'expérience annonce la mort de l'esthétique. Nous suivons davantage Jacques Rancière (2000) pour lequel il existe une esthétique qui ne se confond pas avec cette esthétisation contemporaine, et qui, loin des atmosphères consensuelles, renouvelle la pensée de la politique comme dissensus.

posture contextualiste peut basculer vers une forme d'environnementalisme de type post-moderne.

Ces derniers travaux illustrent les dérives déterministes qui entourent certaines positions contextualistes. Comment éviter l'emballement d'une expérience esthétique qui, sous prétexte de se composer un monde, abandonne toute distance critique dans son rapport au milieu ? Pour échapper à cet écueil, la question du jugement, impliquant des actes discursifs conscients et réfléchis reste une dimension importante de l'expérience esthétique. D'aucuns pourraient rétorquer que le jugement constitue une forme d'appréciation trop distanciée pour autoriser la réunion de l'esthétique et du milieu sous la forme d'une expérience située. Sur ce point encore, les débats précédents éclairent notre position. En effet, malgré des dichotomies persistantes entre une approche de l'expérience esthétique qui serait passive, à tendance objectivante, et une autre qui serait active et située, un faisceau de travaux nous incitent à revisiter ces anciens partages, en particulier autour de Kant.

Une première tendance se manifeste à travers la revalorisation de la notion de *disinterestedness* : loin d'être synonyme de détachement du monde, le désintéressement kantien est réactualisé à travers une approche située, attentive à l'environnement et aux valeurs (Brady, 1998 ; Budd, 1998 ; Dumas, 2001). Une seconde tendance, influencée par le pragmatisme de Dewey et l'*engagement* d'Arnold Berleant, se manifeste autour de l'esthétisation de l'espace public : le jugement esthétique n'est pas alors perçu comme une contrainte pour l'engagement politique du sujet mais comme une ressource dont il peut tirer parti pour ouvrir un espace public esthétique, particulièrement attentif aux enjeux environnementaux (Blanc et Lolive, 2007a ; Blanc et Lolive, 2007b). Enfin, une troisième tendance, extérieure au champ esthétique, nous invite à revisiter Kant « *by way of body* » rappelant que les problématiques du corps, de la sensibilité et du rapport au lieu sont fondamentales chez le philosophe de Königsberg (Casey, 1997).

Cette esquisse des débats qui entourent les théories esthétiques permet de nous déprendre des faux clivages qui arrêtent l'attention pour nous concentrer sur des tendances fortes. En particulier, le regain d'intérêt qui entoure la pensée esthétique de Kant signale une piste à approfondir. Pour se saisir de la question du milieu, l'esthétique kantienne présente, loin des commentaires manichéens, de sérieux atouts. Elle ne se réduit pas à une pensée des beaux-arts ou du génie artistique, elle pose avant tout la question de la finalité et de la liberté. Le jugement esthétique éveille l'homme à l'unité du vivant, à la diversité de ses formes et aux rapports qu'il entretient avec le monde. Le sujet kantien n'est donc ni abstrait ni coupé de ce qui fait son milieu de vie ; à l'inverse, son expérience sensible n'est pas sous l'emprise

totalisante de celui-ci. Cette conception de l'esthétique est une posture d'entre-deux qui s'accorde avec le socle conceptuel élaboré jusqu'à présent autour du milieu. Bien entendu, il ne s'agit pas de mobiliser la pensée esthétique de Kant comme une référence d'autorité. Nous verrons dans le cours de notre recherche tous les atouts qu'elle peut offrir pour fonder une appréhension esthétique du milieu en aménagement.

2.3. Vers une prospective du milieu : au fondement de la méthode, un art de sentir

Le défi esthétique en aménagement ne se résume pas à ajouter un critère supplémentaire aux démarches de projet existantes. Il ouvre une réflexion globale sur la capacité de l'aménagement à prendre en charge, d'un point de vue théorique et pratique, le milieu.

De façon liminaire, nous définissons l'aménagement comme une science de l'action, c'est-à-dire une science qui se donne comme objet la coordination d'un processus comprenant des connaissances, des décisions et des actes. L'aménagement est une activité d'anticipation (Soubeyran et Barnier, 1987) : il s'agit, au présent, de trouver les réponses qui, une fois mises en œuvre, répondront durablement aux enjeux socio-spatiaux diagnostiqués. Ce rapport au temps suppose de recourir à des savoirs dont la finalité est le contrôle de l'action, c'est-à-dire l'organisation raisonnée d'une succession de modalités opérationnelles. Cette activité de contrôle est au cœur de toutes les théories classiques de l'aménagement et correspond au problème de la planification (Prost et Rioux, 1977). De la même manière, l'aménagement entretient un rapport à l'espace dérivé de cette problématique de l'action organisée et planifiée. L'espace est saisi de façon suffisamment normative pour être intégré à une démarche de projet comme un support stable.

Pour sa part, la question du milieu ouvre la réflexion à la façon dont l'aménagement se donne la réalité pour objet. Ce dernier a une nature double et antagoniste : d'un côté, objet de connaissance, il joue le rôle d'un environnement prédictible qui autorise la standardisation des problèmes et des méthodes. De l'autre, contexte d'action, il se rapporte à des formes de vie nécessairement singulières dans l'espace et dans le temps. La constitution d'un savoir scientifique de type nomothétique est le principal allié qui permet à l'aménagement d'échapper « aux calamités de l'action » (Arendt, 1961). Par conséquent, le déterminisme scientifique qui pèse sur l'objet de l'aménagement évacue la complexité de la question du milieu, à la fois comme contexte contingent de l'action et comme cadre d'existence.

L'essor des enjeux esthétiques, notamment dans le domaine de l'énergie, incite à interroger l'aménagement par le biais de son activité prospective. Cette dernière désigne de façon commune la recherche des devenirs possibles d'un territoire¹¹. Par exemple, dans le cas de l'éolien, cela consiste à s'interroger sur la création de nouveaux paysages en lien avec le milieu existant, ce qui comprend aussi bien les hommes qui le parcourent, le travaillent ou l'habitent, que ce qu'on appelle aujourd'hui les non-humains, comme les plantes ou les oiseaux. Toute la question est de savoir de quelle manière la prospective peut identifier le milieu comme un potentiel pour l'aménagement, ce qui implique une évolution de ses méthodes et de la nature de ses connaissances. En effet, nous avons précisé jusqu'ici que l'aménagement tend à s'appuyer sur des savoirs de type nomothétique qui minimisent l'importance des données singulières, contingentes, voire relatives à un sujet.

La prospective est une forme de connaissance qui s'intéresse aux dynamiques tendanciennes. Elle scrute, dans la variété des environnements possibles de l'action, ceux qui seraient des cadres porteurs. En tant qu'exercice sur le futur, elle comprend de nombreux domaines voisins qu'il est utile de distinguer. De façon schématique, nous pouvons dresser un gradient possédant une polarité scientifique et une autre non-scientifique : la première relève de la prévision, la seconde de la prophétie. La prévision s'appuie sur des bases scientifiques pour inférer, d'une situation connue et mesurée, des évolutions à moyen ou long terme. La prophétie est l'annonce d'événements futurs sur la base d'une inspiration, d'un pressentiment ou d'une voyance. Lorsque la prospective connaissait son âge d'or en France, dans les années 1960-1970, le terme de prévision lui était couramment associé en un sens non prédictif (De Jouvenel, 1964). Pour sa part, Yves Barel (1971) situait davantage la prospective dans l'entre-deux de la prophétie et de la prévision : selon l'auteur, elle possède une base scientifique (prévision, préparation de décisions, vérification d'hypothèses) et une base idéologique (mobilisation autour d'un projet social, stimulation de l'action, discours d'ouverture sur l'avenir). Nous rejoignons l'auteur lorsqu'il souligne que la prospective est une activité prévisionnelle qui inclut l'idée d'invention et de création. À ce titre, le mérite d'aborder l'aménagement par l'entrée prospective est d'identifier un cadre de réflexion qui rend envisageable le croisement des activités cognitives d'ordre scientifique et celles d'ordre esthétique. C'est du moins la piste problématique sur laquelle nous nous engageons.

¹¹ Le terme de prospective fut créé par Gaston Berger au milieu des années 1950. Ce mot-valise réunit les idées de prospection, qui est l'exploration de domaines nouveaux, et de perspective, qui induit les notions d'exercice sur le futur. Gaston Berger (1959) définit l'attitude prospective selon cinq principes : voir loin, voir large, analyser en profondeur, prendre des risques et penser à l'Homme. Les sources philosophiques qui ont alimenté ce pionnier de la prospective se situent notamment chez Husserl, Bergson et Teilhard de Chardin (cf. Berger, 1964).

En aménagement, la prospective trouve son expression la plus affirmée lorsque l'État français se dote d'un nouveau dispositif administratif, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Créée en 1963, cette administration de mission a pour tâche d'impulser, de coordonner et d'animer les politiques (Alvergne et Taulelle, 2002). En particulier, elle doit réaliser des études prévisionnelles en matière d'aménagement et les intégrer dans les objectifs du Plan. De façon paradoxale, les études de la DATAR donnent à la prospective un champ d'expérimentation et un rayonnement considérables mais qui laisseront parfois d'elle une image radicale et utopiste. La théorisation encore tâtonnante et le manque de méthode à cette époque donnent lieu aux essais les plus contrastés (Piganiol, 2004). La DATAR n'hésite pas à se tourner vers les États-Unis, notamment l'*Hudson Institute*¹², pour conduire ses études (Braun, 2004). Au début des années 1970, cette coopération donne lieu à un travail prospectif pour le moins impressionniste, basé sur la méthode du survol¹³ (DATAR, 1972). C'est une première expression de ce qui sera retravaillé, quelques années plus tard, sous le nom de méthode des scénarios (Julien, Lamonde et Latouche, 1975). Alors que la planification ne fait qu'extrapoler les tendances à l'œuvre dans le présent et le passé, la méthode des scénarios tente d'anticiper les problèmes auxquels des solutions peuvent être trouvées. Cette méthode distingue les scénarios exploratoires, où est décrite une série d'événements conduisant à un état futur, et les scénarios d'anticipation où, un futur souhaitable étant défini, il reste à trouver un chemin pour y parvenir. Le statut épistémologique du scénario oscille entre le récit et le modèle, entre la description d'un état souhaité et l'extrapolation des tendances à l'œuvre. Fortement influencée par les travaux d'Hazan Ozbekhan (1969), cette méthode conçoit le scénario tendanciel comme le cadre de référence du ou des scénarios d'anticipation. Comme le souligne Lucien Sfez (1992), cette approche prospective est symptomatique d'un volontarisme créatif : la critique du sujet est absente, et l'on ne sait pas dans quelles conditions l'individu crée – en d'autres termes, la question du milieu est absente de la réflexion. Ce constat n'est pas étranger à cette époque des années 1970, où la prospective, étroitement associée au pouvoir étatique, se traduisait par un volontarisme affiché en aménagement.

¹² L'*Hudson Institute* a été fondé par Herman Kahn (1922 – 1983), physicien et mathématicien, en 1961.

¹³ Durant près de 8 heures par jour, sans itinéraires prévus, les observateurs sont soumis « à une véritable saturation d'impressions, d'images, l'appareil volant à des altitudes variables, du rase-mottes au vol à altitude moyenne » (DATAR, 1972, p. 9). L'objectif est de fournir une vision la plus riche possible de la zone à étudier, tout en ne conservant que les aspects essentiels. Lors des arrêts techniques, ou selon le désir des participants, des visites sont organisées au sol et des discussions sont menées au hasard des rencontres.

Cet âge d'or de la prospective se montre peu préoccupé par la question du milieu. Pourtant cette dernière n'est pas absente de ce type de réflexion anticipatrice si l'on examine, dans une perspective historique, les interactions entre la géographie et les domaines appliqués. Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (2002) mettent à jour qu'au début du XX^{ème} siècle l'urbanisme naissant bénéficiait, chez certains professionnels, des apports de la géographie pour penser le milieu comme un tout, dans sa complexité physique et sociale, à la manière d'une écologie urbaine. Léon Jaussely est un urbaniste français qui sut tirer parti des apports de la géographie vidalienne pour donner forme à sa pensée planificatrice. Cette approche permit à Jaussely de remporter le concours urbanistique ouvert par la ville de Barcelone, en 1903. Son exercice prospectif s'appuyait sur l'évaluation des capacités du milieu et la mise en avant de certaines possibilités inexploitées, tandis que d'autres proposaient simplement de favoriser les tendances à l'œuvre. Cette « *prospective de la bifurcation* » favorise des évolutions qui, sans le plan d'amélioration urbain proposé par Jaussely, ne seraient jamais apparues. Non seulement la prospective et le milieu participent d'une même stratégie, mais l'art n'est pas absent de cette planification. Il intervient à deux niveaux, selon une logique d'intervention urbaine (l'art dans la ville) et selon une logique de composition (l'art comme articulateur des éléments d'une vision prospective).

Ce dernier point trouve une importance considérable pour ce travail de recherche. Bien sûr, l'idée que l'art joue un rôle chez les concepteurs, notamment ceux qui réalisent des représentations de l'état souhaité d'une ville ou d'un territoire, est bien connue (Picon, 1988 ; Soderström, 2000). Mais l'art est souvent convoqué à des fins projectives, où la réalité cède la place aux fantasmes du créateur. L'étude des travaux de Jaussely instille une autre idée : l'art est présent comme une véritable compétence esthétique ; c'est-à-dire une manière de sentir qui met le plan au niveau du milieu. De ce point de vue, l'esthétique, et son cadre prospectif, apparaissent comme un niveau d'entente potentiel entre ce qui est de l'ordre du subjectif et de l'objectif, du milieu vécu et de la planification.

Cette piste, où l'esthétique apparaît à l'articulation de la prospective et du milieu, peut également être développée avec profit au travers des travaux de Jean Gottmann. Cela intervient dans un contexte où l'enthousiasme des géographes français pour l'action est juste naissant. Michel Philipponneau (1960), se tournant vers l'histoire, trouve mille occasions de justifier la contribution de la géographie à l'aménagement ; paradoxalement, le milieu, grille de lecture réputée privilégier les évolutions lentes, est perçu comme une entrave pour une géographie appliquée, en prise avec les mutations plus rapides des sociétés industrielles. La controverse entre cette géographie appliquée et la géographie active défendue par Pierre

George et ses collaborateurs (1964) est connue. Ce second courant, qui se veut politiquement responsable, voire militant, prévient davantage du danger de cautionner des opérations ignorantes du milieu et de ses possibilités. La région est alors la catégorie de pensée qui véhicule, par analogie avec les organismes vivants, la préoccupation pour la complexité des situations. De son côté, signale Paul Claval (1998), Jean Gottmann est un « *isolé* », loin des débats hexagonaux ; pourtant, cette marginalité, vécue au contact des problématiques nord-américaines, est source d'une grande fertilité théorique et d'une fine perception des enjeux d'aménagement. En signant, en 1966, un recueil de textes intitulé *Essais sur l'aménagement de l'espace habité* (Gottmann, 1966), Jean Gottmann, en guise de conclusion, ouvre la réflexion sur *L'art d'aménager le milieu*. Voilà un texte dont les intuitions sont considérables !

L'auteur présente le problème de façon simple : l'aménagement ne peut trouver sa propre fin en lui-même, celle-ci est nécessairement à penser en lien avec les « *genres de vie* » qu'il approche. Pour cette raison, les fondements techniques et scientifiques de l'aménagement ne suffisent pas à une théorisation globale. L'activité artistique est le thème central autour duquel Jean Gottmann envisage de nouer les problématiques du milieu et de l'action. L'article commence par présenter l'aménagement comme « *une forme supérieure de l'activité artistique* » et finit par découvrir l'idée d'un « *tact* » nécessaire, en supplément des bases scientifiques. Cette évolution, sur quelques pages, est d'autant plus stimulante que l'auteur ne cesse de passer de l'aménagement à la médecine pour donner à saisir intuitivement ce qu'il entend par activité artistique. Dans son texte, la référence à l'art n'est ni métaphorique (l'aménagement comme activité de composition proche de la pratique artistique), ni insurrectionnelle (remplaçons les aménageurs par des artistes). La valeur du propos est de montrer tout ce que l'aménagement a à retirer « *de l'expérience du praticien de la médecine* » : comme lui, « *il doit tenir compte dans son diagnostic et dans l'ordonnance qu'il prescrit des aspects les plus divers du genre de vie de son malade* ». Jean Gottmann nous donne l'image d'un médecin dont l'activité a pour point d'orgue le moment préalable de l'écoute, du diagnostic. Le parallèle avec l'aménagement est banal si l'on s'en tient à l'idée commune du diagnostic comme inventaire et description de ce qui existe. En revanche, la nouveauté émerge de l'idée de diagnostic comme « *tact* » : le tact est une véritable compétence sensible et pratique. Ce moment du toucher, de la découverte ne s'accompagne pas encore d'une pensée par concepts affairée à catégoriser ce qui est senti. À ce titre, le tact est du côté de l'esthétique. Voilà l'intuition géniale que Jean Gottmann introduit par cette référence à la médecine comme art du toucher, capable d'atteindre les genres de vie dans leur

complexité – posture que l’on retrouve antérieurement chez Canguilhem (2003)¹⁴. La responsabilité de l’aménagement, dit-il en substance, est de s’interroger sur le « *genre de vie à favoriser* », en tenant l’avenir pour perspective et en considérant les possibilités ouvertes.

À bien des égards, ce texte est représentatif de la direction que nous souhaitons donner à cette recherche. Le défi esthétique que rencontre aujourd’hui l’aménagement possède une importante dimension méthodologique : il s’agit de développer, et de fonder dans leurs dimensions théorique et pratique, de nouvelles manières de sentir le milieu qui s’accordent avec les exigences de la connaissance scientifique. Dans cette visée problématique, les pensées esthétiques qui valorisent des approches pratiques à faible contenu normatif ont un grand rôle à jouer. Et si nous avons, jusqu’à présent, privilégié une entrée par les théories esthétiques, nous pouvons maintenant mieux comprendre que c’est là seulement une des voies possibles. Des domaines aussi riches que la symptomatologie, en médecine, ou la jurisprudence, en droit, ont, comme certaines théories esthétiques, une intelligence pratique et sensible du milieu qui peut intéresser l’aménagement¹⁵. Ces postures ont en commun de faire une place importante à l’invention de réponses adaptées aux situations plutôt qu’à la reproduction aveugle de principes abstraits.

Loin d’être cantonnée au passé, la prospective n’a pas perdu de son actualité : depuis les années 1960, les réflexions sur l’action ont adopté l’idée de composer avec un monde incertain (Rittel et Webber, 1973 ; Callon, Lascoumes et Barthes, 2001). Dans ses développements les plus récents, la démarche prospective a conforté son bagage théorique systémique à travers le développement des pensées de la complexité (Morin, 1977). Elle se présente toujours dans sa fonction de veille stratégique intégrant la dimension du temps long et la non-linéarité des événements (Godet, 1997 ; De Jouvenel, 1999). En aménagement du territoire, la prospective a bénéficié du contexte d’une décentralisation toujours plus poussée à partir des années 1980. La redéfinition des compétences entre les collectivités territoriales,

¹⁴ Nous pouvons trouver dans le vitalisme de Georges Canguilhem (2003), cf. *Aspects du vitalisme*, cette vision de la pratique médicale comme art de la prudence à l’égard du vivant : « *il n’est pas sans intérêt de voir dans le vitalisme une biologie de médecin sceptique à l’égard du pouvoir contraignant des remèdes. La théorie hippocratique de la natura medicatrix accorde, en pathologie, plus d’importance à la réaction de l’organisme et à sa défense qu’à la cause morbide. L’art du pronostic l’emporte sur celui du diagnostic dont il dépend. Il importe autant de prévoir le cours de la maladie que d’en déterminer la cause. La thérapeutique est faite de prudence autant que d’audace, car le premier des médecins, c’est la nature* » (Canguilhem, 2003, p. 109 – soulignement de notre fait). Notons que l’art, dont nous parle Georges Canguilhem, est en amont de l’identification des causes de la maladie et de la prescription d’un traitement. C’est une forme de prospective capable de conjecturer le sensible.

¹⁵ Donnons juste une illustration de nos propos en rapport avec le domaine jurisprudentiel : dans cette spécialité, le droit fonctionne à tête renversée. C’est l’autorité du cas, c’est-à-dire l’accumulation des cris, des affects, des passions, en bref la complexité des tableaux de la vie ordinaire qui diminue la possibilité de légiférer par le recours à des concepts constitués (Laé, 1996 ; 2004). Il faut au juge une intelligence clinique pour faire droit à la situation, en créant, au besoin, les termes d’une réponse nouvelle.

conjuguée à un renouveau des formes de l'action territoriale (objectifs liés au développement local et durable, nouveaux périmètres d'action infra-régionaux, essor des contractualisations entre les partenaires publics), marque un regain d'intérêt pour une démarche de plus en plus identifiée au projet de territoire (Ascher *et al.*, 1993 ; De Courson, 1999 ; Goux-Baudiment, 2001 ; Delamarre, 2002 ; Guigou, 2002 ; Debarbieux, 2003 ; Loinger et Spohr, 2004). Dans d'autres contextes culturels, cette pensée de projet est appliquée au croisement d'une « logique de l'objet » et d'une « logique du milieu » : les tendances qui ont façonné le territoire et les aspirations de développement s'articulent autour des possibilités offertes par le lieu (Gariépy Michel et Tremblay François, 2003). Fille de la modernité, la prospective doit aujourd'hui accompagner la crise de sa matrice intellectuelle et se reformuler autour de nouvelles méthodes (Berdoulay et Soubeyran, 1994 ; Soja, 1994).

Dans un contexte grandissant de curiosité et d'interrogation autour des thèmes de la post-modernité, du retour du sujet et des problématiques environnementales, la prospective est face au défi de trouver un juste rapport au milieu, en renégociant au contact de ce dernier ses catégories normatives et sa posture scientifique. L'entrée esthétique présente, à la lumière de ses articulations avec la question du milieu et de l'aménagement, un intérêt heuristique certain pour observer ces nouveaux défis dans le domaine de l'énergie.

3. Hypothèses et organisation de la recherche

En synthèse des éléments liminaires précédents, voici les trois idées fortes sur lesquelles notre problématique repose :

- (1) Plus que le concept d'environnement, celui de milieu nous permet de penser comme un tout ce qui est de l'ordre de l'objectif et du subjectif, et d'envisager un schéma d'explication complexe. Relevant autant de la science que de la morale, il joue le rôle de concept articulatoire entre la problématique de l'action en aménagement et celle de l'habiter en géographie.
- (2) Dans le concert des théories esthétiques contemporaines, l'esthétique kantienne nous permet d'adopter une posture contextualiste réfléchie, qui évite le risque d'une dérive environnementaliste. C'est le mérite souvent mal décelé de la référence kantienne au jugement, laquelle n'exclut pas de penser le corps sensible.

- (3) La préoccupation contemporaine pour le milieu nous invite à rouvrir la réflexion prospective en aménagement en la concevant, à la lumière de quelques pensées inspiratrices, comme un art de sentir. L'enjeu est notamment méthodologique : il consiste à trouver dans les théories esthétiques de nouveaux principes d'action capables de faire droit à la singularité des situations et de les percevoir comme un réservoir de motifs susceptibles d'améliorer le pouvoir de composition de l'aménagement.

Ces trois idées fortes sont mises en perspective avec nos deux contextes d'étude relatifs aux infrastructures de transport et de production d'électricité. L'objectif de cette recherche est de *comprendre si, et comment, les enjeux esthétiques dans ces contextes d'études conduisent à une meilleure prise en compte du milieu par l'aménagement*. Deux hypothèses ont été retenues pour organiser ce travail de recherche.

Dans une première partie, nous étudions en quoi les enjeux esthétiques peuvent constituer un terrain d'entente entre le milieu et l'aménagement. À titre d'hypothèse, nous avançons l'idée que *les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent la prise en compte de celui-ci en aménagement*. Ainsi, loin d'être un motif d'opposition commode, les revendications esthétiques auraient un rôle à jouer dans l'exploration et la prise en compte de ce qui fait la qualité d'un lieu. Pour fonder cette hypothèse, nous examinons au préalable, en détail, en quoi l'orientation kantienne adoptée valorise le milieu d'un point de vue esthétique, c'est-à-dire comme potentiel susceptible d'informer l'action aménagiste. Cette piste de recherche est mise à l'épreuve de la contestation du projet de ligne THT aérienne à travers le Quercy Blanc. L'appareil méthodologique constitué vise à comprendre cette contestation dans la durée d'une part, à partir d'entretiens semi-directifs, puis en fonction de stratégies esthétiques, d'autre part, dont les ressorts et la portée sont évalués par le moyen d'un questionnaire et d'entretiens semi-directifs.

Dans la seconde partie, nous centrons notre recherche sur l'enjeu méthodologique que représente le défi esthétique pour l'aménagement. Comment formaliser l'apport des théories esthétiques pour l'action et envisager une prospective du milieu ? Par hypothèse, nous soutenons que la planification peut tirer parti du milieu à condition de trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*. Pour fonder cette hypothèse, nous examinons la façon

dont Deleuze démultiplie l'intuition esthétique de Kant, laquelle voyait dans la sensibilité une façon nouvelle de s'enquérir du monde. L'esthétique deleuzienne s'intéresse à la formation de nouveaux modes d'existence par le moyen d'une approche prudente et expérimentale. Cette approche qui réunit l'esthétique et l'action, constitue le cadre théorique fondateur de l'hypothèse précitée. Nous testons cette dernière en étudiant la planification éolienne mise en place par les services de l'État en Aveyron, puis celle élaborée à l'initiative du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, dans l'Aude. D'un point de vue méthodologique, nous reconstituons les processus de production de ces documents de planification à partir d'entretiens semi-directifs, en prêtant une attention particulière au rôle des formes cartographiques.

**PREMIÈRE PARTIE : LE DIALOGUE COMPLEXE DU
MILIEU ET DE L'AMÉNAGEMENT : UNE ENTENTE
ESTHÉTIQUE ?**

Introduction à la première partie

La question énergétique est devenue une préoccupation contemporaine centrale pour les sociétés développées comme pour celles en voie de développement. L'aménagement, en tant qu'intervention sur la relation espace – société, est directement interrogé par ces orientations nouvelles.

Le regard des sociétés occidentales sur les équipements liés au transport et à la production d'électricité depuis la fin des années 1960 a considérablement évolué, notamment en Amérique du Nord et en Europe. Dans ces aires culturelles, l'émergence des préoccupations environnementales a contribué à relativiser le triomphalisme avec lequel ces moyens énergétiques, symboles de progrès et de modernité jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, s'imposaient. Les opérations contemporaines d'aménagement, dans le domaine des réseaux de transport de l'électricité, ne peuvent plus s'appuyer sur cette rhétorique moderniste pour asseoir leur action. Et même lorsque ces opérations portent sur des énergies renouvelables, comme les éoliennes, les contestations sont nombreuses au niveau local, signe que le modèle d'action reste à réinventer.

Depuis les années 1980, en France, la question esthétique a émergé comme un terrain de contestation majeur dans le domaine de l'énergie. Pour les réseaux de transport de l'électricité, d'abord, puis pour les éoliennes à partir du milieu des années 1990. Bien que cette expression des sensibilités locales constitue parfois un motif d'opposition commode, nous pouvons légitimement penser qu'elle témoigne aussi de la préoccupation des habitants pour leur cadre de vie en tant que globalité vécue. En contrepoint des évaluations environnementales classiques, ces revendications d'ordre esthétique présentent une opportunité nouvelle pour l'aménagement de considérer ce qui a trait au milieu. Dans ce contexte, nous avons avancé l'hypothèse que *les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, aident l'aménagement à mieux le prendre en compte*. Pour évaluer ce terrain d'entente potentiel entre le milieu et l'aménagement, grâce aux voies de l'esthétique, nous procédons en quatre étapes.

Dans un premier temps (chap. I), nous présentons nos deux contextes d'étude, relatifs aux réseaux de transport d'électricité et aux éoliennes. Cela permet de prendre la mesure de leurs évolutions et de leurs enjeux au regard des problématiques d'aménagement du territoire en France. En particulier, nous examinons, au croisement des pratiques aménagistes, des

cadres législatifs et de l'évolution des préoccupations environnementales, l'émergence d'une attention croissante au milieu dans le domaine de l'énergie.

Ensuite (chap. II), nous évaluons, au regard des théories contemporaines de l'aménagement et de leurs évolutions, la façon dont elles thématisent cet intérêt pour le milieu. Ceci nous permet de mettre à jour les raisons d'un dialogue complexe entre le milieu et l'aménagement.

À la suite de ce double constat, pratique puis théorique, nous envisageons la possibilité d'un nouveau terrain d'entente entre le milieu et l'aménagement sur les bases d'une réflexion esthétique (chap. III). En partant de l'esthétique kantienne, nous élaborons un cadre théorique qui justifie de percevoir le milieu comme un potentiel dont l'aménagement pourrait tirer parti.

Enfin (chap. IV), nous testons l'hypothèse précitée en nous penchant sur la contestation du projet très haute tension (THT), en ligne aérienne à 225 kV, à travers le Quercy Blanc. Il s'agit d'analyser en quoi les stratégies esthétiques des opposants à ce projet correspondent à une préoccupation pour le milieu, d'une part, et contribuent à la prise en compte de celui dans le projet d'aménagement, d'autre part.

Chapitre I Le domaine de l'énergie en aménagement : l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les questions énergétiques connaissent une territorialisation croissante, pour de multiples raisons. Tout d'abord, l'émergence des préoccupations environnementales au cours des années 1970, en France, se traduit par l'apparition progressive de nouveaux outils d'aménagement, à l'image de l'étude d'impact. Ce type d'évaluation environnementale place le projet technique au centre et tient compte du milieu à la marge. Progressivement, dans un contexte de décentralisation croissante, les politiques d'aménagement du territoire se renouvellent, notamment dans le cadre régional mais aussi grâce à des échelles d'action infra-régionales.

Néanmoins, certains grands projets d'aménagement restent arrimés à une vision équipementière du territoire et soulèvent de nombreuses contestations au niveau des pratiques sociales. C'est le cas, au début des années 1990, des projets de lignes très haute tension (THT) qui font l'objet d'oppositions quasi systématiques. Signe de cette territorialisation croissante, EDF met en place de plus en plus de mesures d'accompagnement de projet visant une plus grande acceptabilité sociale. Par ailleurs, dans un contexte d'inquiétude pour le réchauffement climatique, les énergies renouvelables retiennent l'attention des pouvoirs publics. Le choix de l'éolien en France, au milieu des années 1990, se traduit par l'apparition de petites unités de production d'électricité. Pensée à l'origine dans un esprit décentralisé, l'implantation des éoliennes remet au premier plan la question de la prise en compte du milieu d'accueil ; cela, d'autant plus, que ces équipements soulèvent à leur tour de nombreuses oppositions.

Cette territorialisation croissante des questions énergétiques se traduit par la montée en puissance des revendications esthétiques, afférentes aux lignes THT et aux éoliennes. Plus difficilement catégorisables, celles-ci restent à la marge des outils de régulation classiques, comme l'étude d'impact et l'enquête publique. Elles sont souvent considérées comme trop subjectives, voire irrationnelles, pour être un élément de décision et de projet. Pourtant, les revendications esthétiques sont symptomatiques de problématiques complexes auxquelles l'aménagement doit faire face. Au-delà d'une prise en charge de l'environnement, c'est bel et bien la question du milieu qui constitue aujourd'hui un défi pour l'aménagement. Nous

présentons dans ce chapitre la portée problématique du milieu dans nos deux contextes d'étude, les réseaux de transport d'électricité et l'éolien.

1. Les réseaux de transport de l'électricité : des premières lois sur l'environnement à la montée en puissance de la contestation

Dès le début du XX^{ème} siècle, aux États-Unis, certaines voix s'élevèrent contre les réseaux de transport d'électricité au motif qu'ils constituaient une nuisance visuelle (Bennett, 1925)¹⁶. C'est au cours des années 1950 que les premiers cas de contestation sont identifiés, outre-Atlantique, tant en milieu rural (Furby *et al.*, 1988)¹⁷ qu'urbain (Lévy, 1997)¹⁸. Outre ces cas d'exception, Eugène Lévy établit que la montée en puissance des contestations survient au milieu des années 1960 sous l'effet d'une triple conjoncture : tout d'abord, les besoins individuels étant davantage satisfaits, il devient plus difficile de défendre la nécessité de tels équipements auprès des populations locales ; par ailleurs, l'émergence de la préoccupation environnementale se traduit par la constitution de nombreuses associations actives dans la protection des paysages¹⁹ ; enfin, l'esthétique industrielle du pylône, où la modernité de la forme se conjugue à l'intérêt bien compris de la fonction, tombe en désuétude devant l'apparition du post-modernisme architectural. La contestation des réseaux de

¹⁶ E. H. Bennett, architecte de Chicago, remarquait, dans ce numéro des *Annals of the American Academy of Political and Social Science* consacré au développement massif de l'énergie électrique aux États-Unis, que ce progrès s'accompagnait de coupes dévastatrices dans les forêts, d'aménagements ignorants des conditions topographiques et des formations végétales locales, et d'un surencombrement des bords de route par des fils et des poteaux de toute nature, électriques, téléphoniques et télégraphiques.

¹⁷ Dans un article collectif (Furby *et al.*, 1988), Lita Furby rappelle que le rejet de ces infrastructures a commencé à cette période dans les zones rurales : la valeur du foncier augmentant, les agriculteurs ont réclamé des compensations plus élevées que par le passé pour le passage des réseaux de transport. Paradoxalement, certains fermiers, très actifs pour accélérer les avancées de l'électrification rurale dans les années 1930, ont été de farouches opposants aux lignes très haute tension quelques décennies plus tard.

¹⁸ Alors que la pensée urbaine avait été traversée au début du siècle par un mouvement d'embellissement du cadre de vie (le *City Beautiful movement*), Eugène Lévy note que certains quartiers urbains huppés restaient attachés à cette préoccupation pour l'ordre et l'harmonie au point de payer aux compagnies d'électricité le surcoût de l'enfouissement des lignes électriques.

¹⁹ Ce phénomène de société se traduit par des regroupements importants de citoyens pour débattre de la protection des paysages ; ils se concrétisent le 24 mai 1965 par la *White House Conference on Natural Beauty*. Ces états généraux de l'environnement, importants dans l'histoire des États-Unis, feront remonter les aspirations des communautés locales et inciteront près de quarante États à se prononcer sur les enjeux esthétiques suscités par les technologies modernes. Les industriels ont alors deux leviers pour faire face aux critiques sur l'enlaidissement des paysages : l'enfouissement ou l'embellissement des infrastructures. Alors que des communautés locales exigent l'enfouissement des réseaux et que certaines villes votent des règlements d'urbanisme en ce sens, les industriels choisissent dans les années 1960 l'amélioration du *design* des pylônes, dont les solutions sont souvent moins onéreuses.

transport d'électricité est plus tardive en France. Elle sera en partie nourrie par l'émergence des préoccupations environnementales venues des États-Unis, mais aussi avivée par le choix progressif de l'énergie nucléaire.

1.1. La France d'après la seconde guerre mondiale : des réseaux électriques symboles d'une modernité triomphante.

Au cours des années 1960, en France, les lignes électriques soulèvent davantage l'enthousiasme que la méfiance. L'électricité jouit encore du prestige de la modernité. La grande actualité d'après la seconde guerre mondiale concerne la nationalisation du réseau. Dans les années 1910, l'électrification de la France n'était encore qu'une myriade de réseaux locaux développés à l'initiative de concessionnaires privés. En 1913, le territoire national compte une trentaine de sociétés d'électricité : le système électrique naît de cette « *juxtaposition géographique de monopoles naturels, dont chacun s'étend spatialement jusqu'à d'autres territoires, eux aussi couverts par un réseau* » (Laurier, 2000, p. 104). Dans les années 1930, les initiatives privées aboutissent aux premières interconnexions, en passant d'un stade régional à un stade interrégional. Progressivement, l'État intervient, au nom de l'intérêt général, sur le développement du réseau. En effet, à ses débuts, ce dernier offrait un avantage comparatif certain pour les entités infra-régionales équipées, notamment en matière de développement industriel. Pour que cet effet structurant soit homogène, l'État crée, dès 1936, un programme national d'interconnexion. Cette planification nationale obtient des résultats conséquents : à la fin de la seconde guerre mondiale, le réseau à très haute tension compte plus de 12 000 kilomètres, contre à peine 1 000 kilomètres en 1923²⁰.

En 1946, le système électrique est refondu par la loi de nationalisation du 8 avril. Les sociétés privées d'électricité sont intégrées à un nouvel établissement public : Electricité de France (EDF). Si l'action de l'État était parallèle à celle des initiatives privées avant la seconde guerre mondiale, elle est désormais omniprésente dans le champ électrique (Morsel, 1996). À ce sujet, Pierre Massé rappelle l'importance de la planification nationale, par le moyen du I^{er} Plan, dans l'accroissement de la production et du réseau électrique : « *s'il m'est permis d'évoquer un souvenir personnel, je me rappelle encore le choc que produisit à l'Electricité de France, où je venais d'être nommé directeur de l'Équipement, l'énoncé de l'objectif de 39,5 milliards de kWh alors que la consommation de la meilleure année d'avant*

²⁰ Source : <URL www.rte-france.com

guerre n'avait pas dépassé 21 milliards de kWh. Sans l'effort coordonné annoncé par le plan, ce dessein ambitieux se serait heurté à un scepticisme paralysant » (Massé, 1965, p. 146). En 1965, l'affiche de campagne de François Mitterrand ne dément pas l'image de progrès qui émane de cet équipement (cf. Fig. 1).

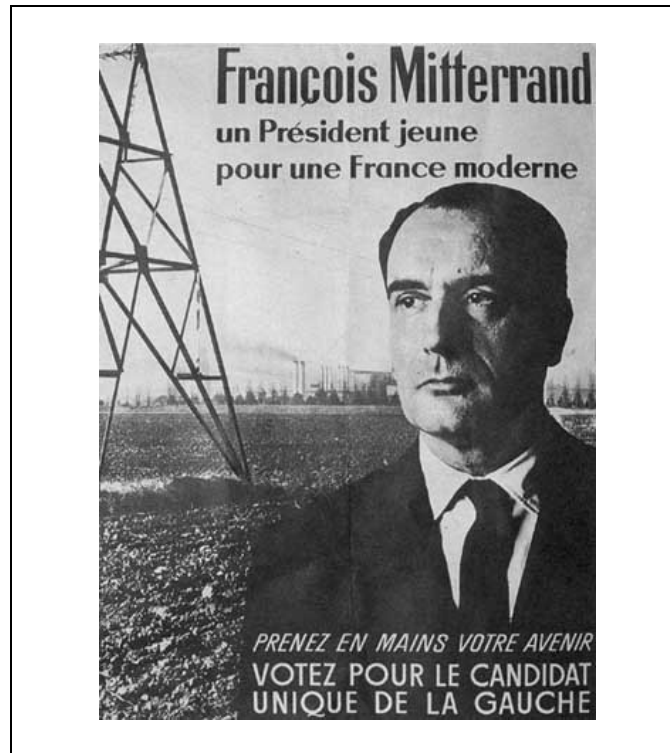


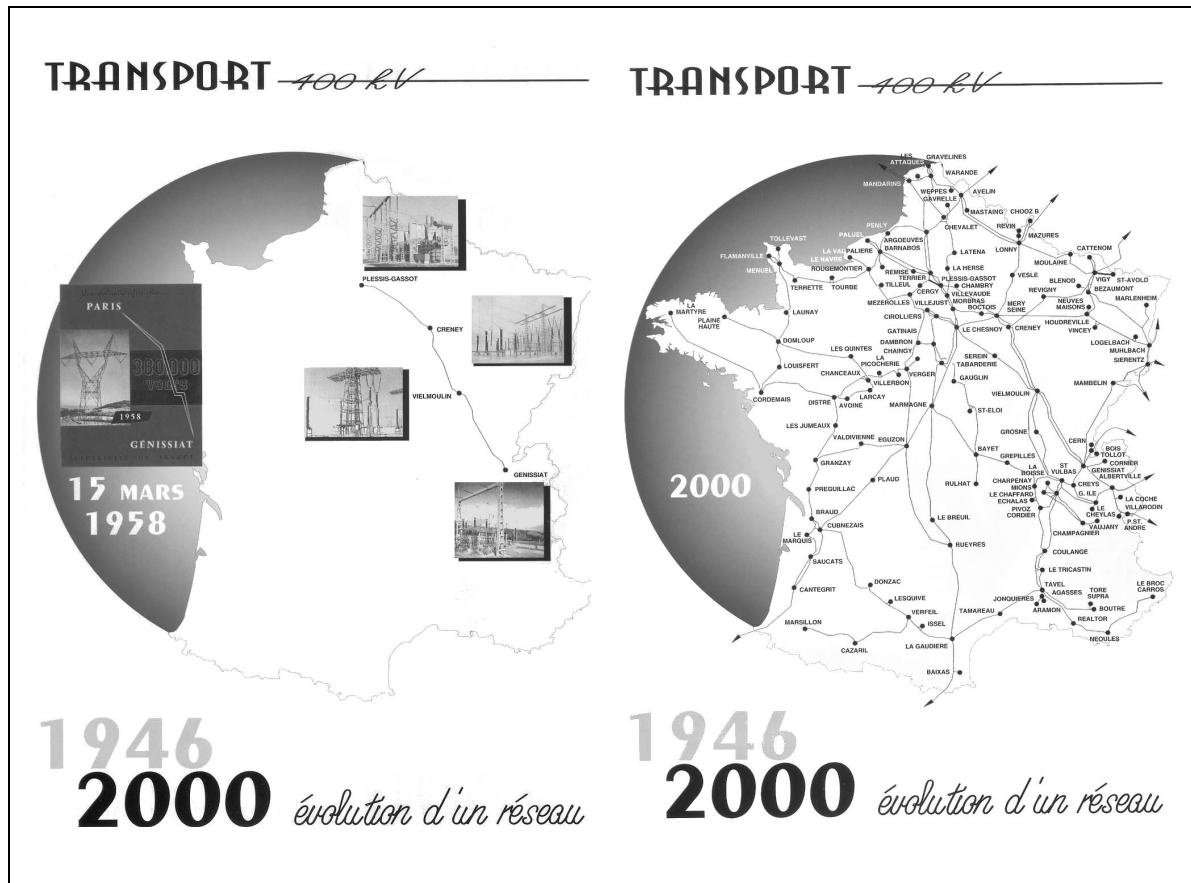
Figure 1 : Affiche de campagne de François Mitterrand pour les élections présidentielles de 1965

Le pylône treillis, valorisante évocation d'une France moderne, s'élève noblement dans un paysage de labour fermé à l'horizon par des usines fumantes (cf. Fig. 1). Moins de vingt ans plus tard, en 1981, la « force tranquille » préférera s'afficher près d'un petit village rural, oubliant au passage toute marque de modernité triomphante. De leurs côtés, les prospectivistes de la DATAR, occupés dans les années 1960 à anticiper les goûts et les couleurs de « l'homme de 1985 » (DATAR, 1964), affichent une solide confiance dans la dimension émancipatrice de cette esthétique industrielle :

« Le temps n'est plus où l'étroite solidarité entre l'industrie et le charbon faisait surgir le hideux paysage minier : aujourd'hui, le progrès s'affranchit de plus en plus de la crasse et des crassiers. La technique moderne engendre de surcroît une beauté propre, celle des grands barrages et des lacs artificiels (comme celui de Serre-Ponçon), celle des grands ponts (comme celui de Tancarville), celle des grands ouvrages où elle fait jouer les lignes, les matières et les lumières (comme la voûte de la Défense), et même celle des pylônes

métalliques des lignes électriques à très haute tension. Le beau, de plus en plus, deviendra une consommation gratuite » (DATAR, 1964, p. 85).

Le ton enthousiaste est encore celui d'une France s'émancipant grâce à la technique. Quelques années plus tôt, en 1958, la première ligne très haute tension (400 kV) était tirée entre le barrage de Génissiat (Ain) et Plessis-Gassot, pour alimenter Paris (cf. Fig. 2).



Figures 2 et 3 : Le réseau de transport d'électricité très haute tension (400 kV) en 1958 et en 2000²¹

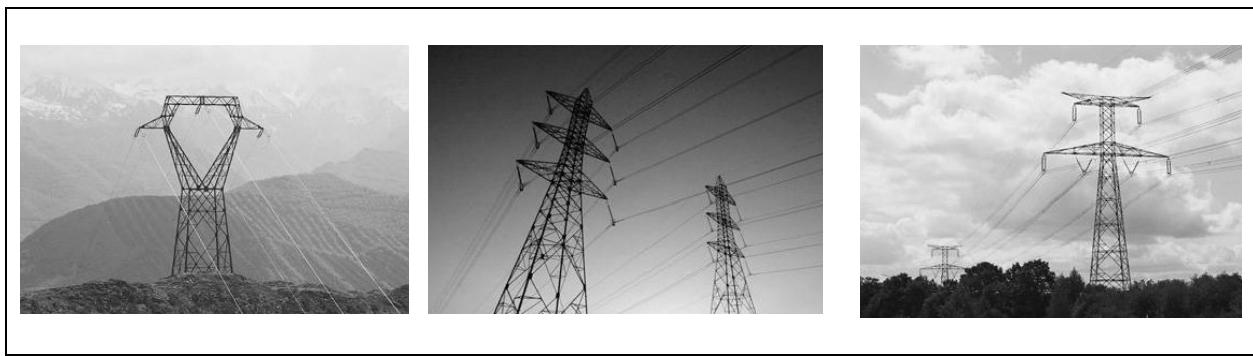
Au milieu des années 1960, la préoccupation environnementale est encore balbutiante en France. Au point que, dans sa vision prospective, la DATAR affirme sa préoccupation pour le « cadre de vie » en des termes bien éloignés des questions environnementales : « la manifestation la mieux perceptible du mode d'existence des hommes se trouve sans doute dans les objets qu'ils consomment, dans le cadre dans lequel ils vivent — qu'il s'agisse d'ailleurs de biens acquis directement par eux-mêmes ou de ceux que la collectivité met à leur disposition » (DATAR, 1964, p. 17). Ce n'est qu'à la fin des années 1960, que les premiers

²¹ RTE (2000). *Transport 400 kV, 1946-2000, évolution d'un réseau*. Paris : Centre national d'expertise réseaux, 31 p.

livres relatifs à l'environnement et à la nature alimentent le débat en France (Commoner, 1969 ; Dorst, 1970 ; Vernier, 1971) : pollution de l'air, de l'eau, gestion des déchets, etc. De la longue liste des préjudices portés à l'environnement, les réseaux électriques sont absents. Par exemple, un sondage sur l'environnement réalisé par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) à la demande de la DATAR (Vernier, 1971, p. 264-265) ne mentionne tout simplement pas les lignes de transport de l'électricité comme une possible nuisance dans les catégories soumises aux interviewés. En particulier, la nuisance visuelle qui, jusque là, semble avoir éveillé le plus de contestations aux États-Unis n'est pas imputée à ce type d'équipements mais davantage à « *l'enlaidissement du paysage des villes et des banlieues* » et au « *fait que certaines formes de publicité attirent sans cesse l'attention et qu'on ne puisse y échapper* ». Ce constat peut être renouvelé au regard des listes de nuisances que constituent les administrateurs lors des réflexions préparatoires à la création du Ministère de l'Environnement (Charvolin, 2003).

1.2. 1970 - 1980 : des années marquées par le choix du nucléaire et l'affirmation des préoccupations environnementales

En France, la question esthétique, peu soulevée par les réseaux de transport d'électricité jusqu'au début des années 1970, devient progressivement conflictuelle. Après la seconde guerre mondiale, le réseau très haute tension, tout juste naissant, devient beaucoup plus répandu : il accompagne la croissance exponentielle de la consommation d'électricité et, dès 1946, les lignes à très haute tension (400 kV) sont adoptées comme un standard européen. Par ailleurs, la crise pétrolière conduit, en 1974, la France à s'engager de façon plus déterminée dans le choix du nucléaire, ce qui aura pour effet d'accroître la mise en place de réseaux de transport de l'électricité (cf. Fig. 3).



Photographies 1, 2 et 3 : Pylônes « Chat » (milieu des années 1950), « Double Drapeau » (milieu des années 1960) et « Beaubourg » (1977)²²

Si EDF employait jusqu'alors des pylônes treillis classiques (cf. Photo. 1 et 2), l'entreprise nationale organise un premier concours de *design* à la fin des années 1970, au centre Pompidou ; sa réalisation fut le pylône « Beaubourg » (cf. Photo. 3) (Jobert et Merle, 2004). Ce pylône, aujourd'hui répandu à des centaines d'exemplaires, n'a pas encore la portée stratégique qu'accordera EDF aux futures opérations de *design*. En effet, les contestations de lignes de transport d'électricité sont juste naissantes en France. Louis Simard (2003) rappelle que les premières oppositions majeures, qui ont d'ailleurs pris l'allure de véritables conflits, sont liées à des projets de construction de centrales nucléaires à Creys-Malville à partir 1974 et à Plogoff à partir de 1975. Ces conflits portent sur la production et pas encore sur la distribution de l'énergie électrique à proprement parler. Néanmoins, ils témoignent de la montée en puissance des préoccupations environnementales comme phénomène sociétal et au cœur des évolutions institutionnelles ; celles-ci aboutissent à la création du Ministère de l'environnement en janvier 1971.

Derrière ces cas médiatiques, EDF doit malgré tout faire face à des oppositions croissantes au niveau local. Cela conduit l'État à adopter un protocole d'indemnisation des propriétaires et des agriculteurs par le moyen du décret du 11 juin 1969 et de ses circulaires d'application du 24 juin 1970 et du 10 février 1971 (André et Ravel, 1991). Jusqu'alors, les deux textes fondamentaux régissant l'implantation des lignes électriques étaient la loi du 15 juin 1906, relative à la distribution d'énergie²³, et celle du 8 avril 1946, relative à la

²² Source : <URL <http://www.edf.com/html/panorama/transport/materiel.html>

²³ La loi du 15 juin 1906 précise essentiellement les droits dont dispose le concessionnaire pour construire ses ouvrages lorsque ceux-ci doivent être implantés dans ou sur une propriété privée et qu'ils ont été déclarés d'utilité publique.

nationalisation²⁴ ; ceux-ci ne prévoient qu'un régime indemnitaire amiable en cas de « préjudice direct ».

Progressivement, la législation devient plus contraignante vis-à-vis de l'implantation des lignes très haute tension : en 1976, celles-ci tombent sous le coup de l'étude d'impact²⁵ et du permis de construire²⁶. Le décret d'application de la loi promulguant l'étude d'impact²⁷ évoque la prise en compte du paysage mais sans plus. En 1976, EDF connaît des évolutions internes et sa branche chargée des projets THT²⁸ se dote d'un groupe de réflexion sur l'environnement (André et Ravel, 1991). Celui-ci réalise notamment des enquêtes auprès des résidents habitant sous les lignes très haute tension, ainsi qu'auprès des maires des communes concernées. L'objectif est d'analyser la perception qu'ont les habitants de l'impact environnemental de ces réseaux pour, à terme, améliorer l'acceptabilité sociale sur le choix des tracés. Au début des années 1980, ces études d'opinion (Barouch, 1984)²⁹ montrent que l'insatisfaction des résidents est plus forte lorsque la densité des réseaux électriques est importante sur un même secteur, mais aussi lorsqu'ils ont le sentiment que le tracé retenu n'est pas le meilleur. Par ailleurs, l'étude conclut que les réseaux électriques ont une image négative : outre le bruit, l'atteinte à la santé ou à la propriété privée, ce sont les dégradations environnementales et paysagères qui sont jugées le plus sévèrement par une majorité de résidents.

²⁴ La loi du 8 avril 1946 prévoit l'intervention d'un règlement administratif déterminant les formes de la déclaration d'utilité publique pour les ouvrages ne nécessitant que l'établissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ancrage et d'abattage d'arbres). Le règlement fixe également les conditions d'établissement des dites servitudes.

²⁵ Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

²⁶ Loi du 31 décembre 1976 relative aux dispositions générales de l'urbanisme.

²⁷ Décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Selon l'article 12 de ce décret, l'étude d'impact est obligatoire pour les projets de 225 kV ou plus. Ce décret sera modifié par le décret n° 93-245 du 25 février 1993, faisant suite à la loi paysage ; désormais, l'étude d'impact devient obligatoire pour les « travaux d'installation ou de modernisation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité de tension supérieure ou égale à 63 kV ».

²⁸ Le Centre d'équipement du réseau de transport (CERT).

²⁹ Ces enquêtes d'opinion sont déjà largement utilisées aux États-Unis dans les années 1970 à partir de méthodes qualitatives (Priestley, 1988 ; Furby and *al.*, 1988) : appréciation de l'impact des lignes par des photographies et des photomontages présentant le paysage avant et après l'équipement, mais aussi des enquêtes par le moyen de cartes mentales, inspirées de l'analyse structurale de Kevin Lynch (1960). En s'appuyant sur une large revue de ces travaux d'analyse des perceptions des résidents, Lita Furby parvient à une conclusion intéressante : « nous n'en savons pas assez pour prévoir lesquels de ces éléments [enjeux fonciers, esthétiques, sanitaires, environnementaux, etc.] seront les plus problématiques selon la situation dans laquelle intervient un projet de réseau électrique. Les enjeux, très controversés sur un projet donné, sont souvent moins préoccupants sur un autre. En effet, chaque réalisation de ligne de transport d'électricité présente une combinaison unique de caractéristiques, et il est peu probable que nous sachions prévoir comment le public concerné réagira selon la façon dont celles-ci se combineront » (Furby and *al.*, 1988, p. 38-39). Traduction proposée par l'auteur.

1.3. Les années 1990 : la montée en puissance des contestations de projets de lignes très haute tension

C'est au tout début des années 1990, que les oppositions aux grands projets des équipements de transport d'électricité vont prendre une ampleur inégalée. Ce sont véritablement pour les ingénieurs du transport chez EDF des années noires, durant lesquelles les bras de fer vont se multiplier au niveau local³⁰ et conduire à des échecs cuisants sur le plan national et international. La voix des opposants aux lignes THT se fait d'autant plus entendre que les dispositifs de concertation connaissent des améliorations importantes au cours de ces années.

En effet, à la suite des difficultés rencontrées avec le TGV Méditerranée, la « circulaire Bianco » du 15 décembre 1992 prévoit une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures, dès leur conception même. La procédure repose sur la constitution d'une commission indépendante, désignée par le Préfet, qui reste en charge de l'organisation du débat. Cette tendance à reconnaître les apports du débat public investit également le champ des réseaux de transport d'électricité par la circulaire « Billardon » du 14 janvier 1993. Pour les travaux de renouvellement ou de construction de lignes électriques au-delà de 63 kV, celle-ci instaure l'organisation de concertations en amont des procédures d'enquêtes publiques en vue de préparer l'étude d'impact.

Par ailleurs, la loi « Barnier » du 2 février 1995, relative à la protection de l'environnement, crée la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette disposition de l'article 2 de la loi a été précisée par un décret du 10 mai 1996. La CNDP, héritière de la circulaire « Bianco » et des procédures québécoises du « bureau des audiences publiques sur l'environnement » (BAPE), a été installée le 4 septembre 1997 par Dominique Voynet. Dans le cas des réseaux de transport d'électricité, la CNDP est chargée d'ouvrir, d'une part, une concertation pour tout projet de ligne dont la tension est supérieure ou égale à 400 kV et la longueur supérieure à 10 kilomètres, et de l'envisager, d'autre part, pour les projets dont la tension est supérieure ou égale à 200 kV et la longueur supérieure à 15 kilomètres.

³⁰ Parmi ceux-ci, nous pouvons relever les oppositions aux projets THT de Saucats-Podensac-Langon (Gironde), en 1990, des Landes de Lavaux (Morbihan), de 1991 à 1997, de Le Mans – Rennes, en 1992, de La Gaudière – Livière (Aude), en 1992, de Domploup (Ille-et-Vilaine) – La Quinte (Sarthe), en 1992, de Versailles – Rambouillet, en 1994. Ces quelques cas montrent que les oppositions ont pris des formes multiples (blocage de chantier, plastiquage de pylônes, recours devant le tribunal administratif pour préjudice visuel, etc.). Seule une minorité à notre connaissance a abouti à l'annulation du projet.

En 1990, le projet de THT à Coutiches (Nord) figure parmi les plus symboliques de cette période. Malgré les protestations locales, EDF construit une ligne deux fois 400 kV à proximité de nombreuses habitations et choisit de mettre en place un protocole de mesure des champs électromagnétiques pour apaiser les craintes de l'opinion publique. Les résultats sanitaires de cette expérience restent controversés et, en 2006, Réseau Transport Electricité (RTE)³¹ s'est engagé à enfouir la ligne³².

La même année, EDF doit faire face à la contestation du projet de ligne deux fois 400 kV, Boutre – Carros, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, destiné à alimenter l'agglomération niçoise. Après de multiples contre-expertises et devant la persistance de l'opposition, le gouvernement saisit en 1997 la CNDP. Cette concertation organisée en 1998 est une première sur ce type d'équipement. Elle conclut à la possibilité de tracés alternatifs à celui initialement prévu dans les gorges du Verdon et préconise une meilleure prise en compte de l'environnement. Face à cette remise en cause, RTE relance, en 2000, le projet sous une version réduite et propose la mise en place d'une Maîtrise de la demande d'électricité (MDE). Malgré l'organisation d'une concertation et la définition en 2002 d'un nouveau tracé, l'opposition ne faiblit pas et, qui plus est, RTE se voit refuser par la commission des sites, perspectives et paysages des Alpes de Haute-Provence (CDSPP) la dérogation l'autorisant à traverser le Verdon, site classé depuis 1990. La décision est révisée par la commission nationale des sites en 2003, mais les conseils généraux, favorables au projet, le bloquent à leur tour et demandent à RTE d'épargner le Verdon. Les opposants renouvellent les contre-expertises et militent en faveur de l'enfouissement de la ligne. RTE soutient que les mesures de réduction des co-visibilités rendent le projet acceptable dans le Verdon, et obtient du gouvernement, en 2005, la signature de la déclaration d'utilité publique (DUP). Le Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon, le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence et plusieurs collectifs d'opposants attaquent l'arrêté interministériel de DUP devant le conseil d'État en février 2006. Celui-ci considère, dans sa décision du 10 juillet 2006³³, que le projet est bien d'intérêt public mais, après « *visite des lieux* » et au regard de leur intérêt

³¹ Nous distinguons ici Electricité de France (EDF) et Réseau Transport Electricité (RTE). Ces deux instances s'occupent respectivement de la production et de la vente de l'électricité d'une part et du transport de l'électricité d'autre part. Avant la loi du 10 février 2000, elles ne formaient encore qu'une seule et même entreprise. Depuis, le réseau de transport, tout en demeurant au sein d'EDF, est géré de manière indépendante par RTE.

³² Source : RTE. Bilan 2006 et perspectives 2007 de RTE dans le Nord-Pas-de-Calais. 21 p. <URL http://www.rte-france.com/htm/fr/journalistes/telecharge/dossiers/DP_NPdC_20070327.pdf

³³ Section du contentieux sur le rapport de la 10^{ème} sous-section. Séance du 21 juin 2006. Lecture du 10 juillet 2006. N° 288108, 289396, 289777, 289968. Association interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix, des lacs et sites du Verdon et autres. Source : <URL http://www.conseil-État.fr/ce/jurispd/index_ac_ld0632.shtml

exceptionnel sur le plan local, national et européen, il annule la décision de l'État. Pour RTE, cette jurisprudence est un échec important, affectant non seulement ce projet mais sa méthode de prise en compte des enjeux paysagers.

C'est également au début des années 1990 que le projet d'interconnexion entre la France et l'Espagne rencontre des difficultés. Née d'une entente dans les années 1980 pour fournir de l'énergie à l'Espagne, cette THT deux fois 400 kV doit initialement passer par la vallée du Louron dans les Pyrénées. Mais devant l'importance de l'opposition, la ministre de l'environnement, Corine Lepage, également avocate en ce domaine, convainc Alain Juppé de venir sur le terrain. Celui-ci se prononce en mars 1996 contre le tracé choisi, tout en s'engageant auprès des autorités espagnoles à trouver une alternative. Un autre tracé est défini, à la fin des années 1990, dans les Pyrénées-Orientales, à partir de Baixas, près de Perpignan, jusqu'à Bescano. Les opposants, tout aussi déterminés, se rapprochent de France Nature Environnement, laquelle saisit la CNDP en novembre 2001. Un an plus tard, cette dernière rend un avis favorable à un débat public, qui se tint de mars à juillet 2003. À l'issue du débat, fin 2003, RTE maintient le projet sur le même tracé mais affirme mener des études approfondies pour proposer des options complémentaires au projet initial. En novembre 2005, la France et l'Espagne signent un nouvel accord relançant le projet. Celui est toujours à l'étude.

D'autres contestations de grande ampleur, mais moins médiatiques, sont également apparues dans les années 1990. C'est le cas du projet THT 225 kV entre Golfech et Cahors, abandonné suite à un débat local préconisé par la CNDP au bénéfice du renforcement d'une ligne existante. C'est aussi le cas du projet de rénovation de la ligne 63 kV en 225 kV entre Guersac et Pont-Château, à travers le PNR de la Brière, toujours à l'étude après avis favorable du conseil d'État en février 2003. C'est le cas, encore, du projet de rénovation de la ligne 400 kV THT Lyon – Chambéry que RTE a décidé de poursuivre en juin 2003 suite à un débat public organisé par la CNDP. Plus récemment, c'est le projet de construction d'une ligne deux fois 400 kV Cotentin – Maine, que RTE a maintenu en mai 2006 suite à un débat public de la CNDP.

La multiplication de ces oppositions a rendu les enjeux environnementaux et paysagers incontournables et parfois décisifs, comme le montrait les cas de conflits dans le Verdon et touchant le projet franco-espagnol. La question esthétique devient alors un enjeu stratégique auquel EDF tente de faire face à travers différents dispositifs. Comme le souligne Arthur Jobert, consultant en Recherche-Développement pour EDF, « *vue de l'aménageur, l'esthétique est essentiellement une question de contestataires et de riverains [...] autour des*

lignes très haute tension, il y a eu un mouvement qui nous a fait passer d'une réflexion qui était plutôt du côté de l'externe (essayer de comprendre pourquoi on ne voulait pas de lignes très haute tension) à une réflexion portant sur les modes de fonctionnement interne » (Jobert et Merle, 2004). Ce témoignage souligne à quel point la montée en puissance des oppositions remet en cause, chez EDF, la façon dont les ingénieurs pensent maîtriser les espaces sur lesquels ils interviennent. Comme le souligne l'auteur, l'entreprise nationale a beaucoup de mal à faire évoluer ces pratiques professionnelles et ramène souvent la question esthétique à un simple enjeu d'acceptabilité sociale. Les mesures adoptées au cours des années 1990 sont significatives de cette tendance.

1.4. Les évolutions d'EDF dans la prise en compte du paysage et de l'environnement

C'est à partir d'août 1992 qu'EDF révisé sa politique en matière d'environnement³⁴. Le 25 août 1992, le protocole « Les réseaux électriques dans l'environnement » est signé entre l'entreprise nationale et le gouvernement. Cet accord introduit plusieurs mesures nouvelles qui méritent notre attention. D'une part, l'entreprise s'engage à renforcer la concertation sur le choix des tracés et l'impact des ouvrages. Pour cela, ses schémas directeurs nationaux et régionaux des réseaux HT et THT sont rendus publics ; ensuite, chaque projet sera accompagné d'une concertation sur l'aire d'étude puis sur l'inventaire des contraintes ; enfin, les lignes 63 et 90 kV seront soumises à enquête publique³⁵. D'autre part, EDF entend accélérer son programme d'enfouissement des lignes tout en reconnaissant que les objectifs sont plus réalistes pour la BT³⁶ et la MT que pour la HT et la THT. C'est pourquoi, par ailleurs, l'entreprise introduit de nouveaux principes de régulation liés aux impacts de la technologie aérienne :

- réutilisation des tracés existants pour le tiers des lignes à construire,
- application du « principe de compensation » (pour chaque kilomètre de ligne THT construit en dehors des couloirs existants, enlever ou enfouir un kilomètre équivalent de lignes de moindre tension situées dans le voisinage du projet),

³⁴ Protocole « Bérégovoy » portant sur « Les réseaux électriques dans l'environnement », signé entre Électricité de France et l'État le 25 août 1992. 27 p.

³⁵ Depuis la loi du 10 juillet 1976 instituant l'étude d'impact, seules les lignes THT de 225 et 400 kV y étaient soumises.

³⁶ La basse tension (BT) désigne les réseaux de moins de 1000 volts ou 1 kV, la moyenne tension (MT), ceux de 20 kV, la haute tension (HT), ceux de 45, 63 et 90 kV, et la très haute tension (THT), ceux de 225 et 400 kV.

- introduction de la notion de « préjudice visuel » : proposition, aux résidents situés à proximité des nouveaux ouvrages THT, de mesures de dédommagements (plantations arbustives, compensation de la moins-value en cas de vente du bien immobilier).

Enfin, dans le but de répondre aux préoccupations esthétiques des populations locales, EDF s'engage à développer de nouvelles formes de pylônes (poteaux bois, monopode, etc.), à accroître ses efforts dans la technologie souterraine, à cofinancer par le Fond d'aménagement des réseaux (FAR) des mesures visant à améliorer l'insertion des réseaux présents dans la zone du projet.

En décembre 1994, après avoir conduit le débat national « Energie et environnement » dans toute la France de mai à octobre, à la demande des ministres chargés de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Jean-Pierre Souviron remet un rapport qui critique sévèrement le manque de transparence d'EDF et le mélange des responsabilités entre le distributeur d'électricité et l'État. Ce rapport ne manque pas de soulever le problème des lignes HT et THT : il faut « *une contre-expertise portant non seulement sur le tracé d'une ligne, mais aussi, le cas échéant, sur la justification économique des ouvrages et sur les solutions alternatives (autre organisation du réseau, solutions d'électrification plus locales). Ces principes devraient être appliqués avec une attention toute particulière dans les cas des lignes électriques transfrontalières [...] L'utilité de nouveaux ouvrages doit être clairement établie, leurs caractéristiques ou leur tracé suffisamment justifiés, et les règles d'indemnisation des intérêts particuliers équitablement définies* »³⁷. Deux ans après l'accord réseaux électriques – environnement de 1992, le rapport Souviron souligne que la mise en place des projets manque encore de clarté, de justifications et de solutions alternatives. Il appuie son propos en évoquant le cas du projet franco-espagnol, alors au point mort en 1994. Le bilan est sévère.

À la même époque, EDF poursuit sa politique d'embellissement des pylônes, prévue dans l'accord de 1992, en organisant des concours d'architectes en 1994³⁸. Cela s'inscrit pour l'entreprise nationale dans une politique volontariste de communication : elle ne parle plus alors de pylônes « esthétiques », comme dans les années 1980, mais de pylônes « architecturés » (Jobert et Merle, 2004). Pour EDF, l'objectif est de répondre à

³⁷ Rapport Souviron cité dans *Le Monde* du 6 décembre 1994.

³⁸ Caroline Gagnon précise que cette « *stratégie d'amélioration esthétique trouvera un second souffle dans les années 1990-2000 dans plusieurs pays d'Europe. Des concours de design des pylônes, à l'échelle internationale, seront notamment lancés par EDF en France (1994), par ENEL (2000) en Italie et par ELETRA au Danemark (2001) dans l'espoir de remédier à la problématique paysagère* » (Gagnon, 2006, p. 21).

l'insatisfaction du public face à l'esthétique des ouvrages aériens classiques, mais aussi d'éviter des coûts importants en ayant pour seule alternative aux lignes THT aériennes, l'enfouissement. Les pylônes architecturés soulignent une évolution dans la prise en considération des enjeux esthétiques. Leur coût unitaire très élevé par rapport au pylône treillis classique restreint considérablement leur usage : par exemple, pour une ligne 400 kV en double terne³⁹, un pylône « Roseau » ou « Muguet » est 2,3 à 11,6 fois plus cher qu'un pylône treillis classique⁴⁰. Voici quelques exemples des pylônes « Corolle » (cf. Photo. 4), « Roseau » (cf. Photo. 5), et « Muguet » (cf. Photo. 6).



Photographies 4, 5 et 6 : Pylônes « Corolle » (en bois), « Roseau », et « Muguet »⁴¹

Comme le souligne Arthur Jobert, ces pylônes architecturés correspondent à « *un usage purement stratégique des outils esthétiques ! [...] on ne les utilise que lorsque l'on pense avoir besoin de faire un geste esthétique, la gamme de base restant inchangée. En clair : on offre quelques pylônes différents pour traiter un point particulièrement sensible d'une ligne donnée, mais le reste continue d'être construit avec des pylônes classiques* » (Jobert et Merle, 2004). Tout le paradoxe de ces pylônes architecturés est qu'ils constituent une réponse ponctuelle à des enjeux esthétiques qui engagent le paysage dans sa continuité. C'était déjà l'approche qui prévalait dans les années 1950, à l'image du traitement des

³⁹ Une terne est un groupe de trois conducteurs permettant d'assurer le transport de courant triphasé.

⁴⁰ RTE (2004). *Les supports architecturés*. Paris : Centre national d'expertise réseaux – SEMIA, 10 p.

⁴¹ *Ibid.*

pylônes comme objets d'art par Henry Dreyfuss⁴² ; mais, les contestations contemporaines ont conduit à en renforcer la rareté en en faisant de véritables outils de négociation – tout au moins est-ce la politique d'EDF. En conséquence, ces pylônes architecturés sont généralement utilisés d'une manière différente de celle pensée par leur créateur architecte ! Non pas en composition de paysage, dans un traitement linéaire, mais en implantation ponctuelle lorsque que ce type de support peut atténuer une atteinte paysagère importante.

EDF poursuit sa politique environnementale en signant pour la période 1997 – 2001 un accord « Réseaux électriques et environnement »⁴³ qui se substitue au protocole précédent. Le bilan de ce dernier est contrasté. Sur la période 1992-1996, le rythme d'enfouissement des réseaux HT a atteint 11 %, alors que le protocole fixait un objectif de 6 %, et le taux de dépose ou de substitution en aérien sur cette période a atteint 63 %. En THT, la création de 375 kilomètres de lignes aériennes fut compensée par la dépose de 36 % de la longueur totale du réseau aérien, soit un résultat supérieur aux engagements (30 %)⁴⁴.

Si les mécanismes d'indemnisation des riverains ont fonctionné de manière satisfaisante⁴⁵, dans les faits, les comités régionaux de concertation ne se réunissaient pas de manière assez régulière. Les procédures mises en oeuvre par EDF pour améliorer la concertation se traduisent par un allongement des délais de décision qui entraîne souvent le blocage ou l'abandon de certains projets. Ainsi, sur la période 1992-1996, EDF a estimé à 15 % la part des projets de ligne à haute tension qui n'ont pu aboutir. Par ailleurs, les crédits du Fonds d'aménagement des réseaux (FAR) n'ont pu être mobilisés que pour une faible part, les collectivités locales ne pouvant participer aux opérations à hauteur des sommes dégagées par l'entreprise nationale.

⁴² Avec 400 000 dollars de soutien financier, l'*Edison Electric Institute* donne carte blanche au concepteur pour réaliser des pylônes « *appréciés de tous* » (« *universally acceptable* ») et qui lui évitent le recours à la technologie souterraine. Henry Dreyfuss, célèbre designer des années 1930 et 1940, relève le défi non sans perplexité. Digne représentant du fonctionnalisme appliqué notamment aux objets populaires et quotidiens, il considère que le pylône électrique est difficile à réinventer en raison de son caractère impersonnel – il n'est pas accompagné d'usages individuels – et de la répétition des formes qu'il engage dans le paysage. La réflexion de l'époque est intéressante : face à l'enjeu paysager, les industriels répondent par la recherche d'un nouveau standard esthétique fondé sur l'idée du pylône comme objet d'art (Lévy, 1997).

⁴³ Électricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 1997 – 2000 passé avec l'État le 11 février 1997. 18 p.

⁴⁴ Sénat. Projet de loi de finance pour 1999. Source : <URL http://www.senat.fr/rap/a98-0673/a98-0673_mono.html

⁴⁵ Pour les nouveaux ouvrages à très haute tension, EDF a mis en oeuvre une politique d'indemnisation du préjudice visuel pour les riverains de ces lignes. Les commissions départementales d'évaluation du préjudice visuel, qui pour l'instant ont été mises en place dans 27 départements, sont composées de manière paritaire de représentants de l'administration (un conseiller de tribunal administratif, qui la préside, et un représentant des services fiscaux) et de représentants des intérêts des riverains (un notaire et un expert immobilier désignés par leurs pairs), EDF n'étant pas représenté. Entre 1993 et 1996, dernière année connue, ces commissions ont accordés des indemnités à plus de 400 riverains pour un montant estimé à plus de 13 millions de francs. Source : *Ibid.*

Afin de poursuivre cette politique, un nouvel accord est signé le 22 mai 1997 et annexé au contrat d'entreprise 1997-2000. Concernant, l'amélioration du réseau, EDF s'engage à enfouir 20 % des lignes HT et envisage un taux de dépose⁴⁶ global des ouvrages HT et THT de 60 %. Par ailleurs, le financement des collectivités territoriales pour le FAR passera de 50 à 25 % à l'occasion de l'implantation d'une nouvelle ligne THT. Une mesure nouvelle est également introduite pour les lignes d'interconnexion nationale ou transfrontalière à 400 kV : EDF propose en « contrepartie » un programme local pour l'environnement et l'emploi (PLEE) visant des actions d'intérêt collectif dans ces domaines. Enfin, un effort accru sur les « points noirs »⁴⁷ est envisagé. Le bilan est, là encore, contrasté. Si les engagements quantitatifs d'enfouissements ont été légèrement dépassés et 3700 points noirs environnementaux résorbés, l'entreprise reconnaît qu'un certain nombre de ces projets n'ont pas pu se réaliser dans les délais prévus.

L'accord est reconduit sur la période 2001 – 2003⁴⁸. Plusieurs éléments conjoncturels orientent ce nouvel accord. La tempête de décembre 1999 met hors service 8 % du réseau HT et THT et, malgré son rétablissement rapide, EDF doit envisager des efforts de rénovation. Par ailleurs, la loi du 10 février 2000 sur le service public de l'électricité⁴⁹ confie la gestion du réseau public de transport à RTE et intègre dans son énoncé que le « respect de l'environnement » (cf. art. 2) fait partie intégrante des missions de celui-ci. Outre les mesures habituelles relatives à l'enfouissement des réseaux BT et HT, l'accord insiste sur le renforcement de la concertation autour des schémas régionaux de développement du réseau (devant la difficulté du projet France – Espagne, RTE s'engage notamment à rendre publics les projets d'interconnexion) et met en place un programme d'accompagnement de projet (PAP). Ce dernier regroupe un ensemble de mesures connues (pylônes architecturés, compensation des lignes aériennes nouvelles par l'enfouissement d'une partie du réseau autour du projet, soutien au développement économique local et à la maîtrise de la demande

⁴⁶ Pour chaque kilomètre de ligne haute ou très haute tension à construire, en dehors des couloirs existants, dépose d'un kilométrage au moins équivalent de lignes de moindre tension ou mise en souterrain de réseaux moyenne tension existants situés au voisinage de la ligne en projet.

⁴⁷ La notion de « point noir » désigne pour EDF des situations particulièrement inesthétiques pour les riverains des projets : « plus précisément, un point noir est ici un ensemble d'équipements d'infrastructures installés en domaine public d'ampleur limitée, soit un bâtiment (type poste, coffret ou armoire) soit un tronçon de réseau (de 100 à 300 mètres), soit la combinaison de plusieurs de ces équipements » (Accord « Réseaux électriques et environnement » 1997 – 2000, p. 9). À noter que ces points noirs ne concernent que les réseaux compris entre la BT et la HT, et non la THT.

⁴⁸ Electricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 2001 – 2003 passé avec l'État le 30 janvier 2002. 22 p.

⁴⁹ Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

d'énergie) pour lesquelles il augmente l'enveloppe financière : 10 % de l'investissement pour les lignes 400 kV et 8 % pour les lignes 225 kV.

Pour la période 2004 – 2007, l'accord n'a pas été reconduit à ce jour et serait « *actuellement en négociation* »⁵⁰. De son côté, RTE signale qu'un Contrat de service public sur la période 2005 - 2007, reprenant en grande partie les modalités de l'accord précédent, a été signé avec l'État le 24 octobre 2005⁵¹.

Malgré des résultats tangibles, la politique environnementale et paysagère de RTE ne se traduit pas par une meilleure prise en charge des milieux géographiques dans leur globalité. En particulier, la question paysagère reste un point d'achoppement, car le décalage est souvent patent entre les problèmes soulevés et les réponses apportées. Voici quelques-unes des réponses typiques que le gestionnaire des réseaux électriques met en avant pour garantir l'« insertion paysagère » d'un projet⁵² :

- *Le camouflage (ou absorption)* : il s'agit de profiter de la morphologie du terrain pour minimiser l'effet visuel d'une ligne THT. L'infrastructure n'est alors pas considérée comme un élément de paysage à part entière mais comme un objet qu'il serait possible de dissimuler dans un paysage-décor.
- *Le pastiche* : cela concerne surtout les postes de transformation, qui constituent des nœuds importants du réseau électrique. Ces installations font l'objet d'un traitement visuel spécifique (clôture, portail, plantations, façades des bâtiments) visant à les confondre avec leur environnement.
- *L'esthétisme* : les pylônes architecturés (« Muguet », « Fougère », etc.) proposés par RTE en remplacement des modèles treillis standards constituent une alternative utile durant les négociations pour personnaliser un projet. Néanmoins, la question du paysage n'est pas davantage posée car il s'agit ici de penser le pylône comme une œuvre en soi, en dépit de toute mise en situation.

⁵⁰ Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable, information du 4 juin 2007. Source : <URL <http://www.ecologie.gouv.fr/Accord-reseaux-electriques-et.html>

⁵¹ Source : <URL <http://www.rte-france.com/htm/fr/environnement/rte.jsp>. Le gestionnaire de réseau de transport d'électricité, RTE, est devenu le 1er septembre 2005 RTE EDF-Transport SA. filiale de EDF SA. conformément à la loi du 9 août 2004 qui impose la séparation juridique de l'activité de transport.

⁵² À ce sujet, voir les remarques de Laure Planchais (2004) sur l'intégration paysagère des éoliennes dont nous sommes inspirés.

- *L'acceptabilité sociale du projet* : RTE recherche de plus en plus l'acceptabilité sociale de ses projets en proposant des mesures d' « accompagnement de projet ». Il s'agit de financer des orientations de développement local de façon à montrer l'incidence positive du projet sur les territoires traversés. Cette diversification des mesures compensatoires permet d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets et se substitue parfois à la prise en charge des enjeux paysagers.
- *L'acceptabilité écologique du projet* : il suffirait que le respect des écosystèmes soit garanti pour attester de l'insertion paysagère. Ce primat des études environnementales et naturalistes témoigne d'une logique analytique fort éloignée de l'appréhension globale que suppose la question paysagère.

Ainsi, malgré l'engagement significatif d'EDF, puis de RTE au début des années 1990, dans une politique environnementale et paysagère, la contestation des projets de réseaux de transport d'électricité n'a cessé de monter en puissance. Les projets du Verdon et de la ligne France – Espagne sont sur les plans méthodologique, politique et médiatique une bonne illustration des difficultés croissantes que rencontrent les gestionnaires du réseau électrique en France. Dans une contribution récente, Arthur Jobert soulignait que les échecs successifs rencontrés sur le projet France – Espagne ont même conduit RTE, en interne, à prendre davantage « *en compte le local, l'histoire et les projets des territoires* » à travers des « *études de contexte* » (Jobert et Merle, 2004). Ces remises en question sont significatives de la complexité des enjeux soulevés par la prise en charge des milieux géographiques : l'évaluation environnementale ne suffit plus à garantir l'acceptabilité de telles opérations d'aménagement (Gariépy, 1999). Alors que les réponses de RTE sont souvent de nature sectorielle, à l'image des pylônes dits esthétiques, ce premier contexte d'étude ouvre la voie à une réflexion sur une logique d'action capable d'une véritable réflexion géographique.

En contrepoint des réseaux très haute tension, associée à une politique énergétique centralisée basée sur le nucléaire, les éoliennes apparaissent nimbées d'un discours pro-environnemental. Au-delà du cliché, il convient d'aborder notre second contexte d'étude en présentant les enjeux considérables que les éoliennes soulèvent en termes paysager et d'aménagement du territoire.

2. Le développement éolien : des enjeux environnementaux internationaux à l'essor d'une politique française

Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constatait que les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) ont crû depuis l'époque préindustrielle, avec une augmentation de 70 % entre 1970 et 2004⁵³. Il est par ailleurs parvenu à confirmer que l'accroissement de la température moyenne globale depuis le milieu du XX^{ème} siècle est très probablement dû à l'augmentation des GES anthropiques⁵⁴. Les résultats de ce groupe d'experts, créé en 1988⁵⁵, témoignent d'une prise de conscience croissante des effets du réchauffement climatique. Les progrès dans la connaissance de ses causes⁵⁶ sont un facteur important de justification du choix des énergies renouvelables au niveau international et européen, puis national.

2.1. La lutte contre le réchauffement climatique et la promotion des énergies renouvelables

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et est entrée en vigueur le 21 mars 2004. Aujourd'hui, elle a été ratifiée par 188 pays et la Communauté européenne. Elle reconnaît l'existence du changement climatique d'origine humaine et impose aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. Devant l'ampleur du phénomène, le Protocole de Kyoto, conclu en 1997, constitue une étape essentielle de la mise en oeuvre de la Convention. Plus de 150 parties (y compris la Communauté européenne) ont ratifié le Protocole, qui est entré en vigueur le 16 février 2005.

⁵³ GIEC III (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : l'atténuation des changements climatiques. Contribution du groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Résumé à l'intention des décideurs. Traduction non-officielle n'engageant pas le GIEC. 36 p. <URL www.effet-de-serre.gouv.fr

⁵⁴ GIEC I (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : les bases scientifiques physiques. Contribution du groupe de travail I au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Résumé à l'intention des décideurs. Traduction non-officielle n'engageant pas le GIEC. 25 p. <URL www.effet-de-serre.gouv.fr

⁵⁵ À l'initiative de l'Organisation Météorologique Mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

⁵⁶ Les travaux du GIEC font l'objet d'une reconnaissance internationale mais pour prendre un pas de recul par rapport aux enjeux géopolitiques qui peuvent peser sur leurs résultats, consulter notamment (Dahan-Dalmedico et Guillemot, 2006).

Au titre du Protocole, les pays industrialisés se sont engagés à respecter des quotas de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre pour une période d'engagement de cinq ans, de 2008 à 2012. Le résultat à atteindre est clairement défini dans le Protocole de Kyoto : réduire les émissions des GES d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990.

Si la France avait, dès juillet 2000, promulgué une loi autorisant la ratification du Protocole de Kyoto, c'est en 2002 que ce dernier a été ratifié par l'Union Européenne au nom de tous ses États membres. Pendant les négociations du Protocole de Kyoto, les quinze pays qui composaient l'Union Européenne à l'époque se sont fixés un objectif particulièrement ambitieux : ramener collectivement, en 2012, leurs émissions de gaz à effet de serre 8 % en dessous des niveaux de 1990.

En vue de réaliser ces objectifs de réduction des GES, l'Union Européenne accorde un intérêt tout particulier aux sources d'énergies renouvelables (SER)⁵⁷. Cela passe par l'adoption d'un Livre Blanc⁵⁸ fixant pour 2010 une pénétration minimale de 12 % des SER dans l'Union Européenne, suivi d'une résolution du Parlement Européen proposant de créer une Agence Européenne des Énergies Renouvelables⁵⁹. En parallèle, l'Union Européenne met en place un Programme Européen sur le Changement Climatique (PECC)⁶⁰ constitué de mesures transversales et sectorielles (transport, bâtiment, industrie et énergie). En 2001, la directive sur la promotion des énergies renouvelables⁶¹ reconnaît que le potentiel des SER est encore « sous-utilisé » et qu'il est nécessaire de les valoriser sur le marché de l'électricité ; elle fixe à 21 % l'objectif de production d'électricité à partir des SER.

Selon un avis récent de la Commission des énergies renouvelables à l'Union Européenne⁶², l'objectif de voir la part de sources d'énergie renouvelables dans la

⁵⁷ On appelle « énergies renouvelables » les énergies issues de sources non fossiles renouvelables. Sont compris : les énergies éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz. Leur exploitation ne donne pas lieu à des émissions de gaz à effet de serre, elles sont donc l'un des moyens de lutte contre le changement climatique.

⁵⁸ Énergie pour l'avenir: les sources d'énergie renouvelables - Livre blanc établissant une stratégie et un plan d'action communautaires, COM (97) 599 du 26.11.1997.

⁵⁹ Résolution du Parlement Européen sur la communication de la Commission « Énergie pour l'avenir: les sources d'énergie renouvelables - Livre blanc établissant une stratégie et un plan d'action communautaires », (A4-0199/98) du 17.06.1998.

⁶⁰ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen concernant les politiques et mesures proposées par l'UE pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : vers un programme européen sur le changement climatique (PECC), COM (2000) 88, du 08.03.2000.

⁶¹ Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, 301L0077, Commission Européenne, Bruxelles.

⁶² Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen - Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables - Les sources d'énergie renouvelables au 21e siècle: construire un avenir plus durable, COM (2006) 848 du 10.1.2007.

consommation intérieure brute s'élever à 12 % en 2010 ne sera pas atteint⁶³. La mise en œuvre des SER rencontre plusieurs blocages (coût élevé des investissements, problèmes administratifs liés à leur installation et à leur caractère décentralisé, règles opaques et/ou discriminatoires pour l'accès au réseau électrique, information insuffisante des fournisseurs, des clients et des installateurs).

En France, les premières mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ont été prises dès le début des années 1990. Un plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) a ensuite officiellement été adopté par le gouvernement en janvier 2000, suite au Protocole de Kyoto. L'application du PNLCC ayant été insuffisante pour assurer le maintien des émissions françaises de gaz à effet de serre, et en particulier pour enrayer l'augmentation des émissions de certains secteurs, un Plan Climat est venu le renforcer en 2004 afin de tenir les objectifs de Kyoto à l'horizon 2012.

Dans un contexte d'attention croissante pour les SER, la France a commencé à favoriser la filière éolienne industrielle à partir de 1996, à travers différentes mesures de soutien tarifaire – présentées ultérieurement. Dans l'immédiat, nous exposons les grandes tendances du développement éolien en France et resituons sa dynamique au niveau européen et mondial.

2.2. Tendances internationales et nationales du développement éolien

Le processus international de négociation sur la lutte contre le changement climatique a conduit à des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne⁶⁴. D'ici 2010, le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie éolienne, devrait contribuer à la réalisation de ces engagements dans le domaine électrique.

⁶³ Selon cette même commission, en 2005, la répartition des différentes sources d'énergies renouvelables produites dans l'UE était la suivante : 66,1 % pour la biomasse, 22,2 % pour l'énergie hydraulique, 5,5 % pour l'énergie éolienne, 5,5 % pour l'énergie géothermique et 0,7 % pour l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque).

⁶⁴ À ce propos consulter : Énergie pour l'avenir: les sources d'énergie renouvelables - Livre blanc établissant une stratégie et un plan d'action communautaires, COM (97) 599 du 26.11.1997 ; voir également, Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, 301L0077, Commission Européenne, Bruxelles.

L'Union Européenne a déjà dépassé un premier objectif de 10 000 MW⁶⁵ fixé pour 2003 (28 676 MW déjà installés fin 2003). Cette capacité est concentrée dans quelques pays : l'Allemagne (50,9%), l'Espagne (22,4%) et le Danemark (10,8%) en regroupent 84,1%. La France est en dixième position avec 0,9% de la capacité européenne. Fin 2006, les trois pays en tête de la production d'électricité éolienne se maintiennent à leur place tout en accusant, pour l'Allemagne (43 %) et le Danemark (6,5 %), un léger recul. Pour sa part, la France, avec un peu plus de 3 % des capacités totales, arrive à la 7^{ème} place⁶⁶.

Au niveau mondial⁶⁷, l'Europe constitue de très loin le principal producteur d'électricité éolienne, avec environ 48 GW⁶⁸ installés en 2006, soit 69,5 % de la capacité éolienne mondiale. Si l'Asie (15,5 %) et l'Amérique du Nord (14,2 %) ont des capacités moindres, leurs perspectives de développement dépassent à l'horizon 2010 celles de l'Union Européenne. Compte-tenu des importants programmes en cours dans ces deux régions, les prévisions du Global Wind Energy Council envisagent d'importants développements d'ici 2010 : Asie (+ 69 %, soit 29 GW), Amérique du Nord (+ 63 %, soit 31,6 GW) et Europe (+ 41 %, soit 82 GW). Ainsi, le marché mondial de l'énergie éolienne progresse plus rapidement que celui de toute autre source d'énergie renouvelable. Le total mondial, qui ne dépassait pas 4 800 MW en 1995, a été multiplié par douze en dix ans pour atteindre plus de 59 000 MW. La satisfaction de l'objectif assigné par le Livre Blanc pour 2010 (40 000 MW) ne pose aucun problème au niveau de l'Union Européenne dans son ensemble ; cet objectif a même été atteint dès 2005 avec 40 301 MW, soit les capacités cumulées des 27 pays de l'Union Européenne.

Les situations nationales n'en présentent pas moins de grands contrastes. La forte croissance de l'Union Européenne reposait au début des années 2000 sur quelques pays, dont l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche et le Danemark. Si l'on considère la période 2003-2006⁶⁹, de nouveaux pays montrent leur dynamisme dans la durée : la France (+ 84 %), le Portugal (+ 83 %), l'Irlande (+ 74 %), le Royaume-Uni (+ 67 %). D'autres pays connaissent des croissances plus fortes mais sur des volumes de quelques centaines de MW seulement : la

⁶⁵ Le mégawatt est une unité fréquemment utilisée en production électrique. Cette unité mesure la puissance et équivaut à 1 000 000 de watts. Une éolienne industrielle peut débiter aujourd'hui une puissance comprise entre 1 et 3,5 MW.

⁶⁶ Source : European Wind Energy Association (EWEA), <URL www.ewea.org. Cette association de rang international regroupe de nombreux industriels de l'éolien.

⁶⁷ GWEC (2006). *Global Wind 2006 Report*. 60 p. [12.05.2007] <URL www.gwec.net. Le GWEC est la voix du secteur de l'énergie éolienne au niveau mondial. Il réunit les principales associations nationales, régionales et continentales représentant le secteur de l'énergie éolienne et les principales sociétés et institutions internationales de l'éolien.

⁶⁸ Le gigawatt (GW) correspond à une puissance de un milliard de watts.

⁶⁹ Source : EWEA, *Ibid.*

Hongrie (+ 95 %), l'Estonie (+ 93 %). Sur la même période, l'Allemagne – tout en ayant les plus grandes capacités au monde – n'a progressé que de 30 % et l'Espagne de 46 %.

Comme nous venons de le souligner, la France est un des pays européens qui connaît la plus importante croissance des capacités de production d'électricité éolienne ces dernières années. En outre, il s'agit de l'énergie renouvelable qui se développe le plus rapidement en France⁷⁰. L'éolien a connu une progression de ses capacités installées de l'ordre de 75 % entre 2001 et 2004, et même un doublement entre 2004 et 2005 (cf. Fig. 4). Alors qu'en 1991, l'éolien industriel ne représentait que 0,5 MW, il atteint presque, au premier trimestre 2006, la barre des 1000 MW.

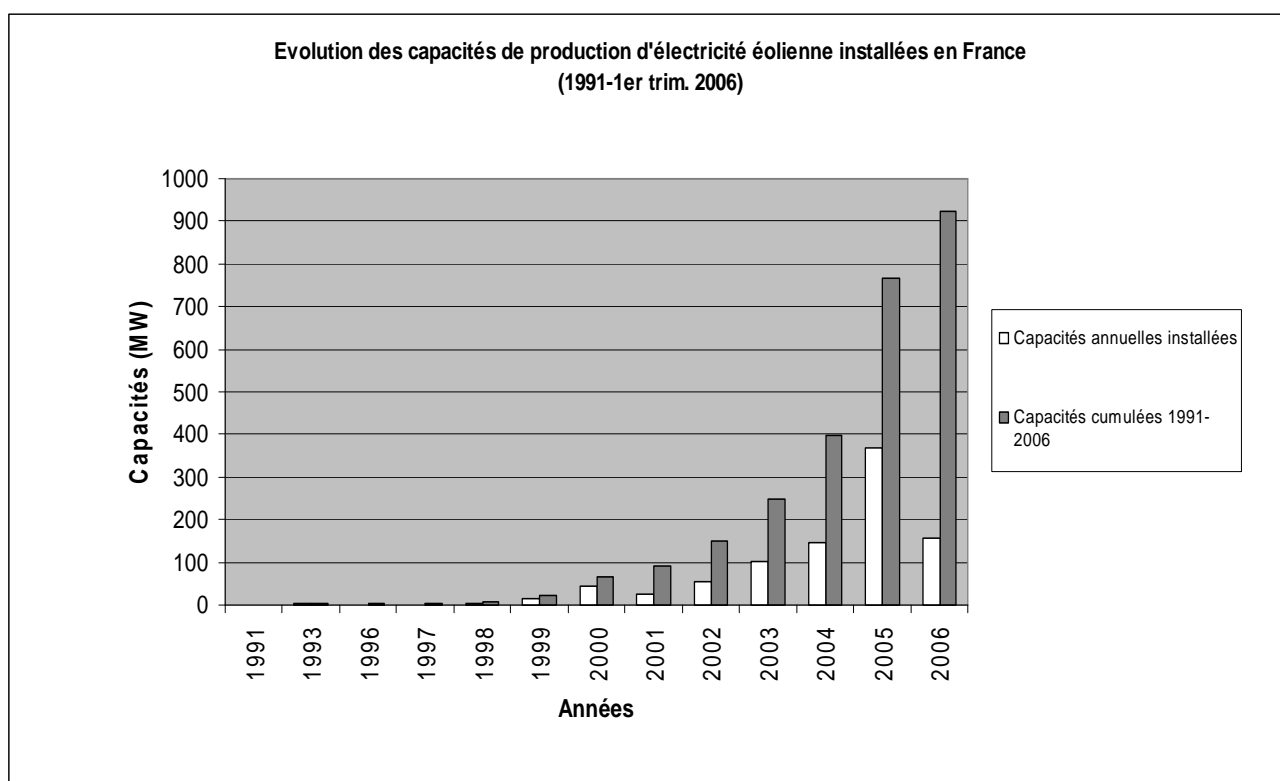
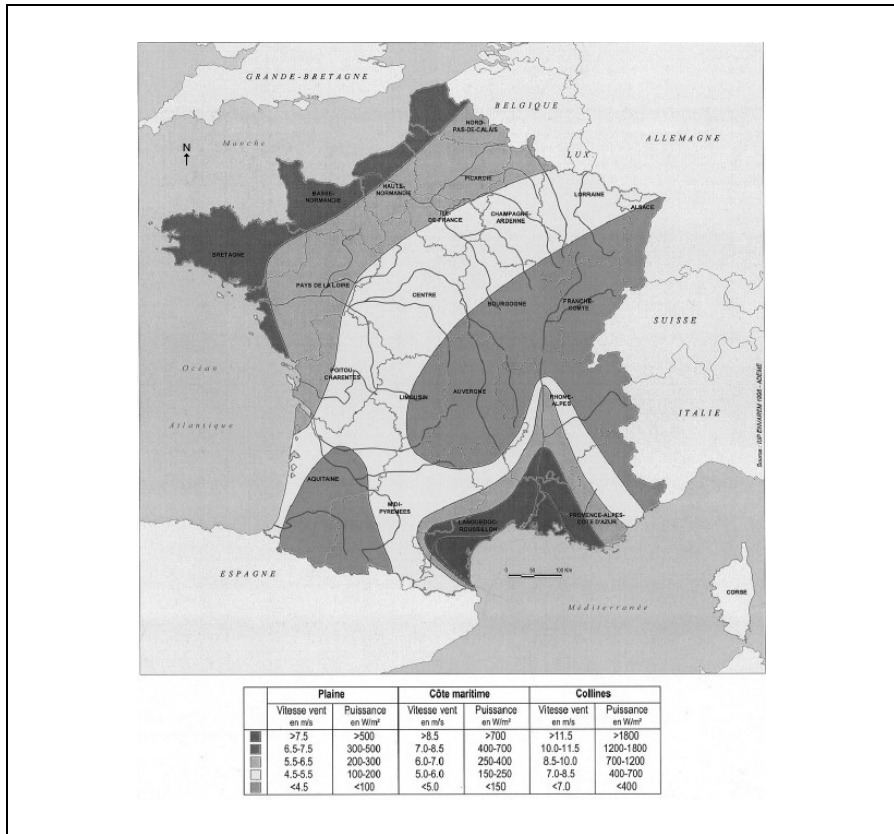


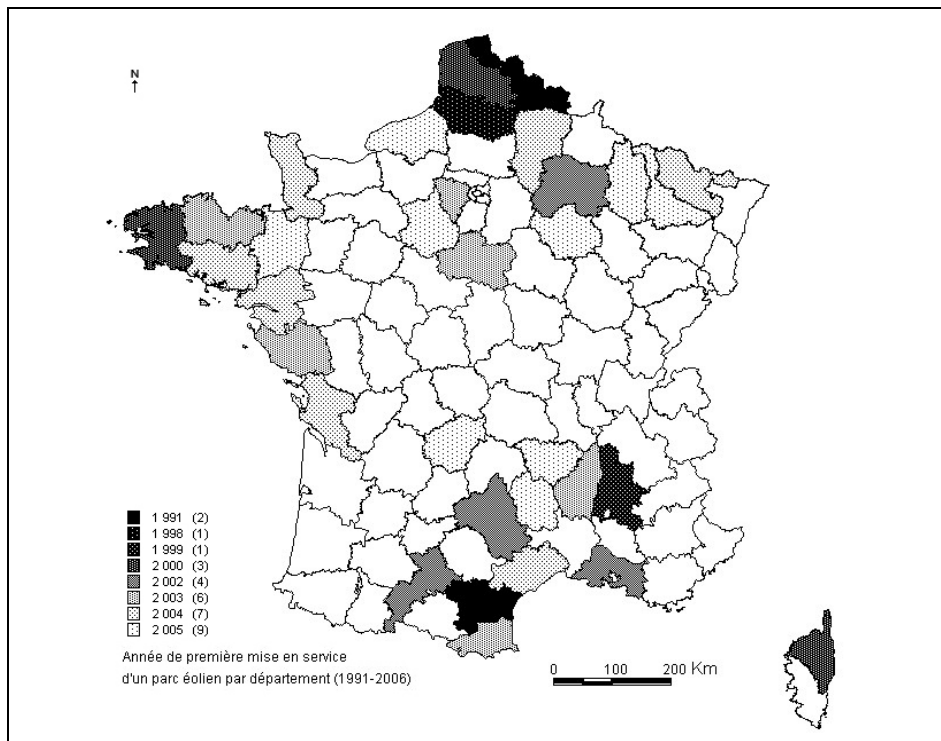
Figure 4 : Évolution des capacités de production d'électricité éolienne installées en France (1991 – 1^{er} trim. 2006)⁷¹

⁷⁰ DGEMP (2006). Les énergies renouvelables en France, 1970-2005 [23.07.2006] <URL www.industrie.gouv.fr/energie/statisti; La Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) est rattachée au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

⁷¹Réalisation de l'auteur ; sources : www.suivi-eolien.com.



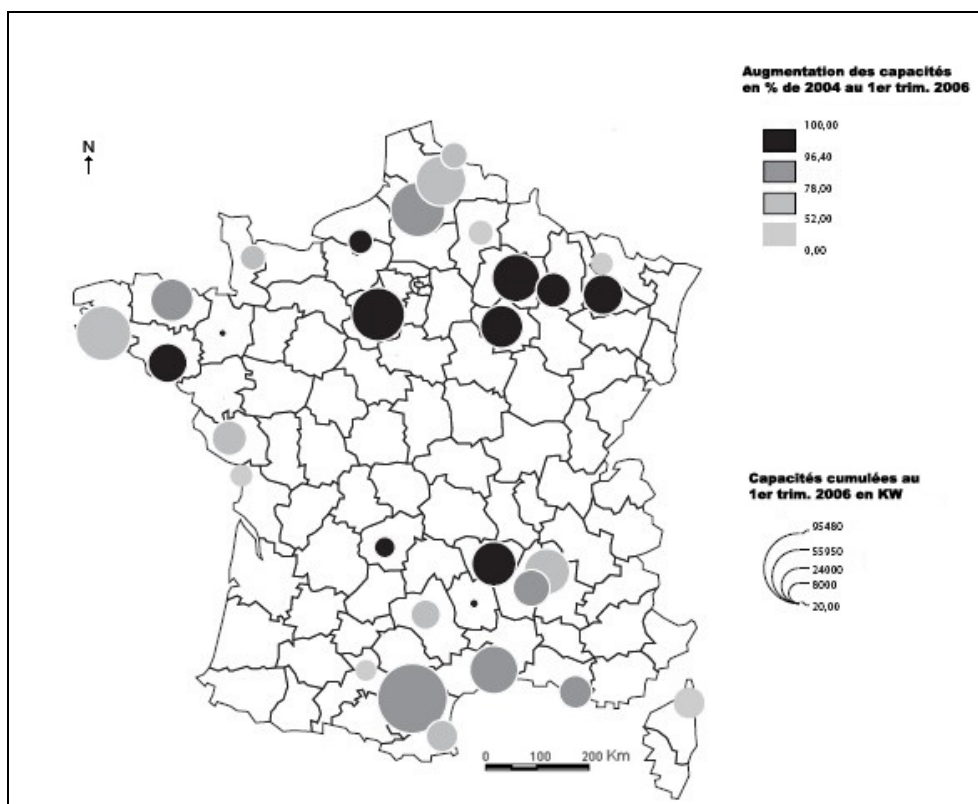
Carte 1 : Carte de mesure des vents en France⁷²



Carte 2 : Année de première mise en service d'un parc éolien par département (1991-2006)⁷³

⁷² Source : ADEME, IUP-ENVAREM, 1996.

⁷³ Réalisation de l'auteur ; source : www.suivi-éolien.com.



Carte 3 : Capacités cumulées au premier trimestre 2006 et évolution des capacités de 2004 à 2006⁷⁴

Les premiers essais de parc éolien industriel en France remontent au début des années 1990. L’Aude et le Nord sont alors les deux départements pionniers ayant chacun ouvert un parc en 1991. Malgré cela, le développement éolien est loin d’être lancé. De 1992 à 1998, seuls deux départements (la Somme et la Guadeloupe) les rejoindront. En huit années, à peine 8 MW sont installés.

La répartition spatiale de ces premières implantations est intéressante : au regard de la carte des vents et de la carte de l’année de première mise en service des parcs dans les départements (cf. Cartes 1 et 2), on observe qu’en métropole les implantations suivent les régions dont les mesures des gisements de vent sont les plus fortes ; soit au-dessus de 7,5 m/s. Selon ces mesures, la France est littéralement traversée par une diagonale du vide orientée nord-est / sud-ouest. Le véritable démarrage de l’éolien se fait à partir de l’année 2000 : pas moins de 29 départements nouveaux vont être concernés par le phénomène entre 2000 et 2005. Les cartes ci-dessus permettent un double constat : d’une part, la consolidation des implantations éoliennes dans les trois régions détenant les meilleurs gisements de vent (le Languedoc-Roussillon, la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais) ; d’autre part, la progression du

⁷⁴ Réalisation de l’auteur ; logiciel Philcarto ; source : www.suivi-éolien.com.

littoral vers l'intérieur, très nette depuis 2004. À ce titre, la dernière carte (cf. Carte 3) nous permet d'observer que, sur la période 2004 – 2006, les départements qui ont connu le plus grand nombre de nouvelles implantations constituent un front qui progresse sur des zones de vent plus faible (6,5 à 7,5 m/s) – cela s'explique en partie par les progrès très rapides de la technologie éolienne permettant d'aller chercher le vent plus haut et d'être rentable avec des vents plus faibles. Parmi ces départements « émergents », on note l'Aube (95 MW), l'Eure-et-Loire (56 MW), la Marne (45 MW), la Haute-Loire (39 MW), la Meurthe-et-Moselle (32 MW) et la Meuse (24 MW)⁷⁵. Ces départements connaissent un développement éolien considérable sur une très courte période, depuis 2004 environ. De ce point de vue, leur profil est très différent de départements comme celui du Nord (13,8 MW), par exemple, dont la croissance des implantations s'est faite de façon plus progressive.

Politique environnementale à l'origine, l'éolien est présenté par les différents pays de l'Union Européenne, dont la France, comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique et d'atteindre les objectifs de Kyoto. Néanmoins, cette politique éolienne génère, au regard de son très rapide développement et des dimensions de ces nouveaux équipements, d'importants enjeux paysagers. La presse nationale se fait largement l'écho de ce paradoxe : « Eoliennes : pollution visuelle pour énergie non polluante ? » (*L'indépendant*, du 12.10.2002) ; « Les éoliennes remettent au premier plan la question des paysages » (*Le Monde*, du 07.06.2006).

Si les gros titres mettent en avant les enjeux visuels et esthétiques – au sens le plus commun d'une appréciation subjective de la beauté d'une chose – la question éolienne se double de véritables enjeux d'aménagement du territoire : la gestion des densités d'éoliennes, l'attrait soudain pour des espaces ruraux inhabités et sans infrastructures majeures, le mitage du territoire par de petits projets. Les enjeux sont nombreux. Pour mieux les comprendre, il nous faut revenir sur les modalités législatives et réglementaires du soutien du gouvernement français à la filière éolienne.

⁷⁵ Données des capacités cumulées au premier trimestre 2006. Source : www.suivi-eolien.com

2.3. La politique éolienne française : entre politique de l'environnement et politique du paysage

Dans un contexte européen de lutte contre le réchauffement climatique, les États membres de l'Union Européenne ont mis en place différents mécanismes de soutien aux producteurs de SER : généralement, des aides publiques directes ou indirectes sous forme de subventions par kWh fourni et vendu. La Commission Européenne, considérant que ces mécanismes, véritables aides étatiques, pouvaient interférer avec les principes de la concurrence à l'intérieur de la Communauté, a un temps envisagé un régime commun de soutien pour, à terme, faire émerger un véritable marché communautaire de l'électricité SER. Néanmoins, devant l'absence de consensus entre les États membres, la Commission a finalement proposé de laisser subsister les différents régimes nationaux⁷⁶.

Schématiquement, il existe deux grandes catégories de régimes de soutien à la production d'électricité d'origine éolienne (cf. Fig. 5) :

Système des quotas	Régime de « certificats verts » <i>Certificates trading model</i>	Afin de financer le surcoût lié à la fourniture d'électricité écologique et d'en garantir une production suffisante, tous les consommateurs (ou producteurs dans certains pays) sont contraints d'acheter un certain nombre de certificats verts aux producteurs d'électricité renouvelable sur la base d'un pourcentage fixe de leur consommation/production d'électricité totale (ex : le Royaume-Uni, le Danemark).
	Régime d'appel d'offres <i>Tender system</i>	L'État lance des appels d'offres pour la fourniture de l'électricité SER, qui sera ensuite vendue par les compagnies d'électricité, locales ou nationales, aux prix conclus lors des appels d'offres ; c'est-à-dire au tarif le mieux disant pour un quota donné (la France de 1996-2000, l'Irlande).
Système des tarifs de rachat	Régime des prix et/ou primes fixes accordés aux producteurs <i>Feed-in model</i>	Les producteurs reçoivent un prix fixe pour l'électricité renouvelable produite, couplé à une obligation pour l'exploitant du réseau d'acheter toute l'électricité renouvelable qui lui est présentée. Parfois, le producteur bénéficie de primes fixes à la livraison sur le réseau. Dans tous les cas, les producteurs n'entrent pas en concurrence avec les producteurs d'électricité « traditionnelle » pour pénétrer sur le marché (la France à partir de 2000, l'Allemagne, l'Espagne).
	Régime des primes fixes accordées aux consommateurs	Les consommateurs sont incités, par le bénéfice d'une prime fixe, à choisir l'électricité renouvelable.

Figure 5 : Les régimes de soutien à la production d'électricité d'origine éolienne

Dans le système des quotas, l'État fixe un volume d'électricité SER, et le prix résulte de la concurrence entre les producteurs. Dans le système des tarifs de rachat, les distributeurs d'électricité doivent acheter l'électricité SER à un prix prédéterminé, imposé par les pouvoirs

⁷⁶ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, COM(2000) 279 finale du 10.05.2000.

publics. Il n'existe pas de quotas dans ce système, mais le niveau de ce prix fixe influence bien évidemment la rentabilité des projets de production d'électricité SER et, finalement, la part de cette forme d'électricité dans la consommation totale. Ces deux régimes de soutien ont permis, dans les États membres où ils ont été appliqués, d'augmenter significativement la part de l'électricité SER dans la production globale d'électricité.

Ces régimes d'aide aux SER, dont l'éolien, ont progressé à différentes vitesses selon les pays européens, principalement en raison des décisions nationales en matière de libéralisation du marché de l'électricité (Royaume-Uni, 1989 ; Norvège, 1991 ; Suède, 1994 ; Finlande, 1996 ; France, 2007). Les meilleurs résultats dans le soutien aux énergies renouvelables ont été obtenus par les États mettant en place des tarifs de rachat garantis, en particulier le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne (*Feed-in model*) (Meyer, 2003 ; Menges, 2003). Le paradoxe est que, dans un contexte de libéralisation croissante, le décollage du marché de l'électricité renouvelable ne semble pouvoir se maintenir que par le biais d'une planification forte des États, sur une durée de 30 à 50 ans (Illum et Müller, 1998 ; Meyer et Koefed, 2003). Cette planification des énergies renouvelables suit prioritairement des déterminants économiques. La question est de savoir quelle a été la position de la France en termes de mécanismes de soutien à la filière éolienne et quelle vision de l'aménagement du territoire a accompagné cet interventionnisme étatique.

La particularité de la France est d'avoir expérimenté deux régimes de soutien aux producteurs d'électricité éolienne : un marché d'appel d'offres de 1996 à 2000 et un système de tarifs de rachat garantis à partir de 2000.

Inspiré des *Non Fossil Fuel Obligations* (NFFO) en vigueur au Royaume-Uni, le programme Eole 2005 soutient le développement de centrales éoliennes raccordées au réseau électrique. Lancé en février 1996 par le Ministère de l'Industrie, son objectif est d'installer en France une puissance de 250 à 500 MW éoliens d'ici l'an 2005, soit plusieurs centaines d'éoliennes. Grâce aux progrès technologiques du début des années 1990, le coût de production du kWh éolien s'est rapproché du seuil de rentabilité. Le Ministère de l'industrie espère développer la filière pour qu'elle franchisse ce seuil et soit rapidement compétitive. Dans le cadre du programme Eole 2005, les projets d'installations éoliennes sont choisis selon une procédure d'appels à propositions pilotée par EDF. Les dossiers sont retenus par un comité composé de représentants d'EDF, des Ministères concernés (Industrie, Environnement et Recherche), de l'ADEME et de personnalités qualifiées. Les critères de sélection des projets sont le prix d'achat du kWh par EDF proposé par le candidat, l'intérêt économique et industriel du projet, l'intérêt à terme des solutions techniques retenues, le respect de

l'environnement, l'avis des collectivités territoriales et l'implantation géographique. Pendant une durée de 15 ans, EDF garantit, pour les 20 projets sélectionnés dans le cadre du premier appel à propositions, des prix d'achat stables de l'énergie produite.

De 1996 à 1999, deux appels d'offres (une première enveloppe de 50 MW et une seconde de 100 MW) sont lancés dans le cadre du programme Eole 2005. Les sites soumis ont été distingués d'après leur potentiel éolien (mesuré ou non) et leur localisation géographique (Corse, DOM-TOM et continent). Ces marchés ont débouché sur 325 MW accordés (79 MW + 246 MW) mais les capacités installées sont bien moindres : seulement 11,40 MW sont raccordés au réseau à la fin 1999⁷⁷ ! Rapporteur à l'Assemblée Nationale, Yves Cochet dresse un bilan sombre de l'expérience Eole 2005 :

« Un constat s'impose : les trois pays qui y ont eu recours [au système des appels d'offres] (Royaume-Uni, Irlande et France) sont parmi les derniers de la classe européenne, alors même qu'ils bénéficient des trois plus forts potentiels de l'Union. Pire, le Royaume-Uni est parvenu par ce système à liquider son industrie éolienne, pourtant compétitive et prometteuse à l'origine. Quant à la France, elle a inventé l'énergie éolienne virtuelle puisque, cinq ans après le lancement du programme EOLE 2005, moins de 10 % de la puissance couverte par des contrats d'achat entre EDF et les producteurs sont effectivement en activité » (Cochet, 2000, p. 34⁷⁸).

Diverses raisons sont pointées du doigt pour expliquer cet échec : les appels d'offres créent un développement en « stop & go » dont le rythme est déterminé arbitrairement par les offreurs et eux seuls, et non par la chaîne des opérateurs qui doivent se plier ou renoncer ; la sélection ne se fait pas sur la base de la qualité des projets, mais d'après la capacité des proposants à assumer des échecs successifs ; les lourdeurs administratives des candidatures sont considérables ; les appels d'offres privilégient des installations de taille importante alors que les évolutions des technologies, des critères d'aménagement du territoire et de la demande sociale se conjuguent en faveur d'une décentralisation de plus en plus poussée de la production⁷⁹. De nombreux travaux mettent également en avant les faiblesses des mécanismes d'appels d'offres, particulièrement en ce qui concerne le Royaume-Uni (Mitchell et Connor, 2004).

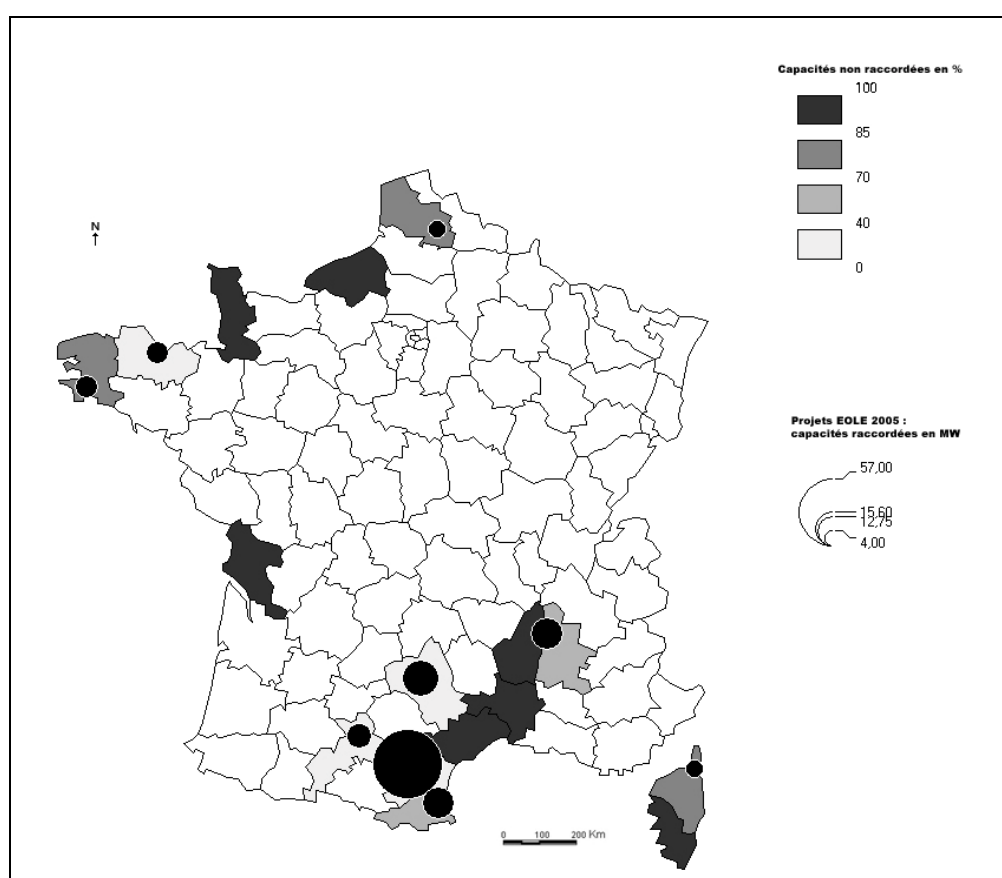
Comme le souligne le rapport Cochet, la voie empruntée par le programme Eole 2005 vise à appuyer les projets de parcs éoliens de grande taille dans une logique de connexion au

⁷⁷ <URL http://www.espace-eolien.fr/lille/General/2005_gene.HTM

⁷⁸ Source : Cochet Yves (2000). Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France. Rapport au Premier Ministre [11.05.2006] <URL <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000086>

⁷⁹ Cochet (2000), *Ibid.*

réseau national de transport d'électricité. Au premier trimestre 2006⁸⁰, les résultats du programme Eole 2005 étaient les suivants : sur les 55 projets retenus (47 en métropole et 8 dans les DOM-TOM), seuls 23 (41,8 %) ont été réalisés (15 en métropole et 5 dans les DOM-TOM). Sur les 361,44 MW prévus, seuls 129,01 MW (35,7 %) ont été raccordés (122,03 MW en métropole et 6,98 MW dans les DOM-TOM). Ces résultats sont extrêmement décevants pour un programme qui ambitionnait de « lancer » la filière éolienne, avec 250 à 500 MW raccordés en 2005⁸¹. La carte ci-dessous (cf. Carte 4) montre que sept départements sur le territoire métropolitain n'ont à ce jour eu aucun des parcs éoliens retenus au programme Eole 2005. *In fine*, l'Aude est le département qui a le plus profité de ce programme.



Carte 4 : Carte des capacités raccordées (MW) et non raccordées (en % des capacités totales initiales) pour les projets Eole 2005 en France métropolitaine⁸²

⁸⁰ Données www.suivi-eolien.com

⁸¹ Objectif affiché par le Ministère de l'Industrie : <URL <http://www.espace-eolien.fr/lille/General/200501.htm>

⁸² Réalisation de l'auteur ; logiciel Philcarto ; source : www.suivi-eolien.com.

En février 1999, le Ministère de l'Environnement publie une circulaire⁸³, à mi-parcours du programme Eole 2005, informant les préfets de région et de département sur la façon de répondre à « *une demande accrue d'informations motivée par des préoccupations environnementales, de la part des élus, des associations et du public en général* ». Cette circulaire est significative d'un enjeu majeur du développement éolien en France : les services de l'État n'ont, au début de l'année 1999, aucun outil ni aucune méthodologie pour accueillir ces infrastructures de grande envergure sur leur territoire. Les premiers guides pratiques présentent en deux pages « la méthodologie pour réussir » et ne disent pas une ligne sur la gestion environnementale des éoliennes⁸⁴. La circulaire rappelle que, « *hormis la procédure de permis de construire et l'obligation de réaliser une étude d'impact, au-delà de 12 millions de francs*⁸⁵, les parcs éoliens ne sont soumis à aucune réglementation spécifique » - en d'autres termes, ils sont considérés par la loi comme des constructions classiques. En l'absence de tout cadre, cette circulaire incite les préfets de département en leur qualité de coordonnateurs des services de l'État à former des groupes de travail éolien pour sélectionner les projets en tenant compte de paramètres environnementaux (distance aux premières habitations, enfouissement des lignes de raccordement, élargissement des voies d'accès au site, nombre et format des machines, insertion paysagère).

C'est dans un contexte de mutation importante des règles du service public d'électricité que la France va se diriger vers un nouveau régime de soutien à l'éolien et avancer dans sa réflexion sur les conséquences de cette SER en termes d'aménagement du territoire. La loi dite de « modernisation et de développement du service public d'électricité »⁸⁶ est adoptée le 10 février 2000 par l'Assemblée Nationale en application de la directive européenne 96/92/CE relative aux règles communautaires du marché de l'électricité⁸⁷. Cette nouvelle loi ne se contente pas de poser les conditions de la libéralisation du secteur énergétique français, elle se penche également sur la diversification de son portefeuille énergétique. Parmi ces nouvelles mesures, l'article 10 indique qu'EDF a l'obligation de racheter l'électricité produite par, entre autres, les installations éoliennes

⁸³ Circulaire n° 68 du 22 février 1999 relative au Programme EOLE 2005 et environnement, Direction de la Nature et des paysages (Texte non paru au JO).

⁸⁴ ADEME (1996). *Pourquoi et comment installer un parc d'éoliennes dans votre région ?* Valbonne : ADEME, 26 p.

⁸⁵ Ce seuil de 12 millions de francs correspond au montant général des travaux (Ministère de l'Environnement, 1993).

⁸⁶ Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

⁸⁷ Directive 96/92/CE du parlement européen et du conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. Journal officiel n° L 027 du 30/01/1997 p. 0020 – 0029.

« dont la puissance installée par site de production n'excède pas 12 MW ». En d'autres termes, par cette nouvelle loi, la France entend appuyer la filière éolienne non plus par des appels d'offres mais par un système de tarifs de rachat de l'électricité garantis.

Un tel revirement dans le régime de soutien à l'éolien est permis par la convergence de motifs politiques internes à la France et liés à l'agenda européen (Nadaï, 2007) : les socialistes reviennent au gouvernement dès juin 1997 avec le parti des Verts, et la France préside la Commission Européenne de mars à décembre 2000, au moment où la directive sur la promotion des SER est à l'agenda⁸⁸. La proposition d'un régime de soutien par tarifs de rachat garantis est directement issue du rapport Cochet⁸⁹. Ce dernier propose alors un prix compris entre 45 et 55 cf/kWh sur une durée de 20 ans, lequel serait dégressif après 5 années – reprenant en cela le modèle allemand. À noter que le rachat de l'électricité d'origine éolienne est envisagé pour tous les parcs, de plus et de moins de 12 MW. Enfin, outre les incitations financières, le rapport préconise « la mise en œuvre de schémas de développement de la production d'électricité éolienne aux différents niveaux de compétence des collectivités territoriales [...] en particulier dans le cadre des schémas de service collectif⁹⁰ de la LOADDT, de l'apparition progressive des « Pays » et des procédures de révision des POS » (Cochet, 2000, p. 97-98). De son côté, en consacrant les énergies renouvelables, la directive 2001/77/CE⁹¹ encourage fortement le développement de l'éolien en France : selon cette directive, la France s'engage à ce qu'en 2010 la part d'électricité produite à partir des SER représente 21 % de sa consommation totale d'électricité, contre 15 % au moment de son engagement. Cet accroissement implique un fort développement de l'électricité d'origine éolienne, car les éoliennes sont la seule énergie renouvelable disposant de la marge de progression nécessaire.

⁸⁸ Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, 301L0077, Commission Européenne, Bruxelles.

⁸⁹ Cochet Yves (2000). Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France. Rapport au Premier Ministre [11.05.2006] <URL <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000086>

⁹⁰ Le schéma des services collectifs de l'énergie est défini par l'article 22 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Il définit, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie, les objectifs d'exploitation des ressources locales d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie concourant à l'indépendance nationale, à la sécurité de l'approvisionnement et à la lutte contre l'effet de serre. À cette fin, il évalue les besoins énergétiques prévisibles des régions, leur potentiel de production énergétique, leurs gisements d'économies d'énergie et les besoins en transport d'énergie.

⁹¹ Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, 301L0077, Commission Européenne, Bruxelles.

Quelques mois après l'adoption de cette loi de « modernisation », deux décrets viennent spécifier les tarifs auxquels l'électricité éolienne sera rachetée. En décembre 2000, un décret limite le rachat obligatoire de l'électricité⁹² aux parcs d'une capacité inférieure ou égale à 12 MW⁹³, c'est-à-dire pour des parcs de petite taille composés de 6 à 12 éoliennes⁹⁴.

En juin 2001, un arrêté⁹⁵ précise que le tarif de rachat sera de 8,38 centimes d'euro le kWh (c€/kWh) pendant les cinq premières années, puis de 3,05 à 8,38 c€/kWh pendant 10 ans selon les capacités de production des sites éoliens⁹⁶. Il est à noter que le tarif est également dégressif en fonction de la date d'entrée dans le dispositif, ce qui incite les producteurs à monter leurs projets au plus vite pour bénéficier d'un tarif garanti. Le rapport Le Grand (2002)⁹⁷, destiné à l'information du Sénat, souligne : « *ce point explique l'impression de nombreux élus locaux d'une vague de projets éoliens, dont il n'est pas sûr que les impacts environnementaux et paysagers, mais aussi économiques, soient toujours justement appréciés* » (*Ibid.*, p. 6). En effet, cet arrêté tarifaire donne un coup d'accélérateur au développement éolien en France alors même qu'aucun instrument de planification spécifique n'est encore adopté !

Pour sa part, la Commission de Régulation de l'Énergie⁹⁸ est plus que réservée sur cet arrêté tarifaire: le montant proposé génère des rentes indues aux producteurs éoliens⁹⁹ ;

⁹² Décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 fixant par catégorie d'installations les limites de puissance des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité, J.O n° 285 du 9 décembre 2000, page 19550.

⁹³ Au regard des débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat, la barre des 12 MW semble être un compromis politique obtenu *ad hoc*. En première lecture (18 février 1999) du projet de loi, différentes limites de capacités des parcs éoliens ont été proposées par les membres de l'Assemblée Nationale, les propositions variant de 8 MW à 25 MW. La proposition la plus haute provient de défenseurs de l'énergie éolienne et a pour but de favoriser son développement. Lors des débats, M. Pierret, Secrétaire à l'Industrie, proposa la valeur de 12 MW comme un compromis acceptable au vu des propositions. Dans sa lecture, le Sénat a tenté de faire passer ce seuil de 12 à 20 MW mais ce dernier est *in fine* resté à 12 MW lors de la seconde lecture à l'Assemblée Nationale (amendement n° 37 défendu par M. Bataille et M. Billard).

⁹⁴ Décret n° 2000-1196, *op. cit.*

⁹⁵ Arrêté du 8 juin 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent, telles que visées à l'article 2-2° du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000, publié au JO le 21 Novembre 2001.

⁹⁶ Source : Ministère de l'industrie, cité par le rapport Poignant (2003). Ce même rapport souligne : « *ces tarifs sont très supérieurs au prix moyen de gros de l'électricité en France, qui s'établit entre 2,5 et 3 centimes d'euros par kWh. Les distributeurs contraints d'acheter l'électricité produite par les filières bénéficiant de l'obligation d'achat supportent donc une charge* » (*Ibid.*, p. 47).

⁹⁷ Le Grand Jean-François (2002). *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan sur la proposition de loi de M. Jean-François Legrand relative à l'implantation des éoliennes et à la protection de l'environnement*, n° 360, annexe au procès verbal de la séance du 17 juillet 2002. 28 p. [10.02.2007] <URL www.senat.fr/themas/nomina2003/le_grand_jean_francois82002d.rtf

⁹⁸ CRE (2001). *Avis de la Commission de Régulation de l'Électricité en date du 5 juin 2001 sur l'arrêté fixant les conditions de reprise de l'électricité d'origine éolienne* [12.06.2006] <URL http://www.cre.fr/fr/documents/actualites/communiqués_de_presse

⁹⁹ En plus de l'obligation de rachat qui s'établit sur un tarif élevé les cinq premières années, l'arrêté tarifaire prévoit pour les dix années qui suivent un tarif dégressif qui rémunère moins ceux qui produisent beaucoup ; par

il entraîne une augmentation significative des prix de l'électricité en France ; il est deux fois supérieur aux coûts réels de la filière éolienne telle qu'elle se développe dans d'autres pays européens ; et, *in fine*, après un avis négatif, la CRE recommande le recours aux appels d'offres pour atteindre les objectifs de développement éolien fixés par le gouvernement. D'autres avis négatifs se font entendre : en novembre 2001, les députés Claude Birraux (UDF) et Jean-Yves Le Déaut (PS) proposent au gouvernement de donner une tout autre direction aux énergies renouvelables avec l'énergie solaire et les biocarburants (Birraux et Le Déaut, 2001). En titrant en conclusion : « *l'éolien sans passion* » (*Ibid.*, p. 283), les députés pointent trois limites majeures à cette énergie renouvelable : l'éolien ne peut être pour un pays développé comme la France la solution miracle pour couvrir l'augmentation des besoins en électricité ; la dissémination de fermes éoliennes sur le territoire engendre un surcoût en raison de leur raccordement au réseau de transport d'électricité ; enfin, ces développements ne pourront pas profiter à l'industrie éolienne française qui n'est, alors, pas assez structurée.

Si la France a changé en 2000 de régime de soutien à la filière éolienne, la question de l'aménagement du territoire n'a pas été davantage traitée, et cela alors même que les objectifs du gouvernement se sont accrus. Depuis 1996, soit six ans après le lancement de l'éolien industriel en France, la planification repose essentiellement sur des déterminants économiques (conditions tarifaires), et ni la filière industrielle française de l'éolien¹⁰⁰ ni les services de l'État n'ont été préparés à l'augmentation significative du nombre des projets. Le nouveau régime de soutien basé sur le rachat obligatoire par EDF de l'électricité produite par de petits parcs éoliens (moins de 12 MW) se révèle particulièrement ignorant des problématiques d'aménagement. Si la France est d'ordinaire connue pour son centralisme en la matière, nous nous trouvons dans une situation inédite avec un équipement dont l'implantation est déléguée au secteur privé ! L'État a ouvert les vannes d'un soutien tarifaire ambitieux pour cette filière industrielle, mais il n'a aucun moyen de contrôler la répartition des projets éoliens : c'est une forme de mitage territorial institutionnalisé. La France comptait 24 éoliennes en 1996, elle atteint quasiment la barre des 300 machines en 2001 ! Les régions et les départements, dans l'attente de nouvelles règles d'aménagement du territoire, multiplient les schémas éoliens, les

conséquent, les producteurs éoliens ont tout intérêt à ne pas faire fonctionner à plein rendement leur parc éolien afin de bénéficier d'un prix élevé au kWh. En effet, l'arrêté prévoit qu'en dessous de 2000 h/an, l'électricité est rachetée à 8,38 c€/kWh, à 5,95 c€/kWh pour 2600 h/an et à 3,05 c€/kWh pour 3600 h/an et plus.

¹⁰⁰ La France compte deux principaux industriels en matière de construction d'éoliennes : la société Vergnet produit des machines de petite et moyenne puissances, rabattables en cas d'alerte cyclonique, destinées au marché d'Outre-Mer ; la société Jeumont, filiale du groupe Areva, produit des aérogénérateurs de moyenne et forte puissance mais dans des proportions beaucoup plus modestes que celles des constructeurs étrangers.

réflexions cadre, les atlas pour tenter de cerner le phénomène. Autant dire qu'au niveau local l'heure est à l'expérimentation en tous sens. Conflits avec les populations riveraines, mutation des paysages, enjeux avifaunistiques : les projets sont là, il faut faire face.

C'est dans ce contexte qu'une commission *ad hoc* est mise en place au Sénat afin de proposer une loi de « régulation de l'implantation des éoliennes et de protection de l'environnement » (Le Grand, 2002)¹⁰¹. Cette commission propose que certaines règles, pour la plupart issues du code de l'environnement, s'imposent plus clairement aux projets de parcs éoliens (permis de construire, étude d'impact pour les projets comprenant des éoliennes de plus de 2,5 MW, incitation des départements à mettre en place des schémas éoliens, obligation de remise en état des sites à la fin de l'exploitation du parc). Cette proposition de loi ne connaît pas de suites directes mais inspire néanmoins certaines évolutions législatives en ce sens. Jusqu'en 2003, le développement éolien n'avait pour seul cadre légal que le code de l'urbanisme, c'est-à-dire que seul un Plan d'occupation des sols (POS) ou un Plan local d'urbanisme (PLU) pouvait mentionner l'interdiction de projets éoliens sur certaines zones d'une commune. Sans cela, les parcs éoliens pouvaient être montés à n'importe quel endroit, et en particulier sur les parcelles agricoles. En janvier 2003, une nouvelle loi sur le marché du gaz et de l'électricité¹⁰² clarifie enfin la situation en imposant les premières procédures de régulation du développement éolien (art. 59)¹⁰³ :

- l'implantation d'une éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres est subordonnée à l'obtention d'un *permis de construire*,
- l'implantation d'une ou plusieurs éolienne(s) dont la puissance installée totale sur un même site de production excède 2,5 MW, est subordonnée à la réalisation préalable de l'*étude d'impact* (ou une notice d'impact pour les projets qui échappent à cette règle),
- l'implantation d'une éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 25 mètres est précédée d'une *enquête publique*,
- l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

¹⁰¹ Source : *op. cit.*

¹⁰² Loi n° 2003-8 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie », parution au J.O n° 3 du 4 janvier 2003 page 265.

¹⁰³ À noter que les mesures présentées ci-après dans le corps du texte sont également ré-insérées dans la loi postérieure : loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat (1) du 26 juin 2003, art. 98.

Cette loi spécifie également que les régions peuvent mettre en place un schéma régional éolien, après avis des départements et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés – et éventuellement en collaboration avec les services de l'État. Ce schéma indique les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à l'implantation d'éoliennes.

Étant donné la génération technologique des éoliennes en 2003, les seuils des 12 mètres et des 2,5 MW soumettent la grande majorité des projets éoliens aux trois procédures : demande de permis de construire, enquête publique et étude d'impact. Suite à cette nouvelle loi, la confusion ne paraît pas s'être dissipée sur le terrain et dans les services déconcentrés concernés. Certes, les agents de l'État ont cette fois-ci des outils opposables pour traiter les dossiers éoliens – les Directions départementales de l'équipement (DDE) notamment vont instruire les permis de construire, mais ceux-ci n'ont rien de spécifique aux éoliennes. Comment accorder des autorisations pour des infrastructures dont certaines font 100 mètres au mât et 150 mètres en bout de pales ? Depuis le 1^{er} juillet 1994, les permis de construire contiennent un volet paysager ; mais comment juger de la bonne ou de la mauvaise insertion d'une éolienne dans le paysage ?

Manifestement, les éoliennes font voler en éclats les catégories habituelles de jugement des constructions nouvelles, et paradoxalement les services de l'État se retrouvent submergés par de nouvelles procédures d'instruction de dossiers sans véritablement pouvoir trancher. Par ailleurs, la loi incite les collectivités territoriales à mettre en place des schémas éoliens, mais là encore elle n'apporte rien de neuf. Elle ne fait qu'entériner les essais de planification réalisés au niveau local par les départements et les régions, sans donner plus de précisions ni leur attribuer une réelle valeur juridique. En fait, ces documents d'orientation ne peuvent gérer la répartition spatiale des projets que si les développeurs éoliens se montrent coopératifs. À partir de 2003, le nombre des schémas éoliens produits tant par les services de l'État que par les collectivités locales s'est littéralement envolé, illustrant la prospection intensive des développeurs éoliens (cf. Fig. 6).

Avant 2000	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
2	3	3	4	13	13	14	8

Figure 6 : Nombre de schémas éoliens, toutes catégories confondues, élaborés par les régions, les départements et toutes autres collectivités locales et établissements publics¹⁰⁴

En octobre 2003, le rapport Poignant (2003)¹⁰⁵ estime – sans avoir le recul de l’expérience – que les règles en vigueur depuis janvier (permis de construire, étude d’impact et enquête publique) garantissent « *un développement de l’éolien terrestre respectueux des paysages et des populations* » (*Ibid.*, p. 65). Malgré ces nouvelles mesures, il souligne que les modalités actuelles de soutien à l’électricité éolienne « *ne permettent pas à la puissance publique de maîtriser les sites d’implantation des nouvelles installations* » et de garantir un « *développement géographiquement équilibré du parc de production* » (*Ibid.*, p. 37). Curieusement, cette inquiétude touchant la répartition des projets éoliens ne traduit pas une préoccupation pour des enjeux paysagers et environnementaux dont le rapport affirme qu’ils ont été récemment pris en main. La question de fond est celle de la productivité des parcs éoliens et, à terme, la capacité de la France à réaliser l’objectif de 21 % de SER dans sa consommation totale d’électricité¹⁰⁶. En effet, cette énergie fatale¹⁰⁷ suppose une répartition équilibrée des éoliennes sur le territoire afin d’éviter que des moyens de production thermique classique soient nécessaires en complément des nouvelles éoliennes. En d’autres termes, pour que l’énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de CO₂, il faut que les projets soient disséminés et non concentrés dans l’espace.

Politique environnementale à l’origine, la politique éolienne pose donc d’inévitables enjeux paysagers et d’aménagement du territoire dus à l’éclatement spatial nécessaire des projets. En 2003, aucun dispositif n’est prévu pour assurer cette répartition stratégique de l’éolien. Dans la pratique, seuls les préfets des départements, dont les services concernés centralisent les demandes de permis de construire, ont le pouvoir de coordonner à l’échelle de leur territoire la répartition des projets – mais cette gestion ne peut se faire qu’à partir des projets déclarés par les développeurs éoliens, donc en flux tendu et non de façon planifiée.

¹⁰⁴ Source des documents de référence des collectivités territoriales en matière d’éoliennes, site de l’ADEME: <URL <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15129>

¹⁰⁵ Poignant Serge (2003). *Rapport d’information n° 1153, sur la politique de soutien au développement des énergies renouvelables*, enregistré à la Présidence de l’Assemblée Nationale le 21 octobre 2003, 77 p.

¹⁰⁶ Conformément à la directive européenne 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l’électricité produite à partir de sources d’énergie renouvelables sur le marché intérieur de l’électricité, 301L0077, Commission Européenne, Bruxelles.

¹⁰⁷ Énergie dont la puissance varie en fonction de la vitesse du vent.

Depuis 2003, la France connaît ses plus fortes progressions de capacités éoliennes (cf. Fig. 6 : en 2003, 101 MW ; en 2004, 147 MW ; en 2005, 376 MW). En 2003, 18 projets étaient acceptés, en 2005, ce sont 51 projets ; et cela sans compter le nombre de projets refusés. C'est dans ce contexte que la question de l'éolien revient une nouvelle fois à l'Assemblée Nationale.

En juillet 2005, la loi de programme fixant les orientations sur la politique énergétique (loi POPE)¹⁰⁸ donne lieu à un débat politique sur les outils de régulation du développement éolien. Cette loi apporte un nouvel outil (art. 10): la Zone de développement éolien (ZDE). La ZDE est un schéma de développement éolien communal ou intercommunal proposé par les communes concernées au préfet du département qui les valide. Ce document définit un périmètre autorisant l'implantation d'éoliennes en fonction du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Il définit également la puissance installée minimale et maximale que peut recevoir ce périmètre. Plus de dix ans après le lancement de l'éolien industriel en France, il s'agit du premier document de planification spécifique à l'éolien ! C'est également la première fois que la localisation des projets ne sera plus du seul ressort des développeurs. À ce titre, pour lui donner un réel poids, la loi POPE conditionne le rachat obligatoire de l'électricité d'origine éolienne à l'implantation des nouveaux projets dans la ZDE. À titre transitoire, et dans l'attente que les ZDE soient constituées, les projets de moins de 12 MW continueront à bénéficier de l'obligation de rachat, du 14 juillet 2005 au 14 juillet 2007. La loi modifie également les conditions d'instruction de l'étude d'impact et de l'enquête publique. En résumé :

	Loi 2003-8 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie	Loi 2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat	Loi 2005-781 de programme fixant les orientations de la politique énergétique
Permis de construire	Mât \geq 12 mètres	Mât \geq 12 mètres	Mât \geq 12 mètres
Etude d'impact	Puissance > 2,5 MW	Puissance > 2,5 MW	Mât > 50 mètres
Enquête publique	Mât \geq 25 mètres	Puissance > 2,5 MW	Mât > 50 mètres

Figure 7 : Modifications successives des conditions d'instruction de l'étude d'impact et de l'enquête publique

¹⁰⁸ Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, parution au J.O n° 163 du 14 juillet 2005 page 11570.

Enfin, cette loi est accompagnée d'un nouvel arrêté tarifaire¹⁰⁹ qui étend l'obligation de rachat de 5 à 10 ans durant les premières années de production d'un parc éolien (les tarifs eux-mêmes ne changent pas de façon significative)¹¹⁰.

De façon surprenante, la ZDE n'est pas un document d'urbanisme ; en pratique, elle ne se substitue pas au permis de construire. Pour mieux comprendre le statut de ce document de planification éolien, il faut revenir, comme l'a bien montré Alain Nadaï (2007), sur les débats qui ont agité l'Assemblée Nationale et le Sénat. Alors que le projet de loi POPE portait sur l'ensemble de la stratégie énergétique française, la question de l'éolien est progressivement devenue un enjeu central et très controversé, au point qu'elle a bénéficié d'une importante couverture médiatique¹¹¹. Elle a été le champ de bataille parlementaire entre les tenants d'une politique énergétique centralisée, prenant appui sur les enjeux paysagers et de mitage territorial pour imposer des règles de régulation forte, et les défenseurs de la filière éolienne soucieux de relâcher l'étreinte des procédures¹¹². La reconnaissance de l'autorité délivrant les permis de construire a été un point important de ces débats : à l'Assemblée Nationale, la droite proposa de confier ce pouvoir au maire sous condition de l'avis conforme de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDSPP), mais la gauche vit dans cette dernière une source de blocages certains de l'éolien. Le Sénat remit ce pouvoir entre les mains du préfet de département accompagné d'un avis consultatif de la CDSPP, jugeant le maire non compétent et trop intéressé par les ressources économiques de l'éolien.

En seconde lecture à l'Assemblée, la droite suivit cette recentralisation de la décision, et introduisit la ZDE comme condition du rachat de l'électricité éolienne pour les parcs de plus de 20 MW, ce que la gauche dénonça comme étant une mesure discriminatoire de l'esprit décentralisé des petits projets éoliens. À son tour, le Sénat retoucha la ZDE en en faisant un outil décentralisé sous la coordination du préfet.

Un compromis fut finalement trouvé : les collectivités territoriales ont une capacité de *proposition* dans la définition des ZDE, tandis que l'État, par l'intermédiaire du préfet de département, a le pouvoir d'arrêter la *décision* finale. Comme le souligne Alain Nadaï, à bien

¹⁰⁹ Arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent telles que visées au 2o de l'article 2 du décret no 2000-1196 du 6 décembre 2000.

¹¹⁰ Si l'implantation des projets éoliens dans les ZDE conditionne l'obtention d'un tarif de rachat de l'électricité garanti, ce soutien tarifaire a vocation à disparaître à terme. En effet, l'essor de l'éolien industriel favorise, dans le temps, des économies d'échelle et d'apprentissage qui font considérablement baisser les coûts d'investissement et de fonctionnement. Aussi, pour éviter toute perte de situation, les tarifs garantis devraient diminuer dans le temps et, par conséquent, les ZDE devraient perdre leur pouvoir d'orientation.

¹¹¹ Par exemple *L'Humanité* titrait le 19 mars 2005 : « L'arrêt de mort de l'éolien » ; *Maire info*, le 23 mars 2005, « Eoliennes : le vent de la discorde » ; *Le Monde*, le 24 mars 2005 : « Controverse à l'Assemblée sur les règles d'implantation ».

¹¹² Ces débats, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, se sont déroulés de mai 2004 à juillet 2005.

des égards, ce compromis est symptomatique de l'ambivalence des institutions françaises concernant le développement d'énergies renouvelables décentralisées. Tout d'abord, les ZDE laissent à l'État le choix des armes : soit décider de façon hiérarchique du développement éolien ; soit soutenir les propositions décentralisées émanant des collectivités territoriales. Par ailleurs, la ZDE est un moyen de décentraliser la planification de l'éolien dans la pratique mais non d'un point de vue légal. En effet, ce document de zonage n'a que le statut d'un « document électrique », selon les mots de l'auteur, lequel conditionne l'obligation de rachat, mais il n'est pas un document d'urbanisme. À ce titre, la ZDE intervient en complément du permis de construire. Dans certains départements, les préfetures ont attribué plus de permis de construire que ce que le réseau électrique pouvait accueillir de projets éoliens. Pour remédier à ce paradoxe, la ZDE oblige à préciser la capacité d'accueil de l'éolien sur les communes concernées (MW) et les possibilités de raccordement au réseau. De plus, la ZDE n'indexe plus le rachat de l'électricité d'origine éolienne sur le seuil des 12 MW ; par conséquent, cela devrait favoriser, en France, l'émergence de parcs éoliens de plus grande taille.

La circulaire relative aux ZDE¹¹³ précise également des dispositions importantes quant à leurs modalités fiscales : (1) les communes qui proposent une ZDE peuvent bénéficier de retombées fiscales (une taxe professionnelle analogue dans son principe à la TPU), que des éoliennes soient installées ou non sur leur propre territoire ; (2) une compensation peut être versée aux communes dont tout ou partie du territoire est situé à l'intérieur d'une ZDE au titre des éventuels impacts environnementaux des éoliennes¹¹⁴. En d'autres termes, la ZDE pose la question de l'ensemble territorial pertinent pour discuter à la fois le partage des bénéfices et des nuisances de l'éolien – jusqu'à présent, une commune pouvait implanter un parc à la frontière de son territoire communal, hors de vue de son bourg principal mais avec un fort impact pour les communes voisines sans que ces dernières puissent réclamer aucun dédommagement ou intéressement. Par ailleurs, cette circulaire insiste sur le « *regroupement des installations afin de protéger les paysages* » (*Ibid.*, p. 7). Cette vocation protectrice des ZDE donne le ton de la politique paysagère qui accompagne la planification de l'éolien. Cette posture apparaît étonnamment classique au regard d'une infrastructure hors norme. Malgré cela, la circulaire n'hésite pas à fonder en raison les décisions préfectorales : « *si la ZDE apparaît discordante avec la qualité patrimoniale et paysagère du territoire concerné [...] le*

¹¹³ Circulaire du 19 juin 2006 relative à la création des zones de développement éolien terrestre. 27 p.

¹¹⁴ Il est intéressant de souligner que, par ce principe de compensation des nuisances visuelles, la question du paysage fait une entrée nouvelle dans le code des impôts.

préfet peut refuser la proposition des ZDE [...] ce principe concordance/discordance représente une démarche d'objectivation de la décision » (Ibid, p. 9). Que trouve-t-on derrière le principe de concordance/discordance ? En substance, la procédure de constitution d'un jugement paysager reposant sur les éléments réglementaires et sur les analyses paysagères¹¹⁵ effectuées par les services de l'État.

Les ZDE esquissent une première forme de planification éolienne, à mi-chemin entre centralisation et décentralisation, bien que, dans les faits, leurs créations soient subordonnées aux services déconcentrés de l'État. En outre, elles sont loin de régler tous les problèmes : bien que pertinentes, elles arrivent après des vagues importantes de projets ; les nouvelles contraintes introduites ont incité les développeurs éoliens à accélérer leurs démarches de projet pour obtenir un permis de construire avant juillet 2007 et éviter cette nouvelle procédure ; les dossiers de ZDE ont un coût important pour les communes qui n'en ont pas forcément les moyens.

La politique éolienne ramène au devant de la scène la question paysagère. Cette dernière bouscule les conduites politiques traditionnelles : les députés de droite défendent à l'Assemblée Nationale la cause du paysage et s'opposent aux partisans d'une énergie « verte » ; elle introduit de nouveaux clivages au sein même des associations environnementales : faut-il juger les projets éoliens sur le fond, comme politique de réduction des GES, ou sur la forme, comme politique du paysage ? Ainsi, les populations locales s'opposent entre elles, les associations environnementales sont divisées, les maires remis en cause. La question des paysages éoliens est devenue un enjeu majeur. Dans son enquête de mars 2006, la DGEMP¹¹⁶ indiquait qu'environ un tiers des permis de construire sont refusés par les services de l'État pour des considérations paysagères et acoustiques. Les recours à l'encontre des décisions administratives, d'environ un tiers eux aussi¹¹⁷, portent principalement sur l'atteinte aux paysages – à noter que 90 % de ces recours sont rejetés. Si le paysage constitue un facteur de blocage important de la politique éolienne, il est légitime de s'interroger sur les modalités pratiques de planification des paysages éoliens.

Au regard du contexte législatif français en matière d'énergie éolienne, un aspect surprend : la question paysagère qui s'est avérée être au fil des années un enjeu central, n'a

¹¹⁵ La circulaire précise que l'analyse paysagère doit comprendre : la description des structures paysagères (permettant d'apprécier le rapport d'échelle entre la taille des éoliennes et le paysage), les perceptions sociales des paysages et les tendances d'évolution des paysages concernés.

¹¹⁶ DGEMP (2006). Les énergies renouvelables en France, 1970-2005 [23.07.2006] <URL www.industrie.gouv.fr/energie/statisti

¹¹⁷ Ces proportions apparaissent stables depuis 2004, date de première année de l'enquête.

été appréhendée qu'à la marge des différents dispositifs (permis de construire, étude d'impact et enquête publique). En fait, la question des paysages éoliens a été traitée avec des outils classiques : le paysage constitue une variable parmi d'autres à considérer dans le montage d'un projet éolien. Cela n'est pas nouveau en aménagement et correspond bien à l'esprit de l'étude d'impact, laquelle reconnaît le primat du projet sur le milieu d'accueil.

Pourtant, à partir de mai 2004, les débats précédant la loi POPE ont remis la question des paysages éoliens au centre, et c'est dans un contexte de vives controverses qu'un nouvel outil, la ZDE, a été créé. Ce processus innovateur nous paraît tout à fait intéressant. L'émergence de la planification éolienne se traduit par une double ambition : ramener la question des paysages éoliens, de plus en plus polémogène, dans le cadre d'un projet paysager issu d'une réflexion communale ou intercommunale, et redonner aux administrations un cadre d'exercice dans lequel leurs outils d'évaluation se montrent opérants.

Ce double mouvement de promotion des autorités décentralisées et d'appui aux autorités déconcentrées inaugure une forme de planification tout à fait particulière. Comme nous avons déjà pu le souligner, la ZDE n'est en aucun cas un document d'urbanisme ; ceci signifie que les élus locaux définissent les conditions de possibilité des paysages éoliens sur leur territoire sans que cela ait une valeur prescriptive. La ZDE est une forme de planification locale indicative qui prédéfinit le potentiel éolien disponible. De ce point de vue, la définition du site éolien n'est plus de l'ordre de l'impact mais davantage de la potentialité. Il semble que par ce nouveau dispositif le projet paysager gagne en légitimité et montre la nécessité d'une forme de planification non déterminante.

Ce second contexte d'étude, tourné vers l'énergie éolienne, est à bien des égards distinct du premier, porté sur les réseaux de transport d'électricité : le caractère décentralisé de l'énergie éolienne, sa dimension politique d'instrument de lutte contre le réchauffement climatique, son image d'énergie renouvelable sont autant de traits distinctifs. Pourtant, cette politique environnementale ne cesse de soulever des critiques au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Le cas français est particulièrement intéressant en raison de son fonctionnement à tête renversée : le soutien tarifaire à la filière éolienne a été approuvé avant même que les outils de régulation soient élaborés. Cela est d'autant plus problématique qu'il aura fallu plusieurs années à la France pour se rendre compte que les outils classiques de planification et d'évaluation environnementale ne suffisent pas à prendre en charge les enjeux paysagers soulevés par cette infrastructure hors normes. Dans les faits, le développement éolien remet

sur le devant de la scène le projet paysager comme outil de régulation en aménagement, mais surtout il repose la question de la prise en charge du milieu.

Cela constitue, pour nos deux contextes d'étude, une tendance de fond. RTE prend de plus en plus en charge la question paysagère mais tend à la confondre au sein d'une procédure globale d'évaluation environnementale. Nous pouvons légitimement penser que ce réductionnisme est une des causes de la persistance des contestations autour des projets de réseaux de transport d'électricité. En effet, l'évaluation environnementale a déjà fait l'objet de nombreuses remises en cause (Guigo *et al.*, 1991 ; Passet et Theys, 1995 ; Berdoulay et Soubeyran, 1996) : elle tend à segmenter ce qui est vécu comme un tout, et n'aborde la question du milieu qu'à la marge, dans la mesure où celui-ci subit l'impact d'une infrastructure. Pour sa part, le développement éolien nous montre plus clairement encore que les nouveaux enjeux de l'aménagement dans le domaine de l'énergie se situent à la croisée de la planification et du projet de paysage. Or, qu'est-ce que le projet de paysage sinon une façon de penser l'action en référence aux milieux géographiques ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, il nous faut approfondir le processus de conception qui préside à la logique du projet paysager.

3. La prise en charge du milieu en aménagement : un problème théorique et pratique qui ressurgit avec le projet de paysage

Nos deux contextes d'étude soulignent la place croissante que prend le projet de paysage dans les opérations d'aménagement liées au domaine de l'énergie. Souvent maladroitement pris en compte dans les projets de réseaux de transport d'électricité, il apparaît comme un outil incontournable pour penser la formation des nouveaux paysages éoliens. Ainsi, la réflexion contemporaine en aménagement est invitée à élargir son point de vue au-delà de l'évaluation environnementale autrefois suffisante pour territorialiser un projet.

En ce sens, le projet de paysage apparaît comme une forme d'attention nouvelle pour une préoccupation géographique beaucoup plus ancienne : la question du milieu – définie dans l'introduction de cette thèse comme les conditions géographiques contingentes de l'action humaine. Ce rapprochement mérite d'être fondé et explicité au regard de la littérature scientifique traitant du projet de paysage.

Dans une contribution récente, Alain Nadaï présente le projet de paysage comme le processus de création par lequel un paysagiste travaille à la fois dans et sur un lieu (Nadaï, 2007). En ce sens, il va au-delà de la stricte question paysagère et concerne de façon globale la mise en site d'un projet. La mise en site (ou *siting*¹¹⁸ dans les pays anglo-saxons) est alors une catégorie de travail mouvante qui permet d'interroger les liens socio-spatiaux qui fondaient le lieu et de les intégrer par des ajustements problématiques successifs à la démarche paysagère. Notion centrale en géographie, le site désigne « *l'assise d'un habitat ou d'une activité, vue dans ses caractéristiques physiques et son environnement immédiat* » (Brunet, Ferras et Théry, 1992, p. 413). Couplé à la notion de situation, le site met en jeu des ressources dont l'usage peut être compris au sein d'espaces plus vastes par le biais du jeu des échelles. Ce n'est pas cette définition classique du site qui est adoptée ici : il est davantage conçu comme un « *état transitoire du lieu* » (Nadaï, 2005). Les notions de site et de lieu renvoient l'une à l'autre et décrivent les oscillations incessantes du projet paysager entre anticipation créatrice et composition à partir de ce qui est donné. La mise en site permet de faire parler le lieu, de déployer les modes selon lesquels il entre en rapport avec les logiques d'usage. En ce sens, c'est une façon d'investir le lieu tout en reconnaissant à celui-ci une part active dans l'activité de conception. Le milieu n'est pas un support de projet, c'est véritablement un réservoir de possibilités pour l'action – lecture qui s'inscrit dans notre intérêt pour les travaux de Nicholas Entrikin et de Vincent Berdoulay (Entrikin, 1991; Berdoulay et Entrikin, 1998 ; Berdoulay, 2003).

La particularité de la notion de mise en site est d'être tournée vers l'action, et plus précisément vers le projet de paysage, au sens large. En ce sens, elle se montre attentive aux débats qui ont accompagné ces dernières décennies la notion de paysage au-delà de la théorie représentative et des premières politiques de préservation. Plus précisément, le paysage est constitué comme champ d'intervention de l'action publique dans les années 1970, lorsque le modèle de croissance des « trente glorieuses » bouleverse l'organisation et la morphologie des territoires (Chabason, 1995). En l'absence d'une politique définie du paysage et sous l'essor de la préoccupation environnementale¹¹⁹, le réflexe est de penser l'intégration au site ou « comment construire sans casser le paysage » (Faye et Tournaire, 1974).

¹¹⁸ La notion de *siting* peut donner lieu à des interprétations différentes selon les auteurs. Dans un sens classique, elle désigne l'emplacement, le terrain à bâtir d'un projet. Le *siting* correspond alors à la phase opérationnelle d'un aménagement, détaché du moment de la conception. Dans une acception plus large, celle qui nous intéresse à l'instar d'Alain Nadaï, le *siting* englobe également le processus de conception. La traduction française de « mise en site » tente de valoriser l'idée d'une forme de connaissance dans le cours de l'action.

¹¹⁹ Le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement est créé le 2 février 1971. Robert Poujade est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre.

Au plan théorique, les mêmes accélérations de l'époque font beaucoup réfléchir sur la mort du paysage (Dagognet *et al.*, 1982) : cette « *altération de ce qui constitue le trésor de la mémoire* » (*Ibid.*, p. 35) répond à un conflit de valeurs dans le champ culturel. Par cette mise à distance de la Nature, il s'agit de distinguer le propre du paysage de l'omniprésence croissante de l'environnement. Quelle époque que celle où les politiques du paysage sont confondues avec la préservation du patrimoine naturel, sorte de conservatisme écologique qui accorde au paysagiste la part du pauvre (Roger, 1997) ! Selon l'auteur, le paysage est frappé d'« *écolonialisme* » et de « *géophagie* »¹²⁰ : que ces deux disciplines s'en tiennent donc à énoncer les faits, et laissent à d'autres le soin d'apprécier les productions culturelles. Cette distinction entre l'environnement et le paysage sur la base de la dichotomie entre les faits et valeurs, nourrit insidieusement une vision positiviste – ce qui pourtant ne l'empêche pas d'être assez répandue (Cauquelin, 2000). D'autres travaux s'emploient à démontrer, non sans qualités, cette suprématie du paysage comme production historique et culturelle (Cosgrove, 1984 ; Cosgrove et Daniels, 1988 ; Corbin, 1988 ; Luginbühl, 1992 ; Briffaud, 1995 ; Desportes, 2005).

Pourtant, l'idée d'assimiler le paysage à une représentation en le séparant complètement de l'environnement – selon la distinction pays / paysage établie par Alain Roger (1997) – soulève de nombreuses critiques. Augustin Berque, plus prudent, parle d'une « *écosymbolique* » où la « *réalité sensible du paysage s'ancre dans la réalité factuelle de l'environnement* » conservant ainsi le postulat géographique de l'unité terrestre (Berque, 1995, p. 357). Gérard Genette critique la confusion entre la compréhension esthétique du paysage et l'activité artistique, entre le paysage vécu dans l'expérience et le paysage vu (Genette, 1999). Jacques Dewitte dénonce chez Alain Roger cette tendance à ne faire de la réalité qu'une construction, une projection d'un esprit éduqué par le goût (Dewitte, 2001). Matthieu Kessler insiste sur l'idée que le paysage est inséparable d'une forme d'engagement situé au cours de laquelle l'appréciation se constitue : le pays n'a pas lieu d'être détaché du paysage (Kessler, 1999). Dany Trom insiste sur les espaces d'opportunité qui se construisent dans l'action et auxquels sont fortement corrélés nos « *engagements visuels* » (Trom, 2001). Enfin, Alain Nadaï pointent deux contradictions logiques dans la théorie de l'artialisation : d'un point de vue politique, il n'est pas possible de penser le devenir des paysages sans référence à un pays ; d'un point de vue historique, il n'est pas possible d'affirmer que l'origine du paysage appartient à l'histoire de la peinture sans identifier un matériau

¹²⁰ Dénominations ironiques de l'écologie et de la géographie.

préexistant qui fonde la possibilité même du geste artistique (Nadaï, 2007). Ces différentes critiques du paysage comme représentation soulignent l'intérêt de reprendre contact avec sa dimension de contexte d'action.

La mise en site insiste sur les processus de production des paysages qui naissent de la rencontre entre un projet et un lieu. Elle renvoie à cette culture d'action que constitue le projet de paysage. Jean-Pierre Boutinet précise que celui-ci engage l'intention créatrice comme médiation entre le paysage représenté et la matérialité perçue (Boutinet, 2001). Pour Yves Luginbühl (2001) cette dimension innovatrice s'élabore en tenant compte des usagers et de leur demande sociale de paysage. Frédéric Pousin (2004) défend l'idée que le projet de paysage, loin de se réduire au traitement végétal des espaces, pourrait contribuer au renouvellement des façons classiques d'aborder l'aménagement grâce à une approche sensible, qualitative et culturelle. De nombreux auteurs soulignent que le projet de paysage ne repose pas sur une logique de la preuve mais qu'il est un processus de construction du sens (Donadieu et Corajoud, 1995 ; Besse, 2001) : sa nature est davantage abductive qu'hypothético-déductive.

Entre le projet de paysage et l'aménagement, il s'agit donc de deux cultures d'actions différentes qui s'inscrivent chacune dans des formations professionnelles spécifiques : l'une s'appuyant sur une culture hybride attentive à l'architecture et à la conception des jardins, l'autre revendiquant une appartenance à une culture scientifique et technique (Donadieu, Bouraoui et Dumont-Fillon, 2004). Ces travaux peuvent être resitués à la suite des nombreuses réflexions, menées depuis trente ans, sur l'activité de conception comme processus apprenant, dans le domaine du *design* (Rittel, 1972 ; Protzen, 1979) et de l'architecture (Conan, 1995). Cette vision processuelle redonne un rôle important au contexte de l'action. À ce propos, on peut consulter avec profit les remarques de François Jullien (1996) sur la conduite de l'action dans la pensée chinoise : loin d'être un décor pour l'action, le contexte apparaît comme une structure d'opportunité qui favorise des occasions contingentes.

Toutes ces contributions signalent, à travers le projet de paysage, l'intérêt pour une pensée de l'action ouverte au milieu. Mais l'idée que le projet de paysage pourrait associer plus étroitement la question du milieu aux problématiques de l'aménagement n'est pas évidente. Par exemple, les lignes THT et les éoliennes soulèvent des enjeux paysagers spécifiques qui rendent inopérants le recours à une planification classique. Le gigantisme de

ces infrastructures¹²¹ bouleverse en particulier la réflexion sur les échelles. Approchez-vous d'une éolienne et celle-ci tend à écraser ce qui se trouve autour d'elle. Elle déborde les formes de perception constituées : il n'est plus possible de recevoir le paysage¹²². À l'inverse, une perception éloignée remobilise des échelles cohérentes avec une éolienne mais cette distanciation vous fait perdre l'intime du lieu.

Ce jeu de la proximité et de l'éloignement expose le type de difficultés auxquelles se heurtent les projets de paysage et plus encore la planification de l'éolien. Ce qui fait loi à un niveau donné peut se trouver pris en défaut par une réalité plus précise. L'emboîtement raisonné des échelles, du général vers le particulier, n'est plus opérant. L'éolien impose de travailler par *scaling* : une « *dé-hiérarchisation des rapports d'échelle* » qui permet de libérer, selon l'architecte Peter Eisenman, l'activité de conception des règles classiques (Attali, 2001).

Cette cassure entre l'ordre des échelles, provoquée par des équipements de grande envergure, peut être éclairée par la distinction de Philippe Boudon (1971), entre échelle et proportion. Selon l'auteur, l'échelle engage une référence métrique entre la forme et les réalités du monde sensible. À l'inverse, la proportion est l'expression d'un système auto-référentiel : la forme réfère à elle-même ou à d'autres formes d'un même système. Mais, comme le souligne Augustin Berque (2000a) à la suite de Boudon, la proportion est indifférente à l'égard du milieu géographique. Elle suppose un système de références abstrait du désordre de la nature et dont la cohérence ne repose que sur les règles d'un ordre idéal, celui des rapports géométriques.

La distinction entre échelle géographique et échelle cartographique est tout aussi éclairante. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, en géographie, la notion d'échelle a été rapportée presque exclusivement à l'usage de la carte (Robic, 2003). Elle a alors une connotation technique et trouve son utilité dans le rapport stable qu'elle instaure entre différents niveaux de référence. Ce n'est que progressivement qu'émergent les réflexions autour de la transcalarité, notamment dans la géographie anglo-saxonne (Haggett et Chorley, 1965 ; Johnston, 1981) : l'échelle n'est pas qu'une mesure numérique, un rapport entre la réalité et la représentation, elle conditionne notre perception des phénomènes, ceux-ci changeant d'état selon l'échelle d'observation. Plus encore, l'analyse multi-scalaire met en avant qu'un

¹²¹ Les pylônes « Beaubourg » très répandus en France pour acheminer la très haute tension mesurent 41 mètres en 225 kV et 50 mètres en 400 kV (source : www.rte-france.com). Dans le cas des éoliennes, celles-ci mesurent environ 60 mètres au mât et 90 mètres en bout de pale pour une puissance de 1,5 MW, et 100 mètres au mât et 150 mètres en bout de pale pour une puissance de 3 MW (source : ADEME (2001). *Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens*. Paris : ADEME Éditions, 158 p.).

¹²² Nous devons à Alain Nadaï la pertinence de cette remarque.

phénomène géographique est fonction de processus agissant à différents niveaux (Ferras, 1995 ; Lévy, 1999 ; Castro, 2002 ; Dauphiné, 2004).

L'exemple de l'éolien est très intéressant car le projet de paysage, devenu central, n'intervient plus seulement à titre de caution paysagère. Il met l'aménagement au défi de prendre en compte ces nouvelles problématiques liées au milieu, comme la question des échelles et les revendications esthétiques. Celles-ci sont d'ailleurs intimement liées : de nombreux services instructeurs abordent l'éolien en termes de grand paysage, là où le jeu des échelles se prête à une perception plus cohérente. A contrario, l'environnement proche des éoliennes, l'intime des lieux, est plus difficilement pris en charge, ce qui motive *a posteriori* de nombreuses revendications esthétiques (d'ordre sonore, visuel ou paysager).

À la lumière de cet exemple, on comprend mieux que ces équipements d'envergure déportent la démarche aménagiste là où sa rationalité pratique peut encore exercer sa maîtrise. Mais le véritable défi, mis à jour à travers le projet de paysage, est cette confrontation plus étroite entre l'aménagement et le milieu. Comment penser, d'un point de vue théorique et pratique, la prise en compte du milieu par l'aménagement ? La question esthétique, au cœur de ces nouvelles problématiques, peut-elle être instigatrice de nouvelles façons de conduire l'action ?

Ce premier chapitre nous a permis de prendre la mesure des problématiques auxquelles se heurtait l'aménagement dans le domaine de l'énergie. À la lumière d'un regard rétrospectif, nos deux contextes d'étude ont laissé apparaître de nombreuses différences.

Le premier, relatif aux réseaux de transport d'électricité, est intimement lié à l'histoire de l'électrification de la France et à la conquête de sa modernité technique. Dans les années 1970, l'émergence des préoccupations environnementales et le choix plus affirmé pour le nucléaire font évoluer le regard de la société française sur les lignes THT. Nous avons pu retracer à partir de cette époque, la montée en puissance des contestations des projets THT, puis les évolutions de l'entreprise nationale dans la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les années 1990 marquent, au regard de l'intensité des contestations, une remise en cause profonde de la méthodologie de projet d'EDF en matière de lignes THT. De nombreuses mesures d'accompagnement de projet illustrent la tentative d'adapter un modèle d'action à des problématiques complexes, où les questions du paysage et du milieu tiennent une place importante. Néanmoins, le décalage entre les problèmes soulevés et les réponses

apportées est trop grand, ce qui n'apaise pas encore aujourd'hui l'opposition à ces équipements.

Dans le cas de l'éolien, la problématique est fort différente, déjà parce que cette technologie est conçue à l'origine comme un moyen de production décentralisé. Au cours des années 1990, cette énergie renouvelable appuie une politique environnementale destinée à lutter contre le réchauffement climatique au niveau international. C'est à partir de 1996, que la France soutient la filière éolienne industrielle. Nous avons mis en avant que l'absence d'outils de régulation pendant les neuf premières années a généré des enjeux colossaux en termes de mutation des paysages et d'aménagement du territoire.

Malgré leurs différences, ces deux contextes d'étude témoignent d'une tendance de fond illustrée par le recours plus fréquent au projet de paysage. Plus que l'environnement, les problématiques actuelles dans le domaine de l'énergie s'articulent autour de la question du milieu. C'est typiquement le cas des revendications esthétiques qui mettent en avant des qualités sensibles délaissées par l'évaluation environnementale. Le défi est de taille pour l'aménagement. Il ne s'agit pas simplement d'ajuster les modèles d'action à la marge mais de les faire évoluer vers une prise en compte plus centrale du milieu.

Chapitre II Retour sur un blocage : la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste

Le projet de paysage, enjeu devenu central dans le domaine de l'énergie, est un processus de conception qui fonde l'action en référence aux milieux géographiques. En cela, c'est une pensée de situation qui se distingue de la planification comme pensée de plan. Les défis contemporains nous montrent que ces deux outils sont de plus en plus mobilisés conjointement, alors qu'autrefois la planification se chargeait, en amont, de penser abstraitement l'espace, et le paysage n'était perçu qu'au moment du passage à l'action, dans une logique de réduction des nuisances et des impacts.

Par exemple, aujourd'hui, le développement éolien se traduit par une attention prononcée au devenir des paysages tout autant que par une demande croissante de planification. En effet, ces infrastructures singulièrement conquérantes génèrent, à petite échelle, des effets cumulatifs qui doivent être anticipés sous peine d'alimenter d'importantes contestations.

La mobilisation conjointe, au niveau opérationnel, de ces deux outils constitue un véritable défi pour la pensée aménagiste. Comment à la fois penser l'espace comme une réalité stable et prédictible, et en même temps comme un contexte d'action mouvant et contingent ? Comment la pensée aménagiste peut-elle prendre en compte cette préoccupation contemporaine pour le milieu géographique ?

Pour apporter des éléments de réponse à ce défi, nous nous tournons vers les théories actuelles de la planification. L'enjeu est de cerner ce que serait un processus de planification fait de maîtrise et de souplesse, régulant la distribution des projets dans l'espace sans surdéterminer la singularité des lieux à partir de laquelle s'amorce l'exploration des devenirs paysagers.

1. Des théories contemporaines attentives aux préoccupations sociales et environnementales mais tenant peu compte du milieu

Afin d'examiner la façon dont la pensée aménagiste se saisit de la question du milieu, notre analyse se centre sur la littérature anglo-saxonne. Du fait de son institutionnalisation précoce, en particulier aux États-Unis, l'aménagement a fait l'objet de synthèses historiques fortes et a donné lieu à de riches débats d'idées. À ce titre, les théoriciens anglo-saxons de l'aménagement restent une source précieuse de réflexion qui continue d'influencer les chercheurs et les praticiens, notamment européens.

Jusque dans les années 1960, la pensée aménagiste, notamment nord-américaine, était dominée par l'idée d'une planification rationnelle et globale (*Rational Comprehensive Planning* ou *RCP*). Ce n'est qu'à partir des années 1960 que cette vision technicienne de l'action, souvent fondée sur une conception positiviste de la connaissance, a été remise en cause.

Le constat d'une crise de la planification se décline sur des plans aussi bien théorique, pratique que méthodologique. Elle émerge très tôt chez les théoriciens préoccupés par la dimension sociale de la planification : un plan n'est pas neutre, l'aménageur a une responsabilité quant aux valeurs, aux moyens, aux méthodes qu'il choisit (Davidoff et Reiner, 1962 ; Dyckman, 1966 ; Bolan, 1967). Si certaines postures instillent un équilibre, une planification dirigée par l'État mais attentive aux forces sociales (Etzioni, 1968), la décennie suivante donne jour à une critique beaucoup plus profonde et construite. La planification se confronte à des *wicked problems* (complexité des causes du problème, multiplicité des objectifs, diversité des intérêts sociaux, irréversibilité de l'action, solutions non reproductibles, contexte évolutif de l'action) insolubles d'après la méthode rationnelle (Rittel et Webber, 1973 ; Krieger, 1974 ; Soubeyran, 1987). C'est sur la base de ce constat largement partagé que s'élaborent les réflexions alternatives (Faludi, 1973 ; Goldschalk, 1974 ; Goldstein et Rosenberry, 1978 ; Paris, 1982 ; Breheny et Hooper, 1985).

Dans ce contexte, et face à la multiplicité des alternatives théoriques, nous concentrons notre propos sur quatre courants particulièrement intéressants à confronter à la question du milieu : la tradition de la mobilisation sociale (*social mobilization*), celle de l'apprentissage social (*social learning*), celle de la planification écologique (*ecological planning*), et enfin celle de la planification environnementale (*environmental planning*). Ces quatre courants ont

fait appel à des ancrages théoriques différents mais dont l'ambition commune était de penser, après le *RCP*, un nouveau paradigme de l'aménagement, plus ouvert aux données de contexte.

1.1. Le courant de la mobilisation sociale

La tradition de la mobilisation sociale intéresse la question du milieu au titre de la prise en compte des logiques d'usagers dans la planification. Si les racines de ce courant sont profondes (les projets de conduite sociétale portés par les utopistes, le matérialisme historique, et l'école de Francfort)¹²³, il trouve une première expression contemporaine dans les travaux de Paul Davidoff sur une forme d'aménagement militant (*advocacy planning*¹²⁴). C'est une réponse à la crise urbaine des années 1960 : l'aménageur doit être un professionnel engagé aux côtés des communautés et des minorités défavorisées pour défendre leurs droits sociaux et parfois pallier leur représentation défailante au sein des institutions politiques (Davidoff, 1965 ; Kaplan, 1969 ; Davidoff *et al.*, 1970).

Cette posture connaîtra de nombreuses critiques : le pluralisme politique stimulé par un aménageur militant est un mythe qui ne peut que maintenir les groupes déjà au pouvoir (Mazziotti, 1974), les valeurs défendues par l'aménageur relèvent de son goût personnel (Klosterman, 1983), ou encore, l'*advocacy planning* s'apparente davantage à une tentative d'assimilation des minorités à une culture unique qu'à la défense de leurs intérêts (Clavel, 1994). D'autres critiques, plus modérées, concèdent que la posture est aujourd'hui dépassée mais qu'elle constituait, par ses nombreuses expérimentations, une forme balbutiante de pragmatisme social (Heskin, 1980).

Cette prise en compte des enjeux sociaux en aménagement stimule de nouvelles réflexions autour de l'aménagement collaboratif (*collaborative planning*), notamment au travers des travaux de John Forester. Ce dernier se réclame explicitement de la théorie critique d'Habermas pour renouveler les rapports entre l'aménageur, les usagers et les institutions (Forester, 1980 ; Forester, 1985). Il part du constat que l'information est un levier majeur que les aménageurs doivent apprendre à utiliser dans un contexte social de communication marqué par des enjeux de pouvoir : comment faire pour accéder à une interaction sociale rationnelle ? Forester met en avant les multiples sources de désinformation, intentionnelles ou non, spontanées ou structurelles, qui font dévier l'aménagement de ses objectifs et que

¹²³ À ce sujet, cf. Friedmann John (1987). *Planning in the public domain. From knowledge to action*. Princeton: Princeton University Press, 501 p.

¹²⁴ L'expression américaine d'*advocacy planning* souligne l'idée du parti pris de l'aménageur, comme avocat, en faveur des minorités – engagement que nous avons traduit par l'idée connexe de militantisme.

l'aménageur doit apprendre à contrecarrer (Forester, 1989). Ce versant théorique se traduit par une vision de l'aménageur comme facilitateur d'échanges et de débats (*deliberative practitioner*) (Forester, 1987 ; Forester 1999) : il pèse sur les rapports de force entre groupes d'intérêts en recourant à de multiples stratégies de gestion des rapports de communication (médiation, négociation). Forester parvient à une forme de pragmatisme communicationnel mais il interroge peu les prémisses théoriques qu'il emprunte à Habermas.

À sa suite, émerge une vision plus engagée, la construction de consensus (*consensus-building*), qui tente de reconnaître à l'aménageur le rôle explicite de médiateur et de négociateur en situation de conflit (*dispute-resolver*). Le moment de la controverse n'est pas conçu comme une anomalie mais comme un temps exploratoire des divergences entre groupes d'intérêts et des possibilités de construction d'une issue gagnant-gagnant (Susskind et Cruikshank, 1987 ; Dotson, Godschalk et Kaufman, 1989 ; Tricot, 1994).

Les développements plus récents de l'aménagement collaboratif synthétisent ces positions et développent notamment la méthode des scénarios (*storytelling*) comme rationalité communicationnelle permettant aux acteurs de se raconter et de se rencontrer à travers l'expression de leurs désirs et de leurs craintes (Throgmorton, 1996 ; Forester, 1999 ; Innes et Booher, 1999).

Malgré ces avancées, l'aménagement collaboratif interroge peu les options théoriques issues de la lecture d'Habermas. Ainsi, il est symptomatique de constater que, vis-à-vis des critiques à ce sujet (Tewdwr-Jones, et Allmendinger, 1998 ; Howe et Langdon, 2002), les tenants de l'aménagement collaboratif répondent davantage par un manifeste des réussites empiriques que par une argumentation théorique approfondie (Healey, 2003 ; Innes, 2004). Peut-être est-ce là un effet du paradoxe décrit par Olivier Soubeyran (1988) : la rupture croissante entre théoriciens et praticiens ne conduit-elle pas à faire du praticien le meilleur des théoriciens – au sens où c'est au niveau des pratiques sociales que l'action, en dépit de ses contradictions, paraît se charger de façon inductive d'un sens que le prévisionniste, de son côté, ne parvient pas à fonder ?

In fine, ce courant intéresse la question de la prise en charge du milieu par l'aménagement car il ne présuppose aucun plan *a priori* de résolution des problèmes et compte sur la mobilisation sociale pour définir des solutions partagées. Néanmoins, derrière cette forme vertueuse d'aménagement, se tient une forme de procéduralisme *ad hoc* visant à garantir la pluralité et l'équité des prises de parole (Healey, 1997) : se dessine alors une arène dont les débats restent suspendus à l'émergence d'un consensus, produit grâce à une rationalité communicationnelle fondée sur l'honnêteté et la volonté de dialogue des

participants. Si les tenants de l'aménagement collaboratif se défendent, plus que par le passé, de ne pas viser l'idéal habermassien d'un accord rationnel entre groupes d'intérêts, cette pensée critique reste encore une des rares références théoriques qui leur est commune (Harris, 2002). Au-delà de cette controverse, la théorie habermassienne tend à rejeter tout ce qui excède l'argumentation rationnelle. Or, ce qui est en discussion (pensons notamment aux réseaux de transport d'électricité ou à l'éolien), ce sont des questions dont la réponse ne peut se réduire à l'alternative entre vérité et fausseté. Ainsi, comment débattre des valeurs décisives dans la formation de nouveaux paysages ? La théorie habermassienne, à travers la notion de « monde vécu » (*Lebenswelt*), intègre ces valeurs mais elle les articule à un mode de jugement et à un régime argumentatif qui, paradoxalement, les relègue à la marge des discussions.

1.2. Le courant de l'apprentissage social

Un autre courant majeur des théories anglo-saxonnes de l'aménagement est celui de l'apprentissage social (*social learning*). La tradition étudiée ci-avant se singularise par une théorie globale de la rationalité sociale et politique. Pour sa part, le courant de l'apprentissage social interroge plus spécifiquement les théories de la connaissance, de la pratique, et leurs interactions. Ses racines sont identifiées dans les champs du pragmatisme et du développement organisationnel (Friedman, 1987).

Amitai Etzioni est un des premiers auteurs à mettre à l'honneur la vision d'une société apprenante à travers l'idée que l'aménagement faciliterait la rencontre entre les élites et les mouvements sociaux (*interwoven planning*¹²⁵) (Etzioni, 1967 ; Etzioni, 1968). Il s'appuie sur le modèle cybernétique pour penser l'intégration des populations en amont du processus décisionnel et dégager une réponse institutionnelle qui reflète la diversité des demandes sociales. Cette tentative d'une planification ouverte et flexible pâtit néanmoins des faiblesses du modèle cybernétique : celui-ci évacue la part d'indétermination des systèmes sociaux et donc nie le caractère stratégique et politique de l'action humaine (Crozier et Friedberg, 1977 ; Morin, 1977 ; Le Moigne, 1977).

John Friedmann, qui tient l'influence d'Etzioni pour importante dans son travail, connaîtra une audience plus grande que son prédécesseur. Il investit le courant de l'apprentissage social en avançant dès les années 1960 une forme de planification dans le

¹²⁵ La notion d'*interwoven planning* renvoie à l'idée d'un entremêlement consistant à associer les forces sociales à la conduite du changement sociétal.

cours de l'action (*action-planning model*) (Friedmann, 1969) : en proposant de penser comme un seul et même moment la planification, la décision et sa mise en œuvre, il offre une alternative radicalement différente du schéma linéaire classique. L'aménageur n'est plus alors un simple technicien, il apprend de son action au contact des populations et des institutions. Cette vision trouve une expression plus aboutie avec la théorie de l'aménagement négocié (*transactive planning*) : c'est dans le temps de l'action que les connaissances s'échangent dans une relation privilégiée entre l'aménageur et la population, et que se définissent progressivement les objectifs (Friedmann, 1973). Sa quête pour une forme d'action apprenante et située se poursuit à travers une attention croissante au pragmatisme de Dewey, tout en critiquant sa théorie de la connaissance (Friedmann, 1987).

À la même époque, les travaux sur le développement organisationnel et les pratiques professionnelles apportent un nouvel éclairage sur les ressources cognitives de l'agir professionnel (Schön et Nutt, 1974 ; Schön, 1983). Ce regain d'intérêt pour les savoir-faire fait paradoxalement du praticien le meilleur théoricien de la planification (Bolan, 1980) ; dans des cas extrêmes, la critique d'une pensée de plan conduit même à un rejet de la théorie au profit de la pratique (Sanyal, 2002). Cette dichotomie est toutefois modérée par une préoccupation tardive mais approfondie pour le pragmatisme : les théories de la planification n'ont jamais été très loin des travaux de Dewey à partir du moment où elles se voulaient adaptatives et processuelles (Hoch, 1984 ; Hoch, 2002). Hilda Blanco identifie plus spécifiquement le raisonnement abductif comme le mode d'activité normal de la planification : c'est une façon de tenir compte des connaissances scientifiques tout en composant à partir de situations particulières (Blanco, 1989).

Le raisonnement abductif constitue une piste importante pour penser les articulations entre l'aménagement et le milieu géographique. En effet, d'ordinaire, le site est le lieu de validation de la règle : on attend de lui qu'il réponde ou non à une cohérence établie depuis l'extérieur. En ce sens, sa complexité intéresse peu. Dans le raisonnement abductif, la règle n'a qu'une valeur hypothétique : elle est adoptée provisoirement parce qu'elle explique des faits connus. Mais elle ne sera admise qu'*a posteriori*, après confirmation de sa valeur. Dans ce raisonnement, le milieu est conçu comme un réservoir de possibles, un lieu d'expérimentation qui participe pleinement à la construction de la règle.

Néanmoins, les travaux qui s'appuient sur le pragmatisme pour renouveler la pensée planificatrice ont reçu peu d'échos : ceci tient en particulier au fait que les théories de la planification partagent aujourd'hui un pragmatisme diffus, non critiqué, qui leur permet d'affirmer un droit à l'expérimentation. Le risque de cette approche a-critique du pragmatisme

est de rejeter la théorie au profit de la pratique en prônant la logique du bon sens pour seul principe d'action (Bolan, 1980 ; Sanyal, 2002). Par ailleurs, le pragmatisme inspiré de Dewey est critiqué par ceux-là mêmes qui en sont les hérauts en raison de l'idéal démocratique que suppose la résolution expérimentale des problèmes sociaux. Ainsi, Charles Hoch, jugeant que les jeux de pouvoir ne sont pas assez thématiques par le pragmatisme, se rapproche du courant de l'aménagement collaboratif et conclut à la nécessaire cohabitation des styles d'aménagement (Hoch, 1996).

En parallèle à ces courants de pensée tournés vers les théories sociales, le renouvellement des théories de l'aménagement a également été fortement stimulé par l'émergence de la préoccupation environnementale, dont les courants de la planification écologique et environnementale. Là aussi, il est intéressant de regarder comment ces courants se donnent la réalité comme objet pour comprendre la possible intégration du milieu dans la pensée aménagiste.

1.3. Le courant de la planification écologique

Dès la fin du XIX^{ème}, la préoccupation environnementale connaît un essor important aux États-Unis et donne lieu à des critiques importantes de la société urbaine (Marsh, 1864 ; Léopold, 1949 ; Mumford, 1970). C'est de ce courant que naît la planification écologique (*ecological planning*) : celle-ci postule que la ville est un milieu inadapté à l'épanouissement de l'homme (McHarg, 1964).

Ian McHarg développe une vision écologiste de la ville comme un corps organique s'inscrivant dans des ensembles territoriaux plus vastes (McHarg, 1962). Il pose progressivement les bases d'une planification écologique et humaine (*human ecological planning*) qui tient la région comme le cadre intégrateur des données physique, biologique et culturelle : chaque région est singulière par ses contraintes et ses potentialités. À première vue, cette lecture des milieux humains rappelle la notion de « genre de vie » utilisée par les géographes français au début du XX^{ème} siècle. En fait, Ian McHarg développe une lecture plus déterministe des relations homme – milieu : le développement humain doit être optimisé en fonction des données biophysiques du territoire. À cette fin, la planification écologique se singularise par une méthode spécifique : l'inventaire des ressources du milieu grâce à des cartes écologiques, à partir desquelles sera raisonnée l'affectation des activités humaines (McHarg, 1969).

L'idée qu'il n'existe pour un territoire donné qu'une seule affectation optimale a été vivement critiquée (Gold, 1974 ; Jurdant, 1984). De même, en survalorisant les données biophysiques, la planification écologique débouche sur des modes d'action technocratiques essentiellement fondés sur une expertise écologique, sans prise en compte des aspects sociaux et culturels (McAllister, 1980). *In fine*, la méthode McHarg débouche sur une forme assez classique de planification, qui tente de maîtriser la totalité du réel en l'appréhendant de manière analytique et sectorielle (McHarg, 1973).

Ce courant connaît encore aujourd'hui une audience importante grâce à la valorisation des approches quantitatives et des outils informatiques. Ces derniers lui permettent d'établir des scénarios et des prévisions à moyen terme. Néanmoins, la modélisation de la dimension écologique du paysage présente plusieurs limites : elle survalorise une approche technicienne (Ehrlich, 1989) ; elle parvient difficilement à une analyse pluri-scalaire, sinon en extrapolant les résultats et en les simplifiant (Morris, 1987 ; Wiens, 1989 ; O'Neill *et al.*, 1991 ; Levin, 1992) ; la mise en carte du paysage par les outils de SIG impose une échelle d'analyse et une vision nécessairement simplifiées de la dynamique du paysage (Lake, 1992 ; Lake, 1993a). *In fine*, la modélisation des écosystèmes donne à l'espace un statut abstrait et objectif et nie les dimensions culturelles et sociales du paysage (Goodchild, 1991 ; Sheppard, 1993).

1.4. Le courant de la planification environnementale

La planification écologique et la planification environnementale ne sont pas des traditions équivalentes : elles se distinguent notamment par leurs objets et leurs méthodes. Dans une contribution collective, Michel Gariépy souligne que la planification écologique fait partie de la planification environnementale mais qu'elle s'en différencie par son approche (Bouchard, Domon et Gariépy, 1987). La planification écologique s'intéresse principalement aux objets bio-physiques de façon à évaluer les contraintes et les potentialités des écosystèmes. La planification environnementale tente d'assurer le contrôle des externalités environnementales jusque-là délaissées par la planification traditionnelle.

La problématique de l'externalité environnementale se décline selon trois tendances (*Ibid.*, 1987) : une première se préoccupe de leurs modalités de contrôle pour limiter la menace qu'elles constituent pour les milieux naturels ; une seconde intègre ces externalités à la démarche traditionnelle de la planification partant du principe qu'elles sont susceptibles de modifier la construction de la décision – paradoxalement, cette logique aboutit à la reproduction du modèle classique de l'aménagement (*RCP*) (Healey, 1994) ; enfin, une

troisième se préoccupe des externalités environnementales au travers des conflits d'acteurs que celles-ci génèrent (Susskind et McCreary, 1985).

Cette conception externaliste contribue à faire de l'environnement un domaine d'action parmi d'autres (Haskell, 1971 ; Berdoulay et Soubeyran, 1996) et ne concourt pas à modifier substantiellement les approches de la planification. Ceci s'explique en partie par le fait que l'institutionnalisation de la question environnementale aux États-Unis, par l'adoption du *National Environmental Policy Act* dès 1969, a imposé aux gouvernements fédéraux de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour limiter la pression de l'homme sur l'environnement. En d'autres termes, la question environnementale est rapidement tombée dans le champ des politiques publiques et les recherches menées à ce sujet se sont efforcées de faire évoluer les approches sectorielles en approches multi-objectifs (Hufschmidt, 1971 ; Wingo, 1983 ; Faludi, 1987).

Par ailleurs, la planification environnementale a eu largement recours aux théories économiques pour prendre en charge ces externalités. Les analyses économiques déterminent la valeur globale de la ressource écologique selon des approches coûts/bénéfices : cette approche reproduit une conception de l'environnement comme ressource dont il est possible de déterminer la valeur économique ; ce faisant, elle vise davantage à trouver le juste prix qu'à réformer les bases d'un système économique qui, dès le départ, forclôt la question environnementale. Paradoxalement, les approches écologistes et économiques ont permis aux théories de l'aménagement d'asseoir la question environnementale, de la rendre manipulable et contrôlable. Mais ces approches sectorielles ne leur permettent toujours pas de penser une véritable écologie humaine, intégrant données physiques et biologiques, humains et non-humains. À ce titre, la question éthique, et plus largement la prise en charge des valeurs sociales et culturelles, reste encore largement impensée dans la planification environnementale (Friedmann, 1989 ; Naveh, 1995 ; Linehan et Gross, 1998).

Malgré le renouvellement des théories de la connaissance, de l'action et des méthodes, l'aménagement bute encore sur la façon dont il se donne la réalité pour objet. Un de ses problèmes majeurs est de rationaliser le contexte de son action sans disqualifier les dynamiques propres à ce dernier. De ce point de vue, l'aménagement est dans un paradoxe permanent, devant à la fois faire preuve de maîtrise et de souplesse, d'anticipation et d'improvisation. L'exemple est manifeste dans le cas de l'éolien : les implantations d'éoliennes sont planifiées à petite échelle mais cette planification devient inopérante lorsqu'il s'agit de passer à une réalité plus précise. En effet, la définition de zones favorables à l'éolien

ne garantit pas l'acceptabilité des projets une fois en situation, surtout si le paysage n'est abordé que sous l'angle des impacts.

Comment dépasser le simple constat que l'action se déroule en situation d'incertitude ? Comment penser positivement le contingent comme une ressource pour l'action ? Parmi les courants de pensée abordés¹²⁶, les rationalités à l'œuvre sont souvent normatives : la rationalité communicationnelle habermassienne dans le cas de la tradition de la mobilisation sociale, l'expertise écologique dans le cas de la planification écologique, ou encore la rationalité économique et ses externalités environnementales dans le cas de la planification environnementale. Seules les théories proches du pragmatisme paraissent les mieux à même de thématiser cette prise en charge du milieu par l'aménagement : leur raisonnement, de type abductif, aborde le milieu comme un réservoir de possibilités et non comme le lieu de validation d'une règle pré-établie.

Pourtant, derrière cette approche séduisante de la connaissance dans l'action, apparaissent d'autres difficultés : en l'absence d'une vérité supérieure ou finale, comment savoir ce qui a valeur de réussite ou d'échec ? De la façon la plus simple : la connaissance est validée lorsqu'elle aide un acteur à résoudre un problème. Cela signifie-t-il alors que chaque acteur n'a de connaissance valide que pour lui-même ? À cela, écrit John Friedmann, Dewey répond : « *valid knowledge [...] rests on a consensus theory of truth* » (Friedmann, 1987, p. 190). En d'autres termes, une solution est pertinente lorsqu'elle augmente la capacité d'initiative de l'homme au point de réaliser – bien que cela reste un idéal – la communauté démocratique des hommes libres dans l'expérience. Cette philosophie de la démocratie a pour but de réconcilier l'homme avec la société, et de repousser l'anarchie et la dictature.

L'idéalisme n'est donc pas du côté de la connaissance mais du côté d'une morale du sens commun qui pousse *a priori* les hommes vers une même idée de la vie commune¹²⁷. Ces

¹²⁶ Un travail tout à fait intéressant, bien qu'il n'ait pas connu de suites, se rencontre dans l'idée d'un *radical concept of planning* (Grabow et Heskin, 1973). Les auteurs, proches de la tradition de la mobilisation sociale, s'appuient sur une éthique écologique pour dépasser le rapport homme – société et problématiser plus largement le rapport homme – monde, se tournant pour cela vers Teilhard de Chardin. Influencés également par les idées de Bergson, ils développent une conception de l'action à mi-chemin entre l'expérimentation et l'improvisation. D'autres travaux valorisent le rôle des faits contingents dans la mise en œuvre de logiques planificatrices. Par exemple, Jack Kartez montre comment l'administration peut améliorer les stratégies d'alerte et de prévention des risques en tenant compte selon les lieux des solidarités sociales déjà constituées (Kartez, 1984) ; son travail s'appuie sur la théorie de la contingence proposée par Bryson (1979). Par ailleurs, le travail de Cartwright (1991) sur la théorie du chaos est également intéressant : la planification ne se donne plus la réalité comme un objet stable, mais elle le conçoit à travers cette théorie comme un système imprédictible, qui ne peut jamais être totalement compris.

¹²⁷ Gérard Deledalle, citant Dewey, écrit à ce propos « *cette renaissance [permanente de la démocratie et de la justice] n'est possible que si l'homme reconnaît la nécessité pour tout être humain de participer à la formation des valeurs qui sont les règles de la vie des hommes en commun, ce qui est nécessaire du point de vue du bien-être en général de la société et du point de vue du développement des êtres humains en tant qu'individus* »

quelques remarques, qui ne concernent pas le pragmatisme en général mais celui de Dewey tel qu'il a été abordé dans la littérature anglo-saxonne de la planification, montrent que cette voie est d'autant plus intéressante qu'elle se double de rapports complexes avec le contexte historique, social et culturel dans lequel elle a été élaboré.

En somme, si l'attention des pensées aménagistes pour les conditions géographiques contingentes de l'action humaine est plus grande que par le passé, aucune voie théorique ne semble s'en être emparée complètement. Le pragmatisme se distingue des autres courants en valorisant une logique abductive et une pensée processuelle de l'action mais est-il véritablement le chemin le plus court pour prendre en charge cette question du milieu ? Un éclairage historique laisse entrevoir bien des difficultés épistémologiques qui débordent notre préoccupation initiale pour un nouveau modèle d'action. En outre, il est possible de trouver des orientations théoriques qui valorisent un raisonnement abductif et qui se révèlent plus directement manipulables que le pragmatisme.

Cette lecture des théories anglo-saxonnes souligne la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste. D'une certaine façon, ce constat rejoint celui plus global d'une répétition de son modèle classique. La rupture avec celui-ci ne parvient pas à s'opérer complètement : la planification rationnelle garde une inertie dans les façons de faire actuelles (Galloway et Mahayni, 1977 ; Hemmens et Stiffel, 1980 ; Alexander, 1984 ; Dalton, 1986 ; Brooks, 1993 ; Soubeyran, 2007).

Ce constat donne à notre analyse une nouvelle dimension. Au fond, pour quelles raisons la question du milieu pénètre-t-elle si peu les théories contemporaines alors qu'elle semble en adéquation avec leur préoccupation commune pour les données de contexte ? Qu'est-ce qui peut expliquer un tel blocage ? Ces questions nous incitent à dépasser notre lecture sur un plan théorique pour aborder le problème de l'articulation du milieu avec la pensée aménagiste sur un plan épistémologique – c'est-à-dire en considérant l'aménagement comme une science de l'action aux prises avec des exigences qui lui sont propres dans la constitution de ses connaissances.

Deledalle, 1998, p. 173). La citation de Dewey est extraite de « Democracy and Educational Administration », dans Education Today, p. 338.

2. Un problème de nature épistémologique : une pensée duale du milieu

Le recours contemporain au projet de paysage dans le domaine de l'énergie place l'aménagement au carrefour de deux cultures d'action, l'une considérant l'espace comme un plan, l'autre comme un contexte d'action. Or, cette évolution des pratiques fait ressurgir un problème théorique central : imaginer une pensée de l'action capable de composer avec les milieux géographiques. Nombre de théories contemporaines de l'aménagement n'abordent ce problème qu'à la marge, voire reproduisent, à travers les préoccupations pour l'écologie ou l'environnement, une vision somme toute assez classique de l'action planificatrice.

Ce constat de la persistance d'une vision classique de l'aménagement ou, selon une autre entrée, de la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste, nous invite à poser le problème sur un plan épistémologique. La situation pourrait être résumée comme suit : si le gain théorique apparaît souvent insuffisant pour prendre en charge la question du milieu, n'est-ce pas que la place de cette dernière sur le plan épistémologique a été trop peu questionnée ?

Formulons le problème différemment, en recourant cette fois à notre réflexivité de chercheur : n'avons-nous pas nous-mêmes présupposé jusqu'à présent que le milieu géographique était absent de la pensée aménagiste classique, et que seule l'étude des alternatives théoriques contemporaines pouvait nous offrir un cadre pour penser sa prise en charge ? Cette direction de recherche était fondée... du moins tant que nous pensions que la pensée aménagiste classique, avec sa rationalité linéaire, était ignorante des milieux géographiques.

Or, contre toute attente, si les théories contemporaines sont plus attentives aux données de contexte, elles ne prennent pas réellement en compte la question du milieu. Mieux, il apparaît que la pensée aménagiste classique n'est pas étrangère à cette inertie. L'intuition qui peut légitimement être la nôtre est donc que la pensée aménagiste s'intéresse à la question du milieu mais sous une forme différente de celle que nous attendions, c'est-à-dire contingente, interactionniste et constructiviste.

D'un point de vue épistémologique, le problème est celui-ci : comment penser la prise en compte du milieu par la pensée aménagiste, si nous n'avons pas identifié au préalable la façon dont celle-ci, avec ses exigences propres, se donne la réalité pour objet ? Ce sont ces exigences qu'il nous faut rappeler pour mieux comprendre l'intégration du milieu en aménagement.

2.1. La pensée aménagiste et le problème de sa scientificité

La planification désigne une forme spécifique de l'agir qui se distingue du problème général de l'action. L'action de planifier soulève des questions particulières en rapport avec sa finalité : le contrôle de l'action. La planification est la science qui se donne comme objet la coordination d'un processus comprenant des connaissances, des décisions et des actes. En tant que forme élaborée de contrôle, elle repose sur une méthodologie qui articule des questions fondamentales à propos du sujet de l'action, des modalités opérationnelles et de l'objet de l'action (Prost et Rioux, 1977).

La difficulté de cette science de l'action est d'intervenir par anticipation et de garantir l'émergence de phénomènes attendus (Soubeyran, 1994). Agir par anticipation, c'est décider aujourd'hui des solutions de demain. Cet exercice de prévision est périlleux : comment « *fonder en raison l'anticipation* » (Soubeyran, 1994, p. 146) ?

Pour assurer la logique prédictive dont elle se réclame, la planification se tourne vers la science. La constitution d'un savoir scientifique de type nomothétique est son principal allié pour échapper aux « *calamités de l'action* », l'imprévisible et l'irréversible (Arendt, 1983, p. 283). Elle lui procure une capacité de généralisation indispensable qui n'est plus subordonnée aux contingences du contexte de l'action.

Un tel savoir suppose que la planification s'inscrive dans les termes d'une activité expérimentale de type hypothético-déductive : sa rationalité correctrice consiste à intervenir sur une situation en posant l'hypothèse d'un remède adapté. Subordonnant son action à une exigence de réussite et de validation de ses hypothèses, la planification dessine, de la connaissance à l'action et inversement, un mouvement circulaire qui peut être schématisé comme suit (cf. Fig. 8) :

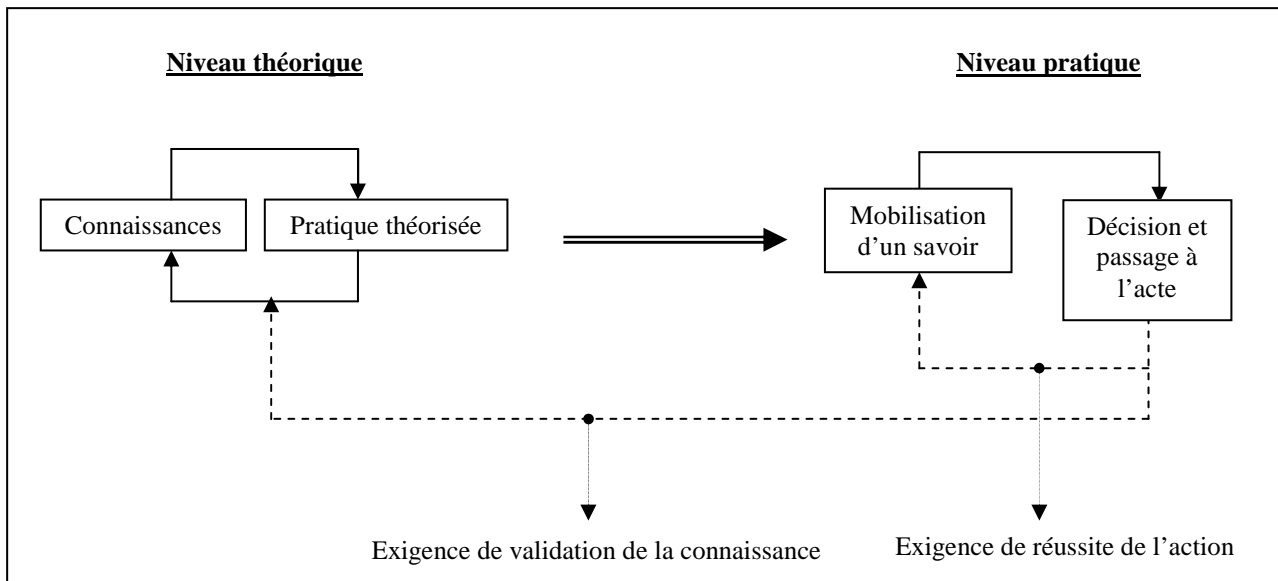


Figure 8 : La forme hypothético-déductive du couple connaissance – action dans la planification¹²⁸

Comme le détaille la figure ci-dessus (cf. Fig. 8), il n'existe pas, à l'issue du passage à l'action, un moment distinct pour évaluer les conséquences de celle-ci et un autre pour vérifier les hypothèses. La validation de la connaissance et la réussite de l'action participent d'un même mouvement. De ce point de vue, la planification se dit dans les termes d'une activité expérimentale, mais elle ne suit pas le schéma traditionnel essai – erreur – rectification.

En effet, la logique expérimentale est prise en défaut par l'exigence de réussite de l'action. À la différence d'une pensée ordinaire de l'action, dont les enjeux oscillent entre la maîtrise et la non-maîtrise, la planification tente d'échapper à cette incertitude en se dotant d'un pouvoir de prédiction fondé sur la scientificité de son savoir. Or, comment son savoir peut-il fonder une telle capacité de prédiction ?

Cela n'est possible que parce que la planification reconstruit la réalité sous la forme d'un objet prédictible : « *c'était bien la condition sine qua non de la planification qui était de fabriquer un environnement prédictible, c'est-à-dire d'obtenir un tissu social « mort », capable seulement d'être "innervé" par nos manipulations* » (Soubeyran, 1987, p. 237).

L'objet de la planification a donc une nature double et antagoniste : d'un côté, objet de connaissance, il joue le rôle d'un environnement prédictible qui autorise la standardisation des problèmes et des méthodes. De l'autre, contexte d'action, il se rapporte à des formes de vie prises dans des histoires et des spatialités spécifiques. Comme l'ont souligné Vincent

¹²⁸ Réalisation de l'auteur.

Berdoulay et Nicholas Entrikin, cette objectivation à outrance conduit à une approche normative des rapports espace – société, et néglige la singularité des lieux (Berdoulay et Entrikin, 1994). Ce réductionnisme évacue la complexité de la question du milieu, selon laquelle l'homme est à la fois un agent géographique et un être s'adaptant aux circonstances.

La thèse d'Anne Tricot (1998) est à ce sujet éclairante. En s'intéressant à la notion de « milieu favorable » d'André Leroi-Gourhan comme à celle de « milieu associé » de Gilbert Simondon, l'auteur thématise l'écart entre l'objet construit par la planification et son contexte d'action. La complexité du milieu est évacuée de façon à doter un projet d'un environnement scientifique, technique et administratif propice à sa réalisation.

Poussant à l'extrême l'idée d'une évacuation du milieu, une recherche récente a montré que la planification s'enfonçait dans un processus pathologique : elle assure seule son autonomie, produit ses propres signaux de réussite indépendamment de tout contexte, alors qu'elle fait croire à une confrontation sans cesse rejouée avec la réalité (Agha, 2004). Cette clôture du discours de la planification n'est-elle pas exagérée ? Ne survalorise-t-elle pas un effort de la planification pour se dire dans les termes d'une rationalité scientifique ?

Charles Daunais analyse le problème différemment : la planification est « *un discours qui n'a rien à voir avec la scientificité comme modalité d'explication de la réalité du monde* » (Daunais, 1989, p. 280). En fait, sa rationalité n'est que rhétorique : elle vise à produire des preuves qui n'en sont pas. La planification est animée par une quête de scientificité, mais elle ne la réalise que sur le mode de la fiction. À moins de prendre cette dernière pour argent comptant, la clôture totale de la planification à l'égard du milieu n'est pas possible. Allons même plus loin, l'évacuation du milieu n'est jamais que partielle : le réductionnisme scientifique ne dégage pas l'action des contingences auxquelles elle doit faire face.

Ainsi la première impasse serait de prendre la planification pour ce qu'elle n'est pas : une rationalité scientifique qui maîtrise la façon dont elle entre en relation avec le milieu. Le recours à des connaissances de type déterministe lui permet de raisonner en termes de prévision, mais celles-ci ne lui offrent aucunement une maîtrise de la réalité. Cette science de l'action a donc besoin d'autres ressources pour convaincre de sa capacité à agir par anticipation.

2.2. La question du milieu face au caractère antinomique d'une science de l'action

Malgré sa quête de scientificité, la planification n'est pas une pensée purement objective, abstraite et modélisatrice. Elle s'élabore dans un contexte socio-historique donné.

Elle est l'expression d'un projet dont les orientations morales visent une mise en forme et une mise en sens de la société. Le recours à une rationalité de type scientifique lui permet de faire des prévisions, mais celles-ci ne prennent sens qu'au sein d'une pensée plus globale de l'histoire et du changement social.

De ce point de vue, la planification, en tant que science de l'action, est travaillée par une antinomie fondatrice : science, elle se réclame d'une position objectiviste ; forme élaborée d'action, elle revendique des valeurs et s'appuie sur une visée émancipatrice. Mais comment problématiser ce qui a trait à l'action et à sa dimension de projet ?

Ceci reviendrait à identifier une intention, c'est-à-dire la détermination d'une volonté à entreprendre une action, voire l'auteur de l'action lui-même. Mais n'est-ce pas ce type de causalité non objective que la planification tend à masquer ?

Dans sa version classique, la planification dissimule sous les traits de l'objectivité toute référence à une intention. Cette prétention à la neutralité tend à réduire l'intention à un « *point de vue de nulle part* ». Elle apparaît dès lors plus difficile à cerner (Prost et Rioux, 1977). Ainsi, lorsque Robert Prost et Laval Rioux tentent d'identifier le « *qui planifie ?* » et le « *quoi planifier ?* », éléments qui se rapportent directement à la question de l'intention, l'un et l'autre aspects échappent partiellement à leur effort de définition : ils observent que le sujet de l'action ne peut se réduire à une équation professionnaliste (à un agent correspond un acte) et que l'objet de l'action ne se résume pas à la chose sur laquelle porte l'action. Aborder la planification par la question « *qui planifie ?* » conduit à concevoir cette science de l'action seulement comme un instrument politique, selon une logique de rentabilité pratique et opportuniste. Traiter la planification par la question « *quoi planifier ?* » engage une conception technicienne qui réduit l'objet selon une approche sectorielle et dans laquelle seule prime la satisfaction du traitement opérationnel. Interventionnisme et opérationnalisme sont deux réductionnismes méthodologiques qui illustrent combien la question de l'intention est difficile à prendre en charge. Dans l'un et l'autre cas, la planification est assimilée à une forme de maîtrise de l'action – le contrôle politique ou la régulation technicienne – ce qui minore le caractère problématique de l'intention.

Une problématisation plus élargie du rôle de l'intention dans la planification a été proposée par Gilles Enot (1999). L'auteur introduit le concept d'intention comme un élément lié au principe de l'action, ce qui englobe à la fois la formulation d'un projet et sa mise en œuvre. L'intérêt de ce travail est de penser la planification au croisement des problèmes de la maîtrise et de la non-maîtrise, de l'exercice rationnel et de l'incertitude. Cela redonne une place de choix à la question de l'intention : « *l'homme acteur se voit opposer le hasard des*

événements qui adviennent. Il y a contradiction à fort effet inhibant de l'action. Deux facteurs, l'un d'ordre philosophique – il s'agit de l'intention, l'autre d'ordre psychologique – il s'agit de la décision, permettent à l'homme de dépasser cette paralysie » (Enot, 1999, p. 282). Ainsi, Gilles Enot parvient à déceler une brèche dans le socle cognitif qui fonde l'action planificatrice : la connaissance scientifique construit par anticipation l'action mais elle ne l'autorise pas nécessairement. Il existe d'autres agents cognitifs – telle l'intention – qui parviennent à provoquer une prise de décision. À ce titre, l'auteur nous rappelle que la question des valeurs est fondamentale dans l'émergence de la décision : *« la morale se révèle, au titre de l'une des formes qui habillent l'intention, l'un des principaux prescripteurs de toute construction de projet, même si, en matière d'aménagement, les formulations sont moins emphatiques, mais plus techniques et, apparemment, plus objectives »* (Enot, 1999, p. 224). L'intention reste discrète mais son rôle est réel. À tel point que, lorsque le passage à l'acte ne peut se justifier par manque de connaissances, la question morale est un registre commode pour engager l'action.

Si l'intention est tue au profit de la connaissance dans le modèle classique de la planification, sa mise en retrait participe aussi de l'efficacité de son discours. À ce propos, Charles Daunais observe que la planification renvoie à *« une intentionnalité qui, effet inattendu, ne relève pas de la volition des intervenants mais de conjonctions qui restent à être mises à jour pour favoriser leur maîtrise »* (Daunais, 1989, p. 280). C'est là un point tout à fait intéressant de l'articulation entre l'intention et la connaissance. Paradoxalement, si le discours n'a pas d'objet précis, c'est que son projet est dépendant de sa capacité à mettre à jour des situations qui appellent son action. En somme, la planification trouve un double avantage à reléguer l'intention à une place silencieuse : elle conforte son discours objectivant et elle produit un effet d'intention de la part de l'objet. La planification se dote d'un objet-désirant. Son intervention n'est pas commandée par son intention mais répond à un appel de l'objet. La connaissance identifie cet appel, lequel donne son caractère de nécessité à l'action. Il s'agit là d'une observation majeure : l'intention, si difficile à cerner, peut être appréhendée lorsqu'on la replace dans une rhétorique d'ensemble visant à asseoir la relation entre la planification et son objet.

Dans une contribution récente, Olivier Soubeyran attire notre attention sur la question de l'« infra-planning » (Soubeyran, 2004, 2007). En substance, il distingue trois pôles structurants de la planification : le projet, le contexte (ou milieu associé) et la réalité (ou milieu géographique). Si la rationalisation du contexte par son projet est un processus connu, en revanche le rapport entre le contexte et la réalité reste encore impensé. Selon l'auteur, le

fait que « *le couplage contexte-réalité tient dans le temps est plutôt de l'ordre du pari, d'une conviction, que du contrôle explicite* » (Soubeyran, 2004, p. 32).

Nous adoptons avec l'auteur ce constat. Mais quels sont les termes de ce pari ? La relation entre la planification et le milieu est-elle si aléatoire ? Au regard des observations précédentes, la relation entre la planification et les milieux géographiques n'est pas maîtrisée, sinon sur le mode rhétorique. Le pari de la planification est de faire croire à la nécessité de son action grâce à un effet d'intention de la part de son objet.

2.3. Déterminisme et possibilisme radical¹²⁹ : une pensée duale du milieu structurante pour l'aménagement

Pour penser la façon dont la planification se donne la réalité pour objet, il est apparu important de remonter à l'antinomie qui la fonde : d'un côté, sa préoccupation abstraite pour le régime des causalités et, de l'autre, sa préoccupation morale pour des contextes socio-historiques donnés.

L'antinomie tient au fait – et c'est finalement l'hypothèse de l'infra-planning avancée par Olivier Soubeyran – que la planification a autant à voir avec le contexte que la réalité, mais sur des modes différents.

Ce constat est patent si l'on considère les théories géographiques du milieu qui se trouvent convoquées : d'un côté, un *déterminisme*¹³⁰ excluant le facteur humain du système de la nature (un « milieu-sans-sujet »), de l'autre un *possibilisme radical* portant la promesse d'une émancipation de l'homme hors de l'empire des circonstances (un « sujet-sans-milieu »). La planification recourt à ces deux lectures de façon simultanée car elles lui permettent de

¹²⁹ Nous empruntons l'expression de « possibilisme radical » à Vincent Berdoulay (1988). Elle désigne un schéma de pensée où les capacités cognitives de l'homme et son action ne subissent pas l'influence de son milieu de vie.

¹³⁰ La question du déterminisme renvoie à un large champ de réflexion et prend des formes diverses selon les époques. Pour appréhender plus complètement son rôle sur la pensée géographique et les formes d'environnementalisme qui en sont issues, consulter (Berdoulay, 1988). Ferdinand Alquié est également éclairant sur la place du déterminisme vis-à-vis des enjeux de la science et de l'action : « *le principe du déterminisme a sa source dans l'exigence d'unité, de simplicité, d'universalité qui est le propre de notre raison. Il est nécessaire à la pensée et à l'action. Sans lui, nous ne pourrions penser le réel, nous ne pourrions prévoir, nous ne pourrions agir, puisque nous ne saurions pas si un phénomène qui, aujourd'hui, s'est produit dans telle et telle condition, se reproduira demain, les mêmes conditions étant réalisées. Pour que notre vie soit possible il faut que nous découvrons un ordre régissant les phénomènes* » (Alquié, 2002, p. 60).

résoudre sur un plan rhétorique¹³¹ la difficulté qui se pose à un niveau théorique pour fonder en raison une science de l'action.

Grâce à ces théories du milieu, la planification joue d'un effet de complémentarité entre son intervention et son objet. En effet, sa rationalité correctrice est justifiée par la mise en scène de milieux indigents, incapables de définir par eux-mêmes les conditions de leur émancipation. Ces « milieux-sans-sujet » nécessitent une intervention extérieure, une élite¹³² capable de les sortir d'un état de fausse conscience et de dégager une synthèse novatrice de la situation. Cette lecture déterministe, véritable ancrage pour le travail étiologique (identification des causes), s'accompagne d'une visée émancipatrice à caractère thérapeutique¹³³ (application d'un traitement). Le milieu n'est alors plus un support pour la connaissance mais un horizon pour l'action. Le possibilisme radical fait du milieu un facteur négligeable. Cette lecture du milieu fait paradoxalement naître une promesse d'émancipation (un « sujet-sans-milieu ») qui s'accorde avec la possibilité d'une action prédictible.

Cet agencement rhétorique permet à la planification de faire comme s'il y avait une équivalence entre le contexte et la réalité, et rend plausible l'idée qu'elle puisse agir par anticipation. Pour en résumer le principe : la qualification passive du milieu fonde la connaissance (déterminisme) et garantit la réussite de l'action (possibilisme radical) – puisque cette dernière se borne à considérer comme signal positif ce qui est émancipé du milieu, dans un jeu de références clos entre l'œuvre et son producteur.

Contrairement à ce que nous supposions initialement, la question du milieu n'est pas évacuée par la pensée aménagiste. Notre attention pour un niveau rhétorique établit qu'elle se construit comme science de l'action à mesure qu'elle discipline son objet. À travers ce dernier, l'aménagement est suspendu à la vérification de ses propres principes. De fait, l'objet

¹³¹ Le rôle de la rhétorique en aménagement a déjà été analysé par de nombreux auteurs dont voici quelques références (Soubeyran et Bencheikh, 1993 ; Lussault, 1993 ; Throgmorton, 1996 ; Soderström, 2000 ; Berdoulay et Soubeyran, 2002 ; Genestier, 2003).

¹³² Les théoriciens de la planification ont souvent eu recours à une théorie des élites pour expliquer la conduite planifiée du changement social. John Friedmann (Friedmann, 1987) en donne de nombreux exemples : l'administration et ses experts dans les États-Unis des années 1930 (Tugwell, 1940) ; les élites intellectuelles dans l'Angleterre des années 1940 (Mannheim, 1951) ; les élites intellectuelles, scientifiques et politiques dans les États-Unis des années 1960 (Etzioni, 1968).

¹³³ Le terme peut surprendre mais le registre médical est souvent de mise dans les théories, voire les pratiques des planificateurs. L'exhortation de Le Corbusier, dans les années 1920, à faire respirer Paris par le moyen d'une méthode chirurgicale est un bon exemple de cette complémentarité rhétorique entre l'aménageur et son objet (Le Corbusier, 1994, p. 241 et suiv.). De façon similaire, dans les années 1970, la DATAR évoquait des moyens « thérapeutiques » pour rationaliser la construction des décisions administratives à partir de méthodes issues des sciences sociales (DATAR, 1972).

ne connaît pas sa propre loi mais est suspendu au devenir que l'aménagement élabore pour lui, entre la recherche des causes et la prescription d'un traitement.

Ces deux propositions, « milieu-sans-sujet » (déterminisme) et « sujet-sans-milieu » (possibilisme radical), nous aident à penser la façon dont l'aménagement entre en relation avec le milieu, et comment il se donne la réalité pour objet.

À l'inverse, que signifierait un objet capable de faire « retour », de contredire la démarche planificatrice ? Ce serait un objet pouvant énoncer sur lui-même un discours, un objet qui s'institue à la fois comme énonciateur et comme matière sur laquelle s'exerce cette énonciation. En d'autres termes, ce serait penser le milieu comme une entité autonome, capable, à son niveau, d'être productrice de sens. Or, c'est précisément cette autonomie dont la planification tente de prendre le contrôle par une conception passive et duale du milieu : l'objet est tour à tour « milieu-sans-sujet » ou « sujet-sans-milieu » mais il ne peut pas être « milieu-et-sujet ».

Par conséquent, des deux premières propositions (« milieu-sans-sujet » et « sujet-sans-milieu »), nous pouvons en déduire une troisième : une conception active du milieu (« milieu-et-sujet ») constitue une proposition impossible.

En effet, l'interaction « milieu-et-sujet » n'a pas de sens pour la rationalité planificatrice car elle se heurte à l'idée d'un objet dual et passif ; ou plutôt elle possède le statut du non-sens. En cela, loin d'être évacuée ou absente, la question du milieu telle que nous la recherchons est refoulée. Enfouie au plus profond de la pensée planificatrice, elle y trouve une valeur : celle d'une absence à laquelle la planification suspend ses conditions de possibilité. La part active du milieu n'est pas évacuée, elle est réduite à une place silencieuse et c'est en ce vide que s'origine la pensée planificatrice. Elle préfigure pour la planification ce que sera la place du désordre.

D'une certaine façon, ce surplus inclassable donne un sens à la pensée aménagiste. Il ouvre une histoire du refoulé qui comprend tous les éléments qu'il est nécessaire de garder à distance pour que s'accomplisse sa conception normative de l'émancipation. La part active du milieu est, à ce titre, elliptique : comme un silence en musique, elle garantit une cohérence secrète. C'est l'« *existence agissante d'un sous-entendu* » (Dambricourt, 1990, p. 217). C'est en fonction de ce vide fondateur qu'il nous faut penser la façon dont l'aménagement peut entrer en relation avec le milieu.

Dans le domaine de l'énergie, les opérations d'aménagement recourent de plus en plus au projet de paysage en parallèle à la planification classique. Mais comment articuler ces deux cultures d'action ? Comment la pensée aménagiste peut-elle prendre en charge cette préoccupation pour le milieu ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes tout d'abord tourné vers les théories contemporaines de la planification. En particulier, celles qui se sont attachées à repenser le problème de l'action planifiée en tenant compte des données de contexte. De façon surprenante, leurs rationalités se sont révélées souvent normatives et peu à même de jouer avec les conditions contingentes de l'action humaine.

Ce constat nous a conduit à reposer le problème en des termes différents : pourquoi la prise en charge du milieu par la planification est-elle si difficile ? Au-delà de l'insuffisance théorique rencontrée, un problème moins bien perçu, de nature épistémologique, serait-il en cause ? Cette piste de réflexion nous a paru légitime au regard de l'inertie du modèle classique de la planification face à ses alternatives contemporaines.

Notre conception initiale était que la planification ne tenait pas compte du milieu : en tant que forme élaborée de contrôle, elle pensait l'action davantage en référence à une reconstruction stable et prédictible de la réalité que par rapport à la réalité elle-même. Pourtant, cette interprétation soulève certaines limites : n'étions-nous pas nous-même prisonnier de l'effort de la planification pour se dire dans les termes d'une rationalité scientifique ? À l'extrême, croire à la clôture de la planification par rapport à la réalité, n'est-ce pas tomber dans les artifices rhétoriques qui l'accompagnent ?

Avec un pas de recul par rapport à la prétendue scientificité de la planification, nous avons pu constater que la connaissance n'est pas le seul agent cognitif à fonder en raison l'anticipation : l'intention, et en particulier ses expressions morales, apportent, elles aussi, des justifications qui orientent l'action. En résumé, la planification dispose de ressources rhétoriques qui lui permettent d'entrer en relation avec le milieu et de faire croire à une certaine capacité de maîtrise de son action, même si, dans les faits, elle ne dispose d'aucun pouvoir prédictif. Pour la recherche qui nous concerne, les théories du milieu, dont le *déterminisme* et le *possibilisme radical*, constituent deux polarités qui contribuent activement à la cohérence de son discours. Une pensée plus interactionniste et constructiviste du milieu,

de type *possibiliste*, est en revanche refoulée : ce n'est qu'à partir d'une pensée duale du milieu que la planification parvient à s'affirmer comme science de l'action.

Le but de cette analyse était de cerner la place du milieu dans la pensée planificatrice pour mieux problématiser les conditions de sa prise en charge au regard des enjeux contemporains. L'enseignement principal de cette lecture épistémologique est que la planification disqualifie *a priori* le milieu en tant qu'instance autonome de production de sens : non pas parce qu'elle n'y prêterait pas attention mais parce qu'elle dispose déjà d'une conception duale du milieu qui lui permet d'entrer en relation avec la réalité sans compromettre sa légitimité de science de l'action.

Annoncer le retour du milieu en aménagement n'est donc pas suffisant pour nous conduire à un gain théorique substantiel. Tout simplement parce que nous ne parviendrions pas à surmonter le fait que la question du milieu est, d'entrée, disqualifiée comme instance capable d'apporter une plus-value à l'aménagement. En fait, entre le milieu et l'aménagement, il s'agit d'une situation asymétrique de conversation : il n'est pas sûr que ce que dit le premier soit entendu, voire audible, par le second. Par conséquent, quelles peuvent être les règles de conversation entre le milieu et l'aménagement ? Et quelle forme d'expression permettrait au milieu d'informer l'aménagement sans renier sa propre complexité ?

Une piste de recherche encore peu thématifiée consiste à tirer parti des théories esthétiques pour repenser à nouveaux frais la prise en charge du milieu en aménagement. Le gain théorique attendu est, d'une part, de trouver une alternative aux logiques normatives des théories de la planification et, d'autre part, de surmonter la situation asymétrique de conversation décelée entre le milieu et l'aménagement.

La question esthétique constitue une voie légitime pour plusieurs raisons : tout d'abord, elle engage la sensibilité comme forme de relation privilégiée entre l'homme et son milieu de vie ; par ailleurs, elle valorise l'expérience de la singularité et la formation d'un jugement à partir de cette singularité vécue – en ce sens, sa progression du particulier au général constitue une alternative aux rationalités classiques de l'aménagement ; enfin, les questions de la création et de l'émergence lui sont familières, ouvrant la réflexion à de nouvelles catégories d'action capables de composer en situation de contingence.

Chapitre III La redécouverte du milieu par les théories esthétiques : quelle ouverture pour l'aménagement ?

La prise en charge du milieu en aménagement fait face à de nombreux blocages théoriques et épistémologiques. En effet, en tant que science de l'action, l'aménagement recourt à des théories du milieu (le déterminisme et le possibilisme radical) qui garantissent, de façon rhétorique, la cohérence entre son action et la réalité. En conséquence, la relation entre l'aménagement et les conditions contingentes de son action, c'est-à-dire le milieu sous sa forme interactionniste et constructiviste, reste impensée. Or, c'est bien à ce niveau que se posent les enjeux contemporains de l'aménagement, à l'image du domaine de l'énergie où le projet de paysage devient une préoccupation centrale.

La proposition de cette thèse est de se tourner vers les théories esthétiques pour déplacer la façon de penser les liens entre le milieu et l'aménagement. À ce titre, celles-ci se révèlent d'une grande richesse : elles explorent des thématiques souvent étrangères aux théories de la planification (la subjectivité, le sensible, l'émergence, la contingence) et formalisent ces réflexions autour de nouvelles conceptions de l'action.

Nous avons exposé en introduction de cette thèse les débats majeurs qui entourent les réflexions esthétiques contemporaines, et notamment ceux entre le *disinterestedness* et l'*engagement*, entre les *science based approach* et les *non-science based approach*. Ceci nous a permis d'observer que de nombreux auteurs revendiquaient une posture contextualiste, insistant sur l'expérience esthétique comme forme d'appréciation et d'action située. Mais ce regain d'intérêt, pour ce qui s'apparente à une logique du milieu, est parfois mal maîtrisé et nourrit un environnementalisme latent. En insistant sur le jugement, la pensée kantienne permet d'éviter cet emballement de l'expérience esthétique. Qui plus est, loin des commentaires manichéens sur l'esthétique dite « classique » (dichotomie sujet / objet, contemplation passive, exclusivité de l'art, rejet du corps, absence de pensée pratique), l'esthétique kantienne présente de sérieux atouts pour étudier les articulations du milieu et de l'action. Un de ses atouts majeurs est d'associer étroitement les problématiques de l'esthétique et de la géographie, comme nous l'exposons en suivant.

1. L'esthétique kantienne : une pensée intégrée du milieu et de l'action ?

L'esthétique kantienne nous permet-elle de reconsidérer le milieu ? Et si oui, ouvre-t-elle des voies pour l'aborder comme un potentiel pour l'action ? Voilà les questions qui nous guident au seuil de cette investigation en philosophie allemande. Le chemin qui s'ouvre à nous, nous mène en dehors des sentiers de l'évidence. Il ne s'agit pas de faire de Kant une référence d'autorité mais bel et bien de dégager une originalité de cette pensée utile à notre recherche, en dépassant le premier rideau des critiques et des lieux communs. Pour cela, un premier travail s'avère nécessaire : reprendre le sillon des débats qui ont accompagné sa réception en géographie, de façon à lever autant que possible les malentendus disciplinaires.

1.1. Un héritage kantien controversé mais peu débattu en géographie

Le nom de Kant nous arrive d'ordinaire précédé d'une réputation peu flatteuse. Son héritage en géographie, et plus largement la portée du néo-kantisme sur certains travaux géographiques, ne sont pas aisément admis. En fait, si ces influences sont perçues, elles restent souvent controversées ou (parce que) mal comprises. Il s'agit pour beaucoup d'éloigner une référence gênante sans même la discuter au regard des éléments contradictoires existants. Kant est, tour à tour, le « *grand inhibiteur de la réflexion épistémologique en géographie* » (Raffestin et Lévy, 2004, p. 26), l'auteur d'une « *insidieuse* » et « *subtile* » pensée du déterminisme géographique (Di Méo, 2001, p. 27), ou encore participe du « *marais théorique* » vidalien (Lévy, 2003, p. 984).

Cette réception troublée de la pensée de Kant est en partie due aux débats, propres aux réflexions néo-kantiennes tout d'abord et avec les tenants du néo-positivisme plus tard, qui ont animé la géographie dans la première moitié du XX^{ème} siècle (Entrikin, 1991 ; Berdoulay, 2007). Dans le contexte intellectuel de l'Allemagne des années 1870, le néo-kantisme apparaît comme une voie de renouveau pour échapper à l'idéalisme spéculatif hégélien. Ce regain d'intérêt pour la méthode transcendantale et l'expérience du sujet, à la suite de Kant, constitue alors une posture médiane entre l'idéalisme et le matérialisme. Parmi les écoles qui approfondirent la pensée kantienne, celle de Bade se singularise par son attention aux valeurs et à la culture comme conditions historiques de réalisation de la liberté humaine (Ferrari, 2001). Cette spécialité conduit Wilhem Windelband à penser la philosophie comme la science

des valeurs universellement valables, position à partir de laquelle il établit la distinction entre les sciences de la nature et celles des réalités historiques et culturelles. Cette posture consiste à appréhender la science selon ses méthodes (nomothétique ou idiographique) plutôt que selon ses objets – s’opposant en cela à la réflexion contemporaine de Wilhem Dilthey. Un autre néo-kantien, Heinrich Rickert, appuiera cette distinction : c’est l’orientation des curiosités théoriques animant le sujet qui permet de différencier les modalités de l’explication scientifique. Il insistera aussi sur le fait que les approches nomothétique et idiographique sont toujours mêlées dans l’activité scientifique ordinaire.

Ces débats néo-kantiens d’ordre épistémologique traversent, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, la conception que la géographie classique se fait de l’étude des différenciations régionales. Plus précisément, ils vont constituer une source de justifications utiles à certains géographes pour affirmer l’autonomie de leur discipline. Dans le cas de l’école française de géographie, l’approche possibiliste développée par Vidal de la Blache tirait astucieusement parti d’un schéma néo-kantien (Berdoulay, 1981, p. 183 et suiv.) : celui-ci permettait de se distancier du positivisme en reconnaissant la part d’inventivité que l’homme engage dans la formation de ses modes d’existence, mais aussi de ne pas céder à un spiritualisme excessif en tenant compte des rapports contingents que celui-ci entretient avec son milieu. Cette originalité épistémologique permet à Vidal de former un schéma explicatif où motifs et causes concourent à mettre à jour la formation d’individualités géographiques.

Le néo-kantisme, originaire d’Allemagne, influence également la pensée géographique d’Alfred Hettner. Celui-ci s’empare de la notion de chorologie, proposée quelques années auparavant par Ferdinand von Richthofen, et positionne la géographie comme une science régionale, au sens où celle-ci se prête à l’étude des variations spatiales à la surface de la terre (Hettner, 1927). Cette attention portée à la singularité des lieux confine-t-elle la géographie dans une posture idiographique ? D’après Preston James (1975), Hettner a toujours insisté sur le fait que la géographie pouvait recourir à l’une ou l’autre méthode, l’observation de faits particuliers ne l’empêchant pas de formuler des propositions plus générales. Dans les années 1930, l’identification de la géographie à la démarche chorologique a été accentuée suite au retentissement important de l’œuvre de Richard Hartshorne, *The nature of geography* (Hartshorne, 1939), dans le monde anglo-saxon. Ce dernier ne se contente pas d’appuyer les thèses d’Hettner, il les replace dans une perspective historique et remonte notamment à la géographie physique¹³⁴ de Kant pour défendre l’idée d’une science régionale. Comme son

¹³⁴ Kant enseigne la géographie physique à Königsberg de 1756 à 1796. Après la logique et la métaphysique, c’est le cours qu’il a le plus pratiqué (Cohen-Halimi, Marcuzzi et Seroussi, 1999).

prédécesseur, Hartshorne soutient que la géographie est concernée autant par la démarche idiographique que nomothétique (cf. Hartshorne, 1939, p. 382-384). Malgré cette posture de principe, précise Vincent Berdoulay (1988), Hartshorne concèdera que la géographie se prête moins facilement à la mise à jour de lois causales.

En mettant en avant la géographie comme science des relations spatiales, sans parvenir réellement à l'asseoir sur une méthode (Berdoulay, 2007), Hartshorne prête le flanc aux critiques des tenants de l'analyse spatiale. Au début des années 1950, ce courant émergent de la géographie reconsidère la notion de singularité spatiale : elle ne désigne plus une construction spécifique résultant des interactions entre l'homme et son environnement, mais la localisation relative d'un point dans l'espace selon une approche logique. Cette dernière permet à l'analyse spatiale d'affirmer une pensée plus systématique que celle de la science régionale quant à la classification des phénomènes et à la mise en évidence de régularités. Reprenant à leur compte la distinction entre sciences idiographique et nomothétique, certains auteurs vont alors sévèrement critiquer la démarche chorologique. C'est le cas, par exemple, de Fred Schaefer (1953) qui, à travers les travaux d'Hartshorne, tourne en dérision la pensée géographique de Kant, qualifié de « *father of exceptionalism* »¹³⁵ : la géographie physique du philosophe de Königsberg, avec ses inventaires de faits étonnants, est montrée alors comme un piètre ancrage épistémologique.

Les critiques s'intensifient dans les années 1960, à mesure que la géographie quantitative se constitue et qu'elle valorise des modes d'explication causale qui rapprochent la géographie des sciences « positives » (Bunge, 1962 ; Haggett, 1965 ; Harvey, 1969). Nicholas Entrikin a montré, qu'au-delà des critiques elles-mêmes, l'interprétation confuse qu'elles ont donnée de l'approche chorologique a eu pour effet de disqualifier celle-ci durablement. La confusion majeure a consisté dans la présentation de la science régionale comme l'étude des faits uniques plutôt que celle des individualités géographiques (Entrikin, 1991, p. 15 et suiv.). Parler de faits uniques enlève toute possibilité de montée en généralité, et surtout instille l'idée que la démarche idiographique ne se définit plus par sa méthode mais par son objet. À l'inverse, l'individualité géographique autorisait un mode d'explication plus modéré que celui qui recourt aux lois, mais néanmoins capable de conceptualisation et de généralisation. En somme, en dévoyant les débats néo-kantiens sur les modes d'explications scientifiques, les néo-positivistes ont rendu moins perceptible l'intérêt de la pensée kantienne en géographie. Dans ce contexte valorisant l'explication nomothétique, il n'est pas étonnant que l'étude de

¹³⁵ « Père de l'exceptionnalisme » au sens de l'étude des faits uniques.

Joseph May (1970) sur la pensée géographique de Kant se soit soldée par un constat d'incompatibilité.

Malgré ces critiques, la pensée kantienne retrouve un intérêt auprès des géographes qui souhaitent dépasser le dualisme sujet – objet. En effet, dans les années 1960, en particulier aux États-Unis, certains auteurs soulignent la nécessité d'intégrer l'expérience du sujet pour saisir le sens des lieux. Ce courant humaniste, pétri de philosophie existentialiste et phénoménologique, se construit notamment en réaction à l'approche positiviste fondée sur un réalisme naïf. Comme le remarquent Livingston et Harrison (1981), la référence au kantisme ou au néo-kantisme chez ces géographes humanistes n'est jamais explicite mais pourtant permanente : elle leur permet d'asseoir une conception holiste de l'expérience du sujet tout en suggérant que cette activité sensible s'organise en fonction de son intentionnalité. Paradoxalement, ce retour à Kant s'affirme en mettant à distance son travail géographique autour duquel les critiques s'étaient bousculées quelques décennies auparavant, notamment à la suite des écrits de Hartshorne : la *Critique de la Raison Pure* devient l'ouvrage de référence pour aborder les mondes intérieurs de l'expérience humaine (Livingston et Harrison, 1981). Par ailleurs, le recours de nombreux géographes humanistes à des orientations existentialistes et phénoménologiques tend, par un volontarisme excessif, à diminuer la force de leur posture épistémologique, et notamment le parti qu'ils pourraient tirer de Kant (Entrikin, 1976 ; Berdoulay, 1988).

Malgré cela, la référence à Kant reste trop implicite pour être fondatrice. André Sanguin ne manque pas de s'en étonner en concluant son article *Redécouvrir la pensée géographique de Kant* : « il est surprenant que les tenants de la géographie humaniste n'aient pas récupéré Kant comme figure emblématique de leur démarche. Tout au long des écrits kantien à connotation géographique, l'expérience humaine sur la face de la terre court comme une idée récurrente » (Sanguin, 1994, p. 148). Cette méfiance se nourrit paradoxalement des propositions de la *Critique de la Raison Pure*, où Kant donne à l'espace le statut de « forme pure de l'intuition sensible », c'est-à-dire une disposition mentale indépendante des sens. Sur la base de cette lecture incomplète de Kant, se forge l'idée d'un dualisme, et même d'une hiérarchie entre espace et matière. Le premier terme apparaît comme un conditionnement de conscience, et donc une limitation de l'action humaine : ce point de vue conduit à trouver chez Kant le risque d'une dérive déterministe (Di Méo, 2001).

Une analyse plus complète de la notion de « forme pure de l'intuition sensible » permet de montrer que l'espace euclidien qui préoccupe les géographes est *a priori* mais n'est pas premier (Fichant, 2004). En effet, c'est une chose de se donner l'espace euclidien comme

« forme » *a priori*, c'est-à-dire comme l'ensemble des règles qui régissent de façon nécessaire et universelle les propriétés de l'espace (une géométrie, en fait), s'en est une autre d'en avoir une pure « intuition sensible ». Or, celle-ci est une référence ontologique première qui conditionne notre pensée de l'espace : pour que ces propriétés géométriques acquièrent une effectivité en tant que règles *a priori*, il faut tout simplement imaginer en amont leur possibilité sensible. Dans ce cas, c'est par un effort de l'imagination, c'est-à-dire de façon active et non plus passive, que l'homme envisage la possibilité de toute expérience dans un espace euclidien. C'est sur un « espace esthétique » intuitif que repose l'espace euclidien *a priori* (Fichant, 2004). Bien que cette intuition pure ne suffise pas encore à définir une subjectivité à l'œuvre, cet « espace esthétique » ouvre la possibilité d'un rapport à soi comme rapport au monde, au sens où la perception des phénomènes spatiaux dans l'expérience empirique dépend d'une mise en jeu de l'espace au niveau d'une intuition pure et imaginative.

Un bref regard sur les débats, voire les controverses (à l'image des oppositions d'Hartshorne et de Schaefer), soulevés par le kantisme et le néo-kantisme en géographie nous permet de mieux comprendre les résistances actuelles à ces influences. Pourtant, cette mise en quarantaine n'est le plus souvent fondée que sur une lecture incomplète de Kant, comme en témoigne le rejet de la notion d'espace comme *a priori*. Pour notre part, la pensée kantienne fait converger des thèmes forts autour du sujet, de la sensibilité, de l'action, qui méritent d'être explorés sous de nouvelles perspectives. À cet égard, la pensée esthétique de Kant constitue une voie royale : c'est en effet dans la *Critique de la faculté de juger* que le philosophe de Königsberg étudie plus que jamais la capacité de l'homme à donner un sens à ses relations contingentes avec le monde. Curieusement, c'est aussi la voie la moins sollicitée des contributions qui offrent un tour d'horizon de la pensée géographique de Kant (Besse et Robic, 1986 ; Sanguin, 1994 ; Besse, 1998). Pour notre recherche, l'esthétique kantienne permet d'élargir la discussion sur une géographie du sujet, c'est-à-dire sur une géographie qui reconnaît l'importance du dialogue entre le milieu et l'action.

1.2. L'esthétique kantienne et le milieu : une promesse pour l'action

Comment prendre en compte la complexité du milieu ? Comment penser que celui-ci puisse jouer un rôle dans l'orientation de l'action ? La pensée esthétique de Kant présente un réel intérêt pour faire face à ces questions. C'est sans doute à ce niveau qu'est le plus perceptible le travail de composition de la pensée humaine avec les conditions contingentes de son action. En ce sens, l'esthétique n'introduit pas simplement à une réflexion sur le goût

mais sur l'usage de la sensibilité comme mode d'appréhension globale des milieux de vie. En redécouvrant la pensée esthétique de Kant, nous pouvons donc légitimement penser que celle-ci propose à l'aménagement de nouveaux modes de connaissance des milieux et ouvre de nouvelles pistes pour leur prise en charge.

1.2.1. *Principes de l'esthétique kantienne dans la Critique de la faculté de juger*

La question esthétique occupe une place surprenante chez Kant, tant par la nouveauté avec laquelle il la thématise que par la place qu'elle occupe dans sa pensée philosophique. Par delà les fumées de la bataille entre sensualistes et rationalistes classiques, Kant trouve dans la question esthétique une médiation possible entre les deux systèmes de sa propre pensée. Ainsi, avant d'élaborer la *Critique de la faculté de juger*, la raison connaissante et la raison pratique constituaient deux systèmes indépendants l'un de l'autre, au point qu'il aurait été difficile de les inscrire dans un même monde. Pensons par exemple à l'homme que sa double qualité d'objet et de sujet soumet à la double législation kantienne, étant ainsi tour à tour absolument autonome et complètement déterminé. Au-dessus de ce « gouffre immense » (Kant, 1985b, p. 929) entre la nature et la volonté, Kant envisage l'esthétique comme un pont, un ouvrage de l'esprit permettant de se tenir dans l'entre-deux et de contempler l'une et l'autre rives. Plus encore, le moment esthétique est celui de la promesse d'une rencontre entre la nature et l'esprit. Rencontre d'autant plus étonnante qu'elle s'opère selon une logique suspensive des lois de la raison connaissante et de celles de la raison pratique. Est esthétique ce qui est inconnaissable et indésirable ; comprenons par là que l'esthétique ne nécessite chez l'homme ni concepts scientifiques ni buts identifiés. Comment alors, en toute indifférence, l'homme peut-il atteindre un plaisir supérieur ?

Ce que propose Kant est un mode inédit de correspondance entre l'intériorité de l'individu et son extériorité. Pour décrire cela, il qualifie le jugement esthétique de réfléchissant : « *la faculté de juger est en général le pouvoir de penser le particulier comme contenu sous l'universel. Si l'universel (la règle, le principe, la loi) est donné, alors la faculté de juger, qui subsume le particulier sous l'universel, est déterminante [...]. Mais si seul le particulier est donné, pour lequel la faculté de juger doit trouver l'universel, alors la faculté de juger est simplement réfléchissante* » (Kant, 1985b, p. 933). Cette réflexion du jugement esthétique en l'homme s'apparente à un trajet de la pensée que rien ne détermine. Luc Ferry en traduit le cheminement de façon éclairante : « *c'est parce que le réel apparaît contingent au regard de nos exigences de rationalité, que le sujet réfléchissant peut éprouver un plaisir*

lorsque, sans garantie aucune, il constate l'accord des objets concrets avec ses exigences » (Ferry, 1990, p. 89). Ainsi, le plaisir esthétique réside dans le libre jeu des facultés subjectives : il survient lorsque l'imagination évoque l'idée de système qu'il plairait à la raison de trouver dans la nature. Ce à quoi Gilles Deleuze ajoute : *« autant dire qu'un plaisir supérieur est l'expression sensible d'un jugement pur, d'une pure opération de juger »* (Deleuze, 1997, p. 68). C'est une forme d'adhésion immédiate entre un sujet et un objet : l'esprit fait l'expérience du plaisir de son propre jeu interne tout en étant tourné vers le théâtre du monde.

À travers la question esthétique, Kant ne se limite pas simplement à analyser comment fonctionne le jugement de goût. Il pose aussi la question de la finalité d'un tel jugement. Ainsi, face à un objet beau, le sujet a l'intuition d'une finalité à l'œuvre sans qu'il parvienne à déterminer laquelle : la beauté relève d'une « finalité sans fin ». Néanmoins, cette intuition conduit Kant à dépasser l'idée que la nature est seulement cet ensemble physique que l'entendement explore à l'aide d'une finalité formelle. Pour cela il élabore un nouveau point de vue sur la nature. Il lui reconnaît une finalité matérielle. Cette nature n'est plus celle livrée à l'expérience de la science mais celle dont l'homme peut faire une expérience sensible. C'est, au fond, la nature qui se prête à l'exercice du jugement réfléchissant, lorsque nos sens nous donnent l'intuition d'une matière organisée poursuivant ses propres fins. Ainsi, Kant écrit-il : *« De même la beauté de la nature, c'est-à-dire son accord avec le libre jeu de nos facultés de connaître dans l'interprétation et l'appréciation de son apparition, peut de cette manière être considérée comme finalité objective de la nature en sa totalité, en tant que système dont l'homme fait partie ; mais cela ne se peut que si l'appréciation téléologique de la nature au moyen des fins naturelles présentées par les êtres organisés nous a autorisés à concevoir l'Idée d'un grand système des fins de la nature »* (Kant, 1985b, p. 1173).

La finalité matérielle présente donc la nature comme étant un système suivant la règle des fins. Ceci ne consiste pas à dire que la nature poursuit son propre projet. Ce n'est que par analogie qu'elle est comparée à un être organisé. Plus précisément, cette analogie consiste à établir un point de contact entre la finalité interne à la nature, dont l'homme a une perception esthétique, et la finalité externe à la nature, c'est-à-dire l'homme en tant qu'il est capable de se poser lui-même comme fin. Ce point est capital car Kant établit par cette analogie un lien entre nature et culture, entre l'homme et le monde qu'il habite. *« Lorsque l'on considère la nature comme chose en soi, ce qui est fait dans la Méthodologie du jugement, nature physique et nature humaine s'unissent dans l'identité de leur fin »* (Rivelaygue, 1992, p. 352).

À travers la notion de nature, Kant relie ce qui est de l'ordre du théorique et du pratique, de l'objet et du sujet. Il y a une correspondance étroite entre la fin de la nature comme totalité et la fin de la nature humaine elle-même. Cette attention à la question de la finalité permet, en dernier terme, d'éclairer le sens du jugement esthétique. À la manière du jeu d'échelles du géographe, Kant reconsidère sans cesse le moment esthétique à la lumière d'ensembles plus vastes, passant de l'intériorité du sujet à la saisie de sa finitude devant le sublime, nous conduisant *in fine* à l'idée d'une harmonie à l'intérieur de la nature elle-même. Mais, comme nous venons de l'exposer, cette harmonie de la nature est un préambule dans lequel se réfléchit la conduite de l'homme. En somme, l'esthétique est une introduction à l'unité du vivant, à la singularité de ses formes et à l'usage que l'homme fait du monde. Le jugement esthétique éveille l'homme à sa géographie de sujet, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'exercice de sa raison connaissante et de sa raison pratique¹³⁶.

La sensibilité humaine n'est donc pas seulement un moyen de satisfaction esthétique. En mettant en jeu la connaissance et la morale sans concept ni finalité, elle permet à l'homme d'être surpris par des formes dont la compréhension ne relève pas d'un effort volontaire. En d'autres termes, l'esthétique est un véritable moyen d'exploration du monde : elle ne réduit pas les possibles en les soumettant à la rigueur d'une pensée par concept. La sensibilité esthétique appelle à jeter un nouveau regard sur la question du milieu.

1.2.2. *Le milieu comme système de formes émergentes*¹³⁷

Avec la raison connaissante, l'homme est dans un face à face avec la nature dont il détermine le mécanisme. Avec la raison pratique, l'homme se pense perfectible et vise un sens qui n'est pas donné. Ce n'est qu'à travers sa sensibilité, que Kant va reconnaître à

¹³⁶ Sur ce dernier point, le jugement esthétique ouvre les portes d'une communauté morale intersubjective et sous-tend la question des devoirs indirects envers la nature, tant les animaux que les paysages. À ce sujet, consulter Kant (1985c), t. III, Métaphysique des mœurs, Doctrine de la vertu, § 17, p. 733-734 : « *Relativement au Beau, même inanimé, dans la nature, une propension à la pure destruction est contraire au devoir de l'homme envers lui-même. En effet, il affaiblit ou éteint en l'homme ce sentiment qui, à la vérité, sans être par lui seul déjà moral, prépare du moins ce climat de sensibilité qui favorise beaucoup la moralité, je veux dire celui qui permet d'aimer quelque chose indépendamment de tout dessein utilitaire (par exemple les belles cristallisations, l'indescriptible beauté du règne végétal)* ». De même, consulter Kant (1985b), t. II, Critique de la faculté de juger, Analytique du sublime, § 42, p. 1078 et suiv.

¹³⁷ Nous concevons cette expression (« système de formes émergentes ») dans le prolongement de la réflexion de Vincent Berdoulay sur le rapport du sujet au lieu – tout en reconnaissant que cette formulation personnelle est susceptible de déformer la pensée de l'auteur : « *Un lieu se crée à partir d'actions multiples, où le sujet est impliqué mais en rapport avec les autres. Qui dit fabrication, dit au fond émergence de ce qui fait la qualité du lieu, la qualité de vie, l'urbanité, le vécu. On pourrait le reformuler dans un langage plus contemporain et dire que le lieu est une propriété émergente d'un système à dominante morphologique* » (Berdoulay, 2004, p. 133).

l'homme la possibilité d'éprouver et de penser un lien entre sens et fait (Weil, 1998). L'exercice du jugement réfléchissant permet selon lui de penser le monde selon un grand système de fins, donnant à l'homme l'intuition d'une totalité de la nature dans laquelle son action prend sens.

Mais en quoi consiste plus exactement cette intelligence envers les circonstances de l'action ? En quoi l'esthétique serait-elle un mode privilégié d'appréhension du milieu ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, il nous faut prêter la plus grande attention à la notion de contingence chez Kant. Jusqu'à présent, elle n'est apparue qu'au moment du plaisir esthétique que l'homme éprouvait à l'occasion du sublime, c'est-à-dire lorsque le théâtre du monde éveille de façon fortuite chez l'homme un jeu d'élargissement de sa pensée et de production de significations sans lien avec leurs concepts de référence. Par exemple, une rose rouge, pour laquelle l'entendement se donne les concepts de fleur et de couleur, symbolise (ce qui est chez Kant l'opération même du jugement réfléchissant dans le cas du sublime) une passion ardente. Au-delà de cette activité imaginative, la contingence est un principe constitutif de la capacité de l'homme à articuler sens et fait.

Le développement de la troisième *Critique* dépasse le travail habituel d'énonciation des conditions de possibilité des facultés humaines. Kant tient compte pour sa réflexion sur la conduite morale de l'homme du cours désordonné du monde, c'est-à-dire des phénomènes qui échappent au jugement déterminant et qui ne se laissent donc pas subsumer sous une loi. En termes plus contemporains, cette troisième *Critique* laisse apparaître une pensée positive du désordre comme il peut en être observé dans certaines réflexions plus actuelles sur l'organisation du vivant – par exemple celle d'Henri Atlan autour du principe de hasard organisateur (Atlan, 1979).

Mais il serait impropre d'employer le terme de désordre pour approcher la réflexion kantienne. Cette dernière s'appuie davantage sur la notion de contingent, par opposition au nécessaire. Par définition, le contingent désigne un donné qui pourrait être autre ou qui pourrait ne pas être, c'est-à-dire un donné que l'on ne peut ramener à aucune loi. Au fond, est contingent, dans le contexte de la troisième *Critique* kantienne, tout ce qui échappe aux lois de la nature mécanique. Plus encore, la question de la contingence est indissociable du constat de la finitude de l'homme et de sa perception sensible du monde : « *Même notre entendement, notre raison, la structure qui nous caractérise, tout est pur fait, et tout fait pouvant sans contradiction être autre ou ne pas être, est fortuit. Ce n'est pas seulement que le rapport à un but, le sens d'un objet, doive nous être révélé de l'extérieur ; que nous soyons obligés de*

penser des buts, cela encore est fortuit, fait donné et à accepter » (Weil, 1998, p. 78-79). La conséquence de cela est que nous ne pouvons réfléchir sur certains objets, en particulier ceux qui échappent à toute explication mécaniste, que selon le principe de la finalité.

Pour bien saisir l'importance acquise par la question du contingent dans la *Critique de la faculté de juger*, il n'est que de se rappeler la formule célèbre de « *légalité du contingent* » (Kant, 1985b, p. 1202). Voilà une oxymore qui désigne un domaine où la pensée peut faire *comme si* ce qui est fortuit relevait d'une loi. L'entreprise kantienne vise ici à désigner une faculté – la faculté de juger – capable de saisir le fortuit dans ce qu'il a d'intelligible pour l'homme. Si la question du contingent devient si préoccupante dans cette troisième *Critique*, c'est qu'elle engage la possibilité pour l'homme de penser et de se projeter par ses actions dans un monde sensé : « *un sens qui, lui-même, serait donné comme un fait réduirait l'homme à une existence insensée de pur fait : il faut que l'homme sache que le sens dépend de lui, afin qu'il puisse vouloir le réaliser* » (Weil, 1998, p. 100). Ce qui est admirable dans le développement de la réflexion kantienne est le passage de l'analytique du beau, à celle du sublime puis à celle du jugement téléologique. En un mot, la réflexion sur le jugement de goût n'est qu'une épure qui va permettre à Kant de fortifier son raisonnement sur la communauté de fins qui unit l'homme au monde.

La façon dont Kant imagine l'éveil de l'homme à sa conscience morale passe par le contact avec le monde, la nature, et les manifestations fortuites que sont le beau, le sublime ou encore le vivant. Il est important d'insister sur le fait que c'est par son être sensible que l'homme peut parvenir à penser l'unité de sa conscience et du monde. En effet, la raison connaissante n'unit pas l'homme à la nature, elle le laisse dans un face à face ; ses concepts ne lui permettent pas de penser le sens de son interaction avec le monde. Pour sa part, la raison pratique établit une visée morale transcendante, promesse d'une perfection à venir. Là où la science et la morale se déterminent à travers une logique nécessaire, la faculté de juger ne prescrit rien à la réalité : « *Kant ne se laisse pas d'insister sur le caractère non-nécessaire, non déductible de la présence du sens : la fonction systématique de la judiciaire est précisément de conserver ce fortuit de la réalité en sa totalité une et compréhensible* » (Weil, 1998, p. 67-68). La faculté de juger, qu'Eric Weil traduit ici par « *judiciaire* », rend compte de phénomènes sensibles qui répondent à une finalité interne et non plus externe. C'est dire que, lors de rencontres fortuites avec des faits du monde qui paraissent avoir un sens en eux-mêmes et pour eux-mêmes, l'homme les comprend selon un système de fins. Cette saisie de la réalité permet à l'homme de penser le monde dans sa totalité : un système de finalités dont il serait membre et où « *le sentiment fonde la possibilité de la communication sur l'identité de*

la structure » (Weil, 1998, p. 84). Ainsi, l'homme découvre de manière contingente une systématicité des fins qui se prête à un sens du monde pour l'homme.

Après avoir esquissé la place et le rôle du contingent dans cette troisième *Critique*, il nous est possible de montrer en quoi ce principe est fondateur d'un nouveau point de vue sur le milieu, comme système de formes émergentes.

Nous employons ici les termes de formes émergentes¹³⁸ de façon à souligner le rôle primordial du contingent pour penser l'apparition du nouveau. À ce titre, le contingent ne saurait se résumer au vide laissé par une absence de loi, un manquement au déterminisme. Il n'a pas un rôle secondaire dans l'explication des phénomènes mais nous permet au contraire d'accéder aux dimensions qui échappent au mécanisme logique du déterminisme. En d'autres termes, ce qui est fortuit, et donc imprédictible, nous permet de considérer l'apparition de formes, de qualités globales, irréductibles à la somme des causalités antérieures. De ce point de vue, une façon de penser positivement le contingent consiste à le rapprocher d'une théorie des formes émergentes, c'est-à-dire d'une approche complexe des phénomènes. En termes plus contemporains, la notion d'émergence pourrait être comprise comme l'existence de propriétés d'un ensemble qui ne peuvent pas être réductibles à celles de ses parties (Morin, 1977).

Néanmoins, on trouve chez Kant une relation entre les notions de forme et d'émergence qu'il est intéressant d'approfondir. Nous souhaitons illustrer notre propos par les paragraphes 64 et 65 de l'Analytique du jugement téléologique. Kant y traite des « êtres organisés », c'est-à-dire du vivant en tant qu'il ne répond pas à un mécanisme aveugle. Échappant aux lois de la nécessité, le vivant est donc fortuit et appelle à être saisi, tout comme le beau, par le jugement réfléchissant. La particularité du vivant est que nous le considérons à la fois comme un produit de la nature et comme un être qui semble répondre à un projet¹³⁹.

¹³⁸ La notion de forme est encore souvent réduite à l'idée d' « état ou/et apparence d'une chose » (Le Bras, 2003, p. 376). Dans une contribution récente, Philippe Pinchemel (2004) explique que cette vision appauvrie de la forme repose sur plusieurs évolutions internes à la géographie : une dimension explicative mal perçue dans la géographie classique, et dont le manque d'approche systématique s'est soldé par le procès d'une lecture uniquement descriptive et réifiante des réalités terrestres ; une géographie sociale, qui a délaissé ses approches morphologiques, afin de s'affirmer plus nettement comme science de l'homme et non comme science de la terre ; le développement de la géographie quantitative dont les méthodes ont contribué à une approche plus abstraites des phénomènes et à la production de nouvelles formes spatiales. À l'instar de l'auteur, nous nous accordons sur l'idée que la forme garde une pertinence, à la fois pour l'étude des milieux, mais aussi comme position médiane entre l'homme et le milieu. Toutefois, cette posture n'est tenable qu'à condition de la fonder sur une pensée active de la forme, qui ne se résume pas à l'apparence des choses. L'esthétique kantienne se révèle actuelle en ce sens : la forme n'est pas l'expression d'un rapport naïf et objectivant au monde, elle éveille le sujet à la complexité des phénomènes qui l'entourent en l'incitant à dépasser l'idée d'un rapport stable entre forme et sens.

¹³⁹ À ceci près que Kant n'attribue une fin naturelle aux êtres vivants que « selon l'analogie avec la causalité selon des fins [...] sans se permettre de l'expliquer par là » (Kant, 1985 (b), p. 1149).

Pourtant, en tant qu'être il ne peut s'expliquer selon un mécanisme pur ou bien d'après un finalisme divin. Kant trouve dans le jugement réfléchissant le moyen de sortir de cette impasse : il appréhende le vivant d'après une finalité naturelle, au sens où une instance vivante est « *cause et effet d'elle-même* » (Kant, 1985b, p. 1161).

Kant illustre son discours de trois exemples permettant de montrer les qualités auto-organisatrices du vivant¹⁴⁰ : la reproduction, le développement et la greffe. Ces trois exemples mettent en avant la vie comme une instance dynamique productrice de formes. Dans le cas de la reproduction, la forme émergente se comprend du point de vue de l'espèce : « [l'arbre] *se produit lui-même selon l'espèce [...] [et] il se maintient en permanence en tant qu'espèce* » (Kant, 1985b, p. 1161). Dans le cas du développement, la forme émergente se comprend du point de vue de l'individu : « *la plante donne d'abord à la matière qu'elle assimile une qualité spécifique et particulière que la mécanique de la nature ne peut fournir extérieurement, et elle continue ainsi à se former au moyen d'une substance qui est dans sa composition son produit propre* » (Kant, 1985b, p. 1162). Enfin, dans le cas de la greffe, la forme émergente se comprend du point de vue de l'organe : « *les feuilles sont à la fois les produits de l'arbre et ce qui le conserve* » (Kant, 1985b, p. 1162).

La forme, pensée d'après la dynamique du vivant, ne se réduit pas ici à une enveloppe passive, mais elle permet d'appréhender la capacité des êtres à s'organiser par eux-mêmes. La forme nous permet d'appréhender davantage que la simple idée de l'interaction entre le tout et les parties. Kant distingue la mécanique du vivant en prenant l'exemple d'une montre : « *dans une montre, un rouage ne peut en produire un autre, pas plus qu'une montre ne peut produire d'autres montres* » (Kant, 1985b, p. 1165). Il poursuit : « *un être organisé n'est donc pas simplement une machine, car celle-ci dispose exclusivement d'une force motrice ; mais l'être organisé possède en soi une force formatrice qu'il communique aux matériaux qui n'en disposent pas (il les organise)* » (Kant, 1985b, p. 1166). Cette notion de *force formatrice* est très intéressante au sens où elle donne un statut actif à la forme. En somme, la forme permet d'appréhender chez les êtres organisés et s'organisant eux-mêmes ce qui excède l'addition des causalités, c'est-à-dire les propriétés émergentes propres à la dynamique du vivant.

La force de l'esthétique kantienne est d'agencer en un tout systématique les notions de contingence, d'émergence et de forme. Voilà un point d'ancrage substantiel pour une conception active du milieu, à distance de tout déterminisme et possibilisme radical. Kant en fournit une bonne illustration à travers sa réflexion sur l'auto-organisation du vivant, telle la

¹⁴⁰ Cette réflexion peut être approfondie auprès des travaux de Van de Vijver (1999, 2004).

feuille de l'arbre issue d'un support qu'elle conditionne à son tour. La compréhension de la dynamique d'un milieu ne relève pas d'un simple schéma causal, mais implique l'intuition d'une finalité à l'œuvre : celle-ci est l'expression de la Vie dans le vivant. Cela, nous dit Kant, n'est pas perceptible par la raison connaissante mais par le jeu de l'appréhension esthétique.

Cette pensée du milieu comme système de formes émergentes est extrêmement importante parce qu'elle fait une place à la contingence. La question est de savoir comment ces conditions contingentes rejaillissent sur la conduite des actions humaines, et si, *in fine*, l'esthétique kantienne offre une pensée intégrée du milieu et de l'action.

1.2.3. *Les compétences sensibles de l'hospitalité : l'homme habitant du monde*

À travers les exemples présentés ci-avant, relatifs à l'auto-organisation du vivant, Kant se montre extrêmement attentif à ses conditions d'émergence. À ce sujet, il précise : « [la nature] *s'organise plutôt d'elle-même, et cela dans chaque espèce de ses produits organisés, selon un même exemplaire dans l'ensemble, mais cependant aussi avec des écarts convenables et exigés selon les circonstances pour l'auto-conservation de l'espèce* » (Kant, 1985b, p. 1166). De façon subtile, Kant lie à sa réflexion sur le vivant la question des circonstances singulières de reproduction des êtres organisés. De ce point de vue, la forme constitue non seulement un trait d'union entre le mécanisme, auquel est soumis le vivant, et le finalisme qui semble l'animer, mais elle dépasse les dynamiques internes aux êtres vivants pour tenir compte des dynamiques externes avec lesquelles ils interagissent. La question de la forme est donc bel et bien une réflexion sur la façon dont le vivant s'adapte à un milieu.

Plus qu'une réflexion sur l'auto-organisation du vivant, la pensée esthétique de Kant met également en jeu la question du milieu en relation directe avec la problématique de l'habiter. En effet, dans une contribution importante, François Marty (2004) insiste sur la vision kantienne de l'homme comme « *habitant du monde* », selon les mots mêmes de Kant. Cette expression, très rarement employée, n'est pas une variation de langage : Kant y recourt dans son *Opus postumum* (Kant, 1986) en l'accompagnant de termes choisis. Comme le fait remarquer François Marty, parmi les déclinaisons que Kant donne de cette idée, les expressions suivantes sont significatives : « *l'être sensible raisonnable dans le monde* » (Kant, 1986, p. 219) ; « *un être sensiblement pratique dans le monde* » (*Ibid.*). Cette dernière expression est particulièrement intéressante, « sensiblement pratique » : cela signifie que c'est en reconnaissant son appartenance au sensible que l'homme peut habiter le monde en être

raisonnable. Mais de quelle façon exactement ? François Marty retire deux autres idées importantes de cette pensée de l'habiter : Kant se place dans une perspective cosmopolite et conçoit l'habitation comme une tâche qui relève pour l'homme d'un acte de création¹⁴¹.

Ce dernier terme est particulièrement fort. Habiter ne consiste pas à être là ou à se doter d'une habitation : habiter consiste à conduire l'action comme un être sensible et raisonnable, c'est-à-dire en faisant de la contingence et de l'altérité des conditions de la création. En un sens, sans cette double perspective sensible et cosmopolite, le lieu de mon habitation perd toute importance. Or, pour l'être sensible et raisonnable que je suis, nous dit Kant, l'espace n'est pas isotrope : habiter consiste à faire preuve d'attention à ce qui m'entoure. L'appréhension esthétique du monde est une médiation essentielle dans mon rapport à autrui. Elle me permet d'instaurer une forme préliminaire d'hospitalité. Sur le terrain sensible, je ne juge pas autrui dans un esprit d'expertise ou d'après la moralité d'une conduite : je peux lui faire crédit de catégories qui arrêteraient trop brutalement une entente naissante. L'esthétique est ce langage où l'attention sensible au milieu de vie rejoint le devoir cosmopolite de l'hospitalité. Il peut ne pas y paraître, mais cette convergence est considérable : elle relie, autour des contingences sensibles, l'environnement immédiat de l'action humaine comme l'intuition de la commune habitation terrestre¹⁴². Cette réflexion kantienne autour de l'habiter n'est donc ni une abstraction morale ni une spéculation politique, mais procède en ces domaines selon un véritable point de vue géographique. En exprimant la question cosmopolitique en termes de coprésence, Vincent Berdoulay (2007) nous semble très proche des propos de François Marty sur l'expérience esthétique comme médiation entre le monde, autrui et l'homme.

Si l'on songe que cette hospitalité cosmopolite repose sur le principe d'une communication intersubjective liée à l'expérience esthétique, on serait tenté de n'y voir qu'un idéalisme romantique. Pourtant, la maxime kantienne : « *penser en se mettant à la place de tout autre être humain* » (Kant, 1985b, p. 1073) dépasse l'idée d'une simple communion des

¹⁴¹ Les termes de François Marty méritent d'être cités sur cette dernière idée : « *la tâche pour l'homme de penser ce monde, dont il est en même temps habitant, lui donnant, en quelque façon d'être monde, en un acte qui relève de la création* » (Marty, 2004, p. 320).

¹⁴² François Marty souligne que le droit cosmopolitique ne consiste pas simplement en un devoir d'hospitalité envers l'étranger, il fait du voyageur le symbole de la terre comme ensemble fini : « *on aurait tort de considérer comme peu de chose, il faut le redire, ce fond d'hospitalité, sur lequel s'élabore ce droit cosmopolitique. L'hôte est d'abord le voyageur, attestant que notre terre est ronde* » (Marty, 2004, p. 313). Il précise par ailleurs : « *Le "droit de visite", en effet, repose sur la "possession commune de la surface terrestre", et sur cette sphéricité de notre globe, qui n'efface pas les frontières, mais qui leur interdit de se prendre pour des limites absolues* » (Ibid., p. 284). L'idée de totalité terrestre, inhérente à la figure du voyageur, peut donc être comprise comme un cas supplémentaire dans lequel les contingences du donné viennent relativiser la prétendue nécessité des œuvres humaines.

sentiments. Elle fonde un espace d'échange qui engage de nouvelles compétences (Marty, 2004). À ce propos, Kant évoque *l'intuition* et le *toucher* comme les sens qui sont à l'épreuve du sensible (Kant, 1986, p. 218). L'intuition et le toucher sont les compétences du tact – voire du tactile pour la seconde. S'il fallait leur donner un nom, nous pourrions les appeler les *compétences sensibles de l'hospitalité*. Ce sont, en effet, ces compétences qui caractérisent la visée cosmopolite de Kant : il ne s'agit pas d'instaurer une communauté politique universelle garantie par des normes, mais de penser une rencontre fondée sur la sensibilité. C'est, écrit François Marty, la différence entre « *ce paysage est beau* » et « *je sens la beauté de ce paysage* » : « *elles [ces paroles à la première personne] ne font qu'accroître l'écoute attentive de l'autre, alors même qu'il sent différemment* » (Marty, 2004, p. 330).

Ainsi, le sens commun esthétique n'est pas le simple bon sens ou la parole creuse, il établit une entente indéterminée en référence à une expérience partagée du milieu. Expérience sensible qui est également corporelle, au sens où elle met en jeu le corps dans l'espace géographique, comme le souligne Edward Casey : « *only material substances, sensible bodies, have place in the proper sense : they are, and they are somewhere. This claim goes both ways : on the one hand, to have a place is necessarily to exist, that is, to exist as a sensible body ; on the other hand, to exist as a sensible body is to have a place. Thus Kant in effect adds a crucial rider to Archytas's axiom [whatever is, is somewhere and somewhen]: namely, to be – to be sensible – is to be in place* » (Casey, 1997, p. 204).

En résumé, la pensée esthétique de Kant se révèle par diverses voies en prise avec la question du milieu : cela a pu être observé à travers l'auto-organisation du vivant, où le milieu peut être compris comme un système de formes émergentes, mais aussi à travers la vision kantienne de l'homme comme habitant du monde, fondée sur les compétences sensibles de l'hospitalité (l'intuition et le toucher). La question du rapport entre le milieu et l'action reste plus délicate à aborder. En effet, chez Kant le domaine de l'activité pratique paraît hors de portée de notre entrée par l'esthétique. Pensée en référence au domaine de la moralité, la pratique renvoie aux problèmes de la liberté et de l'autonomie. Ces problèmes sont réglés par une raison pratique qui détermine les actes comme autant de cas suivant des lois universelles, reléguant de fait nos préoccupations pour les conditions contingentes de l'action humaine. Néanmoins, si Kant ne propose pas à proprement parler une théorie de l'action, il instille avec le jugement réfléchissant un parcours de la pensée attentif aux conditions de l'action. En effet, la structure abductive de ce raisonnement fait de l'étude des situations géographiques un véritable préambule à l'action.

1.2.4. *Kant et les curiosités géographiques : le raisonnement abductif comme préambule à l'action*

En pensant l'homme comme un habitant du monde, Kant se préoccupait notamment du devoir d'hospitalité envers l'étranger. Dans les limites de la recherche présente, nous avons souligné que ce devoir n'est garanti par aucune norme mais engage les compétences sensibles de l'hospitalité (l'intuition et le toucher). De ce fait, la paix cosmopolitique n'est pas décidable en raison une fois pour toute, mais elle repose sur une épreuve empirique qui engage l'expérience esthétique ; et, *in fine*, réengage celle-ci autant de fois que la situation d'accueil se répète. Un point nous paraît essentiel dans ce processus : le milieu, et ses attaches subjectives, jouent comme un terrain d'entente possible avec la personne de passage. En fait, nous sommes dans une situation où le milieu constitue véritablement une ressource pour l'invention d'un monde commun.

Un autre point nous paraît central : le milieu n'est pas simplement le support d'une communauté de sentiments, fruit de la communication intersubjective à l'occasion du beau. C'est plus que cela. Ce point est crucial pour aborder la question de l'action à la lumière de la pensée kantienne. Il semble d'ailleurs à ce propos qu'Hannah Arendt marque elle-même une hésitation. Dans ses *Conférences sur la philosophie politique de Kant*, elle discute le principe selon lequel le jugement esthétique, consistant à trouver dans le particulier l'expression de l'universel, peut être fondateur d'une pensée politique. Il semble que sa conférence de clôture soit marquée par un tâtonnement : « *on trouve chez Kant deux solutions tout à fait différentes à cette difficulté [juger d'après le particulier]* » (Arendt, 1991, p. 117). Plutôt que deux solutions pour un même problème, ceci peut être compris comme deux interprétations de Kant qui engagent différemment, chez Arendt, le problème de l'action.

La première interprétation souligne que la communicabilité des sentiments esthétiques fonde un « *contrat originnaire du genre humain* » (Arendt, 1991, p. 117). Quelques pages auparavant, elle souligne que ce contrat joint l'intelligible au sensible : éprouver un plaisir désintéressé, c'est penser en se mettant à la place de tout autre. C'est donc que la raison pratique guide l'action d'après sa maxime¹⁴³. Nous pouvons légitimement penser que cette interprétation embarrasse l'auteur car le jugement esthétique, loin d'informer l'action d'après le particulier, ne sert ici que de médiation vers un jugement déterminant. En revanche, la

¹⁴³ Hannah Arendt fait explicitement référence à la raison pratique en introduisant l'impératif catégorique : « *agis toujours d'après la maxime grâce à laquelle ce contrat originnaire peut se réaliser en une loi générale* » (Arendt, 1991, p. 115).

seconde interprétation lui paraît « *beaucoup plus féconde* » : c'est « *celle de la validité exemplaire* » (Arendt, 1991, p. 118). Elle consiste à ériger, à travers le jugement esthétique, le particulier dans les formes d'une exemplarité (ce qui est une forme de symbolisme kantien) : « *le courage est comme Achille* » (Arendt, 1991, p. 118). Ce faisant, elle relance la question de l'action en dehors des pesanteurs de la raison pratique : « *la vérité philosophique peut devenir « pratique » et inspirer l'action sans violer les règles du domaine politique quand elle fait en sorte de devenir manifeste sous forme d'exemple* » (Arendt, 1972, p. 315). L'action n'est plus guidée par des règles morales universelles mais par des cas particuliers tenus en exemples à suivre.

En relisant la façon dont Hannah Arendt se saisit de Kant, ceci nous éclaire sur l'apport du philosophe de Königsberg touchant la question de l'action. À travers ses deux interprétations, Hannah Arendt décline une véritable alternative : la voie de l'abstraction (le jugement esthétique consiste à se désaisir de ses conditions privées pour adopter le point de vue d'autrui et donc guider son action en fonction des lois de la raison pratique) ou la voie de la contingence (le jugement esthétique retrouve dans la diversité des situations empiriques des motifs susceptibles d'orienter l'action). Dans ce débat sur les conditions de l'action, son œuvre indique clairement qu'elle emprunte la seconde voie : l'action ne suit pas un programme nécessaire, à l'image de la raison pratique, elle actualise un potentiel commun aux hommes (Arendt, 1983). C'est en ce sens, nous semble-t-il, qu'on peut comprendre les propos canoniques de l'auteur : « *l'homme est a-politique. La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les hommes, donc dans quelque chose de fondamentalement extérieur-à-l'homme* » (Arendt, 1995, p. 42). À ce stade, notre parcours kantien nous permet légitimement de penser que cet espace intermédiaire, fondateur de la politique, c'est le milieu lui-même. Seulement, il serait banal de dire que le milieu est tout ce qui se trouve entre les hommes. Le milieu ne veut rien. Il n'est pas le dépositaire exclusif de la politique. Le milieu n'a de valeur pour un monde commun qu'à partir du moment où le jugement esthétique nous permet de le concevoir comme un potentiel. En d'autres termes, l'idée que l'action requiert le tact de l'esthétique est une formulation bien kantienne, déjà décelable au niveau des compétences esthétiques de l'hospitalité. Et c'est ce qu'Hannah Arendt met à jour en thématissant l'exemplarité du cas particulier comme une ressource pour l'action.

Pour résumer les observations précédentes, il y a bien une lecture kantienne du milieu qui oriente la façon de concevoir l'action – la pensée d'Hannah Arendt en est un magnifique exemple. Seulement, sa position ouvre une discussion : se saisir du particulier pour sa valeur d'exemplarité (le courage est *comme* Achille) ne consiste-t-il pas à penser l'action en

référence à un modèle ? Cette lecture serait abusive. L'exemplarité est une figure bien connue de rhétorique et sa valeur de modèle n'est que relative. À ce titre, Hannah Arendt adopte en dehors de ses conférences sur la philosophie politique de Kant, une lecture plus large du recours à l'exemplarité : « à la différence des schèmes que notre esprit crée spontanément au moyen de l'imagination, ces exemples proviennent de l'histoire et de la poésie, grâce auxquelles, comme Jefferson l'a souligné, un "champ d'imagination entièrement différent est ouvert à notre usage" (Arendt, 1972, p. 316). Prendre exemple n'est donc pas une activité spéculative : cela consiste à considérer l'histoire, les arts, la poésie, les mythes antiques, etc. comme un réservoir de références qui place l'action en situation d'opportunité. Mais Kant n'est-il pas lui-même rompu à l'art de saisir l'action d'après ses conditions d'opportunité ?

La piste devient plus que sérieuse si l'on met en rapport la *Critique de la faculté de juger* avec la *Géographie physique* de Kant. Cette géographie physique tient une place particulière chez le philosophe de Königsberg : elle constitue une véritable propédeutique à l'exercice du jugement (Cohen-Halimi, Marcuzzi et Seroussi, 1999). En effet, ce cours de géographie, véritable inventaire des particularités physique, biologique et humaine du monde, déroute par le flot d'informations qu'il propose au lecteur. Pourtant c'est bien cette épreuve pour l'entendement que Kant souhaite faire endurer aux esprits trop jeunes, qui n'ont de connaissances que certaines et qui n'ont jamais appris à conduire leur jugement par eux-mêmes¹⁴⁴. Les préjugés, les jugements convenus, les règles ignorantes des singularités de l'expérience, voilà tout ce que Kant affronte à l'aide de sa géographie physique. Mais en quoi cela s'articule-t-il avec le jugement esthétique, et en quoi cette géographie constitue-t-elle un préambule à l'action ?

Comme le mettait à jour Hannah Arendt dans ses conférences, le jugement esthétique peut s'appuyer sur l'exemplarité du cas pour orienter l'action. La géographie physique de Kant propose précisément un cheminement de la pensée par le détour de l'exemple. Cette préoccupation pour les singularités à la surface de la terre, que ce soit les différenciations spatiales liées à l'habitation humaine ou l'existence d'animaux étranges, est constante. Le jugement esthétique intervient à plusieurs niveaux dans l'attention portée à ces faits remarquables. Tout d'abord, la structure même du raisonnement est celle du jugement réfléchissant : une particularité géographique étant donnée, et pour laquelle l'entendement ne

¹⁴⁴ Aussi, écrit-il dans son Annonce pour le semestre d'hiver 1765-1766 : « M'étant aperçu, juste au début de mon enseignement académique, que la jeunesse étudiante n'est si négligente que parce qu'elle apprend de bonne heure à faire des raisonnements subtils sans posséder les connaissances historiques suffisantes qui peuvent tenir lieu d'expérience, j'ai conçu le projet de faire l'histoire de l'état actuel de la Terre, ou de la géographie au sens le plus large, en un résumé agréable et facile de ce qui peut préparer et aider une raison pratique, et éveiller le désir d'étendre toujours davantage les connaissances acquises à cette occasion » (Kant, 1985a, p. 521).

dispose pas nécessairement de concept adéquat, il faut alors produire de nouvelles catégories de pensée. Ensuite, ce raisonnement suppose un effort de l'imagination pour se représenter ce qui n'est pas encore connu. Cet effort, permis par l'intermédiaire d'un ailleurs, porte le nom d'hypotypose. Cette figure rhétorique a « *pour fonction de porter clairement devant les yeux l'objet de la description et de transformer les auditeurs en spectateurs, mieux, de les inclure dans le spectacle en leur permettant de voir ce qui, habituellement, se refuse à leur vue* » (Cohen-Halimi, Marcuzzi et Seroussi, 1999, p. 31). Enfin, cette expérience par procuration fait appel aux compétences sensibles de l'individu, en particulier son intuition. Les situations géographiques mobilisées par Kant sont des appels à la prudence : surtout, ne pas juger hâtivement mais faire preuve de tact¹⁴⁵.

En somme, la géographie kantienne nous invite à nous faire voyageur, à nous sentir étranger en face de la multiplicité des formations terrestres. Et cette propédeutique à l'exercice du jugement peut se comprendre à l'aune d'un horizon très concret : celui de l'homme habitant du monde. Car dans l'un et l'autre cas, ce sont les mêmes compétences sensibles de l'hospitalité qui entrent en jeu : l'intuition et le toucher. Le jugement esthétique offre un lien fort entre ces deux situations de découverte du monde et d'autrui. De ce point de vue, nous suivons Vincent Berdoulay (2007) lorsqu'il affirme que la pensée cosmopolitique de Kant a tout intérêt à être revisitée en fonction de la démarche chorologique qui imprègne la géographie de ce dernier. Ce défi chorologique est un véritable défi esthétique.

À travers l'esthétique et la géographie, Kant n'offre pas de théorie de l'action mais il rend palpable la nécessaire attention aux conditions de l'action. Certains passages de la *Critique de la faculté de juger* sont à cet égard exemplaires : « *pour d'autres peuples, la mer renferme, dans d'autres zones glaciales, une riche provision d'animaux, qui, outre la nourriture et le vêtement, leur fournissent du combustible pour chauffer leur hutte faite avec le bois que la mer leur livre à domicile quasiment par flottage. Or, il y a là un admirable concours de rapports de la nature à une fin : et celle-ci est le Groenlandais, le Lapon, le Samoyède, le Yakoute..., etc. Mais on ne voit pas pourquoi en général les hommes devraient vivre là* » (Kant, 1985b, p. 1159). Cet exemple a le mérite de la clarté¹⁴⁶ : tout rappelle notre lecture du milieu comme système de formes émergentes (la contingence des conditions

¹⁴⁵ Herman Parret (2000) rejoint cette lecture en montrant que l'hypotypose n'est pas qu'une figure de style, mais aussi une technique de création poétique. Elle a une double source, à la fois œuvre et principe vital. Véritable discours-en-acte, l'hypotypose rappelle, en particulier chez Kant, la position médiatisante du sujet ; c'est-à-dire sa capacité de s'auto-affecter par l'intermédiaire d'un ailleurs, qui n'est autre que le domaine de la sensibilité : « *L'hypotypose est cete phénoménalité où éclate la Vie enceinte de plus de Vie* » (Parret, 2000, p. 154).

¹⁴⁶ Notons que nous retrouvons dans ces pages de Kant sur le jugement esthétique le schéma explicatif – d'inspiration néo-kantienne – du possibilisme dans son approche des individualités géographiques (Berdoulay, 1981).

d'existence, l'émergence des modes de vie). Or, comment comprendre ces formes de vie qui ne résultent d'aucune nécessité ? Ce ne peut être par le truchement d'un concept déjà acquis, mais bien par un jugement esthétique qui éveille notre attention pour les conditions de l'action et l'inventivité des hommes.

Dans son fondement, le trajet emprunté par le jugement esthétique, du particulier au général, est une forme d'abduction que Peirce, en kantien attentif, mettra à jour au cours du XIX^{ème} siècle (Ecco, 1999). Le raisonnement abductif consiste à inventer une règle qui rend plausible, c'est-à-dire admissible sans les exigences de la nécessité, un fait pour lequel aucune explication n'est offerte. Ce mode de raisonnement, outre l'inventivité qui le caractérise, se distingue par la démarche d'enquête qui permet d'accepter à titre provisoire une règle que les expériences futures devront confirmer. En ce sens, l'invention de la règle est conditionnée par une attention extrême accordée aux données du milieu. À ce titre, l'esthétique kantienne constitue une pensée dans laquelle le milieu intervient comme ressource pour la création.

Au terme de cette trop brève lecture de Kant, l'intérêt de la question esthétique apparaît clairement comme un mode privilégié d'appréhension du milieu. Fondée sur le jugement réfléchissant, la question esthétique permet tout d'abord à l'homme de se déprendre d'une pensée par concepts trop normative et parfois ignorante des singularités ; celle-ci en effet a tendance à survaloriser l'ordre de la généralité au détriment des différences, jugées peu représentatives. Quelle est alors la façon de connaître qui relève de la sensibilité et de l'imagination, et non plus de l'entendement ?

Avec le jugement réfléchissant Kant ouvre la voie à de nouveaux moyens d'appréhender les phénomènes contingents. En particulier, la notion de forme, intégrant en un tout systématique les notions de contingence et d'émergence, apparaît tout à fait adaptée pour penser la part active du milieu ; d'où notre proposition du milieu comme *système de formes émergentes*. Cette proposition ouvre un nouvel horizon : elle s'adapte convenablement à une lecture des individualités géographiques, tout en permettant d'approfondir la question de l'articulation entre le milieu et l'action, à travers une réflexion sur l'habiter. Dans sa pensée cosmopolitique, Kant conçoit l'homme comme un habitant du monde. Ce statut est moins garanti par le droit que par les *compétences sensibles de l'hospitalité* (l'intuition et le toucher) qui permettent à l'homme de créer un monde commun ouvert à autrui. À cette fin, le milieu est envisagé comme une ressource – conception qui trouve un certain écho chez Hannah Arendt, lorsqu'elle définit la politique comme l'espace entre les hommes qui donne à l'action

son potentiel. En dernier terme, l'esthétique kantienne révèle à travers l'examen des curiosités géographiques sa structure abductive. Celle-ci montre clairement la façon dont le milieu comme potentiel instruit l'action et stimule l'invention de règles adaptées à la singularité des situations.

À ce stade de la réflexion, il est légitime d'envisager l'hypothèse selon laquelle la question esthétique peut favoriser le dialogue entre le milieu et l'aménagement. Cette hypothèse est fondée d'un point de vue théorique, mais elle correspond également à une réalité de terrain. Dans le domaine de l'énergie, la question esthétique est omniprésente lors des débats qui entourent les réseaux de transport d'électricité comme les parcs éoliens. L'intrusion de ces équipements dans le paysage est une source importante de polémiques. Au fond, nous sommes en droit de nous demander si la question esthétique n'est qu'un prétexte commode de la part des opposants pour faire barrage à un projet ou bien si, à la suite de Kant, elle peut véritablement constituer un potentiel pour l'action.

Si Kant nous permet d'interroger de concert les problématiques du milieu et de l'action, en revanche nous demeurons sans prise réelle sur les enjeux contemporains, en particulier ceux qui soulèvent le plus de polémiques. Dans le but de mettre à l'épreuve notre hypothèse, il nous faut donc trouver un cadre conceptuel qui valorise les échanges et la mise en débat des enjeux esthétiques entre les groupes d'individus mobilisés dans ces opérations d'aménagement.

La notion de controverse nous semble plus appropriée que celle de conflit pour interroger la portée des enjeux esthétiques dans la prise en compte du milieu en aménagement. En effet, le conflit est l'expression d'une impasse durable entre groupes d'intérêts divergents, alimentée par certains comportements hostiles. La communication est rompue et suppose un arbitrage extérieur fort. En revanche, la controverse désigne une situation publique de désaccord durant laquelle le travail de négociation formel et informel laisse encore espérer la définition d'un équilibre en les parties : c'est le cadre du problème et les éléments de connaissance permettant d'en modifier la définition qui constituent le principal enjeu (Tricot, 1994).

2. Une question esthétique omniprésente en aménagement mais trop peu assumée par la notion de controverse

L'examen de la notion de controverse doit nous permettre de savoir si elle permet effectivement de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une prise en charge du milieu en aménagement au travers des questions esthétiques. Pour valider ou invalider son emploi, nous allons procéder à une revue de la littérature scientifique en ce domaine.

C'est à partir des années 1990 que la notion de controverse connaît un emploi régulier aussi bien en science politique, en sociologie qu'en géographie autour de cas d'aménagement (Jobert, 1992, 1995 ; Mondada et Söderström, 1993 ; Rémy, 1995 ; Tricot, 1996, 1998 ; Fourniau, 1996 ; Lolive, 1999, 2000 ; Berdoulay, Pascual et Soubeyran, 1999 ; Blatrix, 2000 ; Soubeyran, 2001 ; Velasco-Grasciet, 2002 ; D'Alessandro-Scarpari, Rémy et November, 2004 ; Sénécal, 2004).

À ce titre, nous distinguons les notions de controverse et de conflit. Cette dernière fait également l'objet d'une thématization régulière mais elle ne recouvre pas le même champ de préoccupations (Ollivro, 1996 ; Cavaillé, 1998 ; Charlier, 1999 ; Catherin, 2000 ; Turco, 2001 ; Rui, 2001 ; Lecourt, 2003 ; Simard, 2003 ; Faburel, 2003 ; Melé, Larrue et Rosemberg, 2003).

Si une indistinction demeure entre ces deux notions, c'est en raison d'une conception chronologique, linéaire et cumulative qui fait de la controverse une période de conflit latent. Ce peut être le cas, mais cette lecture traduit mal les parcours différents que connaît un projet en ces deux situations. La controverse procède, sur le plan de la vie d'un projet, de l'aval vers l'amont ; elle tient à distance le moment de la décision finale en tentant d'établir une situation de redéfinition des enjeux, voire de co-production des connaissances. Le conflit est un rendez-vous pris autour de la décision finale, lequel selon les cultures de la médiation tend vers sa résolution ou la définition d'un compromis (Dziedzicki, 2003).

Traditionnellement, le terme de controverse est mobilisé par l'histoire et la philosophie des sciences pour désigner les propositions scientifiques autour desquelles perdurent des désaccords. Ce sens commun se double d'une dimension plus analytique sous la plume de Thomas Kuhn (1962). En effet, les situations de crise au cours desquelles des hypothèses nouvelles remettent en cause un paradigme en vigueur sont considérées comme motrices pour l'évolution des sciences. L'accent placé sur les rivalités entre membres de la communauté scientifique éveille l'intérêt de la sociologie des sciences qui trouve une « *entrée royale par*

les controverses » (Callon et Latour, 1991, p. 26 ; Raynaud, 2003) pour étudier la construction sociale de la connaissance scientifique. C'est avec la sociologie de l'innovation, tournée vers les conditions sociales de diffusion et de stabilisation d'un projet, que la notion va sortir du champ scientifique (Callon, 1981). « *Si les analyses de controverses scientifiques restent bien souvent confinées à l'intérieur des laboratoires ou des communautés de spécialistes, c'est tout simplement parce que les sociologues qui les étudient s'arrêtent de suivre les protagonistes lorsqu'ils quittent le terrain de la science proprement dite* » (Callon, 1986, p. 172).

La controverse désigne alors une situation de débat social et politique autour de connaissances scientifiques ou techniques mal assurées. Dans ce contexte d'incertitude, la construction d'une décision publique relève de luttes d'influences entre groupes d'intérêts opposés. Pour cela, il s'agit de se constituer un réseau : intéresser des alliés potentiels, trouver les supports permettant de donner une existence tangible à ses revendications, légitimer son point de vue en choisissant de bons porte-paroles. La confrontation des univers de l'utilisateur, de l'expert et du politique fait de la controverse une scène sur laquelle se joue et s'invente une partie de notre démocratie contemporaine. À ce titre, la notion de « controverse socio-technique » prend l'acception de « *puissant dispositif d'exploration et d'apprentissage des mondes possibles* », c'est-à-dire un mode d'expertise ouvert et démocratisé (Callon, Lascoumes et Barth, 2001, p. 50).

Malgré la souplesse de la notion, notre objet d'étude appelle à examiner la prise en charge de certaines spécificités. En effet, nous gardons à l'esprit (cf. chap. II) l'idée que le milieu recouvre la notion de désordre dans une science de l'action : il ne suffit pas de se doter d'un concept favorable à la pluralité d'expression pour que la question du milieu soit audible. À ce titre, il nous faut prêter plus d'attention aux deux régimes d'expression qui constituent la voie royale pour ouvrir une controverse : la justification politique et la preuve scientifique.

2.1. Le milieu partagé entre la lutte locale et la lutte déterritorialisée

Les situations de controverse en aménagement sont généralement analysées sous l'angle de la démocratisation des décisions publiques. Ces nouvelles sphères de débat public, qu'elles soient formelles ou informelles, favorisent l'expression de débats contradictoires dans un esprit démocratique. Néanmoins, la régulation de ces nouvelles arènes n'échappe pas au principe de la représentation : les revendications sont hiérarchisées en fonction de la qualité de porte-parole des individus et de l'objet ou du groupe qu'ils défendent. La

sociologie de l'innovation a maintes fois démontré que cette fonction représentative est plus ou moins bien assumée selon les individus ou les groupes ; en particulier selon leur capacité à se constituer un réseau d'alliés humains et non-humains. Il est intéressant de revenir sur la façon dont la question du milieu a pu être thématisée comme élément constitutif de ces légitimités.

Du point de vue de la sociologie des régimes d'action, la question du milieu n'apparaît pas clairement comme un registre de justification susceptible d'imposer un principe supérieur commun (Boltanski et Thévenot, 1991). D'ailleurs, plus que sur la notion de milieu, qui suppose le point de vue d'un sujet, la réflexion se concentre sur celles d'environnement et d'écologie. Penser la justice du point de vue de l'environnement – la quête de la mystérieuse « cité verte » - conduit très vite à un sentiment de malaise. D'un côté, on bute sur une vision fragmentée de l'environnement qui nourrit une attitude hygiéniste et instrumentaliste : « *dans la cité verte, les grands êtres ne sont pas forcément des personnes, des collectifs ou des institutions, mais des éléments naturels comme l'eau, l'atmosphère, l'air, le climat qu'il faut garder de la pollution, ou encore les êtres génériques comme la faune et la flore. Les petits êtres sont ceux qui polluent, comme le smog, le gaz d'échappement des véhicules, le plastique qui n'est pas recyclable* » (Lafaye et Thévenot, 1993, p. 512-513). De l'autre, l'idée de tenir compte d'un grand système de la nature ouvre la porte à des conceptions difficilement défendables : justifications d'ordre biocentrique, cosmologie classique fondée sur une nature finalisée, etc. (Lafaye et Thévenot, 1993). En somme, non seulement la notion de milieu est absente, mais l'entrée écologique retenue déborde complètement les régimes de justification identifiés par les deux auteurs. *A minima*, il est possible de considérer la question écologique comme une justification recevable à condition de la déduire des cités existantes, au sens où on peut lui reconnaître une valeur dans les registres domestique, inspiré, marchand, industriel, de la renommée ou civique (Lafaye et Thévenot, 1993). Pour Bruno Latour, cette absence d'une cité verte n'est pas un problème en soi. Que ferions-nous d'une « *super-cité naturelle* » ? Être les porte-paroles d'un monde sans l'homme (Latour, 1995) ?

On le voit, la question du milieu, appréhendée ici à travers le prisme de la question environnementale, échappe aux ordres de grandeur qui valorisent, selon nos mots, un « milieu-sans-sujet ». Paradoxalement, la justification esthétique telle que Boltanski et Thévenot la conçoivent à travers la grandeur « inspirée » nous place face à la difficulté inverse : celle d'un « sujet-sans-milieu ». Défendre le beau, c'est faire valoir quelque chose d'« *indicible et d'éthéré* », et la faillite de cet argument prend la forme d'un « *retour sur terre* » (Boltanski et Thévenot, 1993). Ce spiritualisme exacerbé est donc bien loin de notre

lecture kantienne, qui fait de l'esthétique un mode d'appréhension de ce qui entoure l'homme et fonde en hospitalité son action.

Outre le fait que ces registres de justification peinent à mobiliser la notion de milieu, ils procèdent selon une logique de montée en généralité qui minimise la représentation de singularités dans l'espace public. Ainsi, comment défendre ce qui n'est vécu que par quelques-uns ? Le registre de l'inspiration se fonde sur la « valeur universelle de la singularité », propre à la question esthétique, mais nous venons de voir que cette pensée de la singularité est celle d'un « sujet-sans-milieu ». Par ailleurs, Paul Ricoeur remarque avec justesse qu'il n'existe pas, dans l'économie des grandeurs de Boltanski et Thévenot, de logique de reconnaissance fondée sur la réciprocité entre les protagonistes : les rivalités entre grandeurs ne se taisent que dans un « *rapport vertical d'autorité* » (Ricoeur, 2004, p. 310). En d'autres termes, un groupe d'intérêt investit progressivement le registre de justification qui fait le mieux exister sa voix dans l'espace public, c'est-à-dire le registre qui lui permettra de multiplier les allégeances, au risque de diluer ses propres revendications.

Face à cette exigence de montée en généralité – trouver la cause qui rassemble – la singularité inhérente à la question du milieu ne trouve, encore une fois, pas sa place. Ce propos s'applique aux situations de controverse en aménagement sous la forme du dilemme suivant : mener une lutte locale ou une lutte déterritorialisée ? Jacques Lolive (1999) en livre une illustration éclairante à travers la contestation du TGV Méditerranée : au fur et à mesure que celle-ci prend de l'ampleur, la mobilisation maintient son ancrage territorial au prix de multiples reconversions (changement d'échelle de référence, multiplications des objets territoriaux sujets à polémique, recherche de thèmes fédérateurs entre groupes contestataires). Néanmoins, ce jeu d'allégeances ne s'avère payant que pour les revendications les plus populaires, celles qui parviennent à se donner un corps démocratique abstrait. Les revendications singulières sont taxées de particularisme et de localisme – ce qui les rend insoutenables dans le jeu de la représentation démocratique. Pour faire carrière en politique, il faut que la lutte locale soit reformulée en une lutte déterritorialisée, évacuant ainsi la préoccupation pour le milieu. De ce point de vue, la logique de la représentation politique s'est peu déplacée, même si les formes d'associations diffèrent : dissoudre la consistance des situations vécues, établir une fiction de l'Un, nous retrouvons les principes mêmes de la représentation démocratique (Rosanvallon, 1998).

Le schéma ci-dessous (cf. Fig. 9) indique que la part active du milieu, refoulée dans la pensée aménagiste (sous la forme milieu-*et*-sujet), est aussi disqualifiée par le jeu de la

justification politique, dont nous venons de voir qu'il fait barrage à la montée en généralité de situations vécues.

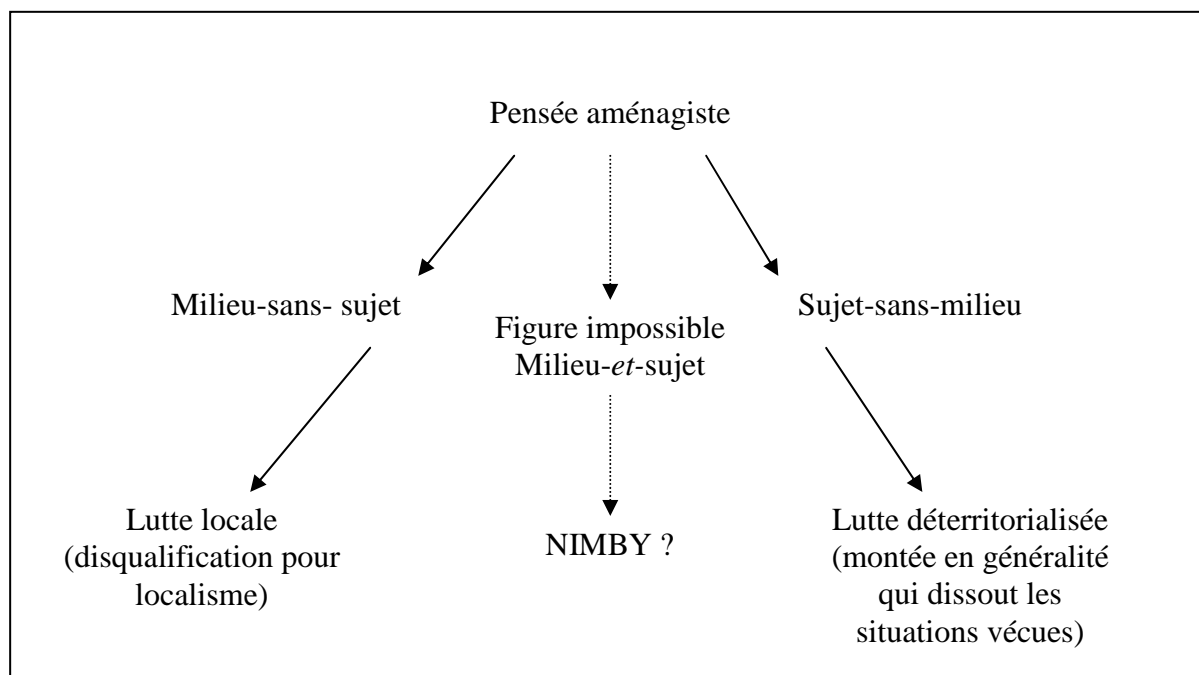


Figure 9 : L'impossible montée en généralité de la question du milieu¹⁴⁷

Ce schéma (cf. Fig. 9) met aussi en avant les limites de la catégorie de NIMBY (*Not In My Backyard*) ? Cet acronyme provenant des États-Unis signifie, au sens propre, « pas dans mon arrière-cour ». Il désigne de façon péjorative le combat d'associations de riverains créées pour défendre leur environnement local, sans tenir compte de l'intérêt général. Notre propos n'est pas de discuter la légitimité ou non de tels phénomènes NIMBY. D'évidence, la « *défense d'un intérêt local ponctuel* » (Lascoumes, 1994) constitue une ligne de conduite dans bien des contestations. En revanche, cette catégorie n'a-t-elle pas tendance à disqualifier de façon trop rapide toutes les contestations qui revendiquent un attachement à la singularité des lieux ? En d'autres termes, est-ce que tout ce qui ne relève pas d'un « *intérêt pluridimensionnel* » (Lascoumes, 1994) doit automatiquement subir ce genre de disqualification ?

Il est intéressant de constater que la lecture dépréciative de ce type d'engagement est initialement issue d'une littérature destinée aux aménageurs : « *to comprehend and overcome the NIMBY (not-in-my-backyard) syndrome, planners should understand the nature of typical opposition arguments, the factors that determine community attitudes, and the range of*

¹⁴⁷ Réalisation de l'auteur.

alternative community relations strategies available to them » (Dear, 1992, p. 288). Ce désarroi face à l'irrationalité des "protecteurs de gazon" se traduit par des préconisations révélatrices d'une foi persistante dans le modèle rationnel de la planification : « *rethinking the NIMBY phenomenon suggests several implications for planning. In the conventional view of NIMBY, where parochially minded people obstruct rational planning, the solution lies in overcoming irrationality through attitude adjustment: education to change selfish attitudes, persuading balky residents of the greater social benefit of a more rational approach, or constructing a legislative and judicial mechanism strong enough to steamroll the parochial impulse* » (Lake, 1993b, p. 91). Étrangement, nous retrouvons l'idée que les situations vécues sont porteuses d'irrationalité et qu'elles peuvent constituer un frein à la démarche aménagiste – n'est-ce pas là une figure actuelle de la rhétorique aménagiste que nous avons décelée précédemment (cf. Chap. II) ?

En somme, la catégorie de NIMBY est une façon commode d'évacuer la préoccupation pour le milieu et les formes d'expressions qui lui sont liées. Dans le cas des réseaux de transport d'électricité, Arthur Jobert précise : « *la dimension esthétique ressurgit souvent via les contestations de projet. L'ouvrage est dénoncé parce qu'il détruit ou balafre le paysage, parce qu'il est susceptible de porter atteinte à l'image du terroir et donc de faire fuir les touristes, etc. Vue de l'aménageur, l'esthétique est donc essentiellement une question de contestataires et de riverains* » (Jobert et Merle, 2004). Néanmoins des travaux de plus en plus nombreux invitent à ne pas se laisser happer par le flou rhétorique qui entoure la notion, et à déceler dans ces formes d'engagement situé les signes de changements plus profonds : l'émergence d'une démocratie locale à tendance participative (De Champris, 1997 ; Tapie-Grime, 1997), l'essoufflement du référentiel modernisateur de l'aménagement (Jobert, 1998), ou encore l'incapacité des procédures institutionnelles à accorder une place aux valeurs (morale, esthétique) (Wolsink, 1994, 2000). L'analyse de Dany Trom va également en ce sens : « *le syndrome supposé apparaît plutôt comme l'indicateur d'une large mise à disposition de compétences culturelles sur la base desquelles la nature spatialisée est susceptible d'entrer dans le jeu de la conflictualité sociale* » (Trom, 1999, p. 47).

Au-delà du stéréotype d'un individu calculateur et stratégique, le NIMBY pose la question de l'expression de singularités dans l'espace public – question que la notion de controverse ne permet pas d'assumer en rendant incompatibles justification esthétique et prise en compte du milieu. L'alternative identifiée est de recourir au régime de la preuve scientifique.

2.2. Parler le langage des experts : le milieu absent de l'expertise

Un point majeur de la notion de controverse est d'ouvrir une réflexion sur les modalités de co-production des connaissances. Cette interrogation est à replacer dans un contexte de crise du modèle rationnel de la planification marqué par l'absence de connaissances suffisantes pour apporter des réponses à des problèmes complexes (Rittel et Webber, 1973). L'objectivité et la normativité qui fondaient l'autorité de l'action publique sont fragilisées et se trouvent plus facilement remises en cause au niveau des pratiques sociales (Pharo, 1990). La multiplication des controverses signe la « *fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise* » (Callon et Rip, 1991-1992, p. 227).

Cette mutation de la mobilisation des connaissances n'est pas sans conséquence. Philippe Roqueplo rappelle que, dans l'activité d'expertise, le discours scientifique est surdéterminé par son insertion dans le processus politique de décision. Cet engagement de la communauté scientifique sur les enjeux de société érige les scientifiques en experts, les oblige à devenir abusivement formels ; ceci conduit à présenter la science comme un « *réservoir de vérités incontrovertibles dogmatiquement assénées à la population* » (Roqueplo, 1991-1992, p. 79). Cette remarque est intéressante car elle souligne que la controverse fragilise autant qu'elle renforce l'image de la connaissance experte. C'est dans ce contexte paradoxal qu'émerge la logique de la contre-expertise. À l'instar de Jean-Michel Fourniau, il est possible de distinguer trois types d'expertises susceptibles de nourrir une controverse (Fourniau, 1996) : les expertises professionnelles issues des lois encadrant la démocratisation de l'action publique, les expertises issues d'organismes publics ou privés (collectivités, organismes financiers, etc.), et les expertises produites par des collectifs protestataires. De ces différentes familles d'expertises peut-il vraiment naître une « *expertise adéquate, informée, efficace* », c'est-à-dire un « *processus d'apprentissage collectif et "croisé"* » (Hatchuel, 2000, p. 36) ? Rien n'est moins sûr si l'on se préoccupe de la notion de milieu.

Les analyses des controverses en aménagement s'accordent sur une tendance majeure : l'apprentissage collectif réside en grande partie dans la capacité des militants à acquérir des savoirs spécialisés (technique, juridique, etc.) (Rémy, 1995). À ce titre, il s'agit d'une véritable transformation des identités militantes : on assiste à « *la diffusion d'un modèle du militant expert* » (Ollitrault, 2001, p. 128). C'est le cas des militants écologistes, qui produisent des démonstrations scientifiques toujours plus poussées (Lascombes et Le Bourhis, 1997). Le but de la contre-expertise est de battre les experts sur leur terrain de façon à réviser

leurs conclusions. Dans le cas de la politique française des transports, les associations qui ne parviennent pas à se doter d'une stratégie de contre-expertise ont peu de chance de réussite (Lolive et Tricot, 2001). Plus encore, « *la contre-expertise associative reste en partie sous l'emprise du projet technique qui la formate* » (Lolive et Tricot, 2006, p. 258). La même observation pourrait être faite au sujet de la question esthétique dans le domaine des réseaux de transport d'électricité : celle-ci, faute de moyens d'évaluation, se rapporte à des considérations techniques et économiques (enfouir les réseaux, embellir les pylônes) qui la dissolvent dans une logique de contre-expertise. Les déterminants qui orientent la prise de décision sont donc sans rapport avec la question du milieu, qui fait pourtant débat. Or, notre intérêt initial pour la question esthétique est justement qu'en tant que mode global d'appréhension du milieu, elle pourrait pallier les limites de l'expertise. Dans l'état actuel des connaissances, la question du milieu n'est paradoxalement prise en compte que lorsqu'elle devient un blocage majeur pour l'action aménagiste (Tricot, 1998) ! On est donc loin de penser la prise en charge du milieu en aménagement comme un potentiel.

Au regard de ce qui précède, la controverse prend l'allure d'un exercice extrêmement formalisé, semblable aux disputes (*disputatio*) au cours desquelles une démonstration d'ordre scientifique s'impose. Bien sûr, il serait exagéré de s'en tenir à ce seul constat. La délibération publique requiert des conditions de validité plus élargies que celles de la preuve scientifique. Dans ces conditions, quelle est la productivité sociale des controverses (Lascoumes, 2001) ?

La réflexion sur le pluralisme de l'expertise connaît de nombreux développements autour des forums hybrides, compris comme les prototypes d'une démocratie technique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans ces forums, les controverses socio-techniques mettent en relation trois catégories de protagonistes : ceux qui relèvent du pôle scientifico-technique, socio-politique et réglementaire. L'expertise désigne alors la construction collective d'un compromis dont la robustesse résulte d'une série de mises à l'épreuve par chacun de ces trois pôles. L'approche est résolument pragmatique au sens où on reconnaît *a priori* à tous les participants la capacité de se déterminer en fonction de leur raison pratique. Le pluralisme des échanges est garanti par quelques règles simples visant à garantir le sentiment d'une décision équitable.

Ce type de forum porte la promesse d'un règlement des problèmes au cas par cas. Mais il maintient les deux épreuves constitutives de l'ouverture d'espaces publics en situation de controverse : la justification politique et la preuve scientifique. Certes, la démocratie technique augure un espace social plus modéré dans ses épreuves, mais qui reste malgré tout un espace de la preuve publique, c'est-à-dire hors de portée pour la question problématique de

la singularité. Or, c'est bien de là qu'émerge notre préoccupation pour la question du milieu : l'aménagement peut-il apprendre des espaces singuliers sur lesquels il intervient ?

Cet examen critique de la notion de controverse souligne une incompatibilité certaine avec notre préoccupation de la prise en charge du milieu en aménagement. Les régimes de la justification politique et de la preuve scientifique s'avèrent à cet égard disqualifiants, et ne font pas davantage de place aux enjeux esthétiques, sinon sous la forme d'une conception du beau qui évacue la question du milieu elle-même.

Pour faire face au défi esthétique dans ses liens avec le milieu et l'action, il nous faut donc orienter notre recherche vers un cadre conceptuel plus attentif à nos préoccupations. Rappelons que celles-ci sont de deux ordres. Tout d'abord, nous avons décelé entre l'aménagement et le milieu une situation asymétrique de conversation, où la normativité du premier brouille la compréhension du second. Par ailleurs, la pensée kantienne est apparue d'un vif intérêt pour penser les liens du milieu et de l'action – avec même une importante dimension géographique, puisque Kant ouvre par là une réflexion sur l'habiter.

En écho à ces recherches, la pensée de Jacques Rancière est un apport certain. En particulier, sa notion de « méésentente » apparaît comme une alternative intéressante à celle de controverse pour penser les situations de désaccord en aménagement. Ces dernières ont pour centre de gravité le problème de la singularité dans son rapport à la norme : c'est en ce sens que Jacques Rancière déploie sa pensée politique et esthétique. L'auteur valorise la capacité des individus à tirer parti de leur situation de vie pour construire des scènes d'énonciation qui publicisent leurs revendications. À la différence de la philosophie politique classique, il n'évacue pas ce rapport ontologique contingent, dont il fait la source même de l'invention du politique.

3. Le milieu ou l'invention politique chez Rancière : vers de nouvelles stratégies esthétiques

L'intérêt de la notion de méésentente est d'introduire à une pensée du dehors, à une pensée de ce qui ne relève pas de la pensée. C'est précisément la question qui survient lorsqu'on étudie les interactions entre l'aménagement et le milieu. La pensée aménagiste se saisit de la question du milieu à un état dissocié (« milieu-sans-sujet » et « sujet-sans-milieu »). L'interaction « milieu-*et*-sujet » n'a de place dans cette pensée que sous la forme d'une part absente. Un lieu destiné à rester vide : voilà la meilleure garantie que trouve l'aménagement pour convaincre de la prédictibilité de sa démarche. Or, comment exhiber une absence ? Comment le milieu peut-il informer l'aménagement si celui-ci refoule sa complexité ?

3.1. L'aménagement et le milieu : une situation de méésentente

La notion de méésentente est un premier apport de la pensée de Jacques Rancière. Elle nous permet de faire une cartographie assez complète des liens complexes qui unissent l'aménagement et le milieu. Rappelons (cf. chap. II) que l'aménagement ne rentre pas en contact de façon totalement aléatoire avec le milieu : une rhétorique de la complémentarité entre son intervention et son objet lui permet déjà de donner un rôle et une place à ce dernier. La force de la notion de méésentente est qu'elle met à jour ces liens implicites. Elle nous fait rentrer dans les coulisses de cette pensée aménagiste, dévoilant au passage les appuis nécessaires à sa spécificité de science de l'action.

Pour mieux comprendre le principe de la méésentente, prenons un exemple tiré d'un de nos contextes d'étude : l'usage des pylônes esthétiques par RTE (cf. chap. I). À la défense du paysage comme globalité vécue, RTE répond de façon ponctuelle par un geste architectural. Notons que par là pourrait s'engager une réflexion sur le milieu (Gagnon, 2006), en faisant de la réflexion autour du *design* des pylônes un moment d'attention conjoint aux possibilités du milieu. Mais ce n'est pas la pratique du gestionnaire des réseaux électriques en France, qui conçoit le pylône esthétique dans le cadre d'une stratégie d'acceptabilité sociale : les liens entre milieu et aménagement ne sont donc pas rediscutés. À ce propos, Arthur Jobert explique : « *on voit comment la question d'esthétique est rabattue ici sur une question de marchandage. En faisant la promotion de ce type d'outils de compensation, on ne cherche*

pas vraiment à savoir comment et pourquoi on glisse d'une vision du pylône comme symbole de la modernité [...] au pylône balafre du paysage » (Jobert et Merle, 2004). Le moins que l'on puisse dire est que l'aménagement et le milieu sont en situation de mésentente. Cette notion nous permet de mettre à plat leur différend : dans notre exemple, celui-ci porte à la fois sur ce dont il est question (l'atteinte au paysage) et sur le lieu d'où l'on parle quand il en est fait question (le paysage comme milieu de vie). La mésentente est l'effet conjugué de ces deux points de vue : parler du paysage à la manière d'un milieu de vie est quelque chose d'inaudible pour RTE, parce que ses opérations d'aménagement sont construites sur une rationalité technico-économique qui présuppose d'emblée que ce qui est contingent est une contrainte pour l'action – nous aurons l'occasion d'y revenir en détails avec un cas d'étude approfondi (cf. chap. IV).

Revenons sur le principe de la mésentente chez Jacques Rancière. L'auteur la définit ainsi : « *la mésentente n'est pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir ; elle est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de blancheur* » (Rancière, 1995, p. 12). Une mésentente entre deux interlocuteurs ne signifie pas que la situation d'écoute est difficile. Elle ne se résume pas à une méprise sur les seuls mots de l'un des interlocuteurs. Elle désigne une forme de disqualification, de mise hors jeu de l'autre. « *La situation extrême de mésentente est celle où X ne voit pas l'objet commun que lui présente Y parce qu'il n'entend pas que les sons émis par Y composent des mots et des agencements de mots semblables aux siens* » (Rancière, 1995, p. 14). De ce point de vue, la mésentente n'est pas la controverse. Dans ce dernier cas, ceux qui protestent, même s'ils ne bénéficient pas tous de compétences, de réseaux, de moyens financiers suffisants pour être entendus, investissent néanmoins des régimes d'expression (la justification politique et la preuve scientifique) qui présupposent une situation égalitaire de conversation. C'est presque le paradoxe de la controverse : en situation de désaccord, les opposants formatent leurs revendications en fonction des normes inhérentes au champ de la représentation politique et de l'expertise scientifique.

Jacques Rancière insiste sur l'idée que, sans ce travail de normalisation du discours, certaines revendications demeurent inaudibles, car on dénie à ceux qui les expriment la capacité de dire quelque chose de sensé. Par conséquent, la mésentente traduit le déni de celui qui maîtrise un langage à l'égard de celui qui n'en possède pas les rudiments. Chez Jacques Rancière, « *les structures de mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet* » (Rancière,

1995, p. 14-15). Ce double jeu d'obstacle décrit assez bien la situation asymétrique de conversation entre le milieu et l'aménagement : le milieu n'est pas simplement la dimension qui manque à l'aménagement, c'est en plus celle qui, même exprimée, n'est pas audible. Comme nous venons de le voir au sujet des pylônes esthétiques, la mésentente décrit de façon fidèle la façon dont l'aménagement prend en charge, ou plutôt invalide, la question du milieu.

Plus qu'un schéma relationnel fondé sur l'inégalité des paroles, la mésentente se prolonge d'une réflexion sur la normalisation du sensible. Finalement, qu'est-ce qu'une mésentente sinon une façon d'indexer l'intelligible sur le sensible ? La mésentente est la hiérarchie implicite des paroles en fonction de leurs conditions d'énonciation. En ce sens, elle met en jeu un *partage du sensible* : ceci « *fixe [...] en même temps un commun partagé et des parts exclusives. Cette répartition des parts et des places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des formes d'activité qui détermine la manière même dont un commun se prête à participation et dont les unes et les autres ont part à ce partage* » (Rancière, 2000, p. 12).

Que veut nous dire par là Jacques Rancière ? La confrontation des arguments excède leur seul contenu : c'est une forme d'expérience qui doit s'accorder avec les conditions d'existence des individus. Or, pour certains individus, cette expérience de l'intelligible est hors de portée : « *les artisans, dit Platon, ne peuvent s'occuper des choses communes parce qu'ils n'ont pas le temps de se consacrer à autre chose que leur travail* » (Rancière, 2000, p. 13). L'idée forte de l'auteur est que le jeu politique engage des individus qui ne sont pas des êtres abstraits – comme peut le supposer la philosophie politique classique. Ces derniers déterminent la possibilité et les conditions de leur engagement en fonction de leur milieu de vie. De ce point de vue, la notion de mésentente est plus riche que celle de controverse : elle positionne d'emblée le politique dans l'entre-deux de l'intelligible et du sensible¹⁴⁸.

En résumé, le milieu et l'aménagement sont en situation de mésentente : la rationalité aménagiste invalide le rôle de celui-ci comme potentiel pour son action. Mais elle ne disqualifie pas la question du milieu sur la base d'une rationalité argumentative, comme si celle-ci était mal défendue ou pas assez fondée, elle la disqualifie *a priori* comme un espace-temps incompatible avec son action. La mésentente repose donc sur un partage du sensible. Dans ces conditions, comment articuler le milieu et l'aménagement ? Comment surmonter le

¹⁴⁸ En cela, la mésentente se distingue du différend. Jacques Rancière précise que la notion de « différend » se réfère au travail de Jean-François Lyotard, mais n'est pas équivalente à celle de mésentente : « C'est dire aussi que la mésentente ne porte point sur les seuls mots. Elle porte généralement sur la situation même de ceux qui parlent. En cela, la mésentente se distingue de ce que Jean-François Lyotard a conceptualisé sous le nom de différend [...] elle concerne moins l'argumentation que l'argumentable » (Rancière, 1995, p. 14). Pour sa part, Jean-François Lyotard définit le différend comme suit : « A la différence d'un litige, un différend serait un cas de conflit entre deux parties (au moins) qui ne pourrait pas être tranché équitablement faute d'une règle de jugement applicable aux deux argumentations » (Lyotard, 1983, p. 9).

partage du sensible qui garantit à l'aménagement la cohérence de son action avec la réalité ? Face à ces questions, Jacques Rancière développe une pensée politique originale.

3.2. Le milieu ou l'invention du politique

Pour penser les échanges entre l'aménagement et le milieu, il est crucial de tenir compte de leur situation de mésentente : le milieu ne peut pas informer l'aménagement car la rationalité de celui-ci en fait un bruit, un signal qui n'est porteur d'aucune information intelligible. Comment dépasser cette mésentente ?

Jacques Rancière nous propose une pensée de l'écart, de l'entre-deux. D'ordinaire, la philosophie politique nous apprend que, pour discuter les problèmes qui touchent à l'organisation de la vie commune, il est nécessaire de rassembler tous les individus pour que chacun se prononce. L'auteur renverse le problème, et part de la situation du plus exclu : comment celui-ci pourrait-il participer à la vie commune, et soulever la question de son exclusion, alors que celle-là même le tient à l'écart de la vie politique ? De ce point de vue, la politique ne peut pas fonctionner de façon cumulative car, au moment de discuter de l'organisation de la vie commune, elle laisse nécessairement de côté les exclus. Il y a donc un hiatus entre la communauté des individus qui ont part à la vie politique et la question du commun. Comment garantir l'accès de tous à la vie politique ?

La proposition de l'auteur est de concevoir la politique non plus sur un schéma cumulatif mais transgressif. Les inégalités sociales ne doivent pas être un frein à l'expression politique. Pour que les plus exclus en soient partie prenante, Rancière conçoit leur mise à l'écart comme une ressource. La politique consiste alors à faire sentir ce que la société tient au-dehors d'elle-même. Ça n'est pas une stratégie consensuelle d'intégration mais une tactique de promotion d'un surplus. Cette logique excédentaire est intéressante pour penser la prise en compte du milieu en aménagement, en particulier lorsqu'un projet soulève des contestations. Disqualifié en amont, le milieu pourrait dialoguer avec l'aménagement en jouant sur sa qualité de non-lieu.

L'idée de non-lieu engage une référence directe à l'expression de Marc Augé (1992), vis-à-vis de laquelle il nous faut préciser notre position. Chez ce dernier, le non-lieu a une dimension anthropologique : il n'offre à l'individu qui le traverse aucune prise identitaire, historique ou relationnelle. Marc Augé catégorise par ce moyen des lieux spécifiques : voie rapide, échangeur, aéroport, centres commerciaux, etc. Le non-lieu est un non-lien social. C'est de façon différente que l'idée de non-lieu émerge de la pensée de Jacques Rancière.

Avant de la caractériser dans le champ philosophique qui est le sien, sa conception fait écho à de nombreux travaux proches de l'aménagement, notamment en urbanisme et en architecture. Sous la plume de Rem Koolhaas, le non-lieu se rapproche du *Junkspace*¹⁴⁹ ; chez David Mangin, c'est le « *vide programmé* » des réglementations urbanistiques (Mangin, 2004, p. 100 et suiv.)¹⁵⁰ ; dans une réflexion prospective, Peter Eisenman fait du non-lieu un véritable programme architectural, « *processes of the interstitial* »¹⁵¹, une expression formelle résistant aux règles classiques de l'architecture (Eisenman, 2003). Ces non-lieux ne sont pas des espaces pratiqués mais ignorants des logiques de la sociabilité à la manière de Marc Augé, ce sont à proprement parler des vides, des interstices, des vacances. Comme le montre très bien David Mangin, l'aménagement urbain contemporain génère par défaut des reliquats d'espace inutilisables et inutilisés. Paradoxalement, ce vide est la condition de possibilité d'une trame urbaine standard. En ce sens, le vide est une absence fondatrice. La politique selon Rancière consiste à jouer de ces vides comme d'un potentiel pour réinterroger les pensées aménagistes dont ils sont issus. En fait, ces espaces interstitiels sont les points particulièrement sensibles d'une pensée aménagiste : à la manière des enclaves autoroutières, leur aspect géométrique trahit une pensée de plan analphabète quant aux conditions du milieu. Comment, dans ces cas extrêmes où le milieu est refoulé, parvenir à le faire dialoguer avec l'aménagement ?

Jacques Rancière déploie sa pensée politique selon une forme d'engagement hétéronome (Rancière, 1998). Hétéronome signifie que l'invention du politique a pour point de départ la loi de l'Autre. D'après cette logique, la contestation ne passe pas par la simple affirmation d'une identité, elle suppose toujours en même temps le déni d'une identité imposée par un autre. Cet entre-deux excède l'espace banal de reconnaissance de la différence. Il raconte le non-lieu, l'identification impossible, pour mieux faire sentir les formes de disqualification à l'œuvre. Cela revient à identifier des groupes d'individus qui

¹⁴⁹ *Junkspace* renvoie à *Junkfood*, la sous-nourriture des hamburgers : « *Ce que j'ai appelé Junkspace (je ne saurais absolument pas traduire le mot, architecture-bordel peut-être) est le réceptacle de la modernisation, une sorte de dépotoir, de désordre. Ce paysage évoque un lieu jadis bien ordonné qui aurait été secoué par un ouragan [...] Produit du XXème siècle, le Junkspace connaîtra son apothéose au XXIème. Et ce sont les résidus des organisations antérieurs, tout ce qui dans cet espace relève du plan, du tracé, de la géométrie, qui lui confèrent un sentiment morne et attristant de résistance inutile, qui de plus gêne les mouvements et les flux circulatoires* » (Koolhaas et al., 2000, p. 792).

¹⁵⁰ Le « *vide programmé* » désigne l'espacement que les normes de sécurité, d'hygiène, d'urbanisation, etc. imposent d'inclure dans le tissu urbain autour des nouvelles constructions, produisant de fait des espaces sans qualité : « *Ainsi, le vide ne se révèle pas si inexplicable qu'il y paraît. Résultat de l'accumulation de normes, de ratios, de règlements, d'habitudes paresseuses, il se retrouve à toutes les échelles. Et l'addition de ces différents vides réglementaires crée ce que Christian Devillers appelle " l'opacité des rapports abstraits "* (Mangin, 2004, p. 102).

¹⁵¹ « *Central to such a questioning is a movement from design as a process of forming presences, or object gestalts, to what can be called "spacing" or the articulation of voids, absences that have the density of presences without their material being. The attempt is to produce an architectural object that is no longer complicit with its previous terms of embodiment or with the form/matter dialectic* » (Eisenman, 2003, p. 94).

forment une communauté de problèmes en se définissant d'après des catégories normatives extérieures : par exemple, les sans-papiers. De ce point de vue, l'action collective fonctionne sur de nouvelles modalités de présentation de soi et de ses revendications. Par exemple, que dirions-nous si des tentes s'implantaient au bord du canal Saint-Martin? La politique selon Rancière fonctionne à partir d'une invention de lieux polémiques, capables de déchirer la répartition ordinaire des places et des parts à l'organisation de la vie commune – le fameux partage du sensible.

Cette hétéronomie est propre à la conception d'un espace public dissensuel, mais elle s'inscrit dans un contexte plus global de transformation des formes de la protestation sociale. Les revendications collectives ne sont plus fondées sur des identités stables mais sur des groupes d'individus qui sont ensemble pour autant qu'ils ont un tort commun à faire réparer (Rosanvallon, 1998 ; Quéré, 2003). La protestation sociale n'est plus mécanique et descriptive, elle est une manière de parler de soi dans l'espoir de dégager collectivement des règles qui donnent forme au « nous ». En somme, un collectif est occupé à un double travail de reconnaissance : s'éprouver – se révéler à soi-même – et se prouver – se révéler à autrui.

La question du milieu ressurgit avec une grande intensité chez Rancière en lien avec ce problème de l'invention du politique. Tout d'abord, le milieu, c'est l'espace ouvert entre les exclus et ceux qui ont part à la vie commune. C'est l'entre-deux symbolique qui fait exister l'inégalité sociale. Comme nous l'avons déjà observé, la politique chez Rancière n'est pas une intégration consensuelle mais l'expression d'un dissensus. Néanmoins, cet entre-deux n'est pas que symbolique. Il consiste aussi à jouer sur l'organisation de l'espace sensible (par exemple les tentes du canal Saint-Martin) pour faire apparaître deux mondes en un. Pour l'auteur, la politique ne sépare pas l'intelligible du sensible. De ce point de vue, sa pensée politique s'ouvre à une dimension géographique. Lors d'une conférence, l'auteur expliquait : *« la politique n'est pas en quelque sorte la mise en œuvre d'une nature du sujet en général, d'une économie générale de la subjectivité, mais la politique est création toujours de sujets spécifiques qui vont se définir par rapport à des lieux... au sens où un lieu c'est pas seulement une localité, mais c'est un espace qui va être mis en jeu, une forme d'énonciation qui est liée à la construction de cas spécifiques »*¹⁵². La politique n'est pas une pensée abstraite du lieu, mais elle engage la relation entre les individus et leurs milieux de vie : *« ainsi la rue, l'usine ou l'université peuvent-elles devenir le lieu de ce resurgissement, selon l'aléa d'une mesure étatique apparemment insignifiante, d'un mot de trop ou d'une attitude*

¹⁵² Jacques Rancière. Intervention au Colloque « Autour de Jacques Rancière, Le Maître Ignorant et l'égalité des intelligences » organisé par le CRESAL, Université de Saint-Etienne, les 29 et 30 janvier 2007.

malheureuse qui créent le cas d'une vérification polémique nouvelle de la communauté, l'occasion d'une réinscription du signifiant égalitaire, d'un rappel de l'événement qui a forcé son inscription dans ce lieu » (Rancière, 1998, p. 173). Le milieu fait partie des ressources que l'individu peut mobiliser pour donner vie à son engagement politique.

Au fond, l'individu n'est jamais tant sujet, chez Rancière, que lorsqu'il rompt la répartition sociale des espaces, des corps et des rôles, pour inventer avec son milieu une scène d'expression nouvelle. Le milieu fait partie de la mise en scène de l'inégalité : la politique est ce théâtre qui intervient par effraction dans le champ social, et à travers lequel la société trouve l'occasion de réfléchir sur ses apories. Le milieu n'est pas alors le décor de la vie politique, le témoignage passif d'une existence. C'est véritablement un élément actif, ressource et contrainte, qui offre virtuellement à chaque individu les conditions pour nourrir un processus de subjectivation politique.

L'action politique se conçoit pour l'auteur à travers la construction de cas spécifiques qui mettent en scène l'inégalité. Il en retire une pensée de l'effectivité politique qui repose sur un raisonnement logique entre la règle et le cas. Rancière postule la présupposition égalitaire (règle), c'est-à-dire l'égalité de droit entre tous les individus. Mais cette égalité de droit est sans cesse bafouée par l'inégalité de fait qui résulte du champ social, selon l'auteur. La présupposition égalitaire est donc sujette en permanence à vérification. L'action politique consiste précisément à vérifier la règle égalitaire par l'invention de *cas qui obligent*, c'est-à-dire des cas spécifiques qui rappellent que la singularité d'une situation ne doit pas être un obstacle à un traitement égalitaire. Le cas devient donc une façon de se saisir de l'universel : l'égalité est effective tant qu'on parvient à la déceler dans le cas et non en l'approuvant comme une règle abstraite. On perçoit dans ce raisonnement fondateur que Rancière reprend à son compte le jugement réfléchissant kantien, consistant, lorsque seul le particulier est donné, à trouver l'universel qui lui correspond. Cela est bien entendu un point important de cohérence dans notre travail. Nous allons voir que celle-ci se renforce avec les liens inséparables du politique et de l'esthétique chez Jacques Rancière.

3.3. Mettre le milieu à la périphérie : vers de nouvelles stratégies esthétiques

Nous observions précédemment que la mésentente entre le milieu et l'aménagement relève autant de l'intelligible que du sensible. Leurs échanges ne sont pas seulement à penser en fonction d'une rationalité argumentative, mais aussi en fonction du partage du sensible qui garantit à l'aménagement la cohérence de son action avec la réalité. Dans ces conditions,

comment penser la prise en charge du milieu par l'aménagement ? La voie ouverte par Jacques Rancière pour envisager le retour des exclus consiste à penser la politique comme la mise en scène d'une situation d'injustice. Qui plus est, l'auteur insiste sur le fait que ces processus de subjectivation politique s'inventent avec les milieux de vie dont les individus sont issus. Pour mieux comprendre cette prise en charge du milieu comme une ressource pour la politique et, *in fine*, un mode de dialogue possible avec l'aménagement, il nous faut préciser les modalités esthétiques de construction de ces scènes polémiques.

D'ordinaire, les théories esthétiques renvoient à la place et au rôle de la sensibilité dans la société. Elles contribuent notamment à définir l'art comme un champ autonome de façons de faire, et les modes de relations sensibles que l'appréciation des produits de l'art engage chez les individus. Mais que peut-on vraiment appeler esthétique ? Est-ce que toutes les productions artistiques engagent une conception commune de la sensibilité ? Pour Jacques Rancière les pensées de l'art, qui défendent chacune un rapport spécifique à la sensibilité, ne peuvent pas toutes être rassemblées sous la catégorie d'esthétique. « *Esthétique* » n'est pas le nom d'une discipline. C'est le nom d'un régime d'identification spécifique de l'art » (Rancière, 2004b, p. 17). En d'autres termes, l'esthétique ne rassemble pas toutes les pratiques artistiques, mais seulement certaines d'entre elles. On comprend par là que Rancière n'élabore pas simplement une pensée esthétique, mais il se livre à une classification des arts en fonction de leur rapport au sensible, ce que l'on pourrait appeler une méta-théorie esthétique.

Pour élaborer cette classification, il étudie les liens entre des manières de faire (les pratiques artistiques) et des manières d'être (le rapport au sensible qu'engagent les produits de l'art). Il classe les arts selon ce critère dans des catégories appelées régimes d'identification : c'est un « *type spécifique de lien entre des modes de production d'œuvres ou de pratiques, des formes de visibilité de ces pratiques et de modes de conceptualisation des unes et des autres* » (Rancière, 2000, p. 26-27). L'auteur en distingue trois principaux : les régimes éthique, mimétique et esthétique. Par conséquent, il n'y a pas d'art en général, mais des conceptions de l'art qui, selon les époques, engagent diversement la sensibilité des individus.

Le gain théorique de cette classification est de montrer comment l'art travaille la société : si l'art est un domaine de pratiques autonomes, alors la hiérarchie entre ce qui est de l'art et ce qui n'en est pas engage parallèlement une hiérarchie entre ceux dont la sensibilité s'accorde avec ce propre de l'art et les autres. En un mot : chaque régime artistique engage un partage du sensible qui délimite, dans certains cas de façon assez déterminante, ce qui se donne à sentir. À ce stade, on peut remarquer que la notion de partage du sensible est

commune aux domaines politique et esthétique, et qu'elle fonde leur rapprochement. Par ce moyen, l'auteur affirme clairement le rôle qu'il attribue à l'esthétique.

L'enjeu – et l'on retrouve ici la pensée radicale de Jacques Rancière¹⁵³ – est de penser l'esthétique comme une respiration dans une société profondément inégalitaire. Cela sous-entend que l'esthétique est capable de suspendre les coordonnées de la vie sociale et d'ouvrir un espace de redéfinition des règles organisant la vie commune : « *le régime esthétique des arts est celui qui proprement identifie l'art au singulier et délie cet art de toute règle spécifique, de toute hiérarchie des sujets, des genres et des arts. Mais il le fait en faisant voler en éclats la barrière mimétique qui distinguait les manières de faire de l'art des autres manières de faire et séparait ses règles de l'ordre des occupations sociales. [...] L'état esthétique est pur suspens, moment où la forme est éprouvée pour elle-même. Et il est le moment de formation d'une humanité spécifique* » (Rancière, 2000, p. 33). En redéfinissant l'esthétique sans la fonder sur une hiérarchie des arts, Jacques Rancière libère le sensible de tous les codes. L'esthétique ne renvoie plus à une appréciation socialement normée des produits de l'art : esthétique est l'affirmation du sensible dans les interstices laissés par les normes sociales. Cela correspond à une logique suspensive : l'expression hors-cadre de la sensibilité sape les fondements d'un partage du sensible.

Jacques Rancière retrouve ici la voie du libre jeu des facultés thématise par Kant, mais il en prolonge la logique suspensive de façon à lui donner une effectivité sociale. Pour cela, il se tourne vers la réflexion esthétique de Friedrich von Schiller (Rancière, 2004b). Ce dernier, contemporain de Kant, adhère pleinement à son héritage tout en cherchant à lui trouver un sens concret. Schiller trouve dans la beauté un moyen d'éduquer l'homme et de l'ennoblir moralement¹⁵⁴. D'après Jacques Rancière, Schiller dépasse l'état de neutralité du libre jeu des

¹⁵³À ce titre, Jean-Phillipe Deranty rappelle que « *Rancière poursuit une riche tradition de pensée de la communauté qui s'est efforcée de construire l'individu comme un être défini par sa facticité sociale mais toujours capable d'opérer des trouées de négativité dans cette immanence, toujours libre de transcender sa facticité dans des événements de liberté – notamment politique* » (Deranty, 2003, p. 198-199).

¹⁵⁴Dans son introduction aux « *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme* », Robert Leroux rappelle le projet de Friedrich von Schiller : « *La politique de Schiller est ainsi liée non seulement à son esthétique et à sa morale, mais encore à la philosophie de l'histoire que nous avons esquissée ci-dessus en montrant quelle était l'évolution par laquelle l'homme va de l'état sensible où il est esclave de la nature à l'état esthétique où il s'affranchit de cet esclavage, puis enfin à l'état moral où il le domine. Chacune de ces trois phases incarne un progrès de la raison, et à chacune d'elles [...] correspond dans l'ordre social une certaine organisation politique : lorsque l'homme n'est encore qu'un être physique mû par sa vie affective ou par son entendement, il n'est capable de constituer avec les autres hommes que l'État élémentaire auquel Schiller donne le nom de Notstaat, État de nécessité. Puis quand les hommes seront devenus des caractères esthétiques, ils sauront former ensemble une société régie par la beauté ; cette société facilitera le passage de l'État de nécessité à un État de la raison, Vernunftstaat, qui est le but. La société esthétique servira donc d'intermédiaire entre l'État de la nécessité et l'État de la raison, de même que le caractère esthétique ménage pour chaque individu et pour l'espèce humaine tout entière la transition de la vie physique à la vie raisonnable et morale* » (Schiller, 1992, p. 22-23).

facultés chez Kant : « *ce libre jeu où la faculté normalement « active » - l'entendement – et la faculté normalement « passive » - la sensibilité – se rapportent l'une à l'autre sans concept* » (Rancière, 2004b, p. 6-7). La visée éducative de Schiller dépasse cet état suspensif pour accéder à un état nouveau fondé sur l'inversion des contraires : « *la puissance active se fait réceptive, la puissance réceptive se fait active. Cette tension qui caractérise la libre apparence ne se résout pas dans la tranquille assurance du jugement sur le beau. Elle se traduit dans un état sensible d'exception* » (Rancière, 2004b, p. 12).

En somme, l'esthétique est le régime des arts qui n'engage plus une hiérarchie des sensibilités. Seules certaines postures artistiques répondent à ce critère. Mais comment l'art peut-il porter la promesse d'une émancipation de la sensibilité ? Jacques Rancière, à la suite de Schiller, recourt à l'idée d'une *indisponibilité* radicale du sensible à la volonté. Il s'agit d'inventer un espace qui rend sensible un monde caché sous un autre : par exemple, nous dit Jacques Rancière (2004a), ce sont les boîtes de potages d'Andy Warhol qui dénoncent un art coupé de la vie ou encore les photomontages de Martha Rosler (*Bringing War Home*) confrontant les images publicitaires du bonheur domestique américain aux images de la guerre du Vietnam. Le jeu de références produit une distance intolérable. Esthétique est cette façon de faire surgir des espaces-temps indisponibles à notre expérience sensible ordinaire. L'écart est trop grand entre ce qui est vécu et ce qui est rapporté. On constate à travers les exemples précédents que l'art surgit des objets ordinaires, de ceux qui nous entourent, pour provoquer un choc à travers l'assemblage des hétérogènes. En créant un tel écart, l'esthétique acquiert une portée politique : indisponible à tous, l'œuvre d'art redéfinit autour d'elle une communauté de sentir.

Par ailleurs, Jacques Rancière conçoit un autre cas de figure où les pratiques de l'art pourraient correspondre à une émancipation de la sensibilité : lorsque l'œuvre d'art perd son statut d'exception pour devenir immanente à l'expérience ordinaire. Il ne s'agit plus d'une logique de l'écart mais de l'*indistinction*. Jacques Rancière (2004a) conçoit notamment ce jeu de l'indiscernable dans l'avènement de l'art comme forme de vie : c'est, par exemple, le mouvement *Arts and Crafts* qui délaisse l'approche monumentale au profit du situationnisme et de la décoration, c'est encore l'inventaire photographique des tours industrielles, par Bernd et Hilla Becher, où la répétition des images renouvelle notre sensibilité à l'égard des crassiers d'autrefois. Ce n'est plus la solitude de l'œuvre qui nous interpelle, c'est la façon dont elle vient repeupler nos imaginaires et nos pratiques. La dimension politique de l'esthétique est alors celle d'une suppression de l'art comme réalité séparée : il n'y a plus de sensibilité

spécifique, mais l'abolition des séparations entre la vie, l'art, la politique, etc. Encore une fois, l'esthétique met en jeu la sensibilité ordinaire et pose la question de la place du milieu.

La figure ci-après (cf. Fig. 10) résume les principaux traits du politique et de l'esthétique chez Jacques Rancière.

	Esthétique	Politique
Logique de l'écart	Indisponibilité de l'œuvre d'art à l'expérience sensible ordinaire	Mise en scène d'une réalité dissensuelle qui incite à redéfinir l'organisation de la vie commune
Logique de l'indistinction	L'œuvre d'art perd son statut d'exception pour devenir immanente à l'expérience ordinaire	Réalisation d'un sens commun (égalité de sentir)

Figure 10 : Esthétique et politique chez Jacques Rancière¹⁵⁵

Cette double logique esthétique et politique présente un vif intérêt pour étudier la prise en charge du milieu en aménagement. Alors que la notion de controverse nous cantonnait aux registres de la représentation politique et de la preuve scientifique, celle de mésentente nous ouvre à une large palette de formes d'expression, en particulier esthétique. Désormais, nous pouvons nous représenter la façon dont le milieu interroge l'aménagement : par exemple, en se saisissant des apories de ses concepts, en les rendant sensibles et en en spécifiant les injustices à l'égard de son cas.

Il y a mille façons d'exhiber ce milieu tenu absent de l'aménagement. Par exemple, certains opposants à l'éolien ont organisé, dans l'Aude, une vente d'air en bouteilles plastiques, pour soulever la question de la privatisation du paysage ; d'autres sont montés sur une colline avec un gyrophare, en pleine nuit, pendant que, de la campagne alentour, des voitures complices éclairaient de leur phares cette centralité problématique, afin de donner à voir l'étendue des impacts visuels d'un parc éolien. Selon une logique de l'écart, les collectifs protestataires peuvent accentuer l'indisponibilité du milieu à l'égard d'un projet d'aménagement ; selon une logique de l'indistinction, ils peuvent au contraire exagérer la façon dont l'aménagement se donne le milieu comme un espace uniforme, sans qualité. Jacques Lolive et Nathalie Blanc ont déjà donné quelques exemples de la façon dont les

¹⁵⁵ Réalisation de l'auteur.

règles de composition artistique (respiration, gestation, respect, densité)¹⁵⁶ contribuaient au déploiement des questions publiques (Lolive et Blanc, 2007a).

La question esthétique constitue donc une scène d'argumentation inédite. Il s'agit de faire « *comme si la scène existait, comme s'il y avait un monde commun d'argumentation, ce qui est éminemment raisonnable et déraisonnable, éminemment sage et résolument subversif, puisque ce monde n'existe pas* » (Rancière, 1995, p. 81). Sur ces scènes, l'argumentatif ne s'oppose pas au poétique ou au métaphorique : « *l'invention politique s'opère dans des actes qui sont à la fois argumentatifs et poétiques, des coups de force qui ouvrent et rouvrent autant de fois qu'il est nécessaire les mondes dans lesquels ces actes de communauté sont des actes de communauté* » (Ibid., p. 90). En fondant l'invention du politique sur des régimes d'expression qui dépassent la seule argumentation, l'œuvre de Jacques Rancière fait écho à certaines préoccupations géographiques pour le milieu. En effet, à travers l'esthétique, l'enjeu n'est ni plus ni moins que de trouver une connaissance synthétique et non fragmentée pour rendre le milieu sensible et intelligible.

Aussi, lorsque Jacques Rancière nous parle d'un monde commun d'argumentation qui fait appel au poétique ou au métaphorique, il est possible de situer sa réflexion aux côtés de celles de certains géographes soucieux de faire parler le milieu, par exemple, par la peinture chez Alexander von Humboldt (Bunkse, 1981) ou Franz Schrader (Berdoulay et Saule-Sorbé, 1999), ou bien par la mise en place d'un récit dans les descriptions urbaines de Raoul Blanchard (Berdoulay, 2001). Par conséquent, on ne s'étonne pas de trouver en littérature des stratégies d'écriture qui accomplissent avec brio cette description des liens complexes qui unissent les personnages et leurs conditions d'action (Frémont, 1976 ; Foster, 1999 ; Berdoulay, 2000). Le défi commun de la politique et de la géographie devient celui de l'inventivité formelle pour rendre compte de la complexité des mondes vécus.

La question fondamentale de cette thèse est de savoir comment l'aménagement peut prendre en charge le milieu. Les défis contemporains dans le domaine de l'énergie, notamment autour du projet de paysage, nous ont montré que l'action aménagiste était en

¹⁵⁶ Ces auteurs réfèrent notamment aux ouvrages de Nicolas Bourriaud pour déceler les formes contemporaines de la rencontre des hétérogènes (interstice, non-disponibilité, proximité, immédiateté, co-présence, éphémère, événement) (Bourriaud, 2001, 2003). Jacques Rancière donne également de nombreux exemples de ces règles de composition (Double jeu et indécidabilité, inventaire et collection, mystère de la rencontre, etc.) (Rancière, 2004b).

prise avec des données non aisément objectivables. Comment tenir compte des subjectivités attachées aux lieux ? Comment penser le milieu comme un potentiel pour l'action ?

En abordant le problème de la sensibilité, en renversant l'ordre des déterminations entre la singularité vécue et la généralité du concept, et en ouvrant la réflexion à de nouvelles formes d'action créatrice, la question esthétique constitue une voie intéressante pour examiner les liens entre le milieu et l'aménagement.

Pour cela nous nous sommes tourné vers Kant en relevant le défi d'approfondir, au-delà du désaveu qu'il trouve en géographie, son actualité pour penser le milieu. Sa mauvaise réception est due à d'anciens débats, internes au néo-kantisme et avec les néo-positivistes ensuite, qui ont brouillé son apport en géographie ; mais aussi à une lecture souvent restrictive, comme nous avons pu le constater à travers la notion d'espace comme intuition pure *a priori*. Qui plus est, le recul de l'histoire nous apprend que la géographie s'est essentiellement focalisée sur la *Critique de la raison pure* et sur la géographie physique de Kant. Sans dédaigner ces œuvres considérables, nous avons tenté de souligner l'intérêt de sa *Critique de la faculté de juger* pour une pensée géographique du milieu. À bien des égards, cette lecture nous donne une image différente de celle, parfois réductrice, qui entoure sa pensée esthétique (dichotomie sujet / objet, contemplation passive, exclusivité de l'art, rejet du corps et de l'action, etc.).

Loin de s'enfermer dans une théorie de l'art, l'esthétique kantienne est une introduction à l'unité du vivant, à la singularité de ses formes et à l'usage que l'homme fait du monde. Pour peu que l'on se penche sur les thèmes de la contingence et de l'émergence, nous nous rendons compte que le milieu est bien présent chez Kant : le milieu désigne autant les conditions contingentes que l'émergence elle-même, ce qui entoure et ce qui advient. Tout cela, Kant en donne une vision systématique à la manière d'*un système de formes émergentes*, proche des pensées contemporaines sur l'auto-organisation. Qui plus est, cette complexité du milieu se comprend en rapport avec sa pensée de l'homme comme habitant du monde, doté de *compétences sensibles de l'hospitalité* (l'intuition et le toucher). Le désintéressement kantien, au fondement de son esthétique, n'est donc pas synonyme d'indifférence à l'égard du monde ! C'est plus que jamais une exhortation à prêter attention à ce qui entoure le sujet, autrui comme le monde. En ce sens, l'esthétique kantienne constitue une pensée dans laquelle le milieu intervient comme ressource pour la création.

L'actualité de cet ancrage dans l'esthétique kantienne suppose néanmoins de l'associer plus étroitement aux enjeux contemporains. En particulier, les préoccupations esthétiques sont omniprésentes dans les débats qui entourent les lignes très haute tension et les parcs éoliens.

Mais ces revendications ne sont-elles qu'une façon commode de s'opposer à un projet d'aménagement ou bien pourraient-elles constituer une piste pour l'action ?

Les contestations des projets d'aménagement sont largement étudiées à travers la notion de controverse. Pourtant, en favorisant des épreuves publiques fondées sur la représentation politique et la preuve scientifique, cette notion ne prend en charge ni la question du milieu, ni celle de l'esthétique. En revanche, la notion de mésentente, proposée par Jacques Rancière, offre de façon générale une plus grande cohérence conceptuelle avec notre approche : elle intègre l'héritage kantien, elle décrit fidèlement la complexité des échanges entre le milieu et l'aménagement, et elle assure des liens étroits entre le milieu, la politique et l'esthétique. En effet, loin de tout idéalisme philosophique, Jacques Rancière théorise des processus de subjectivation politique et esthétique qui s'originent dans les situations vécues sans pourtant s'y réduire : il propose une situation de l'entre-deux, entre l'intelligible et le sensible, dont tirent parti les individus pour réinventer leurs environnements, et rendre saillantes des situations d'inégalité produites par des normes sociales, économiques et techniques.

Ce cadre théorique posé, il s'agit d'analyser si les enjeux esthétiques que soulèvent les opérations d'aménagement dans le domaine de l'énergie favorisent une prise en charge du milieu en aménagement. À cette fin, nous examinons un premier cas d'étude autour de la contestation du projet très haute tension 225 kV dans le Quercy Blanc.

Chapitre IV De la mécontente à la reconnaissance du milieu: stratégies esthétiques et contestation d'un projet de ligne THT en Quercy Blanc

L'évolution des opérations d'aménagement dans le domaine de l'énergie, se traduit par une préoccupation croissante pour le projet de paysage (cf. Chap. I). Au-delà des mesures classiques d'étude d'impact et d'évaluation environnementale, l'attention portée au paysage engage un processus de conception qui fonde l'action en référence aux milieux géographiques. De ce point de vue, les opérations d'aménagement font de plus en plus face à deux cultures d'action hétérogènes, la planification et le projet de paysage, dont elles doivent penser l'articulation.

1. Hypothèses de recherche et appareil méthodologique

Ce défi contemporain pour la prise en charge du milieu en aménagement est difficilement résolu : comment articuler une pensée de plan et une pensée de situation (cf. Chapitre II) ? Comment le milieu peut-il informer l'aménagement ? Les théories actuelles de la planification n'apportent que des éléments partiels de réponse à ces questions. Bien qu'elles soient plus ouvertes aux données de contexte, les rationalités normatives qui les fondent placent le milieu à la marge de leurs réflexions. Seuls quelques travaux proposent des modèles d'action plus ouverts (inspiré du pragmatisme et du vitalisme) et constituent des pistes pour une meilleure prise en charge du milieu en aménagement. Ces difficultés signalent aussi l'influence encore forte du modèle rationnel de l'aménagement, notamment en planification écologique et environnementale.

Sur le plan épistémologique, nous avons pu mettre à jour que la pensée aménagiste, loin de rejeter la question du milieu, disqualifie celle-ci en se tournant vers une pensée faible et duale (déterminisme et possibilisme radical). En d'autres termes, les liens complexes du milieu et de l'aménagement prennent la forme problématique d'une situation asymétrique de conversation : ce dont est porteur le milieu est perçu par l'aménagement comme une contrainte plutôt qu'un potentiel pour son action. De ce point de vue, comment revaloriser la contingence, l'émergence, les subjectivités attachées aux lieux en aménagement ?

1.1. Rappel du cadre théorique et présentation des hypothèses

Pour faire face aux enjeux soulevés par la prise en charge du milieu en aménagement, la question esthétique constitue un champ d'étude d'une grande richesse. Elle fait de la sensibilité un mode privilégié de relation au milieu, elle renverse l'ordre des déterminations entre le général et le particulier, et elle valorise de nouvelles formes d'actions ouvertes à la création. La constitution de notre cadre théorique repose sur deux ancrages majeurs :

- La pensée esthétique et géographique de Kant : malgré les stéréotypes qui entourent cette pensée, celle-ci demeure d'une profonde actualité pour interroger les liens complexes du milieu et de l'aménagement. L'esthétique kantienne contribue de trois façons à cette fin : elle propose une pensée du milieu qui articule de façon cohérente les problématiques de la contingence et de l'émergence à travers une pensée active de la forme (un *système de formes émergentes*) ; elle offre une pensée de l'habiter où l'expérience esthétique est une condition de la création d'un monde commun (les *compétences sensibles de l'hospitalité*) ; enfin, la structure abductive du jugement esthétique fait explicitement du milieu une ressource soutenant la création de nouvelles règles, soulignant en cela l'importance d'un moment préparatoire à l'action distinct de la connaissance théorique (le *raisonnement abductif comme préambule à l'action*).
- La pensée esthétique et politique de Jacques Rancière : l'intérêt de se tourner ensuite vers Jacques Rancière est d'affiner l'adéquation de notre cadre théorique avec les enjeux contemporains dans le domaine de l'énergie. En effet, si les enjeux esthétiques sont omniprésents autour des infrastructures de transport et de production d'électricité, contribuent-ils à la prise en charge du milieu en aménagement ? La pensée de Jacques Rancière se distingue par trois apports : la notion de *mésentente* est plus adaptée à notre contexte d'étude que celle de controverse, tournée davantage vers le jeu de la représentation politique et de la preuve scientifique. La mésentente désigne la situation asymétrique de conversation entre le milieu et l'aménagement, résultant d'un partage du sensible qui garantit à ce dernier sa légitimité de science de l'action. Pour surmonter cette mésentente, et les formes de disqualification qui en résultent, la pensée politique de l'auteur rétablit la question du commun à partir d'un *cas qui oblige*. Le milieu n'est alors plus une contrainte mais une ressource pour inventer de nouvelles scènes publiques d'exposition des problèmes. Ceci apparaît clairement dans la pensée esthétique de

l'auteur, où l'art consiste à mettre à l'épreuve (*logique de l'écart et de l'indistinction*) les règles qui normalisent notre rapport au sensible.

La cohérence entre nos deux sources théoriques s'établit tout d'abord autour du problème de la singularité. Ce dernier est au fondement même du jugement réfléchissant kantien, consistant à retrouver la règle générale lorsque seul le particulier est donné. C'est aussi la problématique qui guide la pensée politique de Jacques Rancière, en montrant comment le cas exclu peut interroger à partir de sa situation d'exclusion les règles d'organisation de la vie commune. Le rapprochement de leurs pensées apparaît également sur le plan esthétique, où Jacques Rancière, à la suite de Schiller, prête attention à la logique suspensive qui caractérise l'expérience esthétique chez Kant.

La question centrale de cette recherche porte sur la prise en compte du milieu en aménagement. Notre cadre théorique nous permet de fonder l'hypothèse selon laquelle *les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent la prise en compte de celui-ci en aménagement.*

L'originalité de cette hypothèse est de jeter un nouveau regard sur le travail des mobilisations collectives dans la contestation des projets d'aménagement : il existerait des modes de contestation qui ne s'appuient ni sur le registre de la preuve scientifique ni sur celui de la représentation politique, et qui, à l'inverse de ces derniers, rendent sensible la question du milieu. Cette hypothèse principale se décline en trois hypothèses secondaires :

- (1) *être le non-lieu de l'Autre* : le milieu n'est pas simplement un motif de contestation, il place les opposants dans une situation de disqualification. Ils sont cet espace sans qualité à partir duquel l'aménagement donne cohérence à son action. L'hypothèse avance que ce partage du sensible est la cause d'une situation de mécontentement entre le milieu et l'aménagement ;
- (2) *un génie du non-lieu*¹⁵⁷ : ce « génie » consiste à parler de façon inventive d'un milieu disqualifié pour lui redonner une audience publique. En toute hypothèse, les stratégies esthétiques, en renouvelant les modes d'appréhension du milieu, modifient la façon dont celui-ci est discuté publiquement.

¹⁵⁷ Nous empruntons cette expression à Georges Didi-Huberman qui en a fait le titre d'un de ses ouvrages sur l'art contemporain et la construction de l'espace par l'absence (Didi-Huberman, 2001).

(3) *un cas qui oblige* : en manifestant le milieu comme un potentiel qui ne mérite pas d'être disqualifié *a priori*, les opposants demandent que soit reconnue sa singularité. Nous avançons l'hypothèse que cet espace de reconnaissance ouvre un processus exploratoire, de nature abductive, qui fait du milieu un potentiel pour l'aménagement.

Cette hypothèse globale permet de nous demander si le motif esthétique n'est qu'un argument commode pour alimenter l'opposition aux équipements de production et de transport d'électricité ou bien s'il constitue une piste pour orienter l'action aménagiste. Afin d'éprouver nos hypothèses, nous détaillons en suivant notre appareil méthodologique et empirique.

1.2. Présentation du terrain d'étude et des méthodes d'observation

Notre cas d'étude est la contestation du projet de ligne aérienne très haute tension 225 kV entre Cahors et Golfech. Sa délimitation dans l'espace a pour centre de gravité le Quercy Blanc, et ses limites temporelles se situent entre 1990 et 2002. Pour étudier l'émergence des stratégies esthétiques au cours de ces treize années de contestation, nous avons eu recours à des méthodes visant la compréhension globale du projet et à des méthodes spécifiques destinées à cerner les tenants et les aboutissants de ces modes de revendication.

1.2.1. Présentation du terrain d'étude

Pour tester nos hypothèses, nous nous sommes intéressés à la contestation d'un projet de réseau de transport d'électricité, la ligne très haute tension 225 kV entre Golfech et Cahors, à travers le Quercy Blanc. L'éventualité d'un terrain éolien pour les mêmes hypothèses nous a paru moins pertinente. La contestation des projets éoliens est généralement de plus courte durée que celle des lignes THT, et offre donc moins de matériaux pour l'analyse. Par ailleurs, la pratique du projet de paysage est moins répandue pour les lignes THT que pour les parcs éoliens (cf. Chap. I), ce qui rend plus exemplaire la façon dont les stratégies esthétiques ouvrent ce type de processus.

Comme nous avons pu le voir en début de cette thèse, les contestations de projets de lignes THT ont été très nombreuses à partir du début des années 1990. Le cas du Quercy Blanc mérite de retenir notre attention pour quatre raisons majeures. Tout d'abord, c'est un terrain représentatif des premières grandes contestations des années 1990, l'opposition ayant

été continue durant treize ans, de 1990 à 2002. Par ailleurs, le fait que les opposants aient obtenu la modification du projet, à savoir le renforcement de lignes existantes à 63 kV plutôt que la création d'une ligne à 225 kV, en fait un véritable cas d'école. Qui plus est, ce projet est le second de France, après le Centre d'essai atomique de Cadarache, pour lequel la CNDP préconise un débat local plutôt qu'un débat public. Enfin, ce terrain d'étude n'a été étudié que de façon marginale, en privilégiant le débat local final (Drocourt, 2002) et non dans son ensemble.

Un bref historique nous permet de préciser les contours de notre zone d'étude dans l'espace et dans le temps. Par souci de clarté, nous présentons l'opposition au projet de ligne THT selon trois périodes. Cette périodisation est à la fois chronologique et thématique. Elle contribue autant à restituer les faits majeurs de l'opposition au projet qu'à mettre en valeur les grandes orientations de notre analyse. C'est en présentant chacune des trois périodes que nous justifions leur cohérence.

La première période (1990-1996) est marquée par l'affirmation du premier cercle des opposants (Quercy Blanc Environnement) à travers une stratégie de contre-expertise. Freinée au niveau local, EDF est également contrainte au niveau national d'organiser davantage de concertation à l'échelle des régions, mais aussi pour chaque projet. Le projet connaît trois reformulations successives (cf. Cartes 5, 6 et 7 ci-après), et EDF parvient jusqu'au stade de l'identification des fuseaux de moindre impact.

La seconde période (1997-1999) se distingue par la radicalisation de la contestation et la multiplication des associations d'opposants, désormais au nombre de vingt-trois. En marge de la stratégie de contestation adoptée par QBE, en coordination avec les différents collectifs, apparaissent de nouveaux modes d'expression des revendications (exposition photographique, plantation d'arbres du refus). Le projet reste au point mort.

La troisième et dernière période (2000-2006) se singularise par la recherche d'un règlement procédural de la contestation auprès de la CNDP. En parallèle, les associations et les partenaires publics recourent à de nouvelles expertises indépendantes pour redéfinir les scénarios techniques envisageables. À la marge de ces scènes officielles, des actions collectives et individuelles obtiennent une audience importante (la plantation des arbres du refus, les photomontages d'André De Baere). Suite à un débat local, RTE renonce à créer une ligne 225 kV et choisit de renforcer un réseau existant en 63 kV.

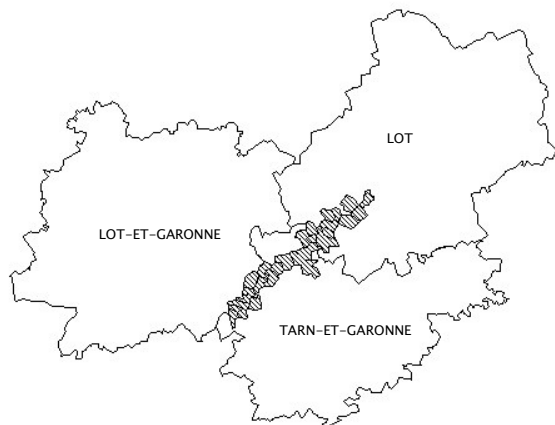
Nous nous appuyons sur ces évolutions pour préciser les contours de notre zone d'étude dans l'espace. En agrégeant au fur et à mesure les communes envisagées pour le projet, nous aboutissons à une première esquisse de l'espace étudié (cf. Cartes 5 à 8). L'intérêt

de cette cartographie informative, à la fois séquentielle et par agrégation, est de visualiser un ensemble de communes constituant le centre de gravité de l'aire d'étude. Celui-ci apparaît clairement dans un espace comprenant le sud-ouest du Lot, le nord du Tarn-et-Garonne et quelques communes à l'extrême est du Lot-et-Garonne. De même, certains espaces n'ont été concernés par le projet que de façon ponctuelle, les cordons de communes à l'ouest du Tarn-et-Garonne et au nord-est du Lot-et-Garonne. Globalement, l'aire d'étude est concernée par quatre entités administratives de niveau départemental (Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne), et par deux entités de niveau régional, Midi-Pyrénées (Lot et Tarn-et-Garonne) et l'Aquitaine (Dordogne et Lot-et-Garonne).

L'agrégation des communes concernées par chaque version du projet n'a qu'une valeur indicative (cf. Cartes 5 à 8). Il ne s'agit pas d'envisager cet espace comme une aire d'étude exclusive. Nous verrons, au cours de l'analyse, que les actions individuelles et collectives, la création d'associations d'opposants notamment, nous conduisent à envisager une aire d'étude aux frontières plus souples.

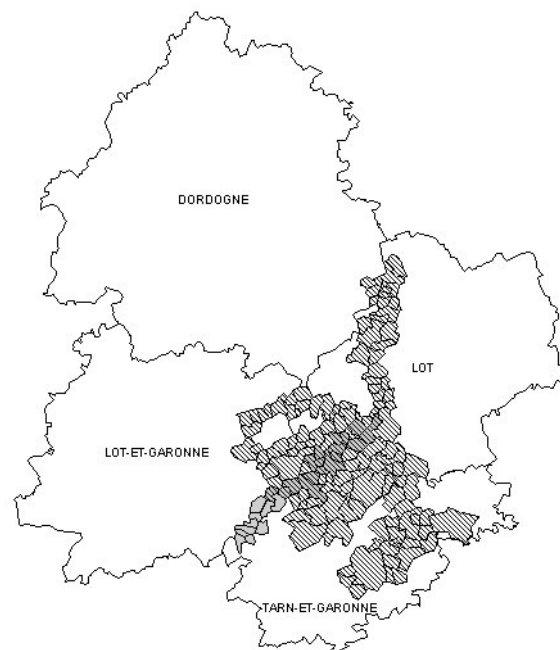
Si nous avons pris le département comme maille de référence, il convient aussi de préciser les toponymies de Quercy et de Quercy Blanc, souvent mobilisées au cours de la contestation.

Le Quercy désigne une entité territoriale organisée dès l'Antiquité autour de Divona (Cahors), et dont les frontières correspondaient à l'actuel département du Lot et à la partie nord du Tarn-et-Garonne, Montauban fermant ce territoire au sud. Cette configuration territoriale est conservée dans les contours du premier département du Lot en 1790 (Baux, 1996). En 1808, les montalbanais obtiennent de l'Empereur Napoléon la création d'un département, le Tarn-et-Garonne, dans lequel, délivrés de la tutelle de Cahors, ils occupent un rôle central. Par ce singulier avatar, l'unité du Quercy est brisée, Cahors occupant depuis une place décentrée dans le département du Lot.



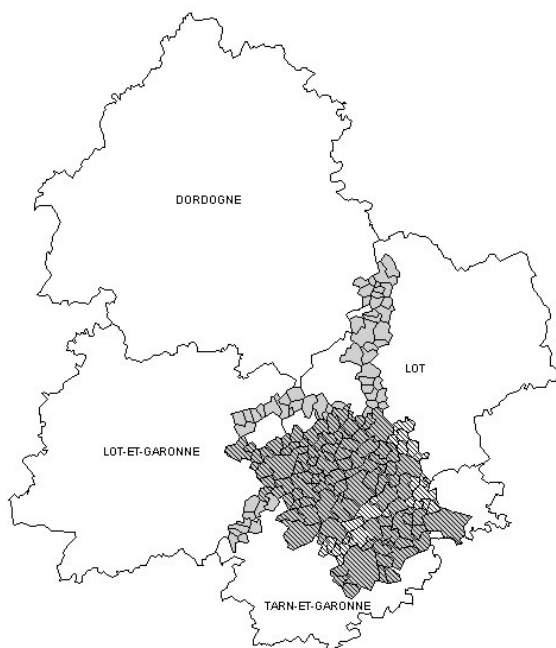
Carte 5 : Le projet THT en 1990

Projet initial Donzac (Golfech) - Pradines (Cahors)
29 communes sur 3 départements



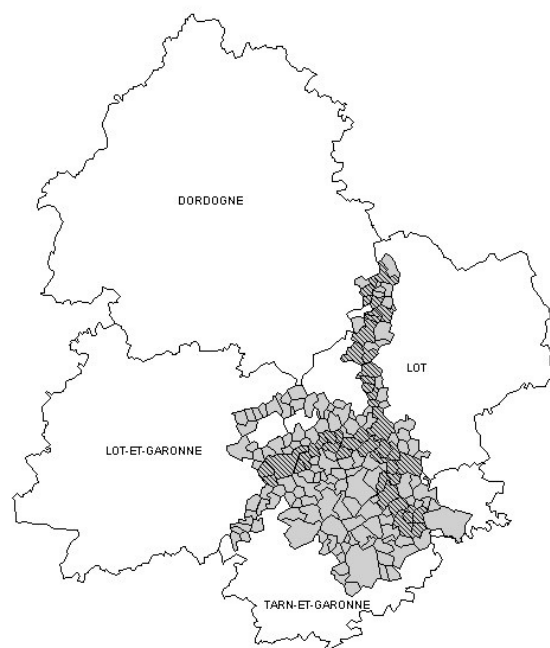
Carte 6 : Le projet THT en 1996

Nouvelle aire d'étude
146 communes sur 4 départements



Carte 7 : Le projet THT en 1997

Aire d'étude d'impact
124 communes sur 3 départements



Carte 8 : Le projet THT en 2002

Aire du débat local
43 communes sur 3 départements

- Limite départementale
 - Communes concernées par le projet
 - Communes agrégées pour notre étude
- Cartes réalisées par l'auteur

Pour sa part, le Quercy Blanc se caractérise par une cohérence géologique et hydrographique. La carte géologique présente une définition nette du Quercy Blanc localisée sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Lot et de la Garonne. Son support marno-calcaire d'où est extraite une pierre à bâtir crayeuse et blanche est à l'origine de cette toponymie. Le Quercy Blanc désigne un espace correspondant au sud et au sud-ouest du Lot, avec des prolongements sur le Tarn-et-Garonne. De ce point de vue, les versions successives du projet THT (cf. Cartes 5 à 8) excèdent à chaque fois cet espace, bien qu'il y soit au cœur.

Les deux principaux départements concernés par notre étude, le Lot et le Tarn-et-Garonne, sont relativement peu peuplés, respectivement 86^{ème} et 81^{ème} sur les 96 départements français (cf. Fig. 11 ci-après).

Département	Superficie			Population			Densité		
	Superficie (km ²)	Part du territoire national (%)	Rang national	Nombre d'habitants	Part pop. nationale (%)	Rang national	Densité nationale (hab/km ²)	Densité départementale (hab/km ²)	Rang national
Dordogne	9060	1,6	2 / 96	401000	0,6	55 / 96	112	44	76 / 96
Lot	5217	0,9	69 / 96	168 000	0,02	86 / 96	112	32	84 / 96
Lot-et-Garonne	5361	0,9	64 / 96	318000	0,5	67 / 96	112	59	61 / 96
Tarn-et-Garonne	3718	0,7	84 / 96	221 000	0,3	81 / 96	112	59	60 / 96

Figure 11 : Tableau comparatif des données de superficie, de population et de densité entre la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le territoire national¹⁵⁸

Par ailleurs, le Lot peut être considéré, avec 32 hab./km², comme un département de faible densité¹⁵⁹. Au centre de la zone d'étude, les moyennes de densité de population sont encore plus basses : au sud du Lot et au nord du Tarn-et-Garonne, elles varient entre 10 à 20 hab./km²¹⁶⁰. Les principales villes concernées directement par le projet sont Cahors (Lot) et Montauban (Tarn-et-Garonne).

¹⁵⁸ Données : INSEE/Enquête annuelle de recensement 2005.

¹⁵⁹ Bien que la notion de faible densité soit fluctuante, son seuil évoluant entre 10 et 36 hab / km² selon les auteurs (Clarimont, Aldhuy et Labussière, 2006).

¹⁶⁰ D'après les données du recensement de l'INSEE en 1990, date à laquelle la contestation du projet THT a débuté.

1.2.2. *Présentation des méthodes d'observation*

Le but de notre étude est de comprendre si les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent la prise en compte de celui-ci en aménagement. Avant d'étudier la portée de ces stratégies esthétiques, il faut en préciser les contours. D'après notre cadre théorique (cf. Chap. III), celles-ci diffèrent des modes de contestation soutenus par une logique de la représentation politique classique ou par une logique d'expertise scientifique. Ces stratégies esthétiques ne cherchent pas à démontrer le caractère légitime ou illégitime du projet, du moins pas directement, ni son caractère de vérité ou de fausseté, mais à rendre compte du rapport de celui-ci au milieu.

En définissant, une stratégie esthétique par ce qu'elle n'est pas, nous nous retrouvons avec un vaste champ de recherche qui comprend toutes les actions individuelles et collectives menées par les opposants sans recourir aux régimes de la représentation politique et de la preuve scientifique. Au regard des treize années de contestation, ce champ s'avère beaucoup trop vaste et surtout toutes les actions menées (conférences de presse, colloques, manifestations, etc.) ne répondent pas à une préoccupation nette pour le milieu. De façon à mieux sélectionner nos objets d'étude, nous nous restreignons aux actions susceptibles de correspondre à une stratégie esthétique engageant la question du milieu.

À partir d'un document exhaustif des actions menées par les opposants de 1990 à 2002¹⁶¹, nous relevons, ci-après, celles qui seraient susceptibles d'entrer dans notre analyse.

Mai 1997	Exposition photographique « Une image pour le Quercy »
Mai 1997	Manifestation anti-THT de Cahors réunissant 5000 personnes
Juin 1997	« Printemps de la photo » à Cahors. Stand « Une photo pour le Quercy »
Juillet 1997	Opération « cartes postales » destinée à inonder les ministères de cartes émanant de tout le Quercy
Septembre 1997	Exposition photographique au château de Lastours
Juin 1999	« Printemps de la photo » à Cahors. Stand « Une photo pour le Quercy »
Octobre 1999	QBE lance la cuvée des « Vins des poteaux du Quercy »
Décembre 1999	Plantation symbolique du premier arbre du refus à Lacour-de-Visa
Janvier 2000	Opération « pylauto ». Une caravane de 115 voitures participe au rallye du refus de la THT
Février – mars 2002	Plantation de 136 arbres du refus contre la THT
Décembre 2002	Présentation des photomontages d'André de Baere lors du débat local

¹⁶¹ Notre source est un document interne à RTE, mis par erreur sur internet à l'occasion de la construction du site du débat local en 2002 (<http://www.debatlocal-lot.com>). Il recense jour par jour tous les événements marquants de la contestation. Ce document a été retiré quelques jours après sa mise en ligne.

Parmi les actions recensées ci-dessus, toutes ne sont pas exploitables. Pour certaines, nous n'avons que peu d'archives et aucun moyen d'en apprécier la portée : la manifestation anti-THT de Cahors, l'opération « cartes postales », la cuvée des « Vins des poteaux du Quercy », l'opération « pylauto ». Qui plus est, certaines n'ont duré qu'une journée et ont eu un très faible écho médiatique. Les autres découvrent un matériau plus conséquent. Par exemple, l'exposition photographique « Une image pour le Quercy » a été reprise de nombreuses fois, en particulier à l'occasion du « Printemps de la photo » à Cahors, en 1997 et 1999. En somme, notre étude aura pour centre de gravité trois stratégies esthétiques : l'exposition « Une image pour le Quercy », la plantation des arbres du refus et les photomontages d'André de Baere.

Bien que notre analyse se concentre sur les trois stratégies esthétiques précitées, il est nécessaire de mener une étude de fond sur l'ensemble de la contestation. En effet, le risque serait de n'avoir qu'une vision partielle des enjeux, des alliances et des rebondissements qui ont rythmé ces treize années. Par conséquent, nous avons développé une méthodologie générale destinée à la compréhension de la contestation et de son contexte, et des méthodes spécifiques visant à approfondir les stratégies esthétiques retenues.

Avant de présenter ces méthodes, il convient de préciser le statut que nous donnons au terrain. Comme le précise Anne Volvey (2003), celui-ci n'est ni notre objet d'étude (le rôle des stratégies esthétiques dans les liens entre le milieu et l'aménagement), ni notre espace de référence dont nous avons détaillé la construction précédemment (cf. Cartes 5 à 8). Le terrain se situe à la rencontre des intentions de cette étude, des interactions nouées avec les personnes rencontrées et des méthodes utilisées pour engager un mode de relation exploratoire. Il est donc activement construit par le chercheur tout en possédant aussi une épaisseur propre, issue de l'accumulation d'actions et de décisions survenues avant et pendant notre recherche.

L'attente explicite que nous formulons à l'égard du terrain est de mettre à l'épreuve nos hypothèses. En un mot, nous attendons de cette réalité co-construite qu'elle nous résiste. C'est sous cet angle que la méthode, nous semble-t-il, prend tout son sens. Elle doit prévenir la translation trop brutale que nous pourrions opérer entre nos idées et la réalité. Vouloir enfermer celle-ci dans un ordre préconstitué par nos catégories analytiques, telle est la dérive à laquelle doit échapper notre cadre méthodologique. En ce sens, il ne faut pas confondre méthode et normalisation : la première explicite les règles grâce auxquelles nous donnons aux mondes rencontrés la possibilité de se déployer, tout en respectant la part irréductible qui les compose ; la seconde élimine l'étrange, le mystère et résorbe la réalité dans l'idée.

Tenons donc les mots d'Edgar Morin pour la maxime qui éclairera les développements qui suivent : « *la méthode ici s'oppose à la conception dite « méthodologique » où elle est réduite à des recettes techniques [...] il ne s'agit pas d'obéir à un principe d'ordre (excluant le désordre), de clarté (excluant l'obscur) [...] il s'agit au contraire, à partir d'un principe de complexité, de lier ce qui était disjoint* » (Morin, 1977, p. 23). De ce point de vue, la méthode n'est pas une boîte à outils standard, ce sont des modes opératoires qu'il nous a fallu ajuster avec l'expérience, pour faire face à une réalité évolutive.

1.2.2.1. Méthodologie générale

Les entretiens semi-directifs : ils constituent le moyen privilégié grâce auquel nous sommes entrés dans un processus progressif de découverte et d'élaboration de notre terrain. Ces entretiens visaient à nous donner une compréhension générale de la contestation, à la fois dans les faits (dates, actions, processus décisionnels, etc.) et d'après les perceptions individuelles et collectives.

La population visée pour ces entretiens comprend toutes les personnes ayant été concernées directement par le projet. Nous avons réalisé 41 entretiens semi-directifs auprès d'une grande diversité d'acteurs : opposants (23) (aucune association de partisans au projet n'a été relevée), élus locaux (4), aménageurs (5), experts (3), administrations et services publics (4) et journalistes (2). Pour nos entretiens nous avons ciblé les personnes clefs dans la vie du projet (chef de projet RTE, leaders associatifs, principaux élus locaux, etc.), puis nous avons procédé, au fur et à mesure de notre introduction dans ces différents milieux, par un effet de boule de neige.

D'expérience, il est apparu que nous pouvions faire fausse route en explorant un même réseau de « relations », notamment chez les associations d'opposants. Le problème posé était celui d'un enfermement progressif dans une vision close de l'histoire du projet. Par conséquent, nous avons relancé nos choix d'entretiens en sollicitant des responsables associatifs appartenant à des réseaux différents de ceux explorés. Cela s'est avéré efficace à plusieurs reprises, preuve que sur une aire d'étude assez vaste, la contestation n'avait pas été structurée par les mêmes logiques.

Dans l'organisation de nos entretiens, en particulier chez les opposants au projet, nous avons pris contact en premier avec des personnes qui n'étaient pas des figures centrales de la contestation. Cela nous permettait d'acquérir un grand nombre de données de contexte utiles

pour avoir un regard contredisant parfois l'histoire officielle que nous livraient certains leaders de l'opposition. Ce qui ne devait être que des entretiens exploratoires, nous a progressivement mis sur une piste majeure de recherche. Le gain supplémentaire de cette démarche fut de mettre à jour les cercles d'affinités au cœur d'une même association. Comme nous le verrons par la suite, cette compréhension des solidarités infra-organisationnelles jouera un rôle important dans l'analyse des stratégies esthétiques.

La conduite de l'entretien a été pensée de façon à « laisser venir » l'interviewé (Quivy et Van Campenhout, 1995, p. 195). Une série de questions-guides constituaient la base commune des rendez-vous (cf. Annexe 2). Celle-ci pouvait être amendée de questions beaucoup plus précises destinées à un interlocuteur particulier si nous avions besoin de vérifier un point évoqué dans un entretien précédent. De même, cette grille d'entretien initiale variait selon le rôle des personnes (aménageur, opposant, journaliste, etc.) dans la contestation.

De façon générale, nous avons pris le parti d'enregistrer nos entretiens en disposant un enregistreur entre l'interviewé et nous. Cela donnait lieu à un rituel d'installation en début d'entretien consistant à demander à notre interlocuteur l'autorisation de l'enregistrer. Nous n'avons jamais essuyé de refus, en revanche, il est arrivé que, pour garantir une confidentialité totale, nous arrêtions l'enregistrement de façon temporaire à la demande de notre interlocuteur. Quelques problèmes techniques nous ont conduit en cours de route à opter pour un enregistreur numérique plutôt qu'à cassette. Cela nous permettait notamment de « laisser filer la bande » lorsque la confiance était installée et que l'entretien se prolongeait.

Outre l'enregistrement, nous avons choisi de prendre des notes de façon assez exhaustive. Cela répond à la nécessité d'avoir tout d'abord une trace non effaçable de notre entretien, mais aussi de pouvoir « jouer du bloc-notes » pour interagir avec notre interlocuteur. En effet, loin de constituer une contrainte pour nos échanges, le bloc-note justifie de ralentir le récit de l'interviewé, de demander des précisions sur les noms, les dates et les lieux, et enfin, de noter les questions émergentes en cours d'entretien sans interrompre celui-ci. À côté des techniques classiques de relance que sont l'approbation, la reformulation ou l'incompréhension volontaire (Ghiglione et Matalon, 1998), le bloc-notes a constitué une façon personnelle, et non exclusive, de mettre en pratique ces différentes méthodes. Dans certains cas, la communication s'avérait plus difficile : l'interlocuteur était peu bavard et répondait selon l'idée qu'il se faisait de nos attentes. Nous tentions alors de quitter la sphère confinée du jugement appréciatif et de réorienter l'entretien en évoquant des situations d'action précises, vis-à-vis desquelles l'interviewé pouvait se raconter à travers des actes et

non pas directement à travers des valeurs. De façon générale, nous avons incité nos interlocuteurs à nous donner des exemples de situations, d'actions ou de comportements permettant de contrebalancer le récit parfois enjolivé des événements. Cela ne consiste pas à disqualifier le récit, nous le considérons au contraire comme un allié précieux pour pénétrer le monde des interviewés. En revanche, il nous fallait tirer parti du récit pour entrevoir les choses telles qu'elles s'étaient faites (Latour, 1989), faute d'avoir pu les observer nous-mêmes.

Si l'entretien n'était pas organisé autour de documents ressources, en revanche nous mettions à profit les archives de nos interlocuteurs. Ces dernières étaient de volumes variables. En général, les fins d'entretiens se révélaient propices à leur consultation. Les commentaires recueillis à cette occasion, laissant une grande initiative à l'interviewé, constituaient alors des compléments utiles à l'entretien semi-directif. De façon systématique, nous avons demandé aux personnes de nous prêter leurs archives de façon à en garder une trace photocopiée – ce qui supposait d'organiser, en retour, nos déplacements de façon à pouvoir les leur restituer. Ce travail de collecte a été très fructueux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, et auprès de toutes les catégories d'acteurs¹⁶².

Les entretiens enregistrés ont été retranscrits dans leur intégralité. Ce sont ces retranscriptions qui constituent la base de nos analyses. En particulier, à partir du corpus des vingt-trois entretiens réalisés auprès des opposants au projet THT, nous avons procédé à une analyse de contenu en procédure « ouverte » (Ghiglione et Matalon, 1998), c'est-à-dire à partir d'une méthodologie qui reste exploratoire. Le but de cette analyse de contenu était d'affiner notre perception du groupe des opposants, en faisant ressortir les points de convergence et de divergence. En ce sens, l'analyse menée était à la fois thématique et fréquentielle. Le choix des thèmes a été conduit selon un niveau principal (ex : moyens d'action utilisés par les opposants) et secondaire (ex : contre-expertises, manifestations de Cahors, arbres du refus, etc.). Ensuite, nous avons catégorisé notre corpus en fonction de la direction donnée à chacun des thèmes par l'interviewé (posture favorable ou défavorable). Cette catégorisation est un point sensible de l'analyse car elle est exprimée à travers un récit global comprenant notamment des actes, des valeurs et des appréciations. En un mot, elle peut revêtir différentes

¹⁶² Nous avons en notre possession trois sources principales d'archives. Les opposants au projet nous ont confié un grand nombre de coupures de presses, de rapports scientifiques, de bulletins d'information, de courriers adressés aux élus, aux ministères, aux aménageurs, mais aussi les principaux tracts produits, ainsi que plus de 150 clichés photographiques. RTE nous a confié ses études de contexte et de veille médiatique, ses coupures de presse (plusieurs centaines de documents), les retranscriptions intégrales du débat local de 2002, les dossiers des différentes versions du projet. La radio Antenne d'Oc nous a confié ses archives sonores, véritables documents de plusieurs heures au total, témoignant par des reportages de terrain et des débats à la radio elle-même d'échanges auxquels nous n'avons pas assisté.

formes. Pour cette raison, il nous a paru plus judicieux de rechercher dans nos retranscriptions des unités d'enregistrements sémantiques plutôt que lexicales. Il s'agissait de mettre à jour des « *noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi* » (Bardin, 1977, p. 105). Cette analyse de contenu n'était néanmoins pas suffisante pour identifier avec certitude des logiques d'action collective divergentes à l'intérieur d'une même association. Nous pouvions trouver chez deux interlocuteurs des partis pris communs sans que cela soit suffisant pour identifier des solidarités effectives.

En plus de l'inventaire thématique et fréquentiel des opinions et des arguments de chacun, ce qui est une première contribution à l'analyse, nous avons tenu compte du parcours de nos interlocuteurs. Plus exactement, nous nous sommes intéressés au moment de leur entrée dans la contestation. Cette dernière n'a pas été homogène pendant treize ans, mais constituait plutôt, selon les périodes, des contextes d'opportunités qui ont pu dans certains cas favoriser les solidarités ou donner un regain d'intérêt à certains modes de revendication (par exemple, les photomontages d'André de Baere ont été constitués en vue d'une présentation lors du débat local. C'est dans ce contexte que cette action a pris son sens et, qui plus est, que la personne elle-même a imaginé son engagement).

Les observations en situation collective : au moment de notre recherche, la contestation du projet était terminée mais l'association principale, QBE, est restée active. Nous avons pu participer à une assemblée générale de l'association et être le témoin des préoccupations actuelles de ses membres actifs. En cette situation, nous avons fait une observation en retrait, sans enregistrer les échanges, mais en gardant une trace écrite. En d'autres occasions plus informelles, imprévues à notre calendrier de terrain, nous avons également pu nous imprégner de cette mémoire collective qui anime les discussions, sans garder de traces écrites ou enregistrées.

En parallèle à cette méthodologie générale nous avons mis en place des méthodes spécifiques à chacune des trois stratégies esthétiques identifiées.

1.2.2.2. Méthodes spécifiques

Ces méthodes spécifiques ont pour but d'approfondir les conditions d'émergence et de mise en place des stratégies esthétiques retenues : l'exposition photographique « Une image

pour le Quercy », la plantation des arbres du refus contre la THT et les photomontages d'André de Baere. Elles nous permettront également d'en apprécier la portée et d'évaluer, à travers elles, la prise en compte du milieu par la démarche aménagiste.

- l'exposition photographique « Une image pour le Quercy »

Des entretiens semi-directifs (cf. supra) nous ont permis de cerner avec les organisateurs de cette exposition leurs motivations et les conditions de sa réalisation. C'est à partir de premiers documents d'archives récupérés que nous avons pu retrouver le nom des cinq photographes participants. Un travail d'investigation nous a permis de retrouver la trace de chacun d'eux (quatre dans le Lot, un en Gironde).

Ces entretiens étaient peu évidents : dix ans séparaient la réalisation des photographies de notre prise de rendez-vous. Autant dire que certains ne se souvenaient guère avoir participé à cette exposition. Qui plus est, aucun des photographes n'avait suivi durablement la contestation, ce qui appelait de notre part un travail de remise en contexte particulièrement soutenu. Pour cet effort, les documents d'archives récoltés (tracts de présentation de l'exposition, coupures de presse) furent précieux.

La spécificité de ces entretiens auprès de photographes professionnels fut de les inviter à nous commenter leurs planches contacts – archives que seuls trois sur cinq possédaient encore. Ces planches contacts constituent un sésame précieux pour replonger dans l'instant même de la réalisation des photographies. Elles permettent de visualiser d'un seul coup d'œil une douzaine de vignettes, organisées de façon chronologique. Cela rend visibles les tâtonnements du photographe sur le terrain, ses essais répétés, les effets qu'il tente de produire. Ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils sont ensuite retravaillés directement au feutre. Ils laissent alors apparaître une deuxième couche d'informations relatives au choix, et à l'élimination des photographies, ou encore destinées à reprendre le cadrage de certains clichés.

Le gain de cette entrée par les planches contacts fut de mettre à jour, lorsque c'était le cas, de véritables protocoles photographiques. Ces derniers étaient éclairants pour comprendre la façon dont les photographes avaient conçu leur travail en lien avec le projet THT : choix des points de vue et des espaces photographiés, du matériel, des conditions de travail (réalisation sur une journée, dans les temps libres de la semaine), des préoccupations du moment (photographier les paysages ordinaires, dépasser les règles de la photographie académique, etc.).

Suite aux planches contacts, l'entretien se concentrait sur les photographies retenues pour l'exposition – c'était pour les deux photographes sans archives l'entrée principale de nos échanges. Notre but était de cerner la démarche relationnelle que le photographe entendait instaurer avec le public : volonté de choquer, de donner à imaginer. Pour certains d'entre eux, le message photographique n'était compréhensible qu'en mettant à jour les modalités d'exposition et de mise en scène des photographies pour le public. C'est le cas du travail de Nelly Blaya, dont les photographies de paysage ont été conçues et réalisées pour être exposées alignées avec la ligne d'horizon invariablement placée au centre.

À travers ces photographies, il s'agit de cerner le sens d'un mode de revendication qui ne relève ni de la représentation politique, ni de la preuve scientifique, et d'observer la façon dont il problématise la relation milieu – aménagement. Pour analyser la portée de cette exposition nous avons, d'une part, analysé la presse locale et, d'autre part, profité de la mise en place d'un questionnaire sur l'opération des arbres du refus pour appréhender le type de population qui avait fréquenté l'exposition.

- contre la THT : la plantation des arbres du refus

L'opération des arbres du refus a rassemblé un grand nombre d'individus et de collectivités territoriales. Dans son principe, elle consistait à planter chez soi un arbre accompagné d'une pancarte pour signifier son opposition au projet THT. Dans le but d'analyser ce mode de revendication, nous avons eu recours à deux méthodes spécifiques : une enquête téléphonique par questionnaire et des entretiens *in situ*.

Un document d'archive, le bulletin « Point à la ligne » édité par l'association QBE, nous a permis de retrouver le nom des 136 planteurs d'arbres du refus. Cette population prédéfinie a constitué la base de notre démarche d'enquête, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de sélectionner un échantillon. Néanmoins, nous avons distingué dans notre population les plantations des particuliers et celles des collectivités locales (généralement des communes). Les premiers avaient réalisé 81 plantations et les secondes 55. Nous avons fait le choix d'écartier de l'enquête la population des collectivités locales : d'une part, elle était plus difficile à contacter en raison du renouvellement des maires dans les communes, d'autre part, les plantations résultaient généralement d'une décision collective en conseil municipal et il s'est avéré, après quelques tentatives, difficile de mener un travail d'enquête complet auprès

d'une seule personne. Par conséquent, la population de notre enquête comprend 81 particuliers.

Cette enquête a pour objectif de cerner le profil des planteurs (âge, profession, etc.), leur degré de mobilisation contre la THT (année de premier engagement, participation à d'autres actions, etc.), les modalités de plantation des arbres (seul/groupe, nombre d'arbres, participation à d'autres plantations, manifestation organisée à l'occasion de la plantation, etc.), et le sens de leur démarche (lieu de plantation, raisons de plantation, valeur de cet arbre aujourd'hui, etc.).

Une première version de cette enquête a pu être testée sur le terrain auprès de cinq planteurs d'arbres du refus. Constatant à cette occasion que les personnes entretenaient avec leur arbre des rapports d'une richesse insoupçonnée, nous avons décidé de mettre en place des entretiens complémentaires *in situ* (cf. méthode détaillée ci-après). Ces quelques enquêtes exploratoires nous ont conduit à intégrer des modalités de réponses non prévues et à reformuler certaines questions. Au final, le questionnaire comprend 15 questions dont la majorité sont fermées (cf. Annexe 1).

Le mode opératoire retenu pour soumettre ces questionnaires fut l'enquête téléphonique. Notre population était trop spécifique et trop dispersée dans l'espace pour qu'il soit possible de soumettre le questionnaire en rencontrant chacun. Par ailleurs, une enquête par correspondance présente le grand désavantage d'obtenir généralement un faible taux de réponses (Ghiglione et Matalon, 1998), ce qui, pour une petite population comme la nôtre, risquait de remettre en cause toute la démarche. Seule l'enquête téléphonique permettait une certaine efficacité.

Ne disposant que du nom de nos interlocuteurs, nous avons dû, au préalable, constituer une base de données constituée de leurs numéros de téléphone. Pour 12 % des personnes, les coordonnées n'ont pas pu être retrouvées, bien que certains enquêtés nous aient ouvert leur carnet d'adresses et permis de compléter notre propre base de données. Le contact téléphonique occasionne d'autres difficultés relatives à la disponibilité de l'interlocuteur (11 % des personnes n'ont pas pu être contactées malgré de multiples tentatives et 7 % ne souhaitaient pas s'exprimer), au degré de confiance qu'il accorde, ou encore à son aptitude à répondre à un questionnaire relativement directif ; certains se lançaient parfois dans des récits de vie dont il était difficile d'extraire des réponses claires.

In fine, l'enquête téléphonique nous a permis d'obtenir les réponses de 64 % de notre population initiale, soit 52 personnes sur 81. Notons également que 8 % des personnes interrogées avaient été recensées par l'association QBE comme planteurs d'arbres du refus

alors que ce n'était pas le cas : cette distorsion est due au fait que certaines personnes ont acheté une pancarte d'arbre auprès de l'association sans réaliser de plantation.

La réalisation du questionnaire n'a pas été le seul gain de cette enquête téléphonique. En effet, constatant que les rares questions ouvertes donnaient lieu à des commentaires tout à fait intéressants pour l'analyse, nous avons proposé aux personnes enquêtées l'autorisation d'enregistrer nos échanges, tout en garantissant leur anonymat. La moitié des personnes a répondu favorablement à ce procédé tout en demandant davantage de justifications sur le sens de notre démarche. Le solide travail de terrain accompli auparavant et la connaissance de nombreuses personnes clefs chez les opposants au projet, nous ont permis d'instaurer plus facilement un lien de confiance.

Le dépouillement des questionnaires a été fait en dressant un tableau de fréquences. Son exploitation, à des fins de statistique descriptive, nous a permis de donner des ordres de grandeur au phénomène étudié.

En complément de l'enquête, nous avons réalisé six entretiens *in situ*. Contrairement à la méthode des entretiens semi-directifs exposée auparavant, ceux-ci consistaient à suivre les personnes interviewées sur les lieux de plantation de leur(s) arbre(s) du refus. Cela pouvait nous amener à passer simplement du salon au jardin mais, pour certains, cela supposait de faire le tour de plusieurs communes en voiture pour « visiter », de champ en champ, chacune des plantations. L'intérêt de cette analyse de terrain est de mettre à jour un grand nombre de facteurs liés à la situation : pourquoi l'arbre a-t-il été planté ici plutôt que là ? Quelles ont été les difficultés rencontrées pour le planter ? Quelle utilité pouvait prendre cet arbre indépendamment de sa valeur de contestation du projet THT ? Ces entretiens se sont avérés extrêmement riches : en situation, les interviewés retrouvaient une parole plus spontanée que lors de l'entretien semi-directif. Notre dispositif d'enquête était réduit à un enregistreur.

- les photomontages d'André de Baere

C'est en vue du débat local qu'André de Baere, résident lotois et ancien paysagiste, décide de réaliser des photomontages figurant la ligne THT dans le paysage. Un premier entretien semi-directif a été réalisé avec les photomontages comme base de discussion. Cela nous a permis de mettre à jour les conditions d'élaboration des photographies servant de support aux photomontages : comment les points de vue avaient-ils été choisis ? Les photographies avaient-elles été retouchées ? Quelles étaient les grandes intentions qui

guidaient la réalisation de ces assemblages photographiques représentant des lignes THT ? La fabrication de ces photomontages étant malgré tout assez complexe, un nouveau rendez-vous nous permit de voir André de Baere en reconstituer quelques-uns sur son ordinateur. De nouvelles précisions importantes ont été relevées, relatives à l'angle de vue offert au spectateur, aux conditions et aux possibilités techniques de dessin des pylônes et des câbles par ordinateur, ou encore au respect des échelles entre le paysage et cet équipement électrique.

En résumé, cet appareil empirique et méthodologique a pour but de tester l'hypothèse selon laquelle les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent sa prise en compte par l'aménagement. Cette hypothèse principale se décline en trois hypothèses secondaires : les stratégies esthétiques rendent sensible la disqualification que l'aménagement fait peser sur le milieu (*être le non-lieu de l'Autre*), elles consistent à parler de façon inventive de ce milieu disqualifié pour lui redonner une audience publique (*un génie du non-lieu*), et elles ouvrent un espace de reconnaissance de la singularité de ce milieu consistant à percevoir celui-ci comme un potentiel pour l'action (*un cas qui oblige*). Ce corps d'hypothèses est à présent mis en perspective avec l'analyse de la contestation du projet très haute tension visant le renforcement électrique de Cahors.

2. Une contestation experte : des premiers succès à la fragilisation des arguments scientifiques et techniques de l'opposition

2.1. Été 1990 : l'arrivée discrète d'un projet THT

Le projet de ligne très haute tension entre Cahors et Donzac arrive à la connaissance des élus locaux, *via* la préfecture du Lot, au milieu du mois de juin 1990. Un dossier d'informations leur donne les grands éléments du projet.

Le constat d'EDF est que l'enveloppe électrique du Lot atteint en hiver, période de l'année où les consommations sont les plus importantes, environ 50 MW ; avec une progression annuelle estimée à 4-5 %. Ainsi, les trois lignes électriques ne peuvent, en raison de leur obsolescence, se suppléer l'une l'autre : « *l'alimentation de Cahors et sa région*

devient de plus en plus précaire et un renforcement du réseau s'impose en 1992 » (EDF, 1990, p. 31).

Pour mieux comprendre la décision d'EDF de construire une nouvelle ligne très haute tension, il est important d'explicitier les grandes étapes qui soutiennent son diagnostic. Ce dernier est fondé sur des travaux prospectifs menés à l'échelle nationale, puis régionale. Ces réflexions envisagent les évolutions du rapport entre l'offre et la demande à un horizon de vingt ans. Les hypothèses de croissance de la consommation d'électricité, calculées au niveau national, sont reprises et affinées au niveau régional, comme l'explique un prospectiviste du RTE :

« La croissance énergétique est liée à des usages. On fait une analyse sur les trois secteurs, tertiaire, industriel et résidentiel... on fait des hypothèses sur la croissance de la population, sur l'évolution des usages et des équipements des ménages [...] Le secteur tertiaire, c'est les services. Donc tout ça va dépendre de plusieurs choses. D'une part, des politiques et des indicateurs qu'on a sur la zone. Est-ce que la population augmente, son âge, est-ce qu'il y aura besoin d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de retraite ? Et puis vous brassez à nouveau tout ça sur un modèle, et vous avez des évolutions. Les projets industriels, c'est beaucoup plus compliqué parce que c'est « discret ». C'est-à-dire qu'un site souvent, s'il ne se modernise pas, s'il ne fait pas de gain sur son process de consommation, s'il ne change pas de chaîne de montage, il peut rester dix ou quinze ans à consommer la même chose. Par contre il peut s'arrêter, il peut aussi y avoir de nouveaux projets [...] et tout ça se fait sur des cycles courts, donc on n'a pas de vision à long terme là-dessus. Après, on a des projets dimensionnants, davantage publics, style TGV. C'est des projets annoncés... ceux-là on les voit venir. Voilà les diverses parties qui rentrent dans la prospective » (Entretien avec la cellule prospective du RTE, le 2 mai 2006).

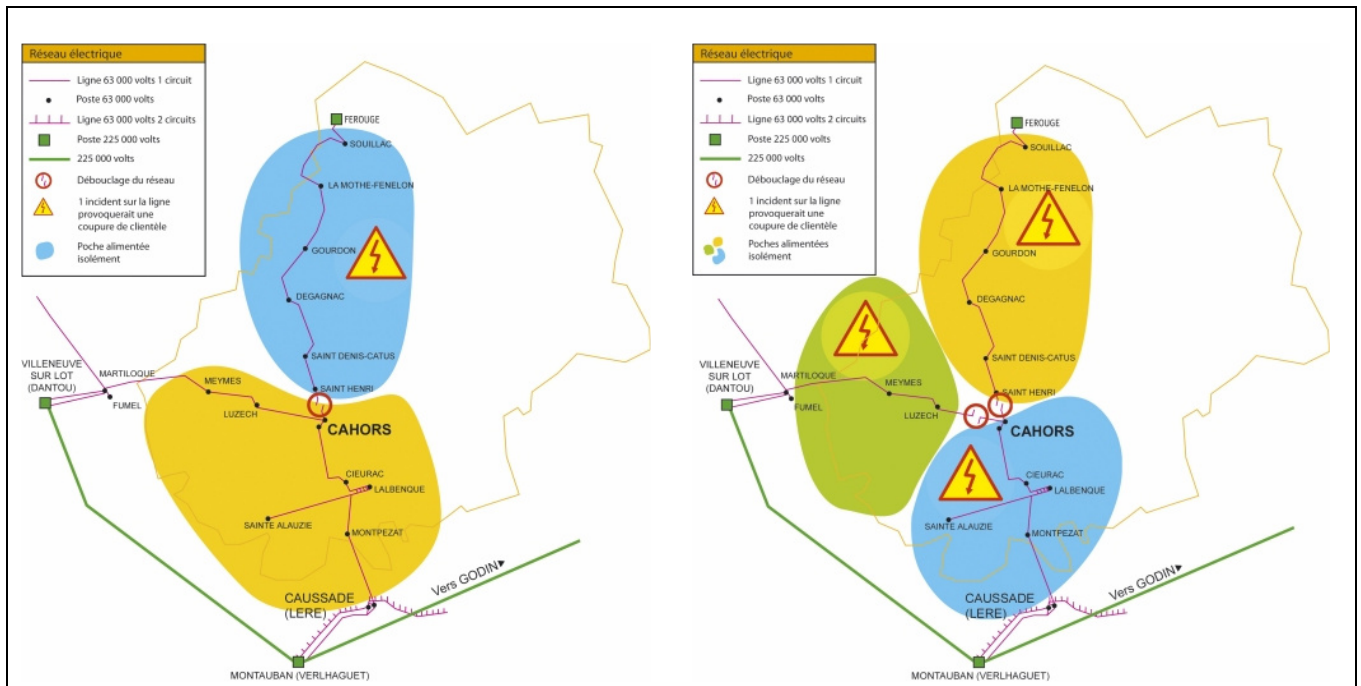
Ces hypothèses de croissance de la consommation d'électricité sont ensuite confrontées avec les schémas régionaux de gestion du réseau électrique. Le but est de simuler des scénarios de production et de consommation à des saisons, des jours et des heures donnés pour évaluer les points de fragilité sur le réseau. Vu que la consommation d'électricité va être plus importante sur une zone donnée, il s'agit tout simplement d'observer si le réseau en place peut supporter ce scénario prévisionnel. Ces scénarios régionaux intègrent également un certain nombre de contraintes liées à l'entrée sur le réseau de nouveaux clients ou au maintien en condition opérationnelle du réseau existant, c'est-à-dire les travaux de maintenance. Mais à ce stade le comportement du réseau n'est étudié que d'un point de vue prospectif : il s'agit de signaler des zones de fragilité probables en fonction de l'évolution des consommations et de contraintes diverses, mais ce n'est pas encore à ce stade que sont envisagés les nouveaux projets.

Ces premières études permettent d'évaluer le dimensionnement du réseau : par exemple, dans une situation de grand froid survenant dans quinze ans, le réseau en fonctionnement normal, c'est-à-dire pleinement disponible, doit avoir les capacités de transport d'électricité suffisantes pour absorber une hausse brutale des consommations. En dimensionnant le réseau en deçà de ces prévisions extrêmes, le gestionnaire du réseau prendrait le risque de le mettre en surcharge, et donc de devoir délester très rapidement une partie de la clientèle. Au-delà de ces prévisions, le surdimensionnement du réseau se traduirait par un gaspillage d'argent public.

Le travail prospectif descend ensuite au niveau infra-régional pour réaliser à proprement parler des études de réseaux. C'est à ce niveau que le diagnostic lotois a été formulé. Les réflexions ne se basent plus seulement sur des hypothèses de croissance ou des contraintes liées à la vie normale du réseau, mais sur l'apparition d'aléas. La préoccupation de RTE est de concevoir un réseau capable d'encaisser un certain nombre d'événements sans que la qualité de l'alimentation en soit perturbée. En termes d'études de réseaux, il s'agit d'étudier le passage d'un maillage en fonctionnement optimum (le N) à un maillage qui perdrait un ouvrage (le N – 1).

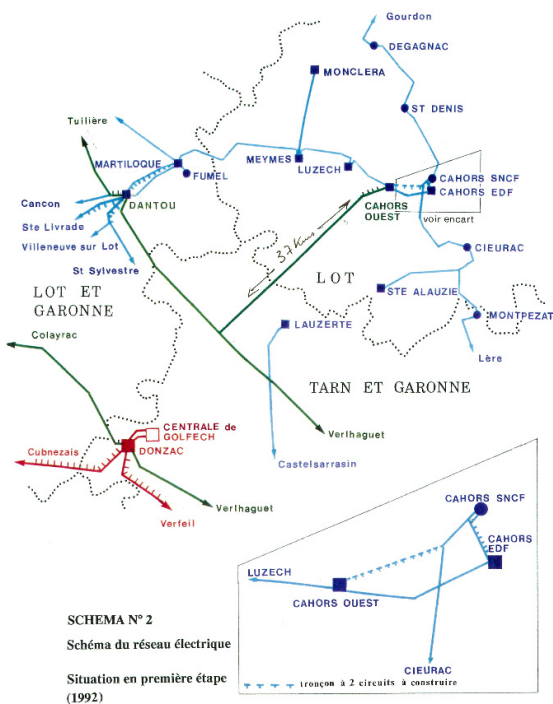
« Le N – 1, c'est la perte d'un ouvrage ou d'un moyen de production, et on se doit de continuer à alimenter notre clientèle. Là, on fait le N – 1 selon les températures normales moyennes journalières. Donc on dimensionne le réseau en fonction de ces contraintes-là [...] on a des incidents sur le réseau... tous les jours, en permanence... des orages, des branches qui tombent. Si quelque chose survient, la première chose qu'on fait, c'est couper la ligne indisponible, et ça s'arrête là. On met la ligne hors tension et on va la réparer. C'est la base de la sûreté de faire qu'un événement anodin ne se propage pas [...] la crainte qui peut planer sur le réseau, c'est cet effet domino. Parce qu'après, quand vous n'avez plus l'équilibre production / consommation, il faut délester... donc mettre volontairement une partie du territoire dans le noir » (Entretien avec la cellule prospective du RTE, le 2 mai 2006).

En résumé, les études de réseaux en N – 1, c'est-à-dire avec la perte d'un ouvrage, établissent si les ouvrages restants sont capables ou non de fournir l'alimentation électrique d'une zone donnée. Prenons l'exemple du Lot (cf. Cartes 9 et 10, ci-après). Le département est traversé par trois lignes moyenne tension à 63 kV qui sont interconnectées, c'est-à-dire qu'elles forment un réseau continu ou bouclé.

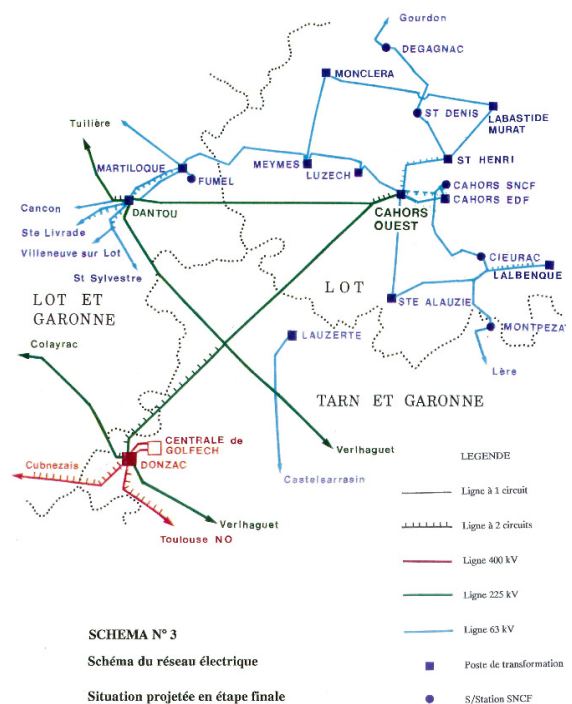


Carte 9 : Exemple d'exploitation débouclée sur la ligne nord – département du Lot¹⁶³

Carte 10 : Exemple d'exploitation débouclée sur les lignes nord et ouest – département du Lot



Carte 11 : Projet de ligne THT 225 kV entre Donzac et Cahors¹⁶⁴



Carte 12 : Projet de ligne THT 225 kV entre Donzac et Golfech, et entre Cahors et Dantou

¹⁶³ Source : RTE (2002) pour les cartes 9 et 10. Nous reprenons ici les cartes conçues par RTE à l'occasion du débat local. Si certains paramètres, notamment les consommations d'électricité et l'obsolescence des lignes, ont évolué depuis 1990, en revanche la problématique électrique du N – 1 reste la même.

¹⁶⁴ Source : EDF (1990) pour les cartes 11 et 12 ; EDF (1990). *Ligne à 225 kV Cahors ouest – Donzac. Dossier d'information*, 47 p.

Dans l'hypothèse d'un aléa survenant sur la ligne nord ou bien d'une situation occasionnant un transit supérieur à sa capacité (cf. Carte 9), le gestionnaire du réseau doit opérer un débouclage préventif pour garantir la sécurité des poches de consommation ouest et sud. Il s'agit donc d'une situation où le réseau se retrouve en $N - 1$, c'est-à-dire avec absence d'un ouvrage par rapport à son maillage normal. Or, les lignes ouest et sud se retrouvent à leur tour sous contrainte car elles ne sont plus que deux pour assurer l'alimentation de leurs zones respectives, dont Cahors. Qui plus est, l'électricité prend le chemin qui lui offre le moins de résistance, et va donc s'engouffrer de façon dissymétrique entre les deux lignes restantes, au point de déséquilibrer à nouveau l'économie générale du réseau. C'est pourquoi (cf. Carte 10), le gestionnaire du réseau est obligé de déboucler la ligne ouest à son tour (donc de passer en $N - 2$). Cela provoque *in fine* la surcharge de la ligne sud, seule disponible pour répondre à la demande de puissance venant de Cahors.

C'est à partir de ce constat qu'EDF envisage plusieurs mesures de renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Le projet rendu public en 1990 se compose de deux phases. La première (cf. Carte 11) prévoit le raccordement du poste de Donzac à celui de Cahors ouest par une ligne très haute tension à 225 kV, à travers le Quercy Blanc. La seconde phase (cf. Carte 12) poursuit ce raccordement jusqu'à Golfech d'une part, et prévoit de connecter par une autre ligne 225 kV le poste de Cahors ouest à celui de Dantou. On comprend qu'avec ces deux lignes 225 kV déroulées jusqu'à Cahors, à travers l'ouest et le sud-ouest du Lot, le scénario du $N - 1$ ne soit plus problématique et que l'alimentation soit garantie.

Comme le remarque notre interlocuteur à la cellule prospective de RTE, « *la 225 kV, c'était amener un « château d'eau » ici [à Cahors] qui alimentait les lignes 63 kV. Donc vous aviez une source d'alimentation qui permettait de boucler les réseaux en permanence [...] En amenant une source 225 kV ici, on irriguait tout le réseau* » (Entretien avec la cellule prospective du RTE, le 2 mai 2006).

Lorsque les élus locaux reçoivent le dossier d'information en juin 1990, le projet est déjà bien engagé. L'aire d'étude a été définie, l'étude d'impact réalisée et le tracé de moindre impact est, lui aussi, déjà arrêté. Dans ce contexte, seuls sont informés les élus des vingt-neuf communes concernées par le projet. Ils reçoivent, jointe au dossier d'information, une invitation à une réunion de concertation en préfecture. Le but de la réunion est clair : les élus ont reçu un « questionnaire communal » soulevant une seule question : « *existe-t-il, au niveau de la bande de moindre impact, des contraintes dont Electricité de France n'aurait pas eu connaissance à ce jour ?* ». La discussion du projet et de ses modalités n'est donc pas à

l'ordre du jour. C'est là quelque chose d'acquis. Il s'agit simplement d'obtenir l'assentiment des élus locaux pour lancer en suivant la procédure d'enquête publique.

L'étude d'impact jointe au dossier d'information est plus que réduite : à proprement parler tout tient en cinq pages ! C'est un compte-rendu succinct et anonyme de la façon dont des ingénieurs s'y sont pris pour établir un tracé de « moindre impact ». Les schémas qui accompagnent le texte sont révélateurs de la perception du territoire traversé (cf. Fig. 12 et 13, ci-après).

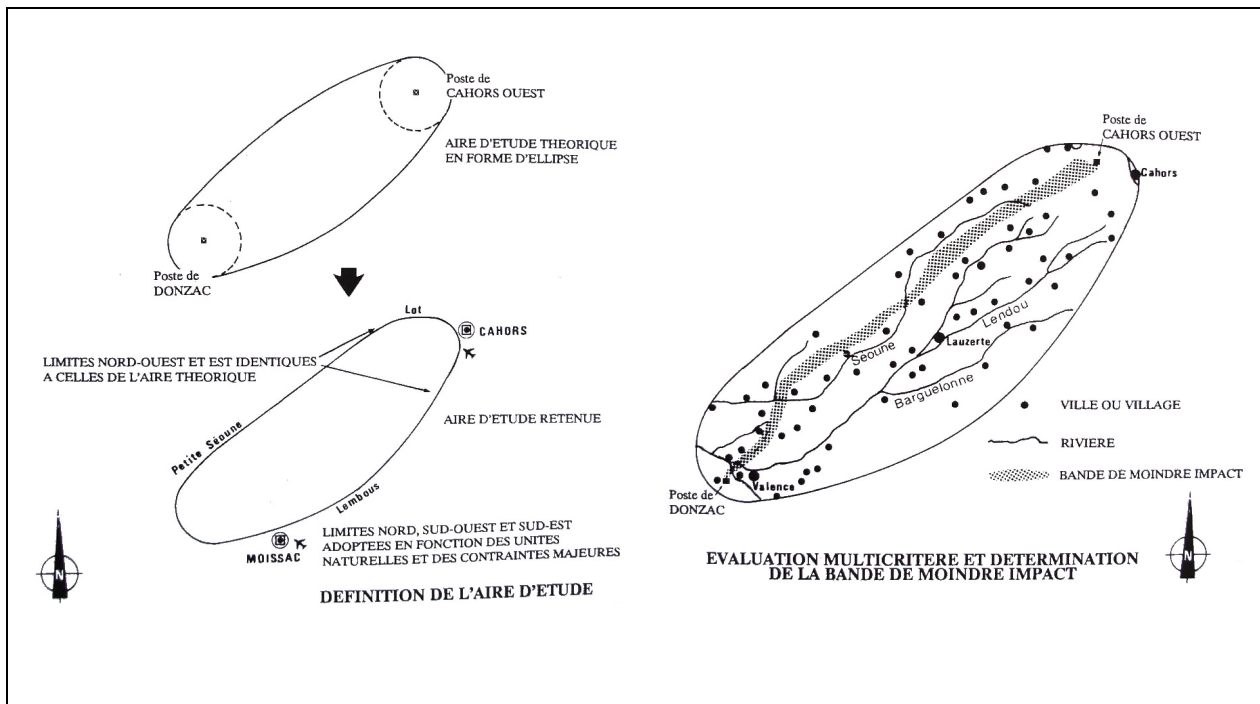


Figure 12 : Définition de l'aire d'étude (EDF, 1990)¹⁶⁵

Figure 13 : Evaluation multicritère et détermination de la bande de moindre impact (EDF, 1990)

La définition de l'aire d'étude repose sur un raisonnement abstrait et géométrique : une « ellipse théorique » définit la zone à considérer entre les deux postes de raccordement de la ligne. Cette ellipse est ensuite incurvée en fonction « des unités naturelles et des contraintes majeures ». En l'occurrence, il s'agit de deux rivières, le Lembous et la petite Séoune.

Le second schéma rivalise d'abstraction avec le premier, l'ellipse constituant un oculus sur le territoire. Il suffit de quelques villages et rivières pour justifier d'un tracé de moindre impact. Le bref commentaire qui accompagne ce schéma confirme qu'EDF aura a

¹⁶⁵ Source des figures 12 et 13 : EDF (1990). *Ligne à 225 kV Cahors ouest – Donzac. Dossier d'information*, 47 p.

cœur d'ajouter aux contraintes déjà recensées, celles identifiées par les élus locaux – preuve que la concertation n'est pas un vain mot.

Le dossier d'information prévoit que la ligne THT entre Donzac et Cahors sera mise en place deux ans plus tard, en 1992. L'enquête d'utilité publique n'est donc qu'une formalité parmi d'autres. Dans les faits, le projet n'atteindra jamais ce stade, et répètera pendant treize années la procédure initiale de détermination du tracé. Le grain de sable survient quelques semaines après que le maire de Montcuq ait reçu le dossier d'information, le 15 juin 1990. C'est de la prise de connaissance de ces informations que va émerger l'association historique Quercy Blanc Environnement.

2.2. 1990-1992 : de la création de Quercy Blanc Environnement (QBE) aux premières victoires de l'opposition

Le premier cercle des opposants se forme en juillet 1990 en créant l'association Quercy Blanc Environnement (QBE). Pour comprendre son émergence, un des fondateurs de l'association nous replace dans le contexte de la fin des années 1980 :

« Ça se trouve que la sensibilité écologique dans ces moments-là était en pointe en France [...] c'était l'époque de Waechter. Tout à coup, il y a eu cette percée en 1989, je crois que les écologistes ont fait 10 ou 11 %... La presse s'en est emparée. Quels sont ces gens qui ont cette sensibilité ? qui défendent ces choses-là ? Dans ces années-là... il y a eu une période, après la chute du mur de Berlin. Dans l'opinion, il y a eu tout à coup cette idée que l'on s'affranchissait... Il y a eu ce livre « La fin de l'histoire » de ce professeur d'origine japonaise... je ne sais plus comment il s'appelle. Il y a eu l'idée que, tout à coup, il y avait des perspectives. La Guerre Froide s'achevait et il fallait s'intéresser maintenant à l'essentiel [...] Ici dans le Lot, en 1989, juste après les élections européennes, on s'est retrouvé à une douzaine et on a fondé les Verts » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Bien qu'elle soit en partie initiée par des membres fondateurs du parti lotois des Verts, l'association rassemble dès ses débuts au-delà des clivages politiques traditionnels. Ces opposants partagent notamment une méfiance à l'égard d'EDF et des valeurs que l'entreprise d'État représente à leurs yeux :

« J'ai noté qu'EDF est une entreprise qui n'est pas aimée en général par les gens de la droite conservatrice, parce que pour eux c'est un empire nationalisé avec tous les défauts qu'on peut imaginer : les gens qui sont planqués, qui foutent rien, la retraite à 55 ans, l'argent de l'État, etc. [...] Moi je suis professeur, je suis fonctionnaire de l'État, je ne conteste pas qu'il puisse y avoir cet aspect-là... [...] moi la dent, si on peut dire,... c'est une entreprise qui pour moi avait oublié les principes fondateurs... sous 1945, ils ont nationalisé l'énergie, la SNCF, les transports... on avait l'impression de grandes avancées sociales... le prix du courant est

le même à Montcuq qu'à la sortie de Golfech... et, en même temps, on sentait qu' EDF se conduisait pas bien... il y a eu quelque temps avant les manif nucléaires... moi, je n'y ai pas participé mais on avait le sentiment que la démocratie était bafouée... qu'on allait trop vite en besogne, qu'on ne consultait pas, qu'on envoyait les policiers, qu'on mentait... après Tchernobyl ! » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Cette méfiance à l'égard d'EDF ressort dans de nombreux entretiens. Bon nombre de membres évoquent la construction de la centrale nucléaire de Golfech, construite dix ans auparavant dans le département voisin, en termes de « *traumatisme* » (Entretien QBE n°14, le 25 avril 2006), de « *trahison politique totale* » (Entretien QBE n°2, le 10 mai 2006), de « *violences policières* » (Entretien QBE n°4, le 11 avril 2006).

Ce sentiment anti-nucléaire, malgré tout diffus, s'accompagne de préoccupations très hétérogènes. Pour rassembler, les leaders de QBE doivent donc dépasser les clivages politiques et les motivations personnelles. À la tête de l'association, s'impose progressivement un tandem dont la complémentarité des profils assure au collectif sa cohérence : c'est le duo formé par Guy Dauvois et Charles Farrény. Le premier, retraité depuis peu en 1990, avait fini sa carrière dans un groupe industriel américain spécialisé dans les problèmes d'environnement et était habitué à défendre les intérêts de sa société aux quatre coins du monde de façon posée et en des termes choisis. Le second, imprégné d'une culture familiale marquée par la guerre d'Espagne, s'engage très tôt aux jeunesses communistes et retire de son passé militant une intelligence aigüe de l'usage des médias et de l'organisation des luttes sociales. Cette association heureuse du diplomate et du syndicaliste a permis de faire s'entendre les contraires, chez les élus comme chez les militants, enjeu qui n'était pas mince raconte le président de QBE :

« J'ai compris qu'il y avait d'un côté les écolos anti-nucléaires, purs et durs, comme Philippe Hébert, je vous dis, qui mangeait son fromage de chèvre, qui faisait son vin, son pain et qui était à côté du système, hostile, anti-nucléaire à 120 % je dirais. De l'autre côté, il y avait des gens conservateurs, qui avaient une belle maison et qui ne voulaient pas que leur paysage, leur maison soient dévalorisés, abîmés et qui avaient une idée hostile d' EDF [...] la difficulté, c'est à faire que l'agriculteur bio et le châtelain arrivent à travailler ensemble [...] Il fallait rassembler mais pas non plus laisser dire n'importe quoi, tomber dans la provocation... parce qu'il y en a certains au début... ils disaient :... nous, pas compliqué... vous nous le dites... si les pylônes, ils les mettent, nous, on les fait péter » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Le tandem mené par Guy Dauvois et Charles Farrény parvient à synthétiser les motivations des membres dans une stratégie de protestation constructive. Cette posture tire l'expérience directe des échecs de la contestation du tronçon autoroutier Brives – Montauban

qui s'était ankylosée quelques années plus tôt dans une attitude défensive et agressive, et qui s'était soldée par la perte progressive du soutien des élus locaux. La ligne de conduite adoptée par le premier cercle des opposants consiste à contester le projet tout en développant des propositions alternatives et diversifiées. Cela répond d'abord à la nécessité de rester proche des motivations des membres, mais aussi de donner l'image d'un mouvement pluriel, qui ne peut être réduit à une énième association environnementale.

« Ça a fait venir des gens de tous les horizons. On a eu une force vive, un vivier humain dans lequel l'association a pu ensuite se renouveler et aller chercher des pensées différentes... parce que le danger, là-dedans, c'est comme pour le combat contre l'autoroute : c'est de s'enfermer dans une pensée unique d'opposition, de se radicaliser » (Entretien QBE n°14, le 25 avril 2006)

Cette force vive s'est constituée progressivement par le biais de réunions publiques dans les villages du sud du Lot, comme à Montcuq (le 5 juillet), à Lauzerte (le 24 août) ou encore à Sauzet (le 26 octobre). En mobilisant les médias de façon régulière, QBE à la fois joue un rôle d'information grand public et essaye d'amener les élus locaux à prendre position par rapport au projet. Cette entreprise de séduction à l'égard des représentants politiques locaux doit être remise en perspective dans le contexte lotois.

Le département du Lot est de longue date un bastion du radicalisme : Léon Gambetta était cadurcien. Doctrine modérée pétrie des idéaux humaniste et solidariste, ce mouvement est notamment incarné durant la période contemporaine par Maurice Faure¹⁶⁶. Cette influence permanente du faurisme repose sur une solide assise dans le monde des élus locaux, qui trouvaient dans les talents de conciliateur de l' « Empereur du Lot » et dans une doctrine du refus des extrêmes, le moyen de conserver leurs fiefs politiques. La difficulté ressentie par les opposants fut de solliciter des élus qui, dans le bon langage radical, ne prenaient souvent position ni d'un côté, ni de l'autre.

Ce fut par exemple la réponse obtenue d'une figure politique radicale de la région, Jean-Michel Baylet¹⁶⁷, alors Ministre délégué au tourisme : *« Dire aujourd'hui, dès lors qu'une centrale nucléaire est construite, que les lignes pour exploiter le courant ne doivent pas passer, c'est totalement irresponsable. Par contre, dire que l'on doit faire attention à l'endroit où elles passent et de la manière dont on prépare ces passages, là, ceux qui le*

¹⁶⁶ Maurice Faure a présidé le groupe radical-socialiste dans les années 1960. Il a été maire de Cahors de 1965 à 1990, député du Lot de 1958 à 1983, et président du conseil général du Lot de 1971 à 1995. Cela, bien entendu, pour ne rien dire de sa carrière politique nationale et internationale.

¹⁶⁷ Jean-Michel Baylet est président-directeur général de la Dépêche du Midi, président du conseil général du Tarn-et-Garonne depuis 1985, sénateur et député de ce département à de multiples reprises, co-fondateur du Mouvement des Radicaux de Gauche de Robert Fabre en 1973, président du groupe politique Radical en 1996.

prétendent ont raison » (extrait du journal *La vie Quercynoise*, du 2 septembre 1990). Le message passe plus facilement auprès des petits élus locaux : ils sont 27 sur 29 concernés par le projet à avoir voté une motion qui demande « *que les intérêts agricoles, écologiques et touristiques ne soient pas sacrifiés* » et qu' « *EDF leur apporte des informations supplémentaires* » (extrait de *La Dépêche du Midi*, le 14 août 1990). Cette alliance est due en partie à la pression de l'association QBE sur le maire de Montcuq, Daniel Maury¹⁶⁸, dont les alliances politiques ont joué pour ce rassemblement.

À chaque réunion publique, QBE invite les journalistes. Mais au-delà des classiques rendez-vous associatifs, l'association organise aussi de véritables rendez-vous médiatiques, à l'image de cette conférence tenue au sommet de la tour de Montcuq, le 16 octobre 1990 :

« Pour impressionner l'adversaire il faut montrer sa force, ou disons afficher sa détermination. Si vous envoyez qu'une simple lettre... Mais si tout d'un coup vous avez un article dans les médias, une photo, on voit trois, quatre personnes... moi, j'avais un peu l'habitude de ces rapports-là [...] Je leur avais dit [les journalistes locaux] : rendez-vous au sommet de la tour de Montcuq. Je vous expliquerai tout là-haut. Ils sont venus parce qu'ils étaient émoustillés un peu... qu'est-ce qu'on va faire là-haut ? Ils sont montés, il y avait 99 marches. C'était un beau matin d'été... on voyait des tournesols d'un côté, le lac qui brillait et le ciel bleu et puis un liseré, c'était le sommet du plateau. Et on leur a dit... : eh bien voilà... c'est magnifique ici ! Eh bien, ce coin va être défiguré ! » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

À ses débuts, l'association développe un portefeuille de revendications très large, défendant tour à tour la « *force d'attraction touristique de cette région* », « *les exploitations agricoles et les villages voisins [qui] subiraient un préjudice esthétique irréparable* », « *la santé des habitants et des animaux* », « *l'agriculture* », des « *terrains et habitations [qui] deviendraient vite quasiment invendables* » (extraits d'un tract réalisé par Charles Farrény, le 5 juillet 1990). Le tract, tout en doutant de la nécessité de la ligne Golfech – Cahors, demande son enfouissement. La particularité de ces revendications est qu'elles mobilisent le Quercy Blanc comme une entité géographique reconnue pour sa qualité de vie, mais ce dernier n'appuie pas un mouvement de crispation identitaire. De même, on peut remarquer que la question esthétique porte, à ce moment, sur le paysage et soutient une rhétorique assez classique de la balafre (cf. Fig. 14, ci-après).

¹⁶⁸ Daniel Maury, appartenant au mouvement radical de gauche, est maire de Montcuq depuis 1971 et conseiller général du Lot depuis 1994.

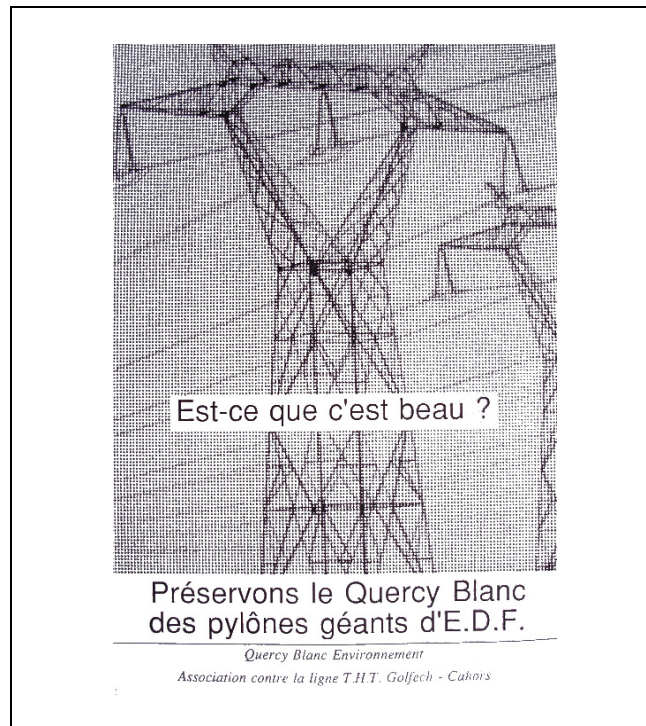


Figure 14 : Tract de l'association Quercy Blanc Environnement (Été 1991)

L'association QBE est dans une dynamique ascendante. Elle parvient à nouer des alliances au niveau local avec les élus, et obtient également, par le biais de relations chez les Verts, le soutien de la mairie de Cahors. Celle-ci, alors entre les mains de Bernard Charles¹⁶⁹, vote en conseil municipal une motion demandant « *que soit effectuée une étude technique approfondie et indépendante démontrant la nécessité de la ligne électrique pour l'alimentation de Cahors et sa région* » (Motion du conseil municipal de Cahors à propos du projet de ligne très haute tension Golfech-Cahors, le 21 septembre 1990). En octobre 1990, QBE fait paraître sa première lettre d'information grand public : elle annonce une contre-expertise visant à évaluer la situation électrique du Lot. L'étude est commandée auprès de Pierre Radanne, directeur de l'Institut d'Evaluation des Stratégies sur l'Energie et l'Environnement en Europe (INESTENE). Pour les opposants, la réalisation d'une telle étude est un véritable investissement.

¹⁶⁹ Bernard Charles, appartenant au groupe Radical, Citoyen et Vert, est maire de Cahors de 1990 à 2001, conseiller général du Lot de 1988 à 2001, et député de 1983 à 2002.

« Il fallait trouver 120 000 francs et, en 1990, ça faisait de l'argent et c'est là que Dauvois... moi j'avais pas cette expérience... j'avais une expérience militante mais j'avais pas cette expérience d'arriver à trouver du fric. Donc Dauvois a dit : moi je vais me charger de trouver de l'argent et on l'a investi de cette responsabilité... c'est lui qui a pris contact avec le conseil général, avec le SIVOM¹⁷⁰ de Montcuq... là 5000, là 10 000, il a été voir un viticulteur très connu à Cahors, Alain Dominique Perrin, le patron des bijoux Cartier place Vendôme... Il disait qu'il aimait ce terroir... On est allé le voir, il a filé 10 000 balles. Donc Dauvois a trouvé 80 000 francs. Il restait 40 000... donc on a fait des opérations, on a ramassé de l'argent et on a eu ces 120 000 francs » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Le montage financier, bien que complexe, est assuré avec le concours de particuliers, de l'Association Française de Maîtrise de l'Energie¹⁷¹, du conseil général du Lot, de la ville de Cahors et du SIVOM de Montcuq. Les conclusions de l'étude INESTENE sont à la hauteur des espérances : « suite à l'étude que nous avons réalisée courant 1991, nous avons démontré que la construction d'une ligne à haute tension [sic] de 225 000 volts entre Golfech et Cahors s'avérerait surdimensionnée par rapport aux besoins de la région. De plus, l'existence de solutions alternatives, économiquement plus favorables au département et permettant de préserver l'environnement, rend le projet d'EDF contestable » (INESTENE, Étude complémentaire sur les pointes de consommation dans le département du Lot, février 1991).

Cette contre-expertise donne à QBE une légitimité importante auprès des partenaires institutionnels qu'elle avait incités à financer l'étude mais aussi auprès de Brice Lalonde, alors secrétaire d'État à l'environnement¹⁷². Mais au-delà d'un simple brûlot anti-THT, elle ouvre son action à la question des économies d'énergie, façon, encore une fois, de ne pas s'enfermer dans une posture uniquement contestataire. Cette stratégie n'est pas choisie au hasard. L'association apprend par le Plan d'environnement de la ville de Cahors¹⁷³, monté par un sympathisant du mouvement, mais aussi auprès de l'Association Départemental pour l'Information sur le Logement (ADIL), que la promotion par EDF du chauffage électrique est une des causes de l'augmentation des consommations électriques.

« Alors chez les paysans... chez certains élus ils n'osaient pas nous le dire en face. Mais on savait que ça n'accrochait pas. On savait que ... comme on expliquait à l'époque... pour faire

¹⁷⁰ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

¹⁷¹ Association qui deviendra plus tard, avec d'autres, l'Agence de Maîtrise de l'Energie (ADEME).

¹⁷² Une délégation de QBE rencontre Brice Lalonde le 14 avril 1991, lequel fait part de son intérêt pour cette étude électrique aux financements croisés, qu'il qualifie de « première en France ». Source : *La Dépêche du Lot*, le 2 octobre 1991.

¹⁷³ Elaboré en 1991, ce plan d'environnement est le premier plan municipal de ce type conçu en France. Dans son volet énergie, il précise : « la consommation du chauffage électrique est, de toutes les consommations électriques, celle qui occasionne le plus de phénomènes de pointes et perturbe le réseau, elle devrait cesser d'être encouragée » (Extrait du Plan d'Environnement de la Ville de Cahors, 1991, p. 46). Dans un communiqué sur son bilan d'activité pour l'année 1991, EDF-GDF Service Lot affirme équiper 90 % des logements neufs du département en chauffage électrique (*La Vie Quercynoise*, 1992).

fonctionner un ordinateur, la roulette du dentiste ou la cafetière, l'électricité est nécessaire [...] ça, c'est bien, mais se chauffer ? C'est là où on a eu l'apport des écolos. Et ils ont mis le doigt sur le chauffage électrique. Ça, c'était un argument de masse. Et à ce moment-là, dans la presse, il y avait des encarts publicitaires pour le chauffage électrique... avec des primes EDF... C'est une honte, un scandale ! [...] les services sociaux croulent sous les factures d'électricité impayées parce qu'il y a un tas de ménages modestes qui achètent une maison... on leur met 4000 francs de remboursement mensuel de prêt bancaire mais ils ne se doutent pas qu'en plus ils auront 1500 francs par mois d'électricité » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Si la politique du tout équipement électrique défendue par EDF est critiquée pour les scandales sociaux qu'elle occasionne, elle est néanmoins soutenue par l'Union départementale de la CGT. Cette dernière argumente que le projet THT est un facteur important de progrès économique et social : *« les salariés lotois luttant dans les entreprises pour "vivre et travailler au pays" sont très intéressés par l'implantation d'entreprises consommatrices d'énergie, qui, à leur tour pourraient être créatrices d'emplois »* (Extrait de L'Eveil, le 1^{er} juin 1991). En un mot, le message est clair : les atteintes à l'environnement sont moins importantes que les 8 000 demandeurs d'emploi qui attendent du travail¹⁷⁴. De son côté, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, dans sa parution bimensuelle *Entreprendre*¹⁷⁵, épiluche dans un article de quatre pages les arguments des opposants pour en pointer les limites. Coupures, chutes de tension, l'alimentation électrique est défaillante et pénalise les entreprises lotoises et le développement de projets structurants (ligne TGV et aéroport). Aux revendications de QBE sur l'enfouissement des lignes, l'article rétorque que c'est techniquement impossible et trop coûteux ; à la rénovation des lignes anciennes, que c'est une solution intermédiaire sans efficacité ; et au programme d'économie d'énergie, que cela tient de l'utopie et de la contre-performance économique. De son côté EDF Service Lot n'est pas absent de la joute médiatique qui anime la presse locale : elle fait valoir les *« opérations de camouflage de lignes dans une dizaine de sites du Lot »* et affirme qu'au regard des hypothèses de croissance de la consommation, le projet THT est *« inéluctable »* (Extrait de La Vie Quercynoise, le 16 juin 1991).

Dans ce contexte polémique, la question de l'énergie, au-delà de la seule ligne THT, devient un problème lotois. Sur la lancée du rapport INESTENE, QBE organise le 7 février 1992, le colloque « Energies 2000 pour le Lot ». La soirée s'organise autour de trois débats : évaluation des besoins énergétiques à l'horizon 2005, maîtrise de l'énergie et diversification,

¹⁷⁴ Courrier de l'Union départementale des syndicats CGT du Lot adressé à M. Farrény, le 11 juin 1991.

¹⁷⁵ « Quel remède contre les défaillances du réseau électrique ? », bimensuel *Entreprendre*, octobre-novembre 1991, pp. 15-18.

et ligne THT, nuisances et solutions alternatives. Manifestement, l'association grâce à ses multiples relations parvient à se poser comme un interlocuteur raisonnable, qui pose des problèmes de fond, et dont le projet THT n'est qu'un aspect d'une réflexion plus large sur les économies d'énergies. Ce changement de focale par rapport au problème initial permet d'ouvrir un espace de débat porté par des justifications d'intérêt général incontestables. Ainsi, retrouve-t-on à ce colloque Maurice Faure (Président du conseil général du Lot), Pierre Radanne venu présenter l'étude INESTENE, mais aussi l'AFME, la mairie de Cahors, la DIREN, et bien sûr QBE. Les responsables de l'antenne EDF Service Lot, bien qu'invités, ne sont pas venus au colloque.

Les arguments de l'association restent très larges (« laideur esthétique », « gêne pour l'agriculture », « phénomènes électromagnétiques »¹⁷⁶). Sa revendication principale est d'annuler le projet 225 kV et de rénover les vieilles lignes électriques à 63 kV, voire de les enterrer à l'occasion. La presse donne un écho très favorable au colloque¹⁷⁷, allant même jusqu'à titrer : « *Les spécialistes enterrent la ligne* » (La Dépêche du Midi, le 8 février 1992).

Alors que la situation au niveau local semble plutôt favorable à l'opposition, la donne va être redistribuée suite à la signature du protocole « Les réseaux électriques dans l'environnement » entre EDF et l'État, le 25 août 1992 (cf. Chap. I). À travers le protocole « Bérégovoy »¹⁷⁸, EDF s'engage à mettre en place des instances de concertation territoriales au sein desquelles seront discutés les projets d'ouvrages électriques. Cette nouvelle scène va devenir un élément d'évolution du rapport de force entre QBE et EDF.

2.3. 1993-1994 : l'affaiblissement de l'opposition dans les instances régionales de concertation

L'annonce d'un engagement d'EDF en faveur de plus de concertation ne manque pas d'intéresser les leaders de QBE. Le 4 novembre 1992, l'association organise une conférence de presse à bord d'un bateau sur le Lot¹⁷⁹ : elle adresse solennellement à EDF une demande de concertation comme le favorise désormais le protocole signé le 4 août précédent.

Quelques mois plus tard, en janvier 1993, une coordination d'associations anti-THT se crée pour faire pression sur EDF. La Coordination Lignes Électriques Midi-Pyrénées

¹⁷⁶ Source : discours de Charles Farrény pour le colloque Energies 2000, le 7 février 1992. 3 p.

¹⁷⁷ Comme le rapporte la revue de presse du bulletin d'information de QBE du 29 février 1992.

¹⁷⁸ Protocole « Bérégovoy » portant sur « Les réseaux électriques dans l'environnement », signé entre Électricité de France et l'État le 25 août 1992. 27 p.

¹⁷⁹ Le compte-rendu et le communiqué de cette conférence sont diffusés par la suite dans le bulletin d'information de QBE, du 18 novembre 1992.

(CLEMP) rassemble 16 associations¹⁸⁰ qui contestent 7 projets EDF : le poste de Jegun-Lavardens (Gers) ; la ligne Solomiac – Auch 63-90 kV (Gers), la ligne L’Isle-en-Dodon – Boulogne-sur-Gesse 63-90 kV (Haute-Garonne), la ligne Preyssac – Montclera 63-90 kV (Lot), la ligne Grisolles – Toulouse 225 kV (Haute-Garonne), la ligne Golfech – Cahors 225 kV (Lot) et la ligne France – Espagne (Cazaril – Port de la Pez) 400 kV (Hautes-Pyrénées). Charles Farrény, un des leaders de QBE, est élu à la présidence de cette coordination associative. La CLEMP réalise, en février 1993, un « Livre Blanc des lignes THT en Midi-Pyrénées »¹⁸¹ qui présente par fiches-projets l’état de la concertation, des dégâts estimés de la ligne, des oppositions et les solutions préconisées par les associations. La CLEMP demande que soit appliqué le protocole Bérégovoy, toujours au point mort en juin 1993.

Si l’application du protocole tarde, c’est en partie parce que les préfetures, régionales et départementales, chargées de veiller à l’organisation de la concertation ne savent pas réellement quelle forme lui donner. À ce titre, les préfets attendent la circulaire qui doit en préciser les modalités. Celle-ci, appelée circulaire Billardon¹⁸², arrive sur leur bureau en janvier 1993. Les précisions attendues ne sont pas au rendez-vous : « *la diversité des situations régionales me conduit à ne pas donner d’instructions trop précises quant à la composition de ces instances. Elle doit être négociée localement par EDF qui prend des contacts dès à présent en vue de constituer ces instances, et ce, en concertation étroite avec les préfets de région* » (Circulaire Billardon, 1993, p. 2). Par ailleurs, la circulaire précise que la mise en place d’une concertation régionale autour des schémas directeurs des réseaux haute et très haute tension n’a pas de valeur réglementaire, et qu’en aucun cas les négociations ne doivent porter sur les tracés des lignes, ces derniers étant débattus dans le cadre de la concertation départementale. Quelle est donc l’activité réelle de ce qui s’appellera les Instances Régionales de Concertation (IRC) ?

En région Midi-Pyrénées, l’IRC se met en place après l’été 1993. EDF invite alors les associations à établir un inventaire des points noirs environnementaux ou paysagers des

¹⁸⁰ Au 15 mars 1993 la CLEMP rassemble : l’Association des Habitants de Pibrac et Communes Voisines pour la Protection de l’Environnement, l’Association Isards, l’Association Nature Environnement des Sites de la Save, la CODEPA Larra, le Collectif No Pasaran (Vallée du Louron), le Comité de sauvegarde du Paysage Gersois, le Comité Ecologique Ariégeois, la Coordination Grisolles – Ginestous (11 associations), l’Environnement et Développement de Montesquieu-Guitaud, Protection de l’Environnement de Larra, Protection du Cadre de Vie des Terrasses et Vallées de la Garonne, Protection et défense Merville et vallée de la Save, Quercy Blanc Environnement, Quercy Bouriane Vallée du Lot Environnement, UFC Colomiers et l’Union des Ecologistes (Midi-Pyrénées).

¹⁸¹ Coordination Lignes Électriques Midi-Pyrénées. Livre Blanc des lignes THT en Midi-Pyrénées. Février 1993. 18 p.

¹⁸² Ministère de l’Industrie et du Commerce Extérieur. Le Ministère délégué à l’Energie. Circulaire relative aux procédures d’instruction des projets d’ouvrages électriques, janvier 1993. 12 p.

réseaux aériens électriques et téléphoniques. En Midi-Pyrénées, c'est l'association Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement (UMINATE) qui se charge de centraliser les réponses des associations. Elle adresse, dans un courrier de février 1994, une fiche-type destinée à catégoriser ces points noirs, d'après quelques critères simples :

- Localisation (département, communes, routes, croisements)
- Description du milieu où se trouve le point noir (secteur inhabité, habitat dispersé, faubourg, centre ville, zone industrielle, zone agricole, site classé, site inscrit, parc naturel, réserve naturelle, biotope, ZNIEFF, autre)
- Type de l'installation (ligne électrique BT, MT, HT, THT ; transformateur ou ligne téléphonique)
- Situation actuelle de la ligne (existante ou en projet)
- Classement par ordre d'importance (de 1 à 5) des nuisances (esthétique, perturbation de la faune, désagrément causé par la gestion de la ligne, bruit, danger)
- Estimation de la longueur de la ligne
- Intervention souhaitée (par ordre de préférence) (enfouissement, déplacement, modification, autre)

Le président de QBE, Guy Dauvois, suit les multiples réunions de l'IRC. Cela donne à l'association une carte de visite supplémentaire, et son intégration au sein de la CLEMP lui offre parallèlement un poids médiatique un peu plus important. Pourtant, cette concertation régionale va progressivement se révéler inconséquente.

« Cette instance régionale de concertation a fonctionné pendant 2 ans à peu près... parce qu'EDF voulait montrer qu'ils jouaient le jeu. Et donc cette instance régionale de concertation s'est attelée à faire le relevé des points noirs en Midi-Pyrénées... et ils nous ont demandé à nous, associations, de faire des fiches où il y avait des points noirs [...] Et ils nous ont dit : nous, on s'engage en 3 à 4 ans à faire disparaître ces points noirs. Alors ils nous ont amusé avec ça... on a fait quelques réunions » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Paradoxalement, et bien qu'ils aient réclamé cette concertation, les leaders de QBE sentent que la maîtrise du jeu leur échappe. Ça n'est pas à ce niveau-là que le projet Golfech – Cahors serait résolu. C'est pourquoi en parallèle, en janvier 1994, l'association décide de lancer une nouvelle contre-expertise, confiée, comme la précédente au cabinet INESTENE.

La première étude avait conclu au surdimensionnement du projet d'EDF et préconisait soit un renforcement des lignes 63 kV existantes en 90 kV, soit un plan d'économie d'énergie pour invalider les hypothèses de croissance au fondement de la justification du projet. Cette

étude INESTENE n°2 se concentre sur la première piste : « le département du Lot étant déjà alimenté par une ligne 225 kV aboutissant à Férrouge (près de Souillac), la question de bon sens était de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de s'y raccorder directement. Solution d'autant plus logique qu'il existe déjà une ligne haute tension (63 kV) reliant Férrouge à Cahors. Très ancienne, cette ligne pourrait être modernisée et remplacée par une ligne plus puissante de 90 kV. Moins coûteuse, l'opération aurait l'avantage de ne pas dégrader un nouvel espace du Lot » (Extrait du Bulletin d'information n°9, de janvier 1994, de QBE). Cette nouvelle étude est financée par QBE, le conseil général du Lot, la mairie de Cahors, le SIVOM de Montcuq et deux donateurs privés¹⁸³.

En parallèle l'IRC poursuit son inventaire des points noirs. 34 fiches sont collectées en mars 1994, puis 66 en avril. En juin, l'IRC se réunit pour finaliser l'inventaire et chiffrer les modifications demandées. En septembre, une nouvelle réunion détermine les interventions prioritaires. QBE demande à ce qu'EDF finance des intervenants extérieurs dans le cadre de réunions d'information de la CLEMP, notamment pour clarifier les enjeux relatifs aux conditions d'enfouissement des lignes THT et à leurs effets sur la santé.

« Ils avaient quelques moyens et donc on leur a dit : nous, on voudrait faire comparaître quelques experts dans cette commission... sur les problèmes de santé, par exemple [...] on a fait venir un type qui s'appelait Santini... André Santini, qui était professeur à l'INSA de Lyon. Et donc lui, il avait fait des études sur ça... sur les phénomènes électro-magnétiques [...] on a fait une conférence et c'est EDF qui a payé... ça nous donnait des moyens pour inviter des experts, des trucs comme ça... et à deux, trois reprises, on a fait des réunions pour essayer de discuter... Et à la dernière réunion, on a fait venir Depris¹⁸⁴. Et alors il y a eu un clash terrible... et EDF a dit : nous, on ne viendra plus aux réunions s'il y a Depris grosso modo. Et donc la CLEMP a cessé de se réunir » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Si EDF refuse l'intervention de Daniel Depris dans le groupe de travail n°1 de l'IRC, c'est notamment parce qu'il a déjà permis à plusieurs associations d'obtenir gain de cause. En particulier, récemment, dans le Lot. En 1993, il a aidé une collectivité de six communes qui luttait contre un projet de ligne aérienne 63 kV (projet « Meymes – Montclera »). Il a réussi à démontrer que le projet d'EDF n'était pas recevable et a incité le préfet du Lot à refuser de signer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

¹⁸³ M. A.-D. Perrin de Cartier International et M. Heilbronner du Domaine de Quatre.

¹⁸⁴ Daniel Depris est scientifique et président du Comité Européen pour la Protection de l'Habitat, de l'Environnement et de la Santé (CEPHES), qu'il a fondé en 1986. Il a fait de la lutte contre les lignes électriques aériennes son cheval de bataille. Il est intervenu dans plus de 70 dossiers ayant trait à des projets d'implantation de lignes électriques ou de postes de transformation, ainsi que de très nombreux dossiers ayant trait aux pollutions hertziennes et soniques. Il a été un des premiers experts à avoir préconisé, dès la fin des années 1970, l'enfouissement quasi-systématique des ouvrages de transport et de distribution de l'énergie électrique. À quelques reprises, il a été officiellement agréé par EDF, notamment pour le groupe de travail n°2 de l'IRC Midi-Pyrénées de 1993 à 1995, à la demande des élus écologistes du conseil régional.

En octobre 1994, QBE reçoit les conclusions de la seconde étude INESTENE¹⁸⁵ visant à déterminer la faisabilité du renforcement de la ligne nord (Souillac – Cahors) en 90 kV. C'est un véritable coup de tonnerre ! Les résultats espérés ne sont pas au rendez-vous.

« Pierre Radanne est venu. Il a dit : moi, pour faire une simulation de consommation électrique sur les 20 prochaines années, j'ai besoin d'un logiciel mis au point par un bureau d'études belge... il faut que je fasse sous-traiter une partie de mon étude [au bureau BCEOM]. Est-ce que vous êtes d'accord ? [...] Et curieusement, avant que les conclusions de ce bureau d'études soient publiées, il est venu nous voir... il nous a dit : je suis embêté... les conclusions sont pas tout à fait celles que j'attendais... et donc elles étaient moins tranchées contre la THT. Alors on avait financé ça, on était emmerdé quand même. On était de bonne foi mais quand même on se demandait ce qu'il fallait faire, s'il fallait le publier ou pas. En fait, on a demandé à Pierre Radanne de nous faire un complément d'informations auprès de leur bureau d'études. Et là, ce bureau d'études, on l'a su après, il n'était pas si indépendant que ça, il n'avait pas les garanties d'indépendance qu'on pouvait espérer. Ce bureau d'études belge avait pris contact avec EDF et s'était appuyé sur tous les relevés et les données fournis par EDF et qui devaient être biaisés... et qui l'étaient certainement. On s'était fait piéger à ce moment-là » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

En clair, le rapport INESTENE – BCEOM conclut qu'avec une hypothèse de croissance de la consommation d'électricité de 2 %, soit une hypothèse basse, il est envisageable de tendre une nouvelle ligne à 63 kV dans le couloir de la ligne sud existante.

Mais le rapport reconnaît aussi, d'une part, que cette hypothèse de croissance suppose une maîtrise de la demande d'électricité et une promotion des énergies renouvelables, et d'autre part, qu'une ligne 225 kV entre Cahors et piquée sur la ligne Godin – Verlhaguet arriverait beaucoup moins vite à saturation qu'une ligne à 63 kV. Lorsque INESTENE et le BCEOM présentent l'étude à EDF dans la réunion de l'IRC Midi-Pyrénées, du 13 décembre 1994¹⁸⁶, EDF se retrouve en position de force. Les contre-experts confirment, quels que soient les scénarios envisagés, qu'il est nécessaire de prévoir un renforcement du réseau électrique lotois – alors que la première étude INESTENE avait conclu au surdimensionnement du projet THT. Néanmoins, entre INESTENE-BCEOM et EDF, les divergences portent sur la solution à privilégier : ligne à 63 kV pour les premiers, à 225 kV pour les seconds. Dans la réunion de l'IRC du 7 février 1995¹⁸⁷, la situation bascule définitivement : EDF constate, sans

¹⁸⁵ INESTENE-BCEOM (1994). *Analyse des possibilités de renforcement de l'alimentation électrique de Cahors*. Etude réalisée pour le compte du conseil général du Lot, de l'association Quercy Blanc Environnement, du SIVOM de Montcuq et de la ville de Cahors, 55 p.

¹⁸⁶ Instance Régionale de Concertation Electricité. Groupe de travail n° 1. Schéma directeur régional des infrastructures électriques. Compte-rendu de la réunion tenue au conseil régional Midi-Pyrénées, le 13 décembre 1994. 5 p.

¹⁸⁷ Instance Régionale de Concertation Electricité. Groupe de travail n° 1. Schéma directeur régional des infrastructures électriques. Compte-rendu de la réunion tenue au conseil régional Midi-Pyrénées, le 7 février 1995. 5 p.

qu'INESTENE puisse le contredire, que les conclusions de l'expertise déléguée au BCEOM rejoignent ses conclusions, à savoir la nécessité d'un projet 225 kV. Guy Dauvois, président de QBE, présent à la réunion, ne parvient pas à infléchir la décision des experts.

« Dauvois m'avait dit : je vais à une réunion à Toulouse parce que le bureau d'études belge va présenter à Edf son rapport... et le soir il revient décomposé [...] À ce moment-là Dauvois était président. Il me dit : je suis démonté parce que, là, je me suis fait rouler dans la farine. On s'est fait avoir... Et là on a un peu reculé, je me rappelle ; et d'ailleurs Dauvois, à la réunion suivante, de lui-même, il a dit : M. Farrény, j'ai fait une erreur ; j'étais tout seul, j'ai pas vu arriver le piège... je remets ma démission ! » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

Alors que l'association paraissait avoir toutes les cartes en main pour imposer, par une contre-expertise irréfutable, au sein même de l'IRC les preuves de l'inutilité du projet Cahors – Golfech, elle se retrouve à saboter sa propre position. Par cette erreur de stratégie, l'association QBE se retrouve décapitée. Après quatre années de lutte acharnée, le président démissionne. L'association en sort exsangue : la stratégie consistant à battre les experts sur leur terrain s'est révélée contre-productive, coûteuse et parfois trop technique pour être mobilisatrice. Dans ce contexte, EDF reprend la main et ressort le projet enfoui dans les cartons depuis l'été 1990.

2.4. 1995-1997 : EDF relance le projet à grand renfort de moyens

Lorsque Guy Dauvois, président de QBE, démissionne lors de l'assemblée générale de l'association, le 29 juin 1995, il est remplacé par Charles Farrény, secrétaire et cofondateur actif. Le Bulletin d'information de QBE¹⁸⁸, en cet été 1995, est discret sur les raisons de cette passation de pouvoir. Pourtant, quelques mois plus tôt, lors de la réunion de l'IRC du 3 avril 1995, le préfet de région valide en séance plénière la nécessité de renforcer l'alimentation de la région de Cahors à l'horizon 2000 par une ligne 225 kV. Il est convenu qu'EDF établisse un nouveau dossier afin de relancer le projet dans le cadre d'une concertation au niveau départemental.

Durant l'année 1995, QBE connaît un passage à vide. Après le coup de massue du rapport INESTENE-BCEOM et l'annonce du redémarrage du projet, la voilure a été diminuée. De son côté, EDF prépare les concertations à venir conformément à l'accord réseaux électriques – environnement d'août 1992.

¹⁸⁸ Bulletin d'information de Quercy Blanc Environnement, n°12, du 25 août 1995.

C'est en janvier 1996 que le Ministre de l'Industrie transmet au préfet du Lot, M. Lefèvre, les instructions pour le renforcement électrique de Cahors. Ce projet comprend un poste de transformation 225/63 kV à Cahors et son alimentation par une ligne aérienne en 225 kV. L'aire d'étude initiale porte sur 146 communes réparties sur quatre départements (Lot, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Dordogne) (cf. Carte 6 ci-avant).

La présentation du projet et la proposition d'aire d'étude (cf. Carte 6) ont été abordées dans une première réunion de concertation en préfecture le 4 avril 1996 en compagnie des élus locaux, des chambres consulaires, d'EDF et des services de l'État.

L'aire d'étude n'est pas remise en cause et quelques élus émettent le souhait de rajouter des possibilités d'implantation de la ligne dans des couloirs suivants la voie ferrée ou l'autoroute. Le 26 avril 1996, dans une seconde réunion, les élus ont demandé le retrait des solutions en couloir en bordure du Lot et entre Férrouge et Cahors. Cette demande, appuyée par la DIREN, était motivée par la forte sensibilité environnementale de ces secteurs. Cette nouvelle aire d'étude est présentée en réunion élargie, c'est-à-dire incluait les associations, le 10 mai 1996. À cette occasion, Guy Dauvois, de QBE, constate : « *on se trouve emprisonné dans un schéma donné par EDF sur la distribution de l'électricité dans une région à partir de lignes classiques. On parle de conducteurs, de pylônes. Pourquoi ne pas utiliser des turbines à gaz ? Cela permettrait d'avoir une alimentation souple en fonction des demandes d'hiver, peut être pour des coûts inférieurs* »¹⁸⁹. De son côté Charles Farrény met en difficulté EDF en soulignant que le cabinet d'étude retenu est le même que celui qui avait fait l'étude d'impact minimaliste en 1990.

« C'est vous qui en 1990 avez donné le feu vert. En deux pages ! Et aujourd'hui c'est encore vous qui donnez la bénédiction à ce projet... Vous vous êtes discrédités en 1990, vous n'êtes pas crédible ! [...] Par exemple, dites nous comment vous avez fait pour réaliser cette étude, pour parcourir... parce que vous avez fait cette étude, vous nous dites que ça a duré deux, trois mois mais on ne vous a jamais vus, nous, sur le terrain... Ah, mais je suis venu en voiture ! Mais quand même, est-ce que vous êtes venus nous voir à la mairie ? Comment vous avez fait pour recenser tous les points de patrimoine ? Ah, mais le guide Michelin... alors là, éclats de rire ! Le Guide Michelin, il a dit ! Mais, monsieur, dans le Guide Michelin, il n'y a pas un dixième de ce qui fait la richesse de ce pays... là, les types, les paysans, les maires dans le coin... : le Guide Michelin, mais il est fou ! Alors il a dit : je propose ces cartes et vous avez trois mois pour en rajouter si vous voulez. Alors le préfet, magnanime... : si j'ai oublié des églises, des machins, des cultures... et alors le préfet Lefèvre, pendant trois mois, a mis en place des commissions » (Entretien QBE n°7, le 29 mars 2006).

¹⁸⁹ Préfecture du Lot. Projet de renforcement en électricité de Cahors. Réunion de concertation du 10 mai 1996. 9 p.

L'aire d'étude est retenue (cf. Carte 7, ci avant) mais la préfecture doit lâcher du lest en organisant des groupes de travail pour amender le recensement initial des contraintes. L'aire d'étude est soumise à une consultation écrite des 174 élus, représentants des associations et des administrations concernées de mai à juin. Plus de 89 % des réponses sont favorables. Le 5 juillet 1996, ces résultats sont présentés devant l'ensemble des partenaires et l'aire d'étude est validée.

Lors de cette dernière journée de consultation sur l'aire d'étude, quatre groupes de travail ont été constitués pour identifier les contraintes environnementales nécessaires à la sélection du fuseau de moindre impact. Près de 120 personnes se sont inscrites dans les groupes de travail Habitat, Milieux Naturels, Sites et Patrimoines, et Economie Agricole et Touristique. Un cinquième groupe de travail est créé, en réponse aux propositions de la CLEMP et de QBE d'étudier des solutions alternatives telles que la cogénération ou les turbines à gaz. Mais le message d'EDF est clair dès le début : tout aussi intéressants et performants que soient ces outils, ils ne sont pas de taille à répondre aux problèmes de l'alimentation électrique de Cahors.

La composition des groupes de travail est variable mais, en moyenne, 50 % sont des élus locaux, 20 % des services de l'État, 15 % des associations, 8 % EDF, 5 % des chambres consulaires et 2 % des organismes professionnels¹⁹⁰. Ces groupes de travail se réunissent d'août à novembre 1996. L'objectif est de recenser, puis de hiérarchiser, les contraintes soulevées par le projet de ligne THT aérienne. Au terme de ce travail, le recensement des contraintes par communes est synthétisé par le cabinet Montbailliu, qui l'intègre à l'étude visant à choisir un fuseau de moindre impact. Le résultat de ce travail est exposé en réunion publique le 5 décembre 1996. C'est un véritable camouflet pour les associations.

Ce travail d'addition des contraintes concourt à définir de manière arithmétique un « fuseau de moindre impact » (cf. Fig. 15, ci-après). En fait, la formule est rhétorique. Il ne s'agit pas d'améliorer les choix techniques du projet de façon à limiter ses « impacts », mais plutôt d'améliorer le choix du tracé de façon à diminuer le nombre de « contraintes » rencontrées. Il s'agit de trouver l'environnement qui convient, le paysage de moindre valeur qui permettra de garantir l'insertion d'un projet standard !

¹⁹⁰ Estimation moyenne calculée à partir des personnes représentées dans chacun des groupes de travail.

VARIANTES	HABITAT	URBANISME (km)	ZONES TAMPON (km)	MONUMENTS	VISIBILITÉ (km)	RELIEF	PATRIMOINE	VARIANTES	LONGUEUR (km)	MILIEU NATUREL (km)	VIGNE (km)	VERGER (km)	TRUFF. (km)	HÉBER- GEMENT	TOURISME
FUSEAU 1.A * <i>Montaigu Nord</i>	6	0	0	0	0	6	0	FUSEAU 1.A (1) <i>Montaigu Nord</i>	44.3	9.2	0.6	0	1.4	1	1
FUSEAU 1.B <i>Montaigu Nord</i>	7	0	0	0	0	5	0	FUSEAU 1.B <i>Montaigu Nord</i>	42.3	6.6	0.4	0	0.6	2	0
FUSEAU 2.A <i>Montaigu Sud</i>	4	0	0	0	0,85	5	0	FUSEAU 2.A <i>Montaigu Sud</i>	42.3	9.2	0.7	0.7	1.5	1	2
FUSEAU 2.B <i>Montaigu Sud</i>	5	0	0	0	0	4	0	FUSEAU 2.B <i>Montaigu Sud</i>	40.3	6.6	0.4	0.7	0.7	2	1
FUSEAU 3.A <i>Centre</i>	21	0	0	0	1,25	2	3	FUSEAU 3.A <i>Centre</i>	46.5	3.3	1	1.3	1.5	7	2
FUSEAU 3.B <i>Centre</i>	21	0	0	0	0	2	3	FUSEAU 3.B <i>Centre</i>	40.5	0	0.8	1.3	0.4	5	1
FUSEAU 4.A <i>Septfonds Ouest</i>	157 (1)	8,4	5,2	0	8,5	2	3	FUSEAU 4.A <i>Septfonds Ouest</i>	82.2	11.3	1.4	3.5	2.1	2	2
FUSEAU 4.B <i>Septfonds Ouest</i>	163	8,4	6	0	7,25	2	2	FUSEAU 4.B <i>Septfonds Ouest</i>	68.2	7.7	1.1	3.5	0.4	0	1
FUSEAU 5.A <i>Septfonds Est</i>	161	8,7	5,7	1 MC (2)	10,6	2	2	FUSEAU 5.A <i>Septfonds Est</i>	85.1	11.3	1.8	3.3	2	3	3
FUSEAU 5.B <i>Septfonds Est</i>	167	8,7	6,5	1 MC	9,35	2	1	FUSEAU 5.B <i>Septfonds Est</i>	71.1	7.7	1.2	3.3	0.3	0	2
COULOIR 6.A <i>Protocole : // HT</i>	177	6	6,2	2 ZPPAUP	2,25	2	1	COULOIR 6.A <i>Protocole : // HT</i>	73	15.3	2	3.7	1.7	5 (2)	2
COULOIR 6.B <i>Protocole : // HT</i>	183	6	7	2 ZPPAUP	1	2	1	COULOIR 6.B <i>Protocole : // HT</i>	59	9.2	1.6	3.7	0	3 (2)	1
COULOIR 7.A <i>Protocole : // A.20</i>	165	3,6	2,2	1 ZPPAUP 1 MI	1,25	1	2	COULOIR 7.A <i>Protocole : // A.20</i>	75.7	13.7	1.5	4	2	3	2
COULOIR 7.B <i>Protocole : // A.20 via Caussade</i>	171	3,6	3	1 ZPPAUP 1 MI	0	1	2	COULOIR 7.B <i>Protocole : // A.20 via Caussade</i>	61.7	10.4	1.1	4	0.3	1	1

(1) Le nombre de maisons dans les fuseaux 4, 5, 6 et 7 est difficile à dénombrer à cause de l'habitat péri-urbain très dense entre Montaigu et Caussade. Il s'agit ici de valeurs maximales.
(2) MC = Monument Classé - MI = Monument inscrit
ZPPAUP = Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Loi du 7.1.1983 complétée par la Loi du 8.1.1993)

(1) A : Poste 225 000 volts dans la Combe de Pradines.
B : Poste dans la Combe de Barfassec (Cahors)
(2) dont 1 auberge-relais.

Figure 15 : Tableau comparatif des impacts pour 14 variantes. Comparaison quantitative selon l'axe théorique le moins contraignant pour l'environnement¹⁹¹

Cette présentation de l'environnement local par EDF va choquer les associations, à l'image du fuseau 2B décrit comme un lieu sans qualité : urbanisme (0 km), monuments (0), visibilité (0 km), patrimoine (0), tourisme (1). Il faut dire que la codification des informations ne facilite pas leur réception par le public et ajoute à l'émotion.

Par exemple, la question paysagère est jugée d'après deux critères : le surplomb des sites très visibles (critère de co-visibilité établi d'après des calculs numériques de terrain et des cartes de co-visibilité) et là traversée des lignes de crête¹⁹². Pour le premier critère, sont comptabilisés des kilomètres de « sites visibles » traversés ; le second critère répond à des mesures au cas par cas (une valeur nominale de 1 kilomètre est attribuée à chaque traversée de ligne de crête). C'est par cette pondération que l'analyse produit la valeur : visibilité (0 km).

Cette méthodologie révèle la perception du milieu par EDF. On comprend vite qu'avant même que l'analyse environnementale soit lancée, son cahier des charges définit en creux le profil type de paysage qui pourra être traversé (faible densité de l'habitat, absence de

¹⁹¹ Source : Montbailliu Xavier (1996). *Amélioration de la qualité de l'alimentation électrique de la région de Cahors. Ligne à 2 circuits 225 000 volts Cahors sud – Lacour. Raccordement à la ligne à 225 000 volts Dantou – Verlhaguet. Etude d'impact*, 245 p.

¹⁹² Méthodologie détaillée dans l'étude d'impact (Montbailliu, 1996, *Ibid.*).

sites touristiques, absence de patrimoine institutionnalisé, absence de milieux naturels reconnus, absence de cultures contraignantes – vignes, vergers et truffières pour ce cas d'étude).

À ce titre, il est intéressant de consulter la méthodologie d'étude d'impact éditée, en interne, par EDF en septembre 1994. En introduction le guide précise que son objectif est d'accompagner les concepteurs formés dans une culture d'ingénierie à appréhender le paysage pour « *une intégration optimale de l'ouvrage* » (EDF, 1994, p. 5). Après avoir averti du caractère polémogène de l'enjeu paysager en raison de ses significations possibles auprès des riverains d'un projet, le guide pose « *le concept d'intégration au site* » : « *on conçoit – et il serait étonnant que l'accord entre les parties ne se fassent pas sur ce point – qu'un vieux village pittoresque, bien inscrit dans le site d'une campagne traditionnelle, ne puissent accepter le voisinage d'une ligne à haute tension et que le report de la ligne bien au-delà du champ de visibilité ou, à défaut, sa dissimulation s'imposent* » (EDF, 1994, p. 16).

De façon étonnante, le guide part du principe que les réseaux de transport d'électricité sont inesthétiques et que l'éloignement à la vue, voire la « dissimulation » sont la voie normale pour tout projet paysager. Par ailleurs, le guide réduit d'emblée la question du paysage et de l'approche du site à une logique de moindre impact visuel (cf. Fig. 16).

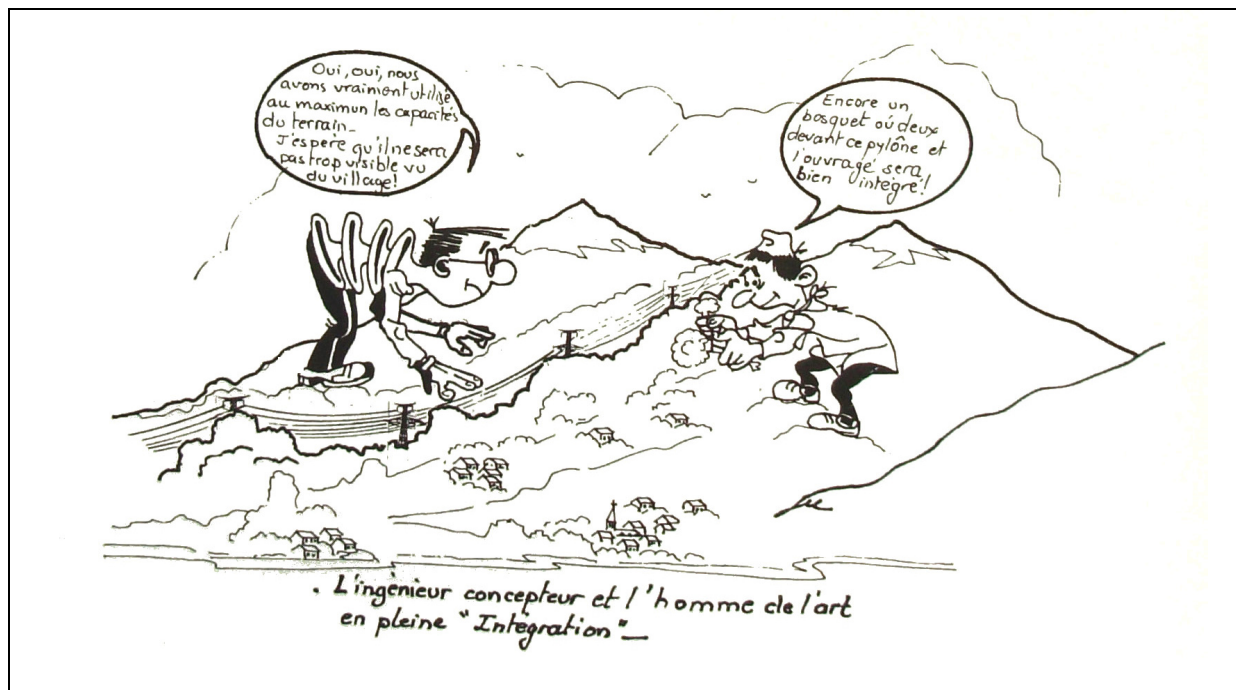


Figure 16 : « L'ingénieur-concepteur et l'homme de l'art [le paysagiste] en pleine « intégration »¹⁹³

¹⁹³ Source : EDF (1994), p. 16 ; EDF (1994). *Guide de l'étude d'impact. Le paysage*. Document interne, 82 p.

Illustrant le concept d'intégration au site, le guide nous présente (cf. Fig. 16) un ingénieur et son paysagiste, lancés dans un voyage de Gulliver, arpentant quelques montagnes à la manière d'une gigantesque maquette. Et l'ingénieur de se courber sur ce paysage miniature pour en régler les derniers détails, et le paysagiste de rajouter quelques forêts de-ci de-là pour finaliser l'intégration au site – le tout dans la sérénité, les villageois étant invisibles à l'œil nu. Ce dessin ne reflète pas l'ensemble des autres dessins de l'étude d'impact – l'ingénieur retrouvant des proportions plus humaines par ailleurs, mais il est pour le moins symptomatique du décalage des points de vue entre le concepteur et l'habitant. L'intégration au site est un enjeu purement visuel, qui ne nécessite pas la prise en compte d'un point de vue situé et subjectif, et qui peut s'organiser de façon objective en tenant compte de paramètres simples comme la topographie et la végétation.

In fine, le cabinet Montbailliu retient 7 fuseaux de moindre impact à travers tout le Quercy Blanc (cf. Fig. 17, ci-après) – chaque fuseau donne lieu à deux variantes, soit quatorze variantes au total. Sur cette carte, le projet initial de 1990 se situe à l'emplacement du fuseau n° 2, au nord de l'aire d'étude.

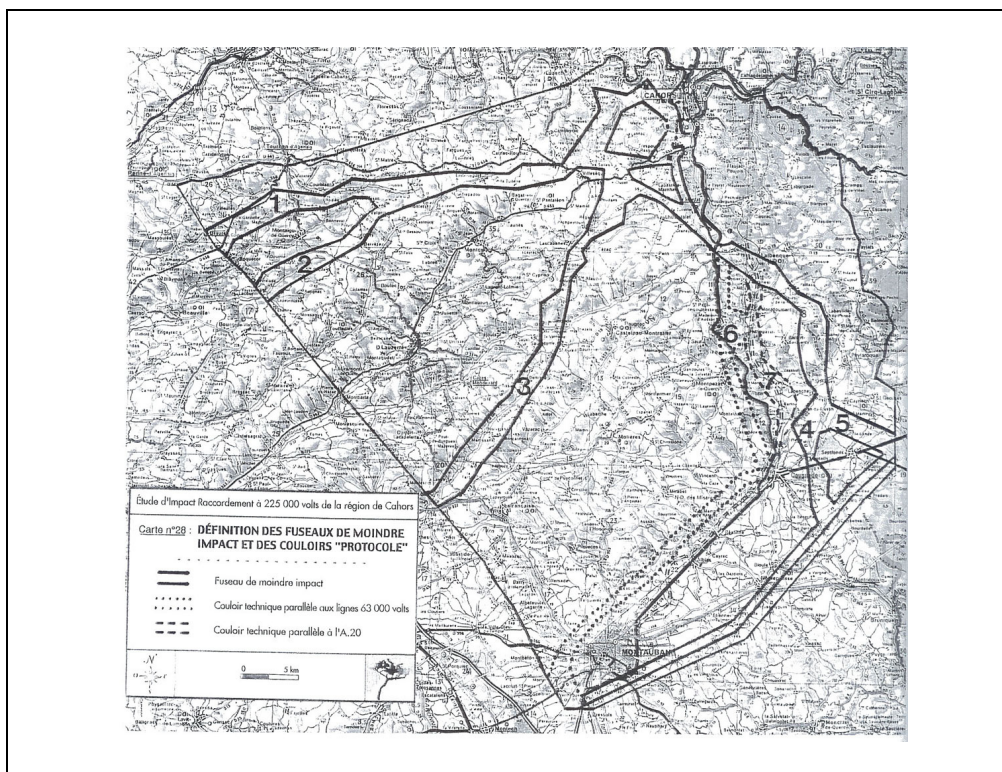


Figure 17 : Définition des sept fuseaux de moindre impact¹⁹⁴

¹⁹⁴ Source : Montbailliu (1996), *op. cit.*

Pour les opposants, la coupe est pleine. L'étude d'impact d'EDF choque à un double titre : non seulement certains d'entre eux découvrent qu'ils sont les habitants d'un paysage-sans-qualité, mais de surcroît ils comprennent que c'est l'identification de tels non-lieux qui structure toute la démarche de projet d'EDF (cf. Fig. 18, ci-après). Cette étude met à jour une mésentente profonde où les opposants se rendent compte de l'appréciation normative de leur espace vécu.

« D'un coup tout le Quercy était une zone de moindre impact ! » (Entretien QBE n°1, le 27 mars 2006).

« Sur la ligne patrimoine : 0 ! D'accord, il n'y avait pas Notre-Dame de Paris mais le patrimoine était partout » (Entretien QBE n°10, le 14 mars 2006).

En contrepoint de cette approche analytique, de nombreux entretiens évoquent les paysages du Quercy Blanc en termes d' « ambiance sudiste » (Office de tourisme de Montcuq, le 15 mars 2006), de « Provence du Lot » (Entretien QBE n° 10, le 14 mars 2006), de « Toscane française » (Entretien QBE n°14, le 23 avril 2006). Le paysage décrit par son « ambiance », sa « lumière », son « âme » apparaît comme une globalité vécue.

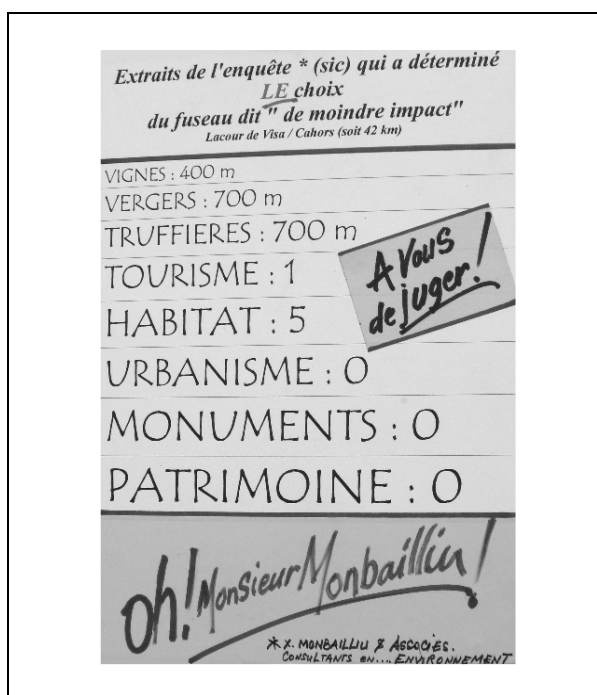


Figure 18 : Pancarte « À vous de juger ! » affichant les résultats de l'étude d'impact pour le fuseau 2B¹⁹⁵

¹⁹⁵ Source : Mme Marroux, membre de QBE.

Dans les premiers mois de 1997, la contestation s'amplifie. Des réunions publiques d'information sont organisées dans tout le Quercy Blanc (cf. Photo. 7 et 8 : à Castelnau-Montratier (10 février), Cahors (18 février), Lafrançaise (3 mars et 4 avril), Montaigu-de-Quercy (29 avril), Saint-Cyprien (9 mai), Castelnau-Montratier (12 mai), Caussade (16 mai), Belfort-du-Quercy (17 mai). L'agrandissement de la zone d'étude a eu pour effet de décupler l'espace de la contestation. En parallèle, l'abandon du projet de ligne THT dans la vallée du Louron, en mars 1996, est l'exemple d'une lutte réussie qui galvanise les opposants.



Photographies 7 et 8 : Début 1997, les appels à réunions publiques se multiplient dans la campagne quercynoise¹⁹⁶

De nouveaux collectifs se manifestent : l'Association Tarn-et-Garonne Environnement, l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Lalbenque, l'Association de Défense des Habitants de Belfort, l'Association Garenne, Bois et Berges du Lemboulas. QBE coordonne ces collectifs et diffuse à travers sa nouvelle publication, « Point à la ligne », les numéros de téléphone des correspondants locaux. Dans ces quelques mois, tout va aller très vite. Les associations invitent les élus locaux à leurs réunions ; ceux-ci comprennent que la contestation prend de l'ampleur et qu'il est, en terme de stratégie électorale, difficile de ne pas soutenir le mouvement.

¹⁹⁶ Source : photographies prêtées par M. Abady, membre de QBE.

3. Une contestation populaire : l'essor des stratégies esthétiques et le renouveau de l'opposition

Le 21 avril 1997, les enjeux de politique nationale donnent un coup d'accélérateur à la montée en puissance de l'opposition locale. Jacques Chirac, alors Président de la République, dissout l'assemblée nationale et appelle à des élections législatives anticipées. Ces dernières, prévues pour mars et avril 1998, sont ramenées au 25 mai et au 1^{er} juin 1997. Les associations profitent alors de ce contexte de campagne électorale et d'exposition médiatique des élus locaux pour les amener à remettre en cause le projet. La stratégie est payante : tous les grands élus du secteur se prononcent contre le projet¹⁹⁷. Par un hasard de calendriers, les associations avaient prévu une manifestation à Cahors la veille des élections législatives, le 24 mai. Ce sera un tournant dans l'histoire du projet THT.

3.1. 24 mai 1997 : la manifestation historique à Cahors contre la THT

« 5000 personnes dans les rues de Cahors en descendant, ça fait du monde... j'ai participé à pas mal de manif syndicales ou autres, il n'y a jamais eu ce flux, ce flot [...] je pense que cette manif a eu un succès fou. En grande partie, les gens étaient déjà motivés mais ça a eu un effet structurant » (Entretien QBE n°2, le 10 mai 2006).

« À Cahors, le 24 mai 1997, il y avait entre 4000 et 5000 personnes, ce qui ne s'était jamais vu à Cahors. Il y a des vieux cadurciens qui ont dit : à la Libération, on a vu ça. Une seule fois ! À la Libération. Il y avait vraiment du monde. Il y avait des gens de tous les coins du Quercy » (Entretien QBE n° 4, le 11 avril 2006).

La manifestation du 24 mai 1997 dépasse les espérances des organisateurs : 4000 à 5000 personnes se retrouvent dans les rues de Cahors (cf. Photo. 9 à 11, ci-après). Le mouvement est très bien suivi par les élus locaux. Cet événement a rassemblé au-delà des seules associations d'opposants. Cette journée symbolique va être un déclencheur pour certains particuliers venus manifester.

« On est allés à la manifestation de Cahors, le 24 mai 1997, et là, on a rencontré d'autres associations dont Quercy Blanc Environnement. Elles nous ont dit : nous, on se bat... alors on a monté une association qui regroupait neuf communes. Avant la manifestation, on n'était que spectateurs, on n'était pas en association, et c'est à partir de là qu'on a eu l'idée » (Entretien Association Bas-Quercy Contre la THT, le 14 mars 2006).

¹⁹⁷ Source : *La Dépêche du Midi*, édition Lot, du 20 mai 1997.

La réussite de la manifestation tient aussi à son organisation et à sa mise en scène. Cette stratégie médiatique est le fait de personnes qui sont alors totalement nouvelles dans la contestation. Ceci constitue véritablement une inflexion dans la façon de penser les modes de protestation. Le succès du rassemblement cadurcien va encourager ces personnes à s'orienter vers une traduction esthétique des revendications.

« On a construit un pylône [cf. Photo. 11, ci-avant] ... une moitié de pylône de 38 m de long et 8 m de largeur. Et comme on savait pas avant combien de gens allaient venir... moi avant j'étais un peu dans le cinéma... avant d'être restaurateur. Et il me semblait qu'il nous fallait quelque chose de très médiatique, que l'on soit 500 ou 5000. On a fait des habits en plastique noir, et l'idée c'était d'avoir aussi des lunettes noirs, styles I.R.A. ou terroristes basques... pour dire... parce que ce qui était bien c'est qu'on avait deux côtés... le côté argument et tout ça et puis on avait aussi des gens qui voulaient tout casser. Donc il fallait les encourager mais pas trop. Il fallait que les autorités comprennent qu'il y avait des gens qui allaient tout casser [...] On a eu l'idée aussi... il y a beaucoup de gens qui ne pouvait pas venir. On a vendu des bonhommes en carton et les gens mettaient leur nom dessus et ils payaient [cf. Photo. 10, ci-avant]» (Entretien QBE n° 1, le 27 mars 2006).

Si la solidarité des opposants au projet THT est incontestable après cette journée du 24 mai, cette union ne doit pas cacher des lignes de conduite hétérogènes selon les associations. En effet, la problématique de l'opposition se complexifie : QBE apparaît nettement comme l'association historique dans la contestation du projet, mais tous les collectifs n'ont pas son parcours et son expérience. C'est pourquoi certains ne se reconnaissent pas dans la stratégie de contre-expertise, telle qu'elle se présente après sept années : en effet, QBE après ses succès et ses revers en ce domaine, s'est concentrée sur la proposition de modes de production d'électricité décentralisés, permettant d'absorber les pointes annuelles de consommation sans nécessiter de nouvelle ligne THT. Pour des associations plus récentes, cette ligne de conduite est trop technique pour être adoptée.

« QBE ferraille, ferraille, ferraille et comme dans tout combat, au bout d'un moment, il y a lassitude [...] pour moi, ils ont bu la tasse, et quand ils ont sorti la tête de l'eau, ils ont dit : il faut qu'on retrouve de nouveaux trucs, donc turbine à gaz, énergies renouvelables et tout ça... nous, on arrive, on prend le dossier en pleine gueule. Ils arrivent pas à nous convaincre avec ça. Pourquoi ? Essentiellement parce que ça nous dépasse complètement [...] on est complètement largué au niveau technique... on répond plus présent. Donc on rentre chez nous et on va passer... quelques mois où on voit pas le jour. C'est-à-dire qu'on sensibilise, on sensibilise mais on ne sait pas pourquoi ni comment... c'est très dur ! Si on revoit les tracts... les propositions ça reprend QBE... rénovation des lignes aériennes existantes, une petite turbine à gaz... ça c'est pas notre argumentaire... on le met en 1 bis parce qu'on n'est pas convaincu ; le 2, c'est l'enfouissement tout ou partiel ; le 3, utilisation des corridors existants. Ça, ce sont nos trois propositions et on voit bien qu'il y a QBE derrière. On reprend un peu

leur truc, sans savoir. Nous on n'est pas techniques. On a d'autres métiers, d'autres capacités... chacun mène sa barque... on peut pas être pro de tout » (Entretien Association de Défense des Habitants de Belfort, le 27 mars 2006).

La manifestation de Cahors est donc aussi le moment pour certaines associations de montrer publiquement leur capacité de mobilisation sur des lignes de conduite qui ne correspondent pas à l'angle d'attaque privilégié par QBE depuis sept ans.

« Pour préparer cette manifestation on va jouer une carte... eux ils avaient choisi le côté mortuaire tout en faisant une animation musicale. Et nous on va prendre le côté gai. Le mot d'ordre sera des ballons de toutes les couleurs. Et disons que on va faire venir derrière la banderole de Belfort 100 à 150 personnes, les choses sont là [...] c'est ce qui va faire que QBE va nous "reconnaître" (Entretien Association de Défense des Habitants de Belfort, le 27 mars 2006).

Ces évolutions sont également significatives sur le plan quantitatif : après la manifestation de Cahors, on dénombre 23 associations et 21 particuliers qui joueront le rôle de correspondants locaux et de relais d'information.

Si la manifestation de Cahors est une véritable démonstration de force de la part des associations, des élus locaux et des habitants du Quercy, la partie est loin d'être gagnée. Malgré les critiques, la définition des fuseaux de moindre impact constitue une avancée pour EDF, d'autant que la concertation qui l'a accompagnée est désormais un argument important de légitimation du projet. Alors que les mois d'été arrivent, le coup d'éclat de Cahors laisse place à de nombreuses interrogations chez les opposants : comment organiser tous ces collectifs obéissant à des sensibilités parfois différentes ? Comment passer l'été sans que la ferveur retombe ? Qui plus est, certains regrettent que le succès du 24 mai n'ait pas été plein et entier.

« La grande manifestation de Cahors... on a été un désastre au niveau médiatique. On n'avait personne en position de pouvoir qui savait comment gérer les médias. C'était un désastre, d'autant plus qu'il y avait grève de la télévision ce jour-là. France 3 était en grève. C'était pas de chance. On aurait pu faire un reportage nous-mêmes avec une équipe de professionnels qui aurait pu venir juste pour leurs frais. À l'époque 1500 ou 2000 francs. Ils auraient pu monter un film etc. mais à l'époque les pouvoirs dans l'organisation n'étaient pas prêts à faire des choses comme ça » (Entretien QBE n° 1, le 27 mars 2006).

Stratégie médiatique trop prudente, échecs des contre-expertises, négociations politiques restreintes, d'autres membres de l'association partagent ce point de vue.

« Les lignes de contestation c'était toujours typiquement lotois. Rencontrons le préfet, rencontrons les élus, discutons, faisons des petites réunions de travail, faisons appel de temps en temps à quelques manifestations pour ne pas être seuls, mais réglons ça entre girondins autour d'une table... à porte fermée » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

« Des personnalités comme Charles Farrény et Guy Dauvois [leaders historiques de QBE] on se dit ça roule. Ils tiennent les rênes en main, formidablement, il n'y a plus qu'à suivre et à participer aux actions ; or, justement, il n'y avait pas d'actions. Il y avait très peu d'actions » (Entretien QBE n° 3, le 3 avril 2006).

Ces quelques opposants, sans rompre avec l'association historique QBE, prennent l'initiative d'une nouvelle stratégie d'action. Il s'agit d'intéresser plus largement la population au problème, de faire pression de façon plus prononcée sur les élus, d'accroître l'intensité médiatique de la contestation.

« Il fallait intéresser les populations à un problème qui a priori ne les touche pas... tout ce qui est nucléaire est a priori accepté... au nom du progrès [...] il fallait quelque chose qui montre qu'être contre la ligne THT c'était pas du tout être un extrémiste perçu par les médias type Green Peace [...] en fait il fallait sensibiliser tous les gens. Et pas les gens à Cahors ou à Toulouse, mais les gens dans les campagnes » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

L'analyse de contenu et l'attention portée aux parcours individuels nous permettent d'affiner le profil de ces rénovateurs de l'opposition. Ils partagent trois caractéristiques :

- *un regard extérieur au jeu politique local* : contrairement aux leaders historiques de QBE, qui ont un réseau important de relations auprès des élus locaux des différents bords, ces personnes n'ont pas le pied dans la politique locale. Elles ont en commun d'être arrivées dans le Lot quelques années avant, voire en cours de contestation. D'une certaine façon, elles ne partagent pas cette culture politique lotoise du radicalisme qui se traduit par un respect important porté à l'élu local et par des formes de pressions qui préservent sa réputation. Par conséquent, les logiques d'action sont beaucoup plus directes et rejettent l'idée d'une lutte d'appareils longue et épuisante.
- *L'adhésion populaire comme mode de démonstration* : ces rénovateurs de l'opposition ne s'investissent pas dans un régime de la preuve scientifique mais ils font de l'adhésion populaire un véritable mode de démonstration. À un premier niveau, ils partagent une culture de l'agitation : il ne suffit pas de porter l'intelligence au cœur des problèmes, il faut faire des démonstrations de force pour peser sur les décideurs locaux. À un second

niveau, la démonstration consiste à rassembler ce qui était séparé : cela ne prend pas la forme d'une synthèse rationnelle, mais d'une composition inédite destinée à rendre sensible un problème, une situation d'injustice.

- *Un potentiel artistique et créatif* : journaliste, publicitaire, metteur en scène, le hasard des parcours professionnels fait que ces personnes disposent de compétences indéniables pour créer l'évènement. Leurs stratégies esthétiques apportent une nouvelle façon de gérer le collectif, elles touchent un public nouveau et font face au problème de la coordination de groupes d'opposants nombreux mais dispersés dans l'espace.

Nous verrons par la suite comment ces divergences au sein même de l'association QBE ne conduisent pas à son éclatement mais au contraire élargissent son champ d'action. Un premier exemple de cette gestion alternative de l'opposition survient dès le mois de juin 1997, avec l'exposition « Une image pour le Quercy »¹⁹⁹.

3.2. Habiter un fuseau de moindre impact : stratégies photographiques autour de la valeur ordinaire du paysage²⁰⁰

« C'est après la manifestation qu'on a avec un ami pensé qu'il fallait faire quelque chose d'artistique... c'est comme ça qu'on a eu cette idée de faire des expos photos. Mais attention ! On a dit qu'elles se feraient d'abord et avant tout dans les villages sous l'autorité des maires. Pas question de faire une expo photo si les gens des campagnes devaient aller à Cahors. C'était forcément dans les villages touchés par les tracés » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

¹⁹⁹ Une partie de l'analyse ci-après est retenue pour publication dans : Labussière Olivier (2007a). La valeur ordinaire du paysage : stratégies photographiques des opposants à la ligne très haute tension en Quercy Blanc, in *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités* ; sous la dir. de Michel Koebel et d'Emmanuelle Walter. Paris : L'Harmattan, pp. 161-186.

²⁰⁰ La valeur ordinaire du paysage fait l'objet d'un intérêt croissant dans de nombreux travaux. Yves Luginbühl (2006) retrace la façon dont cette valeur ordinaire du paysage a récemment été prise en compte dans la Convention européenne du paysage. Cette dernière considérant que tout paysage constitue un cadre de vie pour la population concernée englobe les paysages « du quotidien », « remarquables » ou « dégradés ». De son côté, Jessica Makowiak (2004) a montré comment le droit prenait en charge la question esthétique, et à travers celle-ci se saisissait de nouveaux objets comme l'enlaidissement des paysages d'entrée de ville. Une autre contribution récente, menée par Eva Bigando (2006), analyse le paysage ordinaire comme un vécu paysager auquel les habitants attribuent des valeurs en fonction de leurs systèmes de représentation ; ce qui tend à montrer que le paysage ordinaire n'a pas une valeur par défaut, en contrepoint des paysages ayant une existence institutionnelle. Pour notre part, la notion de valeur ordinaire du paysage permet de catégoriser le paysage résiduel issu des évaluations environnementales d'EDF. C'est donc volontairement que nous recourons à une catégorisation par défaut car celle-ci s'avère la plus fidèle aux méthodologies consultées dans le domaine des réseaux de transport d'électricité. Ajoutons que l'entrée esthétique ne renvoie pas ici à un système de représentations qui informe le vécu paysager mais à une lecture globale de la relation homme – milieu.

Le projet d'exposition photographique remet la question paysagère au devant de la scène :

« Comment évoquer en image le Quercy d'aujourd'hui ? Quel regard poser sur les paysages, les architectures, les « ruraux » qui habitent la MAISON QUERCY au-delà des clichés sur un pays dont la beauté profonde prête à tous les effets. Au moment où de nombreux projets potentiellement dévastateurs fragilisent les espaces ruraux, comment rendre compte d'un pays en suspens, entre-deux, conscient que son avenir se joue maintenant et que la modernité n'est pas forcément technique ? »²⁰¹.

Cette citation montre combien la réflexion portée autour du paysage ne cède pas à la facilité d'un discours construit sur la dichotomie du beau et du laid – comme ce pouvait être le cas durant les premières années de la contestation (cf. Fig. 14, ci avant). Le débat paysager s'émancipe d'une stricte appréciation picturale et pose la question de la façon dont les populations locales habitent la « Maison Quercy ». Tout l'enjeu de l'exposition photographique porte sur la question de l'habiter : il s'agit de donner à voir un paysage-sans-qualité comme forme de vie. Ce point de vue prend en défaut la logique réglementaire qui présidait jusque là à l'appréciation des formes et à la disqualification des espaces.

Avec cette exposition, les opposants inventent les règles d'expression d'un paysage sans existence institutionnelle. Cette posture est hétéronome : elle donne à voir l'espace vécu comme le non-lieu de l'Autre, comme un impensé de la démarche aménagiste. Cela renouvelle la façon de parler des lieux. L'exposition photographique est à ce titre éclairante : cette stratégie esthétique ne procède pas par crispation identitaire ou en survalorisant une symbolique territoriale. Elle opère une transfiguration sensible des lieux. Le banal et l'ordinaire deviennent des ressources pour donner à voir la façon dont le projet, au stade de l'étude d'impact, entre en relation avec les milieux de vie, et les configure comme des non-lieux. Cette perspective traverse les travaux des six photographes professionnels lotois retenus pour l'exposition.

Sylvie Neveu a développé son travail à partir de la topographie singulière du Quercy Blanc dont elle retire des « paysages grands comme la mer » (*Entretien avec Sylvie Neveu, photographe, le 13 avril 2006*). Lors de notre entretien, elle affirme qu'avec la THT, « le souci, c'est la balafre » (*Ibid.*) mais que les gens n'arrivent pas à en mesurer les conséquences :

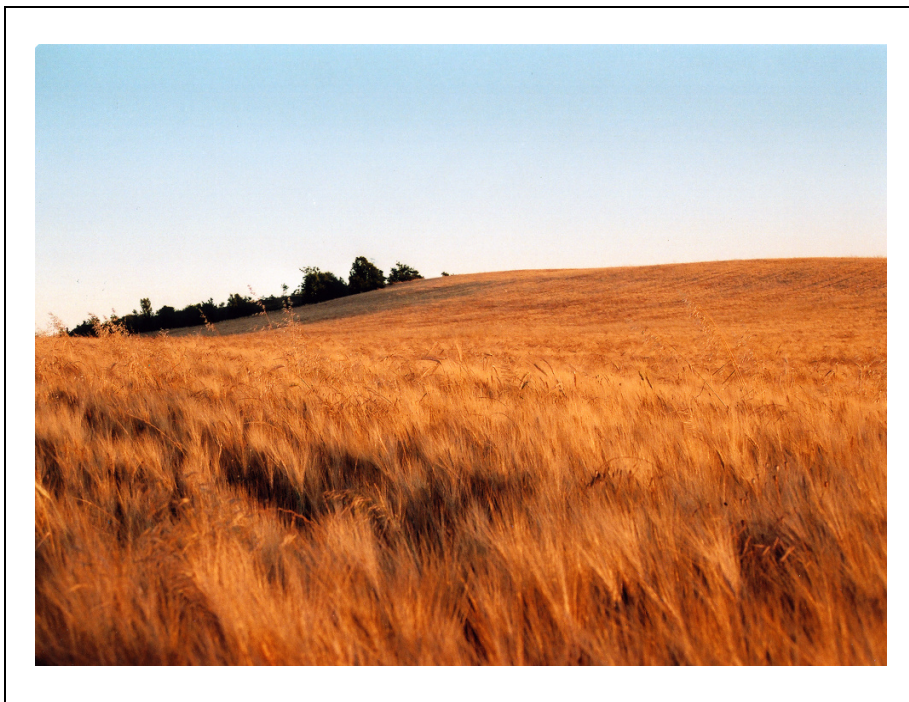
²⁰¹ Tract de présentation de l'exposition « Une image pour le Quercy ».

« C'était virtuel. On pouvait pas se battre contre quelque chose de concret. Donc les gens ne pouvaient pas visualiser l'étendue des dégâts » (Ibid.).

Elle a choisi d'arrêter son regard sur l'immensité, l'étendue des paysages pour rendre sensible la question de l'impact de la THT (cf. Photo. 12) :

« On demandait aux gens de faire un effort d'imagination et d'imaginer sur ces endroits-là des lignes à très haute tension » (Ibid.).

Sylvie Neveu renverse le présupposé de l'étude d'impact à l'encontre du paysage : ce n'est pas la banalité du lieu qui légitime les choix d'implantation du projet, c'est l'absence de ce dernier qui rend sensible la valeur ordinaire du paysage.



Photographie 12 : sans titre²⁰²

Nelly Blaya reçoit la commande de QBE en la resituant dans une interrogation personnelle : comment éviter la carte postale et laisser au spectateur une liberté de jugement ?

« Si on veut faire ça [carte postale], c'est facile... tout le monde lève les bras au ciel et dit que c'est un scandale [la THT] ! Mais si on s'intéresse qu'à ces parties [de paysage] ça veut dire

²⁰² Source : photographie réalisée par Sylvie Neveu.

qu'on peut massacrer l'autre tout autour. Ça, c'est pas sûr [...] si on sauve des îlots et qu'on massacre le reste, on massacre tout en réalité. Si on veut sauver du paysage, il faut commencer par le plus humble, le plus simple et le moins emblématique. Parce que c'est celui-là qui fonde l'autre» (Entretien avec Nelly Blaya, photographe, le 3 avril 2006).

D'emblée, Nelly Blaya insiste sur la dimension continue du paysage. On ne peut rendre justice au paysage en prenant uniquement des vues anecdotiques et spectaculaires.

« Au quotidien on voit des choses quotidiennes. La moitié de l'année, il ne fait pas beau. L'ordinaire est plus difficile à restituer et à magnifier... le sublime, il est sublime tout seul » (Ibid.).

À cette réflexion générale s'ajoute une interrogation sur les éléments visuels distinctifs du Quercy Blanc :

« Tout le monde peut décrire le Causse, ce que c'est, où c'est et à quoi ça ressemble... le mur de pierre, le genévrier... ça, c'est une identité forte. C'est d'ailleurs l'identité lotoise, la gariotte [...] mais pour le sud du Quercy ? Eux ils n'avaient pas créé leur identité visuelle... on disait : le Quercy Blanc,... mouais... » (Ibid.).

Pour relever ces multiples défis, Nelly Blaya s'est fixé un protocole: *« (1) je cherche les points hauts, (2) l'appareil est parfaitement horizontal à hauteur de ma vue, 1m 65 environ, (3) Je me poste soleil dans le dos pour obtenir un éclairage plat, je photographie à la Plaubel 6/9 dans un angle de 93° le paysage qui se présente à moi, à condition qu'il me parle, (4) si l'envie m'en vient, je déroge à toute règle »²⁰³*. Cette démarche cadre le paysage en plaçant la ligne d'horizon au milieu exact de la photographie (cf. Photo. 13) : *« moitié ciel, moitié terre »*. Par ces règles, elle souhaite objectiver sa démarche pour laisser au public une capacité de jugement.

« Sans dire au public ce qu'il fallait qu'il comprenne et ce qu'il déduise, il fallait lui donner de la matière à penser... Ce protocole-là permettait ça. Parce que moi, nulle part je dis : regardez comme c'est beau ! [...] sans vouloir le montrer beau, ça devrait surgir qu'il est beau [...] parce qu'il y a un risque, un risque que les gens disent :... on s'en fout qu'il y ait une ligne qui passe là, c'est moche. Il y avait un risque » (Ibid.).

La valeur ordinaire du paysage apparaît ici comme une lutte de la photographe avec elle-même, entre la tentation de la restitution objective et la conscience que cette valeur tient à la fragilité d'un regard singulier.

²⁰³ Protocole photographique de Nelly Blaya. Document prêté par l'auteur.



Photographie 13 : « 12h45, Belfort, 313 m. Aujourd’hui, je bavarde moins, je roule plus »²⁰⁴

Pour Alain Auzanneau, cette exposition était l’occasion de rencontrer les personnes qui vivent sur le fuseau retenu par EDF, avec l’idée de « *donner un visage au combat* ».

« Je ne suis pas allé voir les militants de la cause... je suis allé voir différentes personnes... mais aucun d’entre eux n’était une figure emblématique de la lutte... mais pour autant concernées au premier chef... tant et si bien que, sans avoir à argumenter, ce sont des gens qui ont été disposés à donner leur image à ce projet » (Entretien avec Alain Auzanneau, photographe, le 12 avril 2006).

En faisant des portraits d’hommes, de visages, de mains, il s’est attaché à parler du paysage tel qu’il est vécu, travaillé, mis en forme par ceux qui l’habitent (cf. Photo. 14). Selon ses mots, il a choisi de « *photographier le paysage humain* » (*Ibid.*) en retrouvant dans le corps des personnes les marques des répétitions silencieuses qui les lient à la terre. La photographie donne à ces visages inconnus une noblesse. Elle les rend respectables. Elle humanise ce fuseau de moindre impact en rendant sensible « *une histoire, une culture... ces gens là, ils étaient là avant* » (*Ibid.*).

²⁰⁴ Source : photographie réalisée par Nelly Blaya.



Photographie 14 : « Pierre Bord 95 ans. Dimanche 6 juillet 1997, 20 heures 30. À proximité de son jardin il se tient droit, fixe l'objectif, prend patience et rappelle doucement à l'ordre son arrière petit fils, Romain 3 ans et demi »²⁰⁵

Jean-Louis Burc a travaillé le paysage de façon très intimiste à l'occasion d'une balade. Son approche est attentive à la logique des lieux : il n'a pas véritablement parcouru le fuseau THT, comme demandé par les organisateurs de l'exposition, mais il a remonté la rivière du Boudouyssou qui longe le fuseau, puis s'en écarte.

Le photographe compare son travail à l'écriture des poèmes japonais appelés haïku : il tente de concentrer dans ses photographies la densité de l'expérience des lieux. Cela se traduit par une attention pour des espaces peu ouverts où les détails ordinaires trouvent une importance inattendue. Ce sont des images souvent frontales, avec peu de perspective, refusant le spectaculaire (cf. Photo. 15).

«J'invite celui qui regarde ces photos à rester là, à essayer de trouver là une expérience du réel qui est plus forte » (Entretien avec Jean-Louis Burc, photographe, le 7 avril 2006).

²⁰⁵ Source : photographie réalisée par Alain Auzanneau.

À cette fin, sa technique privilégie les poses longues et le filé statique. En restant longtemps sur un même lieu il entend garder la trace d'une réalité en évolution permanente.

« J'enregistre en fait plus qu'un instantané. Notre œil, de manière générale, mémorise plus ou moins ce qui se passe sur 1 / 30^{ème} de seconde [...] tous ces instantanés, on les met les uns sur les autres et puis on obtient comme ça une réalité mais pas celle que nous voyons... ce qui m'intéresse, c'est de montrer toute une alchimie de choses qui sont constamment en mouvement et que l'œil humain ne sait pas totalement voir : l'eau qui coule, le vent... » (Ibid.).

Avec ses perspectives cassées, son attention pour le mouvement, Jean-Louis Burc renouvelle notre perception du paysage : *« c'est une invite à vivre l'intime du lieu ».*

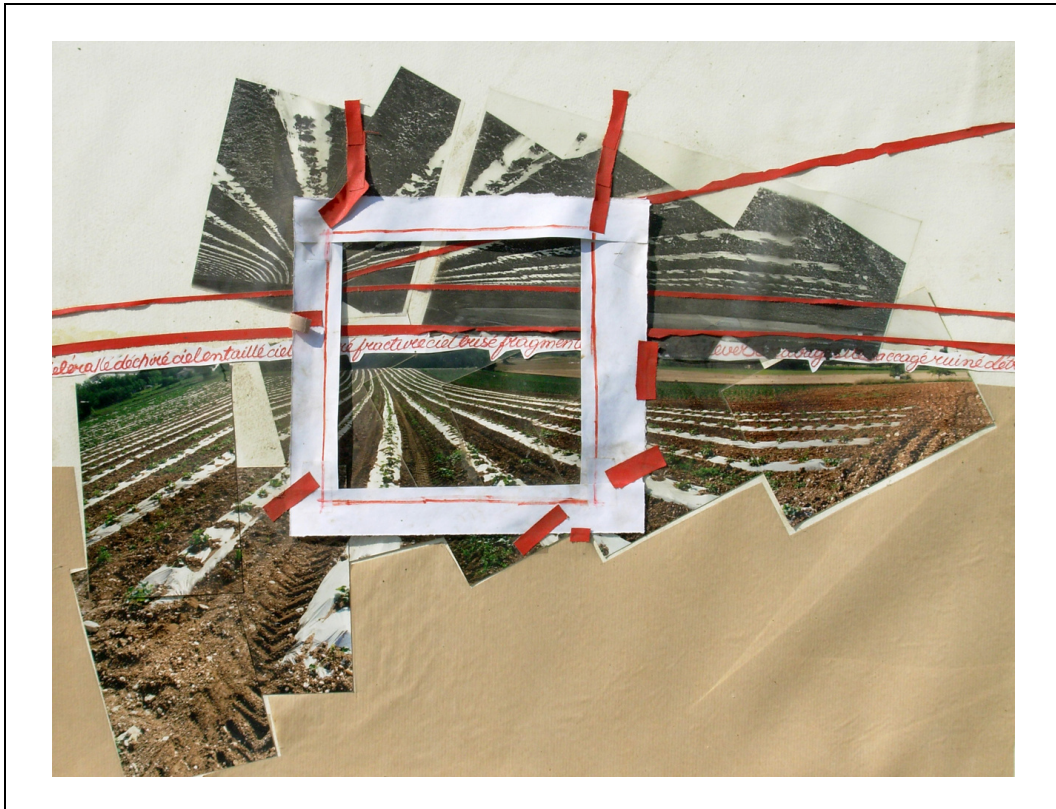


Photographie 15 : sans titre²⁰⁶

²⁰⁶ Source : photographie réalisée par Jean-Louis Burc.

Les derniers artistes ont travaillé en duo : Pierre Lasvenes²⁰⁷ est photographe et Dominique Médard, plasticienne. Leur travail se comprend avant tout comme une transgression de la photographie académique (cf. Photo. 16).

« J'étais allé aux endroits où elle devait passer et j'avais photographié en décadrant [...] sur le terrain j'avais quand même calculé ... enfin calculé... tu calcules et tu calcules pas, tu sais pas trop ce que tu fais »²⁰⁸.



Photographie 16 : sans titre²⁰⁹

Les photographies sont ensuite développées, photocopiées et constituent la matière brute d'une composition d'ensemble. La plasticienne s'appuie sur les lignes de force du paysage pour articuler les prises de vue par découpage et collage. Les codes de la photographie classiques sont détournés : un cadre de papier, surajouté à l'ensemble, souligne le caractère relatif du cadrage en photographie, le photographe s'inscrit parfois lui-même dans les photographies en saisissant son ombre. Tous ces éléments contribuent à faire du paysage spectaculaire le résultat d'une imposture, un point de vue imposé de l'extérieur. En

²⁰⁷ Entretien avec Pierre Lasvenes, photographe, le 13 avril 2006.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Source : photographie de l'auteur ; composition réalisée par Dominique Médard et Pierre Lasvene.

contrepoint, le travail plastique rend sensible la dislocation des références paysagères des habitants. La logique des lieux ne se devine plus que par fragments, suggérant de façon plus vive encore la frontière ténue entre la valeur ordinaire et l'espace sans qualité.

La mise en scène de l'exposition, comme nous l'explique un des organisateurs, avait aussi été réfléchi :

« L'idée de base, c'était de mettre l'expo au milieu d'une clôture électrique [cf. Photo. 17]. Et d'ailleurs dans toutes les salles on mettait une clôture électrique au milieu tout autour de la pièce et il fallait rentrer. Une clôture comme pour les animaux. On avait tout autour une lumière rouge... les murs, par exemple, étaient rouges [cf. Photo. 18]. Ça, c'était l'endroit mauvais où il fallait pas aller, horrible parce que tout était électrique. Nous, on était dans un endroit éclairé... par l'électricité il faut dire, mais je ne suis pas contre l'électricité. Et puis on a essayé d'utiliser... on avait pas de sous. On était à la campagne. Par exemple, on a utilisé des bottes de paille pour présenter des photos... des souliers de travailleurs... j'ai fait des stands avec des souliers qui avaient des tiges de métal qui tenaient des plaques en verre avec des images collées dessus [cf. Photo. 17]. C'était des souliers qu'on a recueillis de gens du Quercy. On a essayé de faire quelque chose d'intéressant plutôt qu'un mur avec des photos alignées » (Entretien QBE n°1, le 27 mars 2006).



Photographie 17 : L'exposition « Une image pour le Quercy » à Belfort-du-Quercy²¹⁰

²¹⁰ Source : photographie prêtée par M. Abady.



Photographie 18 : L'exposition « Une image pour le Quercy » à Cahors²¹¹

Cette exposition itinérante À traversé tout le Quercy Blanc, et a été associée à des festivités, des manifestations ou des luttes locales : la Fête du Melon à Belfort-du-Quercy, la Fête des énergies renouvelables à Lafrançaise ou encore lors d'une manifestation contre la fermeture d'une école rurale à Belmontet.

« Tous les villages ont réclamé l'exposition... Ah oui, oui,... il y avait une liste d'attente ! Les gens disaient nous on a la fête du melon le tant, on veut l'exposition [...] Donc cette exposition a été montée dans tous les villages du Quercy qui étaient plus ou moins menacés par le tracé... je crois qu'il y en a eu une douzaine. C'est quand même énorme [...] le côté intéressant dont j'ai souvenir, c'est qu'à Belfort de Quercy, à Belmontet, dans tous les patelins... ça a été vu par énormément de personnes... la fête du melon, les gens ils venaient et ils regardaient. Même si ils disaient rien parce que les gens disent rien, ils avaient autre chose que la pétanque ou le melon. C'était un message présent » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

De ce fait, elle a permis de tisser un lien entre une nébuleuse de collectifs dans les campagnes. De plus, étant accueillie officiellement par les élus locaux, cette exposition les a incités à prendre publiquement position contre la THT.

²¹¹ Source : photographie prêtée par M. Abady.

Prévue initialement pour « occuper l'été » 1997, cette exposition itinérante va être présentée de juin à octobre. Plus encore, elle est remontée pour le festival photographique de Cahors, le « Printemps de la photo », de mai à juin en 1998, et de juin à juillet en 2000. QBE toucha alors un nouveau public et investit une scène symbolique pour exposer ses revendications :

« Il y avait ce paradoxe. La ville de Cahors subventionnait la photo... EDF subventionnait à mort le Printemps de la photo et les gens du Lot étaient de plus en plus contre la THT... avec un maire qui était de plus en plus contre la THT mais sans vraiment vouloir prendre position » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

Ces jeux de pouvoir expliquent pourquoi elle fut absente du festival en 1999 : « brutalement retiré[e] suite à d'intolérables pressions d'un des plus importants sponsors »²¹². Néanmoins, dans ce nouveau milieu culturel, l'exposition trouve son public et plus de 3000 signatures sont couchées sur une pétition suite à l'exposition²¹³.

« Elle a été vue par énormément de gens à la maison Henri IV, pendant les Printemps de la photo, deux années consécutives... en gros le Printemps de la photo, c'est très conceptuel... ça amène beaucoup de gens de l'extérieur. Et puis les lotois ils sont contents, ils promènent les enfants, ils vont voir mais ils sont complètement dépassés par ça. C'est pour ça que je dis que l'exposition Quercy a eu beaucoup de succès, par ce que c'était pas un truc genre néo-constructiviste soviétique... c'était pas les délires d'une américaine qui habite à l'autre bout du monde... ça c'est important. Les gens ils arrivent à cette expo photo où il y a des bottes de foin, des godasses, tout ça... ça devient simple à regarder. Et il y a énormément de monde qui est passé à la maison Henri IV... le nombre de gens qui a été comptabilisé, c'était astronomique... je crois 3000 à 4000 personnes qui ont visité ce lieu ! » (Entretien QBE n° 2, le 10 mai 2006).

Lors de ses participations à ce festival, l'exposition mute aussi vers un format plus relationnel et participatif. À cette fin, les opposants ressortirent les bonhommes de carton utilisés durant la manifestation de Cahors – pour rendre présent les personnes éloignées géographiquement mais soutenant le mouvement – comme panneau d'affichage et lieu d'expression populaire (cf. Photo. 19).

²¹² Selon les termes du communiqué de presse de l'association QBE dans *La semaine du Lot*, du 24 juin 1999.

²¹³ À travers le questionnaire téléphonique mis en place pour étudier l'opération des arbres du refus, 57 % des enquêtés ayant participé à cette opération sont aussi allés voir l'exposition. Cela donne un ordre de grandeur de ce que pouvait être la fréquentation de cette exposition par des personnes opposées au projet. La même enquête indique que parmi ces personnes, 61 % l'ont vue alors qu'elle tournait dans les villages du Quercy Blanc et 53 % à Cahors – ces pourcentages supérieurs à 100 % signalent que certaines personnes l'ont vue dans les deux endroits.



Photographie 19 : Bonhomme de carton utilisé comme dazibao lors du « Printemps de la photo »²¹⁴

Pendant quatre années, de 1997 à 2000, cette exposition permet aux associations d'investir le paysage culturel lotois et de populariser la contestation contre le projet THT. C'est une contribution à l'opposition dans la durée.

En parallèle, les élections législatives de juin 1997, la formation du gouvernement Jospin, et l'arrivée au ministère de l'environnement de Dominique Voynet remettent le projet THT Golfech – Cahors fortement en question : celui-ci est recensé par le cabinet de la ministre comme un des points noirs à faire disparaître en termes d'aménagement du territoire²¹⁵. Quelques jours plus tard, le 11 juin 1997, les associations opposées au projet sont reçues par le préfet du Lot : suspension du processus de création de la ligne THT dans l'attente de nouvelles instructions du gouvernement. Le projet est à nouveau au point mort et n'évolue guère jusqu'en octobre 1999. Quelques mois auparavant, dans l'été 1998, le préfet du Lot, M. Lefèvre, est remplacé par M. Sappin. C'est en octobre 1999, que ce dernier expose par voie de presse sa vision du dossier THT : « *Nous avons en main toutes les études, des kilos d'études. La dernière, visant à mesurer l'intérêt de la réhabilitation et du renforcement*

²¹⁴ Source : photographie de l'auteur.

²¹⁵ Source : *Le Monde* du 5 juin 1997, « Les soixantes "points chauds" du territoire ».

des lignes 60.000 volts existantes, est négative. À partir de maintenant, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, je vais soumettre à des débats contradictoires ces différentes études aux élus et aux associations puis je rendrai mes conclusions aux ministères concernés, tout particulièrement au ministère de l'Energie. C'est le gouvernement qui tranchera » ; il conclut : « Il a été présenté ces dernières années de nombreux tracés. Un, le 2B, est, de toute évidence, celui qui respectera le plus l'habitat et l'environnement. Ce sera ce faisceau et pas un autre. Sur les 30 km de son tracé lotois [...] seules quatre maisons se trouvent dans un rayon de 100 m »²¹⁶.

Autant dire que ce préfet fraîchement arrivé dans le Lot a trouvé les mots pour rallumer la mèche. Les réactions ne se font pas attendre. Le président de QBE se retrouve en première ligne lors des conférences de presse : « *La décision du Préfet heurte mon sentiment républicain dans la mesure où le Préfet n'a pas consulté les élus ou les associations, dans la mesure où il prétend s'appuyer sur un rapport qui n'a pas été rendu public, qui n'a pas été débattu et qui semble-t-il pour l'essentiel a été réalisé par EDF elle-même* »²¹⁷. L'ensemble des associations et des élus concernés par le fuseau se disent ulcérés par cette réapparition du projet et du choix autoritaire du fuseau 2B (au nord de la carte, fuseau 2, cf. Fig. 17). Au sein du QBE, la réaction est immédiate : Dominique Voynet est au gouvernement et a mis le projet THT en sursis : il faut obtenir de la ministre qu'elle l'annule définitivement.

« Il décide de reprendre le processus ! Sous Voynet ! Alors on écrit à Voynet... on fait une réunion, je me rappelle un jour où ça n'allait pas très bien, le préfet était en train de nous rouler dans la farine. Alors moi je convoque une réunion trois jours avant presque de bouche à oreille, à Montcuq parce qu'il nous fallait une salle de libre... 400 personnes ici dans la salle à côté de chez nous. 400 personnes quasiment de bouche à oreille ! La salle était pleine à craquer... dans une atmosphère des états généraux de la Révolution française. Il faut faire ci, il faut se battre... alors il y avait des gens... il y avait des gens de ce fuseau, des gens de partout qui étaient venus, du Tarn-et-Garonne, il y avait un foyer important à Montaigu-de-Quercy. À Lalbenque, à Belfort-de-Quercy... des foyers de résistance s'étaient créés partout. Tout d'un coup je prends la parole :... nous allons voter, si vous le permettez, nous allons faire une lettre ouverte à Dominique Voynet, très solennelle... 20 lignes et je vous la passerai. C'était un peu Mirabeau... « Nous sommes ici par la volonté du Peuple »... enfin c'était un truc bien tourné qui la mettait en demeure d'écouter la vox populi quand même... c'est important, ça crée une atmosphère. Très sincèrement, moi, j'avais le sentiment de partager un combat à ce moment-là partagé par beaucoup... parce que les gens vibraient. Ils avaient le sentiment d'être offensés, d'être piétinés, d'être méprisés. Il y avait une atmosphère de révolte » (Entretien QBE n° 7, le 29 mars 2006).

²¹⁶ Extraits de *La Dépêche du Midi Lot* du 10 octobre 1999, sous le titre « *Le préfet préfère la THT* ».

²¹⁷ Archives *France 3 Midi-Pyrénées*, le 24 octobre 1999.

La désillusion est totale, « *Voynet ne répondait même pas, une nullité ! Elle n'a même pas répondu au courrier pour dire : j'ai bien reçu votre lettre !* » (*Ibid.*). Ce courrier, pourtant entériné par les responsables de 25 associations et par près de 450 personnes, reste lettre morte. C'est dans ce commencement d'hiver 1999 qu'émerge alors la deuxième grande opération à caractère esthétique : la plantation des arbres du refus.

3.3. Les arbres du refus : de la plantation symbolique à la popularisation d'une forme de contestation²¹⁸

C'est en décembre 1999 que l'association QBE organise à Lacour-de-Visa une opération pour exprimer son désaccord contre le projet THT. Le préfet s'appelant M. Sappin, l'idée était venue à un opposant de planter un « Sappin du refus » : il s'agit d'élever une barrière végétale en lieu et place du fuseau 2B retenu par le préfet. Cette barrière symbolique de 115 arbres, répartis sur chacune des communes du fuseau, est censée damer le pion aux 115 pylônes prévus par le projet EDF.

3.3.1. Une première plantation symbolique... qui restera sans suite

La première plantation a lieu le 11 décembre, sur le bord d'une petite route de campagne. Elle a un caractère symbolique : le lieu de plantation se trouve sur la première commune du fuseau, et près de 200 personnes sont rassemblées, dont les grands élus du secteur et les responsables d'associations d'opposants. Suite à la plantation 187 signatures seront couchées sur une pétition (cf. Photo. 20 et 21).

²¹⁸ Une partie de l'analyse ci-après est retenue pour publication dans : Labussière Olivier (2007b, à paraître). Géographie du sujet et construction des territorialités. Le cas des arbres du refus contre la ligne très haute tension en Quercy Blanc, in *Géodoc*.



Photographie 20 : Le premier arbre du refus accompagné de sa pancarte numérotée²¹⁹

Photographie 21: Pétitions et signatures suivent la première plantation du refus de la THT

Malgré la foule qui participe à cette première plantation, celle-ci reste sans suite. Plusieurs raisons éclairent cette mise en sommeil : tout d’abord, les leaders de QBE ne partagent pas l’enthousiasme des initiateurs de cette opération dont la réussite suppose un important mouvement populaire. Leur stratégie est autre : ils tentent, en mobilisant le Conseil Général du Lot, de faire plier RTE²²⁰ par une nouvelle contre-expertise indépendante, dont les conclusions tardent à arriver. En parallèle, ils se rapprochent de Corinne Lepage, et avec l’appui de la Société pour la Protection des Paysages et de l’Esthétique de la France (SPPEF), déposent une saisine auprès de la Commission Nationale du Débat Public. En mars 2001, la CNDP rend son avis, lequel est mitigé : l’infrastructure projetée ne mérite pas un débat public mais un débat local à l’initiative du maître d’ouvrage – nous reviendrons par la suite sur les

²¹⁹ Source : photographies 20 et 21 réalisées par Sylvie Neveu.

²²⁰ Nous différencions ici Electricité De France (EDF) et Réseau Transport Electricité (RTE). Ces deux instances s’occupent respectivement de la production et de la vente d’électricité d’une part et de son transport d’autre part. Au début de l’opposition au projet de ligne THT, en 1990, elles ne formaient encore qu’une seule et même entreprise. Depuis la loi du 10 février 2000, le réseau de transport, tout en demeurant dans EDF, sera géré de manière indépendante par RTE. Malgré cette scission, les méthodes de travail en matière d’expertise environnementale et paysagère restent les mêmes.

tenants et les aboutissants de cette réponse. RTE accepte de mettre en place ce débat local d'octobre à décembre 2002.

Durant deux années, aucun arbre du refus n'est planté. Le premier est même arraché à trois reprises. En décembre 2001, l'initiateur de la première plantation décide de relancer l'opération. Les leaders sont toujours sceptiques mais le projet d'une « barrière verte » à travers le Quercy Blanc est accepté grâce à une meilleure coordination des correspondants associatifs locaux. L'opération des arbres du refus est présentée dans les termes d'un véritable appel du 18 juin : « *Le maillage n'est pas une exclusivité d' EDF ! Au cours de ces deux mois d'hiver, plantons partout les Arbres du Refus accompagnés de leur petite plaque commémorative. Plantons-les au bord des routes qui serpentent sous le tracé supposé de la ligne, mais aussi dans chaque ville ou village concerné de près ou de loin* »²²¹.

L'opération est prévue sur une courte durée, du 9 janvier au 9 mars 2002, afin que les arbres soient en terre pour le printemps. Son succès est total : le calendrier est tenu avec le 115^{ème} arbre planté à Villesèque le 9 mars 2002. Le mouvement se poursuivra même jusqu'à 136 plantations recensées par QBE. Lors de nos entretiens de terrain, nous avons pu constater que certains arbres furent plantés mais non recensés, notamment par des agriculteurs, et qu'encore aujourd'hui des plantations sont réalisées par des particuliers. *In fine*, les plantations sont réparties sur trois départements (Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne) et sur 38 communes. Parmi les planteurs, 71 % étaient des particuliers et 29 % des collectivités locales. Parmi les particuliers qui ont planté un arbre du refus, les catégories socioprofessionnelles dominantes sont les retraités (36 %), les agriculteurs (20 %) et les cadres (13 %)²²². De même, les classes d'âge dominantes sont les 51-75 ans (61 %), puis les 25-50 ans (33 %).

Une analyse plus complète nous permet de prendre la mesure de cette opération et d'appréhender sa dimension esthétique et ses effets. Rappelons que cette dernière, d'après notre cadre théorique, ne réside pas dans le fait que les individus puisent dans le registre de l'action artistique – bien que ce puisse être le cas – ni dans leur capacité à susciter, par exemple, un sentiment de beauté. La dimension esthétique réside dans la capacité à créer une situation d'énonciation qui manifeste le dehors d'une pensée. Il s'agit d'une action à la marge

²²¹ Bulletin d'information des opposants au projet de ligne THT en Quercy Blanc, « Point à la ligne », n° 16, du 26 décembre 2001.

²²² Les autres catégories socioprofessionnelles se répartissent dans les proportions suivantes : professions intermédiaires (8 %), artisans, commerçants et chefs d'entreprise (8 %), employés (7 %), ouvriers (4 %) et autres personnes sans activité professionnelle (4 %).

qui renouvelle la façon dont est construite la réalité d'un problème et dont on peut se la donner pour objet.

En toute hypothèse, les arbres du refus ont une dimension esthétique parce que les individus font un usage public de leur sensibilité pour transfigurer un espace-sans-qualité, selon la perspective de RTE, en forme de vie. Cette analyse peut être resituée, par ailleurs, dans les réflexions contemporaines autour de la construction des territorialités, au croisement des spatialités intimes et des formes d'engagement collectif.

3.3.2. *S'inventer un corps politique à dimension géographique : l'arbre du refus entre matérialité et intentionnalité*

Les arbres du refus ne sont pas l'expression d'une volonté déconnectée des circonstances mais le maintien dans le temps d'une forme d'engagement située : si l'arbre disparaît, l'individu perd la référence à la fois personnelle et collective qui le rattachait à la contestation. La dimension matérielle est donc prépondérante et offre un point de vue intéressant sur le rapport entre les individus et leurs territorialités. De façon classique, la notion de territorialité, au travers des modes d'appropriation individuels et collectifs, suppose un espace relativement maîtrisé, c'est-à-dire la reproduction dans le temps de formes géographiques signifiantes pour les individus. Et cette maîtrise paraît d'autant plus importante que l'espace mis en jeu concerne le chez-soi. C'est le cas des arbres du refus que, à de rares exceptions, les personnes interrogées ont plantés dans leur jardin, c'est-à-dire dans un espace qui est non seulement approprié au sens fort du terme – le « chez-moi » soumis à des règles d'accès – mais dont l'économie générale est aussi pensée et maîtrisée.

Or, la plantation des arbres du refus a régulièrement mis les individus aux prises avec une territorialité qui leur résiste. Le socle calcaire de cette région du Quercy, avec ses trente centimètres de sol arable, marque les corps et les esprits. Épreuve anecdotique de la plantation mais dont chaque récit rappelle l'incontournable matérialité : c'est la rencontre de l'individu et du lieu hors des rapports de confiance instaurés dans la territorialité intime du jardin.

« On a eu des difficultés d'ordre géologique... on est dans une région du Quercy où, lorsqu'on veut planter un rosier, on sort une brouette de pierres... on a planté un cyprès à la barre à mine » (Q16)²²³

²²³ Codage du questionnaire.

À partir du moment où la plantation commence, l'individu découvre, à mesure, les conditions de possibilité de son engagement : 40 % des personnes interrogées ont mentionné lors de la plantation des difficultés dues à la dureté des sols. Mais il faut voir dans la plantation non seulement un effort physique, mais un acte inventif au cours duquel l'individu, porté par de nouvelles préoccupations, rouvre sa territorialité et tente de se composer un corps politique à dimension géographique. Certains témoignages relatent tout à fait ce processus de fabrication d'un nouvel organe, par déplacement et greffe de l'existant dans une matérialité inconnue (cf. Photo. 22) – bien que celle-ci soit quotidiennement signifiée comme territorialité intime :

« Ça a été une opération... on avait cerclé une année auparavant, on avait coupé toutes les racines à peu près à deux mètres du tronc... ensuite, l'année de la plantation, il a fallu reprendre l'endroit de cette tranchée, arriver à passer par-dessous, le plus possible... je l'ai fait au tractopelle, mais il a fallu terminer à la main, à la pioche, à la pelle... Ensuite, nous avons essayé de le soulever au tractopelle, nous n'avons pas pu, parce que le poids de l'arbre, plus la motte, nous ne pouvions pas le faire, nous n'avons pas assez de puissance. Nous avons demandé à un voisin qui avait un gros tracteur avec une fourche à fumier... il était un peu surpris, mais il est venu de bonne grâce... et, avec les deux engins, nous avons pu le soulever. De là, on l'a amené sur le lieu de sa mise en place... on l'a transporté debout, c'était un arbre debout qui se déplaçait » (Q1)



Photographie 22 : De la territorialité intime à la matérialité inconnue : la fabrication d'un arbre du refus²²⁴

²²⁴ Source : photographie prêtée par Mme. Marroux, membre de QBE.

Acte éprouvant que cette transplantation : l'arbre du jardin redevient l' « *arbre debout qui se déplaçait* » et dont on ne sait pas s'il s'accordera avec l'idée d'être arbre du refus. Car ce nouveau corps politique ne dépend pas simplement de l'adhésion de l'individu à des idées, mais de conditions matérielles et de processus qui lui échappent : conditions de sol, d'eau, de vent, voilà ce avec quoi doivent négocier les individus pour se construire une subjectivité politique spécifique. Dans cette région de chênes rabougris, la moitié des personnes interrogées ont choisi une essence adaptée à leur lieu de résidence, c'est-à-dire des espèces demandant peu d'eau et d'entretien (chêne, genévrier, amandier, etc.). En outre, les particuliers font preuve d'une attention particulière à l'égard de leur arbre du refus.

« *Ici, pour planter un arbre, c'est un effort physique impressionnant... c'est pour ça qu'on a intérêt à en prendre soin après* » (Q16)

Cette relation étroite entre l'arbre et son planteur est perceptible dans les actes courants d'entretien (la moitié des individus donnent des soins à cet arbre) mais aussi dans la replantation des arbres disparus : certains assurent même la période transitoire en fixant le panneau commémoratif à un autre arbre qui répond aux conditions d'affichage et de visibilité du précédent, bien que symboliquement il ne l'égalé pas.

3.3.3. *Le recours aux territorialités de l'intime dans la formation d'un usage public de la sensibilité*

Les manifestations traditionnelles regroupent les individus pour un temps et un lieu donnés. À l'inverse, les arbres du refus renvoient à des plantations différées dans le temps et pour lesquelles les individus ont agi seuls, en couple ou en famille (66 % des personnes interrogées) ou dans le cadre d'un groupe d'amis ou d'une association (34 %). Plus encore, ces arbres déplacent la ligne de partage entre les sphères privée et publique, que l'individu franchit habituellement pour manifester son engagement : les individus font de leur territorialité intime, le lieu d'expression d'un problème collectif (cf. Photo. 23 à 28, ci-après).



Photographies 23 à 28 (de gauche à droite et de haut en bas) : Lorsque la territorialité intime devient un lieu d'expression collective²²⁵

Ce mode d'exposition au public repose sur deux critères spatiaux : les arbres sont systématiquement plantés par les particuliers chez eux et de façon à être visibles depuis un lieu de passage (route ou chemin) pour 91 % des enquêtés. Dans de rares cas, les personnes dont l'habitation est peu visible ont planté leur arbre sur une parcelle qui n'est pas attenante à

²²⁵ Sources : M. Chauvet, n° 23 à 26 ; M. Farrény, n° 28, photographie de l'auteur, n° 27.

leur maison, ou bien elles se sont associées à des connaissances pour optimiser l'exposition de leur arbre. Si les personnes ont généralement des attaches sentimentales avec le lieu de plantation (pour 88 % des enquêtés), leur geste ne relève pas d'une crispation identitaire : en moyenne, moins de trois personnes sur dix (28 %) évoquent la défense d'une identité quercynoise. Pour une majorité (40 %), aucune revendication identitaire n'était en jeu, et pour un tiers (32 %), leur engagement était soutenu par une identité « citoyenne », « universelle » ou « globale ».

« Non... parce que ... lotoise... non, la THT elle n'aurait pas dénaturé que le Lot [...] on voudrait que ça reste beau, mais on n'est pas non plus pour que ça reste un musée. On comprend très bien qu'il faut qu'il y ait certainement évolution... mais pas à tout prix... mais une identité propre, non ! » (Q31)

« Une identité locale... certainement pas, ni quercynoise, ni lotoise... je ne sais pas comment on répond les autres, mais moi je suis pied-noir... pièce rapportée dans le département et, par rapport aux vieux de mon âge, on est relativement mal intégré, donc ça ne peut pas être une identité locale [...] par contre un attachement au paysage local... enfin, c'est toujours pareil : EDF ne voulait rien savoir, c'était plutôt une lutte contre EDF, une lutte nationale ou internationale qu'une lutte locale » (Q12)

Cela tient en partie à ce que le projet THT touche trois départements et ne concerne pas directement une maille territoriale unique. Pour mieux cerner les motivations communes aux planteurs, notre questionnaire aborde la signification attribuée à ces arbres du refus dans ses dimensions personnelle, collective et universelle.

Si une minorité d'individus accordent une signification personnelle à leur arbre, en revanche, la moitié des personnes lui trouvent une fonction personnalisée sans rapport avec la contestation (but décoratif, production de fruits, repère végétal délimitant le domaine public et privé ou bien délimitant deux parcelles agricoles, replantation de haie, etc.). Cela soutient l'idée que ces arbres sont constitutifs des territorialités quotidiennes des planteurs. Par ailleurs, la totalité des personnes interrogées donnent une signification collective à cet arbre : « c'était le signe de solidarité de l'époque » (Q11), « ni chez nous, ni chez les autres » (Q19). L'arbre a été un signe de reconnaissance entre des planteurs qui avaient agi individuellement, sans se douter de la mobilisation des hameaux alentour. Cette chaîne des arbres du refus transcende, pour quelques personnes, l'action présente et s'inscrit dans la géographie mémorielle des arbres de la liberté, plantés au moment de la Révolution française.

« Planter un arbre, ça a toujours une résonance et je pense que les arbres de la liberté... c'est pas fini [...] pour montrer qu'on est uni... et je pense que c'est encore très vivace... moi, j'ai senti beaucoup de... d'émotion... le jour de l'arbre du refus... [...] l'arbre, ça se voit de loin, c'est grand, c'est un hommage que l'on peut faire sans dépenser beaucoup d'argent... et je vois : Sully a fait planter des tas d'arbres en Quercy... il y en avait encore, un Sully, à Bélaise sur le bord du Lot... et tous les gens savaient que c'était des Sully... et tout près d'ici, à Saint Vincent-Rive-d'Olt, il y avait un Sully, je l'ai vu moi ! » (Q1)

Enfin, cet arbre trouve chez un tiers des personnes une signification plus universelle. Celles-ci évoquent tour à tour *« une tradition archi-séculaire au symbolisme fort » (Q1)*, *« l'avenir, les générations futures » (Q13)*, *« la vie » (Q14)*, *« la nature contre la technique » (Q31)*, etc. En somme, l'arbre du refus catalyse de multiples dimensions à la fois personnelles, collectives et universelles. Une personne sur dix (11 %) mobilise ces trois dimensions. Les personnes qui ne font référence qu'à deux d'entre elles, sont aussi nombreuses à associer les dimensions personnelle et collective que les dimensions collective et universelle (22 % dans les deux cas). Enfin, les personnes ayant répondu au moins une fois positivement à la dimension collective sont 82 %, universelle : 33 %, et individuelle : 24 %. Ces résultats soulignent que chaque arbre s'inscrit dans une géographie signifiante pour le sujet, mais qu'il n'en constitue pas moins la scène d'énonciation d'un problème collectif.

La plantation de cet arbre a été ressentie comme une forme d'engagement public par les deux tiers (66 %) des personnes. Pour un tiers (33 %), la plantation a eu des conséquences positives grâce à la sensibilisation de personnes de passage et à la médiatisation de certaines plantations.

« Ça a été l'occasion de rencontrer des gens et d'expliquer... les gens s'arrêtaient, posaient des questions... j'allais vers eux et je leur expliquais, que ce soient des touristes... des gens de passage... c'était une opportunité, puisque c'était devant ma porte, dans le jardin devant chez moi, de parler avec les gens [...] c'était assez fréquent... il y avait souvent des gens qui s'arrêtaient pour lire la pancarte [...] Dans l'ensemble, j'ai jamais souvenir d'avoir été mal reçue par la population ou d'avoir eu des commentaires désobligeants » (Q21)

Pour quelques personnes (4 %), la plantation s'est accompagnée de circonstances plus délicates et de tensions avec les partisans de la THT.

« L'arbre a été arraché... après, moi, j'y ai mis deux années le sapin de Noël... la première année, il a été arraché mais on l'a replanté... parce qu'on le retrouvait dans le champ plus loin... mon mari est agriculteur, donc il le retrouvait et il le replantait [...] on nous a re-arraché le deuxième sapin... et, en plus, on nous a arraché le panneau « ici est planté le premier arbre contre la THT » [...] il [l'arbre] est sur le plateau en bord de la route et moi j'habite en contrebas... donc, de mon habitation, je ne vois pas l'arbre » (Q14)

« Déjà l'arbre qui a été planté à Lacour, il a fallu le replanter trois fois... parce que... ben faut reconnaître qu'il y avait des gens qui étaient hostiles... et puis, comme il était en bord de route, mal surveillé,... il a été malmené. Nous, on a une grande propriété... mais je l'ai planté chez moi, bien visible... on voulait pouvoir le surveiller » (Q16)

« Je pense qu'on est connu pour avoir un arbre du refus chez nous... et... bon ! Dans notre hameau, tout le monde savait qu'on avait planté un arbre du refus et qu'on allait aux réunions... vous voyez ce que je veux dire... ça nous a pas causé du tort... en tout cas, on l'a pas ressenti trop... mais, aux réunions de Labastide-Marnhac, on voyait bien que nos voisins... nous avons été les seuls sur le hameau, on s'est fait quand même remarquer » (Q32)

Arbres arrachés, panneaux vandalisés, dégradations des relations sociales de proximité : les planteurs n'ont pas défendu leurs revendications abstraitement mais ont fait un usage public de leur intimité pour rendre sensible un problème collectif. Ce recours aux territorialités vécues pour fonder l'engagement public a déjà pu être étudié dans la contestation des projets d'aménagement : l'accent est alors mis sur la question de la légitimité que les individus perdent, dans le cas d'une expropriation (Cavaillé, 1998), ou bien que la référence au patrimoine existant sur un territoire leur procure (Lecourt, 2003). En abordant la question de l'usage public de la sensibilité, nous mettons davantage l'accent sur les processus inventifs qui puisent dans les territorialités individuelles de quoi manifester une entité illégitime. Les arbres du refus sont autant de « lieux-personnes » (Roux, 2002) qui font entrer le paysage en politique.

3.3.4. *La formation d'un collectif rhizomatique : une mobilisation optimale face aux contraintes de lassitude et d'isolement spatial des opposants*

Il apparaît clairement que ces plantations font appel aux territorialités des individus, et que ceux-ci leurs attribuent majoritairement une signification collective. Mais ces plantations sont-elles vraiment génératrices d'esprit collectif ? Quel est l'impact de cette opération des arbres du refus sur la contestation ?

L'enquête nous a permis de constater que l'opération des arbres du refus avait contribué à étendre la base des opposants : la moitié des personnes interrogées (48 %) ne s'était jamais mobilisée contre un projet d'aménagement auparavant. Cette opération des arbres du refus parvient donc à reconstituer un vivier de militants malgré une lutte engagée depuis une décennie. À l'inverse, l'autre moitié des personnes s'était déjà mobilisée contre le projet de centrale nucléaire à Golfech (43 %), l'exploitation de carrières (34 %), ou encore

l'autoroute Brives – Montauban (13 %) et, pour la plupart, leur engagement dans ces contestations avait duré plus de dix ans.

Par ailleurs, si les deux tiers des plantations ont été menés dans un cercle restreint (seul, en couple ou en famille), les deux tiers des planteurs (62 %) ont suivi d'autres plantations que la leur : plantation du premier et du dernier arbre du refus, plantations organisées par une association d'opposants, une mairie ou un groupe de voisins. De façon étonnante, les plantations suivies se sont rarement déroulées au sein de la même commune de résidence que celle du planteur : la moitié de ces personnes (48 %) ont assisté à une plantation dans une commune voisine et 24 % hors de leur département. Cette mobilité des planteurs a été favorisée par de véritables rencontres festives (chants, danses, verre de l'amitié) (cf. Photo. 29).

« Ça a été aussi festif. Il y a eu du lien. [...] on s'est organisé, on s'est fait un apéro, le vin, le saucisson... on a réussi à transformer des corvées, parce que quand même pour moi c'est une corvée d'aller manifester, on a réussi à voir un aspect ludique là-dedans » (Q4)



Photographie 29 : Chants et danses autour du 115^{ème} arbre du refus à Villesèque (Lot)²²⁶

²²⁶ Source : photographie réalisée par M. Tauran. Cette photographie est issue d'une planche contact.

Outre les solidarités ponctuelles, les arbres du refus maintiennent dans le temps la mémoire d'une lutte.

« Et puis, il reste un souvenir comme ça de la THT... des arbres. C'est vrai que ça a quand même créé un lien social quand on parle de ça entre les gens d'ici. C'est un bon souvenir. Les gens sont contents » (Entretien Carnac-Rouffiac-Environnement, le 12 avril 2006).

Pour la grande majorité des personnes interrogées (88 %), l'arbre a gardé une valeur : un gros tiers y voit le symbole d'une victoire contre la THT (37 %), un petit tiers celui d'une solidarité exceptionnelle (27 %), et un dernier groupe de personnes évoque une vigilance à maintenir au cas où le projet ressurgirait (20 %). La participation des opposants à de multiples plantations, leur caractère festif et la mémoire d'une lutte réussie sont autant de raisons qui permettent de comprendre comment cette opération a créé du lien collectif.

Mais au-delà, la forme du collectif est elle-même digne d'intérêt. En effet, ce type de mobilisation se heurte à des contraintes de temps et d'espace : dans le temps, il est très difficile de mobiliser un grand nombre de personnes de façon continue ; et, d'un point de vue spatial, la région du Quercy Blanc se singularise par de faibles densités (10 à 15 hab / km² en moyenne) et un semis d'habitations très dispersées. Face à cette double contrainte de lassitude et d'isolement, l'opération des arbres du refus apparaît exemplaire en terme de gestion de l'effort de contestation. Cela tient tout d'abord au fait que cette opération n'a pas été l'affaire de quelques leaders associatifs. Elle n'est pas partie du sommet mais de cette fraction d'opposants soucieuse d'initier des actions qui sensibilisent les personnes non encore mobilisées.

« Au début, j'ai marqué les routes... et puis je me suis rendu compte que les gens ici, ça les hérissait, ils n'aimaient pas [...] Et je me suis dit que ça n'était pas la bonne solution. Je me suis rendu compte que je m'étais fait plaisir, mais que ça n'était pas ça... et puis bon, le côté publicitaire est remonté à la surface... c'est-à-dire trouver des trucs qui mobilisent un maximum de gens... qui les mobilisent avec un projet commun [...] que les gens aient l'impression de participer, de faire partie intégrante de la lutte. Il n'y avait pas d'intermédiaire, il n'y avait pas quelqu'un qui était le porte-étendard. C'était eux ! Le succès vient de là. Les gens s'impliquaient, ils prenaient de l'importance » (Entretien QBE n° 3, le 3 avril 2006).

Un autre élément important du succès de cette opération fut son mode de diffusion de proche en proche. L'opposition compte alors 23 associations dans le Lot, le Tarn-et-Garonne

et le Lot-et-Garonne. Les correspondants locaux de ces associations ont été des relais efficaces pour faire connaître l'opération des arbres du refus.

« Le problème, on sait, c'est que les gens se fatiguent. Donc ce qu'on a fait, c'est que les plus motivés sont restés tout le temps en contact et toujours prêts à mobiliser les autres de temps en temps [...] nous, on remotivait les gens ici pour une action mais pas pour supporter toutes les réunions... on sait que c'est pas possible. Dans tous ces mouvements, il y a énormément de temps perdu. Donc à un moment donné, il faut optimiser l'énergie que les gens veulent donner à cette cause » (Entretien avec l'association Lembous, Lemboulas et Lupt contre la THT, le 20 avril 2007).

Ainsi, la gestion de l'effort de mobilisation a fonctionné à tête renversée : ce ne sont pas les individus intéressés qui se sont rapprochés des associations mais les correspondants locaux qui ont diffusé l'opération auprès des particuliers. Cela a permis à des personnes étrangères à la contestation de s'investir sans pourtant avoir suivi activement les différentes réunions des opposants.

Pour autant, la multiplication des plantations n'est pas seulement un succès de « rabatteurs », c'est aussi et surtout l'effet de relations de voisinage. Parmi les personnes interrogées, deux tiers (61 %) affirment avoir entendu parler de cette opération par un voisin ou un ami. De ce point de vue, les arbres du refus ont suscité une mobilisation dont la structure n'est pas hiérarchique mais rhizomatique. Pour Gilles Deleuze et Félix Guattari, le rhizome fait référence à un développement racinaire non hiérarchique, sans racine pivot à partir de laquelle se subdiviseraient des racines d'ordre deux, trois, etc. Le rhizome est un chevelu racinaire dont la croissance n'est pas organisée par un centre, qui ne meurt pas s'il est brisé en un point quelconque et dont toutes les parties peuvent être un point d'émergence et de connexion avec des parties déjà existantes²²⁷. Cette métaphore nous permet de comprendre la structuration du collectif autour de l'opération des arbres du refus. Ce mode de mobilisation de proche en proche constitue une réponse originale à la problématique de l'habitat dispersé : les arbres du refus peuvent être plantés individuellement, chacun chez soi, sans qu'il y ait besoin de rassembler tous les adhérents pour une action collective. Et plutôt que de planter un arbre symbolique qui incarne le refus de centaines de personnes, chaque planteur a pu s'impliquer sans que son engagement soit dépersonnalisé.

En somme, l'opération des arbres du refus a permis de maintenir dans le temps une solidarité entre des personnes isolées. Cette solidarité est aussi observable entre les

²²⁷ Gilles Deleuze et Félix Guattari exposent cette logique rhizomatique dans Mille Plateaux (Deleuze et Guattari, 1980) et la fondent sur quatre principes : principes de connexion, d'hétérogénéité, de multiplicité et de rupture assignifiante. Pour plus de détails, se reporter en particulier au chapitre introductif de Mille Plateaux.

communes : si 12 se trouvent sur le fuseau définitif, les plantations se sont réparties sur 38. Parmi ces dernières, on trouve deux types de communes : celles directement concernées par l'impact visuel du projet définitif, bien qu'elles ne soient pas traversées par la ligne THT, et celles autrefois concernées par un fuseau alternatif.

L'opération des arbres du refus a bénéficié d'une couverture médiatique assez importante. Une étude de presse exhaustive²²⁸, sur la période 1997-2002, nous a permis de recenser vingt-six articles portant directement sur les arbres du refus (généralement un compte-rendu de plantation d'un quart de page avec photographie). Tous proviennent de la presse locale (*La Semaine du Lot, La Dépêche du Midi*) à l'exception d'un seul (*Le Courrier Français*). Cette opération a également été relayée deux fois par France 3 sud. Cette couverture médiatique a eu un effet non négligeable sur la solidarité entre opposants et sur la mobilisation au moment du débat local qui s'est ouvert la même année, en octobre 2002.

« Nous, par exemple, on a planté celui-là. Il est en bas. Il se porte très bien. Tous nos voisins on fait pareil. Et alors je leur avais dit... ils voulaient le faire le même jour... je leur ai dit : non, il ne faut pas le faire le même jour, il faut que chaque semaine on en plante un... et chaque semaine vous aviez un article dans le journal, ça a été quelque chose ! Et puis, ça a plu énormément. Les arbres contre les pylônes, ça a été extraordinaire. La psychologie des gens a été touchée » (Entretien QBE n°10, le 14 mars 2006).

« Ça a formé une chaîne entre les gens. Le bulletin « Point à la ligne » était un lien... mais là ça a vraiment resserré les gens. On est arrivé au débat public ensemble. On se connaissait, on s'était fréquenté » (Entretien QBE n° 3, le 3 avril 2006).

Ainsi, parmi les personnes interrogées, plus de la moitié de celles qui ne s'étaient jamais mobilisées contre le projet THT (57 %) mais qui avaient planté un arbre du refus ont suivi le débat local. Et sur l'ensemble des planteurs, les trois quarts (73 %) en ont suivi les réunions.

À partir de 1997, le projet THT est en sursis grâce à l'arrivée de Dominique Voynet au ministère de l'environnement. Pourtant, les années qui suivent posent de nouvelles problématiques : comment maintenir la ferveur collective et ne pas laisser la lutte sombrer dans l'oubli ? Comment tisser de nouvelles solidarités et accroître l'impact médiatique de l'opposition ?

²²⁸ Etude de presse réalisée par le bureau Anouk Déqué Communication (Toulouse) pour le compte de RTE.

Durant cette période, l'opposition voit apparaître un groupe de rénovateurs, moins intéressés par la politique locale, désireux de montrer le rejet du projet par de grandes mobilisations populaires, et doués de compétences artistiques indéniables. Ces personnes déclinent de nouvelles stratégies d'action, qui ne relèvent plus de la contre-expertise ou de la représentation politique classique. Elles sont davantage d'ordre esthétique au sens où il s'agit de constituer de nouvelles scènes d'énonciation qui rendent sensible l'approche normative de la démarche aménagiste.

Avec l'exposition photographique, et ses multiples déclinaisons, les opposants inventaient les règles d'un paysage sans existence institutionnelle : c'est une façon habile de montrer qu'un espace « de moindre impact » n'est pas un espace-sans-qualité, contrairement à ce que concluait l'étude d'impact d'EDF en 1997. L'opération des arbres du refus intervient, elle aussi, dans une période où le préfet du Lot relance le projet en tentant d'imposer un fuseau de moindre impact. Là encore, les individus s'improvisent planteurs et transfigurent cet espace-sans-qualité en forme de vie. Cela ne consiste pas à magnifier leur cadre de vie, à le poser comme un objet qui force l'émerveillement, mais à rendre sensible l'épaisseur de leur quotidienneté. Faire face à la disqualification spatiale, à la hiérarchie de l'exceptionnel sur l'ordinaire, c'est donner à voir dans la simplicité et la complexité des modes de vie qui l'habitent un fuseau 2B réputé sans habitat, sans monuments, sans valeur touristique, sans patrimoine, sans visibilité depuis des sites reconnus.

Qui plus est, ces stratégies esthétiques ont une dimension politique : face à l'espace normé du projet, les habitants reposent la question du commun et de ceux qui y ont part. Loin d'être l'expression d'une crispation identitaire, cette façon de re-signifier l'espace vécu constitue une façon inventive de parler des lieux. Le caractère populaire de la contestation, le renforcement des solidarités, la gestion d'un effort collectif face à la lassitude et à l'isolement, tout ceci témoigne de l'influence déjà perceptible de ces stratégies esthétiques. À mesure que la scène du débat local se met en place, nous allons voir comment ces stratégies esthétiques offrent des prises pour réintroduire la question du milieu au cœur de la démarche aménagiste.

4. Une contestation influente : de l'obtention d'un débat local au constat d'une situation de mésentente sur la place du milieu

En décembre 1999, les associations plantaient leur premier arbre du refus lors d'une cérémonie solennelle. Si cette plantation symbolique n'avait pas été relayée, dans un premier temps, par l'action des particuliers et des collectivités, elle avait eu pour effet de provoquer le départ du préfet, M. Sappin. En janvier 2000, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) se rapproche de Corine Lepage pour envisager de saisir la CNDP sur l'opportunité de créer une ligne THT. Ces acteurs sont complètement nouveaux dans l'histoire du projet. Pour mieux comprendre leur entrée dans ce dernier tableau de la contestation, il nous faut prêter attention à un nouveau groupe de militants.

4.1. 2000 – 2002 : jeux d'influences et émergence progressive du débat local

« Je suis apparu, je dirais, au moment de la tempête de 1999. Je commençais à suivre avant, depuis deux ans, avec Guy Dauvois [ancien président de QBE]. Mais pas dans le cadre de l'association... je n'allais pas à l'association. J'en étais membre, bien sûr, j'en rencontrais des gens... je trouvais d'ailleurs que l'association était timorée... elle se laissait prendre à quelques arguments apaisants venant de la préfecture. Et je me rappelle avoir dit à Guy Dauvois qu'il fallait leur [RTE] rentrer dans le chou » (Entretien QBE n° 6, le 13 avril 2006).

Un dernier groupe de militants va jouer un rôle important dans l'opposition au projet THT. Comme le souligne la citation précédente, ces personnes ont la particularité d'être en marge de QBE, et des associations locales de façon générale. L'analyse de contenu et l'attention portée à leurs parcours individuels nous permettent d'affiner leur profil selon quatre traits :

- *leurs interactions avec la mobilisation locale sont faibles* : en marge des associations d'opposants, ces militants ont jusqu'à présent suivi la contestation de façon détachée. Leur statut socioéconomique élevé et leur « allure de parisien », selon leurs propres termes, participent de cette intégration partielle auprès des autres militants. Cela est aussi dû au fait qu'ils croient peu à l'efficacité des modes de revendication classiques, par un soulèvement de la base. Il est intéressant de voir que Guy Dauvois, présenté

précédemment comme un « diplomate », sera quasiment l'unique personne qui assurera le contact entre ces militants et les associations en place.

- *Leurs contacts se situent au niveau national et international* : ce groupe de militants dispose de contacts très importants au plus haut niveau de l'État, des administrations et des médias, mais aussi auprès d'associations d'envergure internationale (Europa Nostra, Unesco). Ces réseaux vont avoir une importance décisive dans l'acheminement du projet vers le débat local.
- *Leur stratégie préférentielle consiste en une juridisation de la contestation* : à de nombreuses reprises, ces nouveaux militants vont défendre leur cause en s'entourant d'avocats. Familiers du fonctionnement des hautes administrations, ils cherchent à fragiliser la position de la préfecture du Lot en examinant de façon systématique la possibilité d'attaquer ses décisions sur le plan juridique. C'est en joignant l'avocate Corine Lepage qu'ils vont lancer le projet de déposer une saisine auprès de la CNDP.
- *Leur intérêt pour la contre-expertise scientifique vise à mettre à plat le système EDF* : contrairement aux multiples contre-expertises commandées par les associations, ces militants cherchent moins à valider une solution technique plus qu'une autre qu'à obliger EDF à se découvrir, en rendant transparents ses propres modes d'expertise et ses choix décisionnels. Ainsi, un des enjeux récurrents durant toute la contestation du projet THT fut la réalité des besoins du Lot en alimentation électrique : sur ce point, ces militants tenteront de rouvrir la boîte noire, c'est-à-dire d'obtenir les données à partir desquelles EDF construit ses hypothèses de croissance et oriente ses choix techniques.

De multiples raisons font passer ce groupe de militants de la mobilisation distanciée à un engagement actif, fin 1999. Tout d'abord, lorsque le préfet Sappin quitte le Lot après avoir relancé de plus belle la contestation, il ne manque de préciser : « *le Lot a été brutalement rattrapé par le vingtième siècle* »²²⁹, façon indirecte de souligner la nécessité du projet THT. Quelques jours après, du 26 au 28 décembre, une tempête sans précédent s'abattait sur la France et mettait à terre plus de 150 lignes THT. C'est dans ce contexte d'agacement envers

²²⁹ Extrait de *La Semaine du Lot*, le 2 décembre 1999, titré « *Le préfet conclura de gros dossiers avant son départ* ».

la préfecture au niveau départemental, et de fragilisation de la position d'EDF au niveau national, que ces militants font leur entrée en scène.

« Sappin a dit qu'il avait tout vu, tout compris et que cette ligne était indispensable. Là-dessus la tempête est arrivée. Elle a donc démoli un quart des lignes THT en France et puis surtout le climat, l'opinion a changé, l'opinion était prête à recevoir d'autres messages [...] nous avons pensé qu'il fallait changer de braquet et nous avons considéré qu'il fallait s'attaquer à l'opinion au niveau national. D'ailleurs pour moi... le dossier était foutu. En janvier 2000, le dossier était foutu » (Entretien QBE n° 6, le 13 avril 2006).

Ces militants réveillent alors leurs réseaux auprès d'associations de protection culturelle fédérées au niveau européen. Ils contactent les Vieilles maisons françaises (VMF), Europa Nostra, Demeure Historique, la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France (SPPEF) et Maisons paysannes de France. À elles quatre, ces associations comptent près de 60 millions d'adhérents en Europe et 40 000 au plan national ! Europa Nostra est la plus importante d'entre elles. Dès février 2000, une délégation composée de représentants de ces associations et de membres de QBE rencontre Corine Lepage, avocate spécialisée dans les problématiques environnementales, à Paris. Leur stratégie est de jouer sur le contexte de la tempête de 1999 pour faire du cas du Quercy un emblème de la fin de l'ère des lignes THT. Ils comptent également jouer sur les chemins de St Jacques de Compostelle, inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité et traversant tout le Quercy Blanc, pour s'opposer au projet.

Le 18 février 2000, avec l'appui de Corine Lepage, la SPPEF, au nom de l'ensemble des associations concernées, saisit la CNDP et demande un débat public sur le projet THT dans le Quercy Blanc. Néanmoins, cette demande souffre d'une faiblesse juridique : les débats publics sont accordés pour les projets THT de 400 kV et d'une longueur de plus de 10 km. Celui du Quercy Blanc fait 40 km, mais seulement 225 kV. Corine Lepage et les associations jouent sur le contexte d'après tempête pour bénéficier d'une réflexion qui apparaît nécessaire sur l'avenir des projets électriques aériens. Le projet THT est gelé le temps de la saisine.

Au mois d'avril 2000, QBE relance de son côté une nouvelle contre-expertise commandée à Daniel Depris²³⁰. En septembre, les résultats paraissent²³¹ : le projet d'une ligne 225 kV est disproportionné par rapport aux besoins, l'impact négatif d'un tel ouvrage sur

²³⁰ Cette étude fut financée par le conseil général du Tarn-et-Garonne, la communauté de communes de Montcuq, la communauté de communes de Montaigu-de-Quercy, le Syndicat de défense des vins de Cahors et QBE.

²³¹ Daniel Depris. Étude relative au renforcement de l'approvisionnement en électricité de la région de Cahors et au projet d'établissement par EDF d'une ligne THT/225 kV aérienne. Juillet-août 2000. 170 p.

l'environnement ainsi que sur l'économie touristique serait considérable, la consommation électrique du Lot pourrait être stabilisée avec une politique de Maîtrise de la demande d'électricité (MDE). Le rapport propose en outre de rénover la ligne nord 63 kV sur l'axe Férrouge – Cahors et de demander l'abandon du projet 225 kV. Cette étude n'est pas bien perçue des militants, qui relancent l'opposition sur le plan national.

« C'était un mauvais rapport parce qu'il était excessif... C'était le document de quelqu'un qui a sûrement des connaissances, mais qui est en ébullition permanente et qui veut se venger d'EDF. Je considérais que ce rapport nous desservait. Il était assez facile de la part d'EDF de dire que, puisque nous nous étions adressés à ce monsieur et que nous avions ça comme document, ça voulait dire que nous étions nuls. Ceci dit, j'ai retiré beaucoup d'arguments dans la lutte que j'ai menée au sein de ce comité de pilotage » (Entretien QBE n° 6, le 13 avril 2006).

C'est pourquoi, en octobre 2000, ce même groupe de militants sollicite le conseil général du Lot et obtient, avec l'appui du maire et conseiller général de Montcuq et de la Fédération départementale d'Electricité du Lot (FDEL), le financement d'un comité de pilotage multipartite²³² pour réaliser une nouvelle expertise indépendante. L'objet de cette étude est de « vérifier s'il existe des alternatives techniques, fiables et satisfaisantes à moyen terme, aux solutions THT 225 kV ou renouvellement 63 kV, pour alimenter la ville de Cahors et le sud du département du Lot »²³³. La société Alstom est chargée de l'étude.

Le 29 mars 2001, la CNDP, suite à la saisine de la SPPEF, considère que le problème d'alimentation électrique de Cahors ne relève pas d'un débat public, et préconise « la conduite, par le maître d'ouvrage, d'un débat local approprié au projet, tenant compte des concertations antérieures »²³⁴. Pour la coordination des associations, c'est un revers important car la contestation n'est pas portée au niveau national comme attendu. Le projet de faire du Quercy Blanc un exemple en matière de rénovation du débat sur les lignes THT aériennes tombe donc à l'eau.

Un deuxième insuccès fait suite au comité de pilotage encadrant le rapport Alstom : à la surprise des représentants de QBE, le comité est dissout, après huit réunions de janvier 2001 à janvier 2002. En d'autres termes, le rapport Alstom a été achevé mais non débattu au sein du comité de pilotage, ce qui en fait une expertise « édulcorée » (Entretien QBE n° 6, le

²³² Ce comité de pilotage est coordonné par la FDEL et comprend les présidents du conseil général, de la FDEL et de Quercy Energie, le maire de Cahors, les conseillers généraux du secteur du projet, des représentants de QBE, le directeur d'EDF-GDF Lot, des représentants de RTE Toulouse, de la Fédération nationale des concessions, collectivités et régies, et de l'ADEME Midi-Pyrénées.

²³³ FDEL. Alimentation énergétique de Cahors. Cahier des charges, le 12 janvier 2001. 7 p.

²³⁴ Communiqué de la CNDP du 29 mars 2001. 4 p.

13 avril 2006), au moment de sa parution en février 2002. Le rapport conclut que « *la solution 225 kV avancée par RTE est considérée comme la solution de référence [...] qui présente les performances techniques les plus manifestes et la pérennité la plus longue [...] cette solution n'exclut cependant pas des aménagements sur l'axe Nord liés à sa faible capacité de transit et sa vétusté* »²³⁵. Si le projet THT est présenté comme la meilleure des solutions, il n'exclut pas des variantes, ce qui est un point non négligeable pour les opposants.

Cette étude Alstom est symptomatique de la façon dont le problème électrique fait débat depuis le début de la contestation dans les années 1990. Par rapport à d'autres conflits de projets THT, l'enjeu n'est pas de dire qu'on veut tel tracé ou tel autre, ou que l'on souhaite affiner le tracé de moindre impact. Ce n'est pas le sujet dans le cas du Quercy Blanc : il est technique et économique. Que met-on dans la balance quand on choisit une solution technique plutôt qu'une autre ? Quels sont les coûts qu'on intègre et qu'on n'intègre pas ? En fait, tout le problème porte sur la façon dont la prospective de RTE est conduite. Et l'étude Alstom, en définissant le projet 225 kV sur la base d'un optimum technico-économique, relance *la question de savoir si une solution alternative ne serait pas meilleure en élargissant la prospective à la prise en compte du milieu*. De ce point de vue, l'expertise Alstom va avoir une influence non négligeable sur la tenue du débat local.

En septembre 2001, la CNDP désigne l'un de ses membres, M. Devisse, pour suivre l'application de sa recommandation de débat local. Courant décembre, M. Devisse rencontre RTE pour définir un premier canevas à ce débat. L'idée est d'appliquer à ce dernier un dispositif similaire aux modalités de débat public : une durée d'environ quatre mois, l'ouverture d'un site internet, la publication d'un journal, la possibilité pour les protagonistes de faire remonter leurs points de vue dans des « cahiers d'acteurs », la formation d'un collège de six scrutateurs chargés de garantir la qualité du débat. Peu après, RTE réunit un collège de huit scrutateurs²³⁶.

Malgré de nombreuses réunions préparatoires entre RTE, les élus locaux et les associations, sous l'égide de la nouvelle préfète du Lot, Mme Jourdan, le malaise s'installe avant même la tenue du débat local. Les opposants ne comprennent pas que la CNDP ait confié l'organisation du débat local à RTE, porteur d'une solution technique qu'ils

²³⁵ Alstom. Rapport de synthèse. Etude de l'alimentation électrique de Cahors, p. 74.

²³⁶ Le collège des scrutateurs est composé de M. Blondiaux (Maître de conférence en sciences politiques à Paris I), M. Brodovitch (Architecte urbaniste en chef de l'État), Mme Donnefort-Gendreau (Géographe, conseillère régionale de Poitou-Charentes), Mme Gelas (Médecin formateur), M. Hegoburu (Architecte urbaniste), M. Houli (Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées), Mlle Michel (Chercheur en sciences politiques au CNRS), M. Sablayrolles (Géomètre expert, Président de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs).

combattaient depuis 12 ans. Ainsi, l'organisateur est suspecté d'être juge et partie, le rôle d'observateurs des scrutateurs est remis en cause, les services de l'État sont accusés d'être favorables à RTE²³⁷. Les associations obtiennent du responsable de la CNDP, M. Devisse, la tenue de réunions thématiques ainsi que la nomination de deux scrutateurs supplémentaires choisis par leurs soins, avec accord du collège des scrutateurs. Sont ainsi nommés par les associations, M. Trapenard (Conseiller général honoraire à la Cour des comptes) et M. Walck (Colonel honoraire de l'Armée de l'air). Néanmoins, le malaise perdurera jusqu'au milieu de la période couverte par le débat local.

4.2. Octobre à décembre 2002 : le débat local, une nouvelle scène d'expression pour les stratégies esthétiques

Huit réunions publiques, dont quatre thématiques, sont organisées pour le débat local²³⁸ :

Lieux des réunions	Dates	Thèmes	Nombre de participants
Cahors	4 octobre 2002	Ouverture du débat local	280
Degagnac	19 octobre 2002	-	100
Montaigu-de-Quercy	5 novembre 2002	-	450
Gourdon	13 novembre 2002	Lignes aériennes et santé	150
Caussade	21 novembre 2002	MDE et production d'électricité	250
Montdoumerc	29 novembre 2002	Aspects économiques	240
Sauzet	3 décembre 2002	Les lignes électriques et l'environnement	550
Cahors	17 décembre 2002	Clôture du débat local	600

Comme le remarque M. Devisse, le responsable de la CNDP qui a présidé les huit réunions du débat local, celles-ci peuvent être abordées selon quatre phases distinctes²³⁹ : la constitution d'un rapport de forces, l'apparition d'une situation de blocage, une médiation entreprise par le corps d'arbitrage du débat (les scrutateurs) et un dénouement en forme de reconnaissance mutuelle d'un « droit légitime à l'expression ». En obtenant de RTE les comptes-rendus intégraux de chaque réunion publique, il nous est permis d'observer comment

²³⁷ Courriers du 19 août 2002 et du 11 octobre 2002 adressés par la SPPEF et QBE à M. Devisse.

²³⁸ Les communes identifiées par RTE comme faisant partie de l'aire du débat local sont au nombre de 43 (cf. Carte 8)

²³⁹ Jean-Stéphane Devisse. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Compte-rendu à la CNDP. 7 p.

la question du milieu réapparaît dans les échanges entre aménageurs, élus, associations d'opposants, ainsi que les autres parties prenantes à ces débats. La trame de notre analyse centrée sur la question de la prise en compte du milieu en aménagement reprend en partie les évolutions relevées par M. Devisse.

4.2.1. *La constitution d'un rapport de forces : quelle place pour le milieu dans le principe d' « optimum technico-économique » ?*

Le rapport de forces entre les opposants et RTE s'établit durant les trois premières réunions, à Cahors, Degagnac et Montaignu-de-Quercy. En substance, chacun des protagonistes fait connaître à l'audience sa position officielle. Durant cette phase de démarrage, les débats n'ont pas réellement lieu : il s'agit davantage d'un moment où chacun conforte sa position.

La réunion d'ouverture, à Cahors, intervient dans un contexte peu propice au débat. Nous avons déjà précisé que les mois précédant le débat local s'étaient accompagnés de nombreuses réclamations de la part des associations quant au choix des scrutateurs, aux moyens mis à la disposition des participants ou encore au fait que RTE soit maître d'ouvrage et organisateur de ces débats. Qui plus est, l'équipe de RTE qui se présente pour cette série de réunions est elle-même peu familière de ce type d'échanges publics. C'est pourquoi certaines maladresses dans l'organisation de cette première soirée, ainsi que la crispation des opposants après treize années de lutte, génèrent une ambiance délétère. En particulier, RTE projette, en guise de présentation des besoins d'électricité, un court reportage basé sur le principe du micro-trottoir : en substance, les personnes interrogées soulignent la place centrale occupée par l'électricité dans leurs gestes quotidiens.

« Sur le marché de Cahors : alors, monsieur, l'électricité vous pensez à quoi ?... Dès le matin, quand je me rase... Et vous ? Quand j'allume ma télévision, quand je fais chauffer mon pain... Voyez : les gens ont besoin d'électricité... C'était un peu infantile, c'était à ce niveau-là. On voyait la prospérité qui allait s'abattre sur le Lot. Les gens commençaient à siffler, à siffler, à siffler, à taper des pieds » (Entretien QBE n° 7, le 29 mars 2006).

Dès le départ, la présentation de la problématique électrique par RTE est comprise comme une provocation. La soirée ne dégénère pas pour autant. La salle, constituée pour une grande majorité d'associations et d'élus opposés au projet, s'interroge à plusieurs reprises sur le sens de la solution aérienne 225 kV défendue par RTE et sur les principes et les outils qui la fondent : le principe d'optimum technico-économique et l'intégration dans le chiffrage des

coûts du projet, des impacts environnementaux. En fait, ces deux points questionnent directement la façon dont RTE conduit ses travaux de prospective, comme le montrent les échanges qui suivent :

- Opposant au projet THT : *« J'habite à Montaigu. RTE a-t-il calculé dans les frais de la ligne THT les coûts de la dégradation de l'environnement ? »*
- RTE : *L'environnement, cela fait partie des préoccupations de RTE [...] nous prenons en compte l'environnement dans nos études, mais il est évident qu'une ligne électrique aérienne, cela se voit dans un paysage. Nous faisons depuis des années des recherches pour essayer d'intégrer au mieux les lignes aériennes, mais ce n'est pas parfait, je suis d'accord avec vous. Les études d'impact vont dans ce sens pour déterminer les contraintes les plus importantes et nous avons des moyens de réduire les impacts, mais il y a, malgré tout, des impacts résiduels.*
- Le public : *C'est un résidu quand cela fait 40 mètres de haut ?*
[Le débat sur les critères de l'étude d'impact se poursuit et ressort dans la bouche d'un élu local]
- Elu local opposé au projet THT : [...] *l'étude de moindre impact : j'ai le regret de dire que c'est une bêtise parce que le moindre impact touche l'aspect le plus naturel de notre terroir (applaudissements). Il est tout à fait paradoxal, j'allais dire presque idiot, quand on dit : on a fait une étude de moindre impact alors qu'en fait le moindre impact c'est là où se situe le caractère le plus naturel de notre département »²⁴⁰.*

Ces échanges sont symptomatiques de la mésentente générée par l'étude définissant un fuseau de moindre impact : RTE se positionne en termes d'évaluation environnementale et d'intégration du projet, quand les opposants évoquent de façon systématique un milieu de vie. Remarquons que c'est la question de la prospective et sa traduction économique qui nourrit cette mésentente. Ce qui échappe à RTE, c'est clairement l'évaluation de ce milieu vécu. Mais comment pourrait-il être pris en charge s'il ne peut pas être mesuré ?

La seconde réunion reste du niveau de la précédente. Les hypothèses de croissance à partir desquelles RTE défend le projet 225 kV sont systématiquement contestées par les opposants. Le principe d'optimum technico-économique est à nouveau critiqué : comment comparer le projet de RTE et ses variantes, le renforcement de la ligne 63 kV au nord et au sud, à partir des seuls critères de coût d'investissement et de sécurisation du réseau ? De nombreuses personnes réclament la prise en compte du coût de la maintenance : après la tempête de 1999, cela justifierait, selon les opposants, de réviser à la hausse l'intérêt pour l'enfouissement des réseaux.

²⁴⁰ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Vendredi 4 octobre 2002. Espace Valentré à Cahors, 18h00 – 21h00. Ouverture du débat local. Réunion d'information – débat.

- Opposant au projet THT : « *Nous entendons beaucoup parler sur cette solution technico-économique : que veut-on dire par technico-économique ? La solution technico-économique adoptée par les armateurs de l'Erika pour transporter le pétrole était la moins chère (applaudissements). Il me semble que c'est votre solution.*
- RTE : *Justement pas ! Ce n'est pas forcément la solution la moins chère, mais ce n'est pas la solution la plus chère. C'est la solution qui résout tous les problèmes que l'on a pu mettre en évidence et pour le meilleur coût.*
[RTE présente les différentes solutions et défend l'intérêt sur le long terme de la ligne aérienne 225 kV en termes de sécurisation du réseau et de puissance disponible]
- Public : *On s'en fiche ! Le côté humain vous ne voulez pas le prendre en compte dans vos chiffres »²⁴¹.*

On constate qu'au cours des réunions publiques la mésentente est au cœur même du rapport de forces entre RTE et les opposants. Lors de la troisième réunion, la salle se focalise à nouveau sur cette notion de « fuseau de moindre impact ». La méthodologie de projet de RTE est alors au cœur des critiques. De nombreuses personnes dénoncent la conversion de leur espace vécu en non-lieu.

- Un opposant au projet THT : « *Quelles sont nos raisons de trouver que l'impact n'est pas moindre ? La zone de moindre impact, c'est parler d'arguments économiques. Je proteste quand j'entends dans un texte parler des monuments que l'on doit protéger comme de contraintes. Vous avez une vision qui est alors non pas technologique mais technocratique »²⁴².*

- Maire de Montaigu-de-Quercy, opposé au projet : « *Aujourd'hui, pour des questions d'économie, de lignes aériennes, nous rayons un pays de la carte. Zone de moindre impact ? Permettez-moi de vous dire : c'est la zone la moins peuplée. C'est ce que cela veut dire et, bien entendu, c'est chez nous. Comme si, pour un peu, nous n'aurions pas le droit d'y vivre »²⁴³.*

La question du milieu n'est pas davantage débattue. Le bureau d'études Montbailliu, auteur de l'étude définissant les fuseaux de moindre impact présentée en 1997, reconnaît que son étude n'est plus d'actualité, que l'urbanisation a beaucoup évolué sur le secteur, mais pour autant il ne remet pas en cause sa méthodologie et ses critères. Il défend au contraire la légitimité de l'étude sur la base de la concertation coordonnée, à l'époque, par la préfecture en vue d'inventorier et de hiérarchiser les contraintes.

²⁴¹ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Samedi 19 octobre 2002. Salle polyvalente de Degagnac, 18h00 – 21h05. Réunion d'information – débat.

²⁴² Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Mardi 5 novembre 2002. Salle des fêtes à Montaigu-de-Quercy, 18h10 – 21h10. Réunion d'information – débat.

²⁴³ *Ibid.*

4.2.2. *L'apparition d'une situation de blocage : controverses insolubles et questions sans réponses*

La mésentente entre RTE et les opposants au sujet de la prise en compte du milieu est apparue de façon explicite lors des trois premières réunions : lorsque RTE parle intégration des réseaux dans l'environnement, défend la solution 225 kV comme l'optimum technico-économique, ou réaffirme la légitimité du fuseau de moindre impact, les opposants s'interrogent sur la valeur et la place à donner au milieu, sur la prise en compte des données humaines ou encore sur ce que signifie habiter un espace dit de « moindre impact ».

Au cours des deux réunions suivantes, à Gourdon et à Caussade, le rapport de forces se durcit et évolue vers une situation de blocage. Cela commence lors de la première réunion thématique sur la santé. Paradoxalement, les experts invités monopolisent une grande partie de la parole durant la soirée en étalant, devant une salle médusée, des controverses au sujet de leurs résultats et de leurs postures scientifiques. Les premiers, arc-boutés sur une approche hypothético-déductive, déclarent n'avoir trouvé aucun cas patent d'effet des champs électromagnétiques (CEM) sur des cellules en culture lors de leurs expériences de laboratoire. Les seconds, revendiquant une posture davantage inductive et empirique, exposent leur pratique de vétérinaires et font remonter quantités d'observations d'effet des CEM sur les animaux de ferme. Pour les 150 personnes rassemblées ce soir-là, les échanges ont une tonalité surréaliste. S'il est connu que les travaux scientifiques divergent à propos des effets des CEM sur la santé, la situation a tout d'un dialogue de sourds aux yeux des participants.

Public : « *Que la science ait besoin de temps pour établir des conclusions, je le conçois mais je n'ai pas le temps et je trouve que l'on n'a pas le temps d'attendre que la science soit sûre de ses conclusions pour que l'on décide de notre sort* »²⁴⁴.

À la réunion de Caussade sur la Maîtrise de la demande d'énergie (MDE), la perplexité laisse place au ras-le-bol. La salle s'échauffe particulièrement lorsqu'un spécialiste national du chauffage électrique, envoyé par EDF, monte à la tribune pour son intervention. « *C'est de la propagande !* », « *C'est une honte !* », « *Parlez devant une salle vide !* » : les opposants, ulcérés, quittent la salle, et la réunion publique se termine dans le noir, alors qu'une main inconnue coupe l'électricité.

²⁴⁴ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Mardi 13 novembre 2002. Gourdon, 20h22 – 23h37. Table ronde thématique « Lignes électriques et santé ».

4.2.3. *De nouveaux outils, de nouvelles perspectives : le milieu, de la perception abstraite à la perception située*²⁴⁵

La précédente réunion publique pouvait laisser craindre une dérive du débat local, mais il n'en fut rien. Les réunions de Montdoumerc et de Sauzet s'avèrent plus constructives que toutes les soirées précédentes.

C'est au cours d'une soirée thématique sur l'économie que RTE et les opposants parviennent à croiser leurs points de vue. C'est un économiste, invité comme expert, qui livre en début de réunion les termes de ce débat d'entente. En partant d'une règle économique simple (le rapport coût / bénéfice), il déconstruit la façon dont le projet de RTE et ses alternatives étaient jusque-là comparés. Il identifie huit variables en jeu : les individus concernés (ceux qui fabriquent la ligne, ceux qui consomment l'électricité, ceux qui regardent passer la ligne), les temporalités (l'évaluation du projet à moyen terme 2020, et après 2020), le service fourni (l'énergie consommée, la qualité de ce service et la sécurité de l'approvisionnement). Il identifie $3 \times 2 \times 3 = 18$ paquets d'informations à identifier selon les coûts et autant pour les bénéfices, soit 36 sources d'informations permettant de comparer les différents projets.

L'expert économiste : « Or, dans les dossiers que l'on m'a donnés, j'ai trouvé une information, c'est-à-dire essentiellement sur le coût de construction aujourd'hui. Je me suis demandé où sont les 35 paquets qui manquent si je veux analyser le problème [...] le seul coût que je connaisse là-dedans, que l'on appelle technico-comptable, c'est le chiffre en haut à gauche [...] En conclusion, je trouve que le déficit informationnel est considérable sur ces projets [...] Avec de telles données, il ne faut pas faire appel à un économiste, mais à un politique. C'est une décision politique ! »²⁴⁶.

In fine, il manque trois éléments essentiels : le gain des utilisateurs présents et futurs (ces projets ont-ils tous une nécessité ?), le coût de maintien et de développement après 2020 (ces projets sont-ils tous performants si l'on intègre leur maintien en condition opérationnelle ?), et les coûts environnementaux (nommés à travers le critère : « ceux qui regardent passer la ligne »). En d'autres termes, cet économiste, en élaborant un tableau à 18

²⁴⁵ Une partie de l'analyse ci-après a été publiée dans : Labussière Olivier et De Baere André (2007c). Entre « insertion » et « mise en situation » paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension. *Cosmopolitiques*, n° 15, pp. 95-106.

²⁴⁶ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Jeudi 29 novembre 2002. Salle des fêtes à Montdoumerc, 18h00 – 21h00. Thématique « Economie ».

entrées pour les coûts et 18 autres pour les bénéfiques, laisse apparaître les parts absentes qui, jusque-là, nourrissaient la mésentente entre RTE et les opposants, à l'image de cet échange :

- Un opposant au projet : « *Je voudrais savoir si ce Monsieur [l'économiste] a intégré, dans ses calculs, le ras-le-bol de la population ? [...]* »
- L'expert économiste : « *Je n'ai rien intégré dans mes calculs, j'ai expliqué que je n'avais pas les éléments pour les intégrer, et le ras-le-bol dont vous parlez est peut-être là, en bas à gauche de mon tableau : le coût pour ceux qui regardent passer* »²⁴⁷.

Moment étonnant mais capital dans cette réunion publique, où l'émotion de la salle trouve sa « case » dans le tableau de l'économiste, alors qu'elle restait jusque-là inaudible par RTE. Ce dernier reconnaît que les projets n'ont jusque là été comparés que sur la base de leurs coûts d'investissement et d'amortissement. D'où le sentiment que donne RTE d'être face à un surplus inclassable lorsque ressort la question du milieu.

- RTE : « *M. x [l'économiste] l'a dit tout à l'heure : il y a des éléments très difficiles à chiffrer. Je ne vois pas comment, d'une façon rationnelle, on va intégrer ce que vous semblez vouloir prendre en compte au niveau des coûts de l'environnement sur la 225 000 V et son impact. Certains éléments sont chiffrés au niveau du protocole État-EDF-RTE et sont intégrés dedans. Ils prennent en compte l'environnement, mais pas de la manière dont vous le souhaitez* »²⁴⁸.
[Un autre interlocuteur de RTE présente en suivant les indemnités relatives aux impacts environnementaux]
- Public : « *Les effets néfastes d'une ligne haute tension aérienne pour, justement, ces gens que l'on a décrits, qui sont spectateurs, qui ont la ligne au-dessus de leur tête. Pour moi, il n'y a pas de coût d'indemnisation qui tienne. Il y a bien sûr l'environnement, je suis entièrement d'accord, mais il y a aussi des gens qui y vivent, dans cet environnement* »²⁴⁹.

On perçoit bien dans ces échanges la façon dont la mésentente ressurgit dès que RTE refoule la question du milieu au profit d'une approche mesurable et chiffrable de l'environnement. L'avant-dernière réunion publique remet, elle aussi, la question du milieu au centre des débats. De façon symbolique, le président de QBE rappelle, au début de cette soirée consacrée à la thématique environnementale, les conclusions du rapport Montbailliu à propos du fuseau 2B :

- Président de QBE : « *Monuments : 0. Visibilité : 0. Relief : 4. Patrimoine : 0. On peut faire dire ce que l'on veut à ce genre d'étude. Il est impossible de trouver un fuseau de moindre impact en Quercy Blanc !* ».

²⁴⁷ Ibid.

²⁴⁸ Ibid.

²⁴⁹ Ibid.

- M. Montbailliu : *Nous n'avons pas matérialisé une étude d'impact, mais une étude d'environnement, ensemble. J'étais votre scribe pour cartographier suivant votre échelle de pondération et les trente-cinq critères retenus ensemble (sifflets du public)*²⁵⁰.

La question du non-lieu, du Quercy Blanc comme espace-sans-qualité, donne le ton de la réunion et éveille les premières vives protestations de la salle. Les militants les plus récents, adeptes des procédures légales, s'appuient de leur côté sur la présence des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Quercy Blanc, classés par l'Unesco, pour fournir une base juridique opposable au projet.

« On s'est focalisé sur les chemins de Saint-Jacques... on a même fait une présentation lors de la réunion de Sauzet, où est venue Paule Albrecht [Présidente de la SPPEF]. Mais RTE a répondu, ce à quoi je m'attendais et ils avaient raison... : Vous vous trompez, ce ne sont pas les chemins qui sont classés en France. En Espagne ce sont les chemins, c'est le chemin en soi ; en France, ce ne sont pas les chemins, ce sont les monuments qui ponctuent le chemin [...] Notre base était juridiquement faible » (Entretien QBE n° 6, le 13 avril 2006).

Si l'argument juridique est écarté facilement par RTE, en revanche les opposants sortent du cadre légal pour faire valoir l'appréciation du paysage par les randonneurs et les pèlerins qui empruntent ces chemins. Cette position est intéressante car elle instille un commencement de stratégie esthétique : c'est le corps dans le paysage qui devient déterminant. Cette dimension va prendre au cours de la soirée une ampleur insoupçonnée alors que s'ouvre entre RTE et les opposants une joute oratoire par supports visuels interposés.

Au cours de la soirée, RTE projette une simulation en trois dimensions qui a pour but de déterminer l'impact visuel de l'ensemble des ouvrages. En fait, de telles maquettes sont des modèles numériques de terrain à partir desquels sont générées des images de synthèse en temps réel. Très utilisé en aménagement, cet outil de simulation n'est pas initialement destiné à servir lors d'un débat public mais à évaluer en interne un projet sous tous ses angles.

Le fait que RTE y ait recours lors de cette réunion-là n'est pas anodin. Cela correspond à une véritable stratégie de communication établie avant même le commencement du débat local. Un document d'archive²⁵¹ nous permet de comprendre que RTE a organisé une montée en puissance progressive de ses outils de communication en fonction de l'état de

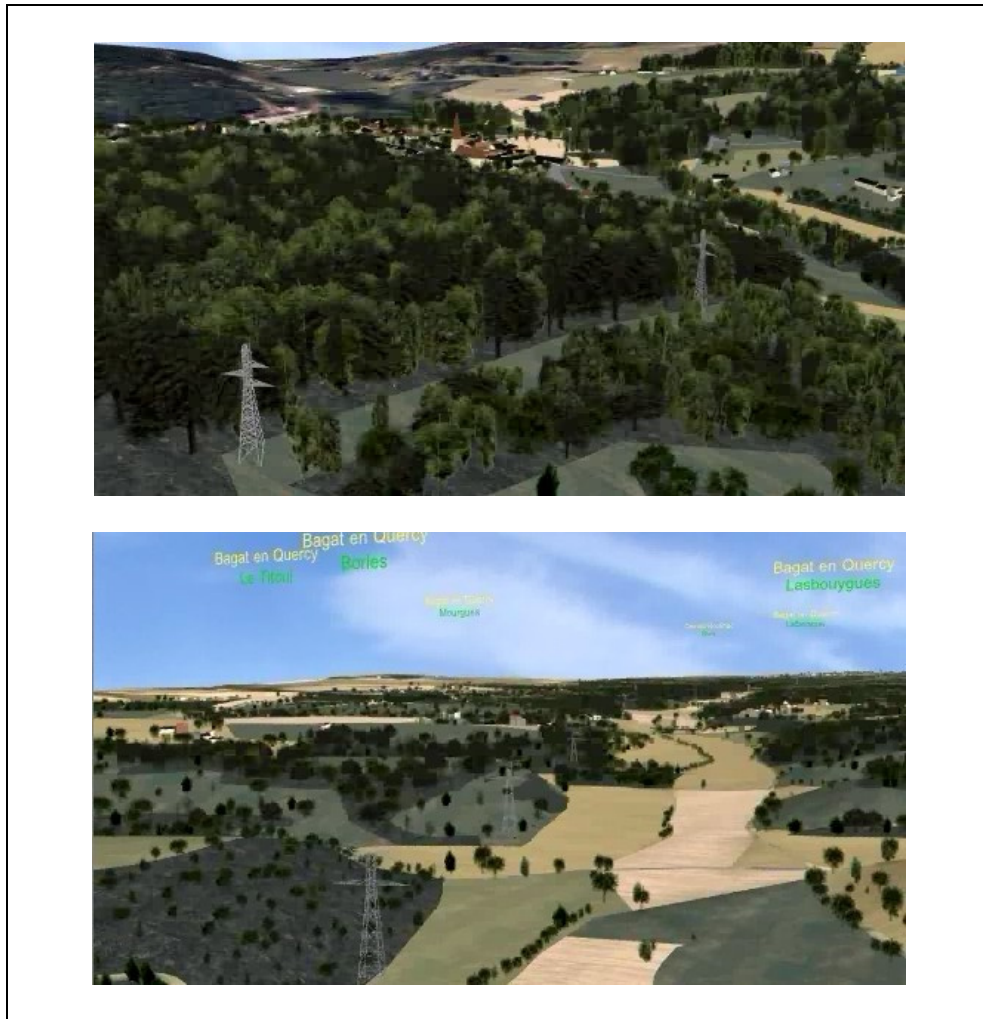
²⁵⁰ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. 3 décembre 2002. Sauzet, 18h10 – 22h00. Thématique « Lignes électriques et environnement ».

²⁵¹ Parmi les documents que RTE a mis à notre disposition, nous avons pu consulter le débriefing interne qui fit suite à la réunion d'ouverture à Cahors. En substance, les ingénieurs en communication de RTE viennent aider l'équipe projet à se repositionner. Document de 4 p.

réceptivité supposé du public. Ce positionnement s'appuie sur les conseils de leurs ingénieurs en communication, qui eux-mêmes tirent parti de modélisations de l'écoute en réunions publiques : au début, le public réagit avec ses tripes (déclarations d'intentions, expression de frustrations), puis les réactions émotionnelles laissent place à l'écoute des arguments de chacun, la compréhension de ces arguments suscite davantage de réactions réfléchies, et *in fine*, il devient possible d'établir une synthèse rationnelle de la situation. Nous avons pu voir que ce découpage n'est pas infondé : notre analyse du débat local retient un phasage similaire dans ses grands traits (rapport de forces, blocage, nouveaux outils, ouverture). À ce stade, nous pouvons en conclure que la stratégie de RTE est de parler davantage à la raison qu'aux émotions en utilisant cette simulation 3D. Il faut ajouter que RTE utilise différemment cet outil en débat public et lors des évaluations internes de projet : il a demandé à la société qui produit ces simulations 3D d'extraire de cette maquette virtuelle des trajets pré-calculés. Il n'y a donc plus qu'un point de vue possible : celui présenté par les ingénieurs dans lors de ces projections. Les images ci-après sont des extraits des vidéos diffusées par RTE lors de cette soirée (cf. Fig. 19 et 20).

Lors d'un entretien avec la société d'imagerie visuelle à laquelle RTE fit appel, nous lui avons demandé de générer à partir d'un projet fictif une image de lignes – ici moyenne tension – perçues à hauteur d'homme (cf. Fig. 21).

Il ne fait pas de doute que le changement des points de vue, aérien ou humain, modifie complètement la perception du projet. Malheureusement pour RTE, il se trouve que les opposants comptaient un membre anciennement salarié de la société d'imagerie visuelle à laquelle l'aménageur avait commandé cette simulation 3D. La soirée prit donc une autre tournure que celle prévue par la modélisation de l'écoute en réunions publiques !



Figures 19 et 20 : Extraits de la vidéo diffusée lors du débat local. Secteur de Degagnac²⁵²



Figure 21 : Extrait d'une simulation vidéo sur un projet fictif de ligne 63 kV²⁵³

²⁵² Source : CD du débat local relatif au renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Réalisation : société Oktal.

²⁵³ Source : réalisation société Oktal.

« Ils ont axé toute leur communication visuelle sur le fait que, finalement, on ne les voyait pas, ces pylônes ! Si vous regardez bien, on ne les voit pas ! C'est exactement ça [...] là je me suis adressé à la salle : "ils vous prennent pour des moineaux". On peut très bien se promener au niveau du sol ! Vous devriez nous montrer les lignes telles que les gens, depuis chez eux, vont les voir. Techniquement, c'est possible, il n'y a rien qui s'y oppose. Alors là ils ont discuté entre eux et ils ne pouvaient pas se dédire. C'était terrible ! Donc ils ont rebranché le projecteur. Et là, le dernier point de vue, c'était un point de vue aérien : évidemment, l'observateur était resté là où il s'était arrêté précédemment... donc il est descendu près du sol. Et là, catastrophe ! Quand on est au niveau du sol, on ne représente pas les petits détails... c'est un truc plat... et alors là dans la salle... : Mais ?! C'est pas du tout comme ça ! Ouh ! Ouh ! Le truc s'est retourné contre eux. Ça a fait des dégâts psychologiques terribles » (Entretien QBE n°12, le 15 mars 2006).

Le point de vue proposé par RTE répondait à une stratégie de camouflage, comme nous l'explique notre interlocuteur en visionnant des extraits de ces vidéos.

« Ce qu'ils ont fait, ils ont fait un survol de ligne vu par les moineaux. Alors effectivement, un objet comme ça, vu d'en haut, visuellement ça écrase ! Et puis plus on s'éloigne, plus la couleur disparaît... notamment les fils, parce que les fils sur le fond du ciel, on voit que ça. Les pylônes noirs ou gris sur le fond du ciel, on ne voit que ça. Mais vu d'en haut, sur un fond de terre battue... ça disparaît, ça s'atténue. Le fait de montrer par le dessus, c'est manipulateur mais c'est pas mensonger » (Entretien QBE n°12, le 15 mars 2006).

Durant cette même réunion publique, une autre intervention allait marquer les esprits, celle d'André De Baere. Architecte-paysagiste belge, installé depuis 2000 dans le Quercy Blanc, il présenta une analyse paysagère réalisée à partir de photomontages. Sa motivation principale était d'enrichir le débat local d'une analyse paysagère jusqu'alors absente.

«La méthode d'analyse paysagère appliquée par RTE se caractérise par un système éliminatoire. L'analyse du paysage se limite à un simple inventaire d'éléments isolés, prédéfinis, qui constituent des contraintes potentielles pour le projet [...] Après avoir donné à chacune de ces contraintes un poids qualitatif discutable, on les visualise sur la carte du projet [...] La conclusion est simple : les zones à forte densité de contraintes doivent être épargnées par le projet. Les zones sans ou avec peu de contraintes sont disponibles pour l'installation de la nouvelle ligne THT. Cela veut dire que les zones libres de contraintes n'ont aucune valeur paysagère» (Entretien QBE n° 5, le 28 mars 2006).

Pour sa part, André De Baere a conçu ses photomontages à partir d'une pensée globale du paysage.

« Le paysage est l'environnement dans lequel l'homme habite, travaille, circule, voyage... bref, l'environnement de la vie. Dans ce contexte, le paysage peut être éprouvé par les occupants comme un sentiment de bien-être, d'équilibre et de bonheur, à l'instant ou dans la durée. C'est à partir de cette relation entre l'homme et le paysage qu'on peut déterminer la valeur du paysage et la qualité de vie qu'il procure à ceux qui y habitent à l'heure actuelle et

qui y habiteront dans le futur. Une telle analyse démontre que le paysage du Quercy Blanc est un cadre de vie de haut niveau, peut-être peu spectaculaire du point de vue... émotions visuelles... mais de grande valeur environnementale par sa structure géologique variée et son exploitation du sol divers à une échelle humaine » (Ibid.).

Contrairement à l'évaluation environnementale classique, qui convoque un jugement analytique, les photomontages se prêtent davantage à un jugement synthétique. Ils permettent d'appréhender le paysage comme une totalité, d'après une « mise en situation » paysagère. La conception des photomontages obéit à quelques règles simples. Elle se fonde sur le fuseau 2B retenu par RTE à l'issue de son expertise environnementale. André De Baere a mené un travail photographique sur le terrain en suivant le tracé théorique de la ligne 225 kV. En tout, 33 points de vue ont retenu son attention, lesquels permettent d'apprécier la future ligne selon quatre prises de vue au minimum pour chaque tronçon étudié. La ligne, d'une longueur de 40 km, est étudiée en six tronçons d'environ 6,5 km chacun. Les photos n'ont pas été prises au hasard. Elles ont été réalisées depuis des points de vue libres d'accès pour le public (chemins, routes, hameaux situés sur le tracé de la ligne). De plus, son concepteur a évité de photographier des habitats privés : il a voulu que cette étude soit exempte, autant que possible, de tout reproche de partialité.

Le travail d'André De Baere repose sur la comparaison des paysages avec et sans la ligne 225 kV. Pour ce faire, il a intégré aux photographies initiales les lignes électriques grâce à un logiciel de dessin assisté par ordinateur. Par souci de réalisme, il a soigné la mise en perspective des réseaux électriques dans le paysage. Les dessins des lignes sont basés sur des pylônes d'une hauteur de 45 mètres, de type 2 circuits, et espacés de 350 mètres. C'est à partir de ces données élémentaires que sont calculées les dimensions des réseaux et leur proportion en fonction de leur mise en perspective dans chacune des photographies. Par ailleurs, les photomontages tiennent compte de la distance entre le point de vue de l'observateur et le lieu supposé de passage de la ligne très haute tension. Ainsi, pour chaque photomontage est mentionnée la distance au réseau, élément qu'il est généralement difficile d'apprécier en raison de la variété des configurations paysagères et du sentiment de proximité ou d'éloignement que celles-ci procurent vis-à-vis d'un objet donné.

André De Baere n'a pas pris le parti photographique d'opposer une vision pittoresque du paysage aux réseaux électriques. Sur les 33 prises de vue, seulement deux mettent en évidence des éléments patrimoniaux du secteur (une église et un crucifix métallique). Par ailleurs, le cadrage des photographies n'exagère pas la mise en scène du paysage (contre-plongée, plan rapproché, etc.). La position du regard de l'observateur et l'angle de son champ

de vision sont mentionnés en bas à droite de chaque photographie. Autrement dit, les paramètres selon lesquels le photomontage est réalisé sont explicites. Enfin, cette étude comparative ne s'accompagne d'aucun commentaire. Il est seulement fait mention des lieux représentés, et ce sans jugement de valeur (cf. Photo. 30 à 35).

Ces photomontages considèrent le paysage tel qu'il est perçu, vécu et apprécié par les gens au quotidien. Les photographies ne sont pas prises depuis des sites touristiques ou des voies de grande circulation suggérant le point de vue d'une personne de passage. Les photographies s'attardent – encore une fois après l'exposition « Une photo pour le Quercy » – sur la valeur ordinaire du paysage. Il ne s'agissait pas de magnifier ce dernier mais de mettre les personnes en situation d'appréciation.

« Mettre en avant la beauté du Quercy Blanc, c'était un combat perdu d'avance... Ce n'est pas un paysage d'une grande beauté... mais un espace vierge de toute pollution visuelle, qui doit ses qualités à son caractère typique dans un espace vaste et au fait qu'il est apprécié par ses occupants et visiteurs » (Entretien QBE n° 5, le 28 mars 2006).

En ce sens, ces photomontages constituent une stratégie esthétique car ils réintègrent le corps dans le paysage. Le point de vue est celui du marcheur, de l'habitant, du paysan. Ils donnent une illustration concrète aux propos des opposants qui défendaient en début de cette réunion publique les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Si, juridiquement, seuls les monuments qui ponctuent ces chemins sont classés, esthétiquement, le Quercy Blanc peut être perçu d'après une unité sensible. Cette mise en situation a marqué un tournant dans les rapports entre RTE et les opposants, comme nous le raconte le président de QBE :

« Tout d'un coup la prise de conscience que sa culture, le lieu où on habite, ça a de la valeur. Eh bien, ça change les gens. Et là, ça a transformé... il y a eu un phénomène, je l'ai senti, ça. Tout d'un coup, il y a une fierté à dire que le combat que l'on mène est légitime. RTE, ils étaient perdus parce que, justement, ce sont des technico-comptables, ils ont un discours de technicien et, dès qu'on parle du cœur comme ça,... comment mesurer la valeur d'un paysage ? Un paysage, on ne va pas dire : celui-là, il vaut... 10 000 euros... c'est difficile à évaluer. Alors eux, ils ont relevé une église, un chemin ... et ils ne vont pas voir l'émotion, ce que ça représente dans l'imaginaire. Ça a fini par crispier la population, parce qu'elle voyait qu'ils parlaient un langage qui n'était pas humain et ils étaient incapables de sortir de ce langage-là. À un moment donné, j'ai demandé à un gars de RTE :- Comment avez-vous découvert ce paysage ? - Je suis venu plusieurs fois en hélicoptère. (Il avait survolé la région en hélicoptère !) - Bravo ! C'est ça, pour vous, parcourir ? Non, pour découvrir ici, il faut marcher, il faut éprouver le mouvement d'un marcheur, d'un chasseur, d'un pèlerin, d'un paysan » (Entretien QBE n° 7, le 28 mars 2006).



Photographies 30 et 31 : « Le hameau du Brel au-dessus de la vallée de la Séoune »²⁵⁴



Photographies 32 et 33 : « Vue sur la D656 de la butte du Crucifix de Villesèque »



Photographies 34 et 35 : « La plaine de Peyralade »

²⁵⁴ Source : photomontages 30 à 35 réalisés par M. De Baere, membre de QBE ; De Baere André (2002). *L'impact visuel de la ligne THT 225 kV sur les paysages du Quercy Blanc*, 19 p.

Lors de notre entretien avec le chef du projet Cahors de RTE, celui-ci émit de lourdes réserves vis-à-vis de ces photomontages.

« Ça n'a aucune valeur ! C'est n'importe quoi, ce qu'il a fait. Quand vous voyez les tailles des pylônes, c'est pas réaliste. Les tailles des conducteurs, ce qui est le plus impactant... c'est ce que je lui ai dit [à André De Baere lors de la réunion publique] : Vous avez mis des conducteurs qui correspondent à des câbles souterrains, en aérien, c'est pas du tout ça. Tout le monde a applaudi, tout le monde a dit : c'est une catastrophe. Mais personne n'est dupe, c'est trop facile. Moi, j'ai fait venir un générateur d'images qui a coûté un million de francs [...] Ce qu'a fait De Baere, ça n'a aucune valeur scientifique. C'est pas un MNT, c'est pas une numérisation des pylônes... lui, c'était de la communication, c'était pas de l'information objective [...] On bute à mon avis beaucoup plus sur du subjectif et de l'irrationnel, que je respecte tout à fait, que sur des problèmes objectifs. On nous conduit souvent à faire des contre-performances sous prétexte d'arguments qui sont irrationnels » (Entretien avec le chef du projet Cahors de RTE, le 24 avril 2006).

Ce que fait remarquer, à juste titre, le chef de projet de RTE, c'est que la salle ce soir-là était acquise d'avance à la contribution d'André De Baere. Depuis des années, les opposants demandent l'enfouissement de la ligne 225 kV ou le renforcement des réseaux existants au nord ou au sud : ces photomontages allaient donc provoquer des réactions très vives. Pour autant, et nos multiples entretiens avec André De Baere nous ont permis de vérifier cela, ces photomontages n'ont pas été conçus à des fins polémiques. Ils constituaient une contribution paysagère qui n'avait encore été produite par aucune des parties prenantes à ce projet THT.

Cette réunion a véritablement permis de remettre la question du milieu au centre des débats. En effet, à travers la simulation 3D et les photomontages, ce sont tout simplement *deux manières de composer des mondes qui se sont affrontées*. Le chef de projet de RTE défend le recours à un outil scientifique et objectif capable de reproduire la réalité : *« bon, on ne retrouvait pas les rideaux aux fenêtres, mais la hauteur des maisons, la forme des maisons, tout ça, c'était exact » (Ibid.)*. La maquette virtuelle a été recomposée d'après des photos aériennes, des missions effectuées en hélicoptère, des missions de repérage plus spécifiques sur le terrain. Elle a été conçue d'après un point de vue zénithal et abstrait ; et c'est cela qui a tant choqué, lorsque l'angle de vue a été positionné à hauteur humaine : cette approche sensible n'était pas envisagée. Ce monde miniature avait tout simplement exclu la possibilité d'y rencontrer des hommes, et, qui plus est, des habitants avec leurs attaches subjectives. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette maquette virtuelle, pensée dès le départ à hauteur d'homme, aurait sans doute pu être un outil de mise en situation extraordinaire tirant parti d'une approche esthétique.

De son côté, André De Baere, avec des moyens beaucoup plus modestes, n'a pas cherché à copier la réalité mais à créer un monde qui ne soit pas ignorant des préoccupations sensibles. Il a proposé une nouvelle manière de sentir la façon dont le milieu pouvait trouver sa place dans ce projet THT. À ce titre, c'est un véritable outil de prospective. Ce qui est intéressant, c'est que pour RTE, cette prospective, plus attentive au milieu, soulève des arguments « subjectifs », « irrationnels » qui sont synonymes de « contre-performance ». Comment pourrait-on informer l'aménagement à partir des desiderata des uns et des autres ?

Voilà, en substance, la question que se pose le chef de projet lors de notre entretien. Celle-ci est éminemment complexe, et nous ne prétendons pas y répondre dans les limites de ce texte. Mais sa formulation même est symptomatique de deux choses : tout d'abord, la réintroduction de l'homme dans le milieu devient synonyme de contrainte, et est perçue comme une forme de dérive subjectiviste. Ce que ce point de vue laisse de côté, c'est un travail en termes de projet de paysage, où les réseaux électriques deviendraient un élément affirmé du paysage et potentiellement accepté. Or, la démarche de projet de RTE est paradoxale : elle est centrée sur une culture technologique de l'aérien mais avance avec l'idée que les réseaux doivent être invisibles.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que les ingénieurs de RTE ont à mener des projets qui ont une souplesse technologique limitée. Le schéma optimal pour implanter une ligne très haute tension reste la ligne droite. Sortie de cette configuration, l'architecture générale de l'ouvrage se complexifie à mesure que le tracé ondule. C'est ce que notre interlocuteur entendait par « contre-performance » : les lignes brisées obligent les pylônes à prendre beaucoup plus d'efforts, et donc à avoir une structure métallique renforcée, des cornières plus épaisses, qui les rendent plus visibles. La ligne droite est au contraire celle qui génère mécaniquement le moins d'efforts et permet d'avoir des pylônes amincis. C'est pour cela que la prise en compte du milieu, comprise comme la réception des souhaits individuels (écarter la ligne d'une maison, par exemple, oblige à faire un coude), devient incompatible avec le principe d'une ligne aérienne imperceptible. Une autre solution serait d'enfouir les lignes, mais nous avons parfois obtenu des justifications étonnantes qui défendent coûte que coûte la suprématie de la technologie aérienne.

« Il n'y a pas eu le moyen de faire passer le message qu'enfouir une ligne, c'est beaucoup plus pénalisant pour l'environnement que d'avoir des pylônes en surface. Je sais pas si ça, on vous l'a expliqué aussi ? C'est qu'enfouir une ligne, c'est à la fois définir un tracé chez les gens, donc une emprise au sol réelle et, à chaque fois qu'il y a un incident, il faut être capable d'y retourner. On ne peut pas construire dessus, on ne peut pas planter dessus... c'est... sans compter le charivari pour simplement faire la tranchée [...] Et quand je vous

montrai, du haut de la colline ici, ce chemin qui monte à la maison, il faut savoir que ce chemin, il a dix ans... il a été fait quand nous, on a fait notre maison là-haut. En dix ans, la végétation n'est pas revenue sur le chemin. Dans le Lot, si on avait enterré, enfoui une ligne, c'était à peu près la même chose. C'était un impact sur l'environnement de très, très longue durée. Les pylônes, on les pose et puis on les retire après si jamais... » (Entretien avec l'ingénieur en communication de RTE pour le projet Cahors, le 24 avril 2006).

De ce point de vue, la question du milieu reste difficile à intégrer à la démarche aménagiste : le projet de paysage ne peut pas se greffer sur l'idée des réseaux comme éléments de paysage, et écarte la possibilité d'un enfouissement de ces derniers. Nous verrons par la suite comment la démarche de RTE a pu évoluer sur ces points dans le cadre de ce projet. Rappelons simplement que cette avant-dernière réunion publique a marqué un tournant : la stratégie esthétique menée par André De Baere a donné une expression et une légitimité à la question du milieu. Cette légitimité est fondée sur le sentiment collectif que le projet THT est ignorant d'un point de vue situé et sensible. La grande réunion de clôture confirmera ce point de vue esthétique.

4.2.4. *« Non, RTE, non... le fuseau Lacour – Cahors n'est pas un fuseau de moindre impact » : la reconnaissance du Quercy Blanc par RTE*

La réunion de clôture du débat local, à Cahors, rassemble près de 600 personnes. Il est proposé à chacune de celles qui ont déposé un cahier d'acteur, c'est-à-dire une contribution individuelle ou collective, rédigée et argumentée, d'en présenter une synthèse au public. Un point mérite d'être souligné : sur les 24 cahiers d'acteur remis aux scrutateurs, 21 sont rédigés par des opposants tandis que 3 soutiennent le projet (RTE, la CCI du Lot et un particulier). Du côté des opposants, 14 cahiers émanent directement de personnes affiliées aux associations, et notamment plusieurs de membres de QBE. Cette participation importante illustre bien le fonctionnement inter et intra-associatif : QBE coordonnait l'ensemble des opposants mais n'a jamais imposé un discours officiel en dehors duquel toute action aurait été mal perçue. À l'image des stratégies esthétiques étudiées, des groupes d'opposants ont pu s'investir à la marge pour faire surgir des opérations de grande ampleur. Cette réunion de clôture concentre ce vivier de compétences entretenu dans la durée par les opposants.

Les exposés, venant donc en grande majorité des opposants, réaffirment le refus de considérer le Quercy Blanc comme un espace-sans-qualité, et ont donné lieu à de vibrantes plaidoiries.

« Non, RTE, non, Monsieur Montbailliu, non, M. le préfet Sappin, le fuseau de Lacours – Cahors n'est pas un fuseau de moindre impact où l'on pourrait faire n'importe quoi, une sorte de désert, en somme »²⁵⁵.

« Un paysage est un territoire précis avec des caractéristiques uniques et reconnaissables. C'est une entité indivisible dans laquelle tous les éléments déterminants ont une même valeur [...] le temps où l'on pouvait déterminer un tracé de THT à travers champs et bois avec un trait de crayon sur une carte géographique est loin derrière nous »²⁵⁶.

La réponse du directeur de projet de RTE à l'ensemble de ces contributions tient en trois points :

- le besoin de renforcement électrique existe, mais il est possible de le revoir à la baisse compte tenu de la volonté des élus, des associations et de la population d'engager une MDE,
- sur le plan de l'environnement, « nous constatons qu'il faut distinguer la notion de moindre impact en site vierge et la solution offerte par les solutions alternatives de l'étude Alstom, dont le but consiste à minorer l'impact en utilisant un couloir de lignes existant »²⁵⁷,
- sur le plan économique, il existe un écart de coût notable entre l'aérien et le souterrain qui n'est pas finançable par RTE.

Le 25 mars 2003, RTE annonce dans un communiqué avoir proposé « au Ministère chargé de l'Industrie et à la Préfecture du Lot de renforcer la ligne 63 000 volts existante sur l'axe Nord, entre Souillac et Cahors. Concrètement, il s'agit de remplacer la ligne actuelle par une ligne neuve, en augmentant sa puissance de transport et en utilisant la technique souterraine de façon partielle, dans les secteurs les plus sensibles »²⁵⁸.

Sur le plan des principes, la réponse de RTE reconnaît une place à la question du milieu, en inventant la notion de « moindre impact en site vierge ». D'ordinaire la notion de moindre impact est génératrice d'une forme de disqualification spatiale en identifiant des espaces de faibles contraintes, et donc de moindre intérêt. À l'inverse, parler de site vierge, consiste à reconnaître qu'un espace de moindre contrainte n'est pas sans qualité. Le déplacement des termes est capital : c'est toute une culture de projet, fondée sur une approche analytique de l'espace, qui concède que sa méthode ne fonctionne pas dans des cas où, pourtant, rien ne s'y oppose ! C'est-à-dire que l'écart est devenu trop grand entre la façon dont les aménageurs perçoivent la réalité et la façon dont celle-ci s'accorde avec leurs outils et

²⁵⁵ Compte-rendu intégral. Débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Mardi 17 décembre 2002. Espace Valentré à Cahors, 18h00 – 22h00. Réunion générale de clôture.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ RTE. Renforcement électrique du Lot : à l'issue du débat local, RTE opte pour une solution alternative. Communiqué du 25 mars 2003. 2 p. Source : <http://www.debatlocal-lot.com>

leurs discours. D'ordinaire, en inventoriant tous les éléments qui ont une existence institutionnelle (bâti, patrimoine, paysage, monuments, etc.), RTE crée un partage du sensible entre les voix dignes d'être entendues et celles qui n'apportent que du bruit. Avec la notion de « *moins impact en site vierge* », RTE a, d'une certaine façon, étendu son spectre perceptif : les voix qui n'apportaient que du bruit sont désormais identifiées et reconnues.

« C'était effectivement une première de voir que la préservation d'un paysage vierge qui n'était par ailleurs pas spécialement identifié comme prioritaire puisque le PNR du Quercy est dans le nord du département. Donc dans le sud du département, il n'y avait rien d'identifié comme étant à sauvegarder particulièrement... c'est la raison pour laquelle ce tracé avait été privilégié, parce que dans les études d'impact ce qu'on privilégie c'est de gêner le moins de personnes possible, donc par définition on privilégie les zones les moins habitées. Et là, on s'est trouvé avec une contradiction que les zones les moins habitées se sont trouvées les plus valorisées. On peut pas dire qu'il y a du débat public et ne pas tenir compte du débat public. Je crois qu'il faut entendre ça et le respecter finalement. [...] le paysage vierge qui est reconnu comme étant plus valorisant ou à valoriser au moins autant qu'un paysage lié à des monuments historiques... ça, ça a été un fait nouveau. Ça fera certainement école » (Entretien avec l'ingénieur en communication de RTE pour le projet Cahors, le 24 avril 2006).

La reconnaissance par RTE du Quercy Blanc comme espace à préserver, bien qu'étant de moindre contrainte, est explicite. Il est d'ailleurs à ce titre un cas exemplaire. Mais constitue-t-il, comme énoncé en hypothèse, un cas qui oblige ? La singularité du Quercy Blanc, et les stratégies esthétiques mises en avant par les opposants, modifient-elles la perception que l'aménagement a du milieu, non plus comme une contrainte mais comme une ressource ?

Cela ne semble que partiellement le cas. Si, sur le plan des principes, RTE reconnaît la singularité du Quercy Blanc, en revanche, il modifie peu sa méthodologie de projet pour composer avec cette singularité. Comme nous l'avons vu, sa décision est de renforcer l'axe nord existant plutôt que de créer une nouvelle ligne à travers le Quercy Blanc. Mais pourquoi le Quercy Blanc a-t-il été délaissé ?

L'abandon du projet 225 kV à travers le Quercy Blanc est *a priori* évident : RTE a, dès la fin du débat local, expliqué qu'il ne pouvait assumer le surcoût du à l'enfouissement. Les travaux spécialisés et les technologies peu développées qu'implique l'enfouissement sont des facteurs importants de ce surcoût. Pourtant, l'argument économique reste discutable : si effectivement la ligne 225 kV constitue la meilleure solution en termes de sécurité électrique et de qualité d'approvisionnement – c'est du moins la position défendue par RTE – ne valait-elle pas la peine d'être enfouie ? Avec cette configuration, le rapport entre les coûts et les

bénéfices n'était-il pas à l'équilibre étant donné que celle-ci offre des solutions en termes de maintenance et de préservation de l'environnement que d'autres alternatives aériennes ne permettent pas ?

Ces questions instillent l'idée qu'au-delà de la contrainte économique, une autre raison peut être envisagée à titre d'hypothèse pour expliquer le retrait du projet du Quercy Blanc. La problématique qui se dessine est celle d'un cas de jurisprudence que RTE n'a pas souhaité voir aboutir – il ne s'agit pas de dire que c'est la raison unique qui a mis le projet 225 kV en suspens, mais que ce peut être une raison plausible qui a contribué à privilégier une solution de renforcement sur l'axe nord. L'hypothèse d'un cas de jurisprudence sur l'axe traversée du Quercy Blanc nous intéresse car elle rendrait compte d'une situation patente où la démarche aménagiste est informée par le milieu : oui, la singularité du Quercy Blanc est reconnue, et oui, nous, RTE, la prenons en compte en adaptant notre méthodologie de projet par l'enfouissement du réseau.

Deux éléments nous permettent de donner du crédit à cette hypothèse. Tout d'abord, lors de notre rencontre avec le chef de projet RTE, celui-ci évoquait les implications financières d'une solution d'enfouissement, non plus à l'échelle d'un projet, mais à l'échelle nationale :

« La meilleure solution sur le plan technique et économique, c'est le 225 000 volts [...] ce qu'ils [les opposants] ont dit sur le plan environnemental... il y a d'autres solutions, des variantes, mais c'est pas les meilleures. On serait investisseur privé, ça serait notre fric, ... c'est ce que je leur disais, là on met quarante millions pour refaire la ligne nord, sachant que c'est pas le meilleur projet [...] S'il faut mettre tout en souterrain et que la puissance publique nous dit : Messieurs, allez-y, payez quatre ou cinq fois plus cher dans une zone que... si on le fait là, on va devoir le faire partout en France... et on n'a pas les moyens de le faire » (Entretien avec le chef du projet Cahors de RTE, le 24 avril 2006).

Par ailleurs, les opposants eux-mêmes, et notamment ceux qui étaient les plus infiltrés auprès des ministères, ont rencontré, le 10 décembre 2002, soit en plein débat local, le conseiller technique au cabinet de la Ministre de l'Industrie. Son rôle est crucial car le rapport que RTE allait établir après le débat local allait être discuté dans son bureau pour la décision de DUP. Au sujet de l'enfouissement du projet THT du Quercy Blanc, sa réponse a été semblable : *« On ne peut pas tout enfouir. Il faut raison garder et éviter un précédent... ou alors il faut que les bénéficiaires paient »*²⁵⁹.

²⁵⁹ Compte-rendu de réunion avec M. Michel, conseiller technique au cabinet de la Ministre de l'Industrie, le 10 décembre 2002. 2 p.

Ces éléments d'information accréditent l'idée que RTE avait intérêt à éviter une jurisprudence en matière d'enfouissement des réseaux 225 kV dans le Quercy Blanc. Résumons le problème : les stratégies esthétiques favorisent-elles une prise en compte du milieu en aménagement ? D'un côté, RTE reconnaît la singularité du Quercy Blanc, et nous avons démontré que les stratégies esthétiques des opposants ont activement contribué à ce processus de reconnaissance ; de l'autre, le milieu reste malgré tout perçu comme une contrainte car sa prise en compte, par exemple par enfouissement des réseaux, serait constitutive d'un cas de jurisprudence. Par conséquent, le Quercy Blanc constitue un cas qui oblige, mais il n'ouvre pas un processus exploratoire qui fait du milieu une ressource pour l'aménagement.

Cet exemple a le mérite de montrer comment la prospective en aménagement se heurte à la singularité des lieux, malgré le fait qu'une cohorte de corps, de cris, d'affects ait fait résonner le Quercy Blanc comme une enveloppe sensible et palpable. Concluons par cette remarque : le défi esthétique en aménagement dépasse l'idée de promotion sensible du milieu, et pose le problème d'une prospective qui s'accorde avec l'invention de nouveaux modèles d'action. De façon étrange, nous touchons du doigt un paradoxe : sorti de la mésentente, le milieu est désormais perçu par l'aménagement mais n'est pas pour autant moteur de son action. Le paradoxe est celui d'un cas qui devient quasiment trop exemplaire pour être exploitable. En un mot : un cas qui deviendrait un précédent et ouvrirait les portes d'un travail de jurisprudence. En effet, il n'est pas nécessaire que ces riches heures de la contestation en Quercy Blanc entrent dans le droit pour bénéficier de l'autorité d'un précédent. Les collectifs anti-THT à travers la France connaissent généralement bien les situations qui ont donné raison aux opposants, et demandent à RTE que l'histoire se répète. Les opposants du Quercy Blanc ne demandaient-ils pas un nouveau Louron, après l'abandon du projet THT, en 1996, dans cette vallée pyrénéenne ?

Ce qui est intéressant, c'est que la problématique esthétique et celle de la jurisprudence sont cousines : dans les deux cas, il s'agit d'inventer la règle à partir d'un cas singulier. Ce qui est inattendu, c'est que RTE maintient ces deux problématiques séparées ; comme si, ayant identifié un potentiel, il ne disposait pas des garanties suffisantes pour l'actualiser. Car c'est bien ce qui se passe en Quercy Blanc. L'évaluation environnementale classique a laissé place à la perception sensible de la valeur d'un espace, mais ce milieu, et le potentiel qu'il pourrait représenter pour la démarche aménagiste, est délaissé car RTE risquerait d'aboutir à un cas d'école : enfouir dans une zone qui ne présente aucun argument *a priori* pour l'y obliger. En un mot : si l'esthétique peut constituer un terrain d'entente entre le

milieu et l'aménagement, la question est de savoir comment passer de la prospective à l'action.

Les opérations d'aménagement relatives aux réseaux de transport d'électricité butent de plus en plus sur des revendications qui excèdent l'évaluation environnementale. Le cas du projet de ligne aérienne 225 kV à travers le Quercy Blanc est à ce titre exemplaire. Définie depuis 1990 comme zone de moindre impact, cette région entre le sud du Lot et le nord du Tarn-et- Garonne a résisté à EDF, puis à RTE, pendant treize ans. *In fine*, RTE reconnaît à travers une invention terminologique inédite, celle de « *moindre impact en site vierge* », que cet espace analysé comme vide et de moindre contrainte possédait une valeur suffisante pour renoncer à son projet initial. Comment expliquer ce résultat ?

L'hypothèse avancée est que les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent la prise en compte de celui-ci en aménagement. En effet, la question esthétique permet la promotion de qualités singulières et de données difficilement objectivables alors que les régimes de la preuve scientifique et de la représentation politique classique peinent à en rendre compte. Cette hypothèse globale se décline selon trois hypothèses secondaires : *être le non-lieu de l'Autre* (le milieu fait l'objet d'une disqualification par l'aménagement), *l'émergence d'un génie du non-lieu* (il consiste à parler de façon inventive d'un milieu disqualifié pour lui redonner une audience publique) et *un cas qui oblige* (le milieu est manifesté comme un potentiel dont la qualité n'a pas été perçue et qui ouvre droit à une reconnaissance et à une prise en compte par l'aménagement).

Notre analyse a abordé la contestation du projet THT dans la durée, en prêtant attention à la diversité des cultures d'action des opposants. Elle met à jour que l'émergence de la préoccupation pour le milieu est corrélative au renouvellement des stratégies de revendication, comme l'indique le schéma ci-après (cf. Fig. 22).

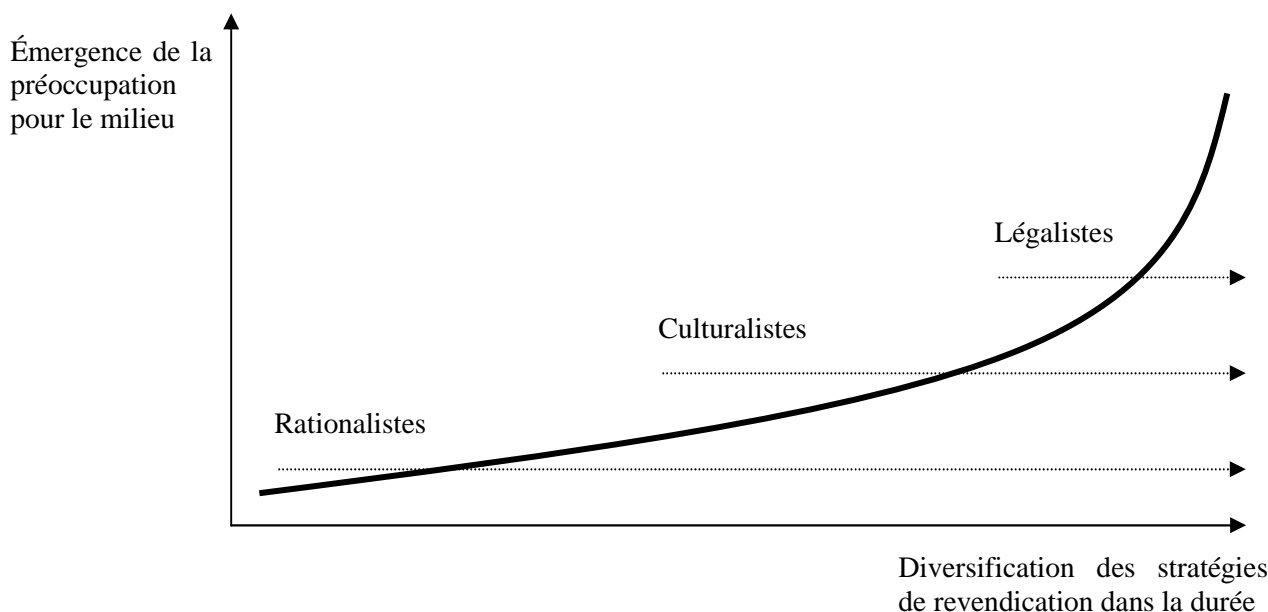


Figure 22 : Émergence de la préoccupation pour le milieu et diversification des stratégies de revendication

Ce schéma synthétise la dynamique de la contestation du projet THT. Cette dernière n'a pas été homogène et constante mais, au contraire, rythmée par l'apparition successive de différents groupes de militants animés par des stratégies de revendication différentes.

Le premier groupe, celui des rationalistes, s'est concentré sur une stratégie de contre-expertise et a développé des compétences techniques spécifiques dans le domaine des moyens de production décentralisée d'électricité (cogénération, turbine à gaz). Après quelques coups d'éclat, cette stratégie s'est essoufflée : la multiplication des études coûte cher, leur spécialisation technique échappe à beaucoup d'opposants et, contre toute attente, certains résultats trahissent la cause défendue.

Le second groupe, celui des culturalistes, émerge avec l'arrivée de nouveaux opposants dans un contexte de protestation populaire intense (manifestation de Cahors en 1997). Leur regard extérieur au jeu politique local, leur désir de mener une lutte médiatique et populaire, et leur potentiel artistique et créatif favorisent l'apparition de stratégies esthétiques. Convoquée durant les premières années sur le thème commode de la balafre, la question esthétique apparaît désormais à travers des dispositifs plus élaborés. L'exposition « Une photo pour le Quercy » est une première scène d'énonciation publique qui remet la question du milieu en jeu : que signifie habiter un fuseau de moindre impact ? Il s'agit de donner à voir un paysage-sans-qualité comme forme de vie. Ce point de vue prend en défaut la logique

réglementaire qui présidait jusque-là à l'appréciation des formes et à la disqualification des espaces. Par la suite, l'opération des arbres du refus marque une évolution des stratégies esthétiques vers un engagement plus marqué des militants : les individus font un usage public de leur sensibilité en plantant ces arbres contre la ligne THT. Ils hybrident leurs territorialités intimes et quotidiennes avec des formes d'engagement collectif. Cette barrière verte, en lieu et place des pylônes, rend sensibles les attaches subjectives que les individus entretiennent avec ce fuseau de moindre impact. Si l'exposition photographique a eu un impact en termes de popularisation d'une contestation, les arbres du refus ont permis d'optimiser la mobilisation d'individus éloignés géographiquement tout en développant chez eux un profond sentiment de solidarité, comme l'a montré l'enquête.

Le troisième groupe, celui des légalistes, apparaît alors que le projet est relancé de façon peu habile par la préfecture du Lot, en imposant parmi les 14 fuseaux possibles, un fuseau de moindre impact. Bien que faiblement en contact avec la mobilisation locale, ils disposent de réseaux nationaux et internationaux qui leur permettent de mettre en place rapidement une riposte sur le plan juridique. Leur action a joué à plusieurs niveaux : en demandant à la CNDP un débat public sur l'opportunité du projet THT et en incitant les élus du conseil général du Lot à commander une expertise indépendante (Alstom). Ces éléments ont contribué à ouvrir une scène de débat inédite – puisque la CNDP a refusé le débat public mais a préconisé, pour la première fois sur des enjeux de lignes THT, un débat local. C'est sur cette scène que sont réapparus des modes d'appréhension esthétique du milieu : les photomontages d'André De Baere, en contrepoint de la simulation 3D présentée par RTE, ont proposé une nouvelle manière de sentir : celle du pèlerin, du marcheur, du paysan ; en un mot, il a substitué à la vision aérienne et abstraite de la simulation 3D, le point de vue de l'expérience sensible.

La logique hétéronome (*être le non-lieu de l'Autre*) a été permanente dans la façon dont ces stratégies esthétiques ont interrogé l'aménagement. L'exposition photographique, les arbres du refus, les photomontages ont redonné une voix à un espace réputé sans qualité. Rien n'est apparu plus insupportable à la population locale que d'être présentée comme habitant un non-lieu. Cette forme de disqualification spatiale aurait pu alimenter des revendications identitaires beaucoup plus fortes ou des crispations territoriales plus marquées. Mais certains opposants, en particulier le groupe des culturalistes, ont embarqué le mouvement vers une lutte inventive (*un génie du non-lieu*). Ils ont mis à la portée de la population locale les moyens de faire surgir la multiplicité du non-lieu. Ils ont démontré que les formes géographiques n'avaient pas une signification conventionnelle dont on pouvait déduire

abstraitement la grandeur ou l'insignifiance. Faire vivre le non-lieu, c'était rendre insupportable l'absence de prise en compte du milieu. De ce point de vue, ces stratégies esthétiques valident nos deux premières hypothèses secondaires.

À partir de ce cas d'étude, on perçoit bien l'apport de la notion de mésentente. Cette dernière désigne une situation de contestation où le milieu se manifeste comme le dehors de la pensée aménagiste. Pour RTE, l'enjeu environnemental est audible parce qu'il est mesurable, chiffrable, et qu'il peut faire l'objet de négociations avec les particuliers (ajustement à la marge du projet, pylônes esthétiques, indemnisations). En revanche, la question du milieu tombe dans l'espace de la mésentente. RTE entend « environnement », lorsque les opposants parlent du Quercy Blanc comme d'un milieu de vie. Ce qui est de l'ordre de la subjectivité est un résidu « irrationnel » qu'il n'a aucun moyen de percevoir comme porteur de principes cohérents.

Par ailleurs, ce cas d'étude montre des articulations manifestes entre les stratégies qui alimentent la controverse et celles qui nourrissent une mésentente. Comme le montre le schéma précédent (cf. Fig. 22), les stratégies de revendication ne se succèdent pas dans la durée, mais elles se complètent. L'exemple frappant est celui du débat local, qui a été une opportunité pour l'expression de l'approche sensible du paysage par André De Baere. Autre exemple, la plantation des arbres du refus, en ouvrant un espace médiatique important, a été une tribune investie par le groupe des rationalistes pour défendre les résultats de leurs contre-expertises.

En définitive, les stratégies complémentaires des opposants ont conduit RTE à reconnaître la singularité du Quercy Blanc et à privilégier une solution alternative. En cela, la contestation dans le Quercy Blanc a été un *cas qui oblige*. Elle a ouvert un processus de reconnaissance au terme duquel la notion de moindre impact est apparue caduque : le Quercy Blanc est un espace de moindre contrainte, au sens de RTE, mais il est néanmoins porteur d'un potentiel paysager qui a invalidé sa méthodologie de projet. En revanche, contrairement à ce qu'avancait notre hypothèse, ce processus de reconnaissance n'a pas débouché sur un travail exploratoire consistant à repenser l'action en fonction du milieu. Cela aurait pu être le cas si RTE avait privilégié la technologie souterraine plutôt qu'aérienne, par exemple. Mais nous avons montré que cette évolution se heurtait à la crainte de créer un précédent qui fasse jurisprudence.

Par conséquent, les stratégies esthétiques ouvrent un espace d'entente entre le milieu et l'aménagement mais deux verrous limitent leurs échanges : quelle pensée prospective est capable de s'emparer du milieu comme d'un potentiel ? Nous avons vu que RTE reconnaissait

in fine la valeur du milieu mais que sa méthodologie de projet n'était pas adaptée pour la prendre en charge. Par ailleurs, comment stimuler l'expérimentation et faire que l'invention de nouvelles règles d'action ne soit pas contradictoire – par exemple, en termes de jurisprudence – avec une attention plus prononcée pour la singularité des lieux ?

Conclusion de la première partie

À l'issue de cette première partie, il apparaît que les revendications esthétiques exprimées par les opposants à un projet d'aménagement, en l'occurrence le projet THT en Quercy Blanc, contribuent à redécouvrir le milieu comme un potentiel identifié par les aménageurs. Pour parvenir à ce résultat, nous avons construit un cadre théorique qui revalorise le rôle du milieu vis-à-vis de l'action.

La difficulté première était de cerner les obstacles théoriques et épistémologiques à la prise en compte du milieu en aménagement. Les théories contemporaines de l'aménagement sont apparues trop normatives, voire parfois foncièrement conservatrices, pour relever ce défi. Fondamentalement, l'aménagement recourt à une pensée duale du milieu, basée sur le déterminisme et le possibilisme radical, laquelle lui interdit une approche plus complexe de celui-ci. Le véritable obstacle à ce dialogue réside dans une situation asymétrique de conversation : ce que dit le milieu n'est pas audible pour l'aménagement. Par exemple, en Quercy Blanc, lorsque les opposants parlaient « vécu paysager », les aménageurs entendaient « intégration environnementale » : la rationalité du second méconnaît le sens contenu dans les paroles du premier.

L'ouverture proposée, pour reconsidérer la place du milieu en aménagement, fut la pensée esthétique de Kant. En valorisant l'expérience de la singularité, le jugement esthétique kantien offre un nouveau point de vue sur la question du milieu. Les thèmes de la contingence et de l'émergence sont décelables au cœur de cette pensée esthétique qui systématise ce qui est environnant et vivant à la manière d'un système de formes émergentes. Plus encore, cette vision complexe de ce qui entoure l'homme s'articule à son statut d'habitant du monde. Nous avons pu mettre en évidence que ce point de vue esthétique n'est pas seulement affaire de sentiments, mais mobilise chez l'homme-habitant de véritables compétences sensibles, telles que l'intuition et le toucher. Tout cela concourt à un dialogue étroit entre l'homme et son milieu, et fait de l'esthétique un véritable terrain d'entente entre ce qui a trait à la connaissance et ce qui mobilise l'action. *In fine*, l'attention kantienne aux curiosités géographiques signale un emploi méconnu du jugement esthétique comme préambule à l'action : sa structure abductive valorise les données du milieu, qu'elle conjecture comme ressource pour la création de solutions originales.

L'ajustement qu'un tel cadre théorique impose aux enjeux contemporains nous a conduit à faire l'étude critique de la notion de controverse, appliquée à l'aménagement. En favorisant des épreuves publiques fondées sur la représentation politique et la preuve scientifique, cette notion ne prend en charge ni la question du milieu, ni celle de l'esthétique. En revanche, la notion de mésentente pensée par Jacques Rancière s'est montrée complémentaire des orientations kantienne, et même instigatrice d'une lecture nouvelle de la contestation des projets d'aménagement. La mésentente vient caractériser cette donnée problématique fondamentale, entre milieu et aménagement, jusque-là appelée « situation asymétrique de conversation ». Elle instille un schéma explicatif où le milieu, la politique et l'esthétique concourent à rendre perceptible ce que la rationalité aménagiste tenait pour inaudible.

Ce cadre théorique nous a permis de fonder l'hypothèse selon laquelle les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisent sa prise en compte en aménagement. Nous avons mis à jour, dans le cas de la contestation du projet THT en Quercy Blanc, que l'émergence de la préoccupation pour le milieu était corrélée à la diversification des stratégies de revendication. Cette corrélation est fondée sur l'analyse des treize années de contestation, sur la constitution des groupes d'opposants en fonction de leur culture militante, et enfin, sur les stratégies de revendication elles-mêmes. Trois groupes d'opposants ont été distingués : les rationalistes, les culturalistes et les légalistes. Les premiers ont structuré la contestation autour d'une stratégie de contre-expertise et de négociations politiques restreintes, les seconds ont davantage mené une lutte populaire, médiatique et créative donnant une large place aux stratégies esthétiques, les derniers ont réclamé un règlement institutionnel de cette opposition, mais n'ont obtenu de la CNDP qu'une préconisation de débat local à l'initiative du maître d'ouvrage, RTE. En somme, notre analyse fait apparaître une structure feuilletée de la contestation : les stratégies de revendication ne répondent pas à un schéma successif mais cumulatif, se relayant dans les moments critiques et mutualisant leurs efforts pour parvenir au coup d'éclat final. RTE renonce au projet initial de création d'une ligne THT au profit du renforcement d'une ligne existante, palliant, à moyen terme, les fragilités du réseau électrique lotois.

La question du milieu a été remise en jeu par le biais de stratégies esthétiques mais elle a aussi été favorisée par le fait que ces trois cultures d'action, développant des interactions progressives, ont ouvert de nouvelles scènes de dialogue avec les aménageurs, à l'image du débat local. De leur côté, les stratégies esthétiques ont contribué au résultat final en renforçant les solidarités entre des groupes d'opposants aux lignes de conduites hétérogènes, en offrant

des solutions inédites de gestion de l'effort de contestation dans l'espace et dans le temps, en accroissant l'impact médiatique de la mobilisation, et surtout, en donnant aux opposants les moyens de rediscuter le statut d'espace-sans-qualité attribué au Quercy Blanc. L'exposition photographique « Une photo pour le Quercy », la plantation des arbres du refus, la réalisation d'une étude paysagère par photomontage, tout cela constituait autant de moyens pour remettre en jeu la question du milieu : que signifie habiter un fuseau de moindre impact ? Sans crispation identitaire ni sublimation outrancière, ces stratégies esthétiques parlent de façon inventive de la réduction du Quercy Blanc à un non-lieu. Cette disqualification spatiale fut à l'origine de la mésentente persistante entre aménageurs et habitants. Les stratégies esthétiques, en valorisant le point de vue de l'expérience sensible, ont notamment montré que le milieu constituait un potentiel ignoré de l'évaluation environnementale de RTE.

Au prix d'une invention terminologique inédite, celle de « *moindre impact en site vierge* », RTE reconnut qu'un espace de moindre contrainte n'est pas un espace sans qualité : le Quercy Blanc dispose de qualités globales dont la méthodologie de projet du gestionnaire des réseaux français ne pouvait rendre compte. Sorti de la mésentente, le milieu est donc bien perçu par l'aménagement : tenant compte de cette nouvelle donne, RTE renonce à traverser le Quercy Blanc. Paradoxalement, le milieu reconfigure ce qui était un projet banal à l'origine en projet d'exception nécessitant des investissements considérables. La crainte, en enfouissant des réseaux THT, de faire du Quercy Blanc un précédent conduit RTE à privilégier une solution alternative pour éviter l'éventualité d'une récurrence très onéreuse.

Cette première partie s'achève sur ce paradoxe : le milieu est un potentiel identifié par l'aménagement mais que celui-ci refuse d'actualiser. La perspective de créer un cas exemplaire fait de la singularité du lieu une contrainte pour l'action. Par conséquent, le défi esthétique en aménagement nous conduit à dépasser la seule promotion sensible du milieu : l'enjeu est alors de trouver une méthodologie de projet capable de mener une réflexion prospective ouverte à l'expérimentation.

**SECONDE PARTIE : L'ESTHÉTIQUE AU
FONDEMENT DE L'ACTION : ÉLÉMENTS POUR
UNE PROSPECTIVE DU MILIEU**

Introduction à la seconde partie

Rappelons que la problématique centrale de cette recherche est de comprendre comment le milieu, compris à la fois comme un contexte d'action et un cadre de vie, peut informer l'aménagement. La proposition forte avec laquelle nous avançons consiste à envisager la question esthétique comme un terrain d'entente potentiel entre le milieu et l'aménagement. Cet intérêt pour l'entrée esthétique dans le domaine de l'énergie répond à une double motivation : d'un point de vue opérationnel, les revendications esthétiques constituent un point de contestation récurrent des projets, voire de blocage lorsque les méthodologies de ces derniers peinent à intégrer la géographie sensible des individus ; d'un point de vue théorique, l'entrée esthétique offre un nouveau point de vue sur le milieu et revalorise ce qui est de l'ordre de la contingence, de l'émergence et de la subjectivité.

En première partie, cette entrée esthétique nous a déjà permis d'obtenir quelques résultats. Nous avons établi que les revendications esthétiques exprimées par les opposants à un projet d'aménagement, en l'occurrence le projet THT en Quercy Blanc, contribuaient à redécouvrir le milieu comme un potentiel identifié par les aménageurs. Paradoxalement, cette reconnaissance du milieu demeure encore insuffisante pour que celui-ci devienne une ressource pour l'action. C'est là un paradoxe d'ordre jurisprudentiel : les stratégies esthétiques revalorisent ce qui fait la singularité d'un lieu, ce qui incite l'aménagement à agir dans une logique de l'exception – par exemple, en Quercy Blanc, réaliser une ligne souterraine plutôt qu'aérienne. La crainte de voir une expérimentation monter en généralité et remettre en cause un modèle dominant de pratique aménagiste se traduit par une attitude conservatrice : l'aménagement se replie sur son contenu normatif et préfère changer de milieu d'accueil plutôt qu'adapter l'action à son contexte. De ce point de vue, l'entrée esthétique est prisonnière de ses propres effets : confrontée à des univers dont elle ne contrôle pas la dimension normative, elle redonne une place au milieu sans pouvoir lui garantir un rôle en aménagement.

Ces premiers résultats incitent à dépasser l'intérêt initial pour les stratégies esthétiques et la contestation des projets d'aménagement, afin de nous concentrer sur le défi méthodologique. Comment formaliser l'apport des théories esthétiques pour l'action et envisager une prospective du milieu ouverte à l'expérimentation ? La seconde hypothèse, énoncée en introduction, avance que la planification peut tirer parti du milieu à condition de

trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*. Il ne s'agit pas d'ignorer la nature prescriptive et normative de l'action aménagiste. L'objectif est d'imaginer que ce contenu normatif soit relativisé afin d'atteindre le milieu dans sa complexité. En d'autres termes, pourquoi ne pas tirer parti de la capacité des théories esthétiques à penser des formes de légalité contingente pour parvenir à une pensée « faible » de la planification, c'est-à-dire compatible avec le milieu ? Nous retrouvons ici la piste problématique ouverte en introduction : comment penser la prospective comme un *art de sentir*, à mi-chemin entre la science et l'esthétique ? Pour fonder et tester cette piste de recherche, nous procédons en quatre étapes.

Dans un premier temps (chap. V), nous nous efforçons de donner un cadre théorique capable de fonder l'hypothèse précitée. Nous évaluons tout d'abord la capacité des pensées esthétiques mobilisées, celles de Kant et de Jacques Rancière, pour accompagner ce prolongement problématique. Cette lecture critique fait apparaître des limites autant que des promesses. La pensée esthétique de Deleuze s'avère la plus à même d'approfondir les orientations décelées, en particulier chez Kant, et de répondre à notre préoccupation méthodologique. À ce titre, Deleuze valorise l'intuition rencontrée en introduction chez Léon Jaussely, Jean Gottmann ou encore Georges Canguilhem ; celle-ci consiste à penser la prospective comme un art de sentir. Si la notion de symptomatologie est habituellement réservée à la médecine pour désigner le moment du diagnostic, Deleuze donne à cette compétence pratique et sensible un contenu clairement esthétique qui renouvelle la façon de penser les liens entre le milieu et l'action.

Une fois que notre hypothèse est fondée d'un point de vue théorique, nous la confrontons à notre second contexte d'étude, le développement éolien en France. Politique environnementale à l'origine, la question éolienne s'est progressivement déplacée pour lancer de nouveaux défis en matière d'aménagement du territoire et de gestion des paysages. Laissés de 1996 à 2003 sans outils de régulation véritables, dans une période où la filière éolienne montait en puissance en France, les services de l'État et les collectivités locales se sont retrouvés dans la situation d'expérimentation la plus totale. L'intérêt de ce contexte d'étude est d'analyser la façon dont les pratiques planificatrices ont été travaillées par leur objet, en l'occurrence l'éolien, et d'observer les réponses formulées. Dans ce contexte, le défi méthodologique soulevé par la question esthétique peut être étudié à travers une grande diversité de cas. Nous étudions de façon comparée la planification éolienne mise en place par les services de l'État en Aveyron (chap. VI), puis celle élaborée à l'initiative du Parc Naturel

Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, dans l'Aude (chap. VII et VIII). Ce double regard nous permettra, d'un point de vue théorique, de confronter les orientations méthodologiques et, d'un point de vue opérationnel, d'évaluer leur pertinence.

Chapitre V Diagnostiquer le devenir des milieux géographiques : une méthode symptomatologique

La première partie de cette thèse nous a conduit à un constat central : l'entrée esthétique permet de mobiliser la question du milieu et contribue à sa redécouverte par l'aménagement. Néanmoins, au-delà de cette reconnaissance, la prise en compte du milieu par l'aménagement n'est pas effective. Paradoxalement, l'esthétique reste prisonnière de ses effets : la redécouverte du milieu apparaît à l'aménagement comme une contrainte nécessitant la remise en cause d'un modèle d'action dominant. C'est du moins l'observation issue de l'étude de la contestation du projet THT en Quercy Blanc. La prise en compte du milieu en aménagement peut-elle être réellement fondée sur des catégories esthétiques ? Cette question mérite, à la suite de nos premiers résultats, un approfondissement.

En introduction de cette thèse, nous avons instillé l'idée que le défi esthétique en aménagement pouvait être relevé autour d'une réflexion prospective. En effet, une perspective historique nous avait permis de mettre à jour une intuition commune à l'urbanisme, à travers la figure de Léon Jaussely, et à la géographie, à travers celle de Jean Gottmann. L'idée évoquée consistait à nous concentrer sur un moment oublié de l'aménagement, en amont de la connaissance et de l'action. Ce moment est celui du diagnostic, non au sens commun d'une description de l'existant, mais envisagé comme un *art de sentir* les possibilités dont le milieu est porteur. Nous allons examiner dans ce chapitre en quoi les théories esthétiques peuvent contribuer à fonder cette prospective du milieu et à mettre à jour de nouveaux principes d'action.

1. La forme indépassable : tentatives, limites et ouvertures

La première étape, pour établir les fondements d'une prospective du milieu, consiste à revenir sur les théories esthétiques déjà mobilisées. Chez Kant et Jacques Rancière, nous avons pu identifier des liens étroits entre la question esthétique et celle du milieu. Mais quelle peut être leur contribution à notre nouvelle piste de recherche orientée vers la question de l'action ?

En première partie de thèse, nous avons déjà obtenu quelques éléments de réponse à ce propos. En particulier, le jugement esthétique kantien, valorisant un raisonnement abductif,

nous avait permis de concevoir le milieu comme un potentiel stimulant l'invention de solutions originales. Pour sa part, la pensée de Jacques Rancière s'était révélée pertinente pour adapter ces premiers éléments aux enjeux contemporains de l'aménagement par le biais des stratégies esthétiques. Appuyées à un principe de reconnaissance, ces dernières pouvaient, par hypothèse, revaloriser le milieu comme un potentiel et stimuler sa prise en compte par l'aménagement. *A posteriori*, il est apparu que cette hypothèse ne pouvait être que partiellement validée en raison d'un repli de la pratique aménagiste sur son modèle d'action classique – phénomène que seule l'étude empirique a pu nous faire percevoir.

Par conséquent, une réponse plus complète suppose de montrer comment une appréhension esthétique des milieux géographiques s'accompagne d'une modification des catégories de l'action. Il ne s'agit plus de penser que le milieu informe l'action grâce à l'esthétique, mais que l'esthétique renouvelle la façon de penser l'action en fonction du milieu. C'est de ce point de vue, que nous souhaitons réexaminer les pensées de Jacques Rancière et de Kant.

En particulier, il s'agit de clarifier un problème théorique important : quel est le degré de dépendance de leurs pensées esthétiques respectives vis-à-vis de l'ordre conceptuel classique ? Si celui-ci est élevé, il ne sera pas possible de penser que le milieu, conçu comme le domaine de la contingence et de la multiplicité, puisse renouveler la question de l'action. Nous resterions dans un scénario où le milieu tente d'informer l'action, mais celle-ci conserve la possibilité d'échapper à sa complexité en se retranchant derrière sa rationalité normative et ses concepts. En d'autres termes, il s'agit d'examiner si ces théories esthétiques permettent la promotion de la différence, du divers, au-delà d'une coercition de l'être sous les catégories de la pensée.

1.1. La société et son double : retour sur l'esthétique de Jacques Rancière

Chez Jacques Rancière, la question de l'être et de la pensée prend les formes d'une interrogation sur le politique et le social. Le moment social est fondamentalement inégalitaire : l'individu social est défini par l'attribution d'un espace-temps spécifique conforme à une hiérarchie de valeurs extérieure à lui. Les rôles et les fonctions des individus sont rapportés à des aptitudes et à des titres, de sorte que ceux qui n'ont aucune aptitude reconnue ou aucun titre à faire valoir auprès de l'ordre en place, sont exclus de fait. De ce point de vue, la société fonctionne selon des divisions qu'elle tient pour naturelles : la

distinction sociale est une forme de déterminisme de l'être par des catégories de pensée. Toute la subtilité de cette pensée de l'exclusion est qu'elle se double d'une logique de l'inclusion.

En effet, le moment politique permet aux exclus d'affirmer leur différence par rapport à leur identité sociale. Il ne s'agit pas d'un droit à la différence dont l'expression généralisée aboutirait à une société multiculturelle (Taylor, 1994) mais d'une vérification de l'égalité présumée entre les individus. Ainsi, être différent ne consiste pas à se distinguer de l'autre, mais à relativiser les distinctions sociales qui masquent la nature égalitaire des êtres : « *le processus de l'égalité est celui de la différence* » (Rancière, 1998, p. 122). Pour Jacques Rancière, la communauté ne prend conscience d'elle-même que lorsqu'elle rencontre des monstres sociaux, c'est-à-dire des agencements de personnes, de lieux, de manières de dire qui brouillent la correspondance ordinaire entre les êtres et leur apparaître social. Cette altération de la hiérarchie sociale est au fondement du politique : la société ne peut penser ce qu'elle a en commun que dans ces moments de mise en scène de la différence. La communauté des égaux est réunie lorsque les êtres sont mis autour de leurs divisions.

Mais peut-on dire de cette vérification pratique de l'égalité qu'elle rend le moment politique irréductible au moment social ? La pensée esthétique de Jacques Rancière assure-t-elle le renouvellement de l'ordre social par la pleine nouveauté du politique ? Ces deux questions sont liées et nous font rentrer au cœur de la « *dialectique non-intégrative* » (Deranty, 2003) de l'auteur. Cette dernière se compose de deux moments : la revendication égalitaire et la demande de reconnaissance. Paradoxalement, l'enchaînement de ceux-ci induit un décalage dans le positionnement de la question esthétique. D'un côté, il s'agit d'une sensibilité d'exception qui brouille la représentation que la société a d'elle-même, de l'autre, le politique, avec ses masques, ses déguisements et ses travestissements du social ne sera jamais qu'un double de l'ordre dominant et sera donc obligé de le répéter pour prétendre le dépasser. Faut-il s'étonner d'un tel décalage ? Après tout, Jacques Rancière se garde bien d'attribuer un sens à l'histoire et nous l'aurions mal lu en imaginant que la vérification politique de l'égalité résorbe les inégalités sociales. Il est tout à fait explicite sur le fait que le moment social et le moment politique sont tout aussi structurants l'un que l'autre : « *les rapports de l'égalité et de la communauté ne sont peut-être qu'un incessant règlement de comptes* » (Rancière, 1998, p. 132). En somme, la capacité de la question esthétique à renouveler le champ social reste limitée. Ceci posé, le point qu'il reste à éclaircir est la place et le rôle de l'esthétique dans la tension fondamentale que Jacques Rancière perçoit entre le politique et le social.

Revenons sur les deux moments clefs de sa pensée. Tout d'abord, en quoi la revendication égalitaire est-elle liée à l'esthétique ? Nous savons qu'esthétique chez Jacques Rancière ne désigne pas une discipline des arts ou une théorie du bon goût mais le régime qui garantit l'indétermination du sensible. Ainsi, est esthétique ce qui est irréductible à la volonté et à l'entendement. C'est par cette expérience de sens commun que peut se dire l'égalité de tous. D'un point de vue politique, cette expérience sensible, affranchie de toute catégorisation, est autonome, indisponible et donc dissensuelle : son mode d'apparaître lui permet de résister à l'ordre des apparences. Ainsi, l'être, le sensible est irréductible à un ordre supérieur défini par la pensée. Cette vision de l'esthétique est celle d'un sens commun d'exception qui « *ne porte plus simplement la promesse d'une communication entre la culture cultivée et la nature sauvage. Il n'est plus simplement le lieu d'une médiation entre le haut et le bas. Il porte le principe intégral d'une humanité nouvelle caractérisée par un nouveau sensorium* » (Rancière, 2004a, p. 12). Cette expérience esthétique d'exception ne peut donc être pensée que sur le mode de la radicale nouveauté : elle ne dépasse pas la représentation en lui opposant l'irreprésentable, elle prend une forme libre et auto-suffisante qui rend toute détermination extérieure non nécessaire.

Plus encore, l'auteur insiste sur l'irréductibilité de l'expérience esthétique en affirmant que son état d'exception porte la promesse d'un mode d'existence où cette expérience inconditionnée sera pleinement réalisée. L'auteur résume cette progression à travers deux modes de rapport à l'art : « *d'un côté, la statue est promesse de communauté parce qu'elle est de l'art, qu'elle est l'objet d'une expérience spécifique et institue un espace commun spécifique, séparé. De l'autre, elle est promesse de communauté parce qu'elle n'est pas de l'art, parce qu'elle exprime seulement une manière d'habiter un espace commun, un mode de vie qui ne connaît aucune séparation en sphères d'expérience spécifiques* » (Rancière, 2004c, p. 52). En somme, non seulement l'esthétique est tenue à l'écart de toute *mimésis*, mais elle porte *in fine* la promesse de faire voler en éclat la législation mimétique.

Nous l'avons vu, la pensée esthétique de Jacques Rancière affirme l'être dans une distance constante à la pensée, de sorte que le sensible ne peut jamais être réduit à la simple apparence d'une réalité transcendante. Pourtant, il semble qu'en passant de la revendication égalitaire à la logique de la reconnaissance, l'esthétique change de nature. Tout d'abord, d'où vient ce second moment de la reconnaissance ? La question est importante car le terme trouve peu d'occurrences sous la plume de l'auteur. Les rares fois où il est employé ne manquent pas d'étonner : d'un côté, le déni de reconnaissance semble être la racine de l'inégalité : « *on a toujours commencé par ne pas les reconnaître [les exclus] comme porteurs de ces signes*

physiques de la politicit  » (Ranc re, 2002, p. 46) ; de l'autre, ce d ni fondateur para t ne jamais pouvoir  tre r par  par un t moignage de reconnaissance : « *il n'y a pas de bonne forme du "dialogue" politique o  la reconnaissance mutuelle serait assur e* » (Ranc re, 2002, p. 47). Cela n'emp che pas certains commentateurs de lire les travaux de Jacques Ranc re dans l'optique d'une «  thique de la reconnaissance » (Deranty, 2003), tout en pr cisant que « *la logique de la reconnaissance n'est donc pas celle de la r conciliation, mais bien celle du partage, aux deux sens du terme : partage du logos, entente, mais aussi partage comme division, m sente* » (Deranty, 2003, p. 193).

Le paradoxe latent   ces diverses citations est celui d'un renversement entre les voix passive et active dans la logique de la reconnaissance : pour  tre reconnu, il faut un tiers qui reconnaisse. Comme le souligne Paul Ricoeur, « * tre reconnu, si cela arrive jamais, serait pour chacun recevoir l'assurance pl ni re de son identit    la faveur de la reconnaissance par autrui de son empire de capacit s* » (Ricoeur, 2004, p. 361). Or, pr cis ment chez Jacques Ranc re, cette r ciprocit  n'est pas possible (Ranc re, 1998, p. 231) pour deux raisons : ceux qui demandent l' galit  ne d fendent pas une identit  en propre mais ils brouillent leur place, leur fonction, leur image sociale ; de sorte que ce qu'ils donnent   voir n'est pas reconnaissable, identifiable d'apr s l'ordre social. Ainsi, la voix passive «  tre reconnu » devient paradoxalement une voix active, la construction d'un «  tre non-reconnaisable » : c'est le renversement de l'ordre des d terminations, l' tre n'est plus subordonn    la pens e, il ouvre un espace de stricte v rification de l' galit . La seconde raison, c'est que l'Autre qui est cens  reconn tre n'est plus actif, mais passif, spectateur.

On commence   comprendre que la logique de la reconnaissance n'est autre qu'une situation d'inversion des r les dont la forme est th atrale. Cette lecture  claire d'un coup la pens e de l'auteur, toujours prompt   op rer cette comparaison: « *Pour moi la politique est la constitution d'une sph re th atrale et artificielle [...] un sujet politique est une esp ce d'instance th atrale provisoire et locale* » (Ranc re, 2004b). En effet, en remontant   Platon et sa critique de la th atrocratie d cadente (Ranc re, 2007) ou aux rassemblements populaires des caf s-concerts dans le Paris du milieu du XIX^{ me} (Ranc re, 2003), Jacques Ranc re fait depuis longtemps du th atre le lieu privil gi  d'une rencontre entre le politique et l'esth tique. N anmoins, si les exclus investissent la sc ne, et font par leur usage distanci  de la parole les preuves de leur  galit  avec quiconque, qui sont les spectateurs ? Deux r ponses  clairantes sont apport es par Pierre Campion (2000) : (1) « *le "nous" qui revendique l' galit  en appelle   une tierce partie int ress e au drame [...] "voyez et jugez ce qu'ils nous font"* » ; (2) c'est aussi la conscience r fl chissante que « *les acteurs de ce th atre entretiennent   l' gard de*

leur propre action. Comme s'ils étaient aussi les spectateurs d'eux-mêmes ». On comprend mieux les effets du politique sur le social : dans les deux cas, il s'agit d'une prise de conscience de l'égalité de chacun, soit collective et contemplative, soit individuelle et réflexive. Pourtant, ces explications ne lèvent que partiellement le voile qui recouvre le statut de l'Autre dans cette logique de la reconnaissance – et même si dans son paradoxe elle ne lui accorde qu'une voix passive. En effet, il est clair que la vérification d'égalité n'est validée ou invalidée par aucun tribunal, ni aucun expert (Rancière, 1998, p. 171). Mais, si la figure de l'Autre n'est pas déterminante, elle n'est pas absente : « *une démonstration suppose toujours un autre à qui elle s'adresse, même si cet autre refuse la conséquence. Elle est la constitution d'un lieu commun* » (Rancière, 1998, p. 121). La démonstration d'égalité est bien un *cas qui oblige* : « *la vérification se fait "sociale" ; elle a un effet social d'égalité en mettant en scène une obligation d'entendre* » (Rancière, 1998, p. 167). Mais obliger qui et comment ?

En somme, nous suivons l'auteur dans son idée fondamentale que « *l'être démocratique est un être de parole* » (Rancière, 1998, p. 95) capable de manier les puissances de la métaphore pour brouiller son être social : mais que devient toute cette inventivité discursive et narrative ? La métaphore ouvre-t-elle à la métamorphose ? Le bénéfice théorique que défend l'auteur est celui d'un moment politique absolument indéterminé, sans commencement ni fin, toujours contingent et jamais inscrit dans la nature des êtres. En ce sens, c'est une virtualité qui n'est jamais actualisée – sinon sous la forme d'une émancipation plus intellectuelle que sociale. Le paradoxe est que cette reconfiguration jamais achevée du social par le politique conduit l'esthétique à mettre sans fin en scène l'ordre social. Comme le souligne Peter Hallward : « *le théâtre n'est jamais plus théâtral qu'au moment où il invente de nouvelles manières de brouiller (sans effacer) les frontières qui le séparent du non-théâtral. Mais il se peut néanmoins que ce travail d'indistinction créatrice, dans la politique comme dans l'art, ne puisse perdurer que s'il se trouve illuminé, voire dirigé, par un engagement quant à lui sans équivoque, combatif, organisé* » (Hallward, 2006). En d'autres termes, Jacques Rancière a rompu la dialectique traditionnelle du conflit en y introduisant le temps suspendu de la politique, mais l'esthétique est condamnée à « *brouiller (sans effacer)* » l'ordre social, à le reproduire dans ses travers pour que cet état d'exception persiste : *c'est l'exception qui confirme la règle*. D'un côté, l'écart est irréductible entre le politique et l'ordre social ; de l'autre, le politique ne cesse de puiser dans l'ordre social les raisons d'une émancipation. D'un côté, une sensibilité d'exception, dont l'autosuffisance met à bonne distance l'ordre de la représentation, de l'autre, la promesse que cette sensibilité d'exception

se généralise en forme de vie ; mais ce sens commun égalitaire ne peut jamais se réaliser puisqu'il mettrait fin à l'illimitation de la revendication égalitaire.

Par conséquent, le moment esthétique est condamné à être, non le reflet de la société, mais son double. Un double théâtral, qui faute de réaliser la promesse d'un mode d'existence de sens commun, a pour fonction de re-présenter indéfiniment la réalité sociale. Cette irruption temporaire de l'esthétique dans l'ordre social, ne peut prétendre abolir la législation mimétique. Elle semble davantage avoir pour effet d'ouvrir un parcours de la reconnaissance qui est de l'ordre d'une prise de conscience : la puissance de la parole nous permet de transcender notre être social à l'occasion de subjectivations politiques ponctuelles. Cette reconnaissance réflexive semble elle-même avoir une fonction cathartique et aboutir dans la figure de : « *l'homme démocratique [...] capable d'assumer l'irréalité de la représentation* » (Rancière, 1998, p. 95). Bien sûr, on ne confondra pas la nécessité défendue par Jacques Rancière de se re-connaître dans une nouvelle image de soi avec la *catharsis* d'Aristote, signe du retour au théâtre de la fiction mimétique ; c'est-à-dire une représentation codée et rigoureuse qui fixe les moments de tristesse et de joie, et qui n'attribue au public nulle compétence d'appréciation. Mais le paradoxe qui pèse sur l'esthétique demeure : à la fois autonome et hétéronome, investir la logique de l'Autre et en faire un masque dont les effets seront libérateurs.

En conclusion, la pensée esthétique de Jacques Rancière ne renverse que partiellement l'ordre des déterminations entre le réel et la pensée. La facticité de l'ordre social ne peut être profondément remise en cause par des défis politiques qui tirent leur efficacité de leur nature événementielle, contingente et indéterminée. Sur cette scène politique théâtrale, les exclus brouillent leur identité sociale et inventent de nouvelles manières de rendre sensible la question du commun et de l'égalité. L'esthétique soutient cette volonté de faire dissensus mais force-t-elle à penser ? Peut-on dire qu'elle se déprend suffisamment des catégories qui l'obligent, pour obliger à son tour ? Cela ne semble pas être le cas, car la lutte pour la reconnaissance qui soutient cette revendication égalitaire se transforme en parcours individuels et collectifs pour une re-connaissance de soi, de « nous » à distance de tout déterminisme social. Aussi, cette pensée esthétique utile pour montrer comment les milieux géographiques informent l'aménagement, ne paraît pas pouvoir fonder l'hypothèse selon laquelle ils deviendraient moteurs pour l'aménagement.

1.2. La genèse des facultés : retour sur l'esthétique de Kant

Pour aller plus loin dans cette hypothèse, il apparaît nécessaire de fonder la question esthétique au-delà de toute référence à la logique représentative. De manière paradoxale, Kant envisage ce dépassement mais ne le réalise pas : l'esthétique déborde les facultés et s'établit hors de leur législation mais le jugement réfléchissant reste l'inverse du jugement déterminant. Par conséquent, l'esthétique kantienne ne trouve que partiellement son autonomie. Il est important de revenir sur ce point car Deleuze fera grand cas de cette promesse kantienne pour forger sa propre pensée esthétique.

Par définition, le jugement réfléchissant kantien consiste, lorsque seul le particulier est donné, à trouver l'universel qui lui correspond. Cette correspondance entre le particulier et l'universel est la source d'une satisfaction esthétique au sens où l'individu, de façon involontaire, a l'intuition que le réel s'accorde avec les exigences de sa pensée. Cela signifie-t-il que l'évocation du beau ou même du sublime sont le véhicule privilégié pour interroger une démarche aménagiste – au sens où elles rendraient sensibles des singularités propres aux situations humaines que l'aménagement n'aurait pu appréhender avec une théorie diminuée des milieux géographiques ? On peut l'envisager de la sorte mais la satisfaction esthétique n'est pas le seul apport du principe kantien de réflexion. En effet, il ne faudrait pas réduire l'esthétique kantienne à ses effets. Si la question esthétique peut interroger l'aménagement, c'est parce qu'elle introduit de nouvelles règles de production de l'espace et du temps.

Ces règles, comme nous allons le voir avec l'éclairage de Deleuze (1978a), semblent à même de fonder un domaine non subordonné aux règles de l'entendement et du concept. Car le problème fondamental provient du fait que l'espace et le temps restent jusqu'à Kant subordonnés à l'ordre du concept. La pensée est alors dominée par le jugement analytique, seul capable de penser l'identité nécessaire de deux termes *a priori*, sous la forme $A = A$: par exemple, un triangle = trois angles. L'association de deux termes hétérogènes n'est, elle, permise que par un jugement synthétique *a posteriori*, c'est-à-dire dans l'expérience : par exemple, une rose rouge est l'association de deux termes hétérogènes dont l'association n'est pas nécessaire du point de vue du concept mais du point de vue de l'expérience. De ce point de vue, soit un jugement est analytique et *a priori*, soit il est synthétique et empirique, *a posteriori* : en d'autres termes, l'espace et le temps sont subordonnés à l'ordre du concept, seul capable de dire l'essence des choses. La nouveauté de Kant tient à la découverte du jugement synthétique *a priori* : deux termes hétérogènes sont nécessairement associés en dehors de l'expérience ; par exemple : la somme des angles d'un triangle = deux angles droits.

La nouveauté est que cette expression ne peut se comprendre *a priori* qu'en faisant appel à l'espace et au temps. En effet, cette équivalence ne peut être vérifiée que par une démonstration qui dépasse les propriétés de chacun des concepts ; c'est-à-dire en imaginant une expérience qui met en jeu des déterminations spatio-temporelles. Ainsi, un concept ne donne pas la règle de construction de son objet, celle-ci est extérieure à lui. En résumé, Kant fonde la connaissance sur deux opérations synthétiques fondamentalement distinctes : la synthèse (*a posteriori*) et la schématisation (ou synthèse *a priori*). C'est le travail de l'imagination qui différencie ces deux opérations : la synthèse renvoie à une règle de reconnaissance (rassembler la diversité empirique sous l'identité d'un concept déjà connu), la schématisation à une règle de production (un concept étant donné, il s'agit de trouver l'espace-temps qui spécifie son expérience possible). Comme le souligne Deleuze, la schématisation ou synthèse *a priori* change complètement le statut de l'espace et du temps. Avec le jugement analytique, ces derniers constituaient le domaine des apparences par opposition aux essences. Avec la schématisation, l'espace et le temps sont les formes de l'apparaître : avant l'expérience empirique, ils prennent forme dans l'imagination comme des commencements de présentation du concept. Ainsi, si la schématisation rend possible une équivalence de concepts hétérogènes du type $A = B$, c'est avant tout parce qu'une équivalence plus profonde s'est produite : déterminations conceptuelles = déterminations spatio-temporelles (ou schèmes). La solution de Kant est de montrer que l'espace et le temps sont nécessaires au concept *a priori*, mais qu'en tant que formes immédiates de l'apparaître, ils lui sont irréductibles.

Ces deux jugements synthétiques, *a posteriori* et *a priori*, sont deux formes du jugement déterminant, dès lors qu'on rapporte à un concept déjà détenu la diversité empirique ou bien des déterminations spatio-temporelles *a priori*. Ce n'est qu'ultérieurement, en composant sa troisième *Critique*, que Kant envisage le renversement de l'ordre des déterminations : trouver la règle lorsque seul le particulier est donné. Le concept n'est plus déterminant, mais il est réfléchi, évoqué, perçu intuitivement à partir de l'expérience : c'est le jugement réfléchissant. Il existe, en réponse aux deux types de jugements déterminants, deux types de jugements réfléchissants : respectivement, le beau (ou compréhension esthétique) et le sublime (ou symbolisme). Kant les présente comme des dérèglements de notre capacité de synthèse. Avec le beau, l'imagination éveille de façon fortuite l'idée de système qu'il plairait à l'entendement de trouver dans la nature : c'est une synthèse involontaire qui met les facultés (l'imagination et l'entendement) en harmonie. Comme le souligne Deleuze (1978b), cette synthèse involontaire correspond à l'éclatement de la structure de la perception : celle-ci

nécessite en temps ordinaire l'appréhension successive des parties et la reproduction de ces parties dans la durée pour former un objet quelconque à déterminer par un concept. Or, ces deux opérations ne sont jamais achevées par l'imagination, car la perception multiplie les points de vue à l'infini. Le cas du sublime accentue ce phénomène perceptif : l'imagination est débordée et découvre sa propre limite.

En somme, la réflexion, procède dans les deux cas, du particulier vers le général ; mais ce qui est en cause n'est pas de la même nature. La réflexion synthétique se rapporte à des concepts déterminés de l'entendement. La réflexion schématique excède cette intuition source de plaisir esthétique ; elle déborde l'entendement et donne à penser. En effet, si la schématisation consiste à imaginer l'espace-temps spécifique d'un concept, le sublime (ou symbolisme) détourne cette détermination spatio-temporelle pour donner l'intuition d'un concept autre. « *Par exemple, nous ne rapportons pas seulement la couleur à un concept de l'entendement qui s'appliquerait directement à elle, nous la rapportons encore à un tout autre concept [...] Cet autre concept est une Idée de la raison, qui ne ressemble au premier que du point de vue de la réflexion. Ainsi, le lis blanc n'est pas simplement rapporté aux concepts de couleur et de fleur, mais éveille l'Idée de pure innocence* » (Deleuze, 1997, p. 78-79). Ainsi, il apparaît dans le cas du sublime que les schèmes ou déterminations spatio-temporelles, qui étaient irréductibles à l'ordre du concept (dans le cas d'un jugement synthétique *a priori*), réfléchissent des objets sans détermination fixe, donc difformes ou informes (cf. Kant, CFJ, § 30).

De ce point de vue, l'esthétique kantienne paraît adéquate à notre projet de trouver un niveau de conversation autonome vis-à-vis de la subordination habituelle du réel à la pensée ; en d'autres termes de fonder l'idée que si l'aménagement prend les milieux géographiques pour objet, ceux-ci conservent la capacité d'énoncer sur eux-mêmes, et sur cette représentation formée par l'aménagement, un discours auto-réfléchissant. Néanmoins, si l'esthétique kantienne constitue un véritable dépassement des prérogatives ordinaires des facultés, le mouvement désordonné qu'elle anime ne dessine pas un univers en expansion mais une concentration de la pensée à sa racine. Tel est le paradoxe de cette troisième *Critique* traversée par un esprit romantique et contemplatif : le dehors éveille l'homme à ce qu'il contient de plus profond. En bref, nous dit Deleuze (2002)²⁶⁰, l'esthétique permet à Kant de montrer sur quel sol reposent des facultés que jusqu'à présent il invoquait toutes faites dans les première et seconde *Critiques*. La troisième *Critique* n'a d'autre objet que d'exposer

²⁶⁰ Cette référence tirée d'un recueil (Deleuze, 2002) est publiée à l'origine dans : Deleuze Gilles. L'idée de genèse dans l'esthétique de Kant. Revue d'esthétique, vol. XVI, n° 2, avril-juin, 1963, p. 113-136.

la genèse des facultés et de démontrer que leur accord libre et indéterminé rend possible la détermination des unes par les autres pour la connaissance et la morale. En ce sens, l'esthétique est une expédition dans les profondeurs de la pensée, là où réside la genèse transcendante des facultés.

Cette nouvelle lecture de l'esthétique, transcendante, paraît hypothéquer complètement l'idée initiale d'une échappée sensible hors des déterminations de l'entendement. En effet, si l'esthétique n'a d'autre objet que de nous montrer que les facultés forment un tout systématique premier, qui garantit par déduction la légitimité de leur exercice spécifique, alors l'appréciation subjective et sensible n'était-elle qu'un prétexte ? Le moyen le plus simple de répondre à cette question dans les limites de ce texte, est de dire que la subjectivité est irréductible à la pensée, elle a son domaine propre ; mais ses effets se « réduisent » à faire découvrir aux facultés leur unité profonde. Comme l'indique Jocelyn Benoist (1996), Kant réalise le tour de force de montrer que la sensibilité n'est pas l'expérience, et que de ce fait la subjectivité est un mode d'apparaître qui ne peut être confondu avec les apparences, les phénomènes qui tombent sous la détermination de l'entendement. L'existence ne permet donc pas au *Je* de se déterminer avec l'idéalisme d'un *a priori*, mais seulement de s'éprouver, de façon transcendante, à travers l'altération heureuse du jeu des facultés. Le paradoxe est donc que la subjectivité kantienne naît d'un plain-pied du monde mais que son expression est transcendante.

D'où la remarque de Deleuze, qui nous semble légitimement apporter un terme à notre questionnement sur le statut de l'esthétique kantienne : « *le schème kantien prendrait son essor, et se dépasserait vers une conception de l'Idée différentielle, s'il ne restait indûment subordonné aux catégories qui le réduisent à l'état de simple médiation dans le monde de la représentation* » (Deleuze, 2005a, p. 365). En d'autres termes, le moment esthétique libère l'espace et le temps (les schèmes) de l'ordre du concept mais cette expression hors-cadre initie la pensée à ses propres pouvoirs et garantit même dans le dépassement, l'altération et le désaccord, l'union fondamentale des facultés : ce qui est sublime, irréprésentable pour la pensée, *n'est pas un contre-pouvoir suffisamment durable pour renverser le monde de la représentation.*

À l'issue de l'examen critique des théories esthétiques de Jacques Rancière et de Kant, nous constatons que la dépendance de celles-ci vis-à-vis d'une pensée par concept reste

importante. L'esthétique reste fortement associée à un rôle de contre-pouvoir, chez le premier, et d'émancipateur des facultés, chez le second. En d'autres termes, elle ne constitue pas un sol théorique suffisamment autonome pour faire droit au milieu, à sa contingence et à sa multiplicité. Celui-ci reste *in fine* subordonné au domaine de la pensée, et ne peut prétendre informer l'action qu'à la marge sans pouvoir l'ouvrir à sa complexité. C'est bien entendu un problème central pour notre hypothèse qui envisage un renouvellement des catégories de l'action sur la base d'une saisie esthétique du milieu.

Pour autant, l'apport de cet examen critique est aussi d'avoir décelé une piste importante à poursuivre à partir de l'éclairage porté par Deleuze sur Kant. Cela consiste à « dépasser » l'esthétique kantienne pour nous affranchir de la loi du concept et du monde de la représentation. Le « dépassement » attendu n'est pas synonyme de rejet mais d'approfondissement. Aussi, nous soulignons qu'en poursuivant notre questionnement chez Deleuze, nous emportons la promesse kantienne d'une fondation de l'esthétique hors de l'ordre conceptuel. Certes, Deleuze n'est pas un continuateur du kantisme mais la philosophie de Kant constitue une source d'inspiration indéniable. Aussi écrit-il à son propos : « *il faut remonter jusqu'aux problèmes que pose un auteur de génie, jusqu'à ce qu'il ne dit pas dans ce qu'il dit, pour en tirer quelque chose qu'on lui doit toujours, quitte à se retourner contre lui en même temps* » (Deleuze, 2002, p. 192). En définitive, loin de rejeter Kant, comme pourrait le laisser croire une lecture trop rapide, Deleuze ne cesse d'en faire un aiguillon de sa propre pensée.

2. Secondarité de la forme et pensée deleuzienne de l'émergence

Après une exploration critique des pensées de Jacques Rancière et de Kant, nous avons conclu que la question esthétique restait inféodée à l'ordre de la représentation, c'est-à-dire du rapport du concept à son objet. Cela constitue une limite importante pour ouvrir l'aménagement au milieu géographique par une entrée esthétique. Aussi, pour fonder pleinement notre hypothèse, nous regardons du côté de la philosophie de Gilles Deleuze. Celle-ci, connue pour donner à la pensée des principes qui ne relèvent pas de l'ordre de la généralité mais de la singularité, constitue une piste tout à fait légitime. Dans cette nouvelle

partie, nous proposons une brève introduction à la pensée deleuzienne, suivie d'une réflexion sur ses apports pour notre problématique.

2.1. Deleuze et le système de la multiplicité

Trois éléments fondamentaux introduisent à la pensée de Gilles Deleuze : un champ transcendantal où se trouvent les fondements d'un empirisme supérieur, la figure de la multiplicité comme forme transcendantale et le mode de l'individuation comme manifestation sensible.

Si la transcendance consiste dans la tradition philosophique la plus classique à s'élever au-dessus du monde et de l'homme, elle se comprend chez Deleuze comme un au-delà de l'expérience empirique conditionnée par la Raison. Il s'agit de poser les termes d'une expérience pleinement immanente. Quelle est la direction de cet effort ?

Souvenons-nous que Deleuze pense avec Kant, après Kant. La troisième Critique révèle un aspect inoubliable de la raison humaine : les facultés sont maîtresses chez elles, mais à l'occasion de rencontres contingentes elles sont comme emportées et atteignent leurs limites. Nous avons déjà vu dans l'argument qui précède que, pour Deleuze, cette violence faite à la pensée pose la question de leur genèse. Son projet est de prendre la pensée pour fil d'Ariane et de nous décrire quelles sont les conditions de cette expérience première : « *il faut porter chaque faculté au point extrême de son dérèglement, où elle est comme la proie d'une triple violence, violence de ce qui la force à s'exercer, de ce qu'elle est forcée de saisir et qu'elle est seule à pouvoir saisir* » (Deleuze, 2005a, p. 186).

Le coup de force de Deleuze est de montrer que cela n'a rien d'abstrait : cette transcendance désigne une expérience qui accomplit un dépassement non plus vertical mais horizontal à la rencontre de potentialités qui, si elles échappent à l'expérience ordinaire, ne sont pas pour autant situées en-dehors du monde. Ce sont des « *données immédiates* » distinctes de l'« *expérience* », qui ne sont contenues par aucun sujet ni aucun objet (Deleuze, 2002, p. 359)²⁶¹. Quel est l'enjeu de ce nouveau domaine, de ce champ transcendantal ?

C'est penser le réel non plus à l'image de la pensée, mais selon ses processus immanents. La difficulté est que la pensée par elle-même pense le possible car elle procède selon des principes logiques. Par exemple, un des principes majeurs est le principe d'identité ($A = A$) dont une expression fameuse est celle de l'équivalence de l'être avec la pensée chez

²⁶¹ Ce renvoi au recueil *Deux régimes de fous* (Deleuze, 2003c) fait référence à un article originellement contenu dans : *Philosophie*, n° 47, septembre 1995, p. 3-7.

Descartes (Je pense = Je suis). Ainsi, l'expression du possible est une expression logique : ce qui peut être / ce qui ne peut pas être. Or, sous cette forme logique, le réel apparaît nécessairement après la pensée et en cohérence avec ses principes ; de sorte que la pensée pourra toujours prétendre expliquer l'être comme une inférence.

Pour Deleuze, cette subordination du réel à la pensée est un réductionnisme : si tout ce qui advient était déjà contenu dans des combinaisons possibles, alors il faudrait se résoudre à l'idée d'un monde fini. Deleuze, qui est fin connaisseur de Bergson et défend une posture vitaliste, ne peut se résoudre à des fondements philosophiques incapables de penser la part irréductible de la nouveauté. Ce qui est nouveau ne peut être à l'image d'un possible qui le précède ; il est par nature différent : ce sera la thèse défendue dans *Différence et Répétition*. En somme, Deleuze définit un champ transcendantal qui est celui de la différence pure. La différence n'est pas un substantif (ce qui distingue mon identité de celle d'un autre), c'est un processus : celui du virtuel et de l'actuel. Le virtuel et l'actuel sont les catégories que Deleuze substitue à celle du possible pour penser l'immanence de l'être.

Si l'être est irréductible à la pensée, ils restent pour Deleuze inséparables. Seulement, plutôt que de penser leur unité – avec les problèmes qu'elle soulève – il développe l'idée d'une coexistence créatrice. Comment cela est-il possible alors qu'il semble y avoir une incompatibilité de principe ?

Deleuze repousse cette difficulté en introduisant le temps dans la pensée. Il va trouver là un articulateur, un modulateur qui lui permettra de passer de l'un à l'autre, tout en préservant leurs spécificités. Pour cela, il repart de l'idée kantienne du temps comme forme pure *a priori*. Cette idée est révolutionnaire : elle rompt avec la conception d'un temps subordonné au mouvement, et par là réduit à l'idée de succession. Le temps comme forme pure peut alors se décliner selon plusieurs modes : la durée, la coexistence et la succession. Mais surtout, il devient la forme de notre intériorité, sous laquelle nous nous affectons nous-même (Deleuze, 1978a).

D'où la situation paradoxale du sujet kantien : « Je » ne peut penser que sous la condition du temps comme intériorité, « Je pense ». Donc, le « Je » actif de la pensée est irréductible mais inséparable du « Je pense » passif de la réceptivité. Deleuze s'appuie sur cette vision d'un sujet kantien « fêlé » de l'intérieur pour renverser la logique cartésienne (Je pense = Je suis) : ce n'est pas la pensée qui détermine l'être car *pour penser il faut être* ; c'est la forme du temps comme intériorité réceptive qui permet l'expression de la pensée.

Deleuze va à son tour exposer dans *Différence et répétition* comment le temps peut être la condition de la pensée. Il distingue trois temporalités : (1) *le présent qui s'épuise* : c'est la condition temporelle sous laquelle nous opérons les synthèses passives de l'habitude, c'est la contraction des instants successifs en un présent vécu ; (2) *le passé pur* : c'est la synthèse passive de la mémoire involontaire qui fait persister un présent qui ne fut jamais vécu ; (3) *la forme vide du temps* : c'est la synthèse permanente de l'évènement comme nouveauté distributrice du temps en un avant et en un après. Les synthèses passives (1) et (2) coexistent dans la pensée sous la forme d'une synthèse active qui les dépasse en (3). Le présent (1) et le passé pur (2) se rapportent au temps de l'histoire (Chronos) et l'évènement comme émergence est le temps du devenir (Aïôn). Ces temporalités s'agencent comme suit dans le schéma ci-dessous (cf. Fig. 23).

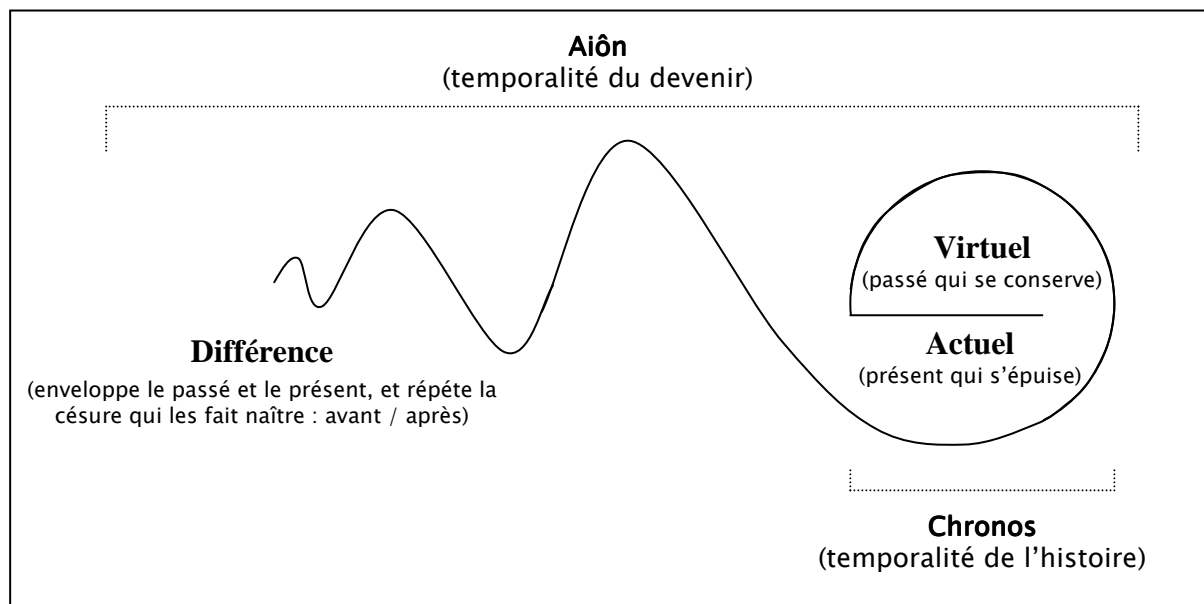


Figure 23 : Synthèse disjonctive et structure plurimodale du temps chez Gilles Deleuze²⁶²

Cette figure (cf. Fig. 23) permet de souligner deux points importants de la pensée deleuzienne. Tout d'abord, on peut remarquer qu'il n'est pas fait mention du futur. Pour concevoir ce futur, il faut le faire naître. On peut le faire naître par défaut, à la manière classique, comme ce qui n'est ni présent ni passé. Deleuze le fait naître grâce à la différence, en amont – sur le schéma – du passé et du présent. En fait, la différence est l'instant. Ce dernier n'est pas ce qui sépare le passé du futur. L'instant rend le passé et le présent contemporains l'un de l'autre : il répète la césure qui les fait naître. L'instant concentre autour

²⁶² Source : réalisation de l'auteur.

de la différence ces deux temporalités et les transforme : il fait insister le passé et fait jaillir du présent, le futur. Sur notre schéma (cf. Fig. 23), la différence rejoue sans cesse le partage du passé et du présent, selon une ligne fluide, laquelle pourrait décrire des cercles concentriques qui signalent que l'un et l'autre ne cessent d'être enveloppés et forment, par leur contemporanéité, un potentiel croissant.

Deux autres étapes fondamentales de la pensée deleuzienne, la multiplicité et l'individuation, permettent de présenter ce processus créatif.

Nous étions restés sur l'idée que le champ transcendantal deleuzien est celui de la différence pure. En effet, que se passe-t-il lorsque nous constatons d'expérience que, dans le sensible, tout ne peut pas être conceptualisé mais parfois seulement senti ? C'est que nous ne parvenons pas à nous représenter, à nous donner la forme de ce qui nous touche – à la manière du sublime kantien, lequel nous conduit à une exploration esthétique du monde, vers des choses qui sans être complètement perçues sont pourtant familières. Deleuze s'appuie sur ces expériences antérieures à toutes représentations pour bâtir une réalité virtuelle. Cette réalité est contemporaine de l'expérience empirique mais ni sensible (sentie mais non perçue) et ni intelligible (compréhension selon des intensités et non plus selon des formes).

Prenons l'exemple de la perception : nous ne percevons pas immédiatement une forme mais une succession de parties, de micro-différences que nous ajustons les unes aux autres. Cette opération synthétique inconsciente est intensive (expression différentielle des petites perceptions) et a-formelle (la sommation de ces intensités précède la forme perçue). Intensive est la nature des choses qui ne sont plus infiniment décomposables mais qui se pensent sur le mode de la relation et de la réciprocité. C'est en ce sens que le champ transcendantal deleuzien est celui de la différence pure. C'est un champ de forces de degrés hétérogènes qui ne cesse de se différencier par rapport à lui-même. Ces différences de degrés sont conçues par analogie avec l'énergie potentielle d'un système physique chez Simondon : « *la capacité pour une énergie d'être potentielle est étroitement liée à la présence d'une relation d'hétérogénéité, de dissymétrie relativement à un autre support énergétique* » (Simondon, 2005, p. 67). Le virtuel est l'expression de cette énergie potentielle.

Ce champ transcendantal n'explique pas directement l'émergence des formes constituées à un niveau empirique : comment cette réalité virtuelle, différentielle et intensive, peut-elle constituer des ensembles se singularisant ? Deleuze s'appuie sur la distinction entre le multiple et la multiplicité. La limite du multiple est de sous-tendre une relation dialectique avec l'Un, et par là de nous faire retomber dans le schéma d'une forme donnant vie à une

matière. Or, Deleuze écarte ce schéma hylémorphique qui reproduit le conditionnement du sensible par la représentation. Deleuze reprend à Bergson la distinction de la multiplicité qualitative (durée) et quantitative (nombre) (Deleuze, 2004b). La durée se divise en ménageant toujours entre deux instants la possibilité d'identifier un instant intermédiaire : ces instants dans la durée sont virtuels et qualitativement distincts. À l'inverse, la multiplicité numérique fractionne une unité en autant de parties que désirées mais elle ne change pas de nature en se divisant, elle reste abstraite et correspond aux possibles des règles arithmétiques.

Cette multiplicité qualitative et transcendantale possède trois caractéristiques (Deleuze, 2005a) pour lesquelles Mireille Buydens (2005, p. 28-29) a trouvé des termes éclairants : la *secondarité* (la multiplicité est un ensemble dont la forme est seconde par rapport aux relations entre les éléments) ; l'*intrinsécité* (les éléments d'une multiplicité sont dans des rapports réciproques, donc toujours mobiles, et échappent à toute détermination extérieure) ; la *contingence* (les éléments de la multiplicité s'incarnent dans des formes spatio-temporelles variées).

La multiplicité garantit le potentiel de différenciation propre au champ transcendantal. Mais en quoi la multiplicité explique-t-elle l'émergence de formes constituées à un niveau empirique ? En fait, comment passe-t-on de cette réalité virtuelle à son actualisation ? Nous allons voir, par le truchement de la pensée simondonienne, que la notion de multiplicité n'est pas éloignée de celle de milieu géographique – ce qui méritera plus tard une comparaison approfondie.

Deleuze avait déjà trouvé chez Simondon une voie permettant de dépasser les schémas atomistes – composition de formes par additions d'individus – et hylémorphiques – un modèle abstrait donnant sa forme à une matière indifférenciée, au profit d'un champ transcendantal composé de pré-individuels. C'est à nouveau chez Simondon, qu'il puise la notion d'individuation pour expliquer l'émergence des formes sensibles : « *le principe d'individuation n'est pas une réalité isolée [mais] le système complet dans lequel s'opère la genèse de l'individu [...] ce système se survit à lui-même dans l'individu vivant, sous la forme d'un milieu associé à l'individu* » (Simondon, 2005, p. 63). Cela signifie que l'individu constitué ne peut se concevoir comme un être absolu, détaché de l'empire des circonstances : « *il faut partir de l'individuation, de l'être saisi en son centre selon la spatialité et le devenir, non d'un individu substantialisé devant un monde étranger à lui* » (Ibid, p. 30). L'individu n'est donc que la résultante d'une opération plus riche appelée individuation : la forme d'un individu n'est compréhensible que relativement à ses conditions d'existence, et selon le jeu de leur adaptation réciproque. Cette idée d'individuation s'accompagne de la notion non moins

importante de modulation : la matière passive n'est plus conditionnée par une forme, mais la forme résulte de l'interaction de forces et de matériaux. Comme le souligne Deleuze : « *le matériau est là pour rendre audible une force qui ne serait pas audible par elle-même, à savoir le temps, la durée, et même l'intensité. Au couple matière-forme, se substitue matériau-forces* » (Deleuze, 2003a, p. 145). Cette logique de l'individuation illustre tout à fait les rapports du virtuel et de l'actuel chez Deleuze : c'est la rencontre contingente de deux séries hétérogènes, un matériau quelconque actuel et un champ de forces problématiques virtuel, qui se résolvent par la création d'une différence nouvelle. Deleuze appelle cette différenciation créatrice une « *synthèse disjonctive* » (Deleuze, 1969, p. 204).

Pour finir cette brève introduction à la pensée de Gilles Deleuze, prenons un exemple de synthèse disjonctive, avec l'appui du schéma précédent (cf. Fig. 23). L'exemple est celui de la madeleine de Proust (Deleuze, 2005a, p. 160). Deleuze récuse l'idée que la Recherche n'aurait pour seul but que d'exposer les découvertes des souvenirs involontaires. C'est un roman d'apprentissage des signes tout entier tourné vers le futur et non vers le passé. Soit le présent de l'action (1) d'un petit déjeuner quelconque et le passé pur (2) d'une mémoire involontaire de Combray (irréductible dit Deleuze à une perception passée ou à l'effort d'une mémoire volontaire). Comment ces deux séries hétérogènes, mais contemporaines l'une de l'autre, résonnent-elles ? Bien sûr, on pourrait penser qu'elles partagent une identité (la saveur) de la forme $A = A$, soit la madeleine = le petit déjeuner. Mais pour Deleuze, le secret n'est pas là : « *la saveur n'a de pouvoir que parce qu'elle enveloppe quelque chose = x, qui ne se définit plus par une identité* » (Ibid). Comprenons cette équation comme l'expression d'une synthèse d'hétérogènes de la forme A (un matériau actuel) = B (une réalité virtuelle). La saveur n'est pas l'identique, elle est l'actualisation d'une réalité virtuelle. Elle est l'évènement (3) qui enveloppe et dépasse un présent actuel (1) et un passé virtuel (2). En introduisant le temps dans la pensée, Deleuze parvient à faire communiquer l'être (1) et (2), et la pensée (3). Son tour de force est de faire de la différence la catégorie qui permettra de dépasser l'antinomie de leur principe et même de les rendre inséparables. À ce titre, la différence (3) est d'abord un signe, une création sans concept qui s'impose à la pensée et la force à constituer une synthèse d'hétérogènes. Mais qu'on ne s'y trompe pas, pour penser il faut d'abord être : le passé (2) est la « *condition* » et le présent (1) l'« *agent* » de la pensée (Deleuze, 2005a, p. 125). Cette création de la saveur comme forme pure du temps, Deleuze en fait une forme particulière d'individuation, impersonnelle, qu'il appelle heccéité : c'est « *une saison, un hiver, un été, une heure, une date [qui] ont une individualité parfaite et qui ne*

manque de rien, bien qu'elle ne se confonde pas avec celle d'une chose ou d'un sujet » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 318).

En synthèse de ce qui précède, trois éléments fondamentaux fondent la pensée deleuzienne en dehors d'une pensée classique par concept : un champ transcendantal immanent, la multiplicité comme figure de l'agencement des hétérogènes et l'individuation comme expression de l'actualisation d'un potentiel. En un mot : le contingent et la multiplicité sont au centre de cette pensée et le pouvoir normatif des formes et des concepts n'en sont que les effets. Voilà une première raison de considérer la pensée deleuzienne comme un cadre porteur pour l'hypothèse d'une prospective du milieu.

2.2. Multiplicité deleuzienne et milieux géographiques : points de rencontre et de questionnement

La pensée deleuzienne remet en cause la représentation comme principe de pensée : en subordonnant la diversité du réel aux exigences de l'identité et du concept, ce principe est incapable de penser la différence en elle-même, et donc la question de la nouveauté. Cette assise philosophique constitue un prolongement intéressant à la pensée de Jacques Rancière et de Kant, lesquelles, malgré leurs critiques et leurs ouvertures, restent liées à l'idée d'un conditionnement de l'être par la pensée. Ces perspectives théoriques ont pour but de penser l'articulation entre l'aménagement et les milieux géographiques en écartant toute posture surplombante de l'un sur l'autre. Suite à ce qui précède, il est nécessaire d'identifier la façon dont la pensée deleuzienne vient croiser notre préoccupation pour l'aménagement et les milieux géographiques.

Jusqu'à présent notre lecture du milieu géographique s'est organisée à partir des éléments d'une géographie du sujet (Entrikin, 1991 ; Berdoulay et Entrikin, 1998 ; Berque, 2000a). Celle-ci conçoit la relation entre les individus et le milieu comme interactionniste et constructiviste. C'est une relation dans laquelle chacun des termes est actif et s'inscrit dans le schéma d'une causalité circulaire. Le milieu géographique ainsi pensé s'organise, trouve sa cohérence et son sens principalement à partir de l'activité du sujet, tout en reconnaissant que celui-ci n'est pas un demiurge. En effet, le sujet entretient avec son milieu des rapports contingents, c'est-à-dire que ses actions concourent à son habitation géographique autant sur le mode de la maîtrise que de la non-maîtrise. Si le sujet est actif et pourvoyeur de sens dans la formation de ses conditions d'habitation, cela tient en particulier à ses capacités d'action et

de discours. C'est pour cela que nous avons proposé une compréhension des milieux géographiques comme *système de formes émergentes* (cf. Chap. III). La mise en perspective de ces éléments avec la pensée de Deleuze soulève deux questions principales : que peut apporter la critique deleuzienne de la forme à la façon dont l'aménagement se donne les milieux géographiques pour objet ? Comment la question du devenir s'articule-t-elle à la dimension ontologique de l'habiter considérée comme système de formes émergentes ?

2.2.1. *Critique deleuzienne de la forme et renouvellement de la prospective*

En mettant en cause la représentation, Deleuze affirme l'irréductibilité de la différence par rapport à l'ordre général du concept. Cette problématique interroge profondément l'aménagement dont l'approche nominale réduit la singularité du lieu au statut de cas particulier (Berdoulay et Entrikin, 1994). Qui plus est, sa dimension normative et prescriptive conduit à mettre en forme l'espace et à pérenniser de nouveaux objets géographiques dans le temps malgré les transformations contingentes du lieu (Debarbieux, 2004). De ce point de vue, l'aménagement entre en relation avec les milieux géographiques en imposant une relation de signifiant à signifié ; soit en raison de l'activité de conception qui ambitionne d'introduire de nouvelles formes signifiantes, soit en raison d'une lecture normative de l'espace géographique qui arrête abusivement le sens des choses (Berdoulay, 1985).

Cette activité de catégorisation et de désignation soulève de nombreux problèmes, principalement parce qu'elle dénie aux milieux géographiques le statut d'instance autonome de production de sens. D'où notre question : comment l'aménagement peut-il entrer en relation avec un système de formes émergentes sans le réifier ?

Le paradoxe est que, en dépit de sa posture normative inhérente à son mode de production de connaissances, l'aménagement a besoin de synthétiser le réel et de se le représenter à travers des formes stabilisées pour agir par anticipation. En ce sens, la prospective est représentation : elle « *consiste à faire émerger du réel des formes signifiantes [...] à donner figure à cette façon de discriminer le réel [...] [et] à introduire la représentation-vision et ses figures dans des récits* » (Debarbieux, Fourny et Vanier, 2001, p. 31). De ce point de vue, comment l'aménagement pourrait-il se représenter l'espace sans l'enfermer dans un jeu restrictif de signifiant / signifié²⁶³ ?

²⁶³ Aussi, on s'accorde, notamment après Foucault (1966) et Deleuze et Guattari (1975), sur les limites d'une théorie du langage « représentative », à l'image de la linguistique saussurienne où domine le signifiant. Pour

Cette question a déjà été abordée par certains géographes. Souvent la réflexion prend les allures d'une exhortation à se saisir des nouvelles technologies informatiques pour élaborer des représentations à la hauteur de la complexité des phénomènes (Lévy, 2002). Une réflexion plus intéressante, selon nous, consiste à penser que les formes cartographiques peuvent n'avoir qu'un statut hypothétique. À ce propos, Bernard Debarbieux (2002) souligne l'intérêt de formes laissant place au schématisme et à l'indétermination. Il illustre notamment son propos par la table des chorèmes mise au point par Roger Brunet (2001). Avec les chorèmes il est possible de prendre davantage de liberté par rapport à la fonction référentielle de la carte : ces structures élémentaires n'ont pas vocation à refléter la réalité, mais plutôt à spatialiser un raisonnement à partir de règles définies. Pour le problème qui nous occupe, l'approche chorématique propose un inventaire raisonné des formes mais elle n'offre pas une critique de la forme elle-même. Ainsi, d'un point de vue prospectif, elle permet d'avancer des hypothèses d'organisation de l'espace mais ces hypothèses restent fondées sur des lois générales, qui ont un sens bien défini. On voit mal comment ces structures élémentaires peuvent laisser passer à travers elles autre chose que ce qu'elles signifient.

Si la représentation est nécessaire à la prospective, il paraît néanmoins possible que sa dimension normative soit relativisée par une critique de la notion de forme. Et cela n'est nullement contradictoire avec ce qui précède ; bien au contraire. Si nous avons observé que dans un système de formes émergentes, la forme renvoie à une différenciation créatrice, dans une démarche prospective, la forme n'est plus enveloppante et dynamique, elle est figée. L'enjeu de fond est de montrer qu'une prospective des formes ne saisit les milieux géographiques que dans un état second, transitoire – et que par conséquent, bien que représentationnelle, cette approche cognitive ne saurait arrêter le sens des choses.

Voyons comment la critique deleuzienne de la forme peut nous éclairer sur ce point. En substance, Deleuze dénie à la forme la nécessité avec laquelle elle prétend caractériser des ensembles car ce faisant elle détermine le divers à être telle ou telle chose, et occulte la différence. Plus précisément, la critique de la forme procède sur trois plans que Mireille Buydens a bien mis en valeur, comme déjà évoqué (Buydens, 2005) : la contingence, la secondarité et l'intrinsécité.

autant, notre intérêt pour la pensée deleuzienne ne signifie pas que nous souscrivions implicitement à leur alternative théorique, laquelle fait du langage une pragmatique généralisée (Deleuze et Guattari, 1980).

- La contingence de la forme : la pensée deleuzienne n'est pas réductible à une critique systématique des formes et de leur pouvoir normatif au profit d'une redécouverte des intensités a-formelles. Deleuze multiplie dans toute son œuvre des indices en ce sens : la secondarité de la forme ne signifie pas son rejet définitif (Deleuze et Guattari, 1980). Il ne condamne pas la forme mais sa *pseudo-nécessité* : et, « *niée dans sa nécessité, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit réintroduite dans sa contingence* » (Buydens, 2005, p. 78). Il ne s'agit donc pas de choisir entre le formel et l'aformel mais d'ouvrir un espace dans lequel leur articulation est pensable, sans qu'il y ait surdétermination du premier sur le second. L'enjeu de fond est de trouver des formes qui laissent passer en elles la multiplicité propre aux milieux géographiques, des formes qui permettent de penser le changement. Cette posture est quelque peu différente de l'intérêt de certains auteurs anglo-saxons comme Nigel Thrift pour les théories critiques – sous-entendu « *non-representational style of work* » (Thrift, 1996 ; 2000). Ce recours aux théories critiques appuie généralement une distinction de principe entre des approches fondées sur le principe de la représentation et celles qui ne le sont pas ; à l'image de l'opposition entre les formes d'expression textuelle et corporelle. On trouve cette tendance chez Nigel Thrift : l'intérêt pour les performances artistiques, la danse, le corps fondent une posture contextualiste qui s'affirme au travers d'une opposition radicale à toute pensée normative. Dans ce contexte, Deleuze constitue un allié précieux mais il éveille aussi une certaine gêne. Sa posture critique intéresse mais elle est perçue comme trop radicale pour être mobilisée totalement. Par exemple, Nigel Thrift (2000) parvient à valoriser le corps à travers Dewey mais il émet des réserves vis-à-vis de Deleuze, en raison de son exhortation à la dissolution du corps (le corps-sans-organe). De ce fait, Deleuze est mobilisé comme un appareil critique mais non comme une pensée capable d'instaurer des liens privilégiés avec une logique du milieu. Pour notre part, nous pensons qu'il est excessif d'enfermer Deleuze dans un débat dichotomique entre le formel et l'aformel, suggérant que la valorisation du second se traduit par le rejet du premier. C'est mal comprendre le statut contingent de la forme chez Deleuze.

- la secondarité de la forme : si la forme n'est plus signifiante, transcendantale et première, mais seconde et relative, alors elle nous amène à penser la forme pauvre. La forme cesse d'être bavarde et devient mystérieuse. Deleuze propose de nombreux substituts à la forme forte et signifiante : la ligne (Deleuze, 2005a), le rhizome (Deleuze et Guattari, 1980), le pli (Deleuze, 1988). Paradoxalement, Deleuze montre que la constitution d'un ensemble ne requiert pas une clôture mais qu'il peut se dire dans une forme ouverte ; car qu'est-ce

que la ligne ou le pli sinon un cercle que l'on a brisé et rendu à sa liberté de mouvement, capable de dire mille choses alors qu'il n'en évoquait qu'une ? Ainsi, la forme ouverte empêche toute tentation d'imitation reproductive, toute *mimésis*. La question de la représentation prospective trouve alors une réponse intéressante dans la distinction du « calque » et de la « carte » (Deleuze et Guattari, 1980) : le calque prétend reproduire le réel mais il « *ne reproduit que lui-même* » (*Ibid*, p. 21), il commence « *par élire ou isoler ce qu'il a l'intention de reproduire* » (*Ibid*, p. 21) et ce faisant il crée son propre modèle ; à l'inverse, la carte n'est pas une reproduction, elle est une production : « *la carte est ouverte, elle est connectable dans toutes ses dimensions [...] elle peut être déchirée, renversée s'adapter à des montages de toute nature, être mise en chantier par un individu, un groupe ou une formation sociale* » (*Ibid*, p. 20). De ce point de vue théorique, il existe des possibilités formelles et cartographiques qui ne figent pas les milieux géographiques sous une représentation et un sens uniques.

- L'intrinsécité de la forme : l'intrinsécité désigne la modalité d'agencement d'un « *système dont la définition est purement interne* » (Buydens, 2005, p. 27) ; au sens où la forme n'en est plus le principe organisateur. Ceci prolonge la question de la secondarité de la forme : si la forme est ouverte, faible, alors sa capacité à édicter une règle, des principes est relative. En d'autres termes, cela signifie que l'aménagement peut tout à fait mener une réflexion prospective mais qu'il n'a pas seul la capacité à arrêter le sens des choses. Le sens ne provient plus des représentations du réel mais il est produit progressivement par les relations que ces formes ouvertes instillent entre les éléments du réel. À ce titre, Deleuze indique « *le sens n'est jamais principe ou origine, il est produit. Il n'est pas à découvrir, à restaurer ni à réemployer, il est à produire par de nouvelles machineries* » (Deleuze, 2005a, p. 89-90). L'intrinsécité fait définitivement basculer la forme dans le champ des multiplicités. La forme n'a plus aucun pouvoir déterminant, elle définit des virtualités nouvelles en fonction de préoccupations nouvelles ; mais l'actualisation de ces potentialités ne fait en aucun cas l'économie de la différence et de la création inhérente aux milieux géographiques. La forme ne devient plus qu'un modulateur d'un réseau plus vaste, elle oriente les connexions entre singularités mais ne peut nullement se substituer à leurs modalités d'agencement intrinsèques. C'est ce qu'affirment

Deleuze et Guattari en soulignant que la carte est rhizomatique²⁶⁴. Celle-ci est fondamentalement ouverte, en réseau. Elle ne fait qu'accélérer les flux qui passent à travers ses formes vides : c'est un accélérateur de particules qui favorise la réflexion sur le devenir des milieux géographiques.

Le défi que ces mots prêtent à notre réflexion en aménagement est celui d'une conversation avec les milieux géographiques qui ne se fondent pas sur des relations instituées et stables entre formes et sens. La piste entrouverte est celle d'une logique prospective qui ne rabat pas normativement une représentation du futur sur le présent. Il s'agit plutôt de concevoir l'aménagement comme l'art d'organiser les bons rapports entre les choses, d'expérimenter de nouvelles possibilités d'existence ; telle est du moins la voie sur laquelle nous nous engageons. Cette réflexion sur le renouvellement de la prospective, grâce à une pensée des formes fluides, nous permet d'envisager qu'à travers elles s'expriment plus librement les formes de vie.

2.2.2. *Les milieux géographiques et la forme du changement : comment articuler la question de l'habiter et celle du devenir ?*

L'articulation de ces deux questions semble de prime abord paradoxale. La question de l'habiter repose sur un modèle relationnel au sein duquel la figure du sujet contribue activement à la mise en forme et à la mise en sens de son milieu de vie. La question du devenir, telle que la conçoit Deleuze, n'est « *plus pensée sur le principe d'un sujet à l'œuvre, mais sur la constitution d'un plan d'immanence sur lequel apparaissent les événements, où la conscience n'est plus qu'un élément parmi d'autres* » (Leclercq et Villani, 2003, p. 105).

En fait, si ces deux propositions ne se superposent pas, elles sont néanmoins sécantes. La question du devenir est bien plus large que celle de l'habiter ; Deleuze en fait le principe même du vivant : l'être se dit d'une seule et même voix, la différence. Mais loin de lui être étrangère, elle l'investit de l'intérieur. Plus exactement, la question du devenir transperce celle de l'habiter de part en part. Le devenir emporte l'homme en-dehors de lui-même en changeant son rapport aux formes vécues. Comme le souligne Deleuze : « *les devenirs ne sont pas des phénomènes d'imitation, ni d'assimilation, mais de double capture, d'évolution non parallèle,*

²⁶⁴ Gilles Deleuze et Félix Guattari exposent cette logique rhizomatique dans *Mille Plateaux* (Deleuze et Guattari, 1980) et la fondent sur quatre principes : principes de connexion, d'hétérogénéité, de multiplicité et de rupture assignifiante. Pour plus de détails se reporter en particulier au chapitre introductif de *Mille Plateaux*.

de noces entre deux règnes » (Deleuze et Parnet, 1996, p. 8). Cette perspective instille l'idée que le rapport à l'espace n'est pas seulement d'identification ou d'appartenance, mais aussi de subjectivation.

En ce sens, la question du devenir s'inscrit tout à fait dans les débats géographiques contemporains autour des concepts de *place*, territoire et lieu. L'enjeu de fond est d'appréhender la relation ontologique de l'homme au monde comme un mode d'existence évolutif, pris dans cette tension entre identification et subjectivation.

Cette question épineuse de la mise en forme et de la mise en sens de l'espace vécu traversait déjà les travaux de Vidal de la Blache (1921) et ceux de Carl Sauer (1925) autour de l'idée de personnalité régionale ou urbaine. Les interrogations autour du *sense of place* se développent fortement dans les années 1960 en réaction aux approches quantitatives, et au regain des visions positivistes de la géographie qui accompagnent ces nouvelles méthodes.

Ainsi, sous l'influence d'un courant humaniste et des développements de la phénoménologie, certains géographes anglo-saxons comme Tuan (1976) ou Relph (1976) revalorisent la notion de *place*, jusque là réduite au sens de localité immédiate, en analysant le sentiment d'appartenance à un lieu. De ce point de vue, la notion de *place* embrasse toutes les échelles et ne se réduit pas à l'idée d'une localité identificatrice. Cette notion de *place* va progressivement gagner en densité et en contextualité pour devenir un analyseur, notamment à la suite des travaux de Giddens (1984), de la façon dont le lieu contraint et permet à la fois les processus sociaux (Pred, 1986 ; Sack, 1997). Dans une approche plus culturaliste et rétive à tout empirisme, James et Nancy Duncan, croisant les notions de « *place* » et de « *landscape* », font valoir le paysage comme le produit d'idéologies politiques et sociales (Duncan et Duncan, 1988). Dans cette veine proche des préoccupations postmodernes, la notion de « *place* » devient le lieu de l'affirmation des communautés, des minorités contre les politiques nationales (Agnew et Duncan, 1989). Ces débats théoriques anglo-saxons soulignent que le concept de *place* ne se réduit pas à celui de *locality*, comme ont pu l'affirmer certains géographes d'inspiration marxiste (Taylor, 1981), et que la prise en compte du sujet n'est pas synonyme de conservatisme idiographique, comme certaines critiques positivistes voulaient le faire croire.

Chez les géographes français, le débat sur la relation signifiante de l'homme à l'espace a été nourri par l'émergence des travaux sur les perceptions et les représentations de l'« espace vécu » (Frémont, 1976). Néanmoins, la problématique s'est progressivement contractée autour d'une approche plus structuraliste souhaitant comprendre l'induration de cet espace vécu en territoire. Celui-ci apparaît alors comme une construction culturelle, politique,

historique permettant de saisir la dimension sociale de l'individu (Di Méo, 2001) – construction qui doit beaucoup à l' « *écogénèse territoriale* » fondée sur une « *sémiotisation de l'espace* » telle que définie par Claude Raffestin (1986). Il est particulièrement frappant de constater qu'aucun de ces deux travaux ne questionne cette idée d'une « *sémiotisation de l'espace* » alors que son fonctionnement, très proche du paradigme saussurien, est largement critiqué depuis les années 1960.

Malgré cela, cette conception du territoire, loin de son acception première d'espace borné et administré, est relativement souple et attentive à la multiplicité des vécus territoriaux. En ce sens, elle est partagée par bien d'autres géographes attentifs au rôle des représentations, de l'imaginaire et plus largement de la culture dans la structuration des espaces vécus : le territoire exprime alors une relation ontologique privilégiée qui culmine dans la question identitaire (Bonnemaison, 1996 ; 2001 ; Collignon, 1999).

Cette mise en signification identitaire de l'espace se révèle néanmoins problématique et certains géographes voient dans la survalorisation d'un territoire d'appartenance le risque d'une lecture sclérosante de l'habiter (Piolle, 1991 ; Claval, 1996 ; Haesbaert, 2001). Bernard Debarbieux recoupe ces observations en rappelant d'une part, que l'engouement pour le terme de territoire n'est pas indépendant des enjeux autour de la mutation des institutions françaises (Debarbieux, 1999), et d'autre part, que son fonctionnement auto-référentiel en fait un instrument de co-(re)production de l'espace et du social (Debarbieux, 2003). De ce point de vue, la notion de territoire ne paraît pas la mieux à même de saisir la diversification des processus identitaires, des modalités pratiques et techniques du rapport à l'espace et des échelles de l'action collective (Debarbieux et Vanier, 2002). Paradoxalement, son ambition explicative est empêchée par les descriptions complexes que supposent ces processus contemporains (Berdoulay et Entrikin, 1998). Au point que son statut disciplinaire d'invariant géographique de l'expérience sociale est remis en cause (Chivallon, 1999).

Dans ce contexte, la notion de lieu acquiert une nouvelle visibilité. Traditionnellement subordonnée au territoire, dans une relation de la partie au tout, elle devient à l'occasion de certains travaux la partie capable d'évoquer le tout, de façon synecdotique (Debarbieux, 1995). Ce qui frappe alors est l'inventivité et la multiplicité des sens dont le lieu peut être porteur. Plus encore, la figure du haut-lieu transcende son inscription territoriale pour instiller l'idée d'une communion symbolique avec de nouveaux référentiels englobants. Elle trouve alors une portée importante qui fait écho à la notion anglo-saxonne de *place*, comme en témoignent les travaux de Nicholas Entrikin et de Vincent Berdoulay. Plus exactement, le lieu prend la signification d'entre-deux : *the betweenness of place* (Entrikin, 1991). C'est une

médiation entre le sujet et l'objet qui permet d'appréhender les situations de construction du sens, sans qu'un projet collectif surdétermine nécessairement ce rapport à l'espace (Berdoulay et Entrikin, 1998). C'est une posture épistémologique et théorique de premier ordre qui permet d'éviter les dérives positiviste et subjectiviste.

Cette idée d'entre-deux nous paraît tout à fait importante pour exposer la façon dont le devenir deleuzien peut entrer en géographie. À l'heure actuelle, les travaux de Deleuze restent très peu explorés par les géographes, sinon par quelques tenants du courant postmoderniste anglo-saxon (Harvey, 1990 ; Doel, 1996, 2004). Pour ces auteurs, dont l'ancrage théorique est explicitement marxiste, la critique du capitalisme menée par Deleuze et Guattari (1972/1973 ; 1980) constitue l'apport majeur. En outre, la description de la condition postmoderne, avec l'apparition de modes plus flexibles d'accumulation du capital et la constitution d'un nouveau cycle de compression de l'espace-temps, trouve des appuis privilégiés dans les notions de dé-territorialisation / re-territorialisation.

De façon générale, il nous semble que la lecture outre-atlantique de Deleuze mérite quelques précautions – tout en reconnaissant que les travaux de Deleuze eux-mêmes ont pu être influencés par une contre-culture anglo-saxonne²⁶⁵. En effet, la réception des travaux de Deleuze, de Derrida ou encore de Foucault, principalement aux États-Unis dans les années 1970, a donné lieu à l'invention d'un courant intellectuel spécifique, souvent désigné « French Theory » (Cusset, 2003), marqué par les préoccupations militantes du moment et l'ouverture institutionnelle du milieu universitaire. Dans ce contexte, la *French theory* a constitué un prisme parfois déformant de l'œuvre de ces auteurs : à titre d'exemple, nous pouvons légitimement douter que la philosophie deleuzienne de la différence s'accorde avec les préoccupations de l'époque pour le droit à la différence (sexuelle, ethnique, culturelle, etc.). En bref, il s'agit de prendre avec distance le projet postmoderniste anglo-saxon qui place, de façon quasi-unanime depuis l'appel de Michael Dear (1988) à refonder la géographie humaine, ces pensées philosophiques sous la question de la déconstruction – alors que ces pensées, notamment celles de Foucault et de Deleuze, ont beaucoup évolué dans leurs derniers développements.

La piste que nous souhaiterions développer pour aborder l'idée d'une articulation entre une posture géographique de l'entre-deux et la pensée deleuzienne du devenir, porte sur

²⁶⁵ Certains écrits comme *De la supériorité de la littérature anglaise-américaine* (Deleuze et Parnet, 1996), semblent en être une bonne illustration – bien que sous le ton polémique de ce titre Deleuze rejoigne des idées centrales énoncées depuis sa jeunesse.

l'emploi de la notion de « milieu » par Deleuze. À quel usage la destine-t-il ? Existe-t-il des points d'articulation entre son usage et notre lecture des milieux géographiques ?

À première vue, une articulation est pensable à travers l'intérêt que porte Deleuze à la notion simondienne de « milieu associé », et ce dès 1966²⁶⁶, soit deux ans après la publication partielle de la thèse d'État de Gilbert Simondon. Selon cette notion, nul individu ne saurait exister sans un milieu qui résulte en même temps que lui de l'opération d'individuation, et qui est son complément. La question du milieu associé est porteuse d'un mode d'individuation qui influencera fortement Deleuze et comporte de façon nette, dans l'œuvre de Simondon, une dimension géographique : en cela, il ne paraît pas injustifié de rapprocher notre réflexion de celle de Deleuze. Pourtant, la notion de milieu apparaît chez Deleuze dans l'expression plus large d'une philosophie du devenir, alors que celle de milieu associé trouve une signification plus restreinte. En effet, le milieu associé simondien supporte une pensée de l'individuation avant tout préoccupée du vivre humain, et sa dimension géographique se révèle assez passive (Tricot, 1998).

De façon étonnante, la perspective vidalienne du genre de vie proposait une forme d'individuation beaucoup plus riche, d'un point de vue géographique, que celle de Simondon. Comme a pu le souligner Vincent Berdoulay, l'épistémologie vidalienne insistait sur la formation d'individualités géographiques, à la rencontre de séries causales contingentes et des motifs humains (Berdoulay, 1981, cf. *La problématique géographique* p. 211 et suiv.). L'individualité géographique résulte d'un schéma néo-kantien d'une grande richesse auquel toutes les pensées de l'individuation ne rendent pas droit, malgré leur insistance sur le rôle d'un milieu organisateur. Étonnamment, Deleuze offre une perspective originale sur la question de l'individualité géographique. Il reprend à Simondon le principe d'individuation – comme nous l'avons vu auparavant – mais il en change substantiellement le contenu, en particulier concernant le rôle du milieu. Deleuze prend soin de distinguer individuation et singularisation ou héccéité (Deleuze, 2003a, p. 361) : « *il y a un mode d'individuation très différent de celui d'une personne, d'un sujet, d'une chose ou d'une substance. Nous lui réservons le nom d'héccéité. Une saison, un hiver, un été, une heure, une date ont une individualité parfaite et qui ne manque de rien* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 318). Ne pourrait-on pas glisser dans cette citation la notion d'individualité géographique ? Par exemple, un lieu n'est-il pas une forme d'héccéité ? Un lieu n'est ni une substance du sujet, ni une substance de l'objet, c'est un entre-deux. En parlant d'héccéité, Deleuze nous montre un

²⁶⁶ Deleuze Gilles. Gilbert Simondon, l'individu et sa genèse physico-biologique. Revue philosophique de la France et de l'étranger, vol. CLVI, n° 1-3, janvier-mars 1966, p. 115-118.

entre-deux qui n'est pas une pure position spéculative mais qui peut être caractérisé par des intensités. Or, qu'est-ce qu'une intensité ? C'est le degré de l'évènement, c'est-à-dire l'expression d'un potentiel sous les conditions données de son actualisation. De la même façon, la géographie dit de certains phénomènes qu'ils ont lieu. L'« avoir lieu » est une émergence auquel nous ne pourrions pas reconnaître les attributs d'une substance. Le lieu est un évènement géographique, au sens deleuzien : c'est la constitution de nouveaux rapports entre des choses qui s'affectent et se trouvent ou non des raisons contingentes d'accéder à un certain degré d'existence. Il ne s'agit pas de faire basculer la géographie dans le présentisme en la croisant avec cette pensée de l'émergence comme évènement. L'évènement n'est pas l'accident. C'est une façon de croiser les problématiques de l'habiter et du devenir : l'observation de la mise en sens et de la mise en forme de l'espace habité ne peut être conduite à la seule lueur du temps historique et chronologique. En rapprochant, les notions d'héccéité et de lieu, nous entrevoyons déjà que la problématique de l'apparition du nouveau réclame une temporalité propre – question sur laquelle nous revenons plus en détail ci-après.

Le rapprochement entre l'individualité géographique et l'héccéité deleuzienne suppose que l'on identifie chez Deleuze, à l'inverse de Simondon, un intérêt affirmé pour la part active du milieu. Nous ne pouvons ici en faire l'étude complète, laquelle dépasserait le cadre de ce travail. En revanche, nous pouvons relever certains éléments susceptibles de rendre plausible ce rapprochement. Un des principaux est sans doute la façon dont Deleuze met en scène sa propre pensée autour des controverses entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, deux biologistes français du XIX^{ème} siècle²⁶⁷. Le premier, proche du créationnisme, soutient que l'évolution des espèces est faite d'embranchements irréductibles les uns aux autres, chaque espèce étant un type accompli qui survit ou disparaît. Le second, proche du lamarckisme, défend que les espèces n'ont pas de type spécifique, pas de programme du vivant à réaliser. Chaque type est l'expression d'une liberté d'adaptation à un milieu donné. Ce qui intéresse ici Deleuze, c'est bien sûr le propos de Geoffroy Saint-Hilaire qui montre que la forme du vivant est seconde. Ce qui est premier c'est le pli, c'est-à-dire des organes, des espèces qui acquièrent une allure au contact d'autre chose qui ne leur ressemble pas. En un mot : on trouve au cœur de la pensée même de Deleuze, en particulier celle du Pli, un intérêt pour le lamarckisme, lequel lui permet de faire jouer le milieu, d'une part, et de façon contingente et non déterminante, d'autre part. Est-il besoin de préciser la proximité de ces idées avec celles contenues au fondement du possibilisme vidalien ? Nous renvoyons ici le lecteur aux travaux

²⁶⁷ Deleuze recourt à cette controverse comme introduction à sa pensée dans *Mille plateaux* (1980) et *Le Pli* (1988).

de Vincent Berdoulay et d'Olivier Soubeyran (1991). Ajoutons simplement, que si le lamarckisme, et plus largement la notion de milieu, sonnent aux oreilles de certains géographes comme l'expression d'une protogéographie conservatrice (Lévy, 2003), la lecture de Deleuze en renouvelle complètement la portée.

En approfondissant la notion de milieu chez Deleuze, on comprend que celle-ci trouve un emploi très différent selon qu'elle se décline au pluriel ou au singulier. Les milieux – au pluriel – désignent des « *bloc[s] d'espace-temps constitué[s] par la répétition périodique de la composante* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 384) : comprenons qu'il s'agit des mondes simultanés et convergents d'un individu. Ainsi, « *le vivant a un milieu extérieur qui renvoie aux matériaux ; un milieu intérieur, aux éléments composants et substances composées ; un milieu intermédiaire, aux membranes et limites ; un milieu annexé, aux sources d'énergie, et aux perceptions-actions* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 384). Ce qui nous intéresse davantage est l'emploi que Deleuze, parfois associé à Guattari, fait de cette notion au singulier. On peut en retrouver la trace dans plusieurs ouvrages : principalement *Mille plateaux* et *Le Pli*, mais aussi *Qu'est-ce que la philosophie ?* et *Dialogues*. Le milieu – au singulier – désigne un point de passage entre plusieurs milieux. Il renvoie donc au sens commun du milieu comme entre-deux. Plus exactement, le milieu est le lieu de confrontation de forces : c'est l'être en tant qu'il est pris entre-cent, entre-mille, entre-une-infinité de variations. Deleuze et Guattari écrivent : « *le milieu n'est pas une moyenne, c'est un accéléré, c'est la vitesse absolue du mouvement. Un devenir est toujours au milieu, on ne peut le prendre qu'au milieu. Un devenir n'est ni un ni deux, ni rapport des deux, mais entre-deux [...] [il] constitue une zone de voisinage et d'indiscernabilité, un no man's land, une relation non localisable* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 360). Alors que les milieux – au pluriel – sont les lieux de reproduction des formes et de leurs codages, le milieu – au singulier – emporte les formes au-delà d'elles-mêmes, dans des « *zones de voisinage ou d'indécidabilité* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 633) où ne légifère aucune loi, aucun principe organisateur. Le milieu – au singulier – désigne donc un état transitoire de l'être, un « *inter-être* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 36).

Cela éclaire la relation « milieu-et-sujet » entendue initialement comme l'expression d'une pensée située du sujet et de leur collaboration réciproque dans un système de formes émergentes. Deleuze, influencé par la philosophie du ET de Jean Wahl, met l'accent sur la conjonction « *et* » pour marquer l'irréductibilité du divers : « *l'histoire de la philosophie, est encombrée du problème de l'être, EST. On discute le jugement d'attribution (le ciel est bleu) et le jugement d'existence (Dieu est) [...] Toute la grammaire, tout le syllogisme, sont un*

moyen de maintenir la subordination des conjonctions au verbe être, de les faire graviter autour du verbe être. Il faut aller plus loin [...] Substituer le ET au EST. A et B. Le ET n'est même pas une relation ou une conjonction particulières, il est ce qui sous-tend toutes les relations, la route de toutes les relations, et qui fait filer les relations hors de leurs termes, et hors de tout ce qui pourrait être déterminé comme Etre, Un ou Tout. Le ET comme extra-être, inter-être » (Deleuze et Parnet, 1996, p. 70-71). Cette philosophie du ET, fondée dans un esprit anti-dialectique et sous l'influence des philosophies pluralistes anglo-américaines, intéresse Deleuze pour penser une ontologie de la différence.

Elle nous conduit à penser une géographie du sujet où le milieu occupe à la fois le centre et la périphérie : « milieu-*et*-sujet ». La question du devenir est interne à celle de l'habiter. L'homme ne vit pas seulement *dans* un milieu, il vit *avec* ce milieu, et ne cesse de devenir à travers lui. En somme, la question du devenir nous incite à ne pas réifier à notre tour les formes issues de l'interaction lieu – sujet. Certes, le rôle du sujet est considérable dans l'instanciation du lieu, mais nous ne pouvons nous arrêter à une image figée où le lieu exprimerait un état d'achèvement et de réalisation du sujet par rapport au milieu. En effet, le risque serait de nourrir incidemment un possibilisme radical soutenant que le lieu est à l'image du sujet. D'un point de vue théorique, cette dérive n'est pas possible car le lieu est la résultante de l'interaction sujet – milieu. Néanmoins, pour éviter toute réification du lieu et de ses formes, il semble nécessaire de souligner leur secondarité et leur contingence. De ce fait, la question du devenir est immanente à celle de l'habiter, et s'intercale avec elle : le sujet-habitant a lieu mais il ne cesse de devenir avec son milieu ; de sorte que la question du devenir est celle de l'entre-lieux. Ainsi, la relation sujet-*et*-milieu n'est pas un état d'origine, brut, qui attendrait d'être parachevé par la civilisation, c'est un élan qui ne cesse de traverser la question de l'habiter et de la faire différer, de l'emporter au-delà d'elle-même. La relation du sujet au milieu est un état transitoire du lieu, à travers laquelle s'inventent tous les devenirs. D'où la question lancinante : vers quels lieux peut bifurquer la relation sujet-*et*-milieu ? Véritable trajet du devenir dans la répétition : « "*et...et...et...*". Il y a dans cette conjonction assez de force pour secouer et déraciner le verbe être [...] partir au milieu, par le milieu, entrer et sortir, non pas commencer ni finir » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 36-37).

Donnons-nous l'occasion de prendre la question du devenir sous un autre angle. Les travaux d'Augustin Berque sont fort intéressants pour cela (Berque, 2000a ; Berque 2006). Il propose comme expression du déploiement de l'écoumène, la formule ontologique $r = S/P^{268}$.

²⁶⁸ Ces lettres engagent les références suivantes : *r* (réalité), *S* (logique du Sujet) et *P* (logique du prédicat).

Cela signifie que la réalité de l'existence humaine est construite à partir de prédications, historiques et contingentes, de la Terre en Monde ; c'est-à-dire la Terre en tant que les hommes en tirent parti selon leurs préoccupations, leurs techniques, etc. pour s'en constituer une relation écouménale. Augustin Berque propose également la formule (S/P)/P pour expliquer que les mondes humains se superposent les uns aux autres dans l'histoire, chacun constituant pour les suivants un milieu authentiquement nouveau à prédiquer. Si (S/P) constitue la contraction d'un passé en un nouveau présent et /P une façon de prédiquer qui diffère des précédentes, la notion de devenir enveloppe la totalité de la formule et pose la question de l'émergence de la nouveauté. En d'autres termes, le devenir est ce milieu, au singulier chez Deleuze, au travers duquel les choses s'entre-capturent et s'inventent une existence commune. Augustin Berque nous montre comment les formes anciennes sont requalifiées au cours de l'histoire mais il ne nous dit pas sous quelles conditions l'expérience de la prédication peut se répéter comme une origine créatrice – ce qui, nous l'avons vu, relève pour Deleuze d'un temps propre qui n'est pas le temps de l'histoire. C'est sur ce point que la question esthétique a un rôle à jouer.

La question du devenir et celle de l'habiter appellent à préciser la posture que nous donnons au sujet géographique. En effet, est-il besoin de le préciser, la pensée deleuzienne n'est pas une philosophie du sujet. Pour Deleuze, la question du sujet ne renvoie pas à Descartes, lequel en fait un problème de substances – comment articuler la substance pensante à la substance étendue ? – mais à Kant. Comme nous avons pu l'exposer brièvement, la lecture deleuzienne de Kant souligne qu'il n'y a plus d'unité possible du sujet, mais un problème de coexistence entre l'être et la pensée, dès lors que l'espace et le temps comme formes de la réceptivité *a priori* conditionnent l'expression active du « Je ». Du « Je fêlé » kantien, Deleuze retire l'idée d'un sujet traversé de part en part, depuis les conditions d'une réceptivité qui précèdent le jugement jusqu'à la compréhension esthétique qui excède les facultés et les libère de leur capacité de détermination. En poursuivant après Kant, l'introduction du temps dans la pensée, nous avons vu également que Deleuze parvenait à dessiner une pensée à deux étages (cf. Fig. 23), joignant dans le devenir le virtuel et l'actuel. Ce schéma n'exclut nullement la question du sujet. Fondamentalement, il met en tension les deux modalités de l'être (le virtuel et l'actuel) à travers lesquelles celui-ci devient. Cette tension entre le virtuel et l'actuel est comparable à l'interaction sans cesse rejouée entre, respectivement, le milieu et le lieu : l'un est dans un état de différenciation permanente et, de ces virtualités, l'homme selon ses préoccupations et ses moyens n'entrevoit que quelques potentialités à actualiser ; l'autre est l'état présent et contingent des formes de l'habitation

humaine. Mais ces deux états sont en interaction permanente, de sorte que l'actualisation permanente du virtuel installe la question de l'habiter dans le siège mouvant du devenir.

Nous souhaitons, enfin, pour répondre à notre interrogation sur la figure du sujet géographique prêter attention à la ligne qui ne cesse de se courber et de se déplier à l'issue de la rencontre entre le virtuel et l'actuel (cf. Fig. 23). En effet, c'est dans ces replis que se situe la question du sujet. Tout d'abord, et contrairement à certaines idées reçues, si Deleuze récuse l'impérialisme de la forme et de la substance, il ne proclame nullement la mort du sujet. Comme nous l'avons brièvement esquissé, les figures du sujet sont multiples, et Deleuze se montre critique vis-à-vis de celles qui arrachent l'individu à son immanence. À l'inverse, le sujet kantien constitue pour lui, non pas un modèle, mais un point de départ dans sa réflexion. Aussi, n'est-il pas étonnant de le voir préciser : « *Kant est moins prisonnier qu'on ne croit des catégories d'objet et de sujet puisque son idée de révolution copernicienne met directement la pensée en rapport avec la terre* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 82).

Pour Deleuze, le sujet ne peut se réduire à un être métaphysique : il fait éclater le moi en mille morceaux. L'homme est processus, flux, évènement... Il critique une forme primitive de subjectivation qui enferme l'individu sous « *des formes, des fonctions, des liaisons, des organisations dominantes et hiérarchisées* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 197). Aussi, au plus fort de sa critique parle-t-il d'une nécessaire desubjectivation : défaire l'organisme pour expérimenter la puissance du corps désarticulé²⁶⁹, décomposer la signifiante en pensant un sens distinct de la relation signifiant / signifié, dépasser l'énonciation individuée pour établir des formes d'énonciations impersonnelles et vagabondes. Mais cela ne signifie encore une fois que le rejet d'une certaine vision tutélaire du sujet : « *le problème est de savoir comment l'individu pourrait dépasser sa forme et son lien syntaxique avec un monde pour atteindre à l'universelle communication des évènements [...] il faudrait que l'individu se saisisse lui-même comme évènement* » (Deleuze, 1969, p. 208). Il y a là un rapport du sujet au monde qui s'évalue à travers sa capacité à expérimenter de nouvelles possibilités de vie et non à « *[se] produire comme sujet sur de vieux modes qui ne correspondent pas à [ses] problèmes* » (Deleuze, 2004a, p. 114).

Dans un de ses derniers livres, Deleuze montre, à travers son intérêt pour la pensée de Michel Foucault, qu'il reste attentif à la question de la subjectivité : « *la lutte pour la subjectivité se présente [...] comme droit à la différence, et droit à la variation, à la*

²⁶⁹ Deleuze et Guattari précisent : « *Défaire l'organisme n'a jamais été se tuer, mais ouvrir le corps à des connexions qui supposent tout un agencement, des circuits, des conjonctions, des étagements et des seuils, des passages et des distributions d'intensité, des territoires et des déterritorisations mesurées à la manière d'un arpenteur* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 198).

métamorphose » (Deleuze, 2004a, p. 113). Après une période largement critique à l'égard du sujet, au cours de laquelle il a pu souligner que les modes de subjectivation ne sont pas indépendants des logiques de domination, voilà qu'il retrouve, à la suite de Michel Foucault, un propre de la subjectivité : « *comment nommer cette nouvelle dimension, ce rapport à soi qui n'est plus savoir ni pouvoir ? [...] Mémoire est le vrai nom du rapport à soi, ou de l'affect de soi par soi. Selon Kant, le temps était la forme sous laquelle l'esprit s'affectait lui-même, tout comme l'espace était la forme sous laquelle l'esprit était affecté par autre chose : le temps était donc « auto-affection », constituant la structure essentielle de la subjectivité* » (Deleuze, 2004a, p. 113-115).

Le propos est assez explicite pour comprendre que la question de la subjectivité se superpose à celle du devenir sous la forme du pli (Deleuze, 1988). La subjectivité n'est plus définie par son intentionnalité mais par sa possibilité de « s'affecter elle-même » - idée que Deleuze n'a cessé de relever chez Kant. La pensée ne vise rien, elle n'est plus le rapport d'une conscience à son objet. Le Dehors lui échappe mais l'emporte au plus profond d'elle-même, où elle découvre sa véritable nature. Elle opère une torsion sur elle-même et parvient à se contempler comme intériorité ou forme pure du temps. Cette intériorité vide est le pli fondateur par lequel la *pensée* se découvre à l'infinif – et non comme substantif –, sous ses propres conditions de *penser*. Ce dedans qui est à la racine du penser fait de la subjectivité une pliure, une membrane toute entière co-présente à l'espace du dehors : « *penser, c'est plier, c'est doubler le dehors d'un dedans qui lui est coextensif* » (Deleuze, 2004a, p. 126). Ainsi, la pensée n'est pas dans un rapport d'identité avec le dehors. Elle est à la frontière du fini et de l'infini, un œil tourné vers son intimité la plus profonde et l'autre vers le dehors encore impensé qui la traverse. Dans ce rapport à soi, la pensée se comprend comme « *une dérivée du Dehors* » (Deleuze, 2004a, p. 113), ce qui donne à la subjectivité une fondation irréductible et une source créatrice inépuisable. La subjectivité ne cesse de se plier, de se déplier, de se replier. C'est une ligne mouvante, un « *droit à la métamorphose* ».

De ce point de vue, le lieu du sujet apparaît comme un pli grâce auquel la subjectivité se loge dans le présent. La question du lieu renvoie à celle du sujet sous la condition du pli : c'est l'expression d'un mode d'existence dont les formes contingentes traduisent l'effort d'une subjectivité pour se constituer un lieu à soi. Mais qu'est-ce qu'un lieu à soi ? Nous venons de voir, à la suite de Deleuze, qu'il ne s'agit nullement d'une localité identificatrice, d'un lieu à l'image du sujet. Le lieu à soi est la condition sous laquelle la subjectivité parvient à habiter ; c'est-à-dire en intégrant son dehors comme la genèse d'une intériorité. Le lieu est la résultante d'un pli entre le dedans et le dehors ; c'est l'expression d'une subjectivité en acte.

Cependant, la question de l'habiter ne peut être pensée sous la seule condition d'un présent réalisé. En effet, cela condamnerait le sujet à des formes de domination qui définissent normativement des places, des fonctions, des problématiques spécifiques de ce qui se donne à voir, à penser, à sentir : « *mais nous aujourd'hui, quels sont nos modes d'existence, nos possibilités de vie ou nos processus de subjectivation, avons-nous des manières de nous constituer comme "soi" »* (Deleuze, 2003a, p. 136) ?

Cette question appelle à penser ce qui fait bouger les lignes entre le lieu et le milieu, entre l'actuel et le virtuel. Deleuze ne sépare pas l'être de la pensée : expérimenter de nouvelles conditions de vie c'est rejouer sans cesse notre capacité à penser la coexistence de notre intériorité avec notre extériorité. L'enjeu de la subjectivité comme pli suppose une grande attention au milieu pour réinventer sans cesse le rapport au monde comme rapport à soi.

L'examen antérieur des théories esthétiques de Jacques Rancière et de Kant, nous a permis de mettre à jour le rôle prééminent du concept par rapport à la diversité sensible. Cela constituait une entrave majeure pour déjouer l'attitude surplombante de l'aménagement sur le milieu, et envisager un schéma où la complexité de ce dernier joue un rôle moteur pour l'action.

En nous tournant vers la pensée de Gilles Deleuze, nous avons pu y trouver un cadre porteur pour repenser la place du milieu en aménagement. En effet, la structure même de cette pensée place la contingence et la multiplicité au centre, et relativise la dimension normative des formes et des concepts. Plus précisément, nous avons mis à jour deux implications importantes de la pensée deleuzienne pour notre problématique.

Tout d'abord, sa critique de la notion de forme renouvelle la façon de concevoir le rôle de l'aménagement. En substance, Deleuze ne rejette pas la forme mais il condamne sa pseudo-nécessité. Devenue seconde et fluide, elle peut être mobilisée pour de nouveaux usages qui prêtent plus d'attention à la multiplicité du réel, et donc au milieu. Cela signifie que l'aménagement ne se définit plus par sa capacité normative et anticipatrice à arrêter le sens des choses, mais davantage comme l'art de favoriser et d'expérimenter de nouveaux rapports entre les choses sans prédéterminer la forme de ces rapports.

Par ailleurs, la question du milieu, et le problème de sa signification chez Deleuze, ont retenu toute notre attention. Nous avons soulevé l'idée que la pensée deleuzienne du devenir offrait un nouveau point de vue sur la question de l'habiter ; tout simplement, parce qu'elle thématise l'apparition de la nouveauté à partir d'un temps qui n'est pas le temps de l'histoire et des formes géographiques constituées. Cela signifie que l'habiter ne peut être résumé à un rapport d'identification et d'appartenance à l'espace – ce qui, nous l'avons vu, rejoint les débats qui entourent les notions de *place*, territoire et lieu. Plus exactement, nous avons identifié chez Deleuze deux significations du terme milieu, au pluriel et au singulier. Au pluriel, les milieux géographiques sont codés, formés, signifiés ; au singulier, le milieu est un point de rencontre hors de tous codes où peut proliférer la différence. Le premier correspond au temps de l'histoire, le second au temps de la nouveauté. La question de l'habiter peut être située dans l'entre-deux, entre l'attention pour les formes constituées et la perspective d'une action libératrice capable de les associer à un devenir autre. Le sujet a lieu mais son milieu le place dans le siège mouvant du devenir, perpétuellement à la croisée des possibles²⁷⁰. Enfin, si la pensée deleuzienne n'est pas à proprement parler une philosophie du sujet, nous avons pu souligner qu'elle définissait, malgré tout, un propre de la subjectivité, pensé dans un rapport au monde comme rapport à soi.

L'étude de la pensée deleuzienne nous a permis d'obtenir quelques résultats pour penser le rôle de l'aménagement et la dynamique du milieu. Mais comment les articuler de façon plus précise ? En quoi le milieu peut-il renouveler les catégories de l'action ? Quelle peut être la contribution de la pensée esthétique de Deleuze à ce problème ? Un élément de réponse important à ces questions peut être trouvé dans l'intérêt que porte Deleuze à l'étude des signes, ce qui relève de la symptomatologie.

3. La symptomatologie, le signe et l'action

Si les éléments qui précèdent rendent plus conciliables l'aménagement et le milieu, en revanche, nous ne savons pas encore comment les articuler. Tout ce que nous savons, c'est qu'en relativisant le pouvoir normatif de l'aménagement, celui-ci peut atteindre le milieu dans sa complexité. Mais, paradoxalement, il perd aussi toute capacité à ramener cette multiplicité sensible sous l'identité d'un concept. En un mot : l'aménagement sonde un milieu dont il ne

²⁷⁰ Nous entendons ici le terme « possible » au sens courant de potentialité ; et non, dans la perspective deleuzienne, abordée plus tard, d'un possible qui restreint l'action à la réalisation d'un programme préétabli.

perçoit par directement le sens. Tout l'enjeu des développements qui suivent est de trouver une méthode capable de caractériser cette relation exploratoire de l'aménagement au milieu, et d'en tirer des principes pour l'action.

À cette fin, nous examinons la place considérable que Deleuze attribue à l'étude des signes dans son œuvre. Cela relève d'une activité symptomatologique. Nous mettons à jour les fondements théoriques de cette activité symptomatologique à travers les grandes figures qui, chez Deleuze, en ont illustré l'emploi : Nietzsche, Kant et Proust. Il nous sera alors possible d'exposer comment la question du signe s'articule à celle du sens, et fonde chez Deleuze une nouvelle théorie de l'expression. Par la suite, nous identifierons en quoi la symptomatologie est une forme de connaissance pratique susceptible d'intéresser l'aménagement.

3.1. Fondements théoriques de l'approche symptomatologique

La notion de symptomatologie fait son apparition très tôt chez Deleuze. Nous la retrouvons dans trois de ses ouvrages écrits à une même époque, de 1962 à 1964 : *Nietzsche et la philosophie* (1962), *La philosophie critique de Kant* (1963) et *Marcel Proust et les signes* (1964). Il est aussi possible d'en retrouver la trace à de nombreux autres endroits de son œuvre, généralement en rapport avec la discussion des principes de l'analyse littéraire. En effet, Deleuze considère la littérature comme une affaire de santé : l'auteur et l'œuvre sont liés par une entreprise commune de symptomatologie. C'est l'auteur-malade qui donne à voir une condition en en renouvelant les symptômes. La littérature se fait clinique : elle produit des signes et rend sensible les milieux qui les émettent.

De façon générale, le terme de symptomatologie renvoie au domaine de la médecine. Elle constitue la science de l'ensemble des symptômes d'une maladie, de leur présentation et des indications diagnostiques qu'elle fournit. La symptomatologie s'appuie donc sur la description clinique pour caractériser, à titre d'hypothèse, une affection. Avec un pas de recul, on remarque la synonymie entre symptomatologie et sémiologie, notamment en médecine, ce qui ouvre le terme à l'étude des signes de façon plus générale.

La conduite de notre analyse s'appuiera sur les trois ouvrages précités, consacrés à Nietzsche, Kant et Proust. L'objectif est de comprendre, à la lumière des usages que Deleuze fait de la notion de symptomatologie chez ces trois auteurs, la portée problématique qu'il lui accorde.

3.1.1. *La symptomatologie nietzschéenne ou la philosophie à « coups de marteau »*

Dans *Nietzsche et la philosophie* (1962), Deleuze s'intéresse au projet nietzschéen de remise en cause du concept de vérité. Une véritable pensée critique nécessite de mettre à distance les catégories traditionnelles de vrai et de faux. De ce point de vue, Deleuze distingue deux grandes traditions critiques en philosophie : celle qui « *n'a pas d'autre objet que de justifier [...] [et qui] commence par croire à ce qu'elle critique* » (Deleuze, 1962, p. 102) et celle qui parvient à établir un nouveau point de vue, de nouveaux modes d'évaluation des valeurs. La première tradition est identifiée à Kant, le père des fameuses Critiques : « *Kant ne fait que pousser jusqu'au bout une très vieille conception de la critique. Il a conçu la critique comme une force qui devait porter jusqu'au bout sur toutes les prétentions à la connaissance et à la vérité, mais non pas sur la connaissance elle-même, non pas sur la vérité elle-même* » (Deleuze, 1962, p. 102).

En contrepoint, Nietzsche, selon Deleuze, représente une autre conception de la critique en ce qu'elle permet d'accéder à une « Nouvelle image de la pensée », loin des préconceptions philosophiques habituelles naturellement tournées vers le vrai : « *une nouvelle image de la pensée signifie ceci : le vrai n'est pas l'élément de la pensée. L'élément de la pensée est le sens et la valeur. Les catégories de la pensée ne sont pas le vrai et le faux, mais le noble et le vil, le haut et le bas, d'après la nature des forces qui s'emparent de la pensée elle-même* » (Deleuze, 1962, p. 123). En ce sens, Nietzsche n'est pas un sceptique ordinaire, clamant le règne du tout se vaut. Il réorganise la pensée en renouvelant la signification des notions de sens et de valeur. Le sens, écrit Deleuze, « *n'est pas du tout un réservoir, ni un principe ou une origine, ni même une fin : c'est un "effet", un effet produit, et dont il faut découvrir les lois de production* » (Deleuze, 2002, p. 189)²⁷¹. De même, la valeur est inséparable d'une portée critique – au sens de la critique des valeurs traditionnelles, des « idoles » nietzschéennes – et créatrice – l'évaluation donne une valeur aux valeurs, son action différentielle est l'élément d'une création.

Pour construire cette nouvelle image de la pensée, Nietzsche élabore la méthode généalogique qui vise l'évaluation des valeurs morales. Il s'agit d'établir l'origine de nos préjugés moraux, de comprendre les événements à travers lesquels se sont formées nos idées de bien et de mal. Il s'agit de montrer que les idéaux de la morale ne sont en réalité nullement,

²⁷¹ Cette citation extraite de (Deleuze, 2002) se trouve originellement dans : « Entretien avec Gilbert Deleuze » [sic.]. Propos recueillis par Jean-Noël Vuarnet. *Les Lettres Françaises*, n° 1223, 28 février-5 mars 1968, p. 5, 7, 9.

comme les idées platoniciennes, des réalités en soi, mais simplement des symptômes des affects. En effet, selon Nietzsche, les catégories morales ne sont que l'expression idéalisée d'affects dont ils sont issus.

Tout comme un médecin étudie les signes d'une maladie, Nietzsche fait la symptomatologie de la morale, conçue comme un ensemble de signes, pour en retrouver l'origine dans nos passions, nos instincts. Deleuze insiste sur la relation nouvelle qu'instaure le point de vue nietzschéen : « À la dualité métaphysique de l'apparence et de l'essence, et aussi à la relation scientifique de l'effet et de la cause, Nietzsche substitue la corrélation du phénomène et du sens » (Deleuze, 1962, p. 4). Il ne s'agit donc pas de trouver un sens en soi aux choses, d'identifier des valeurs absolues, mais de sonder les modes d'existence dont elles sont l'expression : « une proposition est elle-même un ensemble de symptômes exprimant une manière d'être ou un mode d'existence de celui qui parle, c'est-à-dire l'état de forces que quelqu'un entretient ou s'efforce d'entretenir avec lui-même et les autres [...] une proposition renvoie toujours en ce sens à un mode d'existence, à un "type". Une proposition étant donnée, quel est le mode d'existence de celui qui la prononce, quel mode d'existence faut-il avoir pour la prononcer ? » (Deleuze, 2003c, p. 188)²⁷².

Cette lecture nietzschéenne permet à Deleuze de poursuivre sa réflexion sur l'immanence : l'être ne préexiste pas à son devenir, le monde sensible n'est pas une pâle copie du monde des Idées. Le devenir de l'être se comprend à travers l'expérimentation risquée de nouveaux modes de vie. Les thèmes nietzschéens de la « volonté de puissance » et de l'« Eternel retour » nourrissent cette philosophie du devenir. Comme le souligne Deleuze, la volonté de puissance ne renvoie pas à un individu ou à une personne, et désigne encore moins le goût pour le pouvoir ou la réussite sociale : « la puissance n'est donc pas ce que la volonté veut, mais au contraire ce qui veut dans la volonté » (Deleuze, 2003c, p. 189). Les formules impersonnelles sont toujours importantes chez Deleuze. La volonté de puissance désigne l'être en tant qu'il est pris dans des rapports différentiels qui donnent aux valeurs leur qualité (affirmation, négation, etc.). Toute chose renvoie à un état de forces, lequel n'est compréhensible et évaluable qu'au regard des conditions d'existence qui le composent. En somme, la volonté de puissance désigne le processus immanent d'apparition de la nouveauté dont les expressions singulières peuvent être cartographiées et évaluées d'après leurs rapports de forces, plutôt qu'à l'aune de valeurs morales. Cette stratégie différentielle, où l'être se

²⁷² Cette citation extraite de Deleuze (2003c) se trouve originellement dans : « Préface pour la traduction anglaise ». In Gilles Deleuze, *Nietzsche and philosophy*, trad. Ang. Hugh Tomlinson, New York, Columbia University Press, 1983, p. ix-xiv.

recompose en permanence, promeut une pensée créatrice. Lorsque Nietzsche dépeint le « surhomme », il ne reconnaît de valeurs qu'à ce qu'on crée soi-même et non pas à ce que l'on retire tout fait de la civilisation. Le surhomme est celui qui parvient à déployer l'être sous les conditions d'un « Eternel retour ». Eternel retour que Deleuze conçoit dans le prisme du concept de répétition : non le retour du même ou de l'identique, mais la pleine affirmation de la vie par différenciation avec ce qui précède. Le surhomme n'est donc pas le despote mais celui qui parvient à se dépasser lui-même, abandonnant son adhésion aux principes natifs au profit d'un mode d'existence actif.

Par conséquent, la symptomatologie nietzschéenne nous propose d'ausculter les modes d'existence à la manière d'un médecin-musicien. Le problème est autant médical qu'esthétique, l'activité autant critique que créatrice comme le rappelle la métaphore célèbre : « *philosopher à coups de marteau* »²⁷³. Contrairement à l'image de force que laisse échapper la formule, le marteau est moins ici un outil de destruction qu'un instrument de précision. Il aide à faire résonner – les cordes dans le cas d'un instrument de musique – ou bien à sonder – les corps dans le cas de la médecine. Patrick Wotling précise : « *la référence au médecin est particulièrement intéressante, en cela que Nietzsche pense justement le philosophe comme "médecin de la civilisation", et que d'autre part, le son rendu par le diapason du médecin est un son signifiant : c'est un symptôme indiquant l'état de santé ou de maladie du corps qui a été frappé (son gras, caverneux, sec, etc...), et fonde le diagnostic. En d'autres termes, le marteau est un instrument d'évaluation, un instrument axiologique* » (Wotling, 1995).

Patrick Wotling insiste également sur une interprétation complémentaire de la métaphore nietzschéenne, selon laquelle l'activité de diagnostic se rapproche également d'une activité créatrice. Le marteau est alors celui du sculpteur et évoque l'effort du philosophe pour former des valeurs nouvelles. La symptomatologie, à travers l'image du marteau à percussion, ne s'emploie donc pas à ouvrir, à disséquer, à séparer pour analyser. C'est une activité interprétative qui ne consiste pas à voir, mais à écouter. Le marteau produit des sons en frappant un organe comme la symptomatologie renouvelle les symptômes d'une maladie. De ce point de vue, l'interprétation des signes n'est pas une activité de désignation directe et certaine, mais elle est au contraire en proie à l'indétermination : le signe s'impose à celui qui l'écoute comme un effet dont le sens n'est pas donné. De plus, l'écoute correspond ici à un mode de connaissance en situation, un sens du toucher mobilisé dans la pratique. La symptomatologie est donc une action attentive à ses conditions d'exercice et qui prend le

²⁷³ Métaphore qui constitue le sous-titre du « Crépuscule des Idoles » (Nietzsche, 1889).

temps d'écouter les bruissements du monde. Elle ne juge pas les formes par leur aspect extérieur mais d'après les possibilités de vie que celles-ci laissent échapper. Le médecin-musicien n'opère pas d'abord selon le temps de la succession chronologique des actes thérapeutiques, mais selon le temps suspendu où se répète la composante du vivant.

3.1.2. Sur le « tact logique » kantien comme forme pratique du jugement réfléchissant

La symptomatologie, comme activité à la fois critique et créatrice, découle directement de la pensée nietzschéenne. Toutefois, et puisque la proximité des dates nous y invite, il est intéressant de mettre en résonance les lectures de Deleuze sur Nietzsche et Kant à ce sujet²⁷⁴. Dans *La philosophie critique de Kant*, Deleuze ne réemploie pas le terme de symptomatologie à proprement parler, ni plus tard dans les cours qu'il consacre à Kant²⁷⁵. En un sens, rien d'étonnant à cela tant Deleuze, bien qu'il admire Kant, le critique à partir des positions nietzschéennes : « *Kant est l'incarnation parfaite de la fausse critique : pour cette raison, il me fascine* » (Deleuze, 2002, p. 192).

Malgré la divergence des perspectives théoriques, nous souhaitons souligner comment la figure du médecin « écoutant », référence centrale de la symptomatologie, se glisse dans sa lecture de Kant. Le fait nous paraît d'autant plus notable que Deleuze y recourt pour discuter le jugement réfléchissant kantien. Voilà comment Deleuze présente le problème : « *Il est donc important de fixer les exemples correspondant aux deux types de jugements, "déterminant" et "réfléchissant". Voilà un médecin qui sait ce qu'est la typhoïde (concept), mais ne la reconnaît pas dans un cas particulier (jugement ou diagnostic). On aurait tendance à voir dans le diagnostic (qui implique un don et un art) un exemple de jugement déterminant, puisque le concept est supposé connu. Mais par rapport à un cas particulier donné, le concept lui-même n'est pas donné : il est problématique ou tout à fait indéterminé. En fait, le diagnostic est un exemple de jugement réfléchissant. Si nous cherchons dans la médecine un exemple de jugement déterminant, nous devons plutôt penser à une décision thérapeutique : là, le concept est effectivement donné par rapport au cas particulier* » (Deleuze, 1997, p. 85-86).

²⁷⁴ À noter que sur ce point Deleuze lui-même établit un lien entre Kant et Nietzsche : « *Lorsque Foucault admire Kant d'avoir posé le problème de la philosophie non par rapport à l'éternel mais par rapport au Maintenant, il veut dire que la philosophie n'a pas pour objet de contempler l'éternel, ni de réfléchir l'histoire, mais de diagnostiquer nos devenirs actuels [...] Diagnostiquer les devenirs dans chaque présent qui passe, c'est ce que Nietzsche assignait au philosophe comme médecin, "médecin de la civilisation" ou inventeur de nouveaux modes d'existence immanents* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 107-108).

²⁷⁵ Source : <http://www.webdeleuze.com/php/sommaire.html>. Cours sur Kant de mars et avril 1978.

En prenant le diagnostic comme illustration du jugement réfléchissant, la question esthétique chez Kant prend une allure symptomatologique : les facultés sont forcées à penser par quelque chose qu'elles éprouvent sans parvenir à s'en donner le concept, ou à se le représenter par l'imagination. De façon étonnante, Deleuze explique que ce type de compréhension esthétique repose sur le rythme et non plus sur une synthèse de la perception (Deleuze, 1978a).

La citation précédente est riche à plus d'un titre. Elle présente le diagnostic comme une forme de jugement pratique ; mais elle le distingue du plan de la pratique classique, qui relève du jugement déterminant. Cette nuance d'après les catégories kantienne de jugement montre bien la place que Deleuze accorde au diagnostic : le travail sur les signes, les symptômes ne peut pas être ramené à l'œuvre de synthèse qu'établit l'entendement pour donner son contenu à un concept.

Cette question trouve un éclairage dans la formule de « *tact logique* » (*logische Takt*) que Michel de Certeau exhume des propos de Kant – et ce pour approfondir sa propre réflexion sur les « arts de faire ». Michel de Certeau reconnaît dans l'esthétique kantienne « *un art à la racine du penser, [qui] fait du jugement un "moyen terme" entre la théorie et la praxis* » (de Certeau, 1990, p. 113). Cette faculté de juger, poursuit-il, porte « *sur le rapport d'un grand nombre d'éléments, et il n'existe que dans l'acte de créer concrètement un ensemble nouveau par une mise en relation convenable de ce rapport avec un élément de plus, comme on ajoute un rouge ou un ocre à un tableau sans le détruire* » (de Certeau, 1990, p. 113-114). Cet art de faire ne dépend pas de l'application de règles nécessaires ou de modèles, il est une invention pratique. Michel de Certeau établit qu'il est question d'un jugement dont la faculté de discernement au cours d'une intervention pratique lui vaut valeur de diagnostic (de Certeau, 1990, p. 114). La particularité de ce mode de diagnostic est qu'il n'est plus le fait d'une instance transcendant la situation, ni réalisé avant le passage à l'action, mais établi selon les circonstances.

3.1.3. *Proust, l'interprétation des signes et le renouvellement de notre rapport aux formes*

Nous avons pu entrevoir précédemment le regard que Deleuze jette sur la littérature : une entreprise à la fois critique et clinique des modes d'existence : « *l'écrivain comme tel n'est-il pas malade, mais plutôt médecin, médecin de soi-même et du monde. Le monde est l'ensemble des symptômes dont la maladie se confond avec l'homme* » (Deleuze, 1993, p. 14).

Cette posture, Deleuze aura l'occasion de la mettre en œuvre dans deux études consacrées à Proust (1964) puis à Sacher-Masoch (1967). Nous prêtons uniquement ici attention à la première car Deleuze y déploie plus longuement les principes de son approche symptomatologique.

Dans *Marcel Proust et les signes* (1964), Deleuze défend la thèse selon laquelle Proust n'explore pas la mémoire mais dresse des cartes qui montrent de quels milieux viennent les émissions de signes. Ces cartes, véritables toiles d'araignées, témoignent, selon Deleuze, à la fois du fonctionnement littéraire de Proust et de sa folie : « *le narrateur, c'est une araignée [...] dès qu'un petit coin de sa toile se met à vibrer, la voilà qui bouge, avec son gros corps. Elle n'a pas de perceptions, pas de sensations. Elle répond à des signaux, un point c'est tout [...] Araignée-folie, narrateur-folie qui ne comprend rien, qui ne veut rien comprendre, qui ne s'intéresse à rien, sinon à ce petit signe, là-bas au fond* » (Deleuze, 2003c, p. 31)²⁷⁶. L'œuvre de Proust est ainsi traversée par la préoccupation obsédante des signes. Cela nous permet d'approfondir la façon dont Deleuze conçoit la production des signes, leur qualité de symptôme et les modes d'analyse qu'ils engagent ; en bref, l'usage que lui-même fait de la symptomatologie.

Selon Deleuze, *la Recherche du temps perdu* n'a pas pour thème central la mémoire ou le souvenir, mais avant tout la recherche de la vérité. En cela, l'œuvre de Proust n'est pas tournée vers le passé mais vers le futur : c'est un roman d'apprentissage, une initiation aux signes. En effet, Proust apparaît comme un formidable diagnosticien des milieux sociaux et des cercles qu'il traverse. Mais quel est le sens des signes attachés aux personnes, aux objets, aux matières auxquels il prête tant attention ? Quel apprentissage fait-il des signes qui s'imposent à lui et à quelle intelligence nous initie-t-il ? Il serait décevant de comprendre cette intelligence comme une entreprise ordinaire de clarification et de recouvrement du sens. Les signes ne sont pas ici le versant sensible d'idées abstraites. Ils ne renvoient pas à des « *significations intelligibles, explicites et formulées* » (Deleuze, 2006, p. 44).

Pour Deleuze, Proust ne nous entraîne pas dans une recherche volontaire de la vérité comme le propose la philosophie classique. Celle-ci se borne à vaincre la complexité du monde pour en retirer des significations explicites. Or, il n'y a là aucune symptomatologie, aucune démarche tâtonnante, attentive aux bruissements du monde. La recherche de la vérité chez Proust est avant tout involontaire, lorsque les signes s'imposent à ceux qui les

²⁷⁶ Cette citation extraite de Deleuze (2003c) se trouve originellement dans : Table ronde sur Proust ; dirigée par Serge Doubrovsky. Sont présents Roland Barthes, Gérard Genette, Jean Ricardou, Jean-Pierre Richard. *Cahiers Marcel Proust*, nouvelle série, n° 7, Paris, Gallimard, 1975, p. 87-116.

perçoivent : « *il s'agit d'une intelligence involontaire, celle qui subit la pression des signes, et s'anime seulement pour les interpréter [...] en science et en philosophie, l'intelligence vient toujours avant ; mais le propre des signes, c'est qu'ils font appel à l'intelligence en tant qu'elle vient après* » (Deleuze, 2006, p. 120). Si le signe est premier sur l'intelligence, cela signifie qu'il n'y a pas de vérité en soi, abstraite, mais des vérités que les situations concrètes (la mondanité, l'amour, le sensible chez Proust), lorsqu'elles nous bousculent, nous poussent à dévoiler.

La Recherche se comprend au niveau de ce qui force l'individu à penser : « *le signe est l'objet d'une rencontre ; mais c'est précisément la contingence de la rencontre qui garantit la nécessité de ce qu'elle donne à penser* » (Deleuze, 2006, p. 118). Cette citation est fameuse par l'inversion des rapports qu'elle introduit entre le contingent et le nécessaire : si la philosophie classique cherche la vérité en subordonnant la diversité du réel à la nécessité de ses principes et de ses méthodes, la symptomatologie vise une vérité dont le caractère de nécessité se fonde sur des données contingentes premières. Aussi, le signe réfère à un sens qu'il ne contient pas mais qui n'est pas pour autant transcendant – sinon du point de vue deleuzien d'un empirisme supérieur.

L'effet premier du signe, c'est sa violence : il nous force à penser. Pour cela, il renouvelle notre rapport aux formes en nous obligeant à déporter notre regard des conventions sociales et des significations explicites. Au-delà des formes au contenu abstrait et communicable, les signes composent des mondes dont le sens est équivoque et dont la compréhension suppose un apprentissage : « *Apprendre, c'est d'abord considérer une matière, un objet, un être comme s'ils émettaient des signes à déchiffrer, à interpréter. Il n'y a pas d'apprenti qui ne soit "l'égyptologue" de quelque chose. On ne devient menuisier qu'en se faisant aux signes du bois, ou médecin, sensible aux signes de la maladie* » (Deleuze, 2006, p. 10).

La difficulté de cet apprentissage est que, spontanément, nous cherchons le secret ou le sens des choses dans l'objet ou dans le sujet : « *saisi par l'étrange saveur, le héros se penche sur sa tasse de thé, boit une seconde et une troisième gorgée, comme si l'objet lui-même allait lui révéler le secret du signe* » (Deleuze, 2006, p. 38). Deleuze soutient que les signes ne peuvent pas être compris lorsqu'ils sont perçus dans un rapport de sujet à objet. Ils font alors l'objet d'une connaissance médiatisée par nos facultés, lesquelles incapables d'en déterminer le sens, tombent dans « *le mécanisme de la déception objective et de la compensation subjective* » (Deleuze, 2006, p. 47). En d'autres termes, Deleuze dénonce l'

« *illusion objectiviste* » qui consiste à croire que l'objet renferme l'intelligibilité de ses signes, et à pallier notre tentative de reconnaissance par le jeu subjectif des associations d'idées.

Revenons au signe lui-même, c'est-à-dire aux impressions que les choses nous donnent. Si Deleuze exclut que la vérité du signe se situe dans un rapport de sujet à objet, c'est parce que sa logique du sens n'est pas celle du rapport signifiant / signifié. Le signe, comme impression involontaire, implique quelque chose d'autre, de caché et vers quoi la contrainte du signe nous destine : « *le sens est impliqué dans le signe ; il est comme une chose enroulée dans une autre [...] les signes émanent d'objets qui sont comme des boîtes ou des vases clos* » (Deleuze, 2006, p. 109). Si les signes sont de plusieurs sortes – Deleuze en distingue quatre : les signes de la mondanité, de l'amour, des impressions sensibles et de l'art –, ils ont tous cette même forme enveloppante, laquelle appelle une interprétation pour la développer et en expliquer le sens. On trouve déjà dans cette œuvre de jeunesse la thématique deleuzienne du pli et du dépli. Les signes ont en commun de se révéler par l'éclat de la forme qui les porte, les émet, et en cela, ils nous forcent à penser un au-delà de la forme elle-même. Ils sont donc toujours une intensité de surface en même temps qu'un appel des profondeurs : ils attirent notre regard sur la vie des formes et nous donnent l'intuition d'une vérité plus enveloppée, immanente aux formes de vie.

Mais quelle est la nature de cette vérité ? Le signe nous impose une rencontre, mais ce qui est rencontré ne peut être que senti et non identifié d'après un concept déjà détenu. Aussi, notre sensibilité engage-t-elle la pensée à créer un concept pour un cas particulier. Deleuze est très attentif à cette situation étonnante car elle témoigne d'un travail des facultés qui n'est plus de l'ordre de la reconnaissance mais de la création. Cette situation est à chaque fois singulière, elle se produit au hasard des rencontres et le signe, comme impression involontaire, force à penser. Aussi, les facultés ne sont-elles pas en mesure de produire ce concept, mais elles sont poussées au bout d'elles-mêmes, tournées vers l'infini.

Ce que Deleuze appelle concept en ce cas, c'est cet événement qui surgit du fini de la sensibilité à l'infini de la pensée. Le signe est à la fois la sensation empirique et la pensée, qui, sans n'avoir rien à se représenter, finit par découvrir sa propre puissance : forcée de chercher le sens du signe, la pensée découvre l'être du sensible. Pourquoi l'être du sensible ? Parce que la pensée éprouve au même moment son plus bas degré, sa sensibilité réceptive reçoit un *signe*, et son plus haut degré, son entendement actif perçoit un *sens*, et, tenant les deux expressions antinomiques d'elle-même, elle parvient à un « accord discordant » - pour reprendre la formule kantienne –, à une synthèse disjonctive des hétérogènes selon le terme de

Deleuze. En d'autres termes, l'être et la pensée se retrouvent à coexister dans la différence : « *c'est l'essence qui constitue la véritable unité du signe et du sens* » (Deleuze, 2006, p. 50). Nous avons là les bases de la théorie de l'expression chez Deleuze : « *chaque signe a deux moitiés : il désigne un objet, il signifie quelque chose de différent* » (Deleuze, 2006, p. 37). Le sens ne doit pas être renvoyé aux objets. Il est impliqué dans le signe qu'il faut développer, déchiffrer. Néanmoins, ce qu'il y a d'essentiel dans le signe n'est pas conçu *a priori* et ne renvoie à aucune instance transcendante : « *c'est bien l'Idée qui détermine la série de nos états subjectifs, mais aussi ce sont les hasards de nos relations subjectives qui déterminent la sélection de l'Idée* » (Deleuze, 2006, p. 93).

Augustin Berque développe une position parallèle au vitalisme deleuzien, après avoir critiqué le fétichisme du signe par la linguistique saussurienne : « *les signes linguistiques n'ont pas de sens en vertu de quelque conviction métaphysique. Ils n'en ont que parce que leur signification s'enracine dans l'histoire des langues, qui s'enracine dans l'évolution de l'espèce humaine, qui s'enracine dans la transmission de la vie, qui s'enracine dans le déploiement de l'univers* » (Berque, 2000a, p. 135-136). Les signes ne clament pas le sens en-soi de la chose : celle-ci n'a de sens que parce qu'elle est trajective, elle participe de l'être de l'humain.

Deleuze identifie dans la Recherche plusieurs types de signes dont chacun nous rapproche de l'essence : le signe mondain nous renvoie la sensation du « temps qu'on perd », le signe amoureux, la sensation du « temps perdu » et le signe sensible, celle du « temps retrouvé ». Mais les signes de l'art se distinguent par leur suprématie : alors que les autres ne révèlent que des vérités temporelles et partielles, ceux-ci nous révèlent des essences ; c'est-à-dire un « temps originel absolu ». Ainsi, l'essence existe par elle-même à l'état virtuel comme pure différence, mais elle ne s'actualise pas sans des signes qui l'incarnent. La découverte de cette différence est le terme de l'apprentissage, la vérité de la Recherche.

Le tableau ci-après (cf. Fig. 24) reprend les grands thèmes de notre analyse en mettant en avant les rapports entre symptomatologie, signe et sens. En résumé, il apparaît que la pensée deleuzienne du signe comme symptôme renouvelle le rapport aux formes et engage un mode de compréhension non-déterminant des modes d'existence qu'elles enveloppent.

	Problème initial	Figures symptomatologiques	Statut du signe	Nature du sens
Nietzsche	La pensée philosophique s'est toujours bâtie dans l'horizon du vrai : une véritable pensée critique doit se déprendre de la vérité et réfléchir d'après le sens et la valeur	Philosophe à coups de marteau comme un médecin-musicien	Un effet produit dont il faut découvrir les lois de production (la morale comme symptôme)	Il n'y a pas de sens en soi mais un sens qui est toujours créé d'après des modes d'existence
Kant	Contrairement au jugement déterminant, le jugement réfléchissant est la rencontre d'un cas particulier pour lequel le concept n'est pas donné	Le jugement déterminant est de l'ordre de la décision thérapeutique, le jugement réfléchissant du diagnostic, c'est une connaissance pratique	Un effet qui force les facultés à penser quelque chose qu'elles ne peuvent se représenter	Le sens n'est pas de l'ordre de la synthèse et de la reconnaissance, mais du symbolisme et de la création
Proust	Spontanément nous cherchons le sens des choses dans un rapport de sujet à objet mais nous tombons soit dans l'illusion objectiviste, soit dans le jeu compensatoire et subjectif des associations d'idées	Le narrateur comme une araignée aveugle, qui ne s'intéresse à rien sinon aux signaux qui font bouger sa toile	Une impression involontaire qui nous force à penser ; les signes sont de plusieurs sortes mais ils ont tous une même forme enveloppante	Le sens n'est pas la signification donnée du rapport signifiant / signifié, mais l'actualisation selon les situations (la mondanité, l'amour, les impressions sensibles) d'une essence du temps. L'art se distingue par sa capacité à capter le temps comme pure différence

Figure 24 : Figures deleuziennes de la symptomatologie²⁷⁷

3.2. Principes d'action: la prudence et l'expérimentation

Chez Deleuze, la symptomatologie dépasse la seule étude des signes pour désigner un mode d'évaluation pratique du renouvellement des formes. Ce regard est extrêmement intéressant car il offre un point d'articulation entre l'aménagement et le milieu, à l'abri de toute lecture normative. Nous nous attachons à présent à préciser l'originalité et la dimension pratique de cette activité de diagnostic.

La question de la symptomatologie est intéressante car elle permet d'identifier un temps généralement méconnu de l'action, celui de l'étude des phénomènes sans règle *a priori*. Comme l'indique clairement Deleuze, c'est un moment de diagnostic en amont du processus maîtrisé des causes et des effets : « *peut-être y-a-t-il trois actes médicaux très différents : la symptomatologie ou étude des signes ; l'étiologie ou recherche des causes ; la thérapeutique*

²⁷⁷ Source : réalisation de l'auteur.

ou recherche et application d'un traitement. Alors que l'étiologie et la thérapeutique sont parties intégrantes de la médecine, la symptomatologie fait appel à une sorte de point neutre, de point-limite, prémédical ou submédical, appartenant autant à l'art qu'à la médecine : il s'agit de dresser un "tableau" » (Deleuze, 2002, p. 183)²⁷⁸. La symptomatologie ne se réduit pas à l'activité classique du diagnostic. Cette dernière, en aménagement et dans le développement local, est souvent réduite à la description de l'existant, livrant une vision statique des phénomènes (Mengin, 1989 ; Greffe, 2002).

La symptomatologie prend davantage la forme d'une connaissance dans le cours de l'action, une connaissance par expérimentation. Cela ne signifie pas que cette connaissance est de type expérimental, au sens où il s'agirait de ramener le cas étudié sous une règle déjà énoncée. Le raisonnement symptomatologique, comme le souligne Deleuze avec l'exemple médical, n'est pas hypothético-déductif mais abductif. Pour l'aménagement, cela signifie que les milieux géographiques ne sont plus le lieu de validation de la règle, devant répondre ou non à une cohérence établie depuis l'extérieur. À ce titre, leur complexité intéressait peu. Dans le raisonnement abductif, la règle n'est avancée que de manière hasardeuse et elle ne possède aucune cohérence *a priori*. Les milieux géographiques sont conçus comme un réservoir de possibles, un lieu d'expérimentation participant pleinement à la construction de la règle. De ce point de vue, nous nous situons au niveau des processus informels qui émergent du côté de l'« infra-planning », c'est-à-dire du rapport de l'aménagement avec la réalité d'une situation et non plus seulement de sa tentative pour se doter d'un milieu associé prédictible (Soubeyran, 2004).

Comme le souligne fort justement Mireille Buydens, l'expérimentation du dépassement des formes chez Deleuze – dépassement des normes du corps, du langage, de la subjectivation – s'accompagne tout au long de son œuvre d'appels à la prudence (Buydens, 2005). Elle résume la pensée de la forme chez Deleuze à trois moments : dénoncer les découpages autoritaires du monde en objets, sujets, etc. ; fluidifier les formes pour libérer leur multiplicité fondamentale ; mettre en garde contre l'a-formel pur qui conduirait à la négation de la vie. Ce troisième moment est particulièrement intéressant et retient toute notre attention. Il rejoint l'idée, déjà énoncée à partir du travail de Mireille Buydens, que Deleuze ne prône pas la mort des formes mais dénonce leur pseudo-nécessité : « *niée dans sa nécessité, rien ne s'oppose à ce qu'elle [la forme] soit réintroduite dans sa contingence* » (Buydens, 2005, p. 79). L'idée nouvelle qui fait suite à cette proposition est celle de la prudence.

²⁷⁸ Cette citation extraite de Deleuze (2002) se trouve originellement dans : Propos recueillis par Madeleine Chapsal, *La Quinzaine littéraire*, 1-15 avril 1967, p. 13.

La prudence doit nous éviter le paradoxe d'une libération trop brutale des processus d'assujettissements qui pèsent sur l'individu et le conduiraient à une dissolution totale de son identité. Deleuze et Guattari sont particulièrement explicites sur ce point dans le « sixième plateau », consacré au Corps sans Organes : « *défaire l'organisme n'a jamais été se tuer, mais ouvrir le corps à des connexions qui supposent tout un agencement, des circuits, des conjonctions, des étagements et des seuils* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 180). L'enjeu du Corps sans Organes est de penser le devenir non sur le mode autoritaire de la reproduction du même, de l'assignation à être soi, mais de garantir la possibilité d'un devenir multiple. À cette fin, il y a une différence fondamentale entre la libération sauvage hors de soi et l'apprentissage d'une déstratification lente des poids du corps, du langage et de la subjectivation. Dans un cours donné à Vincennes en 1973, Deleuze précise : « *ce que j'appelle corps sans organes, c'est une espèce de limite que, dans une logique du désir, on doit atteindre, ou approcher. Oui, le mieux qu'on puisse faire, c'est s'en approcher, parce que, peut-être que, si on faisait plus que s'en approcher ou y tendre, alors le corps sans organes se renverserait sur lui-même et nous brandirait son visage de mort. Il faut beaucoup de prudence pour se faire un corps sans organes, il faut beaucoup de prudence pour ne pas se faire sauter* » (Deleuze, 1973, p. 1). Et d'ajouter : « *la différence entre un drogué qui se défonce complètement et un drogué qui sait manier ses trucs : ça me paraît être l'art de l'expérimentation. L'expérimentation, ça implique une prudence, le risque, c'est évidemment le contraire de se déstratifier, le risque suicidaire* » (Deleuze, 1973, p. 12).

Cette question de la prudence est intéressante car elle vient nuancer une pensée deleuzienne souvent résumée à une réaction anti-structuraliste (Dosse, 1992). Loin de prôner le règne de l'a-formel, le hasard des rencontres et la fatalité des devenirs, Deleuze insiste sur l'importance de savoir sélectionner les alliances nouvelles et d'inventer à travers elles de nouveaux modes d'existence. Sa pensée est vitaliste et pratique : affirmer la suprématie du pouvoir créateur de la vie ne suffit pas. Le risque serait de troquer d'un coup de dés, de façon quasiment u-topique, les conditions d'une existence présente pour une dissolution totale de l'être. Il ne faut donc pas que le vitalisme initial prolifère et s'auto-détruit en prenant la forme d'un cancer, d'une création incontrôlée de cellules : « *Tissu cancéreux : à chaque instant, à chaque seconde, une cellule devient cancéreuse, folle, prolifère et perd sa figure, s'empare de tout ; il faut que l'organisme la ramène à sa règle ou la restratifie, non seulement pour survivre lui-même, mais aussi pour que soit possible une fuite hors de l'organisme* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 201).

En réponse à cet effondrement du vitalisme sur lui-même, les auteurs réaffirment qu'il n'est pas question de se séparer définitivement des formes. La prudence exigerait même plutôt d'en faire une provision : « *l'organisme, il faut en garder assez pour qu'il se reforme à chaque aube* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 199). Ces cas extrêmes expliquent pourquoi tant de précautions sont nécessaires – éviter que la « ligne de fuite » (dépasser le corps normé) se transforme en « ligne de mort ». Cependant, on trouve dans l'idée de prudence, un principe d'action bien plus subtil que simplement le fait de rester sur sa réserve.

En effet, la prudence est généralement associée au sens de l'action. Est prudent celui qui évalue les conséquences de ses gestes. Mais cela ne doit pas être interprété comme une réticence retardant le moment du passage à l'acte. La prudence est au contraire un prélude à l'action. On est déjà en situation, dans un temps introductif consacré à l'essai – pensons au prélude musical qui insiste sur cette dimension active d'échauffement, d'improvisation. Le temps préliminaire de l'improvisation est celui par excellence de la liberté formelle. Il s'agit donc d'une compétence particulière, préalable à l'action tout en prêtant une attention soutenue pour les conditions de l'action. En ce sens, la prudence n'est pas la prévoyance, qui consiste à anticiper la situation, mais la circonspection, terme qui isole plus encore le moment consistant à « regarder autour ». Deleuze et Guattari précisent: « *non pas la sagesse, mais la prudence comme dose, comme règle immanente à l'expérimentation : injection de prudence* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 187).

Cela confirme que la prudence n'est pas la mise à profit d'un savoir constitué, le recours à des catégories préétablies, mais une capacité pratique d'évaluation qui prend la mesure des circonstances sans se donner celles-ci immédiatement pour objet. Ainsi, la prudence et l'expérimentation apparaissent comme deux conditions importantes de la symptomatologie. L'étymologie du mot symptôme – *sun* (avec) *piptein* (tomber) – évoque d'elle-même l'idée d'une rencontre fortuite dont les termes de l'échange restent à inventer.

Relativiser le pouvoir normatif de l'aménagement, redécouvrir le milieu dans sa complexité, ces éléments étaient fondés dès la partie précédente. Néanmoins, il nous fallait identifier une méthode capable de caractériser ce processus exploratoire du milieu par l'aménagement. En étudiant l'emploi par Deleuze de la notion de symptomatologie nous avons pu obtenir quelques résultats.

D'un point de vue théorique, la symptomatologie désigne, à travers l'attention pour les signes, l'étude des modes d'existence que ceux-ci enveloppent et expriment. À l'instar de Deleuze, nous avons pu observer que la symptomatologie était ancrée dans une riche tradition de pensée, dont les œuvres de Nietzsche, Kant et Proust nous ont fourni d'éclairantes illustrations. En particulier, cela nous a permis de mettre à jour la théorie deleuzienne de l'expression. Le signe a deux moitiés : d'un côté, il instaure une rencontre qui ne délivre aucun sens ; de l'autre, il force la pensée à tenir en même temps le fini du sensible et l'infini de sa propre puissance. Le signe est donc enveloppant, il révèle un monde, non par un acte de reconnaissance mais de création du sens. En cela, le signe est le symptôme d'un mode d'existence émergent, pris dans la logique différentielle du devenir (cf. Fig. 23).

D'un point de vue pratique, la symptomatologie ne se réduit pas au sens classique du diagnostic, pensé comme état des lieux ou description de l'existant. Il se situe clairement en amont de l'étude des causes (étiologie) et de la prescription d'un traitement (thérapeutique). C'est le moment de l'étude sans règle, *a priori*, des phénomènes. La symptomatologie est une forme de connaissance dans l'action, fondée sur un raisonnement abductif. Nous avons mis à jour qu'elle repose sur deux principes d'action : la prudence et l'expérimentation. Le premier principe consiste à prêter attention à ce qui est environnant, ce qui accompagne l'action ; le second insiste sur l'idée que l'expérimentation est le seul moyen permettant de renouveler les symptômes d'un milieu – faisant alors apparaître la potentialité d'un devenir autre. Insistons sur le fait que la prudence nous situe dans le temps de l'histoire, et nous rend attentif aux formes constituées, et l'expérimentation dans le temps de la nouveauté. En cela la symptomatologie est une forme de connaissance dans l'action dont la cohérence conceptuelle est forte avec la notion de milieu.

Il nous est possible d'approfondir encore un peu plus notre compréhension de la démarche symptomatologique en passant, à l'instar de Deleuze, d'une pensée du signe comme symptôme (logique médicale) à une pensée du signe comme sensation (logique esthétique). Cela nous permettra de mettre l'accent sur l'expérimentation et la création, pour mieux comprendre comment la symptomatologie, plus qu'une activité de diagnostic, contribue à repenser les catégories de l'action en aménagement.

4. Redécouvrir le milieu et expérimenter de nouvelles formes d'existence

Les développements précédents nous ont permis de concevoir le signe comme symptôme d'un sens qui est à produire. Cette activité créatrice interne à la pensée laissait déjà entrevoir, dans *Marcel Proust et les signes* (1964), la proximité du signe avec la question esthétique. Aussi, bien des années plus tard, Deleuze se tournera à nouveau vers le signe, cette fois-ci comme sensation, pour élaborer sa pensée esthétique (Deleuze et Guattari, 1980 ; Deleuze et Guattari, 2005b). Dans ce cheminement, la question pratique, de médecine, que posait la symptomatologie se transforme progressivement en question esthétique : le problème de l'expérimentation sans règle *a priori* et celui de la création ne font plus qu'un. De ce point de vue, l'esthétique ne pose plus seulement le problème de l'art mais aussi celui de l'invention de nouveaux modes d'existence. Entre l'esthétique et l'éthique, entre le propre de l'art et l'art d'organiser les bons rapports de l'existence, la symptomatologie constitue *in fine* un champ nouveau où dialoguent l'aménagement et les milieux géographiques.

4.1. La sensation comme point de vue esthétique

Nous avons pu entrevoir l'esthétique comme une dimension de la symptomatologie (Nietzsche, Kant, Proust). Il nous faut cerner plus précisément *en quoi le signe concourt à définir le propre de l'art selon Deleuze*. Cette analyse du signe comme sensation (esthétique) vient en complément d'une première conception du signe comme symptôme (symptomatologie). Cette double approche nous permettra d'établir la possibilité d'une étude des signes, ou symptomatologie, sur un plan esthétique.

La question de savoir si l'esthétique deleuzienne engage un rapport spécifique au signe est complexe : cela provient du fait que l'esthétique de Deleuze, très influencée par la pensée de Spinoza, peut difficilement être comprise sans mettre l'une en perspective de l'autre. Aussi, pour la clarté de la réponse, nous adoptons une lecture progressive, qui nous conduit de la théorie spinoziste des affects et de la libération de l'homme à la pensée esthétique de Deleuze. Il nous semble que cette lecture itérative est la mieux à même d'éclairer la construction de cette pensée, laquelle reste implicite dans bien des commentaires. À ce propos, nous proposons ci-dessous une clef de lecture (cf. Fig. 25), transversale à plusieurs

œuvres de Deleuze, et qui nous permettra de suivre les termes sous lesquels la question esthétique est formulée.

Deleuze, <i>Spinoza et le problème de l'expression</i> (1968), <i>Spinoza, philosophie pratique</i> (2003)	1 ^{er} genre de connaissance des affects grâce à l' <i>imagination</i>	2 ^{ème} genre de connaissance des affects par les <i>notions communes</i>	3 ^{ème} genre de connaissance des affects d'après les <i>essences</i>
Deleuze, <i>Critique et Clinique</i> (1993)	Affect (signe) / ombre	Concept (notion commune) / couleur	Percept (essence) / lumière
Deleuze et Guattari, <i>Qu'est-ce que la philosophie ?</i> (2003)	La chair	La maison	L'univers
Deleuze et Guattari, <i>Mille plateaux</i> (1980)	Le milieu (le point)	Le territoire (le cercle)	Le cosmos (la ligne ouverte)

Figure 25 : Clef de lecture pour suivre l'élaboration de la question esthétique dans l'œuvre de Deleuze²⁷⁹

Chez Spinoza, l'essence de l'être se définit avant tout comme substance unique et infinie, dont l'expression totale est Dieu. Tout ce qui habite l'existence est dérivé logiquement et nécessairement de cette substance. Dieu est donc cause de tout ce qui est, et tout ce qui est, se comprend comme attributs essentiels de la substance divine. Ce nécessitarisme absolu, qui garantit l'unité de la substance et son caractère infini, ne permet pourtant pas de penser ce qui, dans l'existence, n'est que fini. Autrement dit, comment penser ce qui n'existe pas en soi (*la substance*), mais ce qui existe en fonction d'autre chose (*le mode*) ?

La notion de mode désigne ici tout ce qui est fini, donc tout ce qui est pris dans le jeu des circonstances en fonction de l'espace et du temps. Tout ce qui peuple l'existence n'est pas considéré de façon individuelle – en soi – mais *en fonction de, affecté par, en prise avec*, etc. Cela revient à dire que « *l'existence du mode est déterminée par l'ensemble des choses existantes, et que, par exemple, je n'existe qu'autant que l'ensemble des modes me permet d'exister* » (Alquié, 2003, p. 117).

Une des difficultés majeures de la pensée de Spinoza est d'appréhender la double nature du mode, laquelle se rapporte à deux nécessités contraires : tout mode se rapporte nécessairement à la substance divine et tout mode est nécessairement fonction des autres modes existants. Tourné vers l'essence, il participe de l'indétermination divine²⁸⁰, tourné vers

²⁷⁹ Source : proposition de l'auteur.

²⁸⁰ La substance unique et infinie est cause de Tout, rien ne peut donc la contraindre de l'extérieur. Elle suit donc ses propres règles, ce qui garantit sa liberté et son indétermination absolue.

l'existence, il subit un déterminisme absolu²⁸¹. Comme le souligne avec justesse Ferdinand Alquié (2003), l'antinomie spinoziste ne suit pas le partage classique du contingent et du nécessaire mais celui de la « nécessité-contrainte » (existence) et de la « nécessité-liberté » (essence). La question est de savoir comment, sans renier l'existence et la chaîne infinie des causes, l'homme peut trouver sa liberté. Cela nous préoccupe dans la mesure où le contentement que l'homme peut trouver à penser l'existence dans son essence est un éclairage majeur sur l'esthétique que Deleuze forge à la lecture de Spinoza.

Spinoza n'accorde à l'homme aucun libre arbitre. La théorie des affections fait de l'homme un être dont l'existence, comme mode, est entièrement déterminée de l'extérieur (*nécessité-contrainte*). Néanmoins, l'homme est doué de raison et sa nature profonde le pousse à persévérer dans l'être (*conatus*). Nous allons voir comment cet effort peut permettre à l'homme de gagner sa liberté. Dans tous les cas, celle-ci ne peut prendre la forme d'une autonomisation de l'âme par rapport au corps : le point de vue spinoziste prend toujours de concert l'âme et le corps (*principe de parallélisme*).

La liberté de l'homme réside dans sa capacité à penser sa vie autrement que sous la dépendance des circonstances et des causes extérieures : l'être libre est la cause de ses propres actions. Cette liberté repose sur un lien étroit entre persévérer dans l'être et persévérer dans la connaissance. Il s'agit chez Spinoza d'un même appétit, d'un même désir. Mais comment l'homme peut-il faire abstraction de son état premier, qui est celui d'un être nécessairement affecté, et parvenir à un nouveau point de vue sur l'existence ?

Pour cela, il faut que l'âme se « décroche » du corps, selon le terme de Ferdinand Alquié, et que, se pensant en elle-même de façon réflexive, elle pense également les affections dans leur vérité. Ce désengagement de l'âme par rapport au corps semble trahir le principe du parallélisme selon lequel l'âme ne peut être qu'idée du corps. La réponse à ce problème vient de ce que l'âme a une double nature : elle est à la fois idée du corps actuel (*existence*), et idée que Dieu a de mon corps (*essence*). L'effort de la raison consiste donc à s'élever à cette idée divine pour se la donner, soi-même, en idée : l'âme est donc toujours idée du corps mais, cette fois-ci, telle que Dieu le pense.

Ferdinand Alquié précise que l'âme devient alors le lieu de « *passage d'une pensée impersonnelle et divine, qui dépasse non seulement l'actualité de mon corps, mais encore le caractère individuel de mon corps et de mon âme* » (Alquié, 2003, p. 203). Ne nous y trompons pas, la perspective n'est pas finaliste. Aucun projet transcendant ne guide l'homme

²⁸¹ Soulignons au passage que sur le plan de l'existence Spinoza convertit la question de la contingence en déterminisme : l'existence du mode n'est pas accidentelle bien que prise dans un espace et un temps singuliers.

et il n'y a pas de valeurs extérieures à son existence auxquelles il devrait se soumettre. La liberté spinoziste ne consiste à obéir qu'à soi-même, à agir au lieu de subir ; c'est-à-dire expérimenter et connaître ses affections pour que de passions, elles deviennent actions. Il ne s'agit pas de lutter contre mon corps et ses passions, mais de les comprendre en formant sur elles un nouveau point de vue. Victor Delbos, contrairement à Ferdinand Alquié notera là l'expression d'un finalisme latent dans le système spinoziste : « *qui consiste ici à doter la raison de la puissance nécessaire pour se retrouver et se réaliser à travers les circonstances empiriques de la vie humaine* » (Delbos, 2005, p. 156).

La question est de savoir en quoi l'idée que Dieu a de mon corps délivre mon âme de l'idée d'un corps nécessairement affecté par les contingences du monde. En d'autres termes, en quoi cela me permet-il de penser l'existence, non plus sur le mode d'une *nécessité-contrainte* mais sur celui d'une *nécessité-liberté* ? Tout d'abord, il nous faut dissiper l'oxymore que semble recouvrir la notion de *nécessité-liberté* : la nécessité n'est contrainte que pour un être fini. Mais dans le cas de Dieu, les deux principes s'accordent. Dieu est tout, rien n'est extérieur à lui-même, donc il ne peut être contraint de l'extérieur : Dieu est nécessairement libre. En revanche, que faire de ce raisonnement dans le cas de l'homme ?

L'homme, même en accroissant ses connaissances, ne peut connaître le tout de la nature. Selon Spinoza, il ne va pas donc pas trouver sa liberté en essayant d'être Dieu, mais en élevant son âme à l'idée que Dieu a de nous. Comme le souligne Ferdinand Alquié, Dieu n'est alors plus pensé comme *totalité* mais comme *source* à laquelle l'âme, se réfléchissant elle-même, parvient à remonter. *In fine*, le rapport de l'âme à Dieu, est celui de la partie au tout. Et cette perception ultime – ou troisième genre de connaissance – est source d'une satisfaction intérieure car l'âme se contemple elle-même telle qu'elle est en Dieu, et par là obtient un éclairage puissant sur l'économie des relations entre l'homme, le monde et Dieu.

Cet éclairage sur la pensée spinoziste va nous permettre de mieux comprendre comment se construit la pensée esthétique de Deleuze. Cette dernière s'origine fondamentalement dans le troisième genre de connaissance, à savoir la science intuitive des essences ou *percepts*. Toutefois, et comme Deleuze le souligne, le troisième genre de connaissance est toujours coextensif aux deux premiers : l'essence a toujours déjà à voir avec l'*affect* (premier genre) et le *concept* (second genre). Plus précisément c'est la réflexion sur les passerelles entre essence et affect, et essence et concept, qui va notamment nourrir sa pensée esthétique. Rappelons brièvement comment fonctionnent les deux premiers genres de

connaissance : l'homme, dans son existence, est perpétuellement affecté (*affection*) et ne cesse de passer d'un état d'affection à un autre (*affect*). Il ne connaît d'abord que les effets des choses sur son corps et peut choisir de sélectionner ses affects selon les idées de convenances et de disconvenances que son âme éprouve (*premier genre*). Néanmoins, par un effort de sa raison, il peut sélectionner ses affects après avoir posé le concept de la compatibilité de son corps avec un ou plusieurs autre(s) (*deuxième genre*) : il pourra alors réduire l'emprise tyrannique des passions involontaires sur son corps et se donner, par déduction du concept, des affects actifs. La question est de savoir comment le troisième genre de connaissance intervient dans les processus des deux autres.

Pour cela, Deleuze pose une question fondamentale : comment arrivons-nous à former une notion commune quelconque ? Comprendons par là, comment arrivons-nous à produire un concept à partir d'affects hétérogènes, à penser le commun de notre corps avec n'importe quel autre ? Pour Deleuze, cette fabrication de concept ne peut trouver sa loi que dans l'intuition de l'essence qui leur est commune. En effet, souvenons-nous que du point de vue de la communauté des essences – Dieu en tant qu'il est le tout selon Spinoza –, le rapport des corps n'est plus de lutte et de combat (*nécessité-contrainte*) mais d'union et de raison (*nécessité-liberté*). Ainsi, la possibilité de tout concept repose dans l'intuition que deux corps hétérogènes peuvent toujours être associés du point de vue de leur essence. Mais qu'y-a-t-il d'esthétique à cela ?

La réponse de Deleuze est le franchissement d'un intervalle – entre les affects et les essences – à une « *vitesse de survol absolu* » (Deleuze, 1993, p. 187). En effet, nous ne pensons plus alors par concept, mais nous intuitons directement l'affect en son essence. La perception qui est la nôtre est alors fulgurante, tranchée, double : d'un côté, deux corps n'ont rien en commun (sur le plan de l'existence), de l'autre, deux corps ont tout en commun (sur le plan des essences). C'est la mise en rapport brutale du fini avec l'infini.

Cette perception là, si elle enjambe le second genre de connaissance, par concept, ne le délaisse pas *in fine*. En effet, lorsque l'âme s'élève spontanément à l'essence des affects, elle se rencontre elle-même en son essence et découvre sa capacité à conduire son existence par la production de concepts. En d'autres termes, le premier intervalle franchi est celui qui sépare les affects et les essences, le second est celui qui sépare les deux états de l'âme, à la fois idée du corps et idée de l'idée que ce corps peut avoir en son essence. En définitive, l'esthétique est la perception cohérente et unifiée des trois genres de connaissance : « *une sorte de triangle*

sublime dont les sommets sont des figures de lumière (le moi, le Monde et Dieu), et dont les côtés comme distances sont parcourus à une vitesse absolue » (Deleuze, 1993, p. 187).

À travers le regard que Deleuze porte sur Spinoza (Deleuze, 1968 ; Deleuze, 2003b), on comprend mieux les types de raisonnements qui sont à la base de sa pensée esthétique. Il était important de commencer par cette étude, car Deleuze, lorsqu'il expose plus spécifiquement celle-ci, reste implicite, voire métaphorique quant aux rapports entre affect, concept et percept. Aussi nous est-il permis à présent de nous engager plus clairement sur le texte qui synthétise sa pensée esthétique : « *Percept, affect et concept* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 154 et suiv.). Le but de cette analyse, rappelons-le, est de comprendre en quoi la dimension esthétique engage un rapport spécifique au signe.

En premier lieu, rappelons que le signe désigne un affect au sens spinoziste ; c'est-à-dire l'effet d'un corps sur un autre. La question de savoir si l'esthétique, chez Deleuze, engage un rapport spécifique au signe, nous pousse d'emblée à replacer le signe comme affect dans l'économie de ses relations avec le concept (notion commune) et le percept (essence). C'est dans cette relation à trois termes que s'origine la pensée esthétique de Deleuze. Ainsi, la proposition fondamentale de l'auteur sur l'esthétique est-elle : « *Ce qui se conserve, la chose ou l'œuvre d'art, est un bloc de sensations, c'est-à-dire un composé de percepts et d'affects* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 154).

L'idée de sensation ne se confond pas avec celle d'affection d'un corps par un autre. La sensation nous introduit à un point de vue sur les choses qui n'est pas celui de l'expérience ordinaire car la sensation ne fait référence à aucun objet et elle a la capacité de se conserver en soi. En effet, nous dit Deleuze, « *même si le matériau ne durait que quelques secondes, il donnerait à la sensation le pouvoir d'exister et de se conserver en soi, dans l'éternité qui coexiste avec cette courte durée* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 157).

Dans cette citation, l'auteur parle de matériau et non pas de matière. Cela signifie que sa pensée esthétique, comme a pu le souligner Anne Sauvagnargues (2005), ne se préoccupe pas de l'émergence des formes, au sens où l'Idée serait le modèle qui donne forme à la matière. Mais elle tente davantage de capturer des forces dans un matériau : « *élaborer un matériau de plus en plus riche, de plus en plus consistant, apte dès lors à capter des forces de plus en plus intenses. Ce qui rend un matériau de plus en plus riche, c'est ce qui fait tenir ensemble des hétérogènes, sans qu'ils cessent d'être hétérogènes* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 406). La sensation devient donc expressive grâce à un matériau qui lui donne corps.

Le matériau est là comme révélateur mais il ne participe pas du propre de l'art, qui n'appartient qu'à la sensation.

Quel est donc le point de vue inhabituel que fait exister la sensation ? Une partie de la réponse se trouve dans la définition même de la sensation comme composé d'affects et de percepts. En effet, ce rapprochement entre l'affect et le percept, entre le signe et l'essence, avait déjà été fort remarqué par Deleuze chez Spinoza. C'est le moment où la raison n'est plus déductive mais intuitive (troisième genre de connaissance) : elle découvre une vérité des affects en leur essence. Cette vérité correspond à la mise en rapport inattendue de la chaîne des effets (affects) avec la chaîne des causes (percepts). La sensation obtenue est celle d'une satisfaction intérieure à pouvoir se donner sans concept la règle du commun des hétérogènes.

D'ordinaire, chez Spinoza, l'homme doit persévérer dans l'être et dans la connaissance pour s'élever, par expérimentations et synthèses successives, jusqu'à une vie active, cause le plus possible de ses propres affects. Et quand bien même, arriverait-il à former le concept le plus universel possible, gage de la sélection des rapports qui composent son mode d'existence, celui-ci devrait toujours subir passivement les rencontres dont il n'est pas la cause.

À l'inverse, la sensation capte la façon dont l'affect ouvre l'âme à l'infini. Elle nous fait changer de point de vue : « *on n'est pas dans le monde, on devient avec le monde* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 160). Ce que Deleuze traduit par l'expression « le paysage voit », ou encore, reprenant les mots de Cézanne, « *l'homme absent, mais tout entier dans le paysage* ». La sensation nous fait quitter notre point de vue propre pour réfléchir le monde d'après l'idée qui contient toutes choses avec nécessité : cette idée de l'infini est Dieu chez Spinoza, c'est la Vie en tant que puissance différentielle pure chez Deleuze. Comprenons alors « le paysage voit » comme l'expression d'un devenir impersonnel de l'homme. C'est l'intuition que chaque forme d'existence assume une égale intensité et que par là une communauté des essences est pensable. Même la fleur fragile et singulière se présenterait munie d'un dedans et semblerait exister sur le même mode que moi. « Le paysage voit » parce qu'en toute chose il est possible de « *libérer la vie là où elle est prisonnière* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 162).

Voilà ce qui intéresse Deleuze dans la sensation comme esthétique : donner à voir « *la Vie dans le vivant* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 163), « *saturer chaque atome* », écrit-il en reprenant Virginia Woolf. Ainsi, le procédé esthétique de la sensation consiste à faire surgir d'une chose, son essence, de sorte que cette première disparaît dans ce qu'elle révèle. La

question esthétique chez Deleuze est toujours celle du passage, du franchissement, du bond qui nous conduit du fini à l'infini : « *peut-être est-ce le propre de l'art, passer par le fini pour retrouver, redonner l'infini* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 186).

Avec la sensation, un intervalle (entre l'affect et le percept) est franchi sans concept, à une vitesse absolue – idée que nous avons déjà rencontrée chez Spinoza. À ce propos, nous avons évoqué un second intervalle, celui qui sépare la double nature de l'âme – à la fois idée du corps et idée divine.

Ce second intervalle concerne directement la pensée par concept, alors que jusqu'ici elle était mise de côté, comme ce par-dessus quoi la sensation nous emporte. En fait, cela ne signifie pas que la pensée par concept n'a aucune place dans l'esthétique deleuzienne. Bien au contraire, Deleuze, après avoir longuement mis en perspective l'affect et le percept, affirme : « *l'art commence non pas avec la chair, mais avec la maison* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 177). Comprenons par là, la pensée par concepts – métaphoriquement la maison en tant qu'elle est constituée de murs, de différents plans joint les uns aux autres, comme le concept agence le divers pour offrir un point d'attaque au raisonnement – est au commencement de l'art. Cette proposition paraît antinomique avec ce qui précède, pourtant il ne s'agit que d'une lecture plus fine de la logique de la sensation.

Ce que Deleuze attribue ainsi à la pensée par concept, c'est la faculté fondamentale de mettre en rapport des hétérogènes, sans quoi la sensation, en tant que composé d'hétérogènes, ne serait pas possible. Et Deleuze précise que les plans mis les uns en rapport avec les autres constituent « *des formes cadrantes qui ne préjugent d'aucun contenu concret ni fonction de l'édifice* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 177). Il distingue donc la portée normative du concept – réduire une association de choses à une fonction – et sa capacité première de mise en rapport des hétérogènes.

Cette distinction retrouve une question clé évoquée ci-avant par Deleuze à propos de Spinoza : comment arrivons-nous à former une notion commune quelconque ? Grâce à l'intuition d'une communauté des essences qui est la possibilité même de tout concept : la multiplicité, malgré ses singularités insurmontables, est composée d'une seule substance qui permet de penser le commun des hétérogènes. En somme, l'âme lorsqu'elle se pense du point de vue de l'essence se découvre capable de penser par concept quelque soit les corps car ceux-ci ont tous en commun une seule et même substance. De ce point de vue, l'art commence par la faculté essentielle du concept à créer des rapports entre les choses. En revanche, lorsque l'âme n'est que l'idée du corps, sa capacité à penser par concept reste

limitée. Aussi, le moment esthétique se caractérise par le fait que l'affect épuise le concept ; lui donnant à contempler son essence, il lui soumet quelque chose de trop grand, qui dépasse sa capacité de synthèse. L'âme découvre alors à la fois sa puissance et son impuissance, elle a l'intuition de sa double nature : une idée du corps incapable de synthétiser la relation de son corps avec tous les autres corps, une idée qui trouve dans son essence la possibilité de tout concept : la règle du commun des hétérogènes.

La question esthétique engage donc un rapport spécifique au signe car elle rend sensible l'affect dans son essence. Ce faisant, elle épuise la capacité de l'âme à penser par concept tout en ouvrant celle-ci vers l'infini, vers la source de tout concept possible ; l'âme devient alors le lieu de passage d'une pensée impersonnelle qui dépasse le corps individuel.

En synthèse, la sensation ne désigne pas chez Deleuze l'affection d'un corps par un autre. Elle est un point de vue, de nature esthétique, sur l'être du sensible. Tout comme le symptôme enveloppait un mode d'existence émergent, la sensation offre un nouveau point de vue sur le devenir immanent de l'existence. L'artiste, selon Deleuze, joue un rôle essentiel par sa capacité à rendre expressive la sensation, à capter dans un matériau les forces qui travaillent un monde en cours de constitution. Nous allons voir à présent comment la sensation permet de redécouvrir le milieu et d'expérimenter de nouveaux modes d'existence.

4.2. L'habiter comme forme du devenir

Dans sa pensée esthétique Deleuze conçoit le signe comme sensation. Mais ces signes relèvent-ils encore d'une symptomatologie ? La question est légitime car Deleuze en changeant son point de vue sur le signe a substitué l'expérimentation à l'interprétation. En effet, l'art a une vocation symptomatologique au sens où il expérimente – et non interprète comme chez Proust – de nouveaux rapports de forces (Sauvagnargues, 2005). En d'autres termes, Deleuze est passé de la généalogie nietzschéenne à l'éthique spinoziste. Aussi, plutôt que de symptomatologie ne devrions-nous pas plutôt parler d'éthologie ? L'éthologie est finalement ce qu'il y a de commun à l'éthique et à l'esthétique : elle consiste à faire la typologie des modes d'existence en fonction de leurs rapports constitutifs, de leurs affects²⁸².

²⁸² Deleuze reprend l'analyse de J. von Uexküll à propos de la tique pour illustrer un mode de connaissance d'après les affects : « *il définira cet animal par trois affects : le premier, de lumière (grimper en haut d'une branche) ; le deuxième, olfactif (se laisser tomber sur le mammifère qui passe sous la branche) ; le troisième calorifique (chercher la région sans poil et plus chaude). Un monde avec trois affects seulement, parmi tout ce qui se passe dans la forêt immense* » (Deleuze, 2003b, p. 167).

Sur cette question, nous reprenons à notre compte la position d'Anne Sauvagnargues selon laquelle Deleuze n'a cessé de penser Nietzsche avec Spinoza : « *de la première à la deuxième version de Proust, Deleuze conservait avec Nietzsche le vocabulaire de l'interprétation, mais il la traitait comme une symptomatologie et une typologie de forces [...] la symptomatologie arrache ainsi l'interprétation à une herméneutique du sens caché, et procède uniquement à un relevé constatif des forces en présence* » (Sauvagnargues, 2005, p. 63). Elle souligne également le génie de la lecture deleuzienne, laquelle parvient à faire correspondre le signe comme symptôme et comme sensation : « *la présence du terme "symptôme" signale plutôt une sorte d'arc très hardi, par lequel la symptomatologie de Nietzsche se connecte directement à l'éthologie de Spinoza* » (Sauvagnargues, 2005, p. 61). Aussi, n'y a-t-il aucune contradiction à traiter les signes spinozistes comme des symptômes et à trouver chez Nietzsche un rapport du concept à l'affect « *à la manière spinoziste* » (Deleuze, 2003c, p. 191).

L'enseignement de cette clarification est que la symptomatologie et l'esthétique se retrouvent autour d'une même question : l'expérimentation de nouveaux modes d'existence. À ce titre, composer un *éthos* renouvelé, c'est « *un Art, art de l'Éthique elle-même : organiser les bonnes rencontres, composer les rapports vécus, former les puissances, expérimenter* » (Deleuze, 2003b, p. 161). Cette remarque est d'une grande importance pour notre recherche car elle signale un rapport coïncidant entre la pensée et l'être, et donc potentiellement entre l'aménagement et les milieux géographiques. En effet, la symptomatologie se révèle être une attention pour les modes d'existence dans le dynamisme même de leur expérimentation.

Cela signifie pour l'aménagement que la connaissance et l'action se confondent. L'enjeu n'est plus de disposer de savoirs nomothétiques *a priori*, mais d'observer, sous les conditions données d'un projet, la capacité des milieux géographiques à en être affectés et à se composer un nouveau corps. C'est avec eux que sera progressivement incarnée la forme de ces nouveaux rapports émergents. Un mode de compréhension esthétique – comme la symptomatologie – permet de créer les conditions grâce auxquelles les milieux géographiques pourront expérimenter la façon dont un aménagement donné les affecte, et engager un processus de redéfinition du projet selon leurs potentialités. Ce processus qui s'élabore à un niveau de conversation esthétique, Deleuze le thématise dans une pensée de l'habiter comme forme du devenir, que nous allons dès à présent exposer.

À bien y regarder, la question de l'habiter a toujours été présente chez Deleuze, bien que certains auteurs l'infèrent davantage du concept de ritournelle présenté, en 1980, dans

Mille plateaux (Sauvagnargues, 2004). Plus précisément, quatre textes, de visibilités diverses, la problématissent : un texte manuscrit intitulé *Causes et raisons des îles désertes* publié dans les années 1950 (Deleuze, 2002, p. 11-17), la postface *Michel Tournier et le monde sans Autrui* (Deleuze, 1969) qui prolonge *Vendredi et les limbes du Pacifique* (Tournier, 1967) ; le 11^{ème} chapitre de *Mille plateaux* (Deleuze et Guattari, 1980) intitulé *De la ritournelle* ; et le dernier chapitre de *Qu'est-ce que la philosophie ?* (Deleuze et Guattari, 2005b – éd. orig. 1991).

Les deux premiers textes entretiennent une parenté étonnante. Avec le premier, Deleuze propose une réflexion autour de la notion d'île déserte et une perspective critique sur le Robinson de Defoe et le roman de Jean Giraudoux, *Suzanne et le Pacifique* (Giraudoux, 1921). Il semble que cette réflexion de jeunesse²⁸³ ait pu influencer le Robinson plus critique de Tournier²⁸⁴. Aussi, la surprise est toute relative lorsque, deux ans après la sortie du roman, Deleuze lui adjoint une postface, d'abord parue séparément dans *Logique du sens* (Deleuze, 1969). Deleuze retrouve, chez ce romancier ami, attentif à la philosophie, des idées qui ne lui sont pas étrangères. Plus encore, ce roman lui donne l'occasion d'apporter une réponse plus complète au dialogue entamé avec les œuvres de Defoe et de Giraudoux. La question de l'habiter va trouver sa pleine expression dans la rencontre du Robinson de Tournier et du Spinoza de Deleuze, auquel ce dernier vient de consacrer sa thèse secondaire (Deleuze, 1968).

Nous souhaitons revenir sur la façon dont la question de l'habiter, qui n'est pas centrale chez Deleuze, émerge pourtant au détour d'une réflexion sur le devenir. Dans *Causes et raisons des îles désertes*, Deleuze soutient : « pour qu'une île cesse d'être déserte, il ne suffit pas qu'elle soit habitée » (Deleuze, 2002, p. 12). Dans cette proposition, la question de l'habiter n'est encore que rhétorique : elle nous oblige à distinguer l'essence de l'île déserte et les modes d'existence qu'elle abrite. C'est parce qu'une île est, par définition, séparée de ce qui l'entoure qu'elle est déserte ; et non parce qu'elle serait inhabitée ou désertique : « tout se passe comme si, son désert, elle l'avait mis autour d'elle, hors d'elle. Ce qui est désert, c'est l'océan tout autour » (Deleuze, 2002, p. 14). Accentuant de fait cet état de séparation, Deleuze soutient que toute île est déserte. Et cette essence n'est pas d'ordre géographique, mais imaginaire et mythologique. L'île déserte est le lieu de la séparation par excellence : « ce

²⁸³ Initialement destiné à un numéro spécial consacré aux îles désertes par le magazine *Nouveau Fémina*, ce texte des années 1950 n'a jamais été publié. Précisions recueillies dans le recueil *L'île déserte et autres textes* (2002).

²⁸⁴ Cette hypothèse se conçoit en raison de l'identité de nature des réflexions de Deleuze et de Tournier, mais également au vu des liens forts entre les deux hommes, noués au milieu des années 1940, avec la fréquentation des cours de philosophie à la Sorbonne.

n'est plus l'île qui est séparée du continent, c'est l'homme qui se trouve séparé du monde en étant sur l'île » (Deleuze, 2002, p. 12). De ce point de vue, l'île déserte est, aux yeux de Deleuze, le lieu paradigmatique de l'émergence de la nouveauté : soit comme recommencement, soit comme origine absolue.

Cette pensée radicale de la nouveauté ne saurait être réduite à une apologie de la *tabula rasa*. Elle est l'expression de la thèse développée plus tard dans *Différence et Répétition* : la nouveauté n'est pas la recreation du même, elle est la répétition du moment originel à partir duquel s'inventent de nouveaux devenir. Ainsi, ce que Deleuze critique chez Defoe et Giraudoux, c'est la faillite de ce mythe si puissant de l'île déserte : le premier, conçoit un Robinson qui reproduit sa vie bourgeoise et moralisante (le retour du même) et le second, conçoit une Suzanne qui retrouve sur l'île tout le confort d'une vie citadine (tout est déjà là, à l'identique). Une île cesse d'être déserte, dès lors que ceux qui l'occupent la perçoivent comme un décor où sera restauré leur mode de vie. Telle est la réflexion de Deleuze sur l'habiter : *habiter ne signifie pas occuper l'espace, mais devenir avec lui*.

Cette insistance sur le devenir donne à l'habiter une dimension que ne semble pas inclure Heidegger lorsqu'il infère de l'affirmation « je suis » (*bin*), le mot du vieux-haut-allemand habiter (*bauen*) : « être homme veut dire : être sur terre comme mortel, c'est-à-dire : habiter » (Heidegger, 1958, p. 173). Heidegger insiste sur le fait qu'« habiter [...] c'est toujours séjourner déjà parmi les choses » (Heidegger, 1958, p. 179). Pour Deleuze, habiter n'est pas le seul fait d'une condition terrestre où l'homme s'individualiserait en se sentant étranger aux choses dont il fait déjà parti. La question de l'habiter repose sur le principe de l'univocité de l'être : l'homme et ce qui l'entoure se disent d'une seule et même façon, la différence. Habiter consiste à différer à l'unisson avec la multiplicité du monde. Ainsi, l'homme « ne vient qu'en apparence rompre le désert de l'île, en vérité il reprend et prolonge l'élan qui produisait celle-ci comme île déserte [...] L'île serait seulement le rêve de l'homme, et l'homme, la pure conscience de l'île » (Deleuze, 2002, p. 13). Néanmoins, l'un et l'autre partagent l'idée que ce n'est pas par les règles du bâtir que se fait l'habitation, en témoigne la critique de Deleuze au Robinson de Defoe et à la Suzanne de Giraudoux.

Dans la postface au roman de Tournier *Michel Tournier et le monde sans Autrui*, Deleuze ne se contente plus d'énoncer ce qu'habiter veut dire. L'occasion lui est donnée de montrer comment le Robinson de Tournier procède pour s'inventer un devenir sur l'île, c'est-à-dire un mode d'existence à distance des règles qui le structuraient autrefois. C'est en ce sens que l'île déserte est « le monde sans Autrui ». Autrui désigne ici une structure normative de

perception du monde et non une personne. C'est « *l'existence du possible en général* » (Deleuze, 1972, p. 279) en ce qu'il précède toutes mes expériences. C'est une forme d'*a priori* de la perception. Cette catégorie s'impose à moi car la pensée ne dispose d'aucun moyen pour distinguer le possible et le réel. Lorsque la pensée forme un concept, elle pose les conditions de possibilité de celui-ci selon des principes logiques : le concept acquiert une réalité pour la pensée sans qu'il soit nécessaire qu'un objet corresponde dans l'existence à cette représentation. Ainsi, écrit Deleuze : « *un visage effrayé, c'est l'expression d'un monde possible effrayant* » (Deleuze, 1972, p. 265). La pensée fait exister un passé possible qui donne au présent une existence logique ; mais ce possible n'a aucune antériorité sur le présent, il en accompagne seulement l'expérience.

Le fait que le possible s'impose d'un point de vue logique rabat en permanence l'existence sur l'idée que tout est déjà donné. Le déroulement du temps n'est plus que la réalisation d'un programme. Autrui est la figure du possible par excellence car ce que vit un autre ne fait pas partie de ma réalité mais est pourtant bien réel ; de sorte que ma réalité, s'attachant à ce qui est déjà donné, pourrait être dite constituée des possibles des autres, dont je ne cesse de m'emparer à mon tour, et dont le redéploiement réduit l'existence à une expression logique : « *je ne fais rien qu'expliquer autrui* » (Deleuze, 1972, p. 265).

De ce point de vue, qu'est-ce qu'habiter un « monde sans Autrui » ? C'est poser la question du choix d'un mode d'existence. Ce choix n'est pas celui de vivre seul ou non. La question est de savoir si je choisis un mode d'existence qui présuppose un monde fini, d'un point de vue logique, ou non ; avec ce que cela implique. Car, écrit Deleuze, avec la catégorie du possible, « *l'existence est la même que le concept, mais hors du concept. On pose donc l'existence dans l'espace et dans le temps, mais comme milieux indifférents* » (Deleuze, 2005b, p. 273). La catégorie du possible distingue ce qui peut être et ce qui ne peut pas être, définit l'habitable et le non habitable par la simple référence logique à un concept donné, sans lien avec la singularité des lieux et leur évolution dans le temps.

Avec la catégorie du possible, Deleuze soulève un paradoxe de la question de l'habiter : celui qui consiste à chasser le lieu hors de lui-même pour restaurer un mode d'existence possible dans un espace indifférencié, sans lien avec le lieu. Ce paradoxe apparaît lorsque, sur l'île déserte, le Robinson de Tournier tente de « *maintenir malgré tout le pli qu'autrui donnait aux choses* » (Deleuze, 1972, p. 274). C'est la restauration d'un ordre domestique : « *Robinson ne devait recouvrer pleinement son humanité qu'en se donnant un abri qui soit autre chose que le fond d'une grotte ou un auvent de feuilles. Ayant désormais*

pour compagnon le plus domestique des animaux, il se devait de construire une maison» (Tournier, 1972, p. 65). De façon incidente, l'apparition du chien marque le retour du possible, et inverse l'ordre des réalités : le possible exprime un monde sensé auquel le réel est subordonné et doit ressembler.

De fait, s'instaure une ligne de partage qui sépare Robinson de l'île. Comme Descartes affirmait l'identité de la pensée et de l'existence dans le Moi, Robinson s'affirme comme la plus petite et la plus certaine articulation entre le possible et le réel : le doute n'est plus permis, le retour du possible lui permet de s'affirmer comme une identité inconditionnée. Cette conscience exclusive de soi dans l'identité de sa pensée, fait de l'île déserte une chose impensée. La restauration d'un ordre domestique passe donc par un acte de forclusion : « *Je n'aurai de cesse que cette île opaque, impénétrable, pleine de sourdes fermentations et de remous maléfiques, ne soit métamorphosée en construction abstraite, transparente, intelligible jusqu'à l'os !* » (Tournier, 1972, p. 67).

L'extension du domaine du possible suppose de refouler tout ce qui ne se prête pas directement et certainement à un accord avec la pensée dans l'identité de ses principes. Aussi, le seul mode d'existence possible est celui de l'île administrée, planifiée, rationalisée. On le dira conforme : « *c'était la même chose, chez Defoe, de rapporter Robinson à l'origine, et de lui faire produire un monde conforme au nôtre* » (Deleuze, 1972, p. 260).

La notion de *conformité* désigne le jeu de référence stricte entre une forme et son modèle. Et au-delà, cette *mimésis* engage une référence durable et structurante dans le temps : l'action est cohérente lorsque ses expressions sont conformes avec les formes existantes et qu'elle maintient ces dernières. Curieusement, Robinson fait le choix d'un monde fini, recensé, étiqueté, sans pourtant considérer qu'il avait le choix. La démence, la solitude lui fit progressivement apercevoir le « monde sans Autrui » comme inhabitable.

Pourtant, toute la question de Deleuze est là : qu'est-ce que choisir un mode d'existence ? Le non-choix de Robinson est déjà une forme de choix, mais c'est finalement un choix qui s'opère par la pensée plus que dans l'existence elle-même. On commence à percevoir l'exigence qui pousse à l'intérieur même de la question de l'habiter : retrouver le contact avec l'existence, penser un devenir *avec* l'île et non *sur* l'île. La réponse de Deleuze au « monde sans Autrui » est éthique et esthétique. Elle nous conduit à penser l'habiter sur le plan de l'expérimentation et de la création. C'est en développant cette réflexion, qu'il nous sera permis d'entrevoir une pensée de l'habiter qui s'accorde avec une pensée esthétique.

Expérimentation et création sont les deux moyens qui vont conduire Robinson à inventer un nouveau mode d'existence ; et Deleuze déploie ici une perspective qui est tout à fait spinoziste. Alors que Robinson, en « Gouverneur », s'évertue à administrer l'île déserte, il ne l'habite pas moins en étranger. Régulièrement, la faillite de ses sens le plonge dans une profonde perplexité : « *en approchant une pirogue du rivage sud-ouest de l'île, par exemple, il fut frappé de la rumeur assourdissante des cris d'oiseaux [...]. Or ayant abordé, et s'étant enfoncé sous les arbres, il se trouva plongé dans un silence qui le remplit d'une stupeur inquiète. La rumeur de la faune ne s'entendait-elle que de l'extérieur et d'une certaine distance de la forêt, ou bien était-ce sa présence qui provoquait ce silence ? Il reprit sa pirogue, s'éloigna, revint, aborda recommença, énervé, épuisé, sans pouvoir trancher* » (Tournier, 1972, p. 83).

Cette étrangeté, bien qu'incidente, bouscule l'ordre *domestique*. La façon dont Robinson habite l'île fait de celle-ci un monde de possibles ; c'est-à-dire un monde où tout effet présuppose une cause qui est déjà donnée. Aussi, dans la citation précédente, Robinson fait une expérience paradoxale, celle littéralement de l'impossible : les effets perçus (cris d'oiseaux) ne peuvent être rapportés à une cause qui les précède et les explique (forêt silencieuse).

Cette faillite des sens donne à Robinson l'intuition d'une autre réalité : « *l'île était couverte de champs de céréales [...] la grotte débordait de provisions [...]. Pourtant Robinson sentait toute cette œuvre magnifique se vider inexorablement de son contenu. L'île administrée perdait son âme au profit de l'autre île, et devenait semblable à une énorme machine tournant à vide* » (Tournier, 1972, p. 140). Robinson a échappé à la folie et à la solitude en reproduisant un mode d'existence conforme, mais celui-ci n'en demeure pas moins vain : les provisions amassées lui sont inutiles ; et plus encore, il est prisonnier d'un temps cyclique (comme les saisons), où lorsque la combinaison donnée des possibles est épuisée il n'y a d'autre issue que d'accomplir un cycle identique. La question de l'habiter est donc prise en étau entre un temps cyclique et un espace de la reproduction formelle. Comment Robinson peut-il sortir de ce cercle vicieux ?

Si la pensée de Deleuze est avant tout une philosophie du devenir, on voit bien qu'elle traverse profondément la question de l'habiter en la couplant à la problématique des conditions de la création, de la nouveauté. Robinson va redécouvrir l'île à mesure que la notion de temps lui fait défaut. Lorsque la clepsydre de sa confection s'arrête accidentellement, le temps n'est plus du côté de l'action. Le présent s'étire et se prête à la

contemplation. Robinson est entièrement absorbé par l'instant : son corps productif devient passif et toute l'île autour de lui s'éveille dans un grand bruissement de nouveauté. C'est la grande découverte de Robinson, être à l'instant aiguise son attention pour les devenir minuscules qui s'opèrent autour de lui : « *les insectes avaient droit à toute son attention. Il savait que certains d'entre eux, attirés par le nectar des fleurs, se couvrent du pollen des fleurs mâles et le transportent involontairement jusqu'au pistil des fleurs femelles* » (Tournier, 1972, p. 119).

En prêtant attention aux insectes, Robinson constate que le milieu insulaire se déploie dans la communion des hétérogènes : les insectes ne sont pas seulement occupés à perpétuer leur espèce, ils participent de façon involontaire à une cohérence secrète, celle de la reproduction végétale. L'instant n'est donc ni le temps suspendu de l'éternité, ni le présentisme, mais le lieu d'émergence de la nouveauté. En parallèle, l'espace n'est plus extensif, livré à l'arpenteur et au propriétaire, mais intensif : c'est un milieu de vie qui se déploie verticalement, la création enveloppant et dépassant sans cesse ce qui est donné. La question de l'habiter se structure alors entre la terre et le ciel, dans un entre-deux élémentaire.

Robinson connaît toute une phase expérimentale où, selon la maxime spinoziste, « *personne ne sait d'avance les affects dont il est capable, c'est une longue affaire d'expérimentation, c'est une longue prudence* » (Deleuze, 2003b, p. 168). Il s'invente à la manière des plantes un devenir végétal : « *Robinson imagina que certains arbres de l'île pourraient s'aviser de l'utiliser [...] pour véhiculer leur pollen* » (Tournier, 1972, p. 120-121). L'île devient alors une partenaire que Robinson rejoint par une sexualité déviante. Étrange déviation, dira Deleuze, qui ne peut pas être celle dont nous parle Freud, en l'absence d'Autrui, mais qui n'est que l'expression de petits décalages qui, mis bout à bout, forment une tendance nouvelle, une solution originale qui émerge d'un milieu élémentaire.

La métamorphose de Robinson ne s'achèvera qu'avec la rencontre de Vendredi. Tout comme Virgile conduit Dante de l'enfer au paradis, Vendredi va initier Robinson à un empirisme transcendantal : la différence permet à l'être de se dire d'une seule et même voix. Tel le fauve que Vendredi tue et dont il fait avec le corps un cerf-volant et avec la tête une harpe éolienne dont le vent est le seul exécutant : « *il y avait surtout ce brame puissant et mélodieux, musique véritablement élémentaire, inhumaine, qui était à la fois la voix ténébreuse de la terre, l'harmonie des sphères célestes et la plainte rauque du grand bouc sacrifié. Serrés l'un contre l'autre à l'abri d'une roche en surplomb, Robinson et Vendredi perdirent bientôt conscience d'eux-mêmes dans la grandeur du mystère où communiaient les éléments bruts* » (Tournier, 1972, p. 209).

Belle métaphore spinoziste que celle-ci, où les antagonismes terrestres (nécessité-contrainte) deviennent l'évocation de la liberté absolue (nécessité-liberté). La création musicale de Vendredi conjugue l'habiter sur le mode de l'esthétique : être à l'instant et avoir lieu ne sont plus qu'une et même chose. Les personnages perdent conscience d'eux-mêmes, mais en donnant une voix à l'île, ils « *donneraient seulement à l'île une image dynamique d'elle-même, une conscience du mouvement qui l'a produite, au point qu'à travers l'homme l'île prendrait enfin conscience de soi* » (Deleuze, 2002, p. 13).

Cette création est esthétique car elle est le fruit d'une synthèse disjonctive : l'animal et le vent forment une mélodie éolienne. Cette synthèse n'est pas couronnée par un concept de l'entendement mais par une sensation qui déborde et l'entendement et l'imagination à l'infini. L'essence de l'esthétique est de former des blocs de sensation où de nouveaux affects se rapportent à de nouveaux percepts sans concept. La mélodie éolienne est le signe dont la radicale nouveauté force à penser : le bouc mort, volant et musical, n'est plus un fauve terrestre mais il se définit par de nouveaux affects qui recomposent la sphère de son monde animal ; le ciel et la terre ne sont plus opposés mais leur communion engendre un nouveau percept, un point de vue qui rend sensible la cohérence secrète des éléments hétérogènes.

La question de l'habiter elle-même ne relève plus du *conforme* mais du *compatible*²⁸⁵. La notion de *compatibilité* désigne la mise en rapport de deux termes sans référence à un modèle *a priori* : de fait, la compatibilité suppose une connaissance d'un type particulier, proche d'un savoir-faire. C'est l'art d'organiser les bons rapports, ce qui suppose de tenir compte de la situation et de lui accorder une part active. Robinson habite l'île lorsqu'il devient avec elle, et non plus simplement en occupant l'espace. Cela suppose une longue prudence. C'est l'affaire d'expérimentations successives, au cours desquelles il découvre comment se composer un corps nouveau.

La notion de compatibilité trouve une première étymologie sous le verbe permettre : est compatible ce qui s'accorde avec la règle, non à la lettre, mais à l'esprit. Ainsi, sont

²⁸⁵ La lecture que nous proposons de ces deux notions (conformité et compabilité), à la lumière de la pensée deleuzienne, ne doit pas cacher l'emploi juridique de ces termes. En effet, ceux-ci se retrouvent notamment dans la hiérarchie des normes administratives françaises. En ce domaine, ils constituent des principes permettant de régler la coexistence de textes et de dispositifs de portées différentes. Par exemple, en matière d'urbanisme, le code de l'urbanisme, article L 122-1, affirme que les SCOT doivent être compatibles avec les chartes des PNR. En d'autres termes, ils doivent transposer les règles de ces derniers dans leurs documents en en gardant l'esprit mais sans s'obliger à répéter les conditions d'application de ses règles. Retenons de cela que la distinction entre la conformité et la compabilité n'est pas seulement un principe spéculatif, mais c'est un principe organisateur agissant notamment en aménagement. Il devient alors très intéressant de réfléchir sur le sens de l'action, de l'habiter et du milieu autour de ces principes.

compatibles deux séries hétérogènes qui admettent un motif commun. Toutefois, dans la synthèse disjonctive qui occupe Deleuze, la règle ne préexiste pas mais elle prend forme dans la répétition de la différence. Une seconde étymologie, bien que plus éloignée, apporte un éclairage plus adéquat. Le verbe compatir développe l'idée de compatibilité d'après l'épreuve des affects ; ce qui s'accorde mieux avec le thème spinoziste de l'expérimentation d'un corps nouveau : ce sont les rapports de convenance et de disconvenance entre deux corps étrangers qui donnent la mesure d'une association possible.

In fine, la question de l'habiter se déploie dans la tension entre la forme et l'affect. Ces deux polarités constituent deux façons de considérer l'évolution des milieux géographiques : la première dans le temps historique de Chronos, où les formes se maintiennent d'après un possible qui est déjà donné, et la seconde dans le temps créatif de l'Aïôn, où la nouveauté se dessine par expérimentation d'affects entre deux séries hétérogènes. La distinction de ces deux temporalités, reprend la distinction décelée auparavant, chez Deleuze, entre la signification du milieu au pluriel et au singulier. Dans le temps de l'histoire, les milieux géographiques sont codés, formés, signifiés ; dans le temps de la nouveauté, le milieu est un point de rencontre hors de tous codes où peut proliférer la différence. Faut-il penser qu'une temporalité soit, pour l'homme, plus authentique que l'autre ? Survaloriser l'histoire, c'est s'en tenir à l'idée d'un possible à réaliser, et prendre le risque d'une trajectoire unique qui rendrait justice à ce possible. Survaloriser la nouveauté, c'est opter pour un vitalisme radical, sans principe organisateur, même contingent. L'entre-deux est celui de l'action libératrice, *prudente* à ce qui fait notre histoire et nous entoure, capable de s'ouvrir à la nouveauté par le moyen de l'*expérimentation*. Tel est le point de vue d'où nous souhaitons interroger l'aménagement.

Cette posture offre certains points de discussion avec l'approche développée par Augustin Berque autour des rapports entre le milieu et l'action. L'auteur expose une figure du sujet à partir de laquelle il n'est pas évident de penser l'action – idée que nous avons déjà soulevée en introduction de cette thèse. En substance, Augustin Berque soutient que la réalité existentielle du sujet est l'être-hors-de-soi. La particularité de cette posture est qu'elle dépasse le statut du point de vue, c'est-à-dire de convention possédant une certaine dimension heuristique pour réfléchir sur la relation homme – milieu. C'est une donnée ontologique primordiale. Cette figure décentrée du sujet renvoie, certes à un schéma relationnel, mais surtout à l'identification d'un rapport authentique au monde, pensé à partir du *Dasein* heideggerien (Berque, 1997). Pour Heidegger, cette authenticité existentielle, consiste à se découvrir jeté dans le monde, dans un état originel de dérélition. L'homme comprend ce

qu'il en est de l'être en éprouvant un sentiment radical d'étrangeté : le monde ne veut rien, il est indifférent à l'égard de l'homme. Paradoxalement, le sujet a lieu mais hors du chez-soi, dans une authenticité qui le dépayse.

Le gain théorique de cette approche, selon Augustin Berque, est qu'elle inscrit le sujet dans un rapport d'identité avec ce qui n'est pas lui, du type « A = non-A ». Logique du lieu et logique du sujet concordent, sans que l'une se réduise à l'autre. En revanche, la question de l'action est plus problématique. La « véritable création » consiste à « respecter le génie d'un lieu » (*Ibid.*, p. 209), c'est-à-dire à agir dans le respect de l'authenticité de l'existence. Le problème est que plus l'action gagne en authenticité, plus elle voit s'éloigner ce monde où le sujet se sent chez lui, dans un rapport de familiarité avec son milieu. L'authenticité de l'existence et la facticité du quotidien se retrouvent dos à dos.

De ce point de vue, il paraît très délicat de concevoir le milieu comme un potentiel dont le sujet pourrait tirer parti. Le rapport « A = non-A » est avant tout l'expression d'une logique d'identification entre le lieu et le sujet, plus que celle d'une logique différentielle et créatrice. C'est là un point majeur de distinction par rapport à Deleuze, où la différence est non seulement centrale, mais elle est, de surcroît, positionnée au croisement des formes constituées de l'histoire et de la pleine nouveauté.

Le 11^{ème} chapitre de *Mille plateaux* (Deleuze et Guattari, 1980) intitulé *De la ritournelle*, et le dernier chapitre de *Qu'est-ce que la philosophie ?* nous permettent d'approfondir ce rapprochement entre la question de l'habiter et la question esthétique. Deleuze et Guattari y présentent le concept de ritournelle pour observer les dynamiques qui entourent la territorialité. La ritournelle est à l'origine une petite musique qui se répète. Les auteurs en ont fait un mot valise couplant « retour » et « éternel », en référence à l'éternel retour nietzschéen.

La ritournelle est une formule contractée qui insiste sur les effets structurants de la répétition dans l'organisation :

- *D'un milieu* : la ritournelle constitue d'abord des milieux gagnés sur le chaos par une détermination minimaliste, la répétition d'une composante : tel, l' « enfant dans le noir, saisi par la peur, se rassure en chantonnant » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 382). En fait, cette première expression de la ritournelle peut être rapportée à une forme de synthèse passive. L'individu donne une unité à ce qui l'entoure en organisant inconsciemment des successions entre les choses ; c'est le monde de l'habitude.

- *D'un territoire* : le territoire marque le passage de l'organisation passive d'un monde par l'habitude, à l'organisation active d'une habitation. Il s'agit de constituer un « chez-soi » en le protégeant des forces extérieures du chaos.
- *D'un cosmos* : l'agencement territorial n'est plus en rapport avec les forces du chaos, mais il s'ouvre sur le cosmos.

Ce qui est en question dans la ritournelle, n'est autre qu'une réflexion sur l'art et l'esthétique comme le souligne Anne Sauvagnargues (2004). Sa particularité est de se fonder sur l'organisation des « mondes animaux » (Von Uexküll, 1965) pour étudier la production des signes.

Du milieu au territoire, s'opère une première territorialisation fondée sur un usage second des signes. Ceux-ci ne sont plus des qualités simplement fonctionnelles mais ils deviennent expressifs ; d'où le terme de territorialisation « *expressive* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 387) ou « *mélodique* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 176). Ainsi, les couleurs, les postures, les sons chez les animaux peuvent rester fonctionnelles tant qu'ils sont liés à un type d'action (sexualité, agressivité, fuite). Ces qualités deviennent expressives lorsqu'elles acquièrent « *une constante temporelle et une portée spatiale* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 387), en d'autres termes lorsqu'elles font exister un territoire dans la durée.

Le territoire n'a d'existence qu'au travers de corps vivants et expressifs, mais en aucun cas il ne préexiste à celui qui l'exprime. En ce sens, Deleuze et Guattari réfutent l'hypothèse de Lorenz selon laquelle l'agressivité entre les espèces est au fondement du territoire. La territorialisation résulte d'une marque animale expressive et non fonctionnelle. La question de l'habiter est abordée à travers une dimension sémiotique explicite. L'habitation repose sur un agencement de marques animales à la fois expressives et appropriatives dans l'espace et le temps. Le territoire apparaît alors comme « *l'effet de l'art* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 388).

Plus encore, les territoires animaux reposent la question de l'art comme étant propre à l'homme. Pour les auteurs, les animaux sont des artistes complets. Ils font émerger des qualités propres à ce qui était déjà donné : « *l'art est d'abord affiche, pancarte* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 389). Et de ces signes premiers émergent de véritables styles expressifs qui sont la résultante conjointe des impulsions animales et des circonstances : par exemple, « *le Scenopoïetes dentirostris, oiseau des forêts pluvieuses d'Australie, fait tomber de l'arbre les feuilles qu'il a coupées chaque matin, les retourne pour que leur face interne plus pâle contraste avec la terre, se construit ainsi une scène comme un ready made, et chante juste au-*

dessus, sur une liane ou un rameau, d'un chant complexe composé de ses propres notes et de celles des autres oiseaux qu'il imite dans les intervalles, tout en dégageant la racine jaune des plumes sous son bec : c'est un artiste complet » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 174). Comme le souligne Anne Sauvagnargues, les auteurs nuanceront dans *Qu'est-ce que la philosophie ?* l'idée que l'art est d'abord le propre de l'animal : si certains animaux constituent et habitent des territoires expressifs faits de couleurs, de postures et de sons, cette sémiotique n'est pas indépendante de son porteur et ne peut s'inscrire à la manière d'un bloc de sensation dans la durée (Sauvagnargues, 2004).

La question de l'habiter et celle de l'esthétique prolongent leur dialogue dans une nouvelle étape qui marque le passage du territoire au cosmos. Ce passage s'opère par une déterritorialisation. En effet, le territoire comme composition expressive ne peut pas être séparé de ce qui l'entoure. C'est même, écrit Manola Antonioli, « *la fermeture du cercle qui permet l'ouverture* » (Antonioli, 2003, p. 208). Comprendons par là que les marques territoriales, de nature sémiotique, forment de nouvelles compositions avec ce qu'elles rencontrent. Par exemple, la ritournelle n'est pas que territoriale, elle peut évoluer selon les circonstances vers des préoccupations amoureuses ou sociales. De ce fait, l'agencement territorial initial est superposé à de nouveaux agencements.

Le territoire ne peut se concevoir comme clos, immobile ou figé. Dès qu'il est formé, il répète la différence fondamentale entre le dedans et le dehors, le déterminé et l'indéterminé. Et cette différence se prête à son tour à une synthèse disjonctive où le dedans et de dehors sont dépassés par un troisième terme qui les enveloppe. À titre d'exemple, les auteurs évoquent le phénomène du Natal, lorsque des animaux quittent leur territoire, se regroupent et rejoignent un au-dehors fondateur – « *un appel mystérieux qui arrache l'habitant au territoire, et le précipite dans un voyage irrésistible, comme les pinsons qui se rassemblent soudainement par millions ou les langoustes qui entreprennent à la marche un immense pèlerinage au fond de l'eau* » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 176).

Après l'habitude et l'habitation, le cosmos, sous l'image du Natal, indique un troisième rapport à l'habiter qui est virtuel. Les auteurs soulignent que cette ouverture du territoire avec son dehors se présente comme « *un rapport direct matériau-forces* » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 422). L'agencement territorial en rapport avec les forces cosmiques donne une nouvelle fois corps à la question esthétique : « *mais toujours si la nature est comme l'art, c'est parce qu'elle conjugue de toutes les façons ces deux éléments vivants : la Maison et l'Univers, le Heimlich et le Unheimlich, le territoire et la déterritorialisation, les*

composés mélodiques finis et le grand plan de composition infini, la petite et la grande ritournelle » (Deleuze et Guattari, 2005b, p. 176).

Plus encore que dans la postface au roman de Michel Tournier, Deleuze insiste ici sur la dimension sémiotique qui articule la question de l'habiter et celle de l'esthétique. Loin de se réduire au mythe de la déterritorialisation (Haesbaert, 2001) ou à une quelconque fin des territoires (Badie, 1995), Deleuze réinterroge les conditions de l'habiter dans l'optique du devenir, de la création, du renouvellement. De ce point de vue, le territoire n'est pas conçu comme une clôture surdéterminant ceux qui l'occupent, c'est au contraire un espace d'acte, redéfini en permanence par une sémiotique expressive et inventive. En cela, il se rapproche davantage de la notion géographique de lieu. Sans frontière, il est fait de signes infiniment combinables avec son voisinage. Entre le chaos indifférencié et le cosmos de l'univocité de l'être, Deleuze tire de ce lieu une conception de l'habiter comme forme du devenir.

La symptomatologie est d'abord apparue, dans la partie précédente, comme l'étude des signes en tant que symptômes. En prêtant attention aux formes constituées, il devient alors possible de mettre à jour certaines potentialités latentes. Cette posture s'est révélée extrêmement cohérente avec notre analyse deleuzienne du milieu, dont les deux acceptions complémentaires articulent le temps de l'histoire et celui de la nouveauté. Pour ces raisons, la symptomatologie nous permet de comprendre comment l'aménagement peut s'ouvrir au milieu tout en y trouvant des ressources pour l'action.

L'idée que le milieu puisse renouveler les catégories de l'action est apparue de façon plus nette en examinant la pensée esthétique de Deleuze. Le signe n'est plus seulement le symptôme d'un sens à créer, c'est la sensation d'un monde à venir. Largement influencée par Spinoza, la pensée esthétique de Deleuze insiste sur la symptomatologie comme expérimentation de nouveaux modes d'existence. Comment les choses peuvent-elles former de nouveaux rapports ? Il n'existe aucune règle *a priori* pour le déterminer. En revanche, il est possible de former un point de vue sur la façon dont deux hétérogènes peuvent favoriser ou non l'émergence d'une tendance nouvelle. Telle est la logique de la sensation qui consiste à capturer des forces latentes et à expérimenter un mode d'existence à la manière d'un explorateur découvrant un nouveau monde.

Deleuze trouve, dans le Robinson de Tournier, une illustration magistrale de ce que signifie expérimenter de nouveaux modes d'existence. Cela nous a permis d'affiner l'idée que

la problématique du devenir était sécante à celle de l'habiter. Pour Robinson, habiter ne consiste pas à vivre *sur* l'île mais à devenir *avec* elle, selon un mode d'existence qui n'est plus conforme à un passé révolu mais compatible avec un futur permanent, et qui introduit dans le présent une irréductible part de nouveauté. Cette pensée esthétique de l'habiter trouve également une formulation originale dans la constitution expressive des mondes animaux.

L'étude de Deleuze dans sa globalité nous a permis de dégager quelques éléments pour fonder une prospective du milieu. Nous détaillons en suivant la façon dont cette approche, qui n'a encore que valeur d'hypothèse, peut être confrontée aux enjeux contemporains de l'aménagement dans le domaine de l'énergie.

5. Hypothèses de recherche et appareil méthodologique

À l'issue de cette réflexion théorique, nous avons pu obtenir quelques éléments permettant de fonder une prospective du milieu. La symptomatologie deleuzienne, liant à la fois le signe comme symptôme et comme sensation, permet d'obtenir un point de vue inédit sur le devenir des milieux géographiques et leur capacité à orienter l'action.

À présent, il faut examiner en quoi ces éléments théoriques, et les principes d'action dégagés, permettent de se saisir des enjeux contemporains de l'aménagement dans le domaine de l'énergie. Ceci nous conduit à préciser notre hypothèse, et à présenter l'appareil méthodologique et empirique mobilisé pour la mettre à l'épreuve.

5.1. Rappel du cadre théorique et des hypothèses

Politique environnementale à l'origine, la politique éolienne française a progressivement été rattrapée par les enjeux paysagers nés de l'implantation massive de ces infrastructures. De ce fait, la maîtrise du développement éolien se situe à la croisée de deux cultures de l'action : la planification et le projet de paysage. Comment penser d'un point de vue théorique et opérationnel l'articulation entre ces deux cultures d'action, entre une pensée de plan et une pensée de situation ?

Ce travail de recherche considère l'entrée esthétique comme un moyen de penser, d'un point de vue théorique et pratique, la façon dont l'aménagement peut tirer parti du milieu. En particulier, nous avons identifié le moment prospectif comme un temps particulièrement ouvert à la complexité du milieu et au renouvellement de l'action. La symptomatologie

deleuzienne nous a permis de donner du corps à cette piste de recherche. Nous en rappelons les principaux éléments :

- (1) *d'un point de vue épistémologique*, Deleuze fonde une pensée capable de déjouer l'attitude surplombante de la pensée sur l'être – ce qui nous permet d'envisager un rapport non hiérarchique entre l'aménagement et les milieux géographiques, et d'étudier les conditions sous lesquelles ces derniers seraient moteurs pour ce premier.
- (2) *d'un point de vue théorique*, Deleuze conçoit la différence comme l'expression créatrice du devenir. La différence est aformelle et première, la forme est seconde et n'est qu'un état transitoire de l'être. Cette critique de la forme instille l'idée que les milieux géographiques ne peuvent être réduits à l'existence des formes constituées et de leurs significations explicites. Le devenir traverse la question de l'habiter de part en part : habiter n'est pas seulement vivre dans un milieu mais devenir avec lui.
- (3) *d'un point de vue méthodologique*, la symptomatologie est l'étude des signes, ces derniers étant à la fois symptôme (logique médicale) et sensation (logique esthétique). Elle désigne un moment de diagnostic en amont du processus maîtrisé des causes et des effets, à un niveau de conversation esthétique. Mais le diagnostic ne peut s'établir qu'en suscitant de nouveaux rapports de forces, procédant de façon prudente et expérimentale. De ce point de vue, l'esthétique est capture de forces : la compréhension des milieux géographiques n'a d'autre finalité que de capter les devenirs immanents à leur confrontation avec la nouveauté, et de comprendre la façon dont se forment de nouveaux modes d'existence.

Ce cadre théorique nous permet de fonder l'hypothèse selon laquelle l'aménagement peut tirer parti du milieu à condition de trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*.

Pour tester cette hypothèse, les enjeux liés au développement éolien sont tout à fait intéressants (cf. Chap. I). Soutenu par l'État français à partir de 1996, le développement éolien constitue une problématique récente vis-à-vis de laquelle les réponses sont encore peu stabilisées en termes d'aménagement du territoire. En outre, la politique tarifaire de soutien à l'énergie éolienne mise en place à partir de 2000 conduit les développeurs éoliens à multiplier

leurs projets, livrant les territoires les mieux ventés à une prospection acharnée. Dans ce contexte, les expérimentations de planification éolienne se sont multipliées aux échelons régional, départemental et infra-départemental.

Notre objectif est d'analyser la corrélation entre la capacité de régulation de ces documents de planification et la façon dont ils ont pris en compte le milieu. Notre cadre théorique nous permet de traduire cette corrélation sous la forme de deux hypothèses secondaires :

- si l'aménagement considère le milieu comme le lieu de validation d'une rationalité pratique, alors la capacité de régulation de sa planification éolienne est faible
- inversement, si l'aménagement parvient à conjecturer le milieu comme un potentiel en devenir, alors la capacité de régulation de sa planification éolienne est forte

5.2. Présentation des terrains d'étude et des méthodes d'observation

Le choix des terrains d'observation a été motivé par la présence d'expérimentations pionnières en matière de planification éolienne. Les espaces retenus ont connu un développement éolien précoce et intensif. Les départements de l'Aude et de l'Aveyron correspondent tout à fait à ces critères : le premier est célèbre pour être le territoire des débuts de l'éolien industriel en France, le second, retenu dès le programme Eole 2005, est un département qui a connu une très forte progression ces dernières années, et dont les projets en cours d'instruction soulèvent d'importants enjeux paysagers.

Par ailleurs, ces deux aires études comportent chacune un Parc Naturel Régional (PNR) qui s'investit dans l'expérimentation de planifications éoliennes. Notre intérêt pour ces deux PNR réside dans le fait qu'ils portent une vision du développement éolien et de sa gestion différente de celle portée par les services de l'État, en particulier sur la vision des enjeux paysagers et l'échelle d'appréhension des problèmes. Dans l'Aude, le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée a entamé une démarche de planification en 2000, opérationnelle depuis 2002, et dont nous avons pu observer les effets. En Aveyron, le PNR des Grands Causses souhaite depuis 1999 conduire sa propre réflexion en la matière, mais ne commence véritablement à le faire que depuis 2006. Leurs développements sont donc contrastés. Pour cette raison nous ne menons pas une analyse comparée des planifications éoliennes de ces deux PNR, le premier étant beaucoup plus avancé que le second. Nous étudions d'abord le cas

aveyronnais dans son ensemble, aussi bien l'action des services de l'État que celle du PNR des Grands Causses, puis nous nous concentrons sur l'expérience pionnière du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Ces terrains d'étude s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration scientifique avec le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED). Ils participent d'un programme de recherche international entre la France, l'Allemagne et le Portugal coordonné par Alain Nadaï²⁸⁶ : « Eoliennes et paysage : la politique éolienne entre politique de l'environnement et politique du paysage »²⁸⁷.

Pour tester les deux déclinaisons de notre hypothèse principale, nous avons eu recours à différentes méthodes :

Les observations en situation collective : nous avons pu suivre des réunions publiques d'information entre les développeurs éoliens et les populations locales. Cela nous a permis d'appréhender la nature des échanges entre les parties, les modes d'accord et de désaccord.

La visite de sites éoliens : ce travail de terrain nous a permis d'appréhender les lieux à différentes étapes de construction d'un chantier éolien (mesures préliminaires du potentiel éolien, organisation du chantier et mise en place des fondations, fonctionnement d'un parc éolien avec visite du public). Ces visites ont pu être menées seules ou accompagnées (paysagistes, chasseurs, opposants à l'éolien). De façon générale, elles nous ont permis d'affiner notre perception des enjeux et de posséder des références communes avec les personnes interviewées.

Les entretiens semi-directifs : ces entretiens ont été menés auprès des diverses parties concernées par les projets éoliens (services de l'État, élus locaux, associations d'opposants à l'éolien, associations favorables à l'éolien, agents territoriaux, développeurs éoliens, cabinets de paysagiste, experts environnementaux). Pour l'Aveyron, nous avons réalisé 26 entretiens et, pour l'Aude, 28. Pour cela, nous avons utilisé plusieurs grilles d'enquêtes (cf. Annexe 3). En effet, selon les personnes rencontrées, nos objectifs variaient : avec les administrations, notre exigence principale était de saisir précisément le fonctionnement des services, les procédures d'instruction, l'évolution des pratiques. Auprès d'associations ou d'habitants nous avons davantage insisté sur la nature des espaces fréquentés, les pratiques et les valeurs qui leur sont associées. À la flexibilité des grilles d'entretien est donc venue s'ajouter une attitude

²⁸⁶ Paysagiste et socio-économiste, Alain Nadaï est chercheur au CIRED.

²⁸⁷ Ce programme de recherche s'étend sur la période 2006 – 2009 et est financé grâce au Conseil Français de l'Énergie et au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (programme Paysage et Développement Durable).

différente de notre part, en tant qu'intervieweur. Par exemple, auprès des administrations, notre travail de relance a été assez important, de façon à dépasser la première présentation des faits, et à rentrer dans les coulisses du travail de chaque interviewé. Cela supposait parfois de quitter les sentiers battus de notre grille d'entretien pour suivre la personne dans l'emboîtement successif de ses justifications, et remonter de proche en proche, de la décision finale à sa justification, de celle-ci à ses fondements, de ceux-ci aux conditions de son énonciation, etc. L'intérêt de ce cheminement est bien reconnu en sciences sociales : il ne s'agit pas de recueillir passivement la parole de l'interviewé, au risque d'obtenir des justifications provoquées par l'intervieweur lui-même, mais de l'inciter à décrire les actions enveloppées par son récit. Tous ces entretiens, enregistrés et retranscrits, ont constitué une base importante de notre travail. En dehors des spécificités propres à ces terrains, nous renvoyons le lecteur à la description plus générale de la façon dont nous conduisons les entretiens semi-directifs (cf. Chap. IV, sous chapitre 1.2.2).

La reconstitution des processus de production des documents de planification : pour notre analyse il était capital de comprendre les conditions de production des documents de planification. Il s'agit notamment d'identifier les administrations et les partenaires associés à ces processus, leur degré d'engagement et parfois les raisons de leur éviction, leurs contributions respectives en termes d'expertise, les débats et les réflexions suscités par la production de ces documents.

D'un point de vue méthodologique, cela a parfois supposé de revenir plusieurs fois vers un même interlocuteur. Un travail particulièrement approfondi a été mené dans le cas de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise : nous avons pu disposer, après demande aux maîtres d'ouvrage, des archives de cette charte, et en particulier de certains documents internes à l'agence Urbane (préparation de réunions, essais cartographiques, résultats d'enquêtes, photographies, schémas, croquis). Ceci nous a permis d'identifier des documents clefs dans le processus de création de la charte du PNR et, par allers-retours auprès des bureaux d'étude, d'affiner nos premiers éléments d'analyse. La particularité de cette approche méthodologique est que nous avons pu, à partir de documents définitifs ou intermédiaires, retrouver les étapes informelles de la conception de la charte, reconstituer le contexte d'utilisation des documents, selon une temporalité qui n'est pas chronologique et linéaire.

L'analyse des formes cartographiques est apparue centrale au cours de ces échanges : c'est pourquoi leur décryptage constitue l'entrée principale de notre analyse. Cette attention pour la sémiologie cartographique nous permet de donner du corps à notre hypothèse tournée vers la symptomatologie. De ce point de vue, sous des conditions bien précises, certains

éléments graphiques des cartes étudiées pourront être considérés comme des symptômes qui révèlent des façons de faire tenir ensemble des lieux, des éoliennes, des paysages et des sensibilités.

En première partie de cette thèse nous avons démontré que l'esthétique permet de mobiliser la question du milieu et contribue à sa redécouverte par l'aménagement. Mais il est apparu aussi que cette reconnaissance des qualités du milieu se heurtait au caractère normatif de l'action aménagiste. Comment formaliser l'apport des théories esthétiques pour l'action et envisager une prospective du milieu ouverte à l'expérimentation ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous avons tout d'abord mené un examen critique des théories esthétiques de Jacques Rancière et Kant. Il est apparu que la dépendance de celles-ci vis-à-vis d'une pensée par concept était importante. Par conséquent, l'esthétique ne constitue pas un sol théorique suffisamment autonome pour instaurer un nouveau rapport entre le milieu et l'aménagement. Pour réviser cette tendance, nous nous sommes tourné vers Deleuze, dont la pensée tient pour centrale la question de la multiplicité. En toute hypothèse, cette approche permet de déjouer l'attitude surplombante de l'aménagement sur le milieu et d'envisager un schéma où la complexité de ce dernier joue un rôle moteur pour l'action.

Cette intuition s'est confirmée à la suite d'une lecture plus fine de Deleuze en rapport avec notre problématique. Tout d'abord, sa critique de la notion de forme conduit à relativiser la posture normative de l'aménagement : il est possible de saisir le milieu à travers des formes molles qui ne l'instrumentalisent pas. Par ailleurs, nous avons mis à jour que la notion de milieu trouvait chez Deleuze une double acception : au pluriel, les milieux géographiques sont codés, signifiés, pris dans un temps historique ; au singulier, le milieu est un point de rencontre hors de tous codes où résonne le temps de la nouveauté. Cette double acception du milieu permet de penser l'action au croisement des logiques de l'histoire et du devenir. Cela sous-tend un schéma où l'aménagement, en tant qu'activité tirant partie des potentialités du milieu pour reconfigurer les formes géographiques existantes, peut trouver sa place.

Néanmoins, il nous fallait identifier une méthode capable de caractériser ce processus exploratoire du milieu par l'aménagement

En étudiant l'emploi par Deleuze de la notion de symptomatologie nous avons pu obtenir quelques résultats. D'un point de vue théorique, la symptomatologie désigne, à travers

l'attention pour les signes, l'étude de modes d'existence émergents : le signe ne nous apprend rien, il nous force à penser le sens qui naît d'une rencontre contingente. D'un point de vue pratique, la symptomatologie ne se réduit pas au sens classique du diagnostic, pensé comme état des lieux ou description de l'existant. C'est le moment de l'étude sans règle, *a priori*, des phénomènes. Nous avons pu mettre à jour que Deleuze appuyait cette activité sur deux principes d'action : la prudence et l'expérimentation. En nous tournant vers la pensée esthétique de Deleuze, il est apparu encore plus clairement que la symptomatologie consiste à redécouvrir les potentialités immanentes au milieu et à expérimenter de nouveaux modes d'existence.

Cette méthode symptomatologique constitue un cadre porteur pour envisager une prospective du milieu en aménagement. À ce titre, elle fonde l'hypothèse selon laquelle l'aménagement peut tirer parti du milieu à condition de trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*. Cette hypothèse, et ses déclinaisons, sont confrontées à deux études de cas de planification éolienne, en Aveyron puis dans l'Aude.

Chapitre VI La planification éolienne aveyronnaise : les rendez-vous manqués de l'administration et du paysage

La réflexion théorique précédente nous a permis de renouveler la façon de penser les relations entre l'aménagement et le milieu. Ce dernier peut constituer un potentiel pour l'action à condition que l'aménagement parvienne à l'appréhender de façon prospective. Cette prospective du milieu a trouvé des appuis théoriques et pratiques éclairants à travers la notion deleuzienne de symptomatologie.

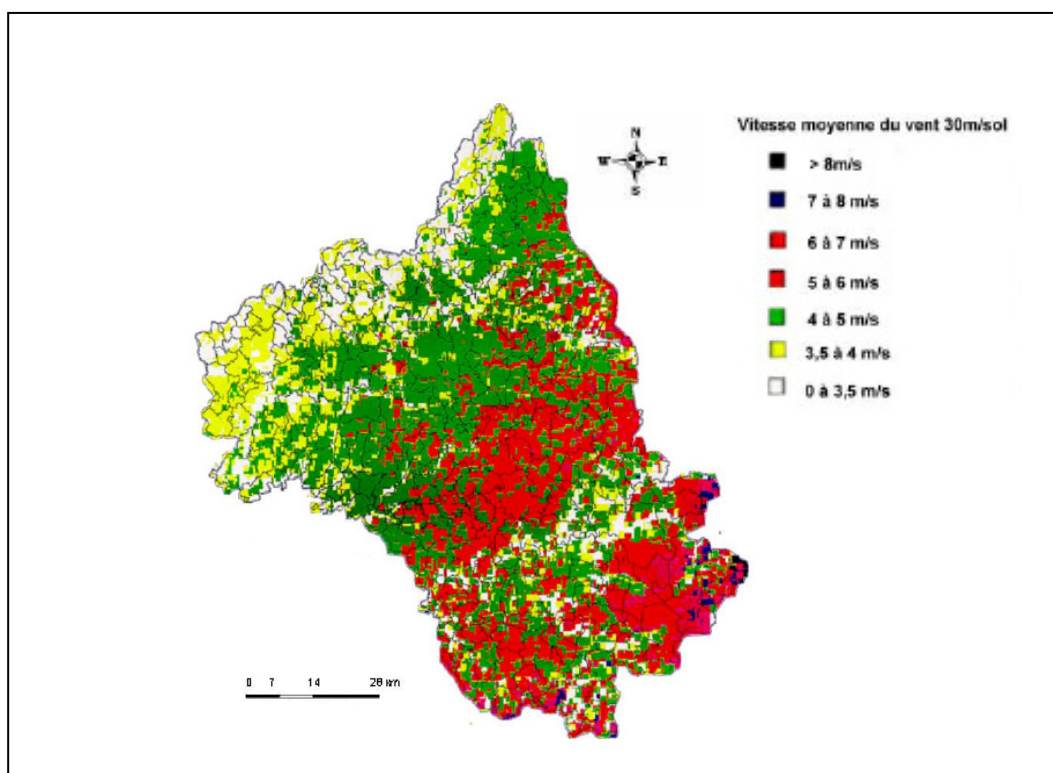
Ceci soutient notre hypothèse, d'après laquelle l'aménagement peut tirer parti du milieu à condition de trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*. Dans le but de confronter cette hypothèse aux problématiques contemporaines de l'aménagement dans le domaine éolien, nous l'avons précisée en établissant une corrélation entre le degré de prise en compte du milieu et la capacité de régulation des planifications éoliennes.

Ce premier cas d'étude se situe en Aveyron. Notre objectif est, comme annoncé dans l'exposé de notre appareil méthodologique et empirique, d'analyser les conditions de production de la planification éolienne coordonnée par les services de l'État au niveau départemental.

L'Aveyron est un des plus grands départements français (5^{ème} sur 96 départements)²⁸⁸. C'est également l'un des moins peuplés (74^{ème}), et, avec 31 hab / km², il peut être considéré comme un espace de faible densité²⁸⁹. Le sud de l'Aveyron est l'un des plus importants gisements éoliens du département (cf. Carte 13) mais aussi de la région Midi-Pyrénées. Sur les causses du Larzac, au sud-est, et sur les monts de Lacaune au sud, les vitesses moyennes de vent sont de plus de 8 m/s, soit du même ordre de grandeur que celles enregistrées sur le littoral méditerranéen ! À ce titre, l'Aveyron fait partie des départements français disposant d'un gisement important. Il est principalement balayé par deux vents dominants : la Tramontane (flux de nord-ouest) et l'Autan (flux de sud-est).

²⁸⁸ Données : INSEE/Enquête annuelle de recensement 2005.

²⁸⁹ La notion de faible densité est fluctuante, son seuil évoluant entre 10 et 36 hab / km² selon les auteurs (Clarimont, Aldhuy et Labussière, 2006).



Carte 13 : Carte des gisements éoliens en Aveyron²⁹⁰

Ces quelques éléments expliquent que l'Aveyron ait été rapidement sollicité par les développeurs éoliens, dès le milieu des années 1990, puis de façon croissante et soutenue jusqu'à aujourd'hui. Cela en fait un cas d'étude particulièrement intéressant. En effet, la planification éolienne constituée par les services de l'État et ses partenaires ne résulte d'aucune obligation légale mais de la confrontation progressive des administrations, des élus et des populations locales aux problématiques éoliennes. Les tâtonnements et les recadrages qui scandent l'apparition de ce document de régulation constituent les articulations principales de notre analyse.

²⁹⁰ Source : ADEME.

1. Merdelou et Fontanelles : d'une expérience pionnière à la constitution d'un pôle éolien

Le premier projet éolien aveyronnais se déroule dans le cadre de l'appel Eole 2005, organisé par l'État français. Ces projets émergeaient localement, soit de la prospection des développeurs éoliens, soit de celle des communes.

Peux-et-Couffouleux est un petit village rural aveyronnais (111 habitants). La commune n'accueille aucune industrie et aucun commerce et donc bénéficie de peu de taxe professionnelle. Au milieu des années 1990, le maire, agriculteur, recherche des moyens pour rembourser les dettes de la commune et de soutenir l'activité agricole déclinante.

« Ça donne une image que l'Aveyron bouge ! Qu'on n'est pas tout le temps des arriérés, des isolés... c'est ce que je conteste à ceux qui disent que l'éolien défigure le paysage. Alors je me dis que... il faut penser qu'on ne travaille pas pour nous, mais pour les générations à venir. Si on ne fait rien, l'agriculture va périr parce qu'on est dans des terrains difficiles [...] Je me dis : si on fait rien pour intéresser les jeunes à rester, qu'en sera-t-il dans 10, 15, 20 ans ? Alors ceux qui disent qu'on défigure le paysage, moi je dis, au contraire, on donne au paysage un sens de vie... que ce soit pas la brousse et que ce soit pas la friche qui emporte tout dans quelques 10, 15 années à venir. Donc c'est quelque chose qui donne vie à une région » (Maire de Peux-et-Couffouleux, entretien du 16 août 2006)

En février 1996, le maire de Peux-et-Couffouleux prend connaissance de l'appel d'offre du Ministère de l'Industrie dans la presse locale. Il essaye de se rapprocher de développeurs éoliens mais sans succès durant cinq mois. C'est par hasard qu'il rencontre un jeune ingénieur de Valorem, une petite entreprise qui travaillait depuis deux ans dans le domaine des énergies renouvelables. À cette époque, la région Midi-Pyrénées dispose d'un atlas éolien et est identifiée par les développeurs comme un gisement éolien de premier ordre. Le site du Merdelou, dont fait partie la commune de Peux-et-Couffouleux, est identifié par ce jeune ingénieur, en mai 1996, alors qu'il prospectait dans le coin :

« Je suis tombé sur le site du Merdelou et j'ai senti qu'il y avait un potentiel éolien important. Par rapport à la configuration du relief d'une part, mais surtout par rapport à la végétation. La forme des sapins notamment... il y avait des demi-sapins ! C'est-à-dire des sapins dont les branches ne poussaient que d'un seul côté. Ce qui est un signe quand on n'a pas fait de mesures, c'est un signe que le vent souffle très fort dans une direction. Et ça, ça ne trompait pas ! Alors que sur l'atlas éolien, il y a avait un gisement correct mais pas extraordinaire [...] et puis en montant sur le site, formidable ! Un site d'accès extrêmement facile, on montait en voiture. Un site extrêmement venté. Pas d'habitation dans le coin. La problématique du réseau électrique, je ne m'en était pas soucié à l'époque [...] on décide de travailler ensemble et le contact était bon. À cette époque il n'y avait pas de règles claires comme aujourd'hui. On a d'abord décidé de négocier le bail. Ensuite, on a contacté la DIREN et organisé une réunion en conseil municipal. Nous avons aussi rencontré le Parc

Naturel Régional des Grands Causses. La DIREN et le PNR étaient au départ un peu réticents mais ils ont évolué vers une position plus favorable » (Ingénieur Valorem, entretien du 17 novembre 2006).

Le maire est mis par la suite en contact avec le directeur de Valorem, lequel propose de monter l'étude technique gratuitement. En parallèle, Valorem convainc l'entreprise allemande Enertrag de financer le projet : le projet du Merdelou est sur les rails.

Réceptive au projet, l'entreprise vérifie qu'il n'y a pas de contraintes environnementales majeures, ni de limites techniques (aéroport à proximité, etc.) et enfin que la connexion au réseau électrique est facile. L'ADEME apporte son soutien au projet en réalisant l'évaluation du potentiel éolien sur le site, en novembre 1996. Après un an, les mesures confirment que le site a un grand potentiel : une vitesse de vent de 10 m/s en moyenne ! Il est alors possible à Valorem de postuler à l'appel d'offre Eole 2005 avec un projet de 6 éoliennes (parc de Merdelou). Comme l'exposition au vent du Merdelou laisse envisager un prix très bas du kWh, le critère de sélection principal, le projet est retenu en octobre 1997. Le second appel d'offre d'Eole 2005, en novembre 1999, donne l'occasion à Valorem de proposer 6 éoliennes supplémentaires, lesquelles sont aussi retenues (parc de Fontanelles).

Ce parc éolien est une première pour les services de l'État en Aveyron. En 1999, alors que le projet du Merdelou est en cours, le préfet de la région Midi-Pyrénées demande au préfet du département de l'Aveyron de mettre en place une commission *ad hoc* de façon à encadrer le projet. La commission est composée à partir de différents services déconcentrés et de partenaires extérieurs, rassemblés en Mission Interservices Aménagement et Paysages (MISAP). Elle inclut les services de l'agriculture (DDAF), de l'équipement (DDE), de la santé publique (DDASS), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie (DRIRE). Sont également conviés les administrations de l'architecture et du patrimoine (SDAP), le PNR des Grands Causses (PNRGC), le service départemental de conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), la fédération départementale d'électricité (SIEDA), la délégation régionale de l'ADEME et la ligue de protection des oiseaux (LPO) d'Aveyron. La DDE devient progressivement l'instance coordinatrice de cette commission. À cette époque, une telle commission éolienne constitue un dispositif exceptionnel au regard du nombre de partenaires engagés : ce n'est qu'à partir de 2003 que des groupes de travail interservices vont se généraliser en France pour suivre les projets éoliens.

Cette commission constitue une première manière de réfléchir collectivement sur le cas du Merdelou-Fontanelles. Les partenaires ne savent pas alors vraiment comment se positionner les uns par rapport aux autres : par exemple, sur les questions de paysage, ils sont cinq à pouvoir se prononcer (DDE, DIREN, SDAP, CAUE, PNRGC), ce qui ne va pas faciliter la coordination des membres. De plus, avec ses 15,6 MW et ses 12 machines, le projet de Merdelou-Fontanelles est à l'époque le plus gros projet français, la plupart des autres n'excédant pas 10 MW. Pour ces diverses raisons, le rôle de chacun va se préciser au fur-et-à mesure que le projet prend forme. En mai 1999, les acquisitions foncières sont réalisées sans difficultés. Néanmoins, le maire de Peux-et-Couffouleux, sur les conseils de Valorem, propose à la commune voisine, Brusque, d'implanter trois éoliennes sur leur territoire. Cette répartition territoriale des éoliennes a pour but d'améliorer l'acceptabilité sociale du projet : si l'ensemble du parc s'était trouvé sur Peux-et-Couffouleux, la commune de Brusque aurait vu les éoliennes mais sans bénéficier de la taxe professionnelle ni des valeurs locatives. Deux mois plus tard, le 12 juillet 1999, la réunion publique est un succès. Plus de la moitié du village y participe (56 habitants) et les habitants se montrent favorables au projet. Quelques jours plus tôt, le 3 juin 1999, le dossier de permis de construire est déposé à la DDE.

À l'époque, l'administration n'avait pas l'obligation d'évaluer les impacts environnementaux et paysagers des projets éoliens. Néanmoins, la MISAP décide d'évaluer le projet de Merdelou-Fontanelles sur ces aspects : les administrations constatent rapidement que les outils leur manquent. De son côté, la DIREN prend en charge les enjeux environnementaux et naturalistes, tandis que le PNR se préoccupe davantage des mesures de cicatrization du site après le chantier :

« La DIREN avait tous les arguments milieux naturels, elle était un peu la vigie sur ces thématiques là. Nous, c'était plus sur le paysage et sur ce qu'on appelle les cicatrizations et les limitations des mouvements de sol sur le chantier, surtout des plateformes pour l'implantation des éoliennes mais aussi pour l'acheminement des machines... donc, sur le Merdelou, on a été très vigilant sur le calibrage de la voie forestière et puis aussi on a demandé à ce qu'il y ait une réflexion sur le paysage » (Architecte-paysagiste du PNRGC, entretien du 17 août 2006).

Le projet est également modifié en fonction des conseils de la LPO de façon à adapter le projet aux migrations d'oiseaux. Malgré ces différents avis, la DDE désire consolider la légitimité de la décision administrative, laquelle était construite en dehors de tout cadre opposable. Elle décide de consulter la Commission départementale des sites, perspectives et

paysages (CDSPP), composée à parts égales d'administrations, de communes et de partenaires associés (associations, organisations professionnelles). En août 1999, la CDSPP se prononce contre le projet sur la base de deux arguments : les impacts visuels à l'encontre d'une colline voisine (Bellegarde, au sud du site) et la présence d'une fleur protégée (*Tulipa Australis*). Cet avis réintroduit la question paysagère au coeur des débats en MISAP ; ce qui permet au PNR, plus favorable que les autres membres, sauf la DIREN, à une réflexion paysagère approfondie, de convaincre la MISAP de contacter un cabinet de paysagiste. En 2000, l'agence « Terre-Histoire » est retenue pour travailler avec le développeur éolien sur le projet de paysage. Un des enjeux importants est d'annuler un projet facilitant l'accès routier à la crête du Merdelou pour les engins de terrassement et de levage. Le paysagiste parvient à inverser la décision et propose d'élargir le chemin forestier existant et de végétaliser les abords. Néanmoins, sa participation tardive au processus de conception ne lui permet que partiellement d'intégrer les enjeux paysagers dans le projet. Sa contribution est notamment controversée concernant les mesures de cicatrization du chemin forestier.

Malgré cela, son intervention permet à la MISAP de délivrer un permis de construire le 13 décembre 1999. Cette décision fut attaquée par un fermier développant une activité agro-touristique à proximité du site. Sa crainte portait en particulier sur les effets que la ligne haute tension raccordant le parc éolien au réseau pourrait avoir sur ses moutons. Son recours devant le tribunal administratif est rejeté en avril 2000. Le chantier commence en juillet 2001 et se termine en juin 2002 avec la connexion du parc au réseau.

Si la commune de Peux-et-Couffouleux s'est accordée avec celle de Brusque pour se « partager » la crête du Merdelou, l'arrivée d'un parc éolien a créé des tensions dans la constitution des intercommunalités. Peux-et-Couffouleux est une commune isolée au moment du projet éolien. La perspective de voir les bénéfices de l'éolien engloutis par la mise en place d'une taxe professionnelle unique (TPU) l'a conduite à refuser toute coopération intercommunale avec le groupement du Rougier de Camarès en voie de constitution en 2001.

À travers ces rebondissements successifs, le projet du Merdelou a constitué une première pour le développement éolien en Aveyron. C'était l'occasion pour les administrations locales de se frotter à de nouveaux enjeux d'aménagement du territoire dans le cadre de la MISAP. Cette dernière va rapidement évoluer pour s'adapter au coup d'accélérateur que l'adoption au niveau national de tarifs garantis donne au développement de l'éolien en France.

2. Les services de l'État s'organisent : l'adoption d'une planification éolienne départementale

Le document cadre sur le développement éolien en Aveyron émerge, en 2000, en réaction à la multiplication des projets et en particulier suite au site expérimental du Merdelou inscrit au programme Eole 2005. C'est d'ailleurs la commission de pilotage réunie à l'initiative de la préfecture autour du projet du Merdelou qui deviendra le creuset de cette réflexion. Elle se compose des services de l'État coordonnés en MISAP²⁹¹ auxquels ont été associés le service départemental de l'architecture et du patrimoine, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le CAUE, le Syndicat d'électrification (SIEDA²⁹²), l'ADEME et la Ligue de Protection des Oiseaux.

Le document achevé en 2005, la commission de suivi des projets éoliens s'est restreinte à la MISAP. Les autres partenaires sont diversement impliqués : le PNR des Grands Causses est sollicité à titre consultatif, la LPO fournit son diagnostic directement aux développeurs éoliens, quant aux autres instances, elles ne sont pas prises en compte. On note qu'aucune association environnementale agréée n'a participé aux commissions de pilotage et de suivi. En somme, dans sa coordination de la MISAP, la DDE a eu tendance à donner plus de poids aux acteurs institutionnels. Les organisations émanant des collectivités territoriales (comme le CAUE de l'Aveyron) ou d'associations (comme la LPO) se sentirent par contrecoup moins partie prenante alors qu'elles étaient pleinement associées lors de la commission du Merdelou.

« Le CAUE a prêté main forte au départ, au moment de l'élaboration du document, le PNR a été associé aussi à ce moment-là et a apporté un certain nombre de corrections aussi. Après, il y a eu la DASS qui, elle aussi, était présente pratiquement à toutes les réunions et puis qui a levé le pied... on ne sait pas pourquoi. La LPO aussi, de la même façon. Alors la LPO... voyez, on se retrouve, tout compte fait, on se retrouve avec des schémas, des structures d'administration qui font qu'à un moment donné, elles sont un peu juge et partie. C'est que la LPO participe aux études environnementales, ils font de l'expertise, ils sont payés pour ça [...] ça pose un problème. Même si on connaît leur valeur scientifique dans ces instances-là. Le problème, c'est qu'à un moment donné l'État doit se protéger par rapport à ça. Est-ce que c'est ce qui fait qu'aujourd'hui on est resserré aux trois structures... et puis, pragmatiquement parlant aussi, il faut dire qu'un service comme la DASS n'a pas les

²⁹¹ Mission interservices aménagement et paysages (services préfectoraux, DDE, DDAF, DDASS, DIREN, DRIRE). La DDE est progressivement devenue l'instance coordinatrice et animatrice de la MISAP au sujet des projets éoliens.

²⁹² Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron.

moyens... déjà nous, c'est lourd [...] parce que c'est pas notre seule mission, l'éolien ! » (Entretien avec la SDAP, le 14 décembre 2006).

Sur la forme, ce document cadre sur l'éolien résulte d'un travail de synthèse des connaissances apportées par les différents partenaires, en particulier le SIEDA, la LPO et le CAUE. Leurs productions ont connu des fortunes diverses allant d'un recyclage quasi-total à des modifications substantielles.

Sur le fond, manifestement la base du rapport a été fournie par le syndicat d'électrification, lequel a mené deux études sur le développement éolien (SIEDA, 2001 ; 2002)²⁹³. Celles-ci projettent une planification départementale du développement éolien fondée sur la synthèse de contraintes et sensibilités dans les domaines urbanistique, patrimonial et naturaliste. Dans son étude, le SIEDA, après réflexion avec les services de l'État, hiérarchise les contraintes en trois niveaux de sensibilité (cf. Fig. 26).

Secteurs	Types de contraintes et servitudes incluses dans chaque secteur	Compatibilité de chaque secteur avec l'implantation d'un parc éolien
Rouges	ZICO, monuments et sites classés et inscrits, servitudes radioélectriques, 350 à 400 m par rapport aux habitations	Incompatibilité forte avec l'implantation d'un parc éolien
Oranges	Sites Natura 2000, ZNEIFF 1 et 2, servitudes aéronautiques, paysages « emblématiques », secteurs à forte co-visibilité avec les monuments et sites classés et inscrits	Implantation d'un parc éolien envisageable en fonction des conclusions de l'étude d'impact. Cette dernière devra approfondir un ou des points qui détermineront la faisabilité éventuelle du projet
Autres	Par déduction, c'est la différence entre l'ensemble du territoire aveyronnais, et les secteurs rouges et oranges	Ce sont a priori les secteurs les moins sensibles où les parcs éoliens pourront s'implanter de préférence

Figure 26 : Type de contraintes et classification en niveaux de sensibilité pour l'implantation d'éoliennes²⁹⁴

Comme le synthétise ce tableau issu d'un rapport réalisé pour le SIEDA, la question paysagère est appuyée sur des paramètres essentiellement réglementaires au risque de nourrir

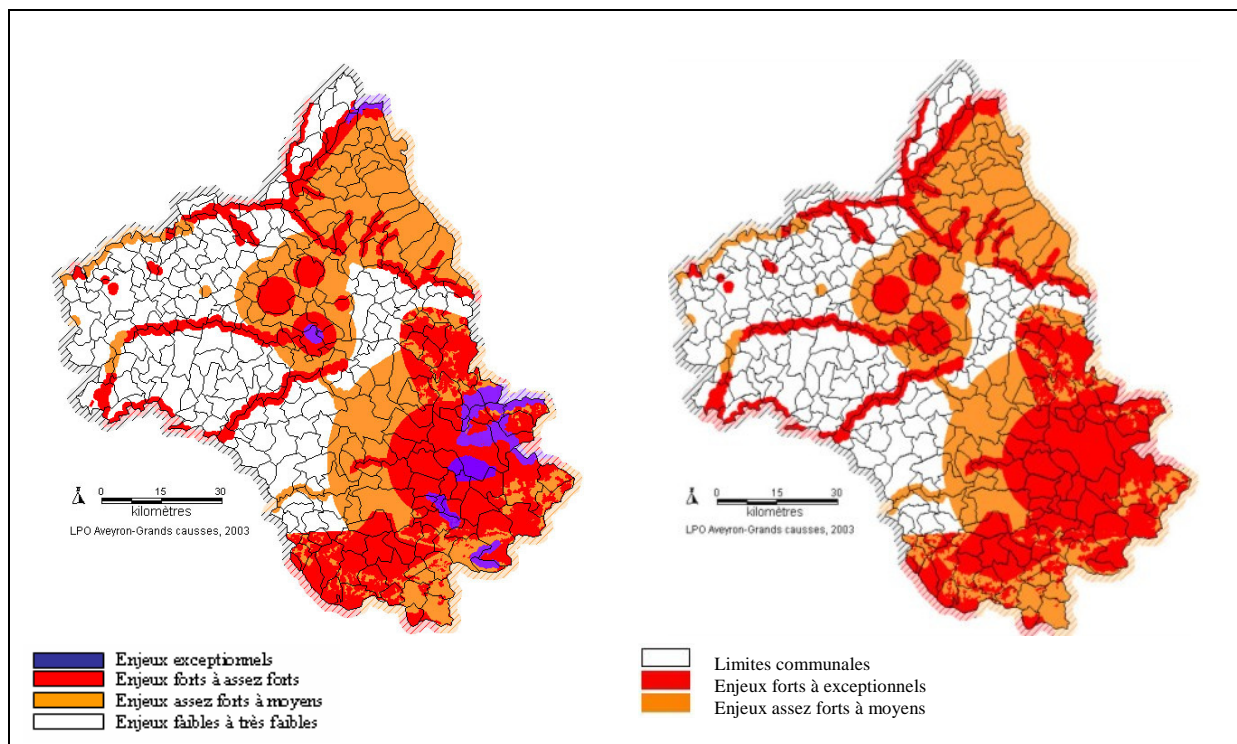
²⁹³ Afonso Victor (2002). *Mise en place d'un plan de cohérence de développement de l'éolien en Aveyron : Plan Eole 12* ; pour le compte du SIEDA, 73 p. ; Gilard Delphine (2001). *Projet Eolien. Rapport de stage pour le compte du SIEDA*. Institut national des sciences appliquées de Toulouse. Département de génie des procédés industriels, 42 p.

²⁹⁴ Source : SIEDA (2002).

une opposition entre ce qui est classé et ce qui ne l'est pas, entre l'exceptionnel et l'ordinaire. La notion de « paysage emblématique » est citée par anticipation d'une étude ultérieure commandée par les services de l'État (étude analysée par la suite) et n'est pas définie dans le présent rapport, qui précise seulement : « le Larzac, l'Aubrac, les villages perchés feront certainement partie de ces secteurs » (SIEDA, 2002, p. 55). *In fine*, le document prototype proposé pour la planification éolienne par le SIEDA se résume à une carte de superposition des contraintes. Comme le rappelle le tableau ci-dessus, c'est « par déduction » que le reste du territoire est qualifié de « secteurs à potentialités fortes de développement de l'éolien » (SIEDA, 2002, p. 54).

La protection des oiseaux est également un enjeu majeur de cette réflexion cadre. La LPO proposa une cartographie des zones sensibles pour l'avifaune sur la base de quatre degrés de protection. Cependant, son document fut retravaillé en MISAP afin de le conformer à la carte finale d'aide à la décision, laquelle ne comprend que trois types de zones sensibles. Pour la LPO, cette traduction administrative de leurs connaissances a diminué le niveau de protection souhaité pour l'avifaune.

« On avait proposé à l'époque une synthèse avec quatre niveaux [cf. Carte 14]... il y a eu des tas de discussions sur la présentation de cette carte, ça a été terrible [...] on est arrivé à un stade où on a dit il faut quatre zones. Des zones où on est absolument contre et on n'acceptera aucune éolienne, y compris l'État. Donc c'était ces zones violettes [...] En fait, on nous a demandé en MISAP d'enlever ce violet et de faire disparaître ces zones où on ne voulait vraiment pas avoir d'éoliennes et où donc tout est rouge... donc possible mais avec beaucoup de contraintes. [...] dans la discussion en MISAP... même avec la DIREN... je sais qu'il y a eu des discussions qui ne sont plus très techniques après... on a proposé une carte avec du rouge partout [cf. Carte 15]. Il y a des gens qui ont dit : mais c'est pas possible, ça ne va jamais être accepté, on ne peut pas mettre d'éoliennes sur le Larzac ; et puis d'autres qui disaient : mais après tout, qu'est-ce qu'on veut ? C'est qu'il n'y ait pas d'éoliennes sur le Larzac... on n'était plus dans des discours techniques [...] l'histoire que c'était violet ou pas, c'est pour que ce soit acceptable par le préfet » (LPO Aveyron, Entretien du 24 août 2006).



Carte 14 : Carte de synthèse des contraintes faunistiques²⁹⁵

Carte 15 : Carte de synthèse des contraintes faunistiques

Ces deux cartes (cf. Cartes 14 et 15) illustrent les modifications apportées par la MISAP lors de la constitution de la réflexion cadre. Il est à noter que la carte finale (celle de droite) connaît une modification supplémentaire de sa légende : la mention « enjeux faibles à très faibles » a été remplacée par celle de « limites communales »²⁹⁶, ce qui en fait des zones sans enjeu d'un point de vue ornithologique !

Le paysage est un autre enjeu de la réflexion cadre qui a éveillé certaines tensions entre les partenaires de la MISAP. Pour caractériser les entités paysagères de l'Aveyron, les services de l'État se sont inspirés des unités paysagères définies par le CAUE (CAUE 12, 2001). Ce dernier s'appuyait sur les interactions entre l'homme et le milieu pour déterminer les formations paysagères actuelles. L'accent était mis sur le caractère des paysages, la façon dont ils reflètent les dimensions historiques, culturelles et sociales du territoire aveyronnais. De ce point de vue, l'Aveyron a été divisé en six grandes entités : les Ségalas, les Grands Causses et leurs Avant-Causses, les Rougiers, les Monts, les Petits Causses Villefranchois et Comtal, et le Nord Aveyron (cf. Carte 16). Cette représentation a été considérée par une partie de la MISAP, en particulier la SDAP, comme pas assez maniable pour renseigner le document

²⁹⁵ Source : cartes 14 et 15 réalisées par la LPO Aveyron, décembre 2003.

²⁹⁶ DDE de l'Aveyron (2005). *Réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron*. Rodez, p. 42.

de planification en cours de constitution. Un appel d'offre a été lancé pour entreprendre une étude paysagère complémentaire. Le choix s'est arrêté sur le bureau d'étude « Carrés Verts » (Carrés Verts, 2002). Doté d'un budget restreint, ce dernier a eu pour commande d'affiner la typologie des paysages aveyronnais :

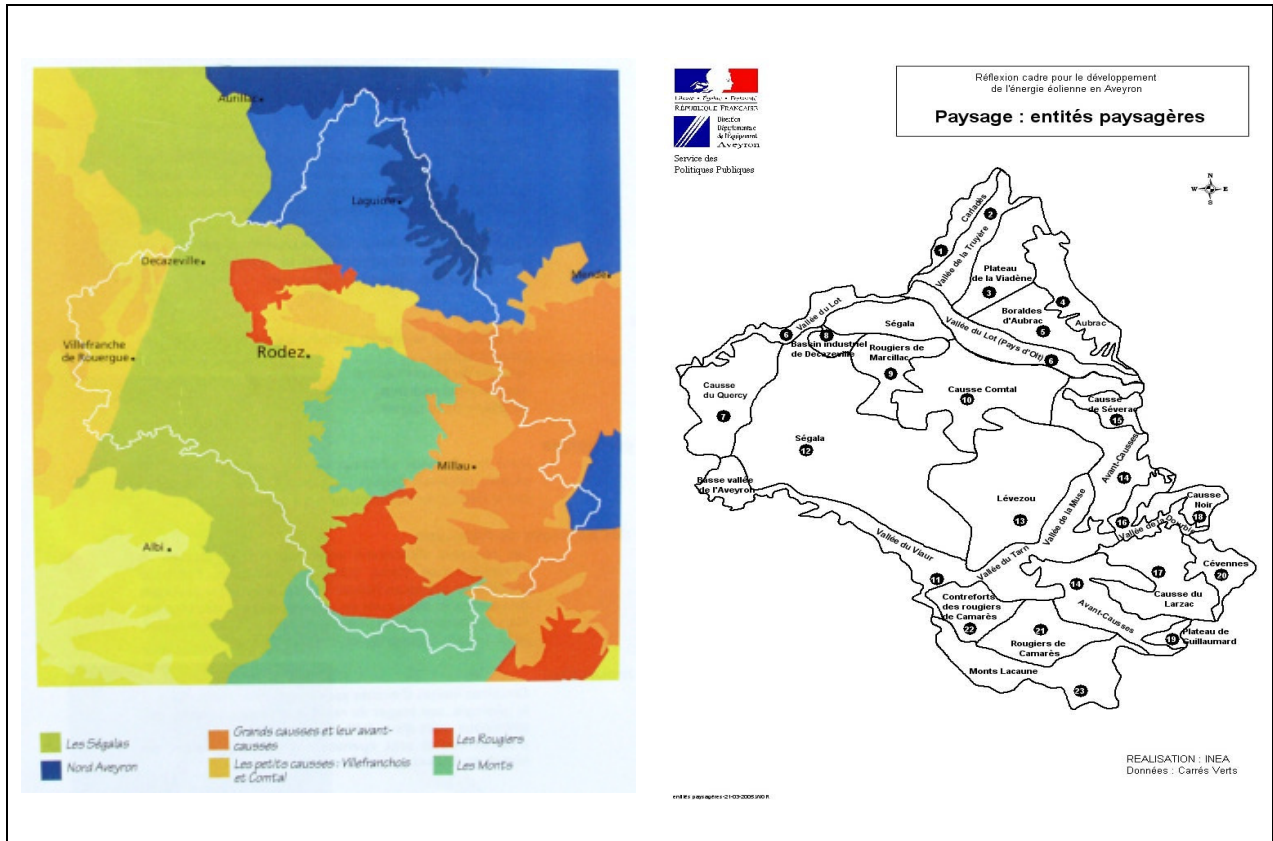
« Carrés Verts a largement utilisé l'étude paysagère du CAUE... bon, il y a eu quelques petites divergences qui ont ... entretenu des relations assez tendues avec le CAUE. Il faut dire qu'ils avaient un regard extérieur... ce qui peut être pas mal. Sur le département ils avaient une autre approche [...] Vous savez, vous faites une étude paysagère sur un département comme le nôtre, avec toute sa diversité, il va arriver un moment où vous allez trouver que les barrières, les démarcations, les typologies risquent de [...] c'est un département difficile. En termes d'architecture, c'est pas huit ou dix paysages, mais c'est peut-être quinze paysages [...] on a plein de micro-régions, c'est très difficile d'appréhender le paysage. C'est un département qui offre une très, très grande diversité à ce niveau-là. Même dans des départements moins diversifiés, on a eu ce même souci-là, c'est-à-dire arriver à déterminer quelle est la limite entre telle et telle région. Est-ce que c'est la rivière qui va faire la ligne de coupure ou est-ce que ce sont les versants ? [...] par exemple le Ségala [commentant la carte des unités paysagères de Carrés Verts, cf. Carte 17], pour moi, c'est pas le Ségala, mais le bureau d'étude n'avait pas pris tout à fait les mêmes appellations » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

L'étude de Carrés Verts a été menée en trois étapes (cf. Figure 19). Tout d'abord, le bureau d'étude a distingué vingt-trois entités paysagères (cf. Figure 18).

Ensuite, il a recensé les éléments paysagers à valeur patrimoniale comprenant : les sites et monuments protégés (patrimoine inscrit et classé, ZPPAUP, charte du PNR des Grands Causses, lac soumis à la loi littorale, éléments archéologiques) et les éléments paysagers reconnus (paysages « emblématiques » et « remarquables »). Ce dernier point attire particulièrement notre attention car cette terminologie n'a aucune valeur réglementaire. Carrés Verts l'a élaborée à partir des critères suivants : les paysages « emblématiques » jouent un rôle dans l'identité du département, ont une renommée qui dépasse les frontières départementales et ont une image médiatique en termes touristiques ; les paysages « remarquables » reposent sur ces critères à un degré moindre, c'est-à-dire qu'ils jouent un rôle dans l'identité du département, leur renommée est locale et leur fréquentation est importante.

Ces jugements de valeur mettent en avant la notoriété et le caractère d'exception des paysages, et instaurent de fait une dichotomie entre l'exceptionnel et l'ordinaire. Le bureau d'étude a appliqué ces qualificatifs sur la base d'un travail bibliographique et de terrain, mais aucun détail méthodologique ne permet de savoir concrètement comment ont été évalués le caractère identitaire, la renommée ou l'image médiatique des paysages. En ce sens, c'est de

façon quelque peu arbitraire que sont distingués l' « emblématique », le « remarquable » ... et, par défaut, l'insignifiant. Les éléments reconnus pour leur qualité patrimoniale sont extrêmement divers : ce sont des paysages, des sites naturels, des crêtes montagneuses, du patrimoine bâti, etc.



Carte 16 : Les six entités paysagères définies par le CAUE²⁹⁷

Carte 17 : Les vingt-trois entités paysagères définies par Carrés Verts²⁹⁸

Enfin, la troisième et dernière étape de l'analyse paysagère consiste à dresser une typologie des paysages : les 23 unités paysagères sont catégorisées en quatre types de paysages (paysages de versants, de plateau bocager, de relief bocager, de plateau d'ambiance « naturelle »). Si les 23 unités paysagères avaient été identifiées d'un point de vue historique, social et culturel, cette catégorisation opère d'un point de vue morphologique et visuel. Partant du principe que « *les caractéristiques constitutives d'un paysage influent sur la perception des éoliennes* » (Carrés Verts, 2002, p. 18), il s'agit de prédéterminer les paysages sur lesquels ce type d'infrastructure sera particulièrement impactant. La démarche est assez étonnante car la typologie paysagère employée est abstraite ; et ce discours sur la

²⁹⁷ Source : CAUE 12 (2001).

²⁹⁸ Source : Carrés Verts (2002).

« vulnérabilité » supposée des paysages à l'éolien ne nous dit rien des possibilités d'implantation à grande échelle, dans un contexte donné. Ce point est intéressant car il s'apparente à une forme de naturalisation du jugement sur le paysage : l'approche morphologique (regroupant à la fois les formes du relief et celles de la couverture végétale) permet d'identifier des catégories génériques de paysage (paysages de versant, de plateau bocager, de relief, etc.), et, *in fine*, fonde en raison les principes de la bonne intégration des éoliennes dans le paysage. À titre indicatif, le rapport de Carrés Verts propose des croquis paysagers illustrant les principes à suivre en matière d'implantation des éoliennes dans le paysage (cf. Figure 27 et 28).



Figure 27 : « Implantation cohérente d'un grand parc sur un paysage de grande échelle »²⁹⁹

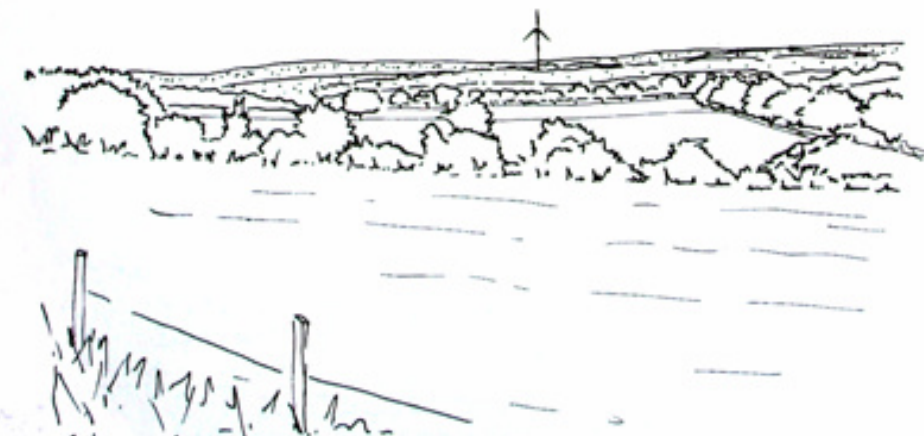


Figure 28 : « Implantation incohérente d'une éolienne sur un même paysage de grande échelle »

²⁹⁹ Croquis et légende, source : Carrés Verts (2002), pour les figures 27, 28 et 29.



Figure 29 : « Implantation incohérente sur les paysages pastoraux du Larzac »

Carrés Verts commente ces croquis en écrivant : « *de manière générale, il s'agit d'adapter la taille du parc éolien (nombre de machines) à l'échelle des paysages* » (Carrés Verts, 2002, p. 40). Cette approche morphologique se révèle déterminante dans la construction du jugement paysager. De façon générale, les espaces ouverts et les plateaux sont considérés par le bureau d'étude comme moins sensibles, et donc plus opportuns, au développement éolien que les reliefs bocagers ou les versants boisés. Cette « règle » est par la suite nuancée selon la valeur patrimoniale attribuée aux paysages : c'est, par exemple, le cas du plateau du Larzac où l'implantation est réputée incohérente avec le paysage du fait de sa valeur « emblématique », même si d'un point de vue morphologique il n'y a pas de contradiction avec la règle précédente (cf. Fig. 29).

Le bureau d'étude croise son analyse paysagère (unités paysagères, valeur patrimoniale, vulnérabilité des types de paysage) avec des critères de vigilance liés à l'éolien. Ces critères reprennent les considérations liées à la valeur patrimoniale, à la morphologie et à la composition des paysages ; s'y ajoutent également un critère d'accessibilité (impact des engins lors de l'accès au chantier) et un critère d'exposition au public (visibilité accrue du parc éolien depuis des zones de forte densité de population, des principales voies de communication et des sites touristiques très fréquentés). En somme, le processus de construction du jugement paysager peut être schématisé comme suit (cf. Fig. 20) :

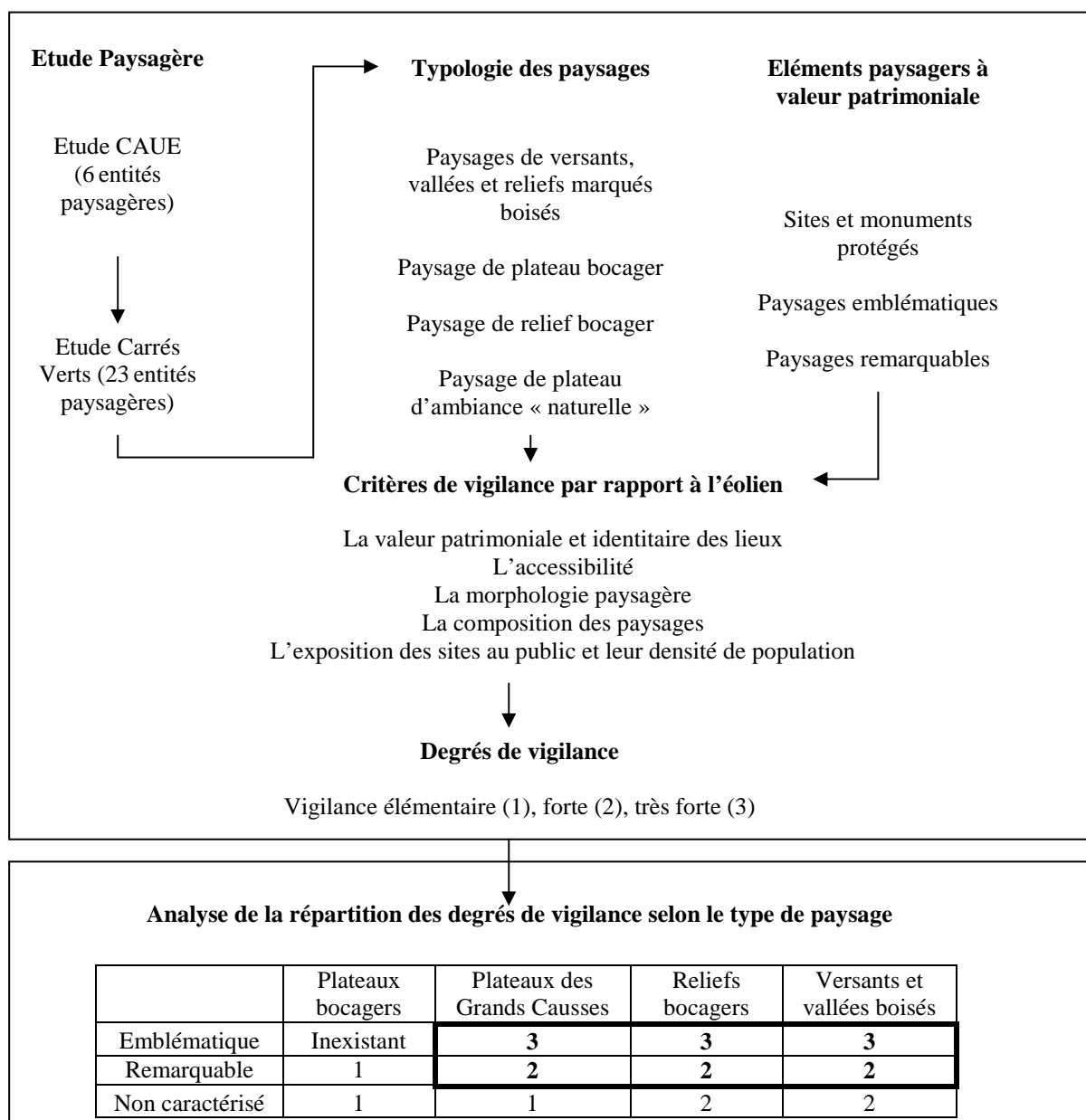


Figure 30 : Processus de construction du jugement paysager dans le rapport Carrés Verts³⁰⁰

L'étude Carrés Verts se conclut par l'attribution de trois degrés de vigilance selon les entités paysagères : vigilance élémentaire (1), forte (2) et très forte (3). De façon générale, ces degrés de vigilance se répartissent de façon constante selon les grands types de paysage (cf. Fig. 30). Le tableau final de cette figure est construit d'après le classement proposé pour chacune des 23 unités paysagères. Nous pouvons observer que la valeur patrimoniale et la morphologie paysagère constituent les deux critères déterminants de la sensibilité des paysages à l'éolien. En bref, selon Carrés Verts, les paysages propices au développement

³⁰⁰ Source : Carrés Verts (2002) ; schéma réalisé par l'auteur.

éolien en Aveyron sont ceux sans valeur reconnue et ceux dont la morphologie est de type « plateaux bocagers » (le Carladès, le Viadène, le Causse du Quercy, le Causse Comtal à l'exception des crêtes, le Ségala, le Lézou à l'exception du Lac de Pareloup et des villes de Villefranche et de Pont de Salars, le Causse de Séverac).

Ce type de classement est évidemment très discutable. Un des biais majeurs est sans doute le postulat adopté implicitement dès le départ : les paysages éoliens sont l'expression d'un devenir-conforme avec les milieux géographiques. Il ne s'agit pas d'inventer un paysage éolien mais de trouver le paysage qui convient, le substrat qui offrira un socle cohérent pour cette infrastructure hors norme. Le résultat de cette étude est assez fermement critiqué par les partenaires concernés, dont le CAUE :

« Ils sont très approximatifs dans leur définition. Ils sont partis du constat que ça n'était pas à la bonne échelle... ce qui est vrai, c'est pas un inventaire, le nôtre [rapport du CAUE], c'est un travail de synthèse. De six entités, ils sont allés à vingt... je ne sais plus combien... sauf que, dans le découpage, il y a des trucs un petit peu bizarres... ça manquait de terrain [...] ils rappellent notre travail et, après, ils partent sur quelque chose de plus fin... et puis ils attribuent des valeurs qui sont discutables. La façon dont sont définies les crêtes... On peut pas dire que c'est fait à partir d'un travail de terrain ou de la cartographie fine. Par rapport à ça, ils attribuent une échelle de valeur qui aboutit à un classement bizarre [...] c'est l'idée de mathématiser le paysage... ça ne tient pas forcément sur le terrain. Comment à partir de ce découpage-là, qui est très théorique, attribuer des notations... il me semble qu'à la sortie ça ne marche pas... » (Entretien avec le CAUE, le 24 août 2006).

Cela n'a pas empêché la DDE de simplifier encore davantage l'approche paysagère de Carrés Verts pour l'intégrer à sa réflexion cadre. Tout d'abord, et pour plus de simplicité, elle a décidé de prendre seulement en compte les paysages les plus sensibles (en gras dans le tableau de la figure 30) et a supprimé la notion de sensibilité attachée aux autres types de paysages. Ainsi, la réflexion cadre ne retient plus que les paysages « emblématiques » et « remarquables » ! De plus, la DDE a ajouté une zone tampon le long des « itinéraires touristiques à fort trafic », à savoir l'A 75 et la RN 88, dont la taille est arbitrairement fixée à dix kilomètres de largeur. Pour sa part, la SDAP a proposé le même type de précautions autour de « sites de grande qualité » (Conques, Najac) et des agglomérations de Rodez, Millau et Villefranche avec des cercles de dix kilomètres de diamètre. Il s'agit, selon la réflexion cadre, de « localiser des zones de co-visibilité stratégique »³⁰¹. Ce principe d'éloignement des parcs éoliens par rapport à des lieux stratégiques ne repose sur aucun critère mais est pourtant apparu nécessaire :

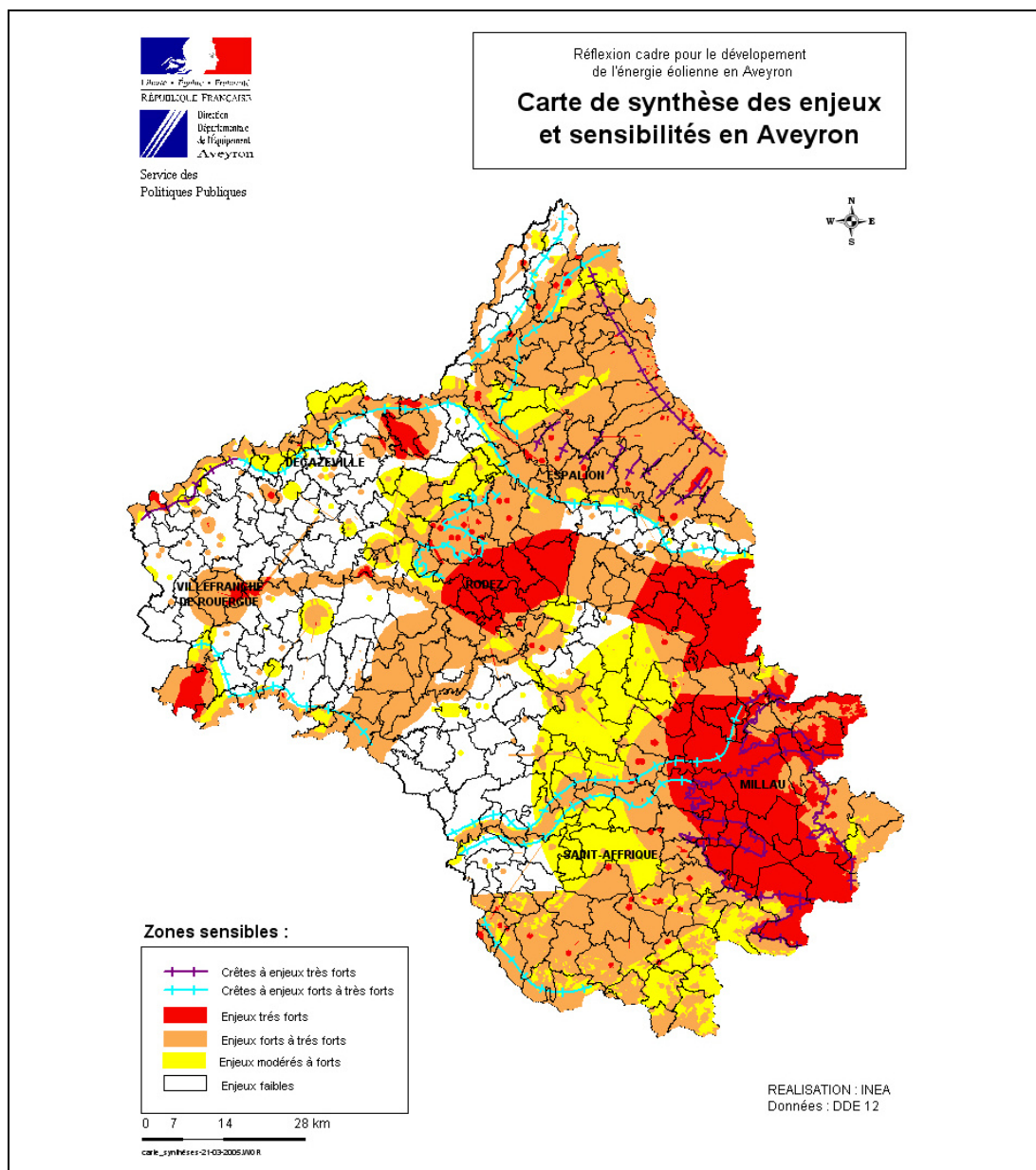
³⁰¹ DDE de l'Aveyron (2005). *Réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron*. Rodez, p. 51.

« Les secteurs emblématiques... on a vu Conques, on a vu Najac... où, là, on a quand même pris le parti de faire un cercle autour... et qui nous paraît aujourd'hui trop petit... on va demander à ce que ce soit changé. Il y a Rodez aussi, Villefranche... ça, c'est la SDAP qui l'a demandé. On va demander à ce que ce soit modifié, notamment sur Conques et Rodez... encore que sur Rodez, c'est un peu tard : il y a un projet qui a été accepté à dix kilomètres près de Rodez [...] Nous, on a demandé ce principe d'éloignement... la DDE a demandé un autre principe d'éloignement... évidemment, ça peut paraître bizarre. Ils ont souhaité... [...] que soit mise en place une zone de protection autour de la N 88 et de l'A 75... c'est-à-dire qu'il a souhaité une bande de dix kilomètres de largeur [...] il faut voir que c'est un outil de travail, ça. Ça n'a pas une valeur réglementaire en soi. Ça permet à la préfecture de se déterminer, de faire un choix [...] L'éolien autoroutier, il est venu après le fait que, par rapport à la cathédrale de Rodez, il vaut mieux quand même que l'on protège le regard... on considère que 10 kilomètres, c'est une distance confortable, encore que... il y a des jours où on les voit bien à dix kilomètres... l'autre jour, on voyait les éoliennes de Peux-et-Couffouleux... à trente kilomètres, on les voyait tourner ! » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

De son côté, la DDE expose clairement la priorité accordée à la dimension visuelle du paysage :

« Nous, en Aveyron, on a pris le parti de dire : c'est bien que ce soit loin, que ce soit perdu à la campagne [...] c'est bien que ce ne soit pas vu par un grand nombre de personnes. Donc éloignons les [éoliennes] le plus possible des voies de communication les plus importantes, par exemple l'A 75 et la N 88, et après essayons que ça « gêne » le moins de personnes possible. Le problème, c'est que, en faisant ça, on le met dans des territoires qui sont vierges aussi... c'est un parti pris d'aménagement qui fait consensus parmi les membres de la MISAP, mais qui dans un autre département pourrait être vu totalement différemment. C'est pour ça que, quand la loi est passée et qu'on a vu les premiers permis arriver [...], on était un peu perdu, on a été obligé de se forger un sens critique par rapport à quelque chose qui n'existait pas avant et qu'on ne connaissait pas du tout » (Entretien avec la DDE, le 23 août 2006).

In fine, la préfecture propose un document organisé selon quatre niveaux de contrainte (cf. Carte 18) : « Enjeux très forts - éolien incompatible » (rouge - au moins deux contraintes très fortes), « Enjeux forts à très forts - peu compatible » (orange - au moins deux contraintes fortes), « Enjeux modérés à forts - compatible sous réserve de réaliser une étude approfondie » (jaune - une seule contrainte forte) et « Enjeux faibles à modérés - éolien compatible nécessitant une étude classique » (blanc - sans contraintes).



Carte 18 : Carte de synthèse des enjeux et sensibilités en Aveyron³⁰²

La « réflexion cadre » de la préfecture est achevée en avril 2005. C'est le premier document de planification de l'éolien en Aveyron. Bien qu'il se montre utile pour l'aide à la décision des services de l'État, il comporte de nombreuses limites :

- *l'état du réseau électrique n'est pas pris en compte* (l'emplacement des postes de raccordement, son état de saturation, sa vétusté – le réseau 225 000 kws date des années 1950). L'Aveyron produit trois fois plus qu'il ne consomme (1400 GWh), et 97 % de son

³⁰² Source : DDE de l'Aveyron (2005). *Réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron*. Rodez, 94 p.

électricité est produite par des centrales hydrauliques. Le réseau très haute tension est donc saturé une partie de l'année pour évacuer cette électricité. De plus, lorsque le schéma éolien entre en vigueur, l'état du réseau électrique ne permet plus de raccorder que 75 MW ; alors que dans le même temps, les services de l'État ont déjà accordé des permis de construire pour une capacité éolienne totale de 300 MW (Préfecture de l'Aveyron, 2005, p. 23) ! Paradoxalement, les limites de capacité du réseau électrique pourraient être un critère objectif pour encadrer l'implantation des parcs éoliens, mais le document préfectoral qui mentionne explicitement ce problème ne le prend pas davantage en compte.

- Par ailleurs, ce document présente l'inconvénient d'être basé sur *une photographie de la situation à un instant donné*, et se trouve de fait vite périmé. C'est particulièrement le cas pour les données ornithologiques. Depuis que le développement éolien connaît une croissance exponentielle en Aveyron, la LPO 12 multiplie les diagnostics et les études d'impact pour les futurs projets éoliens. De ce fait, les connaissances en la matière (recensement des espèces, découverte de nouveaux territoires de rapaces, découverte de zones de migration) évoluent très rapidement. Ce constat est également vrai dans le domaine de la technologie éolienne : d'année en année, les industriels mettent au point des machines de plus en plus perfectionnées et de plus en plus grandes. Cette accélération technologique se traduit par deux phénomènes spatiaux : les développeurs éoliens peuvent s'implanter dans des zones considérées autrefois comme peu ventées – ce qui change substantiellement leur approche du territoire et élargit le champ des possibles en matière de gisements éoliens - et les éoliennes toujours plus hautes modifient les relations d'échelle avec les paysages environnants et multiplient les points de co-visibilité. Pour ces multiples raisons, la réflexion cadre est rapidement devenue obsolète.
- De plus, la planification proposée par la Préfecture Aveyron est conçue à *très petite échelle* (1 / 800 000^{ème}). De ce point de vue, il n'est pas possible de situer précisément si les projets éoliens sont dans une zone rouge, orange, jaune ou blanche – l'information n'est que partielle à ce stade. Par ailleurs, le document ne fait pas état des densités des parcs éoliens déjà en service. Enfin, l'addition des contraintes naturalistes, urbanistiques et patrimoniales conduit à des zonages qui n'ont qu'une pertinence limitée dans le cas de l'éolien : un projet peut tout à fait être dans une zone sans contrainte majeure mais avec des co-visibilités impactant à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.

- Enfin, *ce document n'a pas été élaboré de manière concertée*, ce qui limite sa portée contractuelle auprès des développeurs éoliens.

Après avoir étudié les modalités de construction de ce document et certaines de ses limites, notre objectif est d'en évaluer la portée sur le développement éolien en Aveyron. Si l'Aveyron a mené une réflexion assez précoce sur le développement éolien, lorsque sort son document cadre en 2005, le département manque, comme de nombreux autres départements français, d'outils de planification spécifiques à l'éolien.

3. La montée en puissance de l'éolien : la remise en cause de la planification départementale

3.1. Une évolution exponentielle du nombre de projets éoliens en Aveyron

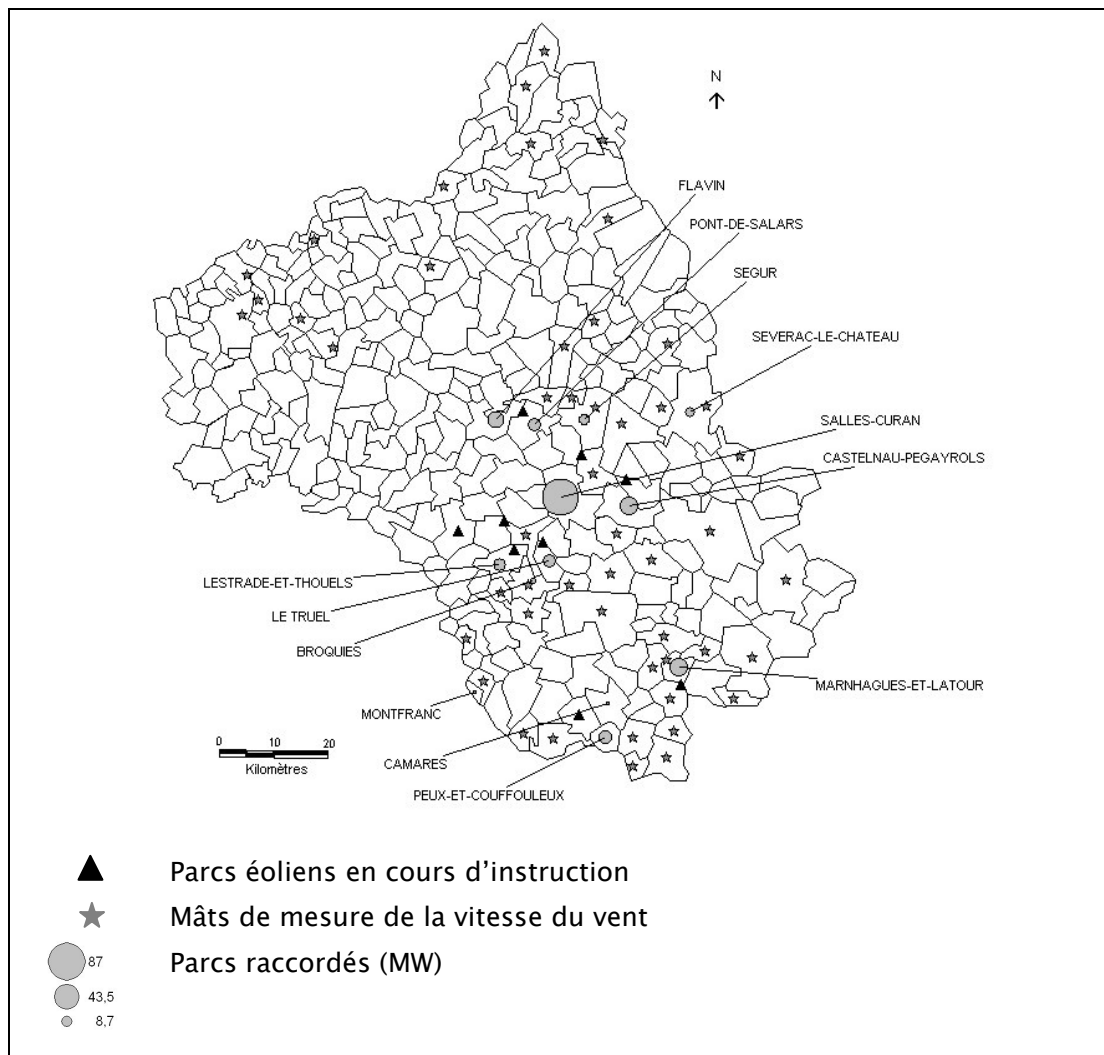
Une « vague de projets éoliens ». C'est en ces termes que les habitants, les élus locaux et les administrations racontent la montée en puissance de l'éolien en Aveyron. Ceci est la conséquence du régime de soutien mis en place depuis 2001 et fixant un prix de rachat garanti pour l'électricité d'origine éolienne. Les développeurs éoliens prospectent de nouveaux sites, multiplient les contacts avec les maires et les particuliers propriétaires fonciers. Il faut alors en moyenne un an pour que les demandes de permis de construire soient instruites. Après instruction, un tiers des demandes est rejeté. Le nombre important de demandes déposées entre 2002 et 2006 témoigne de cette montée en puissance (cf. Fig. 31).

Année	Demandes de permis de construire (Nb) / Eoliennes (Nb) / Capacités (MW)	Communes
1999	1 / 12 / 15.6	Brusque, Peux-et-Couffouleux
2002	3 / 15 / 1.35	Camarès, Cornus, Montfranc
2003	8 / 46 / 82	Broquiès, La Capelle Bleys, Castelnau-Pégayrols, Ségur, Montrozier, Bouzouls, St Jean Delnous, Lapanouse-de-Cernon
2004	21 / 90 / 238	Le Truel, Ayssènes, Séverac-le-Château, Lavernhe, Salles-Curan, Canet-de-Salars, Pont-de-Salars, Camarès, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Mounes-Prohencoux, Flavin
2005	7 / 36 / 66	Lestrade-et-Thouels, Alrence, Durenque, St-Beaulize, Marnhagues-et-Latour, Rhulac St Cyr, La Selve
2006	11 / 47 / 109	St-Laurent-du-Lévezou, St-Beauzély, Curan, Tauriac-de-Camarès, Mélagues, Montagnol, Pruines, St-Félix de Lunel
2006	Au moins 56 intentions de projet fin 2006 ³⁰³	St-Affrique ; Arques et Ségur ; Arnac-sur-Dourdou ; St-Georges-de-Luzençon ; Saint-Rome-de-Tarn ; Lavernhe-de-Séverac ; Marnhagues-et-Latour ; St-Beaulize ; Saint-Jean-et-Saint-Paul ; Murasson ; Brusque ; Montagnol ; Tauriac-de-Camarès ; Mélagues ; Villeneuve ; Causse-et-Diège ; Salles-Courbatiès ; Naussac ; Cruejouls ; Vaureilles ; Villefranche-de-Panat ; Vézins-de-Lévezou ; Curan ; Le Fel ; Cornus ; Thérondeles ; Brommat ; St-Symphorien-de-Thénières ; Alpuech ; Boisse-Pechot ; Condom-d'Aubrac ; Pruines ; Saint-Saturnin de Lenne ; Bertholene ; Anglars St-Félix ; Le Vibal ; Séverac-le-Château ; Mostuéjouls ; Millau ; Montjoux ; Nant ; Les-Costes-Gozon ; Broquiès ; Brousse-le-Château ; St-Izaire ; Le Clapier ; Plaisance ; St-Félix-de-Sorgues ; Montagnol ; Tauriac-de-Camarès ; St-Sever-au-Moustier ; Pousthomy

Figure 31 : Projets éoliens déposés au permis de construire en Aveyron³⁰⁴

³⁰³ Sont recensées ici les communes déjà prospectées par des développeurs éoliens et celles sur lesquelles est installé un mât de mesure de la vitesse du vent.

³⁰⁴ Sources : DDE 12, données au 10 mai 2006 ; complétées par les données de l'association Action Environnement et de la LPO Aveyron.



Carte 19 : Répartition des communes prospectées par les développeurs éoliens³⁰⁵

La carte ci-dessus (cf. Carte 19) donne une idée de l'intensité des prospections effectuées par les développeurs éoliens. Si la majorité des parcs éoliens en service et des projets en cours d'instruction au permis de construire se situent au centre et au sud-ouest du département, les futurs projets gagnent plus largement la moitié sud du département (Monts du Lévezou, Avant-Causses, Monts de Lacaune) mais aussi certains secteurs de la moitié nord (Causse Comtal, Carlades, Ségala). On observe que les communes les plus au nord du département sont des gisements éoliens relativement pauvres. Néanmoins, profitant d'une crête bien orientée et grâce aux avancées technologiques, les développeurs semblent investir plus facilement ces zones autrefois délaissées.

³⁰⁵ Réalisation de l'auteur ; sources : DDE 12, LPO et Association Action Environnement ; données valables déc. 2006.

Elaborée à partir de 2000 et officialisée en avril 2005, la réflexion cadre permet à la préfecture de l'Aveyron d'orienter ses choix dans l'instruction des permis de construire. Une loi récente³⁰⁶, de janvier 2003, met à sa disposition trois outils classiques pour encadrer le développement éolien : le permis de construire, l'enquête publique et l'étude d'impact. Notre objectif est d'évaluer la portée de ces différents outils dans le contexte aveyronnais et de comprendre comment la réflexion cadre de la préfecture, dont la vocation est de réguler les projets éoliens, favorise leur pouvoir de contrôle.

L'attribution du permis de construire constitue un premier indicateur du dynamisme du développement éolien sur le département et de la capacité de régulation des services de l'État. En Aveyron, sur 39 projets déposés au permis de construire, 56 % ont eu un avis favorable, 18 % un avis défavorable et 26 % étaient toujours en cours d'instruction³⁰⁷.

Dans un premier temps, deux critères peuvent être observés pour évaluer le rôle régulateur de la réflexion cadre dans l'attribution des permis de construire : la répartition des projets éoliens parmi les zonages définis par la préfecture et les motifs de refus d'attribution des permis de construire – afin d'observer si les services de l'État convoquent dans leurs justifications les préconisations établies par le document cadre.

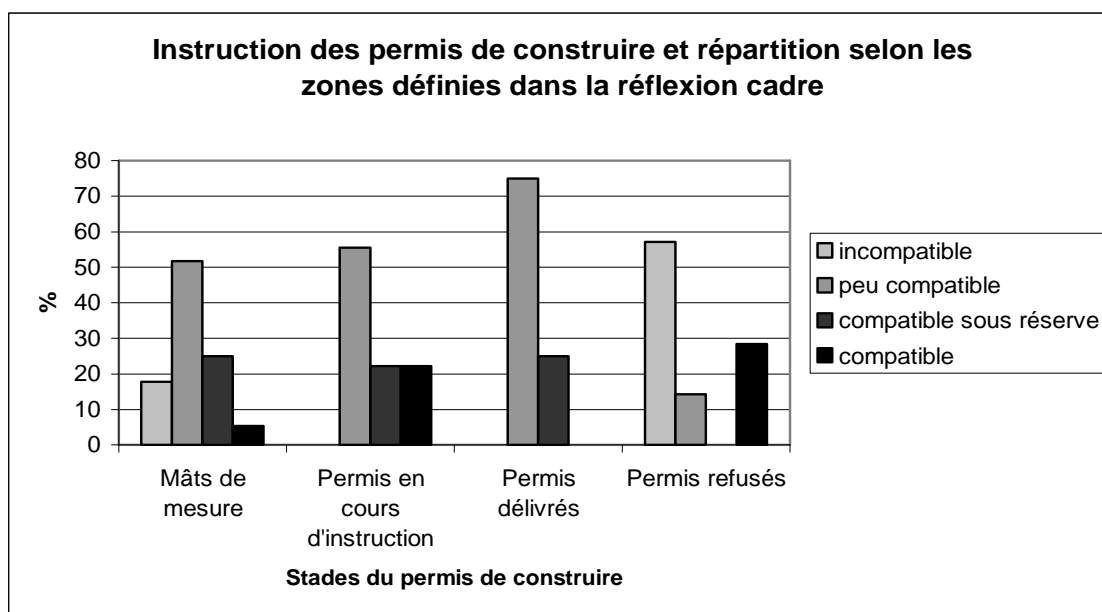


Figure 32 : Instruction des permis de construire et répartition selon les zones définies dans la réflexion cadre³⁰⁸

³⁰⁶ Loi n° 2003-8 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie », parution au J.O n° 3 du 4 janvier 2003 page 265.

³⁰⁷ Données de la DDE 12 au 23 août 2006.

³⁰⁸ Réalisation de l'auteur ; comptage effectué à partir d'une carte de la DDE selon des données d'août 2006 ; la fiabilité reste modérée en raison de l'échelle de la carte.

L'enseignement majeur de ce graphique (cf. Fig. 32) est que les zones « peu compatibles » sont les plus sollicitées par les développeurs éoliens tant pour le passé, le présent que l'avenir. Parallèlement, la préfecture a toujours émis un avis défavorable pour l'attribution d'un permis de construire à un projet éolien en zone « incompatible ». Au regard de ces deux tendances, l'action de régulation des services de l'État semble s'exercer en accord avec les préconisations du document cadre, mais plus le degré de sensibilité diminue, moins ce pouvoir de régulation paraît important. Selon cette logique, la majorité des projets éoliens devraient être en zone « compatible », ce qui n'est pas le cas. Ceci s'explique par le fait que les zones « compatibles » ne correspondent pas avec les meilleurs gisements éoliens du département.

En mai 2007, neuf permis de construire avaient été refusés par la préfecture pour les raisons suivantes³⁰⁹ :

Zones	Communes	proximité d' une voirie	proximité des habitations	proximité d'une conduite de gaz	avifaune	Co-visibilité avec ()	Radar météo
Incompatible	Cornus					* (site inscrit)	
	Lapanousse-de-Cernon				*	* (autoroute)	
	Séverac-le-château		*	*			
	Montrozier-Bozouls	*					
Compatible	Lacapelle-Bleys	*					
	Saint-Jean-Delnous		*				
	Rulhac St-Cirq / La Selve						*
	Alrance / Durenque						*

Figure 33 : Motifs de refus du permis de construire pour les parcs éoliens en Aveyron³¹⁰

Les motifs de refus du permis de construire (cf. Fig. 33) sont très divers et concernent autant les projets en zone jugée « incompatible » avec l'éolien qu'en zone « compatible ». On constate que l'argument de la co-visibilité est le seul qui soulève la question du paysage, les autres motifs étant fondés sur des questions de distance par rapport à des infrastructures ou des habitations, ou la préoccupation pour un biotope dans le cas de l'avifaune. On remarque également que le critère de la co-visibilité est mobilisé dans un jugement qui porte sur le « grand paysage », c'est-à-dire dans le cadre d'une appréciation d'ensemble à large échelle.

³⁰⁹ Le projet éolien des communes de Gramond et de Quins a été refusé par la préfecture mais le motif n'étant pas identifié, il ne figure pas dans ce tableau.

³¹⁰ Réalisation de l'auteur ; données : DDE 12.

C'est tout au moins ce que suggère la préoccupation pour le site inscrit (regard patrimonial) et l'autoroute (regard touristique). La question de la co-visibilité est une façon d'objectiver le jugement porté sur le paysage. En ce sens, elle convient bien aux services de l'État, dont une des préoccupations premières est de délivrer des actes les plus réglementaires et les plus inattaquables possibles.

3.2. Permis de construire, étude d'impact et enquête publique : des outils de régulation inadaptés pour endiguer le développement éolien en Aveyron

D'un point de vue réglementaire, les éoliennes sont des équipements soumis à permis de construire (dès lors qu'elles mesurent au moins 12 mètres). Le permis de construire est le principal outil pour autoriser la réalisation d'un parc éolien : l'étude d'impact et l'enquête publique sont des pièces supplémentaires versées au dossier de permis de construire. De façon générale, son instruction est prise en charge par la DDE, la DIREN et la DRIRE. La DDE contrôle la proximité du projet éolien vis-à-vis des infrastructures existantes, la DIREN surveille les aspects environnementaux et paysagers tandis que la DRIRE vérifie les conditions de raccordement électrique du projet. Les avis de ces différentes administrations sont confrontés en MISAP avec les autres services de l'État, de façon à émettre un avis définitif sur la délivrance ou non du permis de construire. En Aveyron, la DDE s'occupe particulièrement des permis de construire, tandis que la DIREN Midi-Pyrénées supervise les études d'impact sur l'environnement.

D'après l'expérience de la DDE de l'Aveyron, le permis de construire est un outil inadapté à la régulation de l'éolien :

« À mon avis, ça n'est pas l'outil le plus pertinent... parce que autant pour une maison, c'est normal... autant pour une éolienne, il y a d'autres enjeux. Et puis, au niveau du permis de construire on n'a rien à dire ! Les grandes règles qui s'appliquent pour les constructions, ici, elles ne s'appliquent pas. Par exemple, les règles d'implantation ne s'appliquent pas pour les éoliennes, parce que c'est des mâts... donc, en fait, on n'a pas à respecter la règle d'éloignement par rapport aux propriétés voisines. Il y a plein de règles qui ne s'appliquent plus. On n'a rien à dire sur l'aspect esthétique de la chose parce que c'est quasiment toujours la même chose... en gros, un machin blanc avec trois pales [...] En fait, on ne réglemente rien avec un permis, ça ne sert pas à grand-chose » (Entretien à la DDE, le 23 août 2006).

De son côté, la SDAP reconnaît aussi avoir avec le permis de construire une capacité limitée d'appréciation des éoliennes :

« On ne travaille pas du tout sur l'objet lui-même [les éoliennes] dans le permis de construire, c'est au dernier moment qu'ils [développeurs] nous indiquent le modèle ... la seule chose qu'on pourrait éventuellement préciser, c'est les couleurs, mais on ne peut pas : c'est réglementairement blanc » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Outre le fait que de nombreuses règles du code de l'urbanisme ne s'appliquent pas au cas de l'éolien, considéré comme une construction et non comme une habitation, le volet paysager du permis de construire paraît, lui aussi, atteindre ses limites. Celui-ci a été instauré suite à la loi Paysage du 8 janvier 1993 et à son décret d'application du 18 mai 1994. Le code de l'urbanisme mentionne que *« le projet architectural précise, par des documents graphiques ou photographiques, l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords »*. On perçoit aisément que la notion d'« abords » est prise en défaut par une éolienne.

Concrètement, le volet paysager du permis de construire, en particulier les alinéas 4°, 5°, 6° et 7° du décret de 1994, impose d'apporter au dossier de permis : une vue en coupe précisant l'implantation de la construction, deux photographies permettant de situer le terrain dans les paysages proche et lointain, un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement de ses accès et de ses abords, et enfin, une notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet.

On constate d'une part que le volet paysager recourt largement à la représentation graphique, au risque de réduire le paysage à une image figée, et d'autre part qu'il est prévu pour apprécier des portions de paysage relativement restreintes, à l'échelle d'une parcelle. Comme nous avons pu le préciser dans ce même chapitre (sous-chapitre 1.2.2), l'éolien bouscule la réflexion sur le paysage car il dissocie les notions de site et de localité : un site éolien se construit autant dans la co-existence avec les données de son environnement immédiat qu'avec les co-visibilités lointaines. Par conséquent, le volet paysager du permis de construire, dans le cas de l'éolien, n'offre qu'une vision réduite des enjeux paysagers et spatiaux.

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, certains services de l'État, en particulier la SDAP en Aveyron, ont rencontré des difficultés nouvelles pour émettre un avis sur les parcs éoliens. La SDAP a notamment pour mission de se prononcer sur tous les projets qui touchent aux monuments historiques et à l'espace qui les entoure.

« C'est une question de regard. Du monument, on regarde ce qui se passe autour et, des alentours, on regarde ce qui se passe sur le monument, ça marche ensemble... un bijou et son écrin [...] mais nos missions patrimoniales se raccourcissent, et ce qu'on attend de nous, c'est davantage la gestion des abords » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Les SDAP ont donc un pouvoir de contrôle assez puissant sur les abords des monuments historiques, les sites inscrits et les sites classés. Il s'agit de préserver l'impression que procure le monument. Ce pouvoir est fondé en particulier par la loi du 25 février 1943 instituant une servitude d'abords au profit des monuments historiques. À l'origine, la Loi du 31 décembre 1913 ne visait que les monuments eux-mêmes, et non ce qui les entoure. Celle de 1943, ajoute la notion d'abords par deux articles (les articles 13bis et 13ter) qui définissent la servitude d'utilité publique s'appliquant dans un rayon de 500 mètres autour du monument historique. Elle ajoute à ce critère géométrique, un critère optique, lequel concourt à définir le champ de visibilité du monument. L'arrivée de l'éolien a bouleversé ces règles sans qu'elles soient pour autant adaptées :

« On a été fortement sollicité par les développeurs éoliens pour donner toutes les servitudes sur le département, et évidemment on a vite compris, connaissant les projets éoliens, que 500 mètres, qui est la limite d'examen des dossiers au niveau des abords, nous a vite paru ridicule [...] si on se contentait de dire : "hors zone = sans observation au titre des monuments historiques", je crois qu'on se serait bien planté. Et pourtant, c'est un petit peu ce qui se passe... [...] le service [SDAP] doit aider à la prise de décision, dans tous les projets dont il a connaissance... sauf que c'est pas un avis conforme tel que peut l'être l'avis qu'on donne dans le champ du rayon des 500 mètres. C'est un avis simple, et personne n'est forcé de le suivre » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

La difficulté que rencontrent les SDAP est donc de devoir se prononcer sur des projets éoliens situés parfois à plusieurs kilomètres des monuments historiques dont ils ont la charge. Cela modifie complètement la notion d'« abords » sur laquelle sont fondés d'ordinaire leurs avis. Par conséquent, la SDAP perd parfois de son pouvoir de contrôle en ne pouvant émettre que des avis simples et non des avis conformes sur les projets éoliens. Une façon de pallier cette diminution du champ d'appréciation des SDAP sur les espaces protégés consiste à intervenir au titre de l'article R 111-21 du code de l'urbanisme, comme l'explique notre interlocuteur :

« La question importante, c'est : par rapport à quoi se prononce-t-on ? Est-ce qu'on se prononce par rapport au monument ou simplement au titre de l'article R 111-21 du code de l'urbanisme, qui dit qu'on peut refuser un permis ou demander des prescriptions si le projet proposé porte atteinte à la qualité d'un paysage ?... c'est pas forcément un paysage avec

monument. Donc le R 111-21 est la base sur laquelle on répond » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

La réponse de la SDAP au problème posé par l'éolien est intéressante : il ne s'agit plus de penser le paysage nécessairement en référence à un monument ou à un espace protégé – ce qui est une évolution importante de leurs pratiques – mais de se prononcer directement sur le paysage lui-même. L'article R 111-21 du code de l'urbanisme, relatif à l'aspect des constructions, précise : *« le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».*

De façon étonnante, ce décalage des pratiques ne suffit pas à la SDAP pour augmenter son pouvoir d'appréciation et de contrôle. Il est significatif de voir que cette administration se situe véritablement sur la ligne de fracture ouverte par l'éolien sur les questions de paysage : elle demande à la fois davantage de planification (souvenons-nous qu'elle avait introduit en MISAP l'idée du principe d'éloignement, c'est-à-dire une zone d'interdiction absolue d'implantation d'éoliennes dans un rayon de 5 kilomètres autour de quelques villes) et de projet paysager (si la SDAP recourt à l'article R 111-21 du code d'urbanisme, c'est précisément pour avoir un droit de regard sur les projets au-delà de la seule question des monuments et donner un avis sur la cohérence de l'implantation des éoliennes avec le paysage).

La SDAP n'est pas la seule à demander davantage de planification pour l'éolien. Ce souhait exprimé par les services de l'État au niveau local est symptomatique des insuffisances du permis de construire.

« Le permis de construire, c'est pas une étude très pertinente [...] la loi nous a pas donné les outils corrects pour réguler ça...[...] dans l'absolu, ce qu'il aurait fallu... moi, j'ai toujours dit : au départ, il aurait fallu que l'aménagement éolien se fasse de la même manière que l'aménagement des infrastructures routières, c'est-à-dire qu'on dise au niveau national : il y a tel état des lieux, tel et tel départements qui sont intéressants au niveau du vent, donc déjà ça se concentrerait sur tels départements » (Entretien à la DDE, le 23 août 2006).

Paradoxalement, alors que le permis de construire est un outil désavoué au niveau local, il a cristallisé les débats à l'Assemblée Nationale lors de la préparation de la loi de programme sur l'énergie, en 2005. Les députés s'affrontaient, entre eux et avec les sénateurs,

pour savoir qui du maire ou du préfet de département en obtiendrait le pouvoir de délivrance. L'expérience des services de l'État en Aveyron montre que le problème ne porte pas tant sur le niveau de décision que sur l'échelle à laquelle le développement éolien doit être pensé ; c'est l'idée instillée par la DDE, dans la citation précédente, d'une nécessaire planification nationale : il faut prédéfinir des zones favorables à l'éolien – reste à en déterminer l'échelle. Sans cela, rien ne permet de réguler correctement la vague des projets.

Par ailleurs, pour la majorité des projets éoliens en Aveyron, l'instruction du permis de construire est complétée par l'étude d'impact et l'enquête publique. Plus rarement, des particuliers déposent des projets de « petit éolien », en l'occurrence trois projets dont les éoliennes varient entre 1,35 à 0,25 MW. Ces projets étant instruits avant la loi POPE 2005-781, ils ne requièrent ni étude d'impact – seulement une notice – ni enquête publique.

De l'avis de la DDE de l'Aveyron, l'étude d'impact est plus appropriée que le permis de construire, mais elle n'a pas été spécifiquement adaptée aux enjeux éoliens :

« Les études d'impact, c'est les études d'impact sur l'environnement comme il peut y en avoir sur d'autres projets... c'est-à-dire à chaque fois : l'état initial, l'état projet, les mesures compensatoires... c'est toujours les mêmes choses. C'est plus ou moins adapté à l'éolien mais ça reste très classique [...] on fait attention à ce qu'elle y soit, et qu'il y ait toutes les parties obligatoires... mais on n'a pas à se prononcer sur le fond, uniquement sur la forme... c'est la DIREN qui s'occupe du fond » (Entretien avec la DDE, le 23 août 2006).

La DIREN Midi-Pyrénées rejoint l'avis de la DDE de l'Aveyron sur les insuffisances du permis de construire, et se montre particulièrement attentive à l'instruction de l'étude d'impact. Dans la procédure, ce n'est qu'une fois l'étude d'impact complète que la DIREN communique son avis à la préfecture du département concerné pour que cette dernière engage l'enquête publique. À la DIREN, l'étude d'impact est évaluée de façon à la fois sectorielle (faune, flore, bruit, etc.) et globale (contenu réglementaire respecté, méthodologies d'observations faune, flore, etc. appliquées aux bonnes saisons d'observation, enjeux paysagers du parc éolien et de ses rapports avec les parcs éoliens alentour)³¹¹. De façon générale, la DIREN Midi-Pyrénées donne rarement des avis favorables dès la première instruction, et demande de nombreux compléments aux développeurs éoliens. En particulier, la question paysagère est un point difficile à instruire à partir des éléments du dossier :

³¹¹ Dans leur pratique d'évaluation des études d'impact, les DIREN s'appuient souvent sur le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, édité par le MEDD et l'ADEME en 2005.

« Au niveau paysager, on n'a pas tous les éléments... ce qu'on regarde, c'est tout ce qui concerne le projet mais il y a aussi tout ce qui concerne les travaux annexes, les pistes, les plates-formes de montage, comment vont être traitées les pistes avant et après... ça, c'est quand même des points qu'il faut vérifier. Après, c'est aussi délicat quand on regarde les photomontages... on se dit :est-ce que l'éolienne est bien représentée ? Est-ce que ce sont les dimensions exactes ? Alors des fois, certains... c'est sûr... se mettent derrière des maisons ou des arbres...alors que deux, trois mètres à côté on aurait vu totalement autre chose. Bon... ce qui est sûr aussi, c'est qu'on peut pas se déplacer sur tous les projets. On peut pas repartir sur toutes les prises de vue. Après, si on a très peu de photomontages... bon, les photomontages c'est une chose, mais des fois avec les croquis ou les coupes, c'est aussi beaucoup plus lisible. [...] parce que le photomontage, ça peut être...pas trafiqué... mais c'est difficile de se faire une idée. Pour certains projets, on va sur site mais on peut pas y aller pour tous. Alors Il faut croire aussi ce que nous donnent les développeurs. Mais, bon, dans certains cas, on demande des compléments avec des vues dynamiques qu'on peut avoir depuis une route, un point de vue qu'il est intéressant d'avoir... plus que des vues ponctuelles. Après, le SDAP va être plus exigeant depuis des monuments historiques ou des secteurs qui le concernent lui, mais nous, au niveau de la DIREN, il faut que tout soit pris en compte, et pas uniquement les secteurs protégés. C'est aussi avoir des éléments depuis là où vivent les gens, là où ils circulent, là où ils marchent » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Dans ses explications, la DIREN Midi-Pyrénées se montre à la fois très attentive à toutes les dimensions du paysage (celui qui a une existence institutionnelle comme le paysage vécu) et en même temps très dépendante des supports visuels. C'est dans un rapport de confiance imposée et de scepticisme nécessaire vis-à-vis des études d'impacts des développeurs qu'elle tente de se construire un jugement paysager. Pour l'architecte-paysagiste du PNR des Grands Causses, la méthodologie de l'étude d'impact fausse d'emblée la façon d'appréhender les paysages éoliens : leur évaluation est structurée en premier lieu autour des éléments spectaculaires du paysage au détriment de ceux qui sont à proximité du parc éolien.

« Quand on analyse les études d'impact... ce qu'on essaye de toujours répéter, d'exiger dans les critères d'analyse, c'est de toujours partir de la proximité. C'est-à-dire que l'impact doit être mesuré en priorité par rapport aux tiers résidents les plus proches, qu'ils soient humains ou naturels... [...] Alors que la lecture ou l'interprétation du paysage, c'est toujours l'inverse. C'est-à-dire qu'on part du plus éloigné et on zoome. Là, au niveau de l'impact,... l'éolien, c'est évident ! C'est le gars qui est le plus proche qui doit être entendu d'abord, plutôt que le mec qui passe à vingt bornes sur l'autoroute [...] je ne vois pas pourquoi le mec qui passe sur l'autoroute une fois dans sa vie, son "regard" serait plus perturbé que le mec qui les a tous les jours devant le nez [...] et les rapports entre les objets et leur environnement sont à regarder de la même manière, du plus proche vers le plus éloigné. Alors que toutes les études d'impact c'est l'inverse ! » (Entretien avec le PNRGC, le 17 août 2006).

Ces propos sont à mettre en perspective avec la réflexion cadre de l'Aveyron, laquelle a imposé des zones tampon le long des grands axes routiers. Si l'étude d'impact paraît plus

adaptée que le permis de construire pour évaluer les parcs éoliens, la façon dont sont hiérarchisés les points de vue sur le paysage prête à discussion. Notre interlocuteur insiste sur la nécessité de reconsidérer l'habitant et de relativiser le point de vue du spectateur occasionnel. Ce renversement de focale ouvre une réflexion sur ce qui fait valeur dans le paysage. Contrairement à la dualité saisissante paysan / paysage proposée par Alain Roger, cette attention à la proximité dans le cas de l'éolien n'est pas une façon d'évacuer la question paysagère mais de reconsidérer des éléments de choix dans l'implantation des projets. Par exemple, précise cet architecte-paysagiste : « *dans un paysage qu'est-ce qui est beau, exceptionnel, banal, plus commun ? C'est peut être des fois des objets banals qui sont, par leur récurrence, plus identifiants que le rare* » (Entretien avec le PNRGC, le 17 août 2006). Cette préoccupation pour la proximité est intéressante car elle nous fait entrer dans la façon dont les formes sont mises en discussion et entrent en politique : comment est-il possible de tenir compte des subjectivités attachées aux lieux ? Comment un document de planification hiérarchise-t-il les points de vue sur le paysage et définit-il le soutenable et l'insoutenable ?

Dans la réflexion cadre de l'Aveyron, il est clair que le développement éolien a trouvé une perspective préférentielle avec les préoccupations liées au patrimoine architectural et paysager, et au tourisme. L'étude d'impact, dans le primat qu'elle reconnaît à l'objet technique sur le milieu d'accueil, n'inverse pas cette perspective. Bien au contraire, elle la renforce et semble, dans le cas de l'éolien, la démultiplier : paradoxalement, avec les éoliennes, la méthodologie de l'étude d'impact semble atteindre certaines de ses limites. La difficulté provient de ce que l'éolienne est la cause, et l'impact, l'effet. Entre l'un et l'autre, il y a un rapport d'identité très fort : l'éolienne devient la mesure de toute chose. Le gigantisme de cet équipement crée un « monstre » dimensionnel : l'éolienne fait naître une *localité démesurée*. Que fait l'étude d'impact sinon prendre la mesure du démesurée ?

Pour comprendre ce paradoxe, il nous faut revenir à la distinction éclairante de Philippe Boudon (Boudon, 1971) entre proportion et échelle : « dans le cas de la proportion, la mesure s'effectue par *report* d'un élément d'un espace à un autre élément du même espace, l'ensemble étant considéré comme un système clos » (Boudon, 1971, p. 59) ; à l'inverse, l'échelle est « la mesure d'un édifice ou d'une partie d'un édifice par rapport à un élément extérieur à lui-même » (*Ibid.*, p. 59). En d'autres termes, l'écueil que rencontrent de nombreuses études d'impact est d'évaluer un équipement éolien dans un rapport de proportion avec son environnement, comme si l'espace était uninominal – en tous points à la mesure de l'objet-cause. Il semble que, par ses dimensions, une éolienne impose d'emblée la réflexion

sur les impacts et les covisibilités, comme le précise le paysagiste d'un des plus grands parcs éoliens français, réalisé en Aveyron, à Salles-Curan :

« Le travail sur l'éolien, ça demande un travail à une échelle sur laquelle on n' était pas trop habitué à travailler. À part quand on travaille sur la réalisation d'un atlas de paysage à l'échelle d'un territoire [...] et encore, on n'a pas forcément les mêmes optiques. Quand on parle éolien, on parle grand paysage et, très vite, on va sur les notions de covisibilité et on va sur les visions lointaines. Alors que quand on fait une étude sur le grand paysage pour un atlas paysager, on ne cherche pas forcément la notion de covisibilité, on cherche plutôt à voir quelles sont les unités de paysage, les caractéristiques de chaque entité, mais parfois plus les caractéristiques intrinsèques de bâtis, de matériaux, c'est pas forcément ce qu'on va chercher à regarder quand on fait du paysage éolien. On est plus sur les lignes de force, de construction d'un paysage, où sont les grandes entités de relief... on est sur l'approche : comment ça va orienter les regards ? [...] Sur un atlas paysager, on est à tous les niveaux d'échelles, on va se poser la question de l'intimité qu'on peut avoir dans ce petit talweg, puis après depuis telle crête. Là, on est tout de suite... on est déjà orienté par la question de l'impact, de la covisibilité » (Entretien Cabinet Ectar, le 15 décembre 2006).

Il est intéressant de voir que la question de l'impact traverse, dès le stade de la conception d'un parc éolien, la réflexion du paysagiste. Il n'est plus alors question de prendre la mesure des lieux (« l'intimité d'un petit talweg ») mais de comprendre comment l'éolien réorganise le paysage à sa mesure : il n'est plus question d'échelle mais de proportion. Si le travail du paysagiste commence par un repérage de terrain, en analysant finement l'implantation future des éoliennes, celles-ci, à travers la question des covisibilités, modifient son rapport au paysage. Nouvelles dimensions, nouveaux outils, nouveau regard :

« Dans le domaine, ça a occasionné beaucoup d'évolutions techniques [...] dans le cadre d'un projet classique, par exemple, si je travaille sur un bâtiment d'élevage, quand je veux savoir d'où est-ce que ce bâtiment sera visible depuis les environs, je me mets sur la parcelle d'implantation et par la notion de « je te vois, tu me vois », eh bien, tout ce que je peux voir depuis la parcelle d'implantation, par réciprocité sera vu depuis ces points-là [...] ça, c'est faisable à la main pour un petit bâtiment parce qu'on sait qu'il va faire 3-4 mètres de haut. Une éolienne qui fait 120 mètres de haut, qui est susceptible d'être visible à 17 kilomètres à la ronde, je ne peux pas faire ça de façon empirique. Donc, très vite, des outils informatiques spécifiques ont été développés pour ça [...] je prends un point là, et automatiquement on me dit sur la carte depuis quels points sur cette carte il est visible ; ça existait un peu pour les tours ou les pylônes importants, mais ça s'est vraiment développé et on ne le voit utilisé pratiquement que pour les études éoliennes » (Entretien Cabinet Ectar, le 15 décembre 2006).

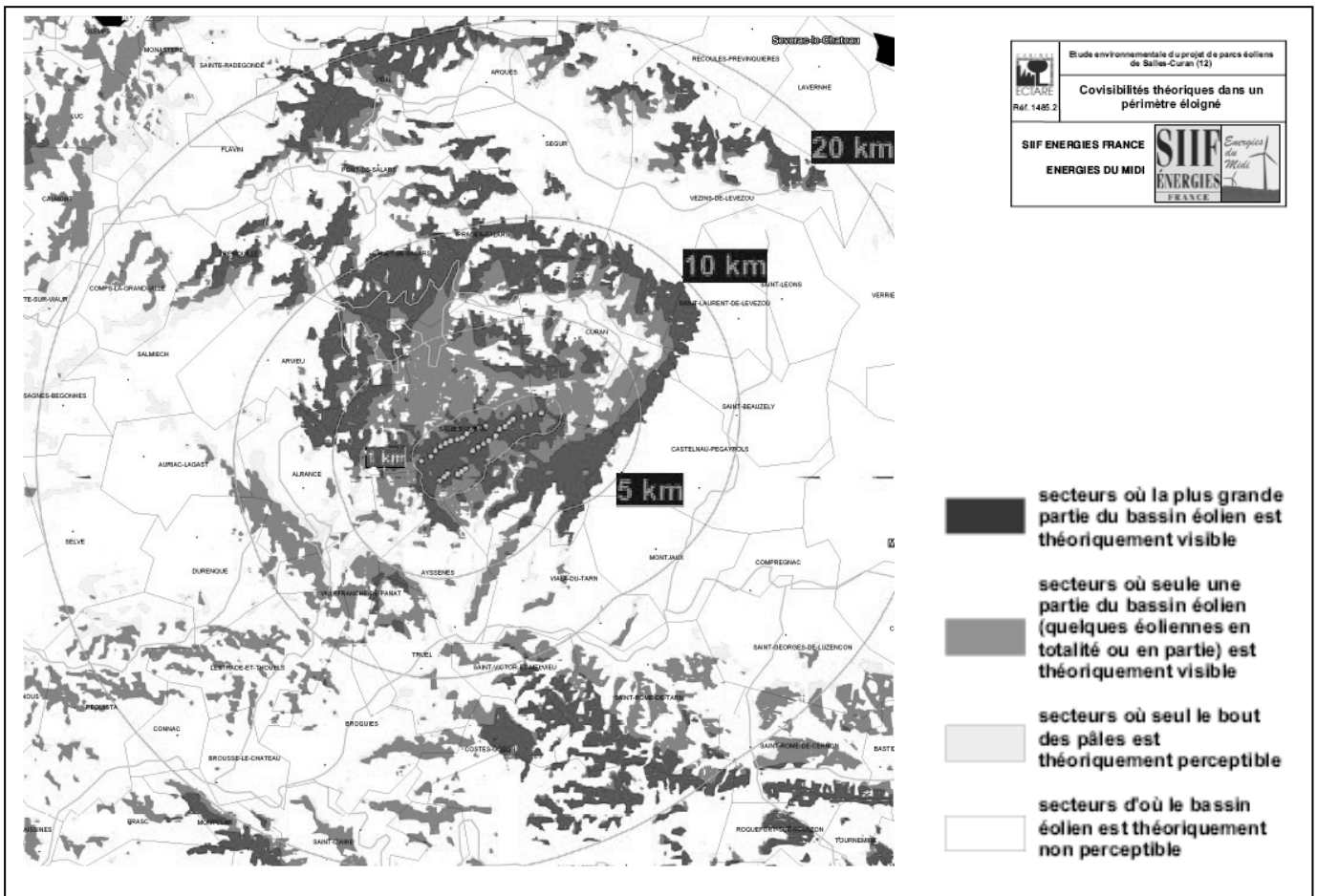


Figure 34 : Covisibilités théoriques dans un périmètre éloigné : parc éolien de Salles-Curan (Aveyron)³¹²

Comme l'explique la citation précédente, l'analyse fine des co-visibilités n'est plus l'objet d'un travail de terrain mais d'un travail informatique. La carte ci-dessus (cf. Fig. 34) montre dans le cas du parc éolien de Salles-Curan les espaces pour lesquels un contact visuel est envisagé avec l'équipement. Cette carte ne conçoit que des points de vue théoriques (le logiciel ne tient compte ni du couvert végétal, ni du bâti, lesquels peuvent diminuer les contacts visuels avec le parc) et laisse apparaître un espace potentiellement infini, certains contacts visuels étant identifiés à plus de 20 kilomètres ! Ces cartes de covisibilités sont symptomatiques d'une façon d'appréhender le paysage : ce sont de véritables cartes d'*irradiation* ! Elles croisent trois variables : la hauteur des éoliennes, les variations topographiques et la distance. Quant au fond de carte, celui-ci n'est que sommairement informé par quelques toponymes. Malgré le caractère théorique de ces mesures, c'est bien en

³¹² Source : SIIF-Energies France et Cabinet Ectar (2004).

fonction de celles-ci que le paysagiste se détermine pour engager son travail de terrain : les lieux où le parc est estimé le plus visible sont visités, et les covisibilités sont intégrées à l'étude d'impact sous forme de photomontages. En ce sens, la question paysagère n'intervient dans l'étude d'impact qu'à titre d'illustration des données extraites d'un modèle numérique de terrain. Avec ce type de carte, le paysagiste parvient à identifier plus facilement les points de vue structurants pour le parc éolien, comme l'explique notre interlocuteur du Cabinet Ectar :

« Là, c'était pas le cas [Salles-Curan]. On était dans un site où il n'y a pas de point de vue particulier, remarquable, bien identifié. Je veux dire : le point de vue exceptionnel depuis lequel on pourra voir le site ; là, il y a une multitude de points de vue. C'est différent d'un projet où le site est quasiment invisible et puis, tout d'un coup, paf ! La belle route, le parking, le point de vue balisé, et c'est l'endroit où 99 % des gens verront le parc. Donc, là, il faut absolument bâtir le parc à partir de ce point de vue... travailler un alignement, travailler une ligne de fuite. Ça sert à rien de se casser la tête sur d'autres secteurs [...] là, en l'occurrence, le seul point de vue, quand on a regardé pour les photomontages lointains, sur la route de Millau, à un moment donné, il y a un belvédère, un monument aux morts, un grand parking, où on a une vue sur le plateau du Lévezou. C'est un endroit où, si les gens veulent s'arrêter, ça sera là » (Entretien avec le Cabinet Ectar, le 15 décembre 2006).

En ce sens, le projet paysager peut être très fortement lié à la question des impacts. Si tel est le cas, les « points de vue structurants » sont retenus en raison de leur fréquentation. Ceci conforte l'idée que l'étude d'impact n'intègre que partiellement le point de vue des gens vivant à proximité du parc. Certes, des éoliennes peuvent être déplacées, voire supprimées, pour minimiser les co-visibilités proches avec les premières habitations mais le projet paysager lui-même est conçu en termes de « grand paysage », c'est-à-dire en tenant compte essentiellement des lignes de forces du paysage.

Enfin, l'étude d'impact peine à réguler les effets cumulés des parcs éoliens.

« Normalement, ce qui est écrit dans l'étude d'impact, c'est qu'ils doivent prendre en compte l'impact cumulé des parcs... mais est-ce qu'on prend les parcs qui sont acquis, les parcs qui sont en développement ? [...] des fois, ils [les développeurs] arrivent à travailler main dans la main, quand ce sont des parcs à proximité, notamment le Lévezou à Durenque et Lestrade / Le Truel, pour faire travailler ensemble les paysagistes [...] deux projets cohérents sur un territoire, ça, c'est l'idéal. Après, on peut pas leur imposer d'aller demander des éléments d'implantation à leurs concurrents, sachant que le permis n'est même pas en mairie, ou qu'il n'est même pas déposé » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

En Aveyron, le problème devient particulièrement critique sur les secteurs du Lévezou et du St-Affricain : de nombreuses communes adjacentes ont des projets éoliens à l'étude. Dans ce cas, le nombre et la diversité des projets (selon le nombre des éoliennes, leurs tailles,

leurs orientations au vent, etc.) rendent l'appréciation de la DIREN Midi-Pyrénées encore plus difficile. C'est, par exemple, le cas des projets sur les Avant-Causse, qui interagissent les uns sur les autres et forcent la DIREN à réviser son jugement :

« Sur ce projet-là, au niveau paysager, il faut qu'il y ait une réunion... le problème, c'est que c'est le premier projet qui nous est arrivé sur les Avant-Causse avec des machines très resserrées. Le problème, c'est que maintenant vous avez d'autres projets avec des machines plus espacées. On risque de ne pas avoir la même cohérence sur l'ensemble de ces Avant-Causse. Donc on va être amené à revoir notre position, notre avis sur ce premier projet, pour être cohérent avec l'ensemble des parcs » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Enfin, la dernière étape, avant que les services de l'État se prononcent sur la délivrance ou non du permis de construire, est l'enquête publique. Celle-ci met à la disposition des personnes intéressées l'étude d'impact durant un mois en mairie et leur permet d'apporter des observations de toutes natures, orales ou écrites (pétitions, éléments de contre-expertise, etc.). Elle a un double but, informatif et consultatif. La question est de savoir si l'enquête publique joue un rôle dans la discussion des paysages éoliens et dans la régulation des projets.

Avant d'examiner la nature des observations consignées lors de ces enquêtes, il faut rappeler le climat dans lequel celles-ci se déroulent. L'Aveyron comptait il y a quelques années encore relativement peu d'associations opposées à l'éolien. Lors du projet pionnier du Merdelou, seul un agriculteur avait déposé un recours contre le permis de construire, en 2000. Le registre des créations d'associations à la préfecture de l'Aveyron nous permet même de constater (cf. Fig. 35)³¹³ qu'au début des années 2000, apparaissent des associations favorables au développement des énergies renouvelables.

³¹³ Liste des associations recensées par ordre chronologique (sous la forme : Nom (siège social / date de création), les partisans apparaissent en premier, les opposants en second : **Partisans** : « Bon vent ! » pour un usage judicieux des énergies éoliennes et renouvelables (Millau / juin 2000) ; L'éolienne (Millau / mars 2002) ; Association de Défense des Energies Renouvelables (Belmont-sur-Rance / mai 2002) ; Vent d'espoir en Lézou (Salles-Curan / décembre 2004) ; **Opposants** : Association Patrimoine Environnement Territoire du Pays Belmontais (Belmont-sur-Rance / juin 2002) ; Causse Tant Aimat (Mostuéjols / avril 2003) ; Association de défense des cimes de Bouloc le cœur Lézou (Castelnau-Pégayrols / novembre 2003) ; Association Lézou notre Terre de vie (Salles-Curan / décembre 2004) ; Association Protégeons nos espaces pour l'avenir (Lavernhe / mars 2005) ; Association Sauvegarde du Carladez (Mur de Barrez / février 2006) ; Beauregard en Lézou (Vézins-de-Lézou / septembre 2006) ; Lézou en Péril (Prades-de-Salars / novembre 2006) ; Préservation du patrimoine culturel et naturel des Monts-de-Lacaune et du Rougier-de-Camars (Melagues / décembre 2006) ; Préservation de l'identité culturelle et du patrimoine naturel du canton de St-Affrique (Saint-Affrique / mars 2007).

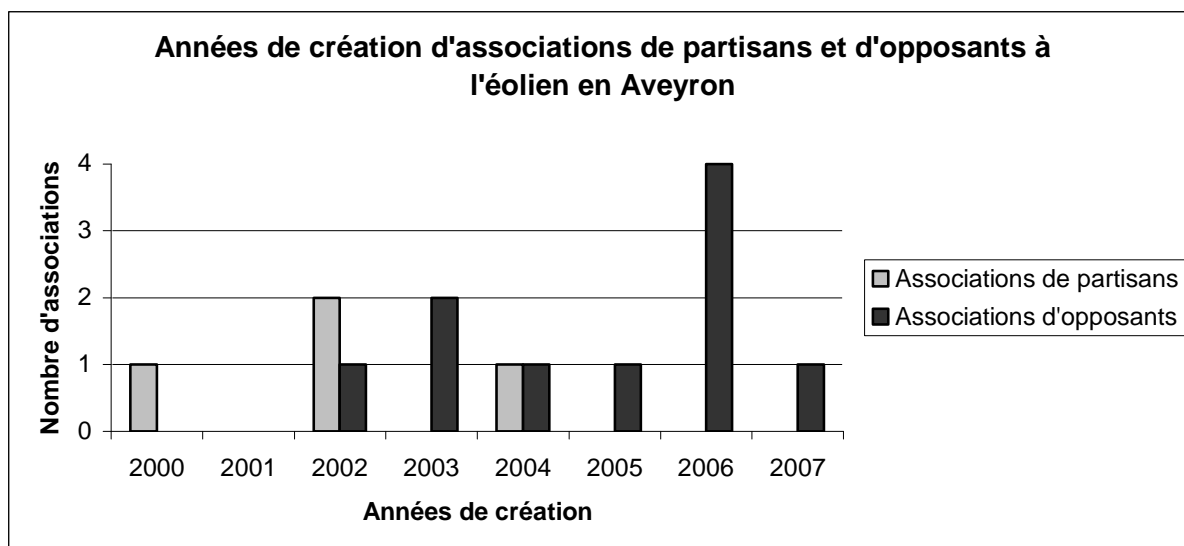


Figure 35 : Années de création d'associations de partisans et d'opposants à l'éolien en Aveyron³¹⁴

Le registre officiel compte une dizaine d'associations dont la vocation explicite est de s'opposer à un projet éolien. Nos contacts les plus récents avec les services de l'État et nos sessions de terrain nous permettent d'affirmer que ce nombre est sous-évalué. Les associations d'opposants apparaissent le plus souvent alors que le projet est déjà bien avancé, soit quelques mois avant l'étude d'impact. Néanmoins, il nous faut souligner des différences de contexte notables : une première situation est la création, de façon quasi-simultanée, d'associations d'opposants et de partisans (c'est le cas en 2002 pour le projet du Belmontais, et en 2004 pour celui de Salles-Curan ; il s'agit alors de très gros projets, de plusieurs dizaines d'éoliennes, qui éveillent des tensions très fortes entre les populations locales) ; une deuxième situation est la densification des projets sur un même secteur (c'est le cas sur les Monts du Lézou, ce qui explique la forte montée de la contestation en 2006). Cet emballement de la contestation n'est alors plus lié à un projet éolien en particulier. Par exemple, le président de l'association Lézou en Péril, créée en novembre 2006, nous confie que le problème n'est pas tant l'éolien, que la façon dont il prolifère de façon incontrôlée :

³¹⁴ Source : Journal Officiel de création des associations, sous-préfecture de Millau, août 2007.

« Nous, la problématique, elle est toute simple... il y a deux cents éoliennes sur le Lévezou, ça va pas. Tout ça, ça dépasse plus que largement la question de savoir si l'éolien, c'est bien sur le fond ou non... deux cents, c'est trop, même cent, c'est trop, ça va pas... à part ceux qui sont intéressés financièrement parce qu'ils ont des difficultés avec leur budget, ou des gens qui les mettent sur leur terrain parce que ça va leur rapporter. [...] Je crois qu'on a dépassé le stade de dire : est-ce que, sur le fond, on est d'accord avec ces pylônes ou non... comme on dit chez nous : « ça c'est engâné », ça c'est pris les pinceaux... » (Président de l'association Lévezou en Péril, entretien le 13 décembre 2006)

Cette citation est tout à fait significative des difficultés que rencontre le département de l'Aveyron pour réguler son développement éolien, et ce malaise des populations est nettement ressenti par les services de l'État :

« Par contre moi, ce que je crains, c'est la montée en charge des oppositions. Là, ça commence... les gens commencent à réaliser que quelque part on est en train de ... c'est pas se moquer d'eux, mais je crois que le message est mal passé » (Entretien avec la SDAP, le 14 décembre 2006).

La montée des contestations au niveau local provient notamment d'un déficit important d'information des habitants. Ceux-ci se contactent, se réunissent, tentent d'avoir des informations en mairie pour faire le compte des projets éoliens mais tout cela reste entouré de flou. Dans ce contexte, les rumeurs vont bon train : sur le Lévezou, des chiffres de plusieurs centaines d'éoliennes circulent et alimentent la colère des populations. Paradoxalement, dans cette situation de crise, aucun élément officiel n'est apporté pour dépassionner le débat : par exemple, les populations locales se fient parfois au nombre de mâts de mesure alors que les développeurs éoliens réalisent beaucoup moins de projets qu'ils n'en envisagent. Ainsi, il est symptomatique de voir ces discussions ressurgir dans les réunions publiques locales, comme à Vézins-de-Lévezou, lorsque la société Matières présentait son projet éolien, un soir de décembre 2006 :

- *« Un habitant : Attendez ! La préfecture, affolée par le nombre de projets, a réuni tous les maires, je crois, il y a un mois. La préfète est débordée par les événements ! Il y a des projets partout ! Et les projets, ils les connaissent ! À partir du moment où ce projet est à la préfecture, c'est qu'il est déclaré !*
- *Le paysagiste : Non, il n'est pas à la préfecture, ce projet. La MISAP nous a dit clairement de ne pas prendre en compte ce projet.*
- *Un habitant (le même) : C'est bien diviser pour mieux régner ! Chacun va son projet et, après, on va se rendre compte un jour : Ah ! On a 200 éoliennes ! Mon Dieu, comment elles sont arrivées là ? Comme des cons, on se sera fait avoir ! C'est toujours la même chose. Vous, vous faites votre jeu, c'est normal, monsieur, mais c'est l'administration qui est nulle là-dedans ! Franchement ! Ça va être vite réglé ! » (Réunion publique, Vézins-de-Lévezou, le 14 décembre 2006)*

Dans ce type de réunion publique locale, les mêmes interrogations ressortent sur les modalités de planification du développement éolien. Le paysagiste a du mal à présenter un nouvel éolien sans être assailli de questions concernant tous les projets voisins. Si élus locaux, développeurs éoliens, paysagistes, habitants sont rassemblés, il manque un interlocuteur crucial, les services de l'État, pour répondre à la question que tous se posent : combien d'éoliennes seront réellement implantées ?

Si la colère monte, paradoxalement, les enquêtes publiques ne le traduisent pas du tout. Fin 2006, alors que l'année est marquée par l'envolée du nombre des associations d'opposants et que depuis 2003 l'Aveyron totalise 19 enquêtes publiques éoliennes, pas une n'avait délivré un avis défavorable ! Le fait est surprenant quand on sait que la MISAP refusera, *in fine*, le permis de construire à un quart de ces projets. À vrai dire, le fait étonne même certains services de l'État :

« Sans faire de procès d'intention sur ces commissaires, nous, on a constaté que pas une seule fois il n'y a eu un avis défavorable... c'est quand même révélateur ! On connaît quand même les difficultés qu'il y a sur l'éolien. Parce que qu'est-ce qui se passe ? Les gens nous téléphonent : vous avez accepté ? Donc on est pris à partie. Dans la tête des gens, on est un petit peu un service qui essaye de protéger les paysages. Donc après ils ne comprennent pas qu'on soit dépassé par rapport à la situation » (Entretien avec la SDAP, le 14 décembre 2006).

De l'avis de la SDAP, le phénomène n'est pas spécifique à l'Aveyron et trois explications pourraient être avancées : la population locale manquerait de références pour se prononcer sur des infrastructures méconnues et de surcroît entourée d'un discours pro-environnemental; par ailleurs, les enquêtes publiques seraient fréquentées par les personnes qui se sentent les plus concernées, les opposants étant alors minoritaires par rapport aux élus locaux, aux partenaires économiques et fonciers soutenant le projet ; enfin, les commissaires enquêteurs auraient eux-mêmes du mal à rédiger un avis ne sachant comment mettre en balance la représentativité politique des élus soutenant les porteurs de projets et les dépositions faites par des individus à titre privé. Dans tous les cas, et avant de poursuivre l'identification des causes, ces premières observations soulignent que les enquêtes publiques ne régulent aucunement le nombre des projets éoliens, et ce malgré les oppositions locales de plus en plus nourries.

Nous avons rencontré un commissaire enquêteur qui a déjà tenu trois enquêtes publiques sur des projets éoliens en Aveyron (Montrozier, Salles-Curan et Marnhagues-et-Latour). Il reconnaît que ce type d'infrastructure pose des problèmes d'appréciation. En effet,

un projet éolien, à moins de le considérer comme une contribution à la lutte contre l'effet de serre, relève des intérêts privés de la société qui le met en place. En ce sens, les projets éoliens relèvent de l'exception parmi les autres projets sur lesquels il se prononce au nom de la notion d'utilité publique : contournements routiers, centre de tri des déchets, centre de gestion des boues d'épuration, etc. L'autre spécificité de l'éolien est que les personnes déposent des avis qui consistent souvent en appréciations paysagères :

« Pour les éoliennes, ce qui ressort à chaque fois dans les observations... : ça plaît ou ça plaît pas, on aime ou on n'aime pas. Les éoliennes, comme le dit le pétitionnaire que j'ai en ce moment : Vu les dimensions on ne peut pas les cacher. Donc ça modifie le paysage. Il y en a qui l'acceptent et il y en a qui ne l'acceptent pas [...] Donc moi, je ne suis pas là pour dire : c'est bien, c'est joli ou c'est pas joli. Je suis là pour dire : il y en a tant qui ont estimé nécessaire de se déplacer pour dire : j'en veux pas, et tant pour dire : nous, on en veut. Par rapport à la population, on a eu dix personnes qui sont venues nous dire : nous, ça ne nous plaît pas, mais il y a les 99,5 % de population qui restent, qui n'ont pas bronché, donc a priori c'est qu'ils l'admettent. Dans mes conclusions, quand c'est comme ça et que la subjectivité entre en jeu, je dois, autant que faire se peut, être objectif [...] ce qui compte, c'est pas : je suis pour ou je suis contre [...] Un témoignage, et ça, c'est l'ancien juriste et l'ancien gendarme qui parle, n'a d'autant plus de valeur que s'il est bien motivé. Je dis toujours à qui que ce soit : vous me dites « ça me plaît, ça me plaît pas ». Très bien. Mais argumentez votre affaire. Si vous l'argumentez bien, je pourrai vous suivre, la développer, prendre la décision en faveur de vos arguments » (Entretien avec le Commissaire Enquêteur de Salles-Curan, le 15 décembre 2006).

Cette citation éclaire en partie la logique en vertu de laquelle ce commissaire enquêteur s'est prononcé favorablement dans ses enquêtes publiques éoliennes. Visiblement, ce qui peut poser problème est le nombre important de préférences subjectives exprimées. Deux types de raisonnement permettent au commissaire enquêteur de « faire avec » ce matériau indécidable : soit considérer les préférences d'un point de vue quantitatif, en présument que « qui ne dit rien consent » (les avis des opposants apparaissent donc minoritaires par rapport à ceux qui ne se sont pas exprimés !), soit ne considérer que les avis argumentés (en d'autres termes, attendre qu'une contre-expertise soulève des points non-réglementaires dans le dossier d'étude d'impact ; là encore, on peut imaginer qu'au mieux les opposants motivent le commissaire enquêteur à émettre des recommandations, voire des réserves, mais qu'ils peinent à fonder un avis défavorable).

Malgré l'éclairage apporté par ces observations, il ne nous est pas permis de les généraliser. Cependant, il est intéressant d'examiner un cas d'enquête publique instruit par ce commissaire enquêteur et refusé par les services de l'État, celui du projet de Montrozier et

Bozouls³¹⁵. Durant l'enquête publique, 311 avis ont été déposés, dont 2 favorables, 2 favorables avec recommandations et 307 défavorables. Dans ses conclusions, le commissaire écrit :

« Le site étant moyennement venté le pétitionnaire a retenu pour la réalisation du projet des éoliennes d'une dimension peu commune : environ 150 mètres de hauteur totale. Dès lors, les riverains, en l'occurrence et essentiellement les habitants de Gages, s'en sont émus. Et bien que tous se déclarent favorables aux énergies propres et renouvelables, et plus particulièrement à l'énergie éolienne, le projet initialement encensé a été chargé de tous les maux. Il est devenu dévastateur pour le paysage, le milieu naturel, la flore, la faune, la valeur immobilière des habitations. La capacité financière de la société, la rentabilité du projet, la fiabilité et l'objectivité des études ont été mises en cause. On se justifie en affirmant avoir été insuffisamment informé, avoir manqué de vigilance, le comité de concertation est accusé de faire-valoir et les passions exacerbées ont finalement conduit à la faillite de la réunion d'information publique organisée à la veille de l'ouverture de l'enquête publique. Certes l'installation d'éoliennes de dimensions aussi grandes risque de générer des nuisances plus importantes que s'il s'agissait d'éoliennes du gabarit de celles communément installées jusqu'à présent. Mais il faut garder raison » (Conclusions de l'enquête publique du projet de parc éolien de Montrozier et Bozouls, p. 32).

Paradoxalement, un seul avis, celui d'une association favorable au projet, avec recommandation, met en balance dans sa conclusion, l'ensemble des mécontentements synthétisés ci-avant. Le commissaire enquêteur, tout en reconnaissant que ce parc éolien n'est pas réalisable en l'état, du fait des nuisances révélées au cours de l'enquête publique, délivre un avis favorable avec recommandation qu'un compromis soit trouvé : soit « *le pétitionnaire réduit les éoliennes à une dimension plus commune qui supprimera tout motif d'opposition* », soit « *la taille des éoliennes est conservée mais celles qui créent réellement problème sont supprimées* ». In fine, même avec une contestation locale importante et des insuffisances techniques avérées, le développeur éolien se retrouve en position de force.

Pour sa part, la MISAP a donné un avis défavorable : le défrichement annoncé d'un espace boisé classé, l'incompatibilité avec le POS et la ZNIEFF, la proximité de la RN 88, ont été des arguments suffisants pour invalider le projet – à noter que l'avis de la population locale ne transparaît pas dans ces motifs. Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'enquête publique peut être un lieu de modification des projets éoliens (diminuer ou supprimer des éoliennes, apporter des éléments complémentaires relatifs aux impacts environnementaux) mais en aucun cas un lieu de débat autour des paysages éoliens. Tout comme dans l'étude d'impact, les observations faites sur la proximité et l'attachement des subjectivités aux lieux sont difficilement prises en compte.

³¹⁵ Nos observations et les chiffres avancés sont basés sur le rapport et les conclusions de cette enquête publique.

En dehors des enquêtes publiques, où de nombreuses associations n'imaginent pas intervenir sur le terrain de la contre-expertise, les actions entreprises sont soit modestes (presse locale, manifestations, réunions publiques), soit tardives (recours devant la préfecture ou le tribunal administratif). Dans ce dernier cas, sur deux réclamations connues, l'une n'a pas abouti et l'autre est en instance de jugement : la première (parc de Salles-Curan) n'a pas obtenu de la préfecture la remise en cause de sa propre décision d'attribution du permis de construire et n'a pas eu les moyens de poursuivre sa requête devant le tribunal administratif ; la seconde (parc du Belmontais), déposée d'emblée devant le tribunal administratif, ne paraît pas solidement fondée : elle attaque le projet pour non respect des zonages de la réflexion cadre (laquelle n'est pas opposable), vice de l'enquête publique (alors qu'elle n'a pas encore été ouverte au moment de la plainte) et défaut d'information sur la véritable identité de l'investisseur.

Alors que le tissu des associations d'opposants est encore émergent et commence à se structurer, une association se singularise en raison de son ancienneté et de son envergure départementale. Créée en 1985, Action Environnement n'est pas spécifiquement liée aux enjeux éoliens³¹⁶ mais se prononce de façon quasi systématique lors de toutes les enquêtes sur les études d'impact. En nous communiquant ses notes d'observation sur 6 projets, elle nous permet d'appréhender plus en détail les faiblesses de ces dossiers :

- les études d'impact respectent généralement *la distance obligatoire de 500 mètres* entre une éolienne et une habitation. Néanmoins, elles ne précisent pas la distance, l'altitude, l'orientation des hameaux les plus proches, ni la présence éventuelle d'obstacles végétaux. En l'absence de ces éléments, il est difficile de juger de l'impact visuel de proximité pour les habitants du secteur.
- *Les photomontages* sont régulièrement en nombre insuffisant pour juger de l'impact visuel à moyenne et longue distance. Il n'est pas possible de déterminer si le parc sera visible depuis des communes éloignées.
- *Les effets de co-visibilité* avec les parcs éoliens voisins ne sont quasiment jamais pris en compte. Ainsi, la densité prévisible du nombre cumulé d'éoliennes relativise complètement l'analyse des impacts visuels et sonores.

³¹⁶ La position affichée par Action Environnement est que l'éolien présente des avantages considérables, par rapport aux énergies fossiles et nucléaires, mais qu'il présente aussi des inconvénients sur le plan de l'environnement et du cadre de vie ; raison pour laquelle, tout en étant favorable à cette énergie, l'association suit un grand nombre d'enquêtes publiques.

- *Les seuils légaux d'impacts sonores* sont fréquemment dépassés. Les développeurs éoliens ne mettent pas toujours en place un plan de gestion de réduction des nuisances sonores.

In fine, les outils classiques d'instruction des projets éoliens révèlent de nombreuses faiblesses.

Le permis de construire n'est pas spécifiquement adapté à l'éolien et son volet paysager apparaît particulièrement incohérent avec les enjeux qu'il soulève.

L'étude d'impact est un outil plus complet et mieux adapté pour évaluer les projets éoliens mais elle reste très discutée concernant les enjeux paysagers liés à la proximité, à la survalorisation des covisibilités lointaines et à la prise en compte des impacts cumulés liés aux densités de plusieurs parcs éoliens sur une même zone.

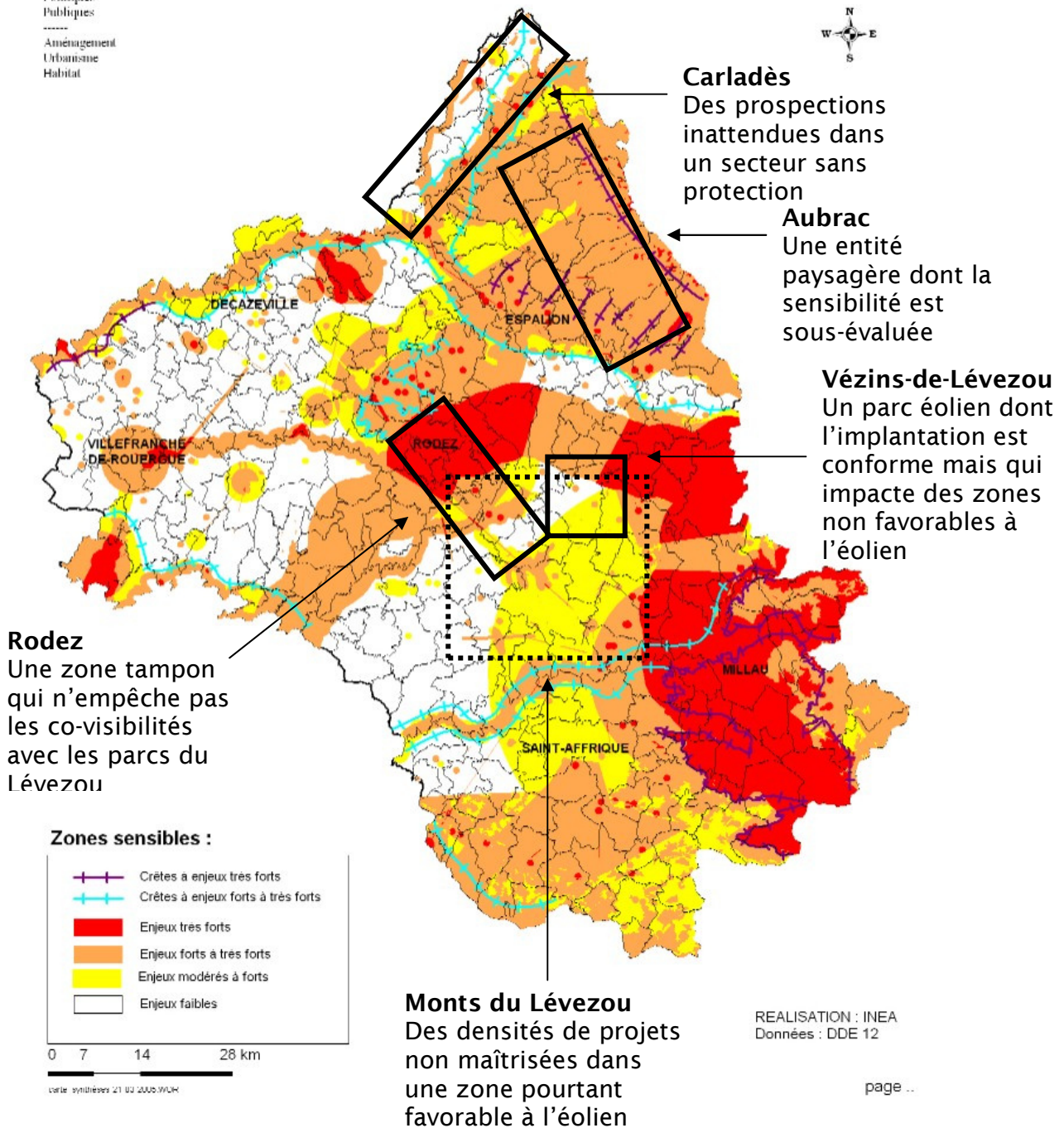
L'enquête publique ne permet pas d'améliorer l'acceptabilité sociale des éoliennes : elle modifie certains projets mais n'en remet jamais aucun en cause, alors que les éléments de contradiction sont relevés ultérieurement dans la procédure par les services de l'État. En ce sens, les paysages éoliens ne sont pas discutés et, faute d'informations suffisantes, les associations les font progressivement entrer en politique par la voie de la contestation généralisée.

Dans ce contexte, la planification départementale, dont la vocation est d'être un outil d'aide à la décision, montre, elle aussi, des difficultés pour réguler le développement éolien.

4. La planification départementale poussée à ses limites par les effets non-maîtrisés du développement éolien

En raison de ses proportions, de ses qualités techniques et de son fonctionnement, une éolienne est une infrastructure très délicate à maîtriser, à stabiliser dans l'espace et dans le temps. Les administrations qui ont la charge d'instruire le permis de construire sont confrontées à de multiples effets inattendus qui, bien souvent, dévoient les cadres d'évaluation qu'elles s'attachent à mettre en œuvre. Parmi ces effets, les plus fréquemment évoqués sont les enjeux liés à la densité, à la hauteur, aux co-visibilités et au mouvement des éoliennes. Ces effets non-maîtrisés nous permettent de cerner les limites de la planification éolienne en Aveyron. La carte ci-après (cf. Carte 20) donne un aperçu de ces limites ; celles-ci sont commentées ensuite :

Carte de synthèse des enjeux et sensibilités en Aveyron



Carte 20 : Vue synthétique de quelques limites de la planification aveyronnaise face au développement éolien³¹⁷

³¹⁷ Réalisation de l'auteur ; les cadres ajoutés à la carte indiquent les secteurs géographiques ainsi que les niveaux de sensibilité concernés par les projets éoliens.

4.1. La non-maîtrise des densités d'éoliennes dans les zones favorables

La question des densités est le premier aspect non maîtrisé du développement éolien. D'un point de vue strictement réglementaire, le problème provient du fait que les services de l'État n'ont pas le pouvoir d'intervenir sur les lieux choisis par les développeurs éoliens :

« Dans tout ce qui est aménagement du territoire, on n'a aucune influence. C'est-à-dire qu'on ne peut pas imposer à quelqu'un d'aller se mettre à tel endroit et pas à d'autres. Le seul cadre qu'il y a, c'est quand il y a un règlement d'urbanisme, un POS ou un PLU, une carte communale ou même le RNU : est-ce que c'est autorisé ou est-ce que c'est pas autorisé ? C'est tout. On ne peut pas dire à quelqu'un : là, ça nous plaît pas... il faut toujours qu'on s'appuie sur une base légale, et donc sur un article du code de l'urbanisme. La loi a été faite de telle manière que le permis de construire soit délivré pour ça » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

Par conséquent, lorsque le développement éolien se concentre sur certaines parties du territoire, les administrations n'ont aucun moyen de le réguler – si ce n'est juger au cas par cas de l'opportunité d'autoriser un nouveau parc éolien. Et si aucune contrainte réglementaire sur le plan paysager ou patrimonial ne vient contrarier un nouveau projet, aucun dispositif ne peut empêcher l'accumulation des éoliennes dans un même espace – si ce n'est, à terme, des contraintes électriques liées au raccordement et les contraintes d'optimisation de la production d'un parc éolien, qui conduisent à respecter des distances minimales entre les machines.

« C'est très compliqué ; et puis plus ça va, plus c'est difficile... tous les projets sont différents et puis les parcs se multiplient. Quand il n'y en a pas énormément, ça va ; mais à force... ça devient un peu beaucoup. Et j'ai du mal à ... des fois, je leur [développeurs éoliens] demande : mais vous en avez encore pour longtemps ? Vous n'allez pas vous arrêter ? Mais non, ils continuent... tant qu'il y a de la place. Et je ne sais pas où ça va s'arrêter... qu'est-ce qui peut faire que...[...] moi, je suis un peu inquiète par rapport à cette escalade [...] à part la réglementation, à part la loi... je ne vois pas ce qui peut arrêter le cours des choses. Tant que financièrement ça sera intéressant... » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

La question des densités n'est jamais réellement mesurée par les services de l'État. Elle devient problématique à partir du moment où l'impact visuel et paysager est perçu comme non maîtrisé. Toute la difficulté est d'instruire de nouvelles strates de projets sur des espaces déjà investis par des parcs éoliens. Les principes qui valaient lors de l'évaluation du premier projet deviennent moins pertinents pour le second : l'éolien n'est plus une

infrastructure d'exception dont il faudrait optimiser l'intégration, elle recompose complètement la façon de penser le paysage.

« Maintenant, ça monte en charge. C'est-à-dire que maintenant on va dans des zones qui sont un petit peu plus délicates. Il y a une concentration de projets.... Ça nuit énormément ! Vous prenez le Lévezou... je peux citer toutes les communes. Si on part de Séverac... on a des projets à Séverac, Lapanouse, Lavernhe, Recoules, Ségur, Arcques, Le Vibal, Prades-de-Salars, Pont-de-Salars, Canet-de-Salars.... On arrive jusqu'à Trémouilles et on redescend sur Salles-Curan... on a des projets partout !! C'est pas ce qu'on voulait » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

La SDAP fait le constat amer d'une régulation du développement éolien qui n'a pas fonctionné. La planification départementale a eu pour effet d'accélérer la concentration des projets sur les secteurs, comme les Monts du Lévezou, identifiés parmi les catégories de sensibilité les plus faibles. Si les services de l'État n'imaginaient sans doute pas devoir faire face à une telle vague de projets, ils se retrouvent aujourd'hui avec des zones de moindres contraintes pour l'éolien qui sont victimes de leur succès et pour lesquelles ils ne maîtrisent pas les impacts cumulés.

4.2. La non-maîtrise des co-visibilités des éoliennes avec les zones défavorables

Une autre faiblesse de la planification départementale est sa logique de zonage : celle-ci est constamment remise en cause par des projets éoliens dont l'implantation est conforme du point de vue de la cartographie officielle, mais dont les effets sur le terrain impactent des zones défavorables à l'éolien. Ces impacts croisés entre des zones de sensibilités différentes sont accrus par le gigantisme des éoliennes. Ceux-ci tiennent tout d'abord aux effets de densité : la prolifération des projets éoliens sur les Monts du Lévezou conduit certains développeurs à investir les marges de la zone acceptable selon la préfecture. C'est, par exemple, le cas du parc en cours d'instruction de Vezins-de-Lévezou qui se situe à la frontière entre deux entités paysagères de sensibilités différentes, le Lévezou et la vallée de l'Aveyron :

« Vezin, très franchement, c'est le gros point de discussion. Paysagèrement parlant, dans la façon dont ce plateau est organisé, bocage, collinaire [sous-entendu l'éolien ne pose pas de problème]... je dirais, ça pose plus de problèmes de l'Aveyron, si on les voit de l'Aveyron [depuis la vallée de l'Aveyron]... c'est pour ça que, dans l'étude, on demandait des photomontages d'en bas, depuis le fond de la vallée, des sites intéressants comme Gaillac, Recoul, Buzeins qui est un petit peu plus haut. On a demandé des photomontages pour qu'on se rende compte... on va les voir ! Pas forcément d'en bas si on les recule un tout petit peu ... c'est d'ailleurs pour ça qu'on a supprimé deux parcs éoliens qui étaient un petit peu trop

près. Elles doivent être sur le territoire, soit ! Mais qu'il n'y ait pas trop d'implication de ce territoire à l'autre territoire qui, lui, n'a rien à voir. Parce que quand on est en bas, on n'est pas en haut. Je suis désolé ! On est sur un autre niveau de paysage. En bas, l'Aveyron est riche de tous ses petits châteaux, de monuments intéressants... pourquoi aller semer l'amalgame visuel ? » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

Aujourd'hui, les services de l'État sont obligés de prendre des positions plus radicales et de jouer plus serré avec les développeurs éoliens : annuler certaines lignes d'éoliennes, en faire reculer d'autres, demander des photomontages complémentaires depuis des points de vue sensibles. Outre la densité, les phénomènes de co-visibilité sont aussi liés à la hauteur des équipements – au point que même les zones tampon définies arbitrairement par la réflexion cadre autour des grandes villes du département (Rodez et Millau) et de celles dont l'intérêt patrimonial est fort (Najac, Villefranche-de-Rouergue) sont aujourd'hui insuffisantes ! C'est par exemple le cas du parc de La Primaube, Pont-de-Salars et Flavin :

« Je pense qu'on s'est un peu planté... on disait : 5 kilomètres, ça suffit. En fait, 5 kilomètres, ça suffit pas, il faut qu'on passe à dix. Dix kilomètres déjà ça ... il n'y a plus d'impacts visuels. J'ai pris des photos là, en focale 50³¹⁸, du fameux parc de La Primaube, Pont-de-Salars et Flavin où on voit la cathédrale [de Rodez] et deux autres monuments majeurs, l'église Ste Radegonde sur sa butte et l'église d'Inièrre sur un champ de vision... à l'œil, on voit les trois édifices, et les éoliennes sont à 7,5 km, elles vont avoir forcément un impact. Et là où on s'est fait un petit peu truander, c'est que, quand les études nous ont montré les prises de vue par simulation, elles n'étaient pas en focale 50. Là, on s'est fait avoir » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Ce fameux « principe d'éloignement », qui avait provoqué l'étonnement au sein même de la MISAP – notamment de la part du PNRGC et de la DIREN - s'avère être un échec : notre interlocuteur souligne qu'avec un rayon de 5 km, la zone tampon autour de Rodez ne permet pas d'éviter des co-visibilités avec un parc pourtant situé à 7,5 km. Cet impact sous-évalué des éoliennes traduit plusieurs difficultés, dont la difficile appréciation des enjeux paysagers au niveau des études d'impact et l'évolution rapide des éoliennes qui remet en cause les bases de la planification départementale. Après les densités et les hauteurs, les co-visibilités sont également accentuées par le mouvement des éoliennes. Ce dernier effet bouscule les pratiques des administrations en matière de paysage, d'autant qu'il est intermittent – les éoliennes s'arrêtent lorsqu'il n'y a pas de vent, trop de vent ou encore lorsque les objectifs de production sont atteints. De ce fait, comment intégrer le mouvement

³¹⁸ En photographie, un objectif de 50 mm offre un champ de vision de 46° qui se rapproche des conditions de la vue humaine.

au paysage ? Comme le souligne le SDAP, le mouvement d'une éolienne produit, au niveau visuel, une véritable « prise de pouvoir » :

« À vrai dire, un paysage, à la fois c'est quelque chose de très sensible, chacun le voit un peu à sa façon...mais l'œil se perd sur des choses qui sont totalement identifiées, des forêts, des prairies, etc. [...] là, quand vous avez un objet de cette taille, tous ces repères sont cassés. La sensation, elle naît de ce qu'on perçoit [...] L'œil va aller immédiatement vers ce qui brille, ou ce qui bouge » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Le mouvement des éoliennes modifie l'approche du paysage. La SDAP introduit en ce sens des justifications dans l'évaluation des projets qui tiennent aux ambiances paysagères, et en particulier à la teneur en mouvement des paysages. L'administration du paysage s'en trouve déviée vers la gestion de zones de mouvement et de non-mouvement:

« On a droit au calme de l'œil. Je crois à cette vertu [...] Or, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? On circule en bagnole, tout bouge, la télé... on a un paysage toujours en constant mouvement. [...] Or, il faut faire la part des choses. Sur le Lévezou, il y a une densité de population relative, il y a du passage relatif. Par contre, dans la vallée, il y a énormément de monde. Alors, c'est vrai qu'il peut y avoir un fort mouvement de population en bas, un faible mouvement de population en haut. Bon, c'est vrai que les éoliennes apportent du mouvement... je sais pas, on est sur des évaluations qui sont équilibrées. C'est-à-dire que, si on rajoute du mouvement au mouvement, ça peut être pour le coup très perturbant. Le Lévezou, vous savez, c'est un plateau calme » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

Cette gestion d'un objet mouvant – situé préférentiellement dans les espaces de faible densité – peut changer le regard porté sur le paysage, mais elle ne fonde pas véritablement un nouveau principe paysager. Dans la citation qui précède, on retrouve l'idée qui traverse la réflexion cadre, et en particulier le rapport de Carrés Verts : les espaces ouverts et les plateaux sont considérés comme moins sensibles, et donc plus propices au développement éolien que les reliefs bocagers ou les versants boisés, sauf lorsque le paysage est considéré comme emblématique, à l'exemple du Larzac.

« Le causse du Larzac, c'est des horizontales, c'est l'infini, c'est des perceptions de grands paysages, on a vraiment des immensités de plateau... plus on avance dans le paysage, plus on redécouvre d'autres perspectives [...] Allez mettre quelque chose de vertical et qui bouge, mais vous cassez complètement l'idée de cette vision horizontale. Vous créez un événement qui vient subitement casser ces grands horizons » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

4.3. L'effet contre-productif d'une planification par empilement des contraintes

La planification départementale s'est constituée par empilement de couches d'informations sans distinction de nature : les enjeux liés au patrimoine, à la faune et à la flore, à l'urbanisme, etc.s'accumulent, formant *in fine* des zones de fortes et de moindres contraintes. Le problème est que, dans ce document de synthèse, les hiérarchies établies par les différents services de l'État, chacun selon leur domaine d'intervention, perdent leur cohérence. Le cas est particulièrement critique pour la question du paysage. La SDAP nous explique que les sensibilités qu'elle avait attribuées aux unités paysagères ont été bouleversées par l'accumulation des informations :

« Voyez : ça, c'est la carte des sensibilités... c'est nous qui avons fait cette carte, et l'Aubrac était en zone sensible. Et puis après, il y a des zones qui se sont durcies par la superposition des contraintes et d'autres qui se sont affadies si aucune contrainte ne venait se superposer » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Le cas de l'Aubrac est symptomatique de ce processus de construction cartographique. Considéré initialement par la SDAP comme un paysage emblématique au même titre que le Larzac, l'Aubrac a été déclassé, du fait de l'accumulation des contraintes, de zone rouge en zone orange. Par conséquent, c'est un secteur qui pose problème pour la SDAP : la carte présente un niveau d'exigence inférieur à celui du service instructeur. D'où la situation délicate, lorsqu'un porteur de projet croit légitimement pouvoir s'implanter en Aubrac.

« Vous avez le massif de l'Aubrac. Il y a deux ans on a eu un contact avec RDE qui nous a proposé un projet sur Condom d'Aubrac. On lui a dit : non... l'Aubrac, pour nous, c'est emblématique, même si on n'est pas dans une zone rouge... on est dans une zone orange. Pour le coup... rapport au paysage, non ! Il n'y a pas de servitudes historiques, il n'y a pas de zone aéronautique... c'est pour ça qu'on est dans une zone orange. Mais, paysagèrement parlant, c'est un vrai problème » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Ce type de carte est donc contre-productif : il renseigne mal les développeurs éoliens et conduit l'administration à prendre des décisions qui apparaissent infondées. Et tout le problème est précisément dans la construction d'un jugement sur le paysage. Si la SDAP se retrouve en position délicate devant les projets éoliens, c'est parce qu'elle manquait, en amont, d'outils pour défendre sa vision des sensibilités paysagères – en d'autres termes, elle n'est pas parvenue au sein même de la MISAP à contrebalancer la logique de l'accumulation des contraintes et l'affadissement des sensibilités attribuées aux entités paysagères.

« Cette zone n'est pas en rouge [Aubrac] parce qu'on n'avait pas suffisamment d'arguments, si ce n'est la sensibilité au paysage. Notre gros problème, c'est qu'on n'a pas su, à un moment donné, donner des critères de niveau, de qualité du paysage... parce que vous pouvez vous accrocher à quoi pour juger ? » (Entretien avec la SDAP le 14 décembre 2006).

Sur ce point, on remarque que l'Aveyron ne dispose pas d'atlas paysager pour argumenter ses choix d'aménagement.

4.4. L'obsolescence des choix paysagers de la planification départementale face aux évolutions techniques fulgurantes des éoliennes

Un autre effet non maîtrisé par les administrations est la hauteur des éoliennes. Même si certaines contraintes réglementaires, comme les servitudes aéronautiques, peuvent obliger un développeur à en diminuer la hauteur, les éoliennes installées sont de plus en plus élevées. La première conséquence est l'élargissement des zones prospectées par les développeurs (Figure 23).

« Maintenant, ils arrivent à monter jusqu'à 125 m ; en off-shore, ils montent jusqu'à 150... et je pense que plus ça va aller, plus ils vont monter haut. Donc même des départements qui sont pas forcément intéressants pour l'instant, le deviennent peu à peu. Parce que l'Aveyron, au départ, c'était pas super intéressant... et puis ils montent petit à petit. Il y a des départements où, il y a des dix ans, il n'était pas question qu'ils y aillent ; mais maintenant ils y vont... parce que les machines sont plus performantes [...] ça tourne mieux quand il n'y a pas beaucoup de vent » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

Cette évolution technologique rapide fausse progressivement les bases sur lesquelles s'est construite la réflexion cadre. Tout d'abord, la carte de mesure des vents est devenue obsolète : des zones jugées d'un trop faible potentiel éolien sont aujourd'hui prospectées, comme le Carladès et le Ségala. Le problème est que la planification départementale s'est en partie construite autour de zones reconnues, par la MISAP, comme pouvant accueillir préférentiellement des éoliennes.

« Le Lévezou a été pressenti... ça a été le but... quand on a fait l'étude paysagère, on s'est dit : les Causses, c'est fragile. Franchement, les Causses, c'est fragile ! Que ce soit le Quercy ou le sud. Il y aurait un potentiel possible sur le Ségala, et là, je vous dis, on se heurte au problème du vent et de la dispersion de l'habitat. Mais là, paysagèrement parlant, c'était possible. Paysagèrement parlant, le Lévezou était aussi acceptable, et le St-Affricain était aussi acceptable... en raison de son relief qui évitait des perspectives lointaines. Voilà, ces trois territoires étaient pressentis » (Entretien avec la SDAP de l'Aveyron, le 14 décembre 2006).

Ainsi, le développement éolien progresse vers des zones où, d'un point de vue paysager, les services de l'État n'y sont pas favorables, mais pour lesquelles la réflexion cadre n'offre aucune protection. Par ailleurs, l'agrandissement constant de la taille des éoliennes change en permanence les rapports d'échelle avec les paysages proches et alentour. Là encore, c'est un élément qui prend en défaut la réflexion cadre de la préfecture.

« Si franchement aujourd'hui on devait refaire ce document, on le renforcerait. Il y aurait plus de rouge que ce qu'il y a là. Pourquoi ?... parce qu'au départ on était parti avec des éoliennes de petites dimensions, 70 mètres. On avait vu les premières. On nous avait dit : attention : ça va monter à 90 ! Je suis désolé, là c'est plus 90, c'est 150 ! Ça change tout. Tout simplement. À un moment donné, le rapport à l'objet était d'une certaine échelle... aujourd'hui, ce sont des échelles qui sont... hors échelle ! » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

Pour les administrations qui s'occupent du paysage, comme la DDE avec son paysagiste-conseil ou bien la SDAP, la difficulté est d'avoir des références de la « bonne » intégration d'une éolienne dans le paysage ; celles-ci, en effet, sont mouvantes et rarement homogènes d'un projet à un autre.

Devant la montée en puissance du développement éolien depuis 2003, la planification aveyronnaise laisse apparaître de nombreuses limites. Si la vision de l'aménagement de l'espace proposée par la préfecture n'est pas suivie d'effet, c'est pour trois raisons principales : la réflexion cadre possède des faiblesses intrinsèques dues à sa conception (logique de zonage, empilement de contraintes, traduction administrative des données spécialisées) ; par ailleurs, les outils classiques de régulation du développement éolien (le permis de construire, l'étude d'impact et l'enquête publique) ne permettent pas non plus d'atteindre les objectifs fixés par le schéma éolien ; enfin, l'écart est très important entre cette planification qui présente une vision de l'Aveyron à un instant donné et les cycles d'innovation très courts de l'industrie éolienne.

5. L'arrivée des Zones de Développement Eolien (ZDE) et la mutation de la planification départementale

La planification éolienne va connaître une évolution notable avec l'arrivée des Zones de Développement Eolien (ZDE). Sur le plan national, ce dispositif, adopté par la loi POPE de 2005, est une première car il est spécifiquement conçu pour faire face aux enjeux d'aménagement du territoire soulevés par l'éolien. Nous avons vu auparavant que ce

dispositif n'est pas un document d'urbanisme mais seulement un document électrique. En d'autres termes, il ne se substitue pas aux règles fixées par les POS et PLU, il les amende sur la question spécifique de l'éolien.

La particularité majeure introduite par la loi de 2005³¹⁹ est de poser le problème en termes d'échelles de gestion et non plus de lieux d'implantation. En effet, une ZDE définit par anticipation, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, les zones de développement éolien compatibles avec les intérêts de la commune ou du groupement de communes. Par conséquent, le développeur n'a plus le choix, comme c'était le cas jusqu'à présent, du site éolien ; ceci n'est pas un inconvénient pour les développeurs éoliens, qui réclamaient une planification plus claire au niveau local afin de ne pas investir à perte dans des projets refusés par les préfetures.

À ce changement de logique spatiale, s'articule une double vocation : clarifier le contexte énergétique local (potentiel éolien de la zone, possibilités de raccordement aux réseaux électriques) et améliorer la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables protégés. Ainsi, avec la ZDE, les élus locaux sont en mesure de prédéfinir le type de projet éolien qu'ils souhaitent accueillir sur leur territoire. Néanmoins, quelques points du texte de loi et de son décret prêtent à discussion :

- *la ZDE n'est pas soumise à enquête publique* : par conséquent, cette vision locale du développement éolien ne pourra pas être débattue avec les populations ;
- *la ZDE doit comprendre une « étude patrimoniale et paysagère »*, pour laquelle l'État recommande aux collectivités locales de faire appel aux services d'un paysagiste : les communes n'ont pas tous les moyens financiers de payer ces études – bien que l'ADEME propose certaines aides à cette fin.
- *la préfecture est chargée d'assurer la cohérence départementale des ZDE* et doit veiller, selon la circulaire³²⁰, au regroupement des installations : on peut s'interroger sur la capacité des préfetures à accomplir cette tâche au vu des difficultés rencontrées, comme en Aveyron, pour mettre en place une planification départementale.

³¹⁹ Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, parution au J.O n° 163 du 14 juillet 2005 page 11570.

³²⁰ Circulaire du 19 juin 2006 relative à la création des zones de développement éolien terrestre. 27 p.

5.1. Le refus du premier projet de ZDE des Midi-Pyrénées : le cas exemplaire de Salles-Curan

Dans le cas de l'Aveyron, le premier projet de ZDE a été soumis par la commune de Salles-Curan à la DRIRE, qui en est le service coordinateur. Cette ZDE a été montée dans un contexte particulier : le projet de Salles-Curan a obtenu un avis favorable au permis de construire en septembre 2005. La loi promulgue les ZDE en juillet 2005 et sa circulaire en précise les modalités en juin 2006. Voilà que ce projet se trouve dans l'obligation de remplir cette nouvelle procédure pour deux raisons majeures : obtenir l'autorisation de raccordement au réseau électrique délivré par la DRIRE et bénéficier des tarifs de rachat garantis. Le projet de ZDE de Salles-Curan va être refusé par les services de l'État courant 2006. Comme l'explique la DIREN, le dossier de ZDE a été monté sans paysagiste, avec peu d'éléments et sur le seul territoire de la commune de Salles-Curan :

« Sur la ZDE de Salles-Curan... nous, on répond : « Le dossier appelle de ma part les observations suivantes : sur la protection des paysages, le volet relatif à l'analyse du patrimoine paysager est lacunaire, basé sur une étude existante, l'entité paysagère du Lévezou est très sommairement décrite, l'étude paysagère devra identifier les enjeux paysagers liés à la ZDE », là, on rappelle clairement que la ZDE qu'ils ont présentée était très mince. Ils s'étaient contentés de faire des photocopies des différentes cartes de la réflexion cadre. Donc là on rappelle un petit peu la circulaire ... « établie sur la base d'une inscription des structures paysagères, sur la perception sociale des paysages, cette étude devra être illustrée de croquis, de bloc-diagrammes. L'étude devra permettre d'appréhender la complexité de la zone d'implantation et devra aboutir à l'élaboration d'une partie réglementaire. Il est recommandé au pétitionnaire de faire appel à un paysagiste pour élaborer ce volet ». Et après... l'étude patrimoniale de l'aire d'étude. Donc ça, c'est le deuxième point... par rapport aux sites Natura 2000, ZNIEFF. Donc nous, on est amené à se positionner par rapport à ça. On en a profité quand même, vu que c'était le premier dossier de ZDE, aussi pour faire un point sur la cohérence départementale du regroupement des installations, en disant que : « le dossier ne permet pas de déterminer la compatibilité de la ZDE avec les orientations du schéma éolien qui mentionne que la ZDE est située dans une zone à enjeux modérés à forts alors que le document cartographique à l'échelle peu adaptée fait apparaître une zone à enjeux très forts. Le dossier devra être complété de manière à expliciter l'insertion du projet dans ce contexte. Dans le cadre de l'intégration, l'échelle communale n'est pas adaptée pour la mise en place d'une ZDE pertinente. Compte tenu des insuffisances du dossier, j'émet un avis défavorable. L'échelle communale n'étant pas adaptée, il est recommandé d'étendre la réflexion à l'échelle de l'entité paysagère du Lévezou ». Donc nous reprenons les mots de la préfète. La préfète de l'Aveyron au Maire de Salles-Curan : « conformément à la circulaire, je vous invite à entreprendre une réflexion intercommunale la plus large possible, en vue de définir un périmètre de ZDE à l'échelle du Lévezou. Mes services se tiennent à votre disposition » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Ce sont les premiers avis prononcés sur une ZDE, non seulement pour l'Aveyron, mais pour toute la région Midi-Pyrénées. On comprend que les services de l'État aient voulu pour cette première un dossier exemplaire. Pourtant, au-delà de ça, l'enjeu est celui d'une planification à l'échelle de grands espaces. Lorsque la DIREN et la préfecture insistent sur l'entité paysagère du Lévezou, cela représente un bassin d'environ trente communes ! Le texte de loi pour sa part mentionnait la possibilité de ZDE communales ; l'orientation que les services déconcentrés donnent au texte est tout autre, et tient manifestement compte des problèmes aveyronnais d'aménagement du territoire. En effet, le risque est de favoriser la tendance au mitage territorial, si chaque commune décide pour son compte de l'implantation éventuelle d'éoliennes. Au regard de cette première expérience, de nombreux services de l'État restent perplexes devant le dispositif de ZDE :

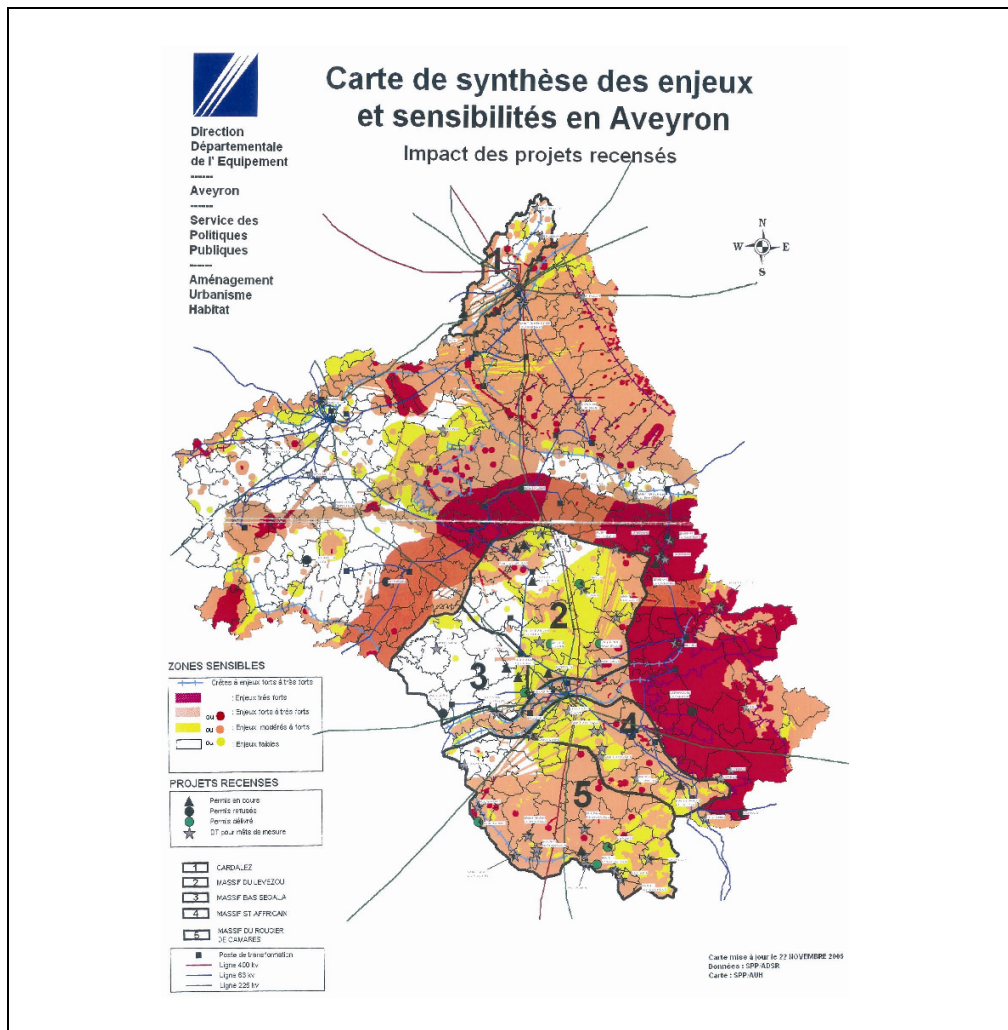
« C'est les communes qui doivent les mettre en place, donc c'est très compliqué... c'est-à-dire qu'elles font un petit peu leur cuisine dans leur coin [...] on s'aperçoit que les communes qui ont un parc sur leur territoire, elles veulent faire une ZDE sur leur territoire, et à la limite autour du parc, c'est tout [...] donc ça ne sert à rien » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

Cette citation est bien entendu un avis, non sur le dispositif ZDE en général, mais sur la tournure qu'il prend suite à la candidature de Salles-Curan. Preuve en est, la DDE réfléchit depuis la fin de l'année 2005 à la création de ZDE de massif.

“On avait réfléchi notamment au Lévezou, on avait répertorié les différents massifs... et ça pourrait faire l'objet de grandes ZDE. On a identifié des secteurs qui étaient un petit peu indépendants et où pouvait être analysé l'éolien dans son ensemble. On avait identifié cinq secteurs...on a analysé ces zones au niveau de la MISAP en essayant de distinguer des secteurs qui pouvaient être homogènes... sur la base de regroupements selon l'entité paysagère et puis également... par exemple, là, il y a un réseau électrique qui est un petit peu indépendant de celui là. RTE nous a dit : là, il y a des possibilités de raccordement. On a fait un découpage avec les projets qui sont existants et les possibilités de raccordement [...] on n'a pas fait une grosse étude comme on l'a fait sur la réflexion cadre, mais c'est un complément » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

Dans sa réflexion prospective, la DDE avait identifié cinq ZDE de massif (Carladès, Massif du Lévezou, Massif du Bas-Ségala, Massif du St-Affricain et Massif du Rougier de Camarès). Celles-ci sont constituées en fonction des entités paysagères, des capacités de raccordement du réseau électrique et des projets éoliens existants. Le caractère innovant de cette prospective est important car, à cette échelle, il devient possible d'anticiper la création des projets éoliens, de limiter leur nombre, de gérer les impacts cumulés dus à la densité ainsi

que les effets de co-visibilité. Néanmoins, la DDE envisage ces zones de massif comme un complément à la réflexion cadre sans remettre celle-ci en question. En ce sens la posture est étonnante, car elle pourrait aboutir à un schéma éolien à deux vitesses, mêlant deux logiques de planification (avec et sans ZDE). Le document d'étape ci-dessous (cf. Carte 21) nous permet de mieux en prendre la mesure :



Carte 21 : Carte de synthèse des enjeux et sensibilités en Aveyron avec mention des ZDE de massif³²¹

Cette carte nous permet de situer les cinq ZDE de massif : (1) Caraldès, (2) Massif du Lévezou, (3) Massif du Bas Ségala, (4) Massif du Saint-Affricain et (5) Massif du Rougier de Camarès. À la lecture de ce document non définitif, on constate que les zones qui préoccupent la DDE sont celles de moindres contraintes – celles, en fait, pour lesquelles, elles ont le moins

³²¹ Source : DDE 12, novembre 2005. Document non définitif.

d'arguments à opposer, le cas échéant, à des projets éoliens. À ce titre, les limites des ZDE de massif sont définies de façon parfois arbitraire en fonction des zones orange et rouge. De ce point de vue, la logique d'une planification fondée sur l'empilement des contraintes reste structurante malgré ses faiblesses. L'autre grande innovation de ce document par rapport à la carte initiale des sensibilités (cf. Carte 21) est la présence du réseau électrique (ligne très haute et haute tension, ainsi que les postes de transformation), signe qu'un développement éolien planifié ne peut se concevoir qu'en cohérence avec les capacités de raccordement.

5.2. La ZDE : un instrument incitatif pour engager une réflexion à l'échelle des massifs

Pourquoi la préfecture n'a-t-elle pas introduit ces modifications dans la planification aveyronnaise et n'a-t-elle commencé à parler de ZDE de massif qu'après l'échec de la ZDE de Salles-Curan ? Manifestement, la mise en place de ce type de ZDE est très délicate, car elle suppose la coopération des élus locaux dans un contexte où les passions sont exacerbées par la course à l'éolien.

« Ce qui est bien, c'est de raisonner en termes de massifs. C'est ce qu'on essaie de faire, nous. Mais quand on raisonne en termes de massifs, on est sur plusieurs intercommunalité, donc ça devient encore plus compliqué... Il y a un gros gros travail au niveau des communes et des intercommunalités à faire ... et l'intercommunalité, c'est un minimum » (Entretien avec la DDE de l'Aveyron, le 23 août 2006).

En fait, avant que le premier projet de ZDE ne sorte, les services de l'État ne peuvent pas de façon autoritaire pousser les élus locaux à coopérer. Ces réflexions territoriales ne peuvent se mettre en place qu'à travers le rôle de coordinateur des ZDE qu'accorde la loi aux préfets. Au niveau communal et intercommunal, il faut bien imaginer que les tensions entre élus sont vives. Par exemple, le projet de Salles-Curan, qui place sur une seule commune 29 éoliennes de 3 MW chacune, bouleverse la géopolitique locale. Les montants des taxes professionnelles sont tels qu'ils transforment un élu d'une commune d'un millier d'âmes en véritable leader politique : *« moi je ne suis le maire que d'une toute petite commune... mais c'est vrai que, vis-à-vis du projet que j'ai fait, je suis écouté » (Entretien avec le maire de Salles-Curan, le 14 décembre 2006).* Avec 550 000 euros de taxe professionnelle dégagée annuellement, la commune de Salles-Curan a fermement l'idée d'en renégocier la répartition avec les huit autres communes de l'intercommunalité Lézou-Pareloup. C'est là que

commencent les désaccords éventuels, l'idée d'un éclatement intercommunal ayant même été évoquée :

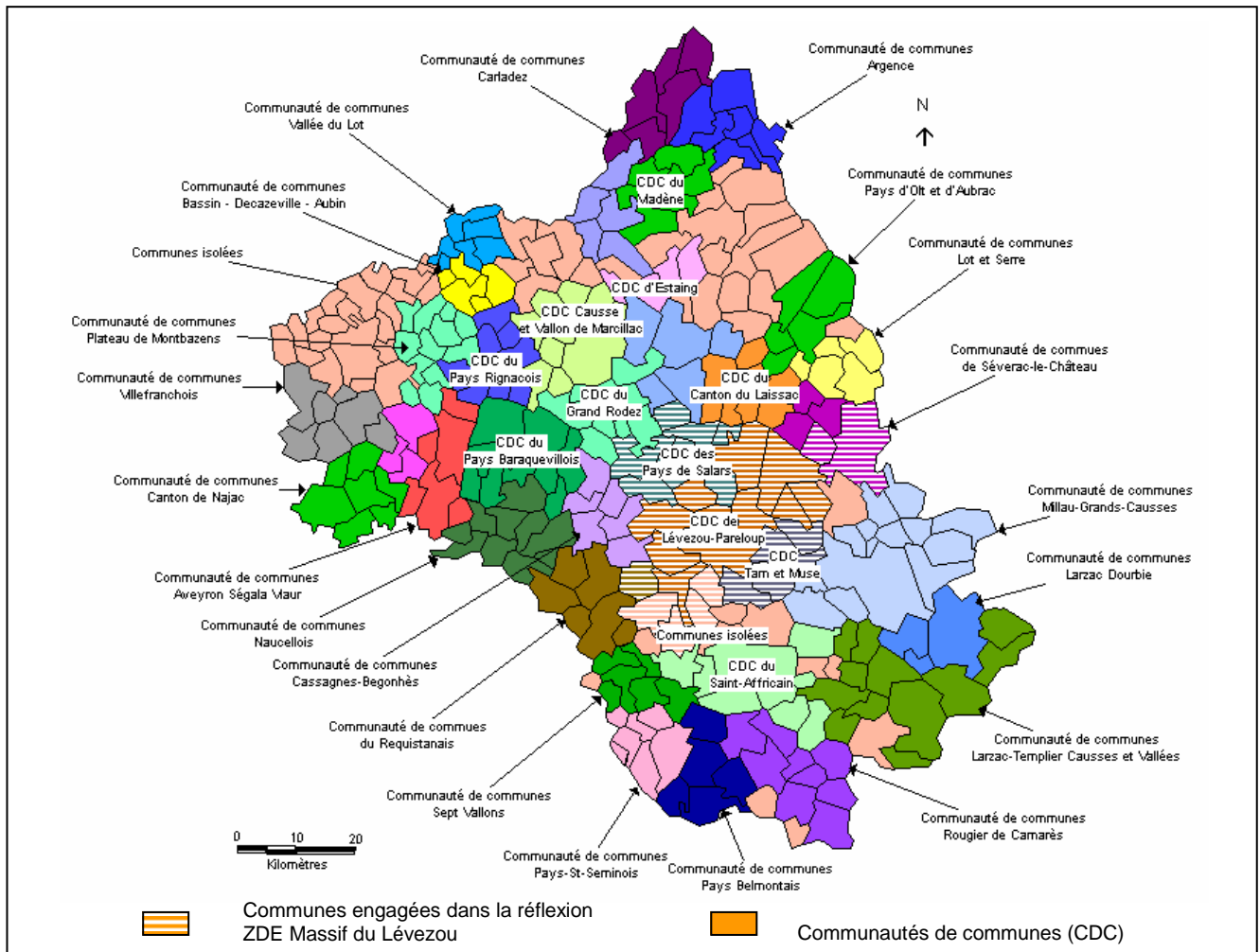
« Vous lisez la presse ! [...]Eclatement... c'est pas évident, parce qu'une commune qui sort de l'intercommunalité... c'est très difficile, mais ça peut se faire [...] demain, vous prenez la commune de Salles-Curan qui part de Lévezou-Pareloup et je vais dans la communauté de communes du Tarn et de la Muse ; là, je vais poser des conditions, et forcément, les conditions, ils vont les accepter ! Pour eux, ça sera toujours une manne d'argent. Mais j'ai pas envie de quitter la communauté de communes de Lévezou-Pareloup. J'ai plutôt envie demain que la communauté de communes du Tarn et de la Muse adhère à celle de Lévezou-Pareloup et à celle des Pays de Salars. Et là, on fera quelque chose de formidable ! » (Entretien avec le maire de Salles-Curan, le 14 décembre 2006)

Le développement éolien constitue un tel enjeu qu'il met sous pression les intercommunalités, les menace d'éclatement, ou bien encore accélère l'idée de fusion des entités déjà constituées. C'est dans ce contexte que la préfecture doit mettre en place des coopérations pluri-intercommunales ! La tâche n'est pas aisée mais la ZDE constitue un instrument incitatif fort, en particulier auprès des communes porteuses d'un projet éolien en voie d'achèvement. C'est le cas de Salles-Curan ; pour son maire, l'équation est simple : pas de ZDE, pas d'autorisation de raccordement électrique, et sans autorisation, pas de projet. Plus encore, les municipales arrivant en mars 2008, il faut absolument que la ZDE soit constituée avant cette échéance et le projet éolien en fonctionnement. Ainsi, après avoir déposé un projet de ZDE à l'échelle de son territoire, le maire de Salles-Curan n'a d'autre issue que de jouer un rôle moteur dans la constitution d'une ZDE à l'échelle du Lévezou.

Pour mettre de telles négociations sur les rails, la préfète elle-même a réuni les maires de vingt-huit communes du Lévezou en octobre 2006 (cf. Fig. 28 ci-dessous). Dans un courrier collectif de novembre 2006, elle invite les élus locaux « à poursuivre la réflexion intercommunale, susceptible d'aboutir à la création d'une Zone de Développement Eolien à l'échelle du massif paysager du Lévezou » et à confronter les projets entre eux « de façon à éviter le cumul des impacts visuels risquant, à terme, d'engendrer un phénomène de rejet ». Le maire de Salles-Curan s'efforce de faciliter le rapprochement des intercommunalités voisines en ce sens :

« Je conçois aujourd'hui que je n'ai pas le droit de rester dans ma petite zone éolienne. Parce que, si vous voulez, aujourd'hui je me suis engagé à développer une zone éolienne avec les autres élus sur tout le territoire du Lévezou. Ce qu'il faut savoir aujourd'hui, c'est que la ZDE, la dernière fois, on a défini un territoire. Ce territoire, c'est la communauté de communes Lévezou-Pareloup, c'est la communauté de communes de Tarn et Muse, c'est la communauté de communes des Pays de Salars, et c'est les communes riveraines qui ont

déposé ou qui portent un projet. C'est-à-dire Ayssène, qui n'est pas en communauté de communes, c'est aussi Lestrade-Truel, et de l'autre côté, on peut aller jusqu'à Séverac-le-Château parce qu'il y a un projet. Bon, la préfecture a décidé de raccrocher ce projet-là. Voilà, c'est la discussion des élus avec Mme la préfète » (Entretien avec le maire de Salles-Curan, le 14 décembre 2006)



Carte 22 : Les communes engagées dans la réflexion ZDE Massif du Lézérou³²²

La carte ci-dessus (cf. Carte 22) montre que la réflexion de la préfecture autour de la ZDE Massif du Lézérou s'étend complètement sur trois intercommunalités, concerne quelques communes de deux autres, ainsi que quatre communes isolées. *In fine*, le « massif » du Lézérou qui se dessine est bien différent de la ZDE de massif n° 2 identifiée par la DDE de façon prospective (cf. Carte 21). Paradoxalement, d'un côté, la préfecture incite les communes à penser un développement éolien en cohérence avec un bassin paysager, de l'autre, elle définit une zone de réflexion qui va bien au-delà de ce que la réflexion cadre

³²² Réalisation de l'auteur ; données DDE 12 ; validité oct. 2006.

identifie elle-même comme l'entité paysagère du Lévezou : la zone de réflexion touche au Lévezou, aux Avant-Caussees et aux Vallées du Tarn et de la Muse. La logique paysagère est donc dépassée par une autre préoccupation : avoir une ZDE qui englobe tous les parcs éoliens approuvés, en cours d'instruction ou en projet sur le secteur. Nous pouvons légitimement penser que plus la ZDE est grande et le nombre de parcs éoliens en service élevé, moins les capacités de raccordement seront importantes. En d'autres termes, à cette échelle de réflexion, seules quelques communes pourront prétendre à un futur parc éolien :

« Tout le périmètre du Lévezou, il n'y aura qu'une ZDE [...] Chaque maire va délibérer. Untel peut dire : moi, je ne veux pas d'éolien sur ma commune. Pas de problème. Un autre : j'en veux. On va voir avec lui son territoire, quelles sont ses possibilités de raccordement et la puissance ; et à partir de là, quand on dira : écoutez, Alrance, il y a tant de puissance, Salles-Curan, tant de puissance, Ségur, tant de puissance, etc. Après, il y a les projets que la préfète va accepter. Ça sera simple pour ces projets-là. Ils vont intégrer systématiquement la ZDE. Mais après ? Les autres, il va falloir que ça passe par toutes les démarches administratives, et surtout le problème de raccordement. Et là, on va avoir des réunions avec RTE ou EDF, et là, EDF dira : non, le Lévezou, à part le poste source financé par EDF pour injecter Salles-Curan,... après on ne pourra plus rien mettre » (Entretien avec le maire de Salles-Curan, le 14 décembre 2006)

Fait étonnant, la préfecture a récemment validé par arrêté, en mars 2007³²³, un projet de ZDE sur la commune de Salles-Curan ! En son article 2, l'arrêté précise que le plancher de cette ZDE est de 2 MW et le plafond de 100 MW, ce qui permettra au projet de Salles-Curan de 87 MW d'être raccordé sans difficulté. À l'article 4, la préfecture exprime malgré tout le souhait de voir aboutir une ZDE à l'échelle du Lévezou : *« selon la volonté exprimée au cours de l'instruction de la demande et confirmée lors de la réunion de la commission départementale « nature, paysages et sites » du 21 février 2007, une réflexion intercommunale sera rapidement engagée en vue d'une prochaine extension de la ZDE de Salles-Curan à l'ensemble des collectivités constituant le massif paysager du Lévezou »*. Il est possible que cette évolution par paliers de la ZDE du Lévezou soit en partie due au changement de préfet depuis le début de mars 2007.

Si la préfecture, avec l'appui de certains élus locaux, parvient à amorcer une réflexion à l'échelle d'un massif, la ZDE semble encore loin d'être un lieu de réflexion sur l'émergence des paysages éoliens, comme en témoigne cette réflexion d'un élu aveyronnais :

³²³ Arrêté préfectoral n° 2007-86-7 du 27 mars 2007.

« Si on implique la population pour travailler sur une ZDE, on n'aboutira à rien. C'est la responsabilité des élus. Après, quand la ZDE sera élaborée, elle sera mise certainement à l'enquête publique ou divulguée par les services de l'État. À partir de là, il y aura certainement cette possibilité qu'un simple administré puisse donner son avis. Mais commençons à débroussailler le terrain. Déjà qu'entre élus c'est très difficile, si demain vous mettez la population ! C'est fini ! L'éolien est démonté, on n'en fait plus ! On n'entendra que ceux qui sont contre » (Entretien le 14 décembre 2006)

À ce sujet, la circulaire sur les ZDE reste plus qu'évasive. Pourtant, peut-on faire le pari qu'une concertation entre élus, et avec la préfecture, conduisant à rationaliser le nombre de projets à terme, suffira à améliorer l'acceptabilité sociale de l'éolien ? Le pari est risqué au regard de la montée en puissance des associations d'opposants en Aveyron. Dans ce contexte, un autre acteur peut apporter une réflexion pertinente sur la cohérence paysagère des ZDE et la prise en compte de l'avis des populations, voire jouer un rôle de premier plan. En effet, si le PNR des Grands Causses s'est jusque-là fait discret, se contentant de donner son avis sur les projets éoliens situés sur son territoire, il nourrit pourtant depuis de longues années une réflexion en la matière.

5.3. Le PNR des Grands Causses : un acteur incontournable dans la mise en place d'une politique de massif ?

Ce matin-là, dans le bureau de la DIREN, la charte définitive du PNR des Grands Causses (PNRGC) vient d'arriver. En révision depuis 2004, elle propose de nouveaux objectifs, et en particulier l'action n° 28 : « Accompagner le développement de l'éolien sur le territoire du Parc ». Spontanément, notre interlocuteur, à la DIREN, se dit partagé :

« Moi, ce que je regrette un peu, c'est que le Parc a été associé aux MISAP, etc. mais ils arrivent un petit peu tard par rapport à l'ensemble des projets qui sont déjà proposés, en projet, ou même acquis sur leur territoire. Il y en a déjà beaucoup qui vont se construire et les développeurs sollicitent déjà les élus pour entrer dans le système ZDE... » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Malgré ce constat, la DIREN reconnaît que le Parc a un rôle à jouer en tant que « facilitateur » :

« Je pense qu'un des travaux (sic) du Parc... c'est qu'il faut qu'ils soient plus moteurs et plus actifs dans ce domaine-là. Je vois, par exemple, le PNR du Haut-Languedoc : ils ont une commission avec tous les élus [...] et les porteurs de projets passent devant les élus qui vont se positionner par rapport aux projets [...] le PNR des Grands Causses, je considère que ça

serait à eux d'avoir cette démarche de « facilitateur », faire le lien entre les élus et les services de l'État, puisque c'est eux qui connaissent le territoire, et on le retrouve dans leur action... c'est ce qu'ils veulent faire, mais il ne faut pas qu'ils tardent trop » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Paradoxalement, le PNRGC, et en particulier son architecte-paysagiste, développe cette réflexion-là depuis le début des années 2000³²⁴. Alors que le premier projet éolien d'Aveyron vient d'être implanté en plein cœur du PNR, sur le Merdelou, et que la préfecture met en place une MISAP pour élaborer la réflexion cadre, ce dernier soumet l'idée d'une politique de massifs aux services de l'État :

« On aurait souhaité, ça a été dit à la première réunion, que ce schéma soit très localisé, et déjà, je parlais d'une réflexion à l'échelle des massifs, au niveau des gisements [...] Essayons d'élaborer des plans à l'échelle des massifs pour que les élus... et ça bien avant la loi des ZDE... pourquoi pas obliger à ce que les projets soient réfléchis à l'échelle des massifs ? Que les massifs soient intercommunaux, voire interdépartementaux, voire inter-régionaux... à la limite [...] Et la préfecture a dit : Non. Il faut un schéma sur l'Aveyron, les massifs, c'est trop compliqué » (Architecte-paysagiste du PNRGC, entretien du 17 août 2006).

Pour l'architecte-paysagiste du PNRGC, un massif désigne un ensemble de crêtes formant une entité géographique à la fois naturelle et humaine. L'intérêt de la notion est sa polyvalence : elle peut désigner un espace vécu par les populations comme un gisement éolien pour les développeurs.

« Un massif, c'est... en gros, pour illustrer le propos : nous, on a un gisement là, Monts du Lévezou et Ségala, Monts de Lacaune et Monts d'Orb, Causse Majeur, le gisement le plus fourni... avec les contreforts de l'Aigoual... et puis on a un bout d'Aubrac [...] Voilà ce qu'on entend par 'massifs de gisement'. L'échelle est vaste. Mais l'éolien, sa problématique, c'est plus dans la récurrence que dans le point, c'est les questions de densité » (Architecte-paysagiste du PNRGC, entretien du 17 août 2006).

Ce point de vue est intéressant car il renverse le regard habituellement porté sur l'éolien : il ne s'agit pas en premier lieu d'un problème d'implantation mais de densité. Cela fait écho à notre réflexion sur les notions de proportion et d'échelle, à la suite de Philippe Boudon (cf. sous-chapitre 2.4.2) : si l'éolienne devient la mesure du paysage, elle devient une infrastructure conquérante qui repousse à l'infini les frontières de la localité (à l'image de ces cartes d'irradiation – Figure 24 – qui mesurent les co-visibilités sur un espace sans point de

³²⁴ Dans un avis technique et scientifique rendu le 18 octobre 2005 par le PNR des Grands Causses sur l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Beaulize et de Marnhagues-et-Latour, l'architecte-paysagiste rappelait : « l'urgente nécessité d'appréhender la gestion du développement éolien à l'échelle des massifs de gisements pour mieux en mesurer les impacts cumulés ».

vue). À l'inverse, en substituant à la fascination pour les proportions de l'éolienne, une réflexion en termes d'échelle, c'est-à-dire un niveau de conversation entre des systèmes morphologiques de natures différentes, il devient possible d'avancer sur la question des modalités de construction des paysages éoliens.

L'échelle des massifs devient un niveau de conversation entre des facettes de l'éolien que les procédures classiques peinent à faire dialoguer : le vent, les habitants, les oiseaux, le paysage, les éoliennes. Il ne s'agit plus de traiter administrativement les projets éoliens au cas par cas, mais de définir selon un massif donné, ce que peut être un paysage éolien acceptable. À ce propos, l'architecte-paysagiste du PNRGC poursuit sa réflexion en évoquant l'idée d'un système de répartition des impacts et des bénéfices de l'éolien entre les communes :

« L'idée serait... que les bénéfices et les impacts soient partagés à l'échelle des massifs. Parce que c'est ça, le problème de l'éolien [...] Puisque les nuisances dépassent les limites administratives de la commune, c'est à l'échelle de cette intercommunalité, voire de cette inter-départementalité, que la gestion de la résorption des impacts et celle des retombées se partagent [...] Les intercommunalités à l'échelle où elles sont aujourd'hui, c'est pas suffisant. Rien que sur ce massif-là [Monts de Lacaune], il y en a peut-être cinq » (Architecte-paysagiste du PNRGC, entretien du 17 août 2006).

Une autre innovation importante d'une politique de massifs serait de renverser le rapport de force entre élus locaux et développeurs éoliens. D'ordinaire, les développeurs ont une grande marge de manœuvre dans la sélection des sites, en raison des montants de taxe professionnelle promis aux élus locaux. Dans le cas d'une réflexion à l'échelle d'un massif, les capacités de raccordement au réseau, la qualité des gisements éoliens sont des éléments qui entrent en compte dans la sélection des sites favorables à l'éolien : il ne s'agit plus d'accueillir tous les projets mais de les mettre en concurrence et d'équiper les sites retenus avec des projets d'excellence. Ce cadrage du problème, parce qu'il insiste davantage sur les potentialités de chaque situation, permet de redonner une place aux habitants ; en outre, il réintroduit cette préoccupation pour la proximité qui faisait défaut, selon l'architecte-paysagiste, dans les études d'impact (cf. sous chapitre 2.4.2).

« Nous, on dit : notre critère... c'est 'comment c'est vu de la proximité, parce que là, il y a des habitants ; qu'est-ce qu'ils voient, eux ?' S'ils voient, est-ce que vous [développeurs éoliens] les avez interrogés ? Mais ils n'en ont pas obligation, c'est là le problème. Et c'est là où des politiques à une échelle plus large peuvent prendre en compte ces réalités de perception » (Entretien avec le PNRGC, le 17 août 2006).

En ce sens, la réflexion du PNRGC va plus loin que ce que met en place la préfecture de l'Aveyron avec les ZDE de massif. En effet, les services de l'État élaborent les ZDE dans la continuité de la réflexion cadre ; or, la logique de zonage, l'empilement des contraintes, l'obsolescence des mesures de protection au regard de l'évolution des choix technologiques ne permettent que partiellement de prendre en compte les enjeux paysagers. L'idée de l'architecte-paysagiste du PNR est davantage d'évaluer le potentiel éolien et paysager en fonction de chaque situation. Ainsi, que signifie classer tout le Larzac en zone rouge ? C'est avant tout l'expression d'une planification départementale qui tente de dissuader les développeurs éoliens faute de pouvoir travailler à grande échelle. Par contre, dans le cas d'une planification qui accroît son pouvoir de sélection des sites éoliens, notamment avec la réflexion des ZDE, il n'est pas incohérent d'envisager des potentialités éoliennes dans les paysages réputés « emblématiques ». Sous ces conditions, la DIREN Midi-Pyrénées trouve intéressant de reconsidérer l'opportunité de certains territoires :

« La réflexion du Parc serait intéressante à mener sur des secteurs identifiés en orange ou en rouge. Parce que, même au niveau du Larzac ou sur des Causses, il y a des zones qui ont plus d'enjeux que d'autres. On va avoir une typicité ou une force au niveau du paysage alors que sur certains secteurs, ça va être plus banalisé. L'idée, ça serait que le parc réalise la réflexion sur tout son territoire, même sur des zones identifiées avec des sensibilités fortes » (Entretien avec la DIREN Midi-Pyrénées, le 8 novembre 2006).

Durant l'année 2007, le PNR des Grands Causses a accéléré la mise en place de réflexions pluri-intercommunales en s'appuyant sur le dispositif ZDE adopté en 2005. Les premières expérimentations montrent qu'il est très difficile de tenir à proprement parler une politique de massif. En effet, le PNR doit parer au plus pressé pour faire face à un déferlement de projets sur certains secteurs. Le chargé de mission éolien au PNR constate que la réflexion cadre de la préfecture a eu pour effet de concentrer les projets sur de petits secteurs et que la MISAP ne parvient pas à imposer aux développeurs d'évaluer les effets cumulés de leur projet dans les études d'impact.

« Avec ce schéma [réflexion cadre de la préfecture], toutes les zones qui sont pas rouges, les développeurs se sont focalisés là-dessus et sur de petits territoires. Par exemple, sur la vallée de la Sorbe, on doit avoir huit projets... un par commune, ou deux sur certaines communes. Et pas du tout de réflexion concertée à une échelle plus grande que la commune. Et donc c'est des projets assez avancés puisqu'il y a l'échéance du 14 juillet par rapport au rachat de l'électricité. On a reçu plein de projets à viser avant cette date. Et c'est le gros bazar ! C'est le grand n'importe quoi ! » (Entretien avec le chargé de mission éolien du PNR des Grands Causses, le 20 août 2007).

Par ailleurs, la démarche de création des ZDE en Aveyron n'est pas harmonisée entre la préfecture et le PNR, malgré les sollicitations de ce dernier pour mener des réunions et une sensibilisation communes. Dans les faits, la préfecture a lancé des réunions avec les élus du Lévezou, puis avec ceux du Saint-Affricain, mais sans associer le PNR. Ces réunions interviennent dans un contexte de grande tension entre les élus locaux et les services de l'État, ces derniers étant obligés de reconsidérer certains projets éoliens pour avoir un minimum de coopération au niveau local. C'est, par exemple, le cas du projet de Salles-Curan, pour lequel la préfecture a approuvé une ZDE communale sous réserve que l'ensemble des élus s'engage ensuite dans une ZDE de massif. La création des ZDE prend donc l'allure d'un véritable bras de fer entre élus et services de l'État. Le chargé de mission éolien du PNR raconte :

« Ils ont fait leur réunion publique [du Lévezou] [...] pour essayer de convaincre les élus de faire une ZDE à l'échelle du massif, et puis ils sont repartis. Sur le Lévezou, ça a réussi parce qu'ils avaient accepté la première ZDE à condition qu'ils [les élus] en fassent une plus grande ; mais sur le Saint-Affricain, ça n'a pas abouti [...] ils n'ont pas réussi à convaincre les élus. Ils ont fait leur réunion et ils sont repartis. Mais c'est vrai que le climat est tendu... puisqu'il y a déjà un projet qui a été refusé dans le sud, parce que les mâts étaient trop serrés [...] ça a été très très mal accepté. Le porteur de projet a redéposé son projet en enlevant une éolienne sur deux ; donc le projet, il est en attente, et tous les projets sont en attente : le climat est extrêmement tendu » (Entretien avec le chargé de mission éolien du PNR des Grands Causses, le 20 août 2007).

Le grand problème, pour la préfecture comme pour le parc, est de faire de la planification *a posteriori*, sous la pression des communes et des développeurs, d'une part, et des populations locales de plus en plus remontées, d'autre part. De son côté, le PNR accompagne une première étude de ZDE à l'échelle de deux intercommunalités, celle de Larzac-Templier-Causses et Vallées, et celle du Saint-Affricain. Sur ce cas, le chargé de mission éolien du PNR parle prudemment de « ZDE conjointe »³²⁵, ne sachant encore si ces intercommunalités continueront leur coopération naissante dans une ZDE de massif ; mais il reconnaît que « c'est une grande avancée ». La difficulté est de trouver des intercommunalités volontaires et de les faire coopérer de façon à couvrir des entités cohérentes concernant les enjeux paysagers et le développement éolien.

Cette première démarche d'accompagnement n'est encore appuyée, côté PNR, par aucun cahier des charges. Celui-ci, en cours de rédaction, devrait être opérationnel à la fin de l'année 2007, au moment où les deux intercommunalités précitées devraient obtenir leur étude paysagère de ZDE. Le chargé de mission éolien du PNR dit construire son cahier des charges

³²⁵ Entretien avec le chargé de mission éolien du PNR des Grands Causses, le 20 août 2007.

à partir de la circulaire ZDE, mais en insistant sur la concertation et la prise en compte des sensibilités locales :

« Il y a quelques conflits locaux. Je souhaiterais bien associer la population dans la mise en place de l'étude ZDE. Avec la DIREN, on devrait avoir un financement pour mettre en place les ZDE et faire notamment des réunions pour associer au maximum les acteurs du territoire et la population riveraine [...] [le but, c'est la] prise en compte du patrimoine qui est pas classé, des sentiers que les riverains affectionnent, et puis surtout informer la population au cours de l'étude, qu'elle soit pas prise au dépourvu à la fin, en leur mettant sous les yeux les zones de développement [...] en associant les riverains, on arrive à savoir ce qu'ils veulent, ce qu'ils ne veulent pas. Les élus aussi, ça les soulage, je pense » (Entretien avec le chargé de mission éolien du PNR des Grands Causses, le 20 août 2007).

Sur le territoire du PNR des Grands Causses, une autre intercommunalité a déjà réalisé une ZDE, celle des Rougiers de Camarès. Le PNR est arrivé tardivement dans leur démarche, et n'est pas parvenu à les associer à l'intercommunalité voisine du Belmontais. En définitive, le PNR n'envisage plus qu'une dernière ZDE, en regroupant les intercommunalités du Belmontais, des Sept Vallons et du Saint-Serninois. Ceci fait, le parc ne serait pas couvert en totalité mais il aurait des ZDE sur toutes les zones de la réflexion cadre qui ne sont pas en rouge. Le PNR réfléchit également à l'intégration d'une intercommunalité extra-territoriale et extra-départementale, celle d'Alban dans le Tarn, en raison de sa position sur le massif des Monts de Lacaune.

In fine, les ZDE accompagnées ou suivies par le PNR devraient correspondre globalement à une politique de massif, même si certaines, comme celle des Rougiers de Camarès, restent de taille modeste. Par ailleurs, l'utilité de ces ZDE est suspendue au fait que la préfecture « retarde » les projets déjà en cours sur le territoire du PNR, attitude que les services de l'État ne peuvent pas réellement défendre ; sans cela, ces ZDE, même pluri-communales, ne feront qu'entériner les projets approuvés.

À bien des égards, le département de l'Aveyron n'est pas parvenu à planifier le développement éolien sur son territoire : gestion des projets au cas par cas, non-maîtrise des densités et des co-visibilités, mitage territorial, enjeux paysagers relégués au niveau de l'étude d'impact. À tel point qu'un grand nombre des services instructeurs rencontrés, et plus largement des partenaires impliqués, se montre critique vis-à-vis de la réflexion cadre, élaborée depuis 2000 et officialisée en 2005.

Ces difficultés au niveau départemental sont à remettre en perspective avec deux éléments liés au contexte national. Tout d'abord, nous avons étudié le développement éolien aveyronnais sur une décennie, de 1996 à 2007. Cette période est marquée par *l'insuffisance des outils de régulation de l'éolien proposés par l'État* : en 2003, la législation impose le recours à des outils classiques (permis de construire, étude d'impact et enquête publique) et, en 2005, elle lance le premier outil spécifique à l'éolien, la ZDE (dont les dispositions ne sont entrées en application qu'en juillet 2007 !). C'est pour le moins tardif. Par ailleurs, la ZDE, mise en place à l'initiative des communes mais sous la tutelle des préfetures³²⁶, est symptomatique d'*une décentralisation contrariée et douloureuse des décisions dans le domaine électrique*. Il résulte de ces éléments, au niveau départemental, une culture administrative très prégnante dans l'instruction des projets éoliens et, un décalage manifeste entre les outils de l'instruction et les problématiques paysagères et aménagistes de l'éolien.

À l'issue de notre analyse, trois éléments éclairent les difficultés de la planification aveyronnaise.

Tout d'abord, la réduction d'une problématique paysagère à une logique de zonage, selon trois processus analysés à travers la constitution de la réflexion cadre. *L'objectivation des catégories paysagères* : les 6 grandes entités paysagères initiales ont fait l'objet d'une différenciation quantitative en 23 unités et d'une objectivation qualitative sur la base d'observations liées à la morphologie du paysage et à sa valeur patrimoniale. Il en résulte une typologie manipulable par les services de l'État. Les administrations ont ensuite donné à celle-ci *une force instrumentale* en élaborant une planification par addition de contraintes réglementaires. Enfin, les enjeux éoliens laissant craindre une insuffisance de cette planification par addition de contraintes, les services de l'État ont mis en place *des mesures de compensation* : aux zonages issus des expertises précédentes ont été surajoutés des zonages tampons autour des autoroutes, des grandes villes et des lieux touristiques. Ce glissement progressif d'une logique paysagère à une logique zonale permet de rationaliser le jugement des services instructeurs sur les projets éoliens : la question n'est plus « quels paysages éoliens voulons-nous ? », mais « où voulons-nous des éoliennes ? ». La problématique de l'implantation des éoliennes est mise au centre, l'attention pour le milieu est réduite à une logique d'impact.

³²⁶ Ce compromis est issu des débats préparatoires à la loi POPE de 2005, à l'assemblée nationale et au sénat (cf. Chap. I).

Or, l'éolien va faire craquer ces logiques de zonage et d'impact. C'est la remise en cause de l'équivalence entre le site et la localité fondatrice pour la planification classique. Tout d'abord, le gain de la logique zonale, pour les services instructeurs, est de pouvoir légiférer, c'est-à-dire de poser *les règles à partir desquelles une implantation peut être dite conforme*. Cette opération du jugement mobilise des règles paysagères³²⁷, des degrés de contraintes et des orientations politiques. Chaque projet éolien est jugé conforme ou non à ces règles générales. Or, ce jugement repose sur une pensée abstraite de l'espace où la localité, identifiable cartographiquement, correspond au site éolien. Le problème est que *l'éolien dilate le site et produit des effets sur une multiplicité de localités* aux alentours. Par conséquent, le site ne joue plus le rôle de lieu de validation de la règle, comme dans la planification classique. Celle-ci perd l'équivalence entre la logique zonale qui sous-tend l'application de ses règles et la mise en site du projet dans un périmètre géographique où l'action et ses conséquences peuvent être circonscrites, évaluées et maîtrisées. Cela signifie que l'instruction des projets occulte des enjeux fondamentaux liés à la nature continue du paysage. Qui plus est, *les outils de régulation classiques*³²⁸ *ne permettent pas d'aller au devant des enjeux paysagers et d'ajuster au cas par cas l'approche zonale*. Les services instructeurs pointent en particulier les faiblesses du permis de construire. Pour sa part, l'étude d'impact est trop peu accompagnée de suivis de terrain (les projets sont trop nombreux) pour réintroduire les questions paysagères. De surcroît, elle reste dépendante de représentations paysagères qui survalorisent les co-visibilités lointaines et tend à sous-évaluer les impacts sur l'intimité des lieux. Enfin, il est apparu qu'aucun projet éolien n'a été annulé par le biais de l'enquête publique en Aveyron. Toutes les annulations résultent de décisions administratives, ce qui montre, là encore, que les enjeux paysagers n'informent que très minimalement la procédure d'instruction.

Enfin, les zones de développement éolien renouvellent, dans l'esprit, la territorialisation des parcs éoliens mais, dans les faits, leur arrivée est trop tardive. Le cas aveyronnais est intéressant car la mise en place des ZDE suit deux logiques différentes. La première, portée par les services de l'État, consiste à obtenir un outil complémentaire à la planification. La ZDE constitue le moyen d'intervenir sur des zones de moindres contraintes où les projets éoliens se sont accumulés, les services instructeurs ayant plus de difficultés à

³²⁷ Il ressort de l'étude Carré Vert, examinée auparavant, que plus un paysage est ouvert, plus il est opportun pour l'éolien, sauf si ce paysage bénéficie d'une reconnaissance patrimoniale forte (par exemple, les causses du Larzac).

³²⁸ Nous associons aux termes d' « outils de régulation classiques », le permis de construire, l'étude d'impact et l'enquête publique.

motiver un refus. Il s'agit donc de constituer des bassins éoliens *a posteriori* et de faire naître une cohérence entre les projets existants et à venir. Le cas du Lézou est parlant : bien que portée aujourd'hui par les élus locaux, la ZDE a été lancée et dimensionnée par la préfecture dans une logique de rattrapage des effets incontrôlés issus de sa propre planification. Il est aujourd'hui trop tôt pour dire si cette ZDE ne sera qu'un zonage supplémentaire permettant de rationaliser les implantations, à une échelle nouvelle, grâce à de nouveaux critères (notamment, les capacités raccordables aux réseaux électriques) ou si elle renouvellera l'approche et la prise en compte du paysage. De son côté, le PNR des Grands Causses avait défendu très tôt l'idée de faire des ZDE de massif, mais il est clair que son action est tout aussi tardive que celle de la préfecture. Néanmoins, il semble davantage se positionner dans une démarche d'accompagnement des projets de ZDE. Celle-ci valorise, dans son cahier des charges, une approche paysagère qui dépasse la description de l'existant pour faire émerger des zones partagées favorables à l'éolien.

Ces résultats valident le premier volet de notre hypothèse : *si l'aménagement considère le milieu comme le lieu de validation d'une rationalité pratique, alors la capacité de régulation de sa planification éolienne est faible*. L'expérience aveyronnaise des ZDE, et en particulier celle émergente du PNR des Grands Causses, nous laisse entrevoir une autre façon de conduire la planification. Il ne s'agit plus de juger des paysages éoliens et de leur acceptabilité en général, mais de prêter plus attention aux potentialités de chaque situation. Classer le Larzac en zone rouge ne nous dit rien de sa capacité à former de nouveaux rapports, à s'associer à l'éolien.

Comment un paysage peut-il devenir un paysage éolien ? Pour répondre à cette question, nous allons étudier un second terrain éolien autour de l'expérience du PNR de la Narbonnaise, dans le département de l'Aude.

Chapitre VII La problématique éolienne audoise : un terrain d'étude aux allures de cas d'école

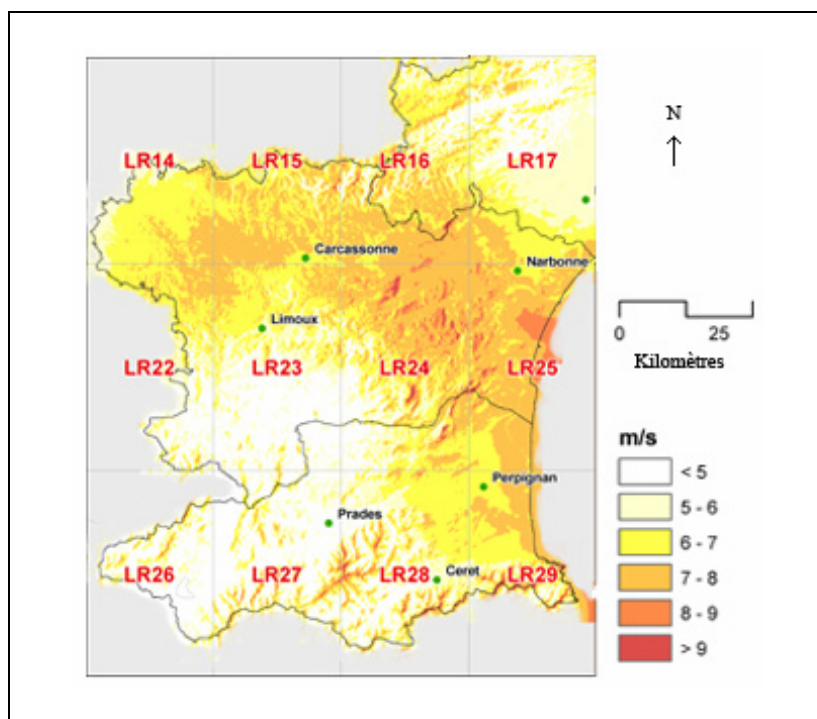
Dans le cas aveyronnais, la planification éolienne a montré de nombreuses insuffisances. Celles-ci sont dues au fait que les services de l'État ont réduit la question paysagère à une approche zonale, plus manipulable pour l'instruction des projets et capable de fonder en raison les avis administratifs. Nous avons mis à jour que cette planification par zones de contraintes ne pouvait pas fonctionner avec l'éolien : celui-ci dilate le site et exerce ses effets sur une multiplicité de localités alentour. La planification aveyronnaise est donc toujours prise en défaut : l'approche zonale lui permet de se prononcer sur les projets éoliens en confrontant la pertinence du cas par rapport à la règle, mais ce raisonnement est caduque en raison de la dilatation des effets de l'éolien dans l'espace.

La question qui se pose à présent est de savoir si la prise en compte du milieu comme potentiel, et non plus comme lieu de validation d'une rationalité pratique, permettrait d'aboutir à une planification éolienne plus efficace. Pour cela, nous abordons le cas du développement éolien dans l'Aude, et en particulier la réalisation de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée. Dans ce chapitre, après avoir détaillé les grandes phases de l'émergence de l'éolien dans l'Aude et les réponses apportées au niveau régional, nous présentons notre terrain d'étude.

1. Historique du développement éolien dans l'Aude

Le département de l'Aude est situé dans la région Languedoc-Roussillon. Il compte 438 communes pour une moyenne de 55 hab. au km², ce qui en fait un département deux fois moins peuplé que la moyenne nationale.

L'Aude est une des zones les plus favorables d'Europe pour la production d'énergie éolienne ; en particulier sa partie littorale ouverte sur la Méditerranée. La vitesse moyenne du vent y est supérieure à 7 m/s (cf. Carte 23).



Carte 23 : Carte de mesures des vitesses de vent (m/s) sur le département de l'Aude³²⁹

Le vent ne correspond pas seulement à une mesure physique. Il entre véritablement dans la constitution de ce territoire si particulier, ouvert au Grec, au Cers, à la Tramontane, au Marin, à l'Autan, au Mistral... L'Aude est la patrie du vent. Ses paysages sont façonnés par l'érosion éolienne et s'animent sous l'effet du vent. Par exemple, l'étang de Bages, en bordure du littoral méditerranéen, échange, sous l'effet des variations de pression et de l'orientation du vent, ses eaux avec la Méditerranée.

Toponymie, lieux de culte, usages, le vent imprègne tout autant la culture locale. Le vent est une mouvance et il y a une intelligence particulière de ce pays à se composer des modes d'existence selon les mouvements du dehors : pratique de la navigation, de la pêche, de la chasse, chants et instruments. À ce propos, Marc Pala écrit : « les rapports que l'homme entretient avec les lieux sont conditionnés par le vent. Un ensemble microtoponymique sur la commune de Salses résume assez bien cette manière de nommer et de s'appropriier le territoire en fonction du vent dominant : un *Sarrat du vent* est creusé sur son versant exposé au nord par un ravin dit de *Malavent* et sur sa face sud, à l'abri des fureurs du *cers*, par une combe de *Mata Bent* (en Occitan, matar, tuer). On peut imaginer par le seul biais de ces toponymes, les

³²⁹ Source : ADEME Languedoc Roussillon (2005). *Atlas Régional Eolien* <URL http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon/enr/eolien/pourquoi_atlas_lr.htm

grands traits des aménagements traditionnels de ce petit bourg de garrigue, où *Malavent* et *Mata Bent* expriment la polarisation du territoire : au vent – à l’abri » (Pala, 2001, p. 49-50).

Les vents qui intéressent aujourd’hui les développeurs éoliens sont notamment le Cers et le Marin. Le Cers traverse le département en direction du sud-est, le Marin en direction du nord-ouest. L’appel d’offre Eole 2005 lancé par le gouvernement français en 1996 illustre l’intérêt des développeurs pour ce département : pas moins de neuf sites y avaient été retenus. Le développement éolien est tout aussi important dans le cadre régional. Au premier trimestre 2006, le bilan régional est de 215 MW installés³³⁰, plaçant la région au premier rang en ce domaine.

1.1. L’éolien traditionnel (milieu XIX) : des antécédents culturels aujourd’hui patrimonialisés

Le paysage audois et en particulier son secteur littoral, sont historiquement marqués par l’utilisation importante d’éoliennes multipales. Signes de progrès et de modernité, elles sont apparues au milieu du XIX^{ème} siècle et étaient en particulier mises au service de la « conquête de l’eau »³³¹. Les « Cahiers d’Eole » (Publication semestrielle du Conseil Régional et de l’Agence Méditerranéenne de l’Environnement consacrée au patrimoine éolien) apportent ce résumé éclairant :

« En Languedoc-Roussillon, les éoliennes multipales sont apparues dans le paysage vers la fin du XIX^{ème} siècle, prenant parfois le relais des moulins à vent d’antan. Initialement assimilées à ces derniers, elles vont peu à peu s’en distinguer par leurs formes, leurs matériaux, leurs fonctions. Essentiellement employées pour la gestion des ressources en eau, de la Camargue au Roussillon, les éoliennes multipales ont servi au drainage des étangs, à la submersion, à la l’irrigation, à l’arrosage de nombreuses cultures mais encore à la consommation domestique en eau. Symboles de la modernité, du progrès mécanique, les éoliennes dites « de pompage » combinent une double fonction : celle du « moteur à vent », et celle du système de pompage hydraulique qui s’y rattache. Présentes depuis plus de deux siècles en Languedoc-Roussillon, leurs silhouettes sont familières aux habitants de la région »³³².

³³⁰ source : www.suivi-eolien.fr, consulté le 27 novembre 2006.

³³¹ Jean-Pierre Goubert (1986). *La conquête de l’eau*. Paris : Hachette, 302 p.

³³² Denicourt Charles et Cellier Mireille. Editorial. *Cahiers d’Eole*, n° 6, décembre 2002, p. 5.

L'Aude est non seulement un laboratoire fertile pour l'expérimentation et l'utilisation des premières éoliennes multipales, mais elle a également donné naissance à de nombreux constructeurs et inventeurs connus dans l'histoire de l'éolien pour leurs innovations.

L'inventaire consacré au patrimoine éolien bâti par le PNR de la Narbonnaise a permis de recenser 178 éléments (46 moulins et moulins à vent, 94 stations et éoliennes de pompage, 13 salins et dépressions éoliennes ainsi que 8 girouettes et moulinets, 6 étendoirs et architectures remarquables)³³³.

De façon plus générale, cette culture du vent se retrouve dans de nombreuses activités traditionnelles liées au territoire (viticulture, pêche, apiculture, salines) mais aussi dans la musique et la littérature locale.

1.2. L'éolien expérimental (début 1980) : une progressive ouverture touristique

Le domaine de Lastours, sur la commune de Portel-des-Corbières, est depuis le début des années 1980 un centre d'essai pour le constructeur Vergnet. L'entreprise Vergnet est aujourd'hui un des leaders dans l'éolien de petite et moyenne puissance. Ce site expérimental accueille des éoliennes de formes (cylindriques, bipales, tripales, mâts treillis ou tubulaires), de tailles (entre 18 et 30 m.) et de puissances (entre 2 et 25 kw) très différentes.

La première a été implantée en 1984. Avec dix éoliennes, le site retrace plus de vingt ans de recherche en matière de construction éolienne. Leur installation étalée dans le temps concourt à une disposition aléatoire des éoliennes sur le plateau du Plan du Pal. Ce parc est spécifique du fait de son antériorité et de ses vocations : expérimentation pour le grand éolien et pour le petit éolien destiné à des sites isolés.

Le site de Lastours a connu la vague de l'éolien industriel contemporain à travers l'appel d'offres d'Eole 2005. Trois éoliennes de 40 m., tripales, d'une puissance de 600 kw et 7 éoliennes de 40 m., bipales, d'une puissance de 200 kw y ont été installées respectivement en 2000 et 2001.

Cette ferme éolienne expérimentale reçoit de nombreux publics, notamment à travers l'offre touristique offerte par l'association Nez-au-vent. Actuellement, un projet touristique plus important est à l'étude, avec notamment l'implantation d'une éolienne panoramique. Il faut préciser que le plateau sur lequel se trouve le domaine de Lastours se trouve dans les

³³³ PNR de la Narbonnaise. Patrimoine lié au vent et patrimoine éolien bâti du PNR de la Narbonnaise. Brochure de 12 p.

Corbières-Maritimes offrant une vaste visibilité sur la grande plaine de Narbonne, les étangs littoraux et l'intérieur des terres.

1.3. L'éolien industriel (début 1990) : un développement par à-coups

1.3.1. L'Aude : un département pilote pour les projets Eole 2005

L'Aude compte neuf projets issus du programme Eole 2005 (cf. Fig. 36).

Date de l'appel à proposition au programme Eole 2005	Projets éoliens retenus	Puissances (MW)
1996	Lastours	3,2
1997	Sigean	8,6
1997	Treilles	20,8
1997	Roquetaillade	5,28
1997	Escales et Cornilhac I	5,25
1999	Escales et Cornilhac II	7,5
1999	Névian	17,8
1999	Cabrespine et Pradelle Cabardès	20,8
1999	Fitou I	10,4

Figure 36 : Les projets éoliens retenus dans l'Aude au titre du programme Eole 2005

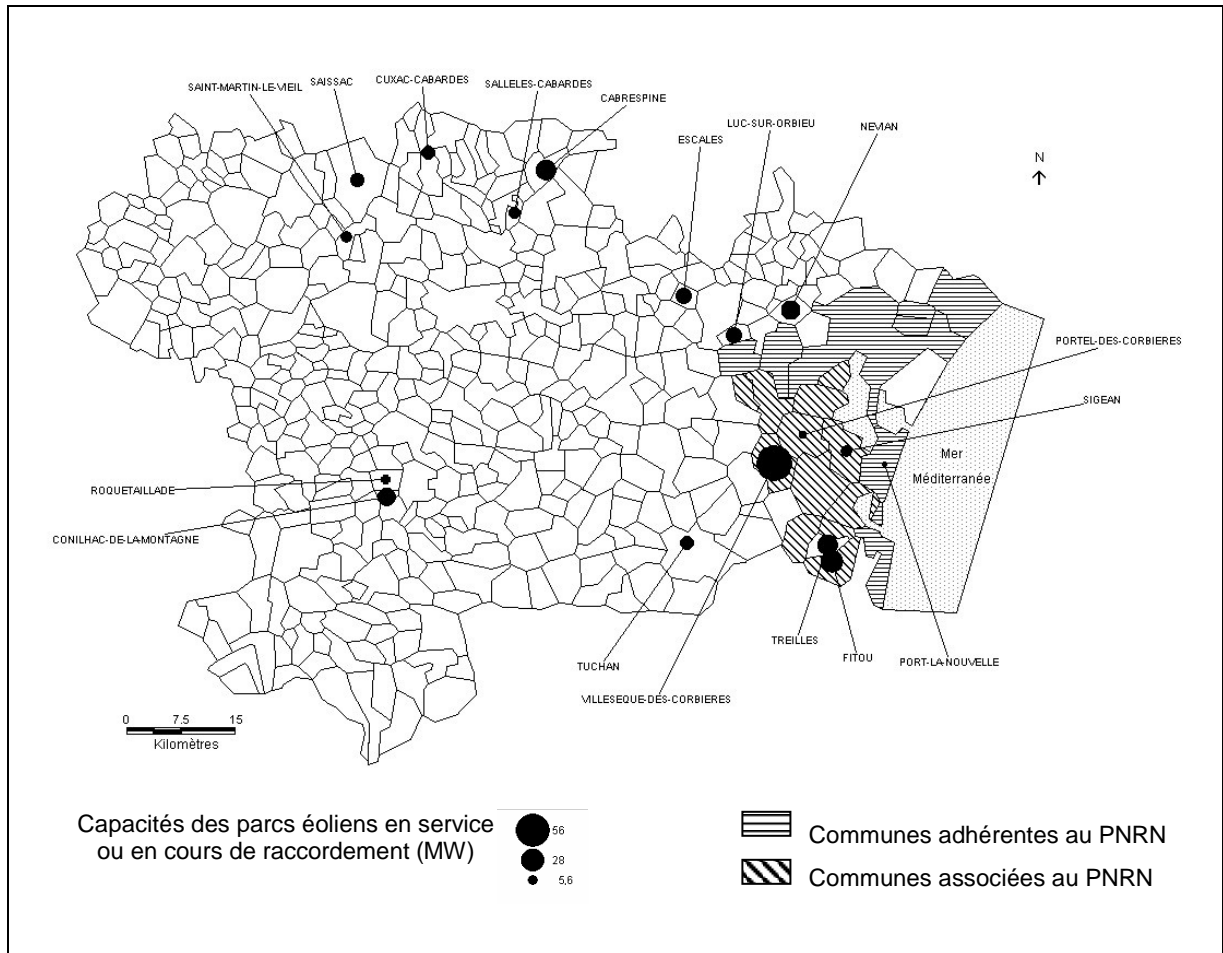
Les projets audois constituent environ 31 % de la puissance installée en France au titre des projets Eole 2005, au 31 mai 2005 (soit 99,63 MW sur 323,55 MW). À ce titre, l'Aude fait figure de département pilote.

Concernant le département de l'Aude lui-même, les projets Eole 2005 constituent, d'après les données de fin 2006, environ 42 % de la puissance installée totale (soit 99,63 MW sur 238,63 MW³³⁴). Ce rapport est considérable. Il traduit un phénomène assez spécifique au département de l'Aude : un développement éolien précoce et quasiment continu.

Pilote, l'Aude l'est à un autre titre : il accueille les premiers parcs supérieurs à 10 MW. Celui de Treilles (cf. Carte 24), construit en deux tranches, 7,8 MW en 2000, puis 13 MW en 2001, laisse à l'époque loin derrière lui les autres parcs français (le second plus gros se trouve en Haute-Corse avec 7,8 MW). En 2002, le parc de Merdelou-Fontanelle en Aveyron (15,5 MW) constitue un rival de taille. Mais c'est surtout à partir de 2003 que les parcs éoliens de plus de 10 MW vont se généraliser sur le territoire national, et désormais

³³⁴ Le nombre de 238,63 MW est basé sur les informations du CAUE de l'Aude. Il tient compte de nombreux projets ayant obtenu le permis de construire et qui ne sont pas encore comptabilisés dans la base de données de l'ADEME disponible sur le site www.suivi-eolien.com. C'est pourquoi l'écart est si grand avec le nombre de 95,5 MW figurant dans la Figure 32, ci-après.

construits d'un seul tenant. On notera qu'en quelques années, grâce aux améliorations technologiques (en particulier la puissance des machines), le nombre de mégawatt installé par parc s'accroît tandis que le nombre d'éoliennes diminue.



Carte 24 : Capacités des parcs éoliens en service ou en cours de raccordement dans le département de l'Aude³³⁵

1.3.2. *Depuis 15 ans, un développement éolien massif, sans comparaison avec les autres départements français*

L'histogramme suivant compare, au premier trimestre 2006³³⁶, les puissances installées cumulées par département. Avec 95,5 MW, l'Aude est loin devant le Finistère et la Somme, respectivement second avec 59,4 MW et troisième avec 58,2 MW (cf. Fig. 37).

³³⁵ Réalisation de l'auteur, données CAUE de l'Aude et www.suivi-eolien.com, 1^{er} trim. 2006.

³³⁶ Source : www.suivi-eolien.com. La base de données de l'ADEME disponible sur ce site n'est plus actualisée depuis le premier trimestre 2006. Les capacités cumulées sont depuis cette période bien supérieures : dans le cas

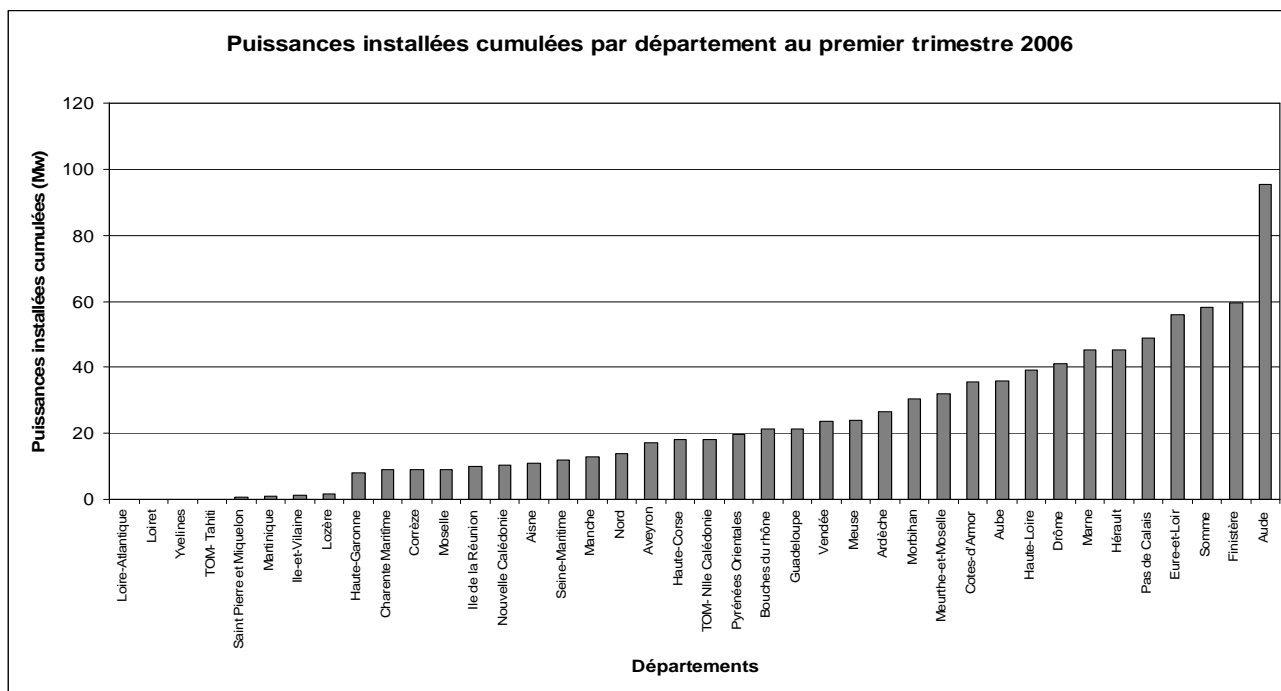


Figure 37 : Puissances installées cumulées par département au premier trimestre 2006³³⁷

Si le département de l’Aude est largement en tête des départements producteurs d’énergie éolienne, il a aussi connu un développement singulier dans la durée. Tout d’abord, il partage avec le département du Nord, le privilège d’être pionnier dans la production d’énergie éolienne, avec chacun un premier parc éolien dès 1991. Cette précocité dans le développement éolien industriel est le fait d’un programme antérieur à Eole 2005 : le programme européen THERMIE échelonné sur la période 1990-1994. L’Aude connaît ensuite un développement irrégulier avec des volumes assez faibles (2 MW en 1993, 2,2 MW en 1998). Pour autant, ces capacités modestes représentent dans les années 1990 l’essentiel de la production française (cf. Fig. 38). C’est véritablement à partir de l’année 2000 que l’éolien prend son envol tant au niveau national qu’au niveau local. Néanmoins, le département se distingue par l’importance des capacités raccordées : 37 % de la croissance annuelle en 2000, 84 % en 2001, 27 % en 2003 et 22 % en 2004 ! Ce développement est sans égal en France.

de l’Aude, le CAUE a recensé 238,63 MW. Néanmoins, afin d’élaborer un comparatif entre départements, nous nous appuyons sur les données arrêtées au premier trimestre 2006.

³³⁷ Réalisation de l’auteur, source www.suivi-eolien.com, 1^{er} trimestre 2006.

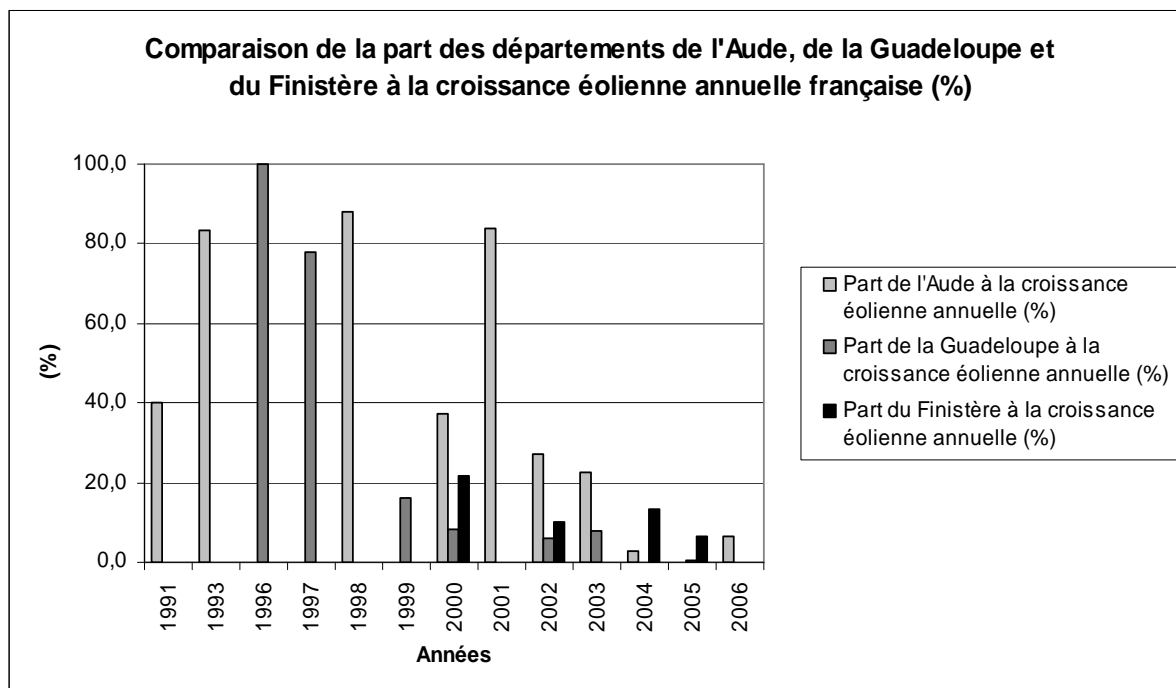


Figure 38 : Comparaison de la part des départements de l'Aude, de la Guadeloupe et du Finistère à la croissance éolienne annuelle française (%)³³⁸

Les points de comparaison avec le cas audois sont rares. Néanmoins, il est intéressant de rapprocher son évolution de celles du département de la Guadeloupe et du Finistère (cf. Fig. 33). En Guadeloupe, le développement éolien démarre plus tardivement que dans l'Aude (en 1996) mais dès 1999, la première rattrape son homologue hexagonal concernant les puissances installées. Pourtant, à partir de 2000, et malgré un développement continu, l'essor de l'éolien sera beaucoup plus modéré comparativement à celui de l'Aude : la Guadeloupe plafonne à 21,3 MW installés au premier trimestre 2006. Le Finistère représente une évolution inverse. Il a connu un développement éolien plus tardif mais beaucoup plus important. En effet, la contribution de la Guadeloupe à la croissance nationale est très importante dans les années 1990, mais dans des volumes très faibles, de l'ordre de quelques mégawatts. Dans les années 2000, la contribution du Finistère est comparativement moindre que celle de la Guadeloupe mais avec des volumes beaucoup plus importants, de plusieurs dizaines de mégawatts. *In fine*, au premier trimestre 2006, la Guadeloupe a 21,3 MW, le Finistère 59,4 MW et l'Aude, dont le développement a été à la fois fort et continu, 95,5 MW.

³³⁸ Réalisation de l'auteur, source www.suivi-eolien.com, 1^{er} trimestre 2006.

1.3.3. *L'envers du décor : de la prospection intensive des développeurs au blocage des services de l'État*

Les tendances générales qui précèdent permettent de situer l'Aude par rapport aux autres départements français, mais elles ne révèlent pas comment le développement éolien a été vécu au niveau local du côté des développeurs, des services de l'État et des élus locaux. Or, ce fait est important, car si la courbe des puissances installées impressionne, elle cache en fait un développement non linéaire, par à-coups. En d'autres termes, l'Aude a atteint au début des années 2000 un tel niveau d'entropie qu'elle n'a pu absorber ni même réguler la quantité des projets éoliens déposés au permis de construire. Car, pour quelques projets acceptés, l'Aude a été soumise à une prospection acharnée de la part des développeurs. Faute d'outils de régulation, les services de l'État ont été amenés à refuser un grand nombre de projets pour se donner le temps d'élaborer une planification. Pour cette raison, l'Aude a paradoxalement connu des années d'effondrement de son développement éolien, comme l'explique la DDE :

« C'était un peu le far west dans le sens où on avait à peu près 200 projets recensés sur le département. C'est-à-dire que c'était une époque où tout le monde se lançait dans l'éolien... ça partait un peu dans tous les sens [...] en 2002, il y a eu un certain nombre de permis accordés, puis 2003-2004, c'est un peu une période de calme... [...] tous les projets s'ignorent les uns les autres, il y a énormément de projets en concurrence... cela fait qu'il y a énormément de projets refusé [...] c'est une période où ça a un peu stagné pour l'Aude. » (Entretien à la DDE de l'Aude, le 2 novembre 2006).

De nombreux entretiens ont montré que tout le département avait été soumis à une forte pression des développeurs : toutes les communes ont quasiment été sollicitées – à certaines périodes, on a parlé d'un projet par commune. Par ailleurs, tous les projets éoliens déposés en préfecture sont systématiquement attaqués par des associations d'opposants si l'avis du préfet est favorable, phénomène encore vérifié fin 2006. Dans ces années 2002-2004, les administrations ne se sont pas encore dotées d'une véritable réflexion sur le paysage et l'aménagement du territoire : seuls deux documents très succincts, informant des procédures d'instruction des projets, ont été produits par la préfecture³³⁹. Ces deux documents restent donc très en deçà de ce que peuvent proposer les administrations dans d'autres

³³⁹ Préfecture de l'Aude (2002). *L'éolien dans l'Aude. Pour un développement raisonné des installations éoliennes du département. Synthèse des procédures, des outils et des perspectives*, 16 p ; Préfecture de l'Aude (2004). *L'éolien dans l'Aude. Pour un développement raisonné de l'éolien dans l'Aude. Code de bonne conduite*, 15 p.

départements, comme l'Aveyron par exemple. Le CAUE de l'Aude confirme ce constat et annonce la couleur :

« Le département de l'Aude a été carbonisé au niveau de l'éolien par le développement tel qu'il a été... non préparé » (Entretien avec le CAUE de l'Aude, le 7 novembre 2006).

Auparavant chargé de mission pour l'ADEME, notre interlocuteur raconte le climat sur le terrain lorsque le développement éolien s'est emballé au point de devenir immaîtrisable :

« Les élus n'ont pas été préparés à subir ce qu'ils ont subi. Ils ont subi la pression. On estime à peu près que trois communes sur quatre dans l'Aude ont été démarchées par un développeur. Et certaines communes ont été démarchées par trois, quatre, cinq développeurs. Tout ça dans un laps de temps très réduit... le pic... on l'a passé. C'était en 2001-2003. Donc beaucoup de tensions entre communes, des tensions entre riverains et personne n'avait les clefs pour comprendre ce qui se passait. Moi, ma mission, elle a été déclenchée en avril 2002, c'était déjà trop tard. J'ai essayé d'avoir une action au niveau des élus pour les inciter à travailler collectivement dans un esprit de charte, de travailler avec les riverains pour voir quelles étaient leurs propositions... [...] là-dessus ça a quasiment été un échec sur toute la ligne. C'était trop braqué, trop conflictuel. Trop d'euros sur la table qui font perdre la tête. Y compris à des élus qui ne comprenaient pas que tout ceci, dans 95 % des cas, c'était virtuel, ça ne pouvait pas se réaliser » (Entretien avec le CAUE de l'Aude, le 7 novembre 2006).

Territoire privilégié au départ, l'Aude a pris un retard considérable selon le CAUE: *« Résultat à l'arrivée : rien ! Quasiment neuf projets sur dix de refusés »*. Notre interlocuteur explique cette période de stagnation par des responsabilités partagées : une prospection menée sur le terrain par de jeunes techniciens sans expérience, une stratégie d'occupation de l'espace de la part des développeurs consistant à intéresser de nombreuses communes pour s'assurer la réalisation *in fine* de quelques projets, des communes appâtées par la taxe professionnelle mais peu sensibilisées à la question des impacts des projets éoliens ; enfin, une incompréhension de notre interlocuteur à l'égard de la politique éolienne française qui, en favorisant les projets de moins de 12 MW, a *« institutionnalisé le fameux mitage du territoire »*.

Un troisième regard, celui du développeur éolien JMB Energie, implanté sur l'Aude depuis de nombreuses années, nous permet de compléter les observations précédentes.

« L'État, finalement, travaille à grands coups de moratoire, en disant : je ne sais pas où je vais, donc je ferme les robinets. Et il tue tous les projets ! On a eu des projets refusés sur des prétextes totalement fallacieux. Le préfet reconnaissait effectivement que l'argumentaire qu'il développait était totalement bidon, mais qu'il nous demandait bien gentiment d'attendre un ou deux ans, qu'il y voit plus clair pour nous donner le permis de construire... en nous

disant : c'est un bon dossier ! [...]Vous le redéposerez et on le ressortira. Et donc de 2002 à 2003, il y a eu plus d'une vingtaine de dossiers de permis de construire refusés et un seul de sorti... [...] ça a été extrêmement douloureux pour la profession. Et ce qui s'est passé dans l'Aude il y a 4-5 ans, finalement, c'est en train de se passer dans d'autres départements français, parce que l'Aude est finalement précurseur... préfigure ce qui se passe ailleurs» (Entretien avec JMB Energie, le 7 novembre 2006).

Ce développeur confirme le ralentissement des projets éoliens acceptés par la préfecture de l'Aude pendant les années 2002-2003 et l'impute en partie au manque de planification de la part de l'État.

1.3.4. Le schéma régional éolien de Languedoc-Roussillon (avril 2000) : une première expérience de planification

Lorsque le processus de constitution de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise est engagé à la fin de l'année 1999, un autre document de planification, le schéma régional éolien de Languedoc-Roussillon, est en voie d'achèvement. Officialisé en 2000, il constitue le premier document de référence sur l'éolien dans la région, mais aussi dans le département de l'Aude. Point de départ incontournable des études menées par le PNR, il nous faut tout d'abord comprendre comment il fut produit. En effet, c'est un élément de contexte important qui nous permettra de saisir les préoccupations et les méthodes employées, à l'époque, par la DIREN.

Le 8 janvier 1999, un comité de pilotage composé de la DIREN Languedoc-Roussillon (DLR), des conseils généraux (Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales)³⁴⁰, de l'ADEME, de la DRIRE et d'EDF a confié l'étude du schéma régional éolien à la SECA, associée aux paysagistes de Carrés Verts.

Ce document a pour ambition de constituer un « véritable outil d'information et d'aménagement à l'intention des décideurs et des aménageurs locaux »³⁴¹. Pour cela, il met en avant deux principaux moyens:

- « Ses cartes de synthèse permettent de situer très rapidement tout nouveau projet éolien. Les multiples contraintes réglementaires sont cartographiées de façon exhaustive, ce qui permet de s'assurer qu'aucun enjeu majeur n'a été oublié lors des études de faisabilité des centrales éoliennes.

³⁴⁰ A noter l'absence des conseils généraux du Gard et de la Lozère.

³⁴¹ Plaquette de présentation du Schéma Régional Eolien. Réalisation SECA. 15 p. dont 6 cartes. 2000.

- L'approche cartographique permet aux décideurs d'orienter la planification géographique de l'implantation des centrales en fonction d'une stratégie globale préservant les atouts écologiques, culturels, paysagers et économiques de la région, vers [sic] la définition de « bassins éoliens » (DIREN Languedoc-Roussillon, 2000, p. 4).

Le champ géographique de l'étude concerne les secteurs de la région Languedoc-Roussillon soumis à des vents supérieurs à 6 m/s³⁴². Pour une meilleure lisibilité, cette multitude de gisements éoliens a été regroupée et intégrée dans une aire d'étude élargie comprenant des secteurs où la vitesse du vent est inférieure à 6 m/s.

L'étude a été réalisée à partir de la base IGN BD-CARTO au 1 / 100 000 et construite sous Système d'Information Géographique (SIG). Les cartes éditées en référence à l'échelon départemental sont au 1 / 200 000 et les cartes de synthèse régionale sont au 1 / 1 000 000.

Les données utilisées ont été classées en quatre thèmes : « habitat, activités humaines et patrimoine bâti », « sites et milieux naturels sensibles », « avifaune » et « paysage ». Les deux premiers thèmes portent sur des données réglementaires, les deux derniers sur des connaissances qui ont nécessité un travail d'acquisition particulier (pour l'avifaune : zones de nidification, migration diffuse, migration concentrée et aires migratoires secondaires ; et pour le paysage : les grandes unités paysagères et les sites à valeur patrimoniale).

L'élaboration du schéma de planification a rencontré de nombreuses difficultés. Tout d'abord, la constitution du SIG s'est heurtée à plusieurs types de problèmes lors de la collecte des données et de leur traitement :

- certaines données n'existaient pas à l'échelle de référence 1 / 100 000 (les servitudes radioélectriques étaient sur la base cadastrale au 1 / 2000 et les servitudes aéronautiques au 1 / 500 000). Par exemple, les servitudes radioélectriques n'ont pas été représentées dans leur détail : les concepteurs ont simplifié en identifiant seulement les communes concernées ;

³⁴² Ces secteurs sont définis à partir de l'Atlas des vents du Languedoc-Roussillon réalisé au 1 / 200 000 par l'ADEME, à partir du logiciel GEOWIND. Cet atlas est consultable à l'adresse : http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon/enr/eolien/pourquoi_atlas_lr.htm. Une première version de cet atlas a été réalisée en 1995 avec des mesures de vent établies à 30 mètres de hauteur. C'est à partir de cette version qu'a été construit le schéma régional éolien. Une seconde version est venue remplacer la précédente en 2005 en prenant les mesures de vent à 60 mètres de hauteur – en raison des évolutions technologiques rapides des éoliennes.

- par ailleurs, certaines données, trop nombreuses et trop précises, notamment celles relatives à la flore et aux sites archéologiques (plusieurs milliers d'informations en implantation ponctuelle), n'ont pas été représentées.

Pour plus de détails, voir le tableau ci-après (cf. Fig. 39), extrait du rapport du schéma régional éolien (DIREN Languedoc-Roussillon, 2000, p. 10).

Thème	Difficultés rencontrées
Habitat (agglomération, village, hameau)	Ancienneté de l'information (1988) Imprécision (1/100 000) Nécessité de récupérer données de la BD-Carto
Zones d'extension urbaine	Pas de recollement des POS disponibles (sauf pour l'Hérault) Problème d'échelle Thème non cartographié
Servitudes aéronautiques de dégagement	Problème d'échelle pour la restitution au 1/100 000
Servitudes militaires (couloirs aériens, vols à grande vitesse et très basse altitude)	Imprécision liée à l'échelle d'origine
Servitudes radioélectriques (PT 1 & PT 2)	Cartographie disponible de PT 1 & PT2 à l'échelle des POS (DDE) Impossibilité de traitement au 1/100 000 Identification des communes concernées (périmètre communal)
Monuments historiques	Données très nombreuses
Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager	Idem servitudes radio-électriques

Figure 39 : Extrait des difficultés rencontrées dans la récolte et le traitement de l'information lors de la constitution du schéma régional éolien³⁴³

La compilation administrative de ces informations se traduit par un nécessaire appauvrissement du document final. De ce point de vue, il est tout à fait intéressant de voir la façon dont un schéma de planification devient peu à peu prisonnier d'une échelle de référence (conversion d'information d'implantation ponctuelle en implantation zonale, la hiérarchisation colorée des informations contredit parfois la hiérarchisation qualitative des niveaux de contraintes). Si les informations de nature réglementaire ont posé problème en raison de la diversité de leurs échelles ou de leur quantité, les connaissances liées à l'avifaune et au paysage ont été difficiles à stabiliser en vue d'une représentation cartographique.

³⁴³ Source : DIREN Languedoc-Roussillon (2000). *Schéma régional éolien. Rapport final*, 88 p.

Les enjeux avifaunistiques sont très importants en Languedoc-Roussillon : 20 % du territoire est classé en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et la région constitue de façon générale une voie de migration très fréquentée. La difficulté est qu'aucune étude approfondie à large échelle ne permet de fournir les connaissances nécessaires sur ce thème : par exemple, il est très difficile de mesurer l'impact d'un parc éolien sur l'avifaune (cela dépend à la fois de la configuration de chaque parc éolien, de l'intérêt des oiseaux pour une voie migratoire, des conditions météorologiques, de la vulnérabilité de chaque espèce et des méthodologies encore controversées entre les ornithologues).

Face à cette connaissance incertaine, le schéma régional éolien s'appuie sur les espèces d'oiseaux inscrites sur les listes de protection nationales et internationales, sur la littérature scientifique existante à propos des impacts directs et indirects de l'éolien, et sur les espèces d'oiseaux dont le comportement de migration ou de nidification accentue la vulnérabilité à l'éolien. *In fine*, la cartographie de l'avifaune présente figure de grands axes migratoires. Le rapport du schéma régional éolien précise : « la définition de « couloirs ou d'axes » présente un aspect pratique de synthèse mais ne rend pas forcément compte d'une réalité de passage qui peut varier en fonction des conditions climatiques. Les zones à considérer peuvent alors être beaucoup plus étalées » (DIREN Languedoc-Roussillon, 2000, p. 41).

Par ailleurs, la question paysagère a aussi été un élément délicat à intégrer au schéma régional éolien. En étudiant cet autre aspect, il nous sera possible ultérieurement de mieux cerner la part d'innovation que recèle l'approche du PNR de la Narbonnaise. La synthèse qui suit (cf. Fig. 40) résume les divers processus traitant la question paysagère dans le schéma régional éolien.

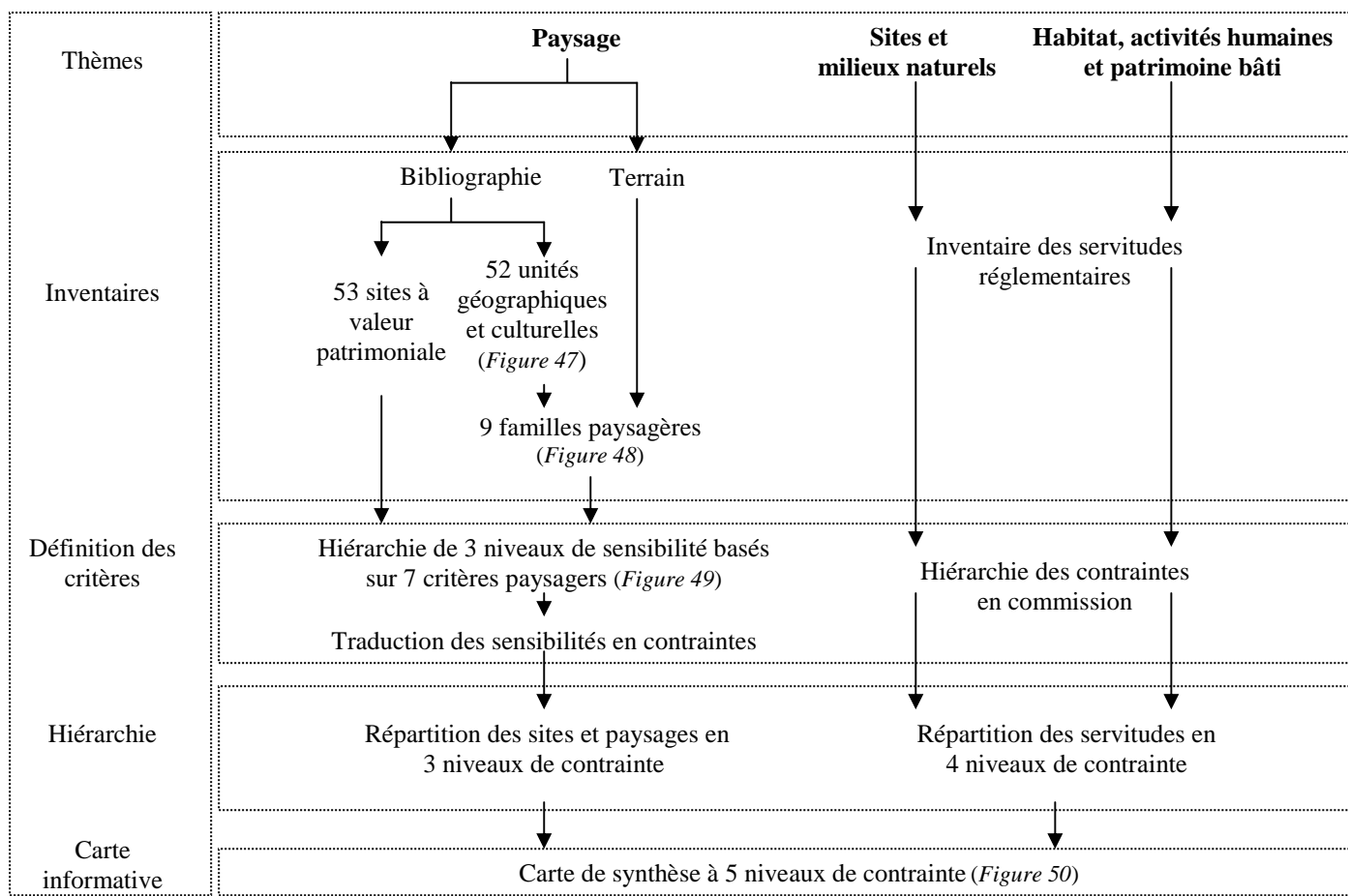


Figure 40 : Traduction de la question paysagère dans le schéma régional éolien³⁴⁴

Le volet paysager a consisté en un double travail d'inventaire. Tout d'abord, une *approche bibliographique* (guides touristiques, plaquettes éditées par les comités départementaux et régionaux de tourisme, offices de tourisme locaux, pays d'accueil, études disponibles dans les documentations de la DIREN, CAUE, ADEME, AME, enfin des consultations sur Internet) qui a mis en évidence 53 sites à forte valeur patrimoniale et 52 unités géographiques et culturelles. Puis, une *approche de terrain* pour établir neuf "familles de paysages" qui regroupent des lieux géographiquement éloignés mais dont les similitudes paysagères (contexte géomorphologique, milieu naturel, activités humaines, relations visuelles, ambiance, valeur des lieux) reflètent des sensibilités équivalentes dans l'hypothèse d'implantation d'éoliennes.

Sur la base de sept critères paysagers – sommairement présentés dans le rapport du Schéma régional éolien (cf. Fig. 41 ci après) – ont été définis trois niveaux de sensibilité (très forte, forte, faible) permettant de distinguer la vulnérabilité des grandes unités paysagères vis-

³⁴⁴ Réalisation de l'auteur ; Source : DIREN Languedoc-Roussillon (2000). *Schéma régional éolien. Rapport final*, 88 p.

à-vis de l'éolien. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces critères, des préconisations associées à chaque niveau de sensibilité et des justifications qui déterminent l'attribution d'un niveau de sensibilité à une famille de paysage.

7 critères paysagers	3 niveaux de sensibilité	Préconisation	Familles de paysage	Justifications
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les sites à valeur patrimoniale - Protéger certaines lignes de crête - S'éloigner des espaces nécessitant un balisage des machines - Eviter les implantations dans des sites à forte pente et végétalisés - Echelle des lieux - Eviter le « mitage éolien » - Raisonner l'implantation des projets 	Très forte	Implantation déconseillée	Littoral	Intérêt patrimonial et touristique. Zones naturelles à préserver. Implantations envisageables près des stations balnéaires et des ports.
			Reliefs et vallées méditerranéens	Paysage au relief très marqué et boisé. L'échelle des fonds de vallée est incompatible avec un projet éolien.
			Massifs et versants montagnards	Paysages naturels, de qualité, sauvages, isolés et à valeur patrimoniale. Relief très marqué. Exception faite des secteurs de plateau près de Font Romeu (station de ski).
	Forte	Implantation envisageable sous réserve (étude fine et recommandations particulières)	Terroir viticole cerné de reliefs	Versants marqués et souvent boisés. L'échelle limitée des plaines ou des dépressions ne se prête pas bien à l'implantation de centrales éoliennes.
			Prairies et boisements de montagne	Espace anthropisé, pentes assez douces. Eviter les co-visibilités directes avec des lieux d'habitat, des éléments de patrimoine. Etre en recul des lignes de crête majeures.
			Causses	Territoire à forte identité paysagère et culturelle où prédominent des lignes horizontales. L'échelle des lieux rend envisageables quelques implantations
	Faible	Implantation possible (à condition d'un regroupement des projets)	Plaines et coteaux de polyculture	Paysage anthropisé, à grande échelle et au relief peu marqué. Se prête bien à l'implantation d'éoliennes à condition d'éviter tout "mitage"
			Plaines viticoles méditerranéennes	Paysage plat, cultivé et anthropisé à grande échelle. Les éoliennes peuvent s'implanter sans dénaturer les sites si l'on évite toute co-visibilité avec un élément de patrimoine.
			Plaines bocagères	Eviter les zones bocagères et urbanisées qui donnent une référence d'échelle. Eviter les abords de l'aéroport de Perpignan nécessitant un balisage des machines

Figure 41 : La répartition des familles de paysage selon les niveaux de sensibilité³⁴⁵

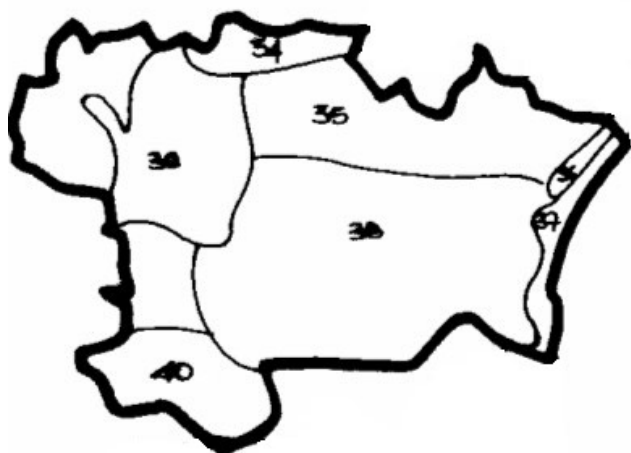
³⁴⁵ Réalisation de l'auteur ; Source : DIREN Languedoc-Roussillon (2000). *Schéma régional éolien. Rapport final*, 88 p.

Comme le montre la figure 41 ci avant, le schéma régional éolien attribue à chaque type de paysage un niveau de sensibilité spécifique ! La lecture de ce tableau permet de définir les archétypes paysagers émergents de chaque niveau de sensibilité :

- *sensibilité très forte* : paysages aux versants très pentus et boisés, de petite échelle, et dont les co-visibilités sont importantes avec des sites à valeur patrimoniale ;
- *sensibilité forte* : paysages d'échelle et de topographie variables, dont l'identité et la valeur patrimoniale méritent une analyse précise ponctuelle avant toute prise de décision ;
- *sensibilité faible* : paysages ouverts, de grande échelle, au relief doux, de préférence cultivés et anthropisés.

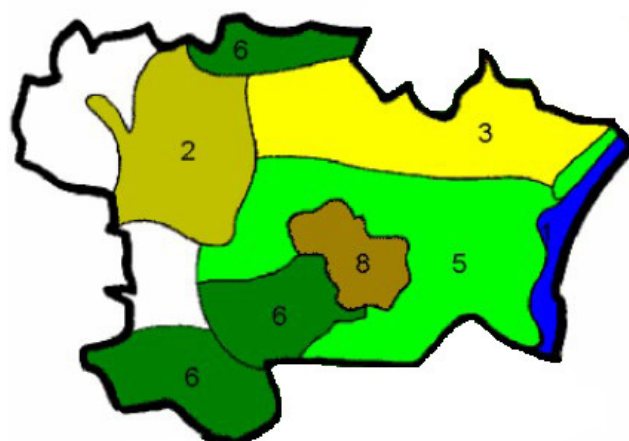
Le schéma régional éolien du Languedoc-Roussillon, comme la réflexion cadre aveyronnaise, subordonne le paysage à une logique de zonage : une multitude d'unités paysagères est distinguée à une échelle donnée et devient un support de connaissance stable pour légiférer sur l'implantation des éoliennes. Ce schéma (cf. Fig. 41) reprend le principe paysager qui reconnaît aux espaces les plus ouverts (plaines de polyculture, viticoles, bocagères) une moindre sensibilité à l'éolien que les espaces de relief (reliefs et vallées méditerranéens, versants et massifs montagnards) ou d'intérêt patrimonial et touristique (littoral).

Nous avons pu voir, dans le cas de l'Aveyron, que cette approche du paysage s'enfermait progressivement dans un discours abstrait, détaché des enjeux que fait naître l'éolien en situation. Comme le montre la Figure 40, la question paysagère est ensuite croisée avec les thèmes « sites et milieux naturels » et « habitat, activités humaines et patrimoine bâti », afin d'obtenir une carte de synthèse hiérarchisée selon quatre niveaux de contraintes :



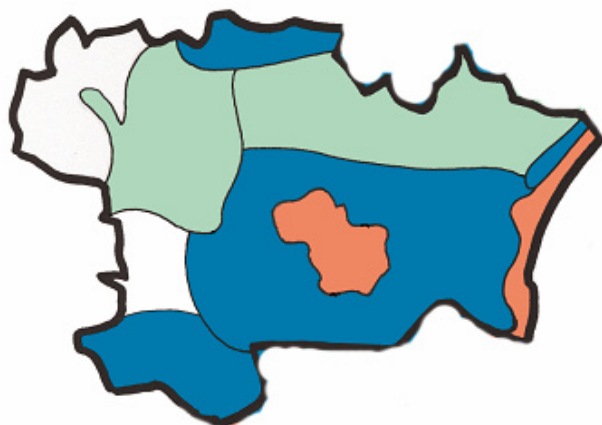
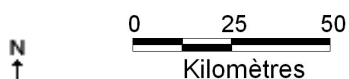
- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 34 Montagne Noire | 38 Les Corbières |
| 35 Plaine de l'Aude | 39 Le Lauragais |
| 36 Massif de la Clape | 40 Les Pyrénées audoises |
| 37 Littoral | |

Carte 25 : Les unités géographiques et culturelles de l'Aude³⁴⁶



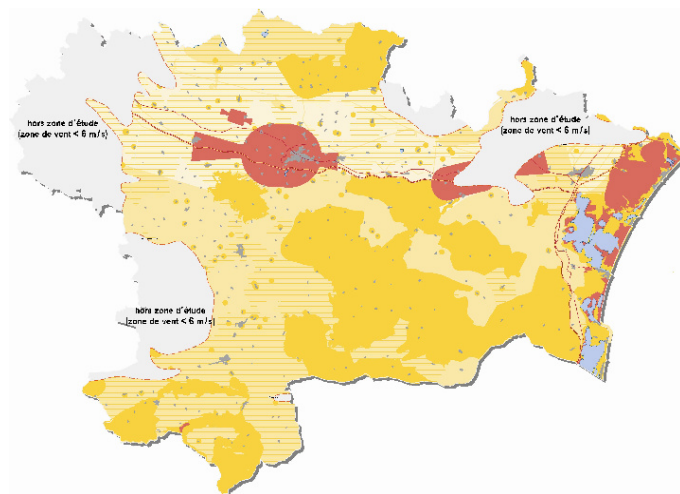
- | | |
|----------|-------------------------------------|
| 1 | Le Littoral |
| 2 | Plaines et Coteaux de polyculture |
| 3 | Plaine viticole méditerranéenne |
| 5 | Terroir viticole cerné de reliefs |
| 6 | Prairies et boisements de montagne |
| 8 | Reliefs et vallées méditerranéennes |

Carte 26 : Les familles paysagères de l'Aude



- | | |
|-------------------------------|---|
| Faible Sensibilité | Territoires qui présentent le moins de sensibilité à l'implantation d'éoliennes |
| Forte Sensibilité | L'implantation d'éoliennes est envisageable ponctuellement, après une analyse fine et suivant des recommandations |
| Très Forte Sensibilité | L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée |

Carte 27 : Les sensibilités paysagères de l'Aude



- | |
|-----------------------------------|
| contrainte absolue |
| contrainte forte |
| contrainte forte localisée |
| contrainte moyenne |
| contrainte faible |

Carte 28 : Carte de synthèse des contraintes de l'Aude

³⁴⁶ Source des cartes 25 à 28 : Région Languedoc-Roussillon (2000).

Sites	Familles paysagères	Niveaux de contrainte	Préconisations
-	-	Absolu	Interdiction d'implanter des éoliennes. Cette interdiction découle soit d'une mention explicite dans la loi, soit du recouvrement de plusieurs types de protections.
Sites à valeur patrimoniale	- Littoral - Reliefs et vallées méditerranéens - Massifs et versants montagnards	Fort	Contraintes d'ordre réglementaire élevées nécessitant une dérogation ou une autorisation administrative (servitudes radioélectriques, arrêtés de biotope, etc).
-	- Terroir viticole cerné de reliefs - Prairies et boisements de montagne - Causses	Moyen	Zones sensibles en terme d'environnement. Dans ces zones, les études de faisabilité devront prendre en compte des contraintes indicatives (ZNIEFF, PNR) ou réglementaires (site inscrit), ce qui pourra impliquer des mesures d'adaptation techniques et/ou environnementales au cas par cas.
-	- Plaines et côteaux de polyculture - Plaines viticoles méditerranéennes - Plaines bocagères	Faible	Zones où l'implantation d'éoliennes ne rencontre pas de contraintes réglementaires et où les contraintes environnementales indicatives sont modérées (par exemple ZNIEFF de type II).

Figure 42 : Définition des niveaux de contrainte dans le schéma régional éolien³⁴⁷

In fine, cette hiérarchisation des niveaux de contrainte (cf. Fig. 42) s'appuie largement sur la nature des servitudes réglementaires. Nous observons que les degrés de sensibilité des familles paysagères ont été traduits en niveaux de contrainte, donnant ainsi aux paysages un équivalent normatif. Cependant, aucune contrainte absolue n'a été attribuée à un paysage dans la mesure où ces équivalences ne reposent sur aucun cadre légal. Le fait de traduire les qualités paysagères en termes de contrainte plutôt que de garder la terminologie de sensibilité est symptomatique d'une approche défensive à l'égard de l'éolien. Le plus étonnant est d'observer, dans la carte finale des contraintes, ce que sont devenues les unités paysagères initiales (cf. Cartes 25 à 28, ci avant).

Tout d'abord, les contraintes absolues (rouge) se superposent à l'ensemble (servitudes aéronautiques, sites classés, loi littoral). La trame des unités paysagères se devine en dessous mais elle est modifiée par la superposition des contraintes liées aux milieux naturels (jaune). Comme nous l'avons observé en Aveyron, sur ce type de carte par additions de contraintes, il est très difficile de conserver les hiérarchies spécifiques à chaque thème. L'empilement des informations a pour effet de renforcer ou d'affadir les sensibilités attribuées aux différents types de paysage.

³⁴⁷ Réalisation de l'auteur ; Source : DIREN Languedoc-Roussillon (2000). *Schéma régional éolien. Rapport final*, 88 p.

De plus, cette carte comporte de grands secteurs blancs : ces zones ne font pas partie de l'aire d'étude en raison de vitesses de vent inférieures à 6 m/s. Tous ces zonages abstraits mettent de côté le caractère continu du paysage et morcellent toute interprétation cohérente des enjeux paysagers. Sur cette carte de synthèse, les zones favorables à l'implantation des éoliennes sont celles qui ont un paysage reconnu de moindres contraintes et sur lesquelles peu de servitudes réglementaires sont venues se surajouter ; c'est le cas d'une petite partie de la plaine de l'Aude. De manière générale, cette carte présente peu d'espaces où l'implantation d'éoliennes est possible sans contrainte (contrainte faible – beige clair). Les secteurs aux contraintes fortes (jaune) et moyennes (beige foncé) dominent.

Lors d'une réunion de calage de ce document de planification éolienne, la DIREN Languedoc-Roussillon insista sur le fait que *« ce schéma régional a pour but d'éviter le mitage [...] le document devrait servir de référence. Il est important également d'aller vers des secteurs éoliens, sinon ce schéma n'aurait plus sa raison d'être »*³⁴⁸. Dans la même réunion, la SDAP de l'Aude, *« demande s'il y aurait un cadre réglementaire qui permettrait d'imposer ce regroupement ou comment on pourrait faire regrouper les investisseurs. Il est souhaitable que le schéma aboutisse à une décision réglementaire »*. La DIREN *« précise que ce schéma n'a aucune valeur juridique, qu'il n'y a pas de moyen pour inciter les investisseurs à se regrouper. Cependant si le schéma est accepté par tous, il deviendra un cadre de référence incontournable »*.

Ces observations sous-tendent l'idée que ce schéma avait pour but de cantonner les parcs éoliens à des secteurs restreints, mais sans outils réglementaires permettant de définir des zones destinées à cela. Plusieurs entretiens confirment cette lecture. Pour l'association ECCLA, favorable aux éoliennes : *« l'atlas éolien, c'était la DIREN qui avait pris toutes les cartes et qui avait superposé tous les contraintes existantes... et ça, on l'a appelé un schéma régional éolien [...] les opposants avaient dit... eh bien, mettons-en nulle part puisque partout la DIREN a dit que c'était sensible »*. Notre interlocuteur au CAUE de l'Aude rejoint cette lecture : *« La DIREN a une vision très conservatrice... au départ, elle était très favorable à l'éolien puis elle a pris un virage très rapidement [...] je pense que ça leur a fait peur de voir ces grandes machines dans le paysage [...] Les premiers parcs n'étaient pas forcément les plus travaillés au niveau paysager. Je pense notamment à Salles-Limousis où il n'y avait rien. Avignonnais, c'est pareil, l'étude paysagère, c'est une caricature [...] La*

³⁴⁸ DIREN Languedoc-Roussillon. Compte-rendu de la réunion du 25 juin 1999 relative à l'état d'avancement de l'étude SECA. 11 p.

directrice de la DIREN, à l'époque, était extrêmement braquée contre l'éolien [...] il y a eu le premier schéma en 2000, avec un atlas éolien, un premier positionnement. L'atlas n'était pas bon [...] c'est là qu'il y a eu un premier accrochage entre les services de l'État et les élus... c'était une série de calques, de contraintes, et là où ça les a sciés, les élus, c'est quand ils ont vu la carte paysage avec des trucs hachurés partout. Là, ils ont dit : non, c'est pas possible... on est une réserve d'indiens ? On n'a pas droit au développement, nous, dans l'Aude ? ».

En somme, le schéma régional éolien est assez mal reçu par les élus locaux, les développeurs et les associations favorables à l'éolien. À tel point que sa première version officialisée en avril 2000 est en cours de révision dès octobre 2002 ! Ce document pose problème au conseil régional, tiraillé entre, d'une part, le soutien politique affiché aux énergies renouvelables et la pression des élus locaux pour en bénéficier et, d'autre part, la vision plus conservatrice de la DIREN et les nombreux opposants associatifs. La région se tourne alors vers l'AME pour organiser une importante concertation et toiletter ce schéma éolien. Pour l'association ECCLA, cette concertation visait à prendre le pouls de l'acceptabilité sociale des éoliennes au niveau local :

« Jacques Blanc [président de région Languedoc-Roussillon] ne savait pas s'il devait soutenir le grand éolien ou pas, parce qu'il voyait bien qu'il y avait de l'opposition... il savait pas trop ce qu'en pensaient les agriculteurs et tout ça, donc il avait dit à l'AME : vous allez m'organiser des débats sur paysage et éoliennes, et si on voit que les gens sont plutôt pour, moi, Jacques Blanc, je dirai que je suis pour les éoliennes et s'ils sont contre... si tu veux, c'est un peu pour ça qu'on a lancé l'AME dans ce schéma-là, même si on ne l'a jamais présenté comme ça. Et puis, au fur et à mesure qu'on avançait, l'AME n'était jamais ni pour ni contre, tu savais pas trop ce qu'elle pensait. Les discussions ont un peu traîné ».

En mars 2004, peu de temps après son arrivée à la tête du conseil régional, Georges Frêche dissout l'AME. Par conséquent, ce travail de concertation déjà nourri par de nombreuses réunions ne sera jamais achevé.

2. Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée : présentation du territoire d'étude

Il est apparu, en Aveyron, que le PNR des Grands Causses (PNRGC) pouvait jouer un rôle de « facilitateur » dans la planification du développement éolien et dans la prise en compte des enjeux paysagers. Néanmoins, sa politique de massifs était trop peu avancée pour nous permettre d'en tirer des conclusions. En revanche, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise (PNRN), situé à l'est du département de l'Aude, a mis en place et expérimenté

depuis 2000 une forme de planification éolienne à l'échelle de son territoire. Pour cette raison, nous concentrons la présente analyse sur ses expérimentations – tout en tenant compte, en parallèle, de la position des services de l'État au niveau régional et départemental.

2.1. La création du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée : aspects historiques et politiques

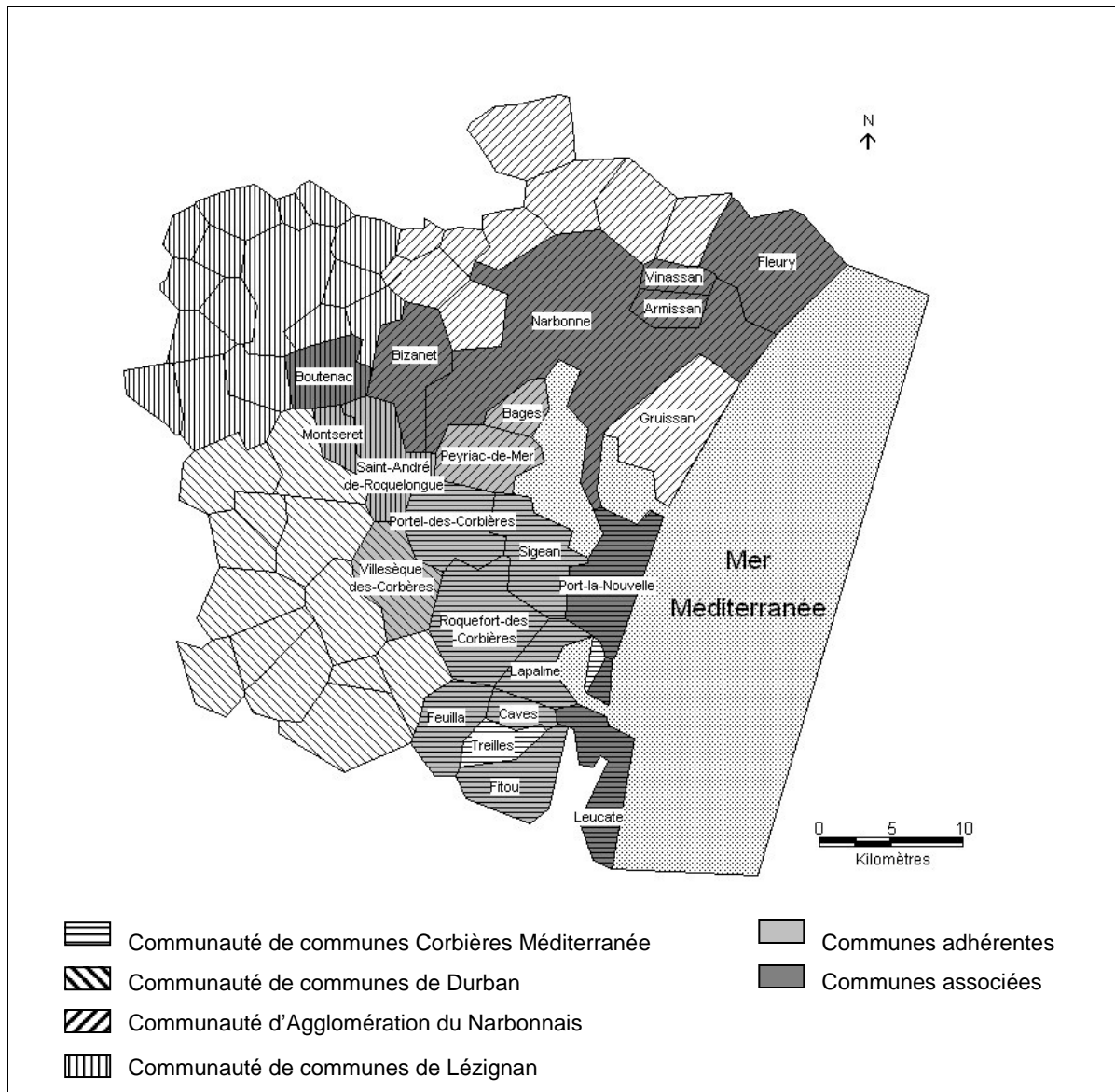
Le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est situé dans le département de l'Aude, en région Languedoc-Roussillon. Il est composé de vingt communes situées entre le littoral méditerranéen à l'est et le massif des Corbières à l'ouest³⁴⁹. Parmi ces communes, douze sont pleinement adhérentes au parc et huit sont associées, leur territoire n'étant pas complètement inclus dans le périmètre du parc (cf. Carte 29). Si le parc est labellisé en 2003, les communes étaient néanmoins rassemblées dans un syndicat mixte de préfiguration du PNR, depuis 1999.

Ce PNR comporte quelques particularités territoriales (cf. Carte 29) : tout d'abord, il possède deux enclaves, Treilles au sud et Gruissan au nord ; ensuite, il ne couvre complètement qu'une intercommunalité et s'étend partiellement sur trois autres ; enfin, les communes littorales, à l'image de Port-la-Nouvelle et Leucate, ne sont que des communes associées alors que celles de l'arrière pays sont plus généralement adhérentes au parc. Ces particularités traduisent les tensions politiques qui ont accompagné la création de ce PNR, aux niveaux local, départemental et régional, et entre ces niveaux. Au niveau local, l'espace que recouvre aujourd'hui le PNR de la Narbonnaise est un secteur très disputé entre les communes du nord (Narbonne, Gruissan), qui souhaitent étendre leur urbanisation en direction du littoral, et les communes entourant l'étang de Bages, qui, avec l'appui des associations écologistes, défendent les richesses naturelles, notamment les zones humides. L'association ECCLA résume la situation en ces termes :

« Dans les années 1980, les associations d'environnement, et puis les maires autour, ont dit : ce qui serait bien, ça serait de faire une réserve naturelle, donc classer toutes les zones humides en réserve naturelle pour interdire toute construction... donc réserve naturelle, c'était un classement dur. Alors, évidemment, les maires, ils ont eu peur... tu vois le maire de Narbonne, de Gruissan, tout ça... ils ont dit : si jamais les associations arrivent à obtenir ça,

³⁴⁹ D'après le décret du 17 décembre 2003 portant création du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée les communes sont : Bages, Caves, Feuilla, Fitou, Lapalme, Montséret, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Sigean, Villesèque-des-Corbières, et une partie des communes de : Armissan, Bizanet, Boutenac, Fleury, Leucate, Narbonne, Port-la-Nouvelle, Vinassan.

*« tout notre projet d'urbanisation dans les 20 ans... ils vont nous empêcher de construire »
 (Entretien avec ECCLA, lundi 6 novembre 2006).*



Carte 29 : Communes adhérentes et communes associées au PNR de la Narbonnaise³⁵⁰

Pour notre interlocuteur à l'association ECCLA, le projet initial de parc naturel régional a émergé en réaction à cette idée de réserve naturelle, comme un compromis politique intégrant la protection de la nature et le développement urbain. En 1994, la région Languedoc-Roussillon arrête un premier périmètre d'étude comprenant un noyau central de 37 communes auxquelles s'ajoutent 15 communes périphériques. Ce périmètre correspondait au bassin hydrographique du complexe lagunaire et au versant méditerranéen du massif des Corbières. De 1994 à 1998, la région confie à l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement

³⁵⁰ Réalisation de l'auteur.

(AME) le soin de mettre en œuvre le projet de parc. En 1997, le comité de pilotage du parc, composé d'élus communaux, départementaux, régionaux et de partenaires de la société civile, redéfinit un périmètre de 42 communes adhérentes, en intégrant les communes périphériques. En 1999, « la position négative du département de l'Aude »³⁵¹ remet en cause la poursuite du projet ; la mainmise de la région sur le développement de cette zone littorale est mal perçue.

Alors que tous les éléments semblaient réunis pour voir ce projet de PNR aboutir, il est menacé de disparition, cinq ans après son lancement. La région décide alors de remettre le projet entre les mains des élus locaux, qui votent et officialisent la constitution d'un syndicat mixte de préfiguration du PNR en juin 2000. Prenant ainsi le relais de l'AME, ce syndicat mixte regroupe jusqu'à 24 communes, la Région Languedoc-Roussillon, les 3 chambres consulaires et plus de cinquante structures socio-professionnelles ou associatives ; il décide de mener le dossier jusqu'à son terme. En décembre 2002, les services de l'État demandent « une ultime modification du périmètre d'études pour le recentrer sur le territoire lié aux étangs de Bages-Sigean » et souhaite que « la partie située au Nord de l'autoroute A9 et A61 ne [soit] pas classée tout de suite »³⁵². Cette dernière clause concerne 11 communes et porte à 12 le nombre des communes adhérentes. Ce retranchement tient notamment au caractère fortement urbanisé des communes jouxtant l'autoroute, et donc le classement en parc naturel régional n'est pas évident, comme l'explique l'association ECCLA :

« La région de Narbonne, de mon point de vue, c'était la dernière région où on pouvait faire un parc. Parce que tu as une ville de 45 000 habitants au milieu d'une zone... La Clape, Fontfroide, les zones humides et puis après tu as les villages périphériques dortoirs. Et puis une côte sur laquelle il y a 5000 personnes l'hiver et 100 000 l'été ! Donc, c'est complètement urbanisé. Donc, ça veut dire que, quelque part, le dernier endroit où il est pensable de faire un parc naturel, c'est bien là [...] les 40 premiers parcs en France, c'est les Vosges, c'est que des petits villages... » (Entretien avec ECCLA, lundi 6 novembre 2006).

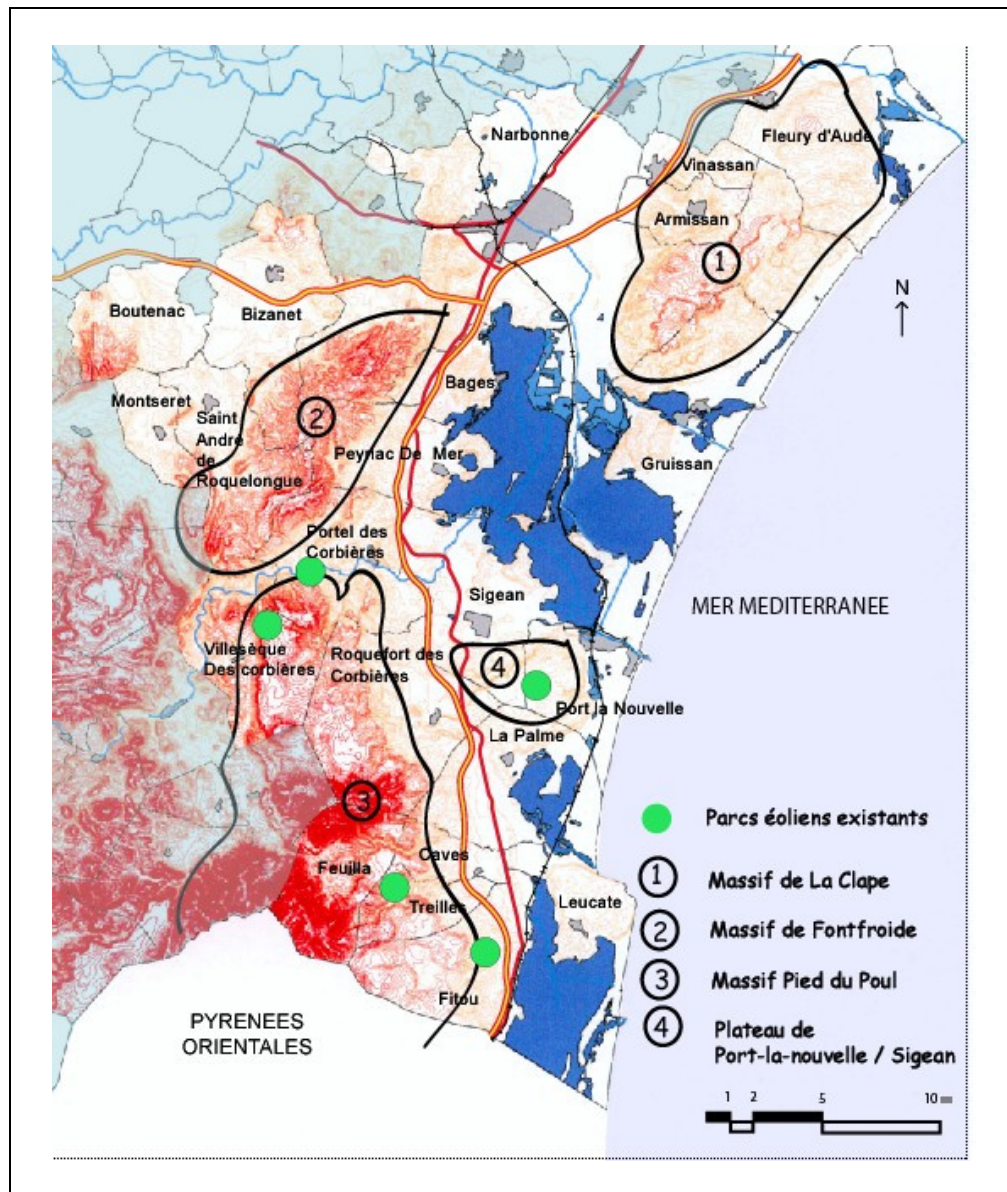
En décembre 2003 est finalement prononcée par décret ministériel la création du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. C'est dans ce contexte tourmenté que sera produite la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise, de 1999 à 2003.

³⁵¹ La lettre de l'environnement en Languedoc-Roussillon, septembre 1999, n° 23. Source: site internet de l'AME : <http://www.ame-lr.org/lettre/dossiers/index.html>. Par ailleurs, dans le compte-rendu de la réunion du 25 juin 1999 relative à l'avancement du Schéma régional éolien, un représentant du conseil général de l'Aude demande explicitement qu'on retire de la cartographie le territoire du PNR de la Narbonnaise, alors émergent.

³⁵² La lettre de l'environnement en Languedoc-Roussillon, décembre 2002, n° 37. Source: site internet de l'AME : <http://www.ame-lr.org/lettre/dossiers/index.html>

2.2. Le territoire du PNR de la Narbonnaise : organisation de l'espace et répartition des sites éoliens

Ce projet de planification à large échelle est ambitieux : les enjeux du développement éolien sont considérables sur son territoire (cf. Carte 30, ci-dessous).



Carte 30 : Carte des massifs et des parcs éoliens dans le PNR de la Narbonnaise³⁵³

³⁵³ Réalisation de l'auteur avec l'aide précieuse des fonds de carte et calques mis à notre disposition par l'agence Urbane.

Avec ses vingt communes, le territoire du PNR de la Narbonnaise n'est pas très vaste. Coincée entre le littoral méditerranéen et le massif des Corbières (Massifs de La Clape et de Fontfroide), apparaît d'abord au visiteur une plaine étroite où se concentrent les principales infrastructures du secteur (cf. Carte 30) : les autoroutes selon un axe nord-sud (l'A9 vers l'Espagne) et est-ouest, la N9 qui louvoie autour de l'A9 et la voie ferrée qui suit un trajet plus proche de la côte. Il s'agit d'un espace déjà fortement marqué par de grands équipements. À cela s'ajoutent d'importants foyers d'urbanisation, avec, dans la partie nord, l'agglomération de Narbonne et, le long de la côte, Gruissan et Port-la-Nouvelle.

La particularité de cet espace largement urbanisé est de côtoyer d'importantes entités écologiques. Tout d'abord, le complexe lagunaire : il est principalement constitué des étangs de Bages-Sigean, de La Palme et de Leucate, lesquels s'étendent au pied des dernières hauteurs des Corbières. Leurs superficies cumulées de 8000 ha échappent rarement au regard, dans une ambiance mêlée de terre et d'eau. Si d'un côté des étangs, se découvrent plages et lidos, de l'autre, surgit le massif cloisonné des Corbières. Seul le plateau de La Palme / Sigean, en poste avancé, annonce ce changement radical de relief. Ce vaste plateau d'environ 15 km² trône, inhabité, en surplomb des villes de Port-la-Nouvelle, La Palme et Sigean.

En recul de deux kilomètres, les Corbières commencent véritablement à s'élever. Deux massifs de taille modeste se distinguent : le massif de Fontfroide et celui du Pied du Poul. N'excédant pas 300 mètres d'altitude pour le premier, et 600 mètres pour le second, ces massifs voient leurs reliefs contrariés s'apaiser par endroits pour offrir de vastes plateaux. Localement appelés Plan (Plan du Pal, du Couloubret, etc.), ce sont des sites naturellement ouverts aux vents circulant entre le littoral et l'arrière-pays. Par conséquent, ces promontoires sont devenus des lieux privilégiés pour l'implantation des éoliennes.

Le PNR ne compte pas moins de 92 éoliennes constituant 11 parcs. Ces derniers sont rassemblés sur cinq sites (cf. Fig. 43). Les vues panoramiques ci-après (cf. Photo. 36 à 38) permettent de découvrir la configuration des lieux et la répartition de ces parcs dans le PNR.

Communes	Nom du parc	puissance totale / nb machines / hauteur	Porteurs du projet
Port-la-Nouvelle	Parc éolien de Garrigue haute (1991)	0,2 MW / 1 / 30 m	Cpgnie du vent
	(1993)	2 MW / 4 / 39 m	Cpgnie du vent Prg THERMIE
Sigean	(2000)	6,6 MW / 10 / 40,7 m	Cpgnie du vent Projet Eole 2005
Portel des corbières	Plan des Aladers (1984)	0,1 MW / 10 / 18 à 30 m	Vergnet SA
	Plan du Pal (2000-2001)	1,8 MW / 3 / 40 m	Eng du Midi Projet Eole 2005
		1,4 MW / 7 / 50 m / Bipale	Vergnet Projet Eole 2005
Treilles	Parc éolien de Souleilla-Roucaille (2000)	7,8 MW / 6 / 48 m	Eole Res Projet Eole 2005
	(2001)	13 MW / 10 / 48 m	Eole Res Projet Eole 2005
Fitou	Parc éolien du champ de tir (2002) Fitou I	10,4 MW / 8 / 60 m	Cegelec Projet Eole 2005
	Fitou II	11,7 MW / 9 / 60 m	Boulze
Villesèque-des-Corbières		55,2 MW / 24 / 58 m	SIIF-Energies

Figure 43 : Parcs éoliens implantés dans le PNR de la Narbonnaise en 2007

Les vues panoramiques (cf. Photo. 36 à 38) complètent la carte 30 et nous apportent plusieurs éléments de compréhension. Tout d'abord, ces parcs éoliens sont relativement proches les uns des autres. Les cinq sites sont distants au maximum d'une dizaine de kilomètres. Par conséquent, avec des conditions météorologiques favorables, il est fréquent d'en embrasser plusieurs d'un seul point de vue, depuis l'étang de Leucate, par exemple (cf. Photo. 38). Ensuite, la majorité de ces parcs éoliens sont implantés dans les massifs des Corbières, parallèlement au littoral, de façon à profiter des vents dominants venant de l'ouest et du nord-ouest (le Cers en particulier). Ces équipements renforcent donc la structure linéaire de cet espace déjà aménagé selon un axe nord-sud. Le parc de Sigean présente une variante avec une implantation perpendiculaire au littoral. Dans tous les cas, les vis-à-vis entre le littoral et les Corbières sont importants (cf. Photo. 36 et 38). Un autre élément notable dans la répartition de ces parcs éoliens est la superposition d'équipements de générations différentes. C'est le cas à Port-la-nouvelle / Sigean où se côtoient des machines de tailles (30 à 40 mètres de haut) et de conceptions différentes (mât tubulaire blanc ou mât treillis sombre) (cf. Photo. 37), mais également au site expérimental du Plan du Pal où se concentre une partie de l'histoire des éoliennes industrielles. De ce point de vue, le paysage éolien dans le PNR de la Narbonnaise est à la fois dense et hétérogène.

Parc éolien du Plan du Pal (2001)

Massif de Fontfroide

Etang de Bages et Sigean



Photographie 36 : Portel-des-Corbières (299 m.), vue orientée nord-nord-est³⁵⁴

Parc éolien de Sigean (2000)

Parc éolien de Port-la-Nouvelle (1993) et (1991)

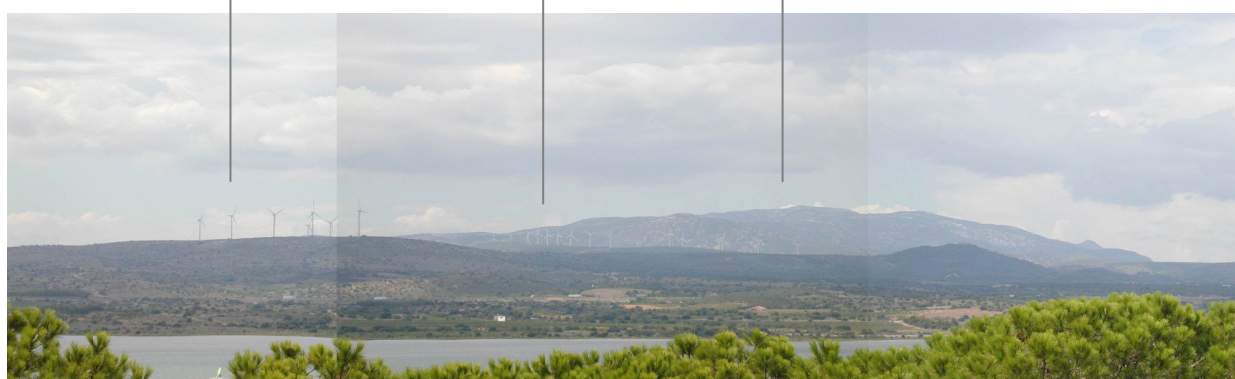


Photographie 37 : Port-la-Nouvelle / Sigean (118 m.), vue orientée nord-est (photographies de l'auteur)

Parc éolien de Fitou (2002)

Parc éolien de Treilles (2001)

Massif du Pied du Poul



Photographie 38 : Etang de Leucate (28 m.), vue orientée nord-ouest

³⁵⁴ Photographies 36 et 37 réalisées par l'auteur. Photographie 38 issue des archives de l'agence Urbane.

Le territoire du PNR de la Narbonnaise est soumis à de très forts enjeux éoliens. Alors que le PNR n'était encore qu'en préfiguration, les élus locaux du narbonnais ont décidé d'engager une démarche collective d'élaboration d'une planification éolienne. Nous présentons en suivant les conditions d'émergence et de réalisation de cette charte.

2.3. Chronologie et conditions de réalisation de la charte éolienne

L'idée d'une charte éolienne sur le PNR de la Narbonnaise émerge, fin 1999, dans un contexte délicat : tout d'abord, le projet de PNR sort exsangue d'une première période de préfiguration coordonnée par la région et ne doit son salut qu'à un petit groupe d'élus locaux désireux de porter le projet jusqu'à sa labellisation ; à la même époque, le schéma régional éolien représente auprès de nombreux élus locaux une vision conservatrice de l'environnement au détriment du développement éolien, et apparaît comme une expérience peu concluante de planification.

De leur côté, les élus porteurs du projet de PNR décident de mettre en place une planification éolienne pour deux raisons principales : tout d'abord, le nombre de projets éoliens explose dans le département dans les années 1999 et 2000 (cf. Fig. 33), de surcroît, le plus grand nombre de parcs voit le jour entre Narbonne et Perpignan; par ailleurs, la maîtrise du développement éolien est devenue un enjeu majeur dans l'affirmation de la légitimité du parc alors en préfiguration, comme l'explique la chargée de mission au PNR :

« En Narbonnaise, il y a eu pas mal de prospection, fin des années 1990, début 2000. Dans ce cadre-là, il y a le parc éolien de Sigean qui a été installé et puis celui de Treilles. Donc nous, on avait travaillé sur le suivi environnemental de ces deux chantiers-là. On a commencé notre travail sur l'éolien en 1999-2000. Et c'est à partir de ces travaux-là que... d'abord on a pu constater quels étaient les compromis possibles entre le développement technique et puis la prise en compte de l'environnement et du paysage, et puis l'opportunité de travailler bien plus en amont sur les choix des sites d'implantation [...] l'éolien, c'était un des enjeux pour nous... montrer comment on pouvait gérer le développement éolien sur le territoire pour pouvoir prétendre à une labellisation au niveau national, c'était un enjeu fort » (Entretien avec le PNR de la Narbonnaise, le 31 octobre 2006).

Le tableau ci-après (cf. Fig. 44) présente les étapes d'avancement de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise.

Octobre 1999 à fin 2000	<p>Suivi environnemental de chantiers éoliens</p> <p>Opération pilote de suivi environnemental des chantiers éoliens de Sigean et de Treilles : comment prendre en compte les aspects environnementaux lors d'un chantier éolien en milieu méditerranéen ?</p>
Octobre 2000	<p>Commission thématique du syndicat mixte sur l'éolien</p> <p>État des lieux des multiples sollicitations des développeurs, des enjeux de développement, environnementaux et économiques de l'éolien sur le territoire. Le bureau et le comité syndical décident de la création d'un outil d'aide à la décision pour le choix des sites d'implantation à travers l'élaboration d'une charte de développement éolien.</p>
Courant 2001	<p>Montage technique et financier de l'opération « charte de développement éolien »</p> <p>Création d'un comité de pilotage puis d'un groupe de travail « éolien » des élus du Syndicat mixte. Elaboration du cahier des charges, validation des objectifs et de la méthodologie proposée par le comité de pilotage et le groupe de travail des élus. Montage financier et recherche de prestataires à partir de fin 2001. Les partenaires financiers de la charte sont : la région Languedoc-Roussillon, l'ADEME, la DIREN Languedoc-Roussillon et le syndicat mixte de préfiguration du PRN de la Narbonnaise.</p>
Juin 2002	<p>Lancement de l'étude par les agences Urbane (coordinatrice) et Ectare</p> <ul style="list-style-type: none"> - phase 1 : État des contraintes / identification des sites non équipables (validée en septembre 2002) - phase 2 : Méthodologie / identification des sites à privilégier en concertation, lors des journées du 17 et 18 octobre 2002
Novembre 2003	<p>Au cours du premier semestre 2003, nombreuses réunions du comité de pilotage et du comité restreint afin de faire évoluer une première version rédigée de la charte établie en janvier 2003.</p> <p>Novembre 2003, adoption définitive de la Charte du développement de l'éolien</p>

Figure 44 : Chronologie de la constitution de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise

Ces premiers éléments géographiques et chronologiques nous permettent de cerner notre terrain d'étude dans l'espace et dans le temps. Prévue initialement pour être réalisée en six mois, la charte prit progressivement une ampleur inattendue face à la complexité des enjeux éoliens.

Cette présentation de notre territoire d'étude, à différentes échelles, nous a permis de cerner l'intensité des enjeux éoliens. L'Aude est tout simplement le premier département français en termes de capacités installées. Son développement éolien industriel a démarré de façon soutenue, par le biais du programme Eole 2005, avec neuf parcs éoliens installés à la fin des années 1990. Mais le manque d'outils de planification au niveau départemental a conduit les services de l'État à freiner cette dynamique. Paradoxalement, après un départ

retentissant, certaines administrations évoquent aujourd'hui un retard du département par rapport à la montée en puissance des autres départements français au début des années 2000.

La planification régionale initiée par la DIREN Languedoc-Roussillon était une première réponse à ce manque d'outils de régulation. Nous avons mis en avant que sa constitution révélait les mêmes travers que ceux décelés en Aveyron (document prisonnier d'une échelle de référence, traduction administrative des informations pour les faire correspondre à une hiérarchie de contraintes, sensibilité paysagère à l'éolien inférée d'une approche morphologique, planification zonale). Critiquée par les élus locaux et les associations favorables à l'éolien ainsi que les développeurs, cette planification régionale, officialisée en 2000, commença à être révisée courant 2002 sans que cette reprise soit achevée.

De leur côté, les élus locaux du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée ont souhaité, dès 1999, disposer d'une charte éolienne. La particularité de ce territoire situé entre le littoral méditerranéen, les corbières et la plaine de l'Aude est d'avoir la plus forte densité de projets éoliens à l'échelle départementale mais aussi régionale. Les premières implantations remontent au début des années 1990, avant même le lancement du programme Eole 2005. Il s'agit d'un véritable bassin éolien, les parcs se situant à quelques kilomètres les uns des autres. D'un site à l'autre, les machines ont plusieurs générations technologiques d'écart. La problématique d'aménagement et de gestion du paysage ne se résume donc pas à la création de nouveaux parcs, mais comprend aussi le renforcement des parcs existants et le remplacement des machines les plus anciennes. Par ailleurs, le cas de la narbonnaise est un cas pionnier en France de planification concertée et à une échelle pluri-intercommunale.

À partir de ces premiers éléments de cadrage, notre objectif est d'analyser la construction de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise et d'évaluer ses effets. À la suite du cas aveyronnais, notre hypothèse est que la maîtrise du développement éolien nécessite la prise en compte des potentialités du milieu, grâce à une démarche prospective de type symptomatologique.

Chapitre VIII La charte éolienne du PNR de la Narbonnaise : faire croître la planification par le milieu

Après avoir détaillé la problématique éolienne aux niveaux régional, départemental et local, puis après avoir dressé les grandes étapes de la construction du PNR de la Narbonnaise (cf. Chap. VII), notre analyse se concentre à présent sur les conditions de production de sa charte éolienne.

L'objectif est de confronter l'hypothèse selon laquelle une prospective du milieu pourrait être fondatrice pour l'action aménagiste. En parvenant à saisir le milieu comme un potentiel, et non plus comme le lieu de validation d'une rationalité pratique, la planification éolienne pourrait, selon cette hypothèse, trouver de nouvelles marges d'action et augmenter sa capacité de régulation.

Rappelons que cette hypothèse se fonde sur les éléments théoriques dégagés chez Deleuze, et en particulier sur une approche du signe compris à la fois comme symptôme (logique médicale) et comme sensation (logique esthétique). Cette activité consistant à étudier les signes s'appelle la symptomatologie. Le signe n'est pas porteur d'une signification détenue dans l'objet perçu ou dans le sujet percevant. Il est avant tout produit par la rencontre d'éléments hétérogènes vis-à-vis desquels on cherche un principe organisateur. Étudier les signes consiste à s'interroger sur les potentialités qui ne sont pas visibles mais qui sont latentes, comme si un monde était caché dans autre. C'est par exemple, le cas de la confrontation de l'éolien aux paysages : comment former de nouvelles associations entre ces éléments ?

Nous avons vu en Aveyron la faillite que provoquait le recours à des principes abstraits pour régler la création de nouveaux paysages. Il s'agit à présent de raisonner en partant du principe – contenu dans notre hypothèse – qu'aucune règle *a priori* ne peut déterminer ce que sera un paysage éolien. L'étude de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise consiste à se demander quelle méthodologie rend possible l'évaluation d'un potentiel éolien et comment une planification peut se constituer autour de règles contingentes.

Le présent chapitre se consacre à l'analyse de la production de la charte éolienne puis à l'évaluation de ses effets.

1. L'éolien et ses symptômes : lorsque les milieux font signe

L'analyse qui suit repose sur une méthodologie exposée auparavant (cf. Chap. V, sous chap. 5.5.2.). Il est apparu au cours de nos multiples entretiens avec les agences chargées de la réalisation de la charte du PNR (Urbane et Ectar) que les formes cartographiques avaient une importance capitale dans son processus de production. C'est pourquoi nous restituons ici une analyse organisée autour de trois grands types de formes : les formes « ouverte », « flottante » et « pauvre ». Nous allons voir comment l'exploration du milieu et la mise à jour des devenirs paysagers ont été rendues possibles grâce à une grande inventivité sémiologique et à une approche multi-scalaire.

1.1. Tenir deux états du paysage : la forme ouverte

Lorsque l'agence Urbane commence à travailler, courant 2002, sur le projet de charte éolienne, elle se heurte rapidement à un premier problème. Le PNR de la Narbonnaise est à l'état de préfiguration et, jusqu'en décembre 2003, date de sa labellisation, il aura un périmètre non définitif et mouvant. Cela en fait d'ailleurs un cas d'étude tout à fait intéressant ; alors que les territoires touchés par le développement éolien constatent généralement que leur intervention est par avance limitée à leur périmètre, nous sommes là en présence d'une réflexion éolienne qui va émerger en-dehors de tout cadre territorial constitué. Comment intervenir sur cet objet territorial aux bords flous ? Faut-il s'appuyer sur les communes adhérentes au syndicat mixte porteur du projet PNR, ou plutôt privilégier des ensembles intercommunaux cohérents à petite échelle ?

La définition de l'aire d'étude est rendue plus difficile par le gigantisme des éoliennes. Le cas aveyronnais nous a permis d'observer qu'une approche par zonage perd de vue les enjeux paysagers soulevés par l'éolien. Dans ces conditions, quel périmètre adopter ? À quelle échelle appréhender la problématique éolienne ?

Une éolienne, c'est « un truc colonisateur ! »³⁵⁵ s'exclame la directrice d'Urbane en contemplant les cartes disposées sur la table pour l'entretien. Dans la sociologie des pratiques professionnelles, cet équipement pourrait avoir une place à part tant les bouleversements des méthodes, des approches, des outils sont importants chez les professionnels du paysage.

³⁵⁵ Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006.

Invitée à détailler la façon dont l'agence définit une aire d'étude, notre interlocutrice se montre perplexe. Le problème, explique-t-elle, est qu'on ne peut définir une aire d'étude par des limites sans immédiatement buter sur la question du vis-à-vis : « s'il y a des co-visibilités... jusqu'où ça va ? Jusqu'où il faut qu'on considère la question du paysage ? »³⁵⁶. La question du périmètre de l'aire d'étude n'a donc pas beaucoup de sens à ce stade. Spontanément, l'éolien conduit l'agence à se positionner au niveau des grands ensembles paysagers :

« On a travaillé sur le paysage qui nous semblait adéquat... qui n'était pas forcément le périmètre du parc. C'est pour ça qu'on a posé très vite trois grandes éléments du paysage : la grande vallée de l'Aude, le littoral et les Corbières. C'était trois éléments qui nous permettaient d'accrocher de façon large les marges et où les questions de structure du paysage pouvaient être plus facilement compréhensibles pour tout le monde » (Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006).

Si l'agence retient trois unités paysagères fondamentales, la question du périmètre reste en fait très vague, et c'est là un point intéressant. Elle stabilise une aire d'étude en trouvant un niveau de lecture qui lui permet d' « accrocher les marges ». Au fond, il s'agit d'appriivoiser cet objet éolien fondamentalement conquérant. Les grandes entités paysagères permettent cela. D'autres études segmenteraient d'emblée le paysage en une multitude de sous-unités. L'agence s'évertue à parler du paysage avec le moins de mots possible : les Corbières, le littoral, la grande vallée de l'Aude. D'aucuns jugeraient le travail succinct. Mais tout est affaire de prudence. Appriivoiser l'éolien suppose de le laisser aller sans être pris de court. Il y a là une intelligence du phénomène qui permet de stabiliser, sans l'arrêter, un premier rapport au paysage. La matrice paysagère qui sert de base à l'étude est, à cet égard, très intuitive (cf. Carte 31).

³⁵⁶ Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007.



Carte 31 : Les trois grandes unités paysagères : le massif cloisonné des Corbières, le littoral et la plaine de l'Aude et de l'Orbieu³⁵⁷

Cette carte (cf. Carte 31) diffère radicalement de celles que nous avons rencontrées pour le schéma aveyronnais (cf. Carte 17) ou celui du Languedoc-Roussillon (cf. Carte 26). La nouveauté intervient à plusieurs niveaux : tout d'abord, le fond de carte est choisi de façon à faire sentir les variations topographiques alors que les autres cartes alignaient abstraitement les formes et les catégories paysagères. Ensuite, le tracé est simplement suggestif. Il n'a pas

³⁵⁷ Source : PNRN (2003).

vocation à définir des limites entre les unités paysagères mais simplement à parler du paysage. Le trait est volontairement grossier, à la manière d'une esquisse. Enfin, la carte ne mentionne aucune unité administrative : ni commune, ni intercommunalité, ni PNR, ni département. La nature continue du paysage est préservée.

Cette carte est d'autant plus étonnante qu'à cette époque d'autres analyses des paysages de l'Aude abordaient la question différemment. Nous avons vu le cas du schéma régional éolien (cf. Chap. VII, carte 28).

Pour la directrice d'Urbane, il n'était pas possible d'initier la charte éolienne du PNR en s'appuyant sur ce schéma. Tout d'abord, parce que l'échelle de ce document, au 1 / 100 000, était trop petite et les informations empilées sans cohérence :

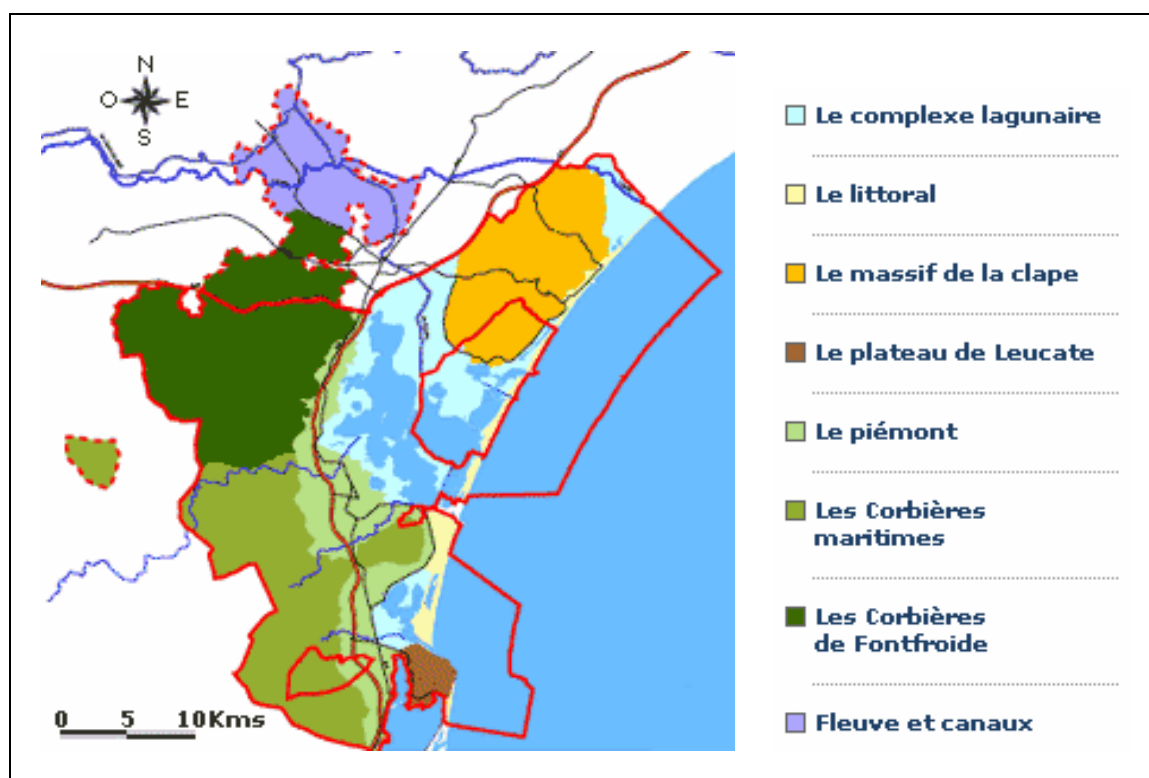
« Pour moi, c'était pas des éléments de projet. C'est des éléments d'information... il y a des intérêts, il y a du vent, il y a pas de vent,... mais ça me disait pas sur quoi on travaille. Après, je comprends qu'il y ait des sensibilités, des trucs comme ça, mais ça ne me dit pas quels sont mes outils pour faire un projet et intervenir sur le paysage. C'est plutôt : est-ce que le paysage est capable ou pas ? » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Nous avons déjà pu constater que le schéma régional éolien avait rencontré des difficultés lors de sa conception au 1/ 100 000 : soit les informations étaient trop précises et en trop grand nombre pour pouvoir être représentées à cette échelle, soit inversement elles étaient incomplètes, discontinues ou définies à une échelle plus petite encore. Dans le principe, la juxtaposition des données les rend également difficilement manipulables. Les informations n'ont pas de valeur en elles-mêmes, relativement à un lieu donné, mais elles ne trouvent leur intérêt que dans l'addition des contraintes et à travers l'effet de hiérarchie qu'elles produisent. Pour l'agence Urbane, cette somme d'informations ne répond pas à une démarche de projet paysager :

« Les premiers documents qu'on avait, c'était l'atlas régional éolien dans lequel il manquait ces dimensions de projet. Moi, ce que j'essayais de construire, c'est : qu'est-ce qui peut nous fonder pour faire du projet ? C'est le paysage. Le projet... c'est un parti d'aménagement, c'est une position... si je dois venir fabriquer un paysage, comment je fais ? Est-ce que je cherche à le révéler ? Et si je cherche à le révéler, quels sont les éléments de la structure même du paysage qui peuvent m'aider à le révéler ? C'est pour ça que c'est différent d'imaginer une intervention dans le massif Cloisonné, une intervention dans la plaine et une intervention sur le littoral. On peut avoir trois façon différentes de révéler un paysage. C'est transversal à la question des échelles et c'est inhérent à l'idée de projet » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

La notion de projet, structurante dans le discours de notre interlocutrice, montre clairement que l'implantation d'éoliennes est conçue comme une démarche de création paysagère. Et cette posture inventive suppose de circuler librement à travers les échelles, ce que ne permet pas le schéma régional éolien.

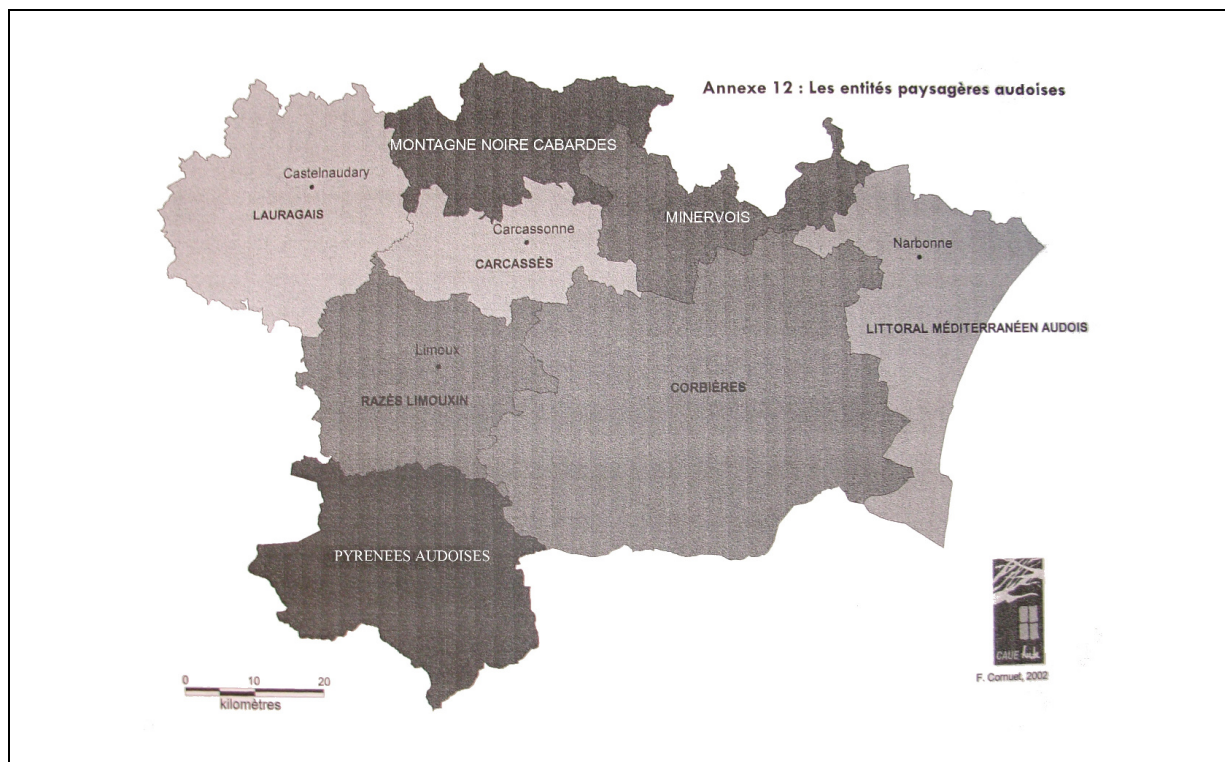
La matrice paysagère retenue par Urbane (Carte 31) a également mis de côté deux autres grilles de lectures, celle du PNR et celle du CAUE de l'Aude. La première (cf. Carte 32) retient huit unités paysagères : le littoral, le complexe lagunaire des étangs de Bages-Sigean-Gruissan-Ayrolle-Campagnol et de La Palme, le massif de la Clape, le plateau de Leucate, le piémont, les corbières maritimes, la plaine et le massif de Fontfroide, et les fleuves et canaux.



Carte 32 : Les huit unités paysagères définies par le PNR de la Narbonnaise³⁵⁸

Cette classification laisse davantage de place aux singularités paysagères. Si Urbane ne retient que trois unités, ce n'est pas par déni de cette diversité des situations mais davantage pour trouver des catégories adaptées à l'éolien. Pour sa part, le CAUE fonctionne sur des distinctions qui se rapprochent de celles du PNR (cf. Carte 33).

³⁵⁸ Source : www.parc-naturel-narbonnaise.fr/projet/paysage.asp.



Carte 33 : Les entités paysagères audoises³⁵⁹

Cette lecture cartographique, contemporaine de la démarche de l'agence, lui est comparable en raison de la simplicité avec laquelle les grandes unités paysagères sont posées. Les unités repérées à l'est du département sont les Corbières, le Littoral méditerranéens audois et le Minervois. Néanmoins, nous pouvons souligner des différences notables quant à l'absence de fond topographique et aux ensembles clos que forme chaque unité paysagère. De plus, le CAUE fournit un état des lieux de l'éolien dans le département mais il ne se place pas dans une démarche de projet. Pour saisir cette différence importante, il nous faut revenir à la carte proposée par Urbane (cf. Carte 31). En quoi les formes graphiques utilisées seraient-elles plus opérationnelles pour une démarche de projet paysager ? Cette question nous invite à saisir la façon dont l'éolien a renouvelé le regard de l'agence sur le paysage.

Si, d'expérience, la directrice d'Urbane côtoie la Narbonnaise depuis plusieurs années, elle reconnaît que « l'éolien comme angle de vue »³⁶⁰ l'a obligée à redécouvrir ces paysages à une nouvelle échelle.

³⁵⁹ Source : Cornuet Florence (2002). *Guide méthodologique pour une implantation raisonnée et concertée des éoliennes dans l'Aude*. CAUE de l'Aude, 111 p.

³⁶⁰ Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007.

« Ce qui était vachement compliqué... c'était de se fabriquer une nouvelle échelle. Moi, je suis de formation architecte et, dans mon cursus, il y a quelqu'un qui me disait : habitue-toi à avoir toujours dans l'œil une échelle... ça peut être la règle, tu sais ce que c'est 20 cm, etc. C'est vrai qu'on a ça en tête quand on dessine quelque chose. Mais là, c'est différent, c'est pas un mètre cinquante! Du coup, où est la bonne échelle ? Là, c'est dément. Cette échelle-là, où est-ce que je la vois ? Si je l'imagine par rapport à ce relief, ça me donne quoi ? Si je l'imagine par rapport à ce village, ça me donne quoi ? Est-ce que je peux me la représenter ? » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Pour comprendre la façon dont la carte des unités paysagère (cf. Carte 31) a été produite, il est nécessaire d'apprécier la façon dont l'éolien renouvelle l'expérience du paysage. Cette carte-là est avant tout l'expression d'un travail de terrain. C'est en cela qu'elle diffère fondamentalement des autres et c'est pour cela qu'elle est si attentive à la nature continue du paysage. Si sa lecture se fait à petite échelle, sa conception est inséparable d'un travail à grande échelle : il faut retrouver l'expérience de terrain qui la fonde.

« J'avais besoin de piger ça. Dans quoi je suis ? Qu'est-ce que j'ai autour [...] si je me mets ici [le doigt sur la carte 31], je suis en train d'intervenir sur le massif cloisonné des Corbières en tant qu'ensemble de paysage. La logique d'implantation que je vais développer là, parce que je suis dans le massif cloisonné des Corbières, il faut qu'elle soit logique aussi derrière. Ici, parce que j'ai le revers de la Montagne Noire et les crêtes, ça peut avoir des incidences par rapport à la plaine de l'Aude » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

D'une certaine façon, avec la carte des unités paysagères (cf. Carte 31), l'agence est déjà dans le temps du projet et non pas dans une phase inventaire. En parlant de cette carte, la directrice montre clairement que les échelles d'appréhension du paysage correspondent à des échelles de composition avec le paysage.

« On s'est baladé un peu partout avec Julien en recherchant les endroits qui permettent d'avoir un peu une vue lointaine et des vues proches. On a essayé un peu tout ça. En passant systématiquement dans les villages et autour des villages. C'est d'abord un terrain comme ça. Mais tous azimuts, un truc de gourmands ! [...] on regarde le paysage avec une éolienne dans l'œil » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Ce qui est remarquable dans cette prise de possession du paysage, c'est l'épreuve qu'elle constitue. Il s'agit d'une étape condensée sur quelques jours mais qui s'avère fondatrice dans la façon de poser les repères d'un paysage éolien potentiel. Le paysage est regardé « avec une éolienne dans l'œil ». La formule est intéressante car elle indique à nouveau que le paysage n'est pas abordé de façon statique ou descriptive mais déjà dans un esprit prospectif. Cette posture est quasiment celle d'un développeur éolien, à la différence

que l'agence n'a pas pour finalité d'équiper le territoire. Au fond, que cherche-t-elle avec « une éolienne dans l'œil » sinon des sites éoliens potentiels ?

Au fur et à mesure de nos entretiens avec l'agence, nous avons pu comprendre que son travail était structuré autour de deux états du paysage, et que ceux-ci fonctionnaient de concert : d'un côté, le paysage des grandes échelles de composition (les Corbières, la vallée de l'Aude et de l'Orbieu, le littoral) ; de l'autre, l'échelle du site. En ce sens, l'agence nous indique que la carte des unités paysagères (cf. Carte 31) doit être comprise associée à des blocs-diagrammes. Ces derniers ont, pour la directrice, une fonction cognitive importante :

« Pour moi, c'était une manière de s'appropriier le paysage du territoire. C'est-à-dire les trois éléments emblématiques, comment je suis capable de les dessiner ou de les communiquer ? Et le bloc-diagramme, c'est le moyen de dire : voilà comment peut être donné à voir les Corbières cloisonnées, la plaine de l'Aude et la bande littorale. Moi, j'ai besoin de dessiner les choses. Le dessin, ça aide à comprendre. Et puis je l'ai fait assez vite... ça fonctionnait ensemble [avec la carte 31] » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Dans ce qui suit (cf. Fig. 45, 46 et 47)³⁶¹, notre interlocutrice commente ses blocs-diagrammes, en soulignant ce qui l'a marquée dans son expérience du paysage et ce qu'elle a voulu mettre en avant.

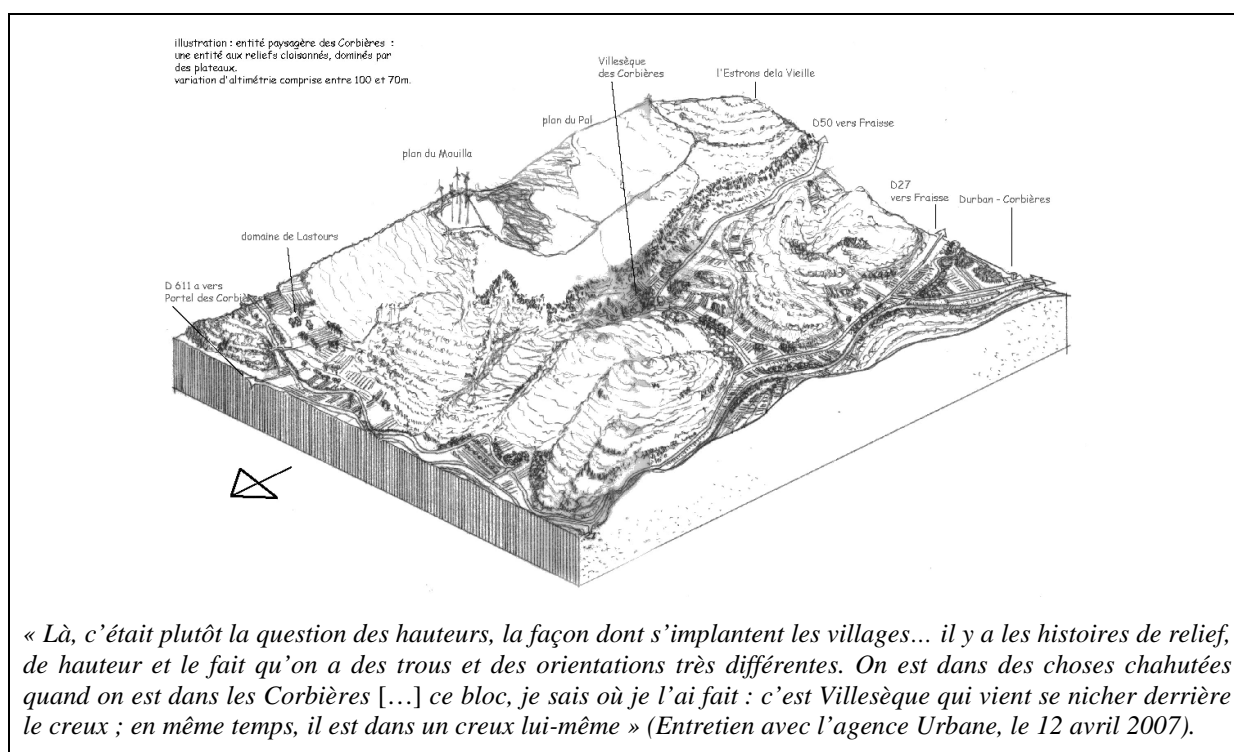


Figure 45 : Le massif cloisonné des Corbières

³⁶¹ Source : C. Roi, Agence Urbane ; PNRN, 2003.

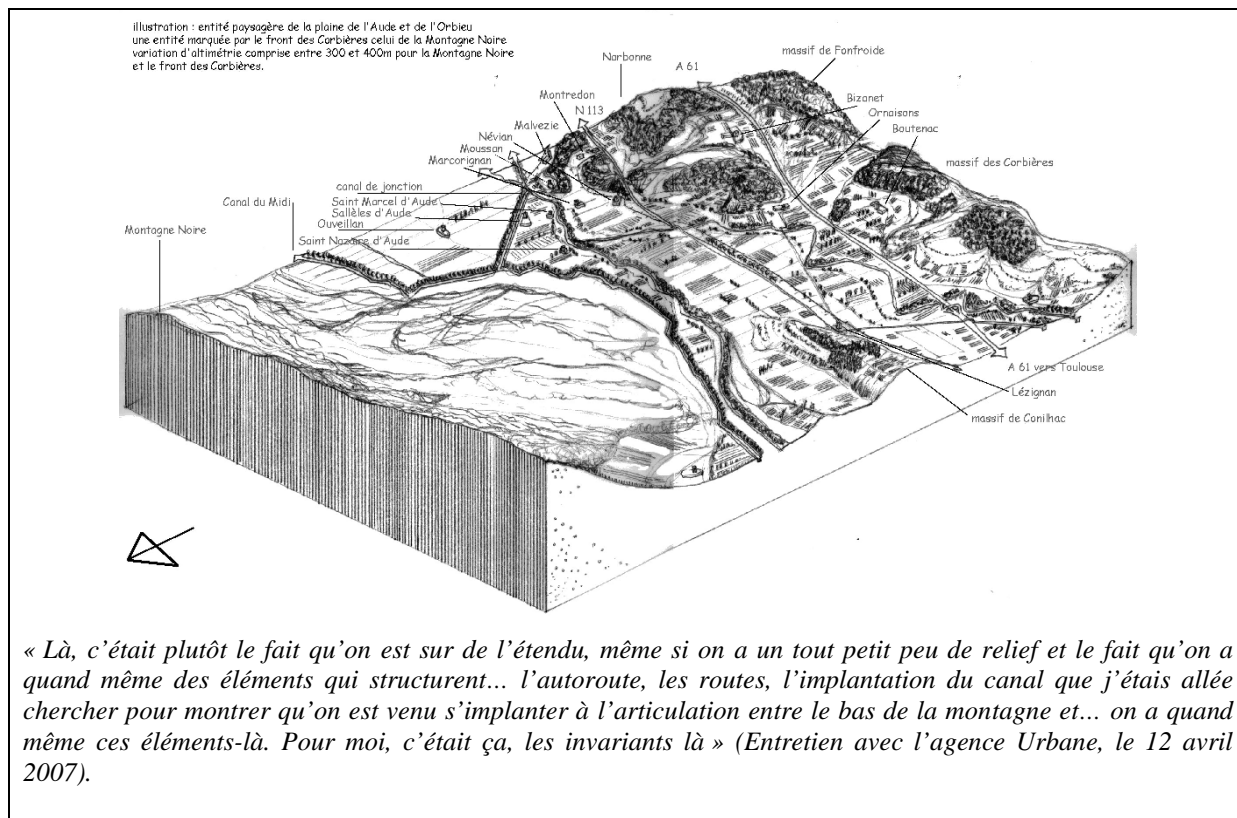


Figure 46 : La plaine de l'Aude

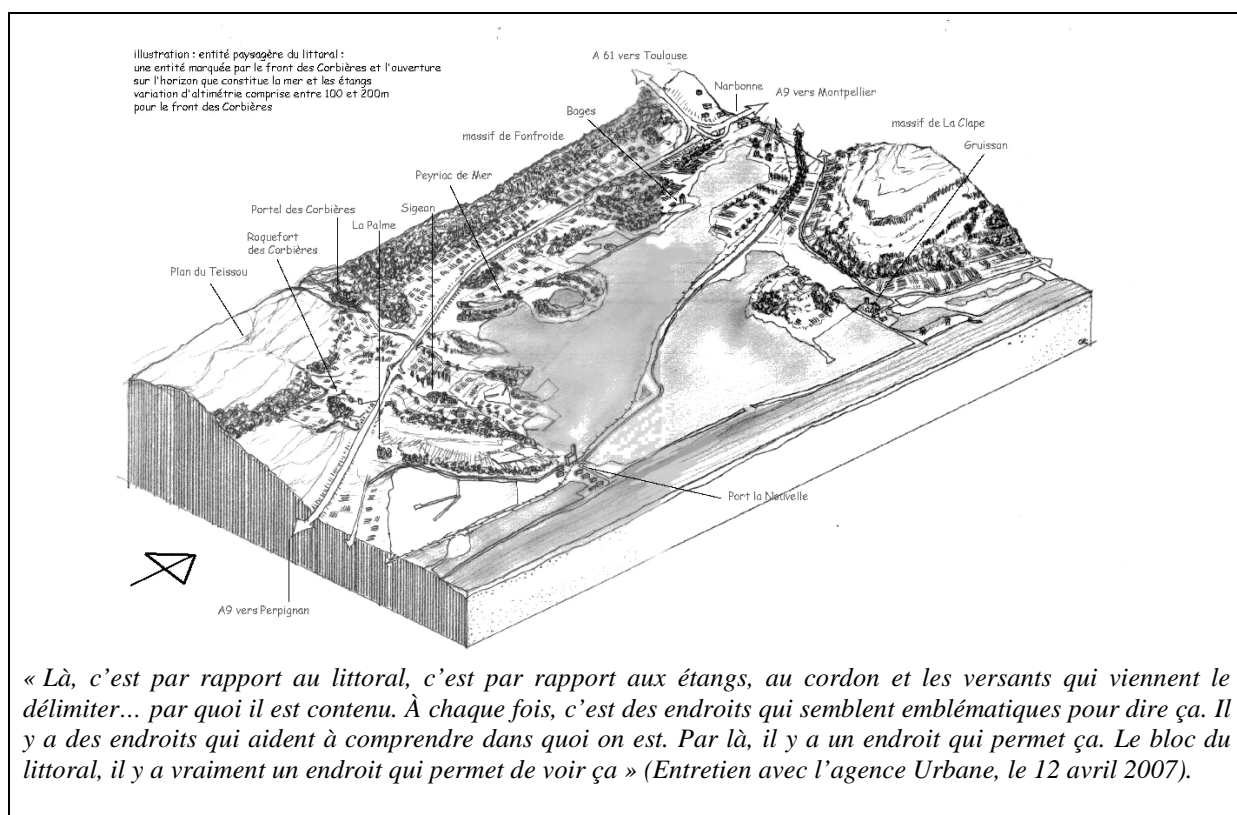


Figure 47 : Le littoral

Avec ces blocs-diagrammes et la carte des entités paysagères (cf. Carte 31), la directrice d'Urbane raconte que sa préoccupation était de « *tenir deux échelles en même temps* »³⁶², et de comprendre les articulations possibles entre ces deux états du paysage, le grand et le petit. Ces deux échelles sont dans un rapport de co-définition du fait de la problématique éolienne : pour implanter ces équipements, il faut à la fois tenir compte de la logique du site, de ses éléments structurants, et être capable de dire si cette logique reste cohérente au niveau d'un ensemble paysager. De ce point de vue, ces blocs-diagrammes renferment à la fois du site et du grand paysage. Notre interlocutrice illustre très bien cette idée : ce sont des représentations situées de configurations territoriales plus générales. On y trouve des éléments qui tiennent à la configuration des lieux mais aussi au caractère d'un grand ensemble de relief par exemple. Si nous revenons sur la carte des unités paysagères (cf. Carte 31), il est tout à fait possible de faire la même observation ; à condition de comprendre le sens de son tracé délié. À ce sujet, la directrice d'Urbane s'exclame :

« Ça c'est maison ! C'est un boutiquage qu'on arrive à faire [...] ça correspond à une étape dans la maîtrise de la carte, du discours [...] là, c'est assez dépouillé, jeté ... c'est là sans être là précisément. C'est pour donner les grandes intentions [...] se dire : le massif des Corbières, où est-ce qu'il commence vraiment ? Où est-ce qu'il s'arrête, c'est autre chose. Mais les éléments qui sont là... le massif cloisonné des Corbières, parce qu'il y a des échelles de hauteur, de territoire, de vallée... c'est différent de la plaine de l'Aude où on a de l'étendue... qui permet de percevoir le massif des Corbières et la montagne noire... et puis le littoral. Ça redonnait ces grandes échelles. Si on doit avoir une stratégie d'implantation par rapport au paysage, c'est bien par rapport à ces ensembles-là qui sont différents qu'il faut réfléchir. On va pas s'implanter pareil » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Ce « boutiquage » joue un rôle très important. Il rend l'échelle du site co-présente à celle de la carte des unités paysagères (cf. Carte 31). Pour l'agence, évoquer les grandes échelles du paysage, c'est déjà une façon d'orienter l'action et d'évoquer des contextes singuliers. Comme le montre la citation précédente, l'enjeu n'était pas de discuter des limites des unités paysagères mais de donner à voir des contextes d'action avec leurs contraintes et leurs potentialités. En ce sens, cette carte fait déjà état de « grandes intentions ».

L'important est de faire émerger la problématique éolienne en tenant deux états du paysage en même temps : un état à petite échelle, où la réflexion ne s'embarrasse pas des détails mais où il devient possible de réfléchir sur les intentions d'ensemble, et un état à grande échelle où l'agencement des lieux, des habitations, des infrastructures existantes est déterminant et constitue une véritable épreuve pour les intentions d'ensemble. Nous avons pu

³⁶² Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007.

voir dans le cas aveyronnais que la question du paysage, en dehors des catégories utilisées pour le nommer (Causse, Ségala, etc.), était reléguée au niveau des impacts : dès l'amont, toute la démarche consistait à choisir des paysages de moindre impact. Le travail d'Urbane est tout différent puisque les étapes de la conception ne sont plus linéaires : le grand paysage n'est pas l'échelle où l'on stabiliserait un discours sur la planification éolienne, et le site, celle où l'on se confronterait aux questions opérationnelles : le projet ne progresse pas par étapes chronologiques mais par variations d'échelle.

Cette démarche de conception est très bien analysée par Albena Yaneva dans le domaine de l'architecture. Les architectes étudiés ne posent pas un programme qu'ils appliqueraient ensuite, ils tiennent en permanence deux états du projet : une maquette de grande taille qui permet un regard distancié et collectif sur le travail en train de se faire, et une maquette de petite taille destinée à s'immerger dans l'espace du projet pour mettre à l'épreuve d'une expérience située des scénarios alternatifs de l'agencement des lieux. Le processus de conception n'est plus linéaire mais ce sont les sauts en échelle – « jumping up the scale » - qui permettent aux concepteurs d'explorer les possibles :

« The small- and the large-scale models are correlated, but not in simple relation of past and present versions; instead, they are simultaneously connected, with each following the other [...] Time is recreated and reinvented through a circuit of scaling, each moment of which refers back to its, simultaneously present, past states » (Yaneva, 2005, p. 886)³⁶³.

Dans notre cas d'étude, le travail de conception tire partie de ce jeu des échelles mais de façon quelque peu différente de celui décrit par Albena Yaneva. Il ne s'agit pas de travailler à petite échelle, de mettre un choix à l'épreuve d'une vision plus précise, par le biais d'une descente en échelle, pour ensuite ramener la réflexion à son échelle d'origine. Tout se passe simultanément à deux échelles. La réflexion est transcalaire et pas seulement multi-scalaire. C'est qui ressort de la carte des entités paysagères (cf. Carte 31) comme des blocs-diagrammes (cf. Fig. 45 à 47). La première saisit l'éolien à petite échelle sans trahir l'expérience du paysage à grande échelle. Les seconds représentent des lieux significatifs de problématiques d'ensemble. En fait, cette planification progresse en variant constamment de point de vue, tout en conservant des supports de connaissance qui emboîtent les échelles.

³⁶³ « Les modèles à petite et grande échelles sont liés, mais pas seulement comme une version ancienne précéderait une version actuelle ; en effet, ils sont coprésents l'un à l'autre, chacun faisant écho à l'autre [...] ce jeu des variations d'échelles renouvelle l'ordre temporel de la succession, chaque moment renvoie en même temps à un état antérieur, et est à la fois présent et passé ». Traduction de l'auteur.

Avec la carte, il s'agit de parler du particulier à travers le général ; inversement, les blocs-diagrammes évoquent le général contenu dans le particulier. Ce qui est très intéressant, c'est que l'agence fait circuler la problématique éolienne en s'appuyant en permanence sur ces deux points de vue. En quoi résident leurs rôles respectifs et leur complémentarité ?

Tout d'abord, la carte des entités paysagères (cf. Carte 31) n'a pas qu'une fonction informative : d'après notre perspective analytique, sa sémiologie cartographique remplit un rôle symptomatologique. Pour mieux comprendre cela, il nous faut caractériser son vocabulaire graphique. Sur cette carte, Urbane emploie un jeu de lignes déliées. La ligne est mouvante, apte à toutes les torsions et à toutes les sinuosités, contrairement à la forme close qui n'est déjà plus qu'une ligne morte, limitée dans ses possibilités. Ce dynamisme du pli – pour reprendre la notion deleuzienne – correspond ici à la préoccupation d'appréhender le paysage sans le déterminer. Nous avons affaire à des *formes ouvertes*. Celles-ci, contingentes, au sens où leurs contours ne sont fondés par aucune règle extérieure, constituent un moyen d'appréhender l'objet éolien sans tomber dans le piège d'une approche par zonage. En même temps, il s'agit plus que d'une commodité graphique. Ces formes ouvertes ont la capacité d'emboîter les échelles, de tenir ensemble ce qui est de l'ordre du grand et du petit. C'est en ce sens que la sémiologie de cette carte peut avoir la valeur d'un symptôme. Les formes ouvertes sont des signes qui organisent une cohabitation entre les échelles. Cette cohabitation correspond clairement à une problématique éolienne.

À travers cette carte l'agence rapporte l'expérience du paysage telle qu'elle l'a éprouvée sur le terrain. Dans sa première approche du paysage, elle n'a pas cherché à le typifier d'après des catégories connues. Elle s'est posé la question : du lieu où je me trouve, quelle est l'échelle qu'engage l'éolien dans ce paysage ? Il y a déjà, à ce stade, une forme d'expérimentation consistant à regarder le paysage avec « une éolienne dans l'œil » et à s'interroger sur les capacités de composition avec telle ou telle forme existante. La carte des grandes entités paysagères (cf. Carte 31) ne se contente donc pas de décrire l'existant : elle rend compte d'une expérience nouvelle du paysage, pris dans la tension entre les grandes et les petites échelles. Pour l'agence, cette approche transcalaire est un véritable parti pris méthodologique – on a vu que de nombreux autres documents s'enfermaient d'emblée dans une échelle de réflexion.

Dans cette première phase d'élaboration de la charte, le défi pour l'agence est de rassembler les élus du PNR autour de cette vision du paysage et de les sensibiliser à cette problématique de la cohabitation des échelles. En ce sens, la carte n'est qu'un document de

travail mais elle a, d'un point de vue méthodologique, une véritable portée inaugurale, nous précise la directrice de l'agence :

« On a été obligé de se construire les outils qui permettent pas à pas de se forger les bons documents, les bonnes approches. On a fait par tâtonnement. Et puis apporter le résultat aux élus et dire : voilà les questions que ça soulève. Je me rappelle une première réunion... où on tentait de dire : voilà le paysage, c'est quoi, quelles questions ça pose [...] vous me demandiez à quoi cette carte [cf. Carte 31] avait servi et pourquoi on l'a faite. Il me semble qu'on l'a faite assez tôt et qu'elle nous avait permis de parler de ce qu'était l'échelle de paysage à considérer avec les élus du parc » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

La directrice de l'agence insiste ensuite clairement sur l'idée que la carte des unités paysagères (cf. Carte 31) sert à se construire un vocabulaire commun avec les partenaires du comité de pilotage. Ses formes molles font circuler avec peu de détails et à petite échelle une première perception de l'éolien tel qu'il peut être imaginé et perçu sur le terrain en réorchestrant le caractère d'un lieu. C'est là que les blocs-diagrammes trouvent leur utilité. Tout en maintenant une représentation transcalaire, ils mettent les élus en situation et favorisent l'expression de leurs perceptions du paysage. Si les formes ouvertes étaient les symptômes d'une cohabitation des échelles appelée par l'éolien, les blocs-diagrammes constituent un moyen de faire rentrer plus complètement les élus dans la réflexion.

« Toujours dans l'idée de faire apparaître la structure du paysage, d'en donner le caractère. Donc, c'est vrai que ça marche forcément avec les blocs-diagrammes [...] on essaie de faire partager un point de vue sur le paysage. Est-ce qu'on est bien d'accord qu'on travaille sur des éléments différents ? Est-ce qu'on est capable de les qualifier ? Est-ce qu'on est capable de leur donner des qualités ? Est-ce qu'on est capable de les localiser ? Ça sert à dire ça. Et c'est pas les autres cartes qui le disent. Et puis leur dire [aux élus] qu'il faut faire fonctionner les deux ensemble, à cause de l'éolien » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Dans cette première phase, l'agence fait face à une double difficulté : elle doit se forger un nouveau regard pour lire le paysage en fonction de la problématique éolienne et trouver des modes de représentation qui permettent un emboîtement des échelles. À cet égard, nous avons vu que la forme ouverte est un symptôme d'une réalité complexe, transcalaire. La seconde difficulté est de faire partager ce point de vue et ce parti pris méthodologique aux partenaires de la démarche. C'est là que les blocs-diagrammes, en parlant du général à travers des situations particulières, favorisent la circulation des idées et des premiers éléments problématiques.

Ce préalable est important : c'est autour de lui que la démarche de constitution de la charte doit gagner en densité, se ramifier, se connecter à de nouveaux enjeux, se reformuler

s'il le faut, mais surtout ne pas implorer et perdre l'intelligence du jeu d'échelles imposé par l'éolien. En ce sens, l'intégration des servitudes et contraintes réglementaires, et la démarche de concertation, sont deux épreuves importantes pour ce premier noyau de la réflexion.

1.2. Du calque à la carte : la forme flottante

Si l'idée de mettre en place une planification éolienne sur le PNR est partagée par l'ensemble des membres du comité de pilotage, en revanche l'orientation à donner à ce document est plus controversée. Ces tensions proviennent des divergences de vue, au sein du comité de pilotage, entre la DIREN Languedoc-Roussillon et l'ADEME, toutes les deux soutenant financièrement la démarche. Lors du premier comité de pilotage, en juin 2002, l'ADEME affirme que « *l'éolien nécessite une approche territoriale* » et estime que celle-ci « *manque [...] dans l'instruction des dossiers* »³⁶⁴. Pour l'agence Urbane, la problématique éolienne était clairement sous-tendue par une démarche de projet paysager, alors que la DIREN campait sur une posture plus conservatrice, comme l'explique la coordinatrice de la charte pour le PNR de la Narbonnaise :

« On avait un passif en Languedoc-Roussillon : un atlas des contraintes environnementales et paysagères réalisé par la DIREN qui était très décrié par l'ADEME parce que c'était des contraintes ; on vivait l'éolien comme une contrainte. Donc, après, sur le travail à faire localement, on était le premier territoire à décliner ce type d'atlas dans la région, et même en France. Donc, du coup, quand l'ADEME a financé un document comme celui-ci [la charte éolienne du PNR], elle s'est dit : attention, quels sont les objectifs ? Est-ce qu'on identifie que les contraintes ou est-ce qu'on a aussi une démarche positive et on identifie les zones où on peut faire de l'éolien ? » (Entretien avec le PNR, le 31 octobre 2006).

En d'autres termes, la question était de savoir si la charte éolienne répliquait au niveau local la vision de la DIREN à l'échelle régionale, c'est-à-dire un schéma par accumulations de contraintes. Comme nous l'avons déjà évoqué, pour Urbane, le schéma régional éolien posait d'indéniables problèmes méthodologiques, relatifs aux échelles ainsi qu'à la conception du paysage :

« Il faut que les choses [évoquant le schéma régional éolien] soient au service de quelque chose. Tant qu'elles ne sont pas au service de quelque chose, ça ne marche pas de faire des compiles [...] là, il fallait quand même que la DIREN arrive à dire : oui, l'atlas éolien, c'est pas si top que ça. Il fallait ce préalable pour continuer à avancer » (Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006).

³⁶⁴ Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Comité de pilotage du schéma territorial du PNR. Compte-rendu de la réunion du 6 juin 2002. 4 p.

Pour le PNR, si le comité de pilotage était polarisé par « deux visions de l'éolien », le travail est malgré tout parvenu à trouver sa propre orientation : « *par exemple, la notion de « contrainte »... il y a toute une terminologie comme ça qui a été bannie par rapport au sens du travail qui était à réaliser. Ça n'était pas qu'un état des contraintes* »³⁶⁵. La finalité de la charte se dessine progressivement au fil des réunions entre élus et en comité de pilotage. À cette fin, le président du syndicat mixte de préfiguration du PNR canalisait les élus locaux vers une démarche concertée, alors que certains d'entre eux poursuivaient parfois individuellement leur projet éolien. À ce titre, il souligne, en juillet 2002, que « *l'intérêt de l'étude réside plus dans la concertation autour de l'élaboration de l'outil d'aide à la décision, de la méthodologie pour l'approche de l'éolien à l'échelle d'un territoire que dans l'élaboration stricto sensu d'un scénario d'équipement ou de non équipement* »³⁶⁶. La finalité de la charte est donc double : passer d'une logique communale à une vision pluri-communale du développement éolien et se doter d'un scénario partagé d'implantation des éoliennes.

D'un point de méthodologique, les agences Urbane et Ectar proposent une démarche en deux temps : faire un état des lieux des contraintes pour identifier les sites non équipables, puis dégager de façon concertée les sites à privilégier. La première phase est relativement simple : il s'agit d'un inventaire des éléments réglementaires et non réglementaires qui excluent *a priori* les éoliennes. Pour cela, les agences disposent de deux sources d'information principales : le schéma régional éolien de la DIREN et un travail de recensement, effectué par le PNR, des éléments naturels et culturels reconnus localement.

Si l'approche est classique, le résultat diffère de celui produit par les administrations : l'agence Urbane ne diffuse pas de carte par empilement des contraintes. Elle s'en explique aux élus lors d'une réunion d'avancement de l'étude : « *Différents niveaux de contraintes se distinguent. Aucun des critères ne constitue légalement un motif d'exclusion strict, en dehors des interdictions listées au point 1 [les terrains du Conservatoire du littoral, la bande des 100 mètres de la loi littorale, certaines servitudes aéronautiques et radioélectriques]. L'engagement et la participation des partenaires peut permettre de déterminer les sites où l'équipement en éoliennes n'est pas souhaitable* »³⁶⁷. Ainsi, la question des zones à exclure n'est pas définitivement réglée lors de la phase 1 et va se poursuivre lors de la concertation visant à définir les zones à privilégier. Ce chevauchement des périodes de travail est

³⁶⁵ Entretien avec le PNR, le 31 octobre 2006.

³⁶⁶ Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2002. 4 p.

³⁶⁷ Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2002. 4 p.

intéressant car il relativise le poids accordé aux zonages. L'agence Urbane défend cette posture méthodologique :

« Quand on est dans le parc, on est avec des gens qui vivent et qui ont en main les éléments du développement local. Donc, du coup, la question c'est : qu'est-ce qui fait valeur ? Qu'est-ce qui compte ? Jusqu'où on peut avoir des consensus et jusqu'où on peut laisser passer des choses ? C'est le lieu de ça. Ce qui n'est pas le lieu du pôle de compétences [mission interservices des administrations], où il faut qu'il y ait un truc tranché » (Entretien avec l'agence Urbane, 20 novembre 2006).

Ainsi, il y a une différence fondamentale entre le travail de l'agence et celui des services de l'État. Dans sa démarche, l'agence n'a pas l'intention de produire un document pour fonder des décisions les plus inattaquables possibles, ce qui est généralement la préoccupation des administrations. Dans le cas aveyronnais, les services de l'État ont d'abord fait une carte de synthèse des contraintes puis, constatant les insuffisances du document, ils ont surajouté, de façon arbitraire, des zonages tampon. Dans le cas de la Narbonnaise, le document n'est pas là pour fonder des décisions administratives mais pour servir de règle du jeu, de *modus vivendi* entre les partenaires (associations, élus locaux, services de l'État, développeurs éoliens). Par conséquent, la marge de manœuvre est beaucoup plus grande. Il n'y a pas besoin d'indurer artificiellement des strates de contraintes pour leur donner l'apparence d'une règle. En posant aux partenaires la question : « qu'est-ce qui fait valeur ? », Urbane hybride la réflexion sur les zonages réglementaires avec la connaissance et l'expérience que les participants ont des espaces concernés.

Comment les contraintes réglementaires et non réglementaires sont-elles mises en discussion ? Les agences mobilisent les partenaires en deux temps. Tout d'abord, à travers la réalisation d'un questionnaire, puis lors de deux journées de concertation.

Le questionnaire est distribué à l'ensemble des partenaires lors de la réunion du comité de pilotage du 17 septembre 2002. Il se compose d'un tableau où chaque individu hiérarchise les différents critères selon trois degrés (faible, moyen, fort) et argumente son choix. La grille est accompagnée de différentes cartes d'inventaire qui localisent les zonages réglementaires soumis à la concertation, et d'une carte vierge pour des annotations supplémentaires. Le tout était accompagné du propos introductif suivant :

« Cette première phase a permis de référencer l'ensemble des sensibilités du territoire d'étude et de définir les zones dans lesquelles il est réglementairement interdit d'implanter des éoliennes. Il est apparu que les interdictions strictes sont très limitées sur le territoire d'étude. Ainsi il convient d'exprimer le niveau d'intérêt du critère proposé au regard de l'implantation d'éoliennes. Ce tableau a pour objectif de répondre à ce besoin. Plus la

sensibilité est forte, moins il existe de compatibilité entre le critère sélectionné et l'implantation d'éoliennes. Chaque évaluation de critère peut faire l'objet de justifications, de pondérations qui sont à commenter. Le résultat de ces évaluations servira de base de travail aux journées de séminaire des 17 et 18 octobre 2002. À partir de ces données, les niveaux de sensibilités du territoire doivent permettre de localiser les zones à privilégier pour l'implantation d'éoliennes et des ensembles à préserver. Les cartes qui accompagnent ce questionnaire indiquent les sensibilités culturelles et naturalistes reconnues soit par l'administration, soit par les acteurs locaux ».

Il ne nous a pas été possible de savoir qui a réellement participé à ce questionnaire. Les archives d'Urbane ne nous ont livré qu'un tableau de synthèse indiquant, pour chacune des contraintes, le nombre de réponses par degré de sensibilité. Nous pouvons estimer qu'une quinzaine de personnes y ont répondu – le comité de pilotage compte environ 80 partenaires. Les résultats sont donc modestes. Globalement, les participants ont eu tendance à assouplir le degré de sensibilité accordé à chacun des critères par comparaison au travail de la DIREN pour ces mêmes critères dans son schéma régional éolien ; à l'inverse, un seul critère (ZNIEFF type 2) a été évalué à la hausse par les participants. Ces appréciations restent relatives et sont souvent fondées sur une connaissance partielle de chacune des mesures en question³⁶⁸. Si les agences Urbane et Ectar ont tiré parti de ces tendances pour lancer les réflexions en atelier, elles n'en ont déduit aucun zonage d'exclusion de l'éolien.

Les deux journées de concertation des 17 et 18 octobre 2002 vont jouer un rôle capital dans l'avancée de la charte. Tout d'abord, comme l'expliquent les coordonnateurs de la démarche à l'agence Urbane, la concertation était une méthode nécessaire sur la problématique éolienne :

« On a répondu [à l'appel d'offres] en disant : par rapport à la question que vous posez et par rapport à ce que vous voulez faire, nous, on vous propose telle méthode. C'est l'éolien et le territoire qui ont appelé cette méthode de concertation. Quand l'appel d'offres a été lancé et qu'on a regardé ce qu'il y avait dedans, on s'est dit :... nous on fabriquerait ça comme ça [...] la concertation était nécessaire parce que l'éolien, c'est du paysage et, sur du paysage, il y a forcément de la concertation, parce que c'est celui qui le voit qui le fait vivre. Et là-dessus... quelle est la valeur qu'on lui donne ? Il faut le partager » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Pour l'agence, la concertation s'imposait également parce que la réflexion ne partait pas d'un territoire vierge : la Narbonnaise concentrait à l'époque environ 50 % des parcs éoliens en France.

³⁶⁸ Le questionnaire présentait brièvement chaque critère.

Ces rencontres ont été consacrées à identifier des zones d'exclusion et des zones favorables à l'éolien, puis à définir les modalités d'implantation des éoliennes. Sur le premier volet, la journée a été organisée en ateliers thématiques (patrimoine et paysage, environnement, activités humaines), puis géographiques (Le massif des Corbières, la plaine de l'Aude, le littoral). Chaque atelier a été fréquenté par une dizaine de personnes en moyenne.

Les élus locaux (40 %) et les développeurs éoliens (30 %) sont les deux catégories les plus représentées, suivis par les associations (20 %), les organismes d'urbanisme et de paysage (6 %) et les services de l'État (3 %). En revanche, les services de l'État ont été très en retrait de ces journées. Seules la DIREN et la DDE ont assisté à une partie des réunions. La directrice d'Urbane explique :

« Eux, ils ont malgré tout un rôle d'instruction des dossiers. Est-ce qu'il ne faut pas garder de la distance ? Je pense que, dans ce sens-là, c'était pas gagné... et l'État, il apprend aussi à s'impliquer dans ces démarches-là. Jusqu'où il a le droit ? Je pense que c'est la marge de manœuvre que des fonctionnaires peuvent s'octroyer, des fois, quand les choses sont en train de se faire » (Entretien avec l'agence Urbane, 20 novembre 2006).

La dernière catégorie « Organismes d'urbanisme et de paysage » rassemble le CAUE, l'ADEME et l'AME. Nous les avons distingués des services de l'État parce que ce ne sont pas des services déconcentrés, et qu'ils ont une approche de la problématique éolienne souvent moins administrative. Enfin, on constate que de nombreux partenaires étaient absents de ces journées, notamment des représentants du secteur viticole, agricole, touristique, des chasseurs ou encore des chambres consulaires³⁶⁹.

Les trois ateliers thématiques, puis les trois ateliers géographiques ont été chacun animés par les membres des agences Urbane ou Ectar. Un document d'archive précise l'esprit des ateliers : *« Il ne s'agit pas de proposer de mettre des éoliennes uniquement dans les secteurs sans vocation. Il ne s'agit pas de remplir les trous laissés par les zones à enjeux patrimoniaux ou environnementaux forts, mais de décider de construire un paysage qui prenne en compte ces machines »* (Archives Urbane, document de préparation à l'organisation du séminaire du 17 et 18 octobre 2002). Leur vocation est d'amener les participants à élaborer, par atelier, une « *esquisse de carte idéale* » des zones à exclure et des zones favorables à l'éolien. Pour cela, les animateurs avaient pris pour support de travail les cartes d'inventaires des mesures réglementaires et des sensibilités, ainsi que des diapositives.

³⁶⁹ De ce point de vue, la concertation n'a eu qu'un public restreint. Cela ne remet pas forcément en cause la démarche dont l'intérêt réside clairement dans sa méthode exploratoire, comme nous le montrons par la suite.

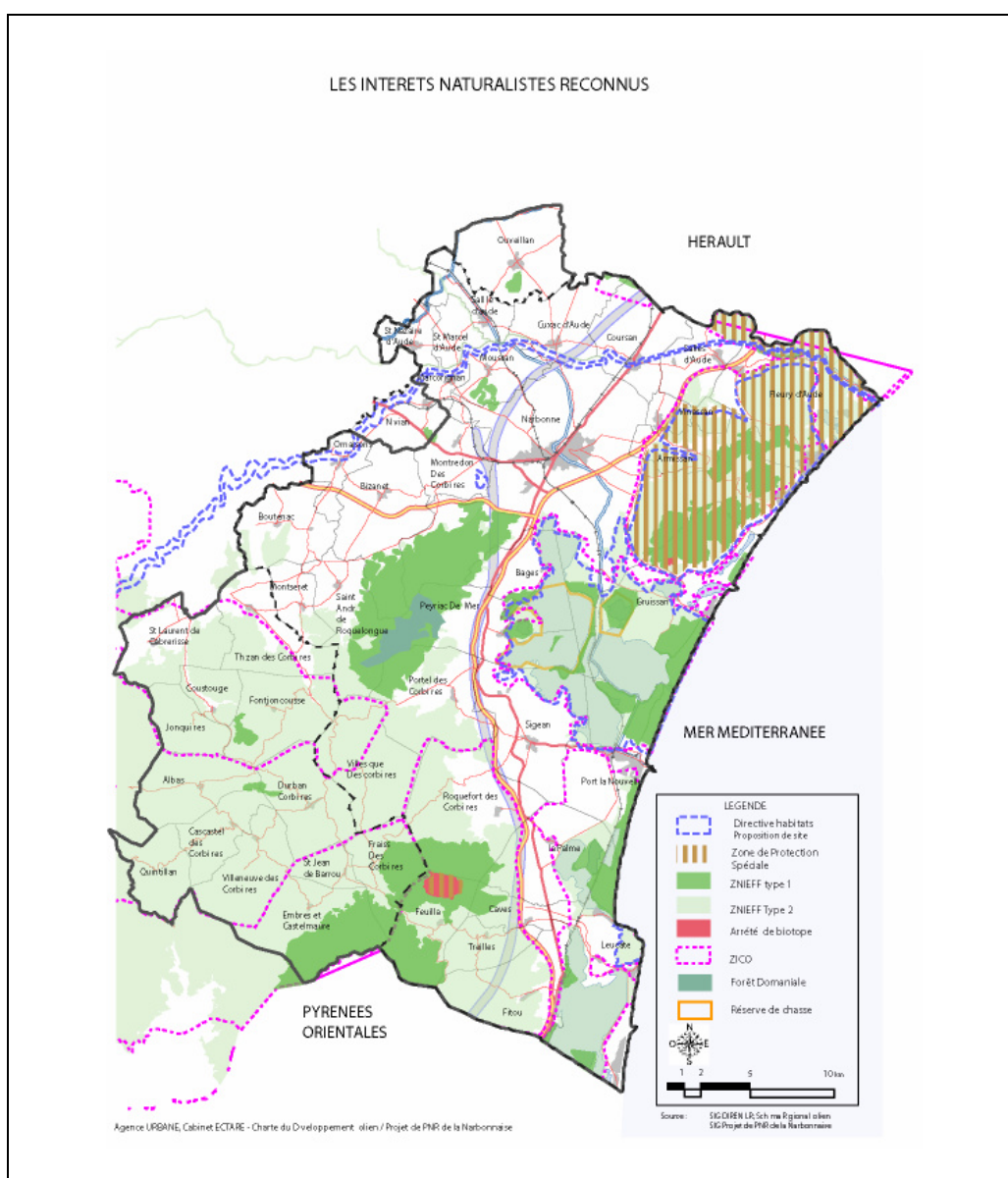
Les cartes d'inventaires, à l'exemple de la carte des intérêts naturalistes (cf. Carte 34 ci-après), méritent un commentaire. Tout d'abord, le périmètre de l'aire d'étude est mieux défini que sur la carte des unités paysagères (cf. Carte 31), mais il reste néanmoins flou : les couches d'informations relatives aux inventaires débordent le fond de carte communal et ce dernier retient un plus grand nombre de communes que ce que compte le syndicat mixte de préfiguration du PNR (en particulier à l'ouest avec l'intercommunalité de Durban). De façon étonnante, les cartes d'inventaires définissent des zonages très précis mais en les donnant à voir avec une relative imprécision : ceux-ci, conçus à l'échelle de la parcelle, sont présentés indépendamment du maillage territorial auquel ils se rapportent. Les cartes d'inventaires occultent toute référence aux lieux et à la topographie. Elles transcrivent des formes sans le support spatial qui leur donne sens. Si elles s'appuient sur le maillage communal, elles taisent toute référence à la géographie physique du territoire, ce qui peut paraître paradoxal puisqu'un travail fin sur l'implantation des éoliennes supposerait une réflexion au niveau d'une réalité plus précise. Pour la directrice d'Urbane, ces cartes d'inventaires relativement dépouillées s'expliquent par des contraintes de temps et de budget, mais également par le choix d'un niveau de lecture :

« C'est compliqué, ces trucs-là. Les choix sont durs quand on parle de ces échelles-là. Pas le fond IGN, parce qu'il y a trop d'infos. Et en même temps... c'est compliqué de trouver le bon fond en fonction de ce qu'on a besoin de dire. Comment être dépouillé sans trop [...] C'est par rapport à la densité graphique et par rapport au type de chose à dire. Je pense qu'on l'a fait pour dire une chose. Il y a juste une couche de données et une couche communale pour les localiser » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

La façon dont ces cartes d'inventaires sont construites, avec un fond relativement muet, tend à restreindre leur rôle et à leur donner une portée informative. Les participants aux ateliers ne peuvent prendre appui sur les zonages et leurs limites pour décider d'une implantation précise des éoliennes. Néanmoins, l'aspect minimaliste du fond de carte, renseigné uniquement par les limites et les noms des communes, joue, nous allons le voir, un rôle très important.

Pour comprendre cela, il faut considérer que les cartes d'inventaires, à l'image de la carte 34, tiennent plus du *calque* que de la *carte* – pour reprendre la distinction de Deleuze (cf. Chap. V ; sous-chapitre, *Critique deleuzienne de la forme et renouvellement de la prospective*). Les agences expliquent cet usage tout à fait original de ces cartes d'inventaires lors des ateliers :

« Bon, on est obligé de dire : là, si on a une zone Natura 2000, bon, ça sera toujours plus délicat...[...]On leur a présenté le territoire chaque fois sous l'angle du thème abordé... l'aspect environnement, voilà votre territoire, voilà les zonages forts, les sensibilités environnementales... une base de travail. Mais ensuite la hiérarchisation de ces zonages, ce sont les gens en atelier qui l'ont faite, qui ont dit : là, d'accord ; là, il y a un zonage naturaliste de tel type ; là, un zonage environnemental ; nous, on estime que celui-là est plus important que tel autre... et là on peut envisager du développement parce que ... et tout le monde y a pris part dans les ateliers » (Entretien avec le cabinet ECTARE, le 3 novembre 2006).



Carte 34 : Les intérêts naturalistes reconnus³⁷⁰

³⁷⁰ Agence Urbane, Cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

Un document d'archive montre que les ateliers étaient organisés de façon à mettre en perspective ces cartes d'inventaires avec une multitude de questions. Ces dernières expriment souvent les problèmes en termes de « compatibilité » et de « complémentarité » : « *Quelle est la comptabilité entre les installations éoliennes et les activités économiques ?* » ; « *Les éoliennes et la viticulture sont-elles complémentaires ou incompatibles ?* » ; « *Quels zonages naturalistes sont incompatibles avec des éoliennes ?* »³⁷¹. Ce qui est intéressant dans ces questions est qu'elles esquivent la réponse binaire qu'appelle la réflexion à partir d'une carte de zonage : la compatibilité est une affaire de dosage et d'expérimentation. Jusqu'où les choses peuvent-elles être associées pour former un nouveau paysage ? C'est pourquoi il était très difficile de penser un paysage éolien à partir de ces cartes d'inventaire :

« Ce qu'on voulait arriver à voir, c'est : est-ce que tout était sensible ? À quel titre ? Comment ? Avec quel angle de vue ? [...] C'est une autre manière de regarder le territoire [...] C'est une vision territoriale quand on commence à faire une limite. Le périmètre sensible, la rondelle de 500 mètres, c'est du territoire, c'est plus du paysage ! C'est des trucs tellement abstraits, ça n'a rien à voir avec le lieu sur lequel ça s'applique. On est dedans ou pas dedans, mais ça dit rien sur la qualité du lieu ! » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Ce moment de la concertation a constitué pour notre interlocutrice un problème méthodologique majeur. La démarche a été initiée avec une approche transcalaire, en tenant deux échelles en même temps : comment faire pour intégrer les zonages réglementaires et non réglementaires sans réduire la réflexion autour d'une échelle ?

« C'est des trucs contre lesquels on bute à un moment donné... l'interface entre le territoire et le paysage [...] Il y a un maillon qui était compliqué entre cette mise à plat [...] et s'extraire pour arriver à introduire autre chose [...] On est face à un mur, et on se dit : qu'est-ce que je vais trouver pour arriver à l'échelle qui manque ? C'est quoi, le bon moyen pour le dire ? Comment sortir du territoire pour regagner le paysage ? Il manque un échelon. Comment je le fais ? Quel saut méthodo faut fabriquer ? C'est toujours ça qui est compliqué dans ces études-là, de toute façon, c'est passer d'une échelle à l'autre et trouver les bonnes interfaces... quand on veut... que ça soit justement pas des couches mais quelque chose de transversal » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Malgré cette difficulté méthodologique, la question des échelles a émergé lors des ateliers. Cela tient tout d'abord au fait que les animateurs ont utilisé les cartes d'inventaires comme des calques : ils ont superposé les différents zonages de leur thématique pour donner à voir les secteurs de grande sensibilité.

³⁷¹ Archives Urbane, document de préparation à l'organisation du séminaire du 17 et 18 octobre 2002.

« On les a superposées [les cartes d'inventaires]. On a fait des transparents pour avoir des couches et, en même temps, on a dessiné sur les transparents au fur et à mesure de la discussion... tout le monde discute... c'est à peu près ça. Et après, on arrivait sur une synthèse » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

C'est donc cet effet de superposition des contraintes qui a servi de base de travail. Mais à la différence de l'empilement de ces mêmes contraintes par les administrations, le jeu des calques a fait émerger des entités spatiales sans leur appliquer une valeur *a priori*. Les participants ne raisonnaient pas à partir de secteurs rouge, orange et jaune déjà hiérarchisés, mais ils entraient dans un travail d'identification des unités paysagères émergentes. De ce point de vue, les questions soulevées en atelier étaient bien différentes de celles que se posent les administrations :

« Ça n'est pas un travail de juxtaposition des contraintes qui dit : là, c'est rouge ; là, c'est orange ; là, c'est jaune parce que là, il y a trois couches, là que deux et là qu'une. Je sais qu'il y a des endroits où il y a eu juxtaposition de zonages et on a dit : ces zonages, ils sont moins importants que ce zonage-là tout seul... par exemple, je sais que le secteur qui a très vite été éliminé, c'est le secteur de la Clape. Très vite, plusieurs structures de différents collègues ont dit : des éoliennes sur la Clape... non [...] Ça, c'était quelque chose qu'il était important de voir... comment était perçu le territoire... par exemple, le territoire de la Clape... bon, il y avait plusieurs contraintes dessus, mais il était aussi perçu comme étant inimaginable de le voir avec des éoliennes dessus » (Entretien avec le cabinet ECTARE, le 3 novembre 2006).

Nous comprenons mieux à présent que les cartes d'inventaires ont été utilisées comme des calques. En les additionnant ou en les retranchant à volonté, les agences passaient d'une multiplicité quantitative (fondée sur l'addition des contraintes réglementaires) à une multiplicité qualitative révélatrice d'entités paysagères vécues, identifiées et partagées par les participants. Les effets visuels d'agrégation des données dessinent des espaces qui appellent à être recontextualisés et perçus d'après leurs valeurs individuelles et collectives. Le fond de carte minimaliste qui constituait la base de cet empilement de calques avait, pour sa part, une double fonction. Tout d'abord, sans fond topographique, il favorisait une discussion de l'éolien qui n'était pas braquée sur un strict enjeu de territoire et d'implantation des éoliennes. Néanmoins, les limites et les noms de communes constituaient des points de repère qui favorisaient l'expression des subjectivités attachées aux lieux. De ce point de vue, ces calques, tout en évitant une logique zonale, nourrissaient une réflexion sur le paysage à grande échelle, vis-à-vis de laquelle les participants pouvaient témoigner de ce qui faisait valeur à leurs yeux :

« En atelier, il y a des gens qui ont une connaissance extrêmement fine des lieux ; par exemple, je me rappelle quelqu'un qui parlait du ruisseau Le Rieu en disant que c'était absolument fantastique... moi, Le Rieu ?! Et on est face à des gens qui ont cette connaissance-là. Et eux, ils le font, ce passage-là. Sauf que nous, on les conduit, on les tire vers des échelles qui leur sont pas... on les oblige à s'extraire. Alors que nous, l'effet de loupe, on l'a pas toujours. Le Rieu ?! On connaît pas forcément. Je pense que c'est comme ça... je me souviens quand on commence à dessiner, à dire « est-ce que c'est autour de ça ? », il y a des gens pour qui ça veut vraiment dire quelque chose. Là oui, attention ! Là, il y a Le Rieu ! Donc, dans les gens qui étaient dans l'atelier, travailler sur des cartes comme ça, ils savent, ils connaissent [...] C'est là où c'est transversal. Ça fait remonter des choses. On est face à plein de gens, et on voit bien que les éléments institutionnels sont traversés par des sensibilités » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

En somme, les références collectives comme La Clape, ou plus individuelles comme le ruisseau Le Rieu, traversent les débats en atelier et orientent la définition des zones à exclure et à favoriser pour l'éolien. Ces références subjectives, liées aux valeurs, constituent le niveau de conversation que cherchait à capter Urbane pour agréger des zonages réglementaires en entités significatives du point de vue du paysage. Dans le propos de notre interlocutrice, on retrouve cette préoccupation de tenir deux états du paysage en même temps, à la fois « s'extraire » et avoir un « effet de loupe ». Le travail de concertation par calques et dessins a permis d'attraper les grandes échelles et de « faire remonter » des éléments valables aux petites échelles. En ce sens, ce jeu de calques a eu une fonction similaire à l'usage des blocs-diagrammes (cf. Fig. 45 à 47) précédemment : faire rentrer les partenaires de la démarche dans une réflexion transcalaire.

À travers les ateliers, la réflexion sur la cohabitation des échelles s'est enrichie de nouveaux éléments par rapport à l'état initial identifié par Urbane (cf. Carte 31). Désormais, une multitude d'indications réglementaires et non-réglementaires précise les zones à exclure pour l'éolien. Les comptes-rendus des ateliers thématiques nous permettent d'identifier les critères qui ont été déterminants à ce sujet.

Éléments réglementaires	Éléments discriminants	<p>Sites classés, sites inscrits (accumulation de contraintes qui ont fait émerger de grands ensembles, ex : Massif de la Clape) Znieff type 1, PSIC, ZPS (accumulation de contraintes qui ont fait émerger de grands ensembles, ex : Etangs Bages-Gruissan) Périmètre des 500 m autour des habitations (exclut d'emblée l'éolien dans les zones fortement urbanisées)</p>
	Éléments non discriminants mais structurants pour un projet éolien	<p>Ces critères sont discriminants mais trop étendus sur le secteur pour être opérationnels (Znieff type 2, Zico) Le périmètre des 500 m autour des habitations n'est pas applicable pour l'habitat diffus car il gênerait toute réflexion éolienne sur le secteur (étude acoustique au cas par cas)</p>
	Sans contrainte pour l'éolien	<p>Critères ne présentant pas d'incompatibilité avec l'éolien (Forêt domaniale)</p>
Éléments non réglementaires	Éléments discriminants	<p>Massif du Pied du Poul est exclu des zones favorables à l'éolien pour son caractère sauvage et « désertique » Données avifaune LPO (zones d'alimentation et dortoirs)</p>
	Éléments non discriminants mais structurants pour un projet éolien	<p>Canal du Midi et autres canaux sont des éléments structurants du paysage. Ils conditionnent l'implantation de projets éventuels. Données botaniques et entomologiques (stations trop restreintes pour remettre en cause l'éolien à ce stade) Axes de communication et infrastructures (des couloirs qui pourraient être structurants pour des projets éoliens éventuels) Couloirs de migration d'oiseaux (trop larges pour être discriminants sur le secteur) => préconisations au cas par cas</p>
	Compatibles avec l'éolien	<p>Terroirs viticoles en AOC, très répandus, ne constituent pas un facteur d'exclusion de l'éolien (pas de position commune de la part des exploitants viticoles vis-à-vis de l'éolien => les consulter) Le tourisme est compatible avec l'éolien à condition d'encadrer les phénomènes de densité qui banaliseraient le paysage (il n'existe aucune mesure réglementaire et aucune règle partagée par les professionnels du tourisme => les consulter) La chasse est compatible avec l'éolien (il n'existe aucun critère discriminant en ce domaine)</p>

Figure 48 : Utilisation des données réglementaires et non réglementaires dans la définition des zones d'exclusion de l'éolien³⁷²

Le tableau qui précède (cf. Fig. 48) montre de manière générale que les données réglementaires et non réglementaires ont communément contribué à définir les zones excluant l'éolien. Plus encore, comme nous l'avons évoqué avant, ces critères se sont hybridés :

³⁷² Réalisation de l'auteur ; source : comptes-rendus des ateliers du 17 et 18 octobre 2002.

l'accumulation des contraintes réglementaires sur certains secteurs a donné lieu à une réflexion sur les ensembles paysagers à écarter ou non de la réflexion. Ainsi, la reconnaissance locale a parfois croisé les inventaires et les protections officielles : le massif de la Clape, l'abbaye et le massif de Fontfroide, le plateau et les falaises de Leucate, les étangs de La Palme et de Leucate, les gorges de la Berre et leurs crêtes, les étangs de Bage-Gruissan, les massifs du Pied du Poul et de Montouillié de Perillou. L'autre enseignement important de ce tableau, ce sont les éléments discriminants mais non opérationnels en raison du trop grand espace sur lequel ils portent : c'est le cas de nombreux éléments touchant à l'avifaune, tant d'un point de vue réglementaire (Znieff type 2, ZICO) que non réglementaire (couloir de migration). Si ces critères ne sont pas discriminants d'un point de vue spatial pour exclure l'éolien, en revanche, ils témoignent d'une sensibilité de l'avifaune qui sera reconsidérée au niveau des préconisations à l'échelle des sites. Enfin, ce tableau indique que de nombreux éléments paysagers (canaux, autoroutes, voie ferrée) ne sont pas discriminants mais potentiellement structurants pour des projets éoliens.

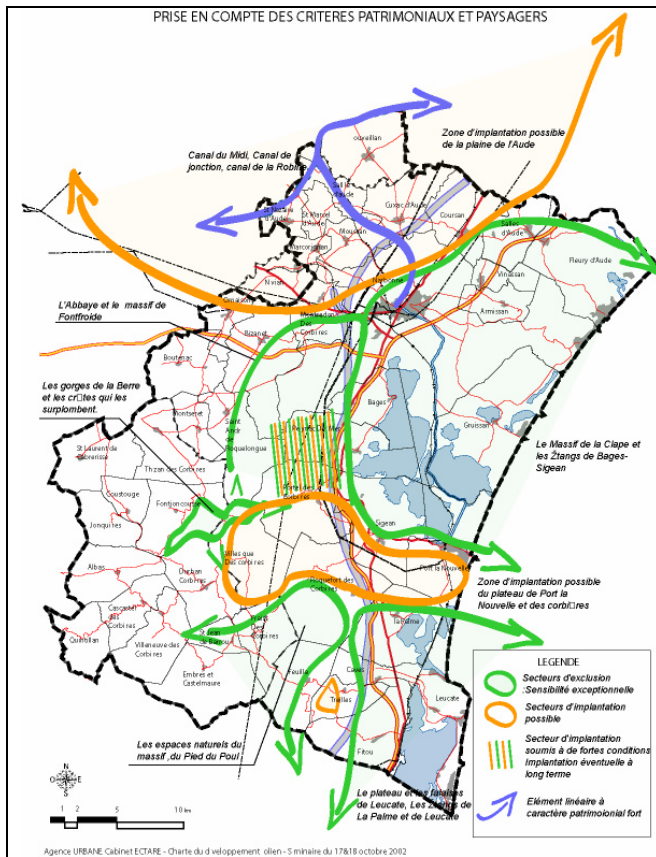
Voici, ci-dessous, les cartes résultant des négociations lors des ateliers thématiques (cf. Cartes 35 à 38).

La carte de synthèse des zones favorables à l'éolien (cf. Carte 38) a été le support de travail pour la deuxième phase de la concertation, en ateliers géographiques. L'objectif de ces ateliers est de définir un « *paysage éolien accepté à court, moyen et long terme* »³⁷³. Pour cela, la carte de synthèse (cf. Carte 38) a été divisée selon les trois grandes unités paysagères – le massif des Corbières, la plaine de l'Aude et de l'Orbieu et le littoral – définies dans la carte des unités paysagères (cf. Carte 31).

La cohérence de ce découpage repose, pour l'agence Urbane, sur le fait que, selon les grands ensembles paysagers, les stratégies d'implantation vont être différentes. Les points abordés durant ces ateliers sont nombreux : les enjeux de covisibilité (« *À partir de quel seuil plusieurs parcs éoliens en covisibilité donnent-ils une sensation d'enfermement ?* »), de densité (« *Doit-on instaurer une distance minimale entre les parcs ?* »), les effets de jalonnement (« *Les éoliennes peuvent-elles venir rythmer la perception du paysage ?* »), de mitage territorial, etc³⁷⁴.

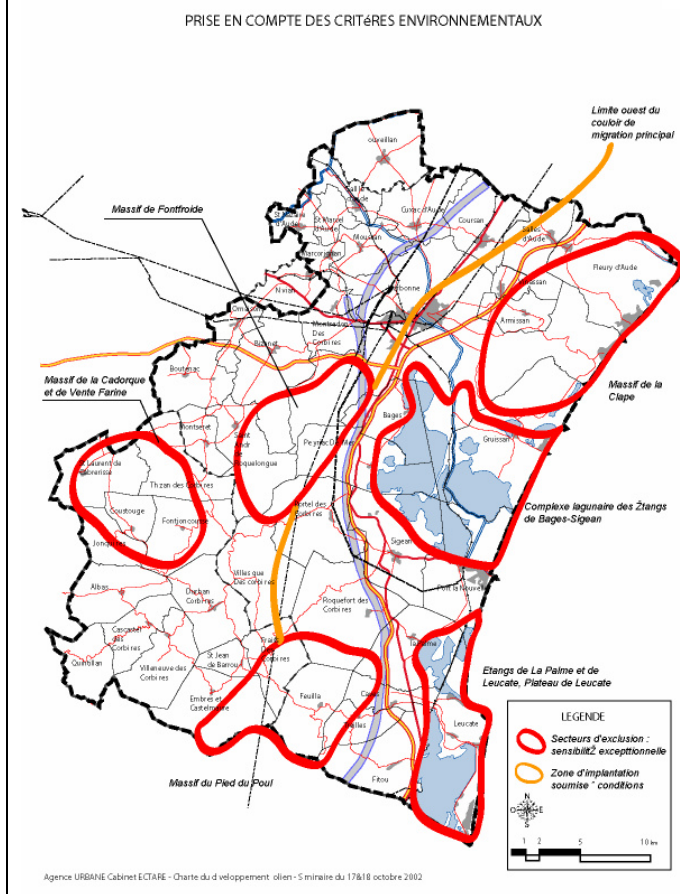
³⁷³ Archives Urbane. Programme des journées de concertation des 17 et 18 octobre 2002.

³⁷⁴ Archives Urbane, document de préparation à l'organisation du séminaire du 17 et 18 octobre 2002.



Carte 35 : Thème « Patrimoine et paysage »³⁷⁵

L'atelier « Patrimoine et paysage » exclut (en vert) des secteurs qui correspondent approximativement au massif des Corbières et au littoral. Il retient (en orange) le secteur nord – la plaine de l'Aude –, une zone isolée au sud correspondant au parc éolien de Treilles, déjà existant, et une enveloppe centrale qui englobe Villesèque-des-Corbières à l'ouest et Port-la-Nouvelle / Sigean à l'est. À noter le figuré central (hachuré) qui résulte d'un compromis : il désigne un enjeu de création de parc soumis à de fortes contraintes sur Portel-des-Corbières.

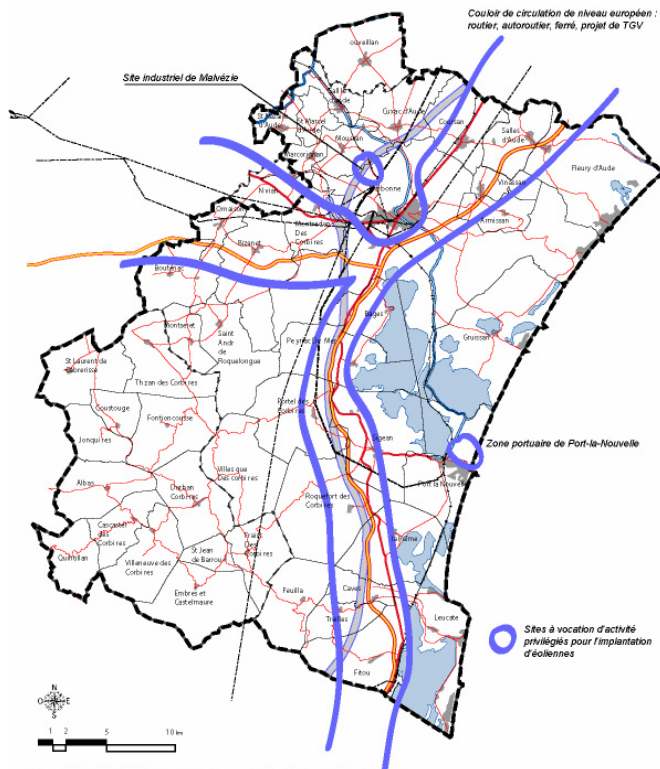


Carte 36 : Thème « Environnement »

Pour l'atelier « environnement », les zones d'exclusion sont en rouge. Elles concernent surtout le littoral et les Corbières. La plaine de l'Aude, au nord, n'est pas informée. À noter la partie centrale non exclue, qui correspond approximativement à la zone favorable identifiée dans la carte précédente en orange. Par ailleurs, sur cette carte un trait orange matérialise un couloir de migration sur tout le secteur est. Cet élément, trop étendu pour être discriminant, est intégré par la suite sous forme de préconisations.

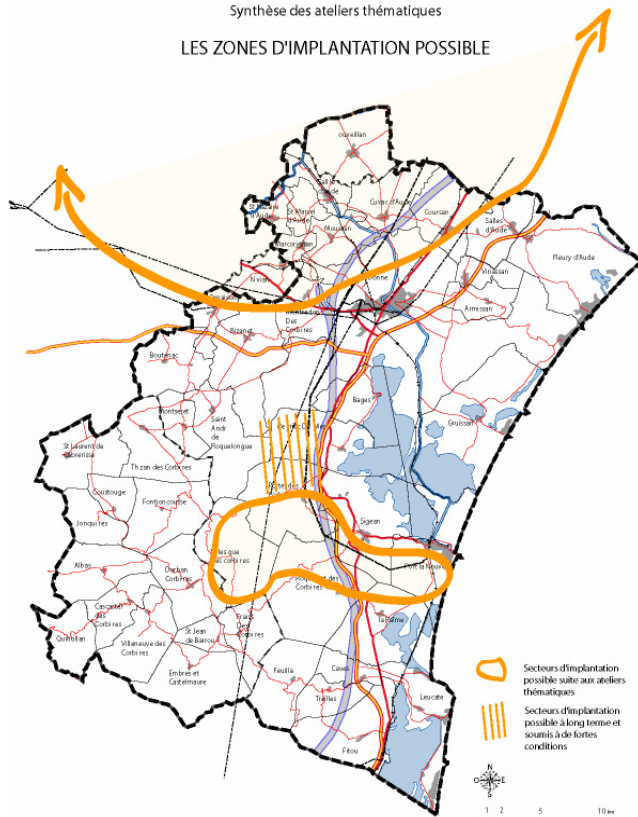
³⁷⁵ Source des cartes 35 et 36 : Agence Urbaine, Cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

ATELIER THEMATIQUE N°3
ACTIVITES HUMAINES



Agence URBAINE Cabinet ECTARE - Charte du développement éolien - 5 minaire du 17/18 octobre 2002

Synthèse des ateliers thématiques
LES ZONES D'IMPLANTATION POSSIBLE



Agence URBAINE Cabinet ECTARE - Charte du développement éolien - 5 minaire du 17/18 octobre 2002

Carte 37 : Thème « Activités humaines »³⁷⁶

L'atelier « activités humaines » retient (en bleu) les zones favorables à l'éolien, c'est-à-dire à proximité des infrastructures existantes et des sites industriels majeurs (cercles bleus au nord et au sud-est). Il ne définit aucune zone d'exclusion pour l'éolien mais seulement des zones plus propices.

Carte 38 : Synthèse des zones favorables à l'éolien définies en atelier

Les trois cartes issues des négociations en ateliers thématiques ont été croisées pour fournir une première ébauche commune. Dans ce travail de synthèse, la carte de l'atelier « Patrimoine et paysage » a été déterminante (Carte 35), au vu de la carte définitive (Carte 38). L'atelier « Environnement » définit surtout des zones d'exclusion, mais *in fine* ses orientations rejoignent celles de la carte précédente. À noter également le poids non négligeable des parcs éoliens existants, à partir desquels des scénarios de densification peuvent être envisagés : ceci explique en partie la présence d'une enveloppe favorable importante autour de Port-la-Nouvelle / Sigean et de Villesègue-des-Corbières.

³⁷⁶ Source des cartes 37 et 38 : Agence Urbaine, Cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

Voici, en synthèse, les préconisations issues de ces ateliers géographiques pour chacune des enveloppes favorables à l'éolien (cf. Fig. 49).

Entités	Enveloppes	Préconisations
Plaine de l'Aude et de l'Orbieu	Ne devant pas faire l'objet de création de nouveaux sites	Exclure les collines du Narbonnais autour du parc de Névian. En cas de densification du parc de Névian veiller à l'insertion paysagère et à l'acceptation sociale.
	À développer mais à préciser	50 à 60 machines sont envisageables mais en petits parcs en raison de l'habitat diffus – tout en trouvant une cohérence d'ensemble. Des installations linéaires à privilégier pour être en accord avec un paysage régi par la cadastration et les canaux
Massif cloisonné des Corbières	Favorable mais soumise à fortes conditions d'intégration (sud du massif de Fontfroide)	Eviter les co-visibilités avec Fontfroide Rester à mi-pente et éviter le haut des crêtes Ne pas oublier l'empreinte TGV Garder une cohérence avec les communes limitrophes
	Favorable (plateau de Villesèque-des-Corbières, Portel et Roquefort)	Préférer les plateaux aux crêtes S'éloigner du site existant de Lastours Concevoir un unique projet, mais d'envergure, pour éviter l'essaimage Rester en retrait du rebord du plateau Prévoir une hauteur d'éolienne en cohérence avec le relief Prendre en compte la co-visibilité depuis le littoral Prendre en compte les sensibilités avifaunistiques Etre vigilant sur l'ouverture du site au public
Littoral	Développement s'articulant autour du plateau de Port-la-Nouvelle et des installations existantes	Ce plateau en retrait du littoral et à proximité de sites industriels permet d'envisager un renforcement du parc éolien existant Eviter les premières crêtes du piémont du massif des Corbières (pour des raisons de covisibilité avec le littoral)
	Développement off-shore	Une implantation en vis-à-vis des secteurs portuaires de Port-la-Nouvelle et à une distance d'au moins 5 km paraîtrait cohérente d'un point de vue paysager

Figure 49 : Préconisations pour l'implantation des projets éoliens dans les enveloppes favorables³⁷⁷

À partir de la définition des enveloppes, quatre principes d'organisation se détachent :

- un principe de densification : développement autour des parcs éoliens existants, sur les reliefs (Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières, Sigean, Port-la-Nouvelle),
- un principe de création : essentiellement dans la plaine de l'Aude,
- un principe de suppression : à terme, la disparition du site de Fitou est envisagée pour des raisons environnementales et paysagères,
- un principe de maintien : il n'est pas prévu de scénario de densification pour les autres sites éoliens.

³⁷⁷ Réalisation de l'auteur ; source : Agence Urbane, Cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

De façon générale, deux enveloppes ont été particulièrement problématiques, celle du massif de Fontfroide et celle de Treilles. La première a fait l'objet de négociations importantes entre la mairesse de Portel-des-Corbières et les services de l'État (la DIREN en particulier), l'une désirant une enveloppe favorable à l'éolien sur sa commune, l'autre estimant que la proximité avec l'Abbaye de Fontfroide excluait tout projet. L'enjeu porte essentiellement sur les covisibilités avec un monument historique, de surcroît site classé. Une démarche de création de parc éolien étant en cours depuis plusieurs années, la mairesse de Portel-des-Corbières est parvenue à obtenir une enveloppe favorable mais « soumise à de fortes conditions d'intégration », ce qui explique le figuré hachuré sur ce secteur (cf. Carte 35). La personne du cabinet Ectare qui animait la réunion de concertation explique :

« Mme Escudéro [DIREN Languedoc-Roussillon] a toujours dit qu'elle ne voulait pas que, depuis l'abbaye de Fontfroide, on puisse voir une éolienne. Alors évidemment, ça avait posé souci sur cette enveloppe. Mais comme c'était la seule véritable contrainte [...], débrouillez-vous pour que le parc qui s'implante ne soit pas visible depuis l'abbaye » (Entretien avec le cabinet Ectare, le 3 novembre 2006).

L'enveloppe de Treilles au sud (cf. Carte 35), définie lors de l'atelier « Patrimoine et paysage », a été retirée dans la carte de synthèse (cf. Carte 38) : elle matérialisait les parcs existants sur Treilles pour lesquels il n'a pas été envisagé d'extensions. Durant l'année 2002, alors que la charte éolienne se mettait en place, la commune de Fitou a décidé individuellement d'implanter un parc éolien. Ceci explique l'annulation de cette enveloppe et, à long terme, le principe de la suppression des éoliennes dans cette zone. Pour la directrice de l'agence Urbane, Fitou constitue une contre-référence importante sur le secteur :

« On le voit à Fitou en particulier, s'il y a un endroit où ça passe mal... c'est qu'on est de suite dans les conflits d'échelle... dès qu'on a un pavillon... c'est comme ça aussi que les photos des opposants, elles sont saignantes... C'est pour ça que, sur les Corbières, c'est compliqué. On est tout de suite, dans ce relief qui est cloisonné, dans un rapport d'échelle qui rend l'éolien monstrueux. Ça vient pas révéler un paysage » (Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006).

Cette carte (cf. Carte 38) constitue le second mouvement de notre approche symptomatologique. Son vocabulaire graphique valorise la *forme flottante* : celle-ci ne repose sur aucun fond topographique, et la trame communale et le périmètre de l'aire d'étude ne sont qu'indicatifs. En ce sens, c'est une carte éminemment politique, dont les formes souples

favorisent l'émergence de compromis : elle « *ne doit pas trahir les intentions qu'on y a mises* »³⁷⁸. Mais nous manquerions l'essentiel en nous arrêtant là.

Derrière leur apparente sobriété, ces formes flottantes sont l'effet d'un exercice méthodologique audacieux : le passage du *calque* à la *carte*. Pour ces notions nous renvoyons explicitement à Deleuze (cf. Chap. V, sous-chapitre 1.2.2) : le calque est auto-référentiel, il se reproduit en feignant de copier le réel ; à l'inverse, la carte est ouverte sur le réel et se construit par les connexions qu'elle entretient avec lui. L'un prétend à des formes isolées et à la nécessité d'un sens, l'autre pas. Ces formes flottantes dessinent un plan de composition qui renouvelle le dialogue entre les échelles. Une simple addition des contraintes n'aurait pas permis cela : elle aurait rendu la réflexion prisonnière d'une échelle donnée. Elle aurait trahi le paysage en le réduisant à une logique de zonage. La préoccupation, exprimée par la directrice d'Urbane au cours de nos entretiens, est qu'il fallait surtout échapper à cette logique abstraite et binaire du zonage. Mais comment passer du zonage au paysage ? Deleuze et Guattari écrivent : « s'il est vrai que la carte ou le rhizome ont essentiellement des entrées multiples, on considérera même qu'on peut y entrer par le chemin des calques ou la voie des arbres-racines, compte tenu des précautions nécessaires » (Deleuze et Guattari, 1980, p. 23).

Cette « entrée par les calques » est la voie choisie lors des ateliers. Les calques ont fait émerger plus que leur propre signification : ils ont été revisités et requalifiés d'après des entités collective (le massif de la Clape) et individuelle (Le Rieu). Les formes ont donc été extraites, dégagées des calques par une entreprise de composition commune aboutissant aux cartes d'ateliers (cf. Cartes 35, 36 et 37), puis à la carte de synthèse (cf. Carte 38).

À travers les synthèses successives conduisant des calques aux cartes, l'angle d'attaque de la réflexion a basculé. Les calques favorisaient une réflexion sur le général à travers le particulier. Les cartes de synthèse, aux formes flottantes, favorisent une réflexion sur le particulier à travers le général. En effet, à petite échelle, sont retenues des enveloppes favorables à l'éolien. Les règles de composition paysagères qui leurs sont associées ne sont pas génériques mais attentives à la configuration des lieux (reculer les éoliennes du bord du plateau, s'éloigner du site existant de Lastours, etc.). Les formes flottantes conservent donc l'emboîtement des échelles, fondateur de la démarche, et en affinent les règles.

Nous insistons ici sur le fait que la carte de synthèse des ateliers (cf. Carte 38) ne constitue une version plus aboutie que la carte des entités paysagères (cf. Carte 31). Il n'y a pas entre elles de succession chronologique. Ce qui les relie, c'est un processus de répétition

³⁷⁸ Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007.

et de différenciation croissant. Il est frappant de voir que la carte initiale des unités paysagères (cf. Carte 31) est toujours là, dans la carte de synthèse des ateliers (cf. Carte 38) – car c’est avec elle, et en fonction de ses grands ensembles, qu’ont été définies les stratégies d’implantation (densification, création, suppression, maintien). De l’une à l’autre carte, ce qui varie c’est l’intensité du potentiel éolien : à l’origine celui-ci n’était conjecturé que par Urbane. À l’issue des ateliers, la réflexion n’est pas descendue en échelle, à un niveau plus opérationnel, elle s’est maintenue entre deux états du paysage mais a reformulé les règles de cohabitation entre les échelles. Celles-ci sont désormais partagées et concernent des espaces plus restreints, signes que le potentiel éolien se précise.

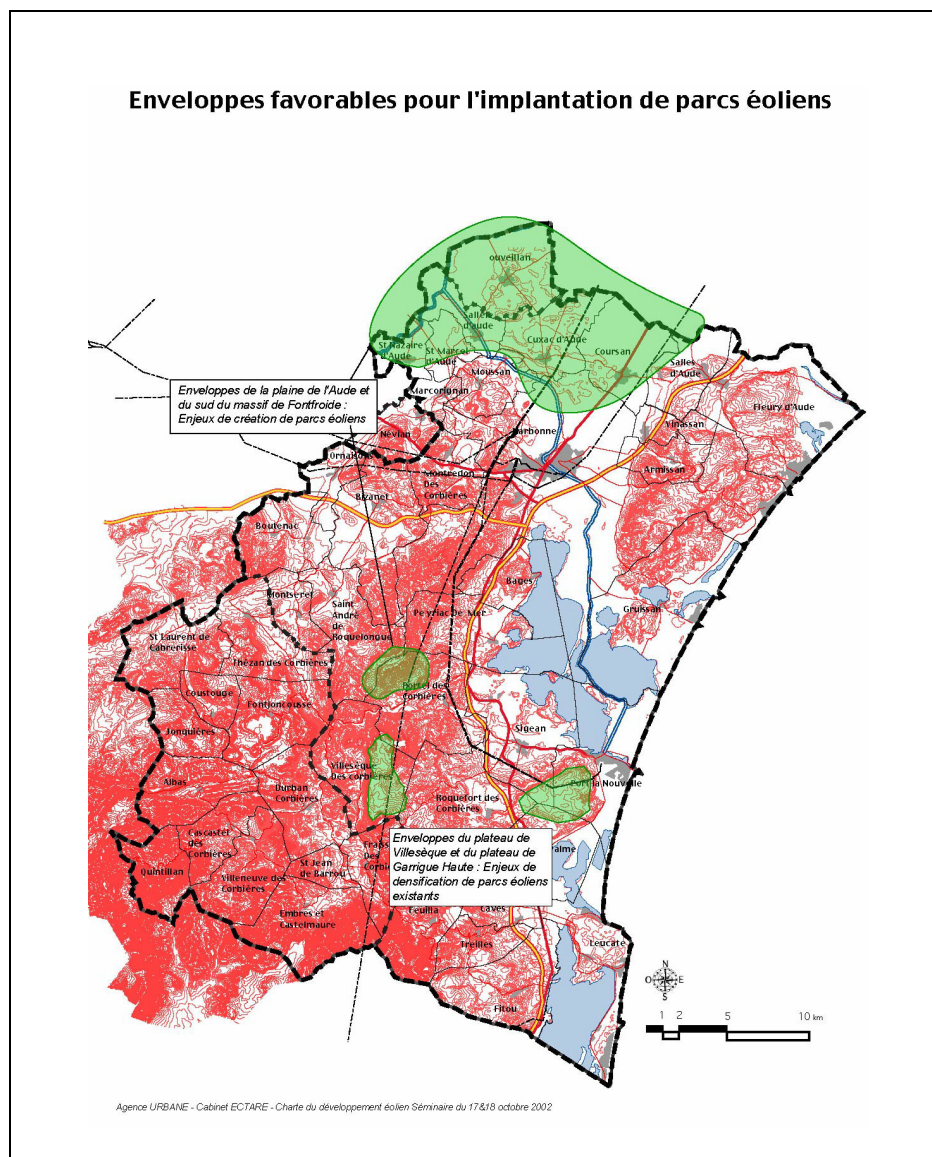
Cette démarche prospective, consistant à circuler entre les grandes et les petites échelles pour trouver des règles de composition communes à ces deux états du paysage, connaît une troisième et dernière étape.

1.3. Distribuer du potentiel : la forme pauvre

Suite à la concertation, la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise n’est pas encore achevée. Les agences ont travaillé à partir de la première carte d’intention recueillie (cf. Carte 38) pour en faire un véritable document de planification. Ce travail a tout d’abord été conduit en interne, puis a été progressivement rediscuté avec les maîtres d’ouvrage.

En interne, l’agence Urbane est repartie sur le terrain pour comprendre si les enveloppes les plus controversées, comme celle de Fontfroide, étaient réalisables ou non. De façon plus générale, elle a aussi affiné le repérage des sites éoliens potentiels en fonction des enveloppes retenues. Un document de travail interne nous éclaire sur la façon dont l’agence a affiné ces premières enveloppes.

La carte ci-après (cf. Carte 39) correspond à une phase de calage des enveloppes favorables à l’éolien. Elle se compose d’un fond topographique très détaillé (rouge) et des enveloppes affinées par l’agence (vert).



Carte 39 : Document interne à l'agence Urbane : sites possibles pour l'implantation de parcs éoliens³⁷⁹

Cette carte montre clairement que l'agence est descendue en échelle pour venir ajuster les enveloppes favorables aux variations topographiques. En zoomant, on constate facilement que les enveloppes (en vert) telles que celles de Port-la-Nouvelle / Sigean, au sud-est, ou Villesèque-des-Corbières, au sud-ouest, sont calées de façon fine sur les plateaux du secteur. En comparant cette carte (cf. Carte 39) à la carte de synthèse (cf. Carte 38), on remarque que la taille des enveloppes initiales (jaunes) a été considérablement réduite. L'agence a mis à l'épreuve le potentiel éolien issu des concertations en le confrontant au terrain. Cette descente en échelle lui a permis d'opérer des choix, de trancher : où faisons-nous passer ces enveloppes ? Jusqu'où les étendre ? Si cela a fonctionné pour les enveloppes de Port-la-

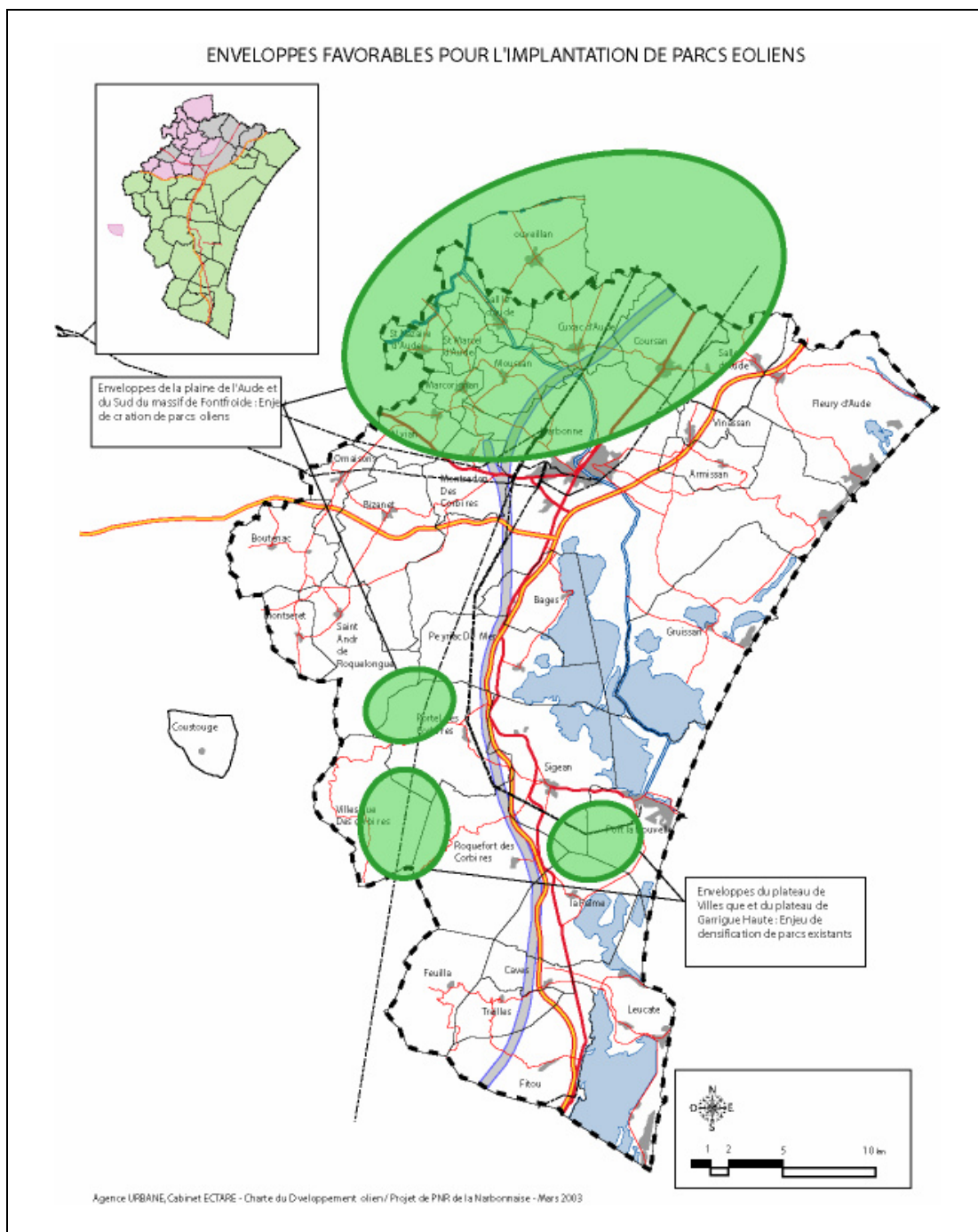
³⁷⁹ Source : archives de l'agence Urbane.

Nouvelle / Sigean et de Villesèque-des-Corbières (les deux plus au sud), en revanche, celle de Fontfroide s'est révélée plus problématique. Pour la directrice d'Urbane, l'épreuve du terrain, après la concertation, confirmait un potentiel éolien sur Fontfroide :

« On est allé sur le terrain revoir justement la Croix de Fontfroide... après coup, pour se dire : quand même [...], dans ce massif, il y a quand même des choses envisageables. Parce que selon les versants, leurs orientations...de la croix de Fontfroide, on ne voit pas tout le massif de Fontfroide [...] pour nous, c'était possible sur ces coins-là » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

La démarche de l'agence est intéressante car elle construit une planification en travaillant finement, en tenant compte des potentialités paysagères des sites. Ainsi, le massif de Fontfroide, bien qu'il abrite une Abbaye classée, n'appelle pas la mise sous cloche de l'ensemble – et le résultat de la concertation allait en ce sens, il avait identifié un champ de possibles. La DIREN, qui s'était déjà prononcée défavorablement au cours des ateliers, a à nouveau fait valoir sa position de maître d'ouvrage pour diminuer le potentiel de cette enveloppe. Son principal argument pour faire de ce site classé, également reconnu au titre des monuments historiques, un sanctuaire, porte sur les covisibilités. C'est pourquoi l'agence intègre à la charte éolienne des préconisations pour éloigner les futurs parcs vers le sud du massif ; mesures qui ne lui semblaient pas nécessaires tant l'abbaye se situe plus au nord.

La carte finale situant les enveloppes (cf. Carte 40) diffère radicalement du document interne à l'agence (cf. Carte 39). Le fond topographique a disparu et les enveloppes apparaissent sous une forme graphique nouvelle. Le tout contraste avec la préoccupation de l'agence d'un calage fin des enveloppes dans une logique de mise en site. Pourquoi l'agence est-elle redevenue imprécise ? Pourquoi a-t-elle effacé toute trace de ce travail intermédiaire de descente en échelle ?



Carte 40 : Enveloppes favorables à l'implantation de parcs éoliens³⁸⁰

Un premier élément de réponse est saillant. Cette carte est un document d'orientation définitif. Elle a donc une valeur politique extrêmement importante. Le trait succinct des enveloppes éoliennes est une façon de garantir un consensus entre les partenaires de la démarche, et en particulier entre les élus du PNR. Bien que des indications de répartition des

³⁸⁰ Source : Agence Urbane, Cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

sites éoliens soient données pour le futur, cette carte évite toute localisation communale trop précise. Par la suite, nous verrons que ce document constitue une référence auprès d'autres administrations : il en sera tenu compte dans le schéma départemental éolien ainsi que dans les documents du SCOT (cf. Carte 41).

Si ces éléments de contexte sont éclairants, ils ne sont néanmoins pas suffisants pour notre analyse. Cette carte reprend-elle à son tour une réflexion transcalaire ? En tenant compte du rôle de ces enveloppes éoliennes et des préconisations qui leurs sont associées, cela semble le cas. Les enveloppes nous proposent clairement une réflexion à petite échelle : leur rôle est de réguler la distribution des parcs éoliens sur le territoire du PNR. Mais les préconisations paysagères dont elles sont porteuses renvoient pour leur part à l'échelle du site. Au-delà de cette approche transcalaire, l'originalité de cette carte réside dans la façon dont elle encadre l'action des développeurs éoliens. Comment une carte aussi imprécise peut-elle être contraignante ?

En prêtant attention à sa sémiologie (cf. Carte 40), nous pouvons mettre en avant un nouvel élément de réponse qui constitue le troisième mouvement de notre approche symptomatologique : cette carte valorise la *forme pauvre* (cf. Chap. V, sous-chapitre 1.2.2. sur la secondarité de la forme et le renouvellement de la prospective). La *forme pauvre* désigne tout d'abord cette graphique austère, succincte. Le trait volontairement régulier n'épouse plus les contours du relief, il annule tout jeu de référence avec l'espace étudié. La forme cesse d'être bavarde. Pour le développeur éolien qui se saisit du document, elle tient davantage du hiéroglyphe à déchiffrer que d'un programme d'aménagement à mettre en œuvre.

La subtilité de cette planification est qu'elle légifère à partir de règles contingentes. Les zones retenues et les préconisations relatives aux implantations sont des informations dépendantes de l'échelle à laquelle elles sont énoncées, celle du PNR. Il suffit, par exemple, de descendre en échelle pour que ces principes généraux de localisation et de composition paysagère se trouvent pris en défaut par une réalité plus précise :

« Entre des grandes échelles qui permettent de poser des grands principes et puis une réalité plus précise, c'est là qu'à chaque fois c'est compliqué. Jusqu'à quel niveau de détail on va ? Quand on réfléchit à des grandes échelles, on pose des grands principes mais après la validité de ces grands principes, il faut qu'ils puissent fonctionner quand on va passer à des échelles plus petites. Et c'est là où il y a toujours un jeu d'adaptation et d'allers-retours. C'est des emboîtements mais on ne va pas du plus grand au plus petit, on fait tout le temps cette démarche-là. C'est par ces adaptations-là qu'on arrive à avoir un niveau de pertinence aussi » (Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006).

Cette carte n'est-elle qu'un document de principe ? De quelle manière ces règles contingentes peuvent-elles orienter les porteurs de projets éoliens ?

Cette planification trouve sa valeur dans la part d'indétermination qu'elle conserve précieusement, comme un gage de réussite de l'implantation des futurs parcs éoliens. C'est une forme de planification « faible », pensée pour que ses règles ne puissent pas prendre les milieux comme lieu immédiat de leur validation. Lors de la mise en œuvre d'un projet, ces règles obligent, à travers leur contingence, à penser à partir d'une immanence. Au fur et à mesure d'une descente en échelle, ces règles perdent leur évidence et forcent à penser à partir de la situation même.

Toute l'intelligence de cette planification est de présenter des *formes pauvres*, avec lesquelles les développeurs éoliens devront cheminer pour leur inventer un contenu en fonction du contexte de l'action. À ce titre, ces enveloppes tiennent le rôle que Deleuze attribue à la notion de symptôme : « fortuit[s] et inévitable[s] » (Deleuze, 2006, p. 124) ces signes engagent une activité interprétative : ils constituent une propédeutique à l'étude des milieux. Et la descente en échelle ne conduit plus l'aménageur vers un lieu de validation de son action mais engage un processus d'élargissement des conditions de l'action. La cohérence de l'action n'est plus garantie par une règle, un modèle préexistant auquel se conformer, mais elle se construit, entre contingence et immanence, en suivant une « prudence expérimentale ». La directrice d'Urbane exprime bien la particularité de cette planification qui révèle des potentiels mais ne légifère pas de façon contraignante :

« Pour moi, planification et projet, c'est lié à travers la charte. Parce que la charte, elle, donnait quand même des lignes de conduite en termes de projet, dans l'implantation [...] tout ça, c'est des choses qu'on a dites... c'est pas qu'on tient la main de quelqu'un qui va projeter, mais en même temps on dit bien : attention, il y a ça et ça qui compte [...] Mais c'est vrai qu'on n'est pas à définir la bande des 100 mètres. Là, pour le coup, même si c'est de la planification, on n'est pas dans le réglementaire (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

L'agence indique clairement que l'intention, à travers ces *formes pauvres*, est de stimuler l'expérimentation et le projet. À cette fin, cette carte est accompagnée de blocs-diagrammes et de plans détaillant pour chaque enveloppe la façon de composer un paysage éolien avec le site. Le chargé d'étude d'Urbane nous explique que cette posture évite de s'enfermer dans une logique de zonage :

« Il y a eu ce travail relativement précis qui a été fait [...] on arrive, dans la charte, à définir par type de site une proposition d'implantation et puis, par bloc-diagramme, ce que ça peut

vouloir dire [...] Là [cf. Carte 40], on est sur un objectif réglementaire en disant : c'est là que ça doit se faire. Et ici [les blocs-diagrammes, Fig. 50 et 51] c'est une proposition qui dit : ça peut se faire comme ça [...] ça évite d'avoir à dire : c'est de tel côté de la limite communale et pas de tel autre, sur ce versant et pas sur celui-là [...] on évite la spatialisation trop fine» (Entretien avec l'agence Urbane, le 13 décembre 2006).

Ainsi, ce dispositif, qui met en vis-à-vis une carte aux formes imprécises et des préconisations schématisées de mise en site, évite de cartographier de façon trop définitive les sites éoliens retenus. Notre interlocuteur dit explicitement qu'une « *spatialisation trop fine* » constituerait une « *contrainte* » : le risque est d'aboutir à une planification trop normative, qui valide l'implantation des éoliennes sous la seule condition de la localisation, en d'autres termes, qu'un paysage éolien soit réputé conforme à partir du moment où il se trouve dans un zonage favorable. Or, c'est bien à ce réductionnisme que l'agence tente d'échapper depuis le début. À ce propos, la directrice d'Urbane explique :

« On n'est pas dans des échelles de précision qui peuvent le permettre [...] ça reste une carte d'intention [cf. Carte 40] qui dit : là, je peux avoir ces intentions-là ; là, de toute façon, c'est pas possible de les avoir [...] En termes de localisation, elle oriente ... oui, on peut dire : on en met là et là, mais c'est pas du projet éolien. Par contre, derrière, il y avait des choses pour dire : dans tel cas, je me plante plutôt comme ça, dans tel cas, plutôt comme ça... et de toute façon, ça relève d'un projet et d'une composition » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Retenons de ces différentes observations que l'agence a, à nouveau, renversé la perspective. La carte aux *formes pauvres* (cf. Carte 40) proposait une entrée à petite échelle pour valoriser des préconisations à grandes échelles. Les blocs-diagrammes (cf. Fig. 50 et 51) nous mettent en situation et donnent des indications quant à l'implantation des éoliennes dans les enveloppes favorables.

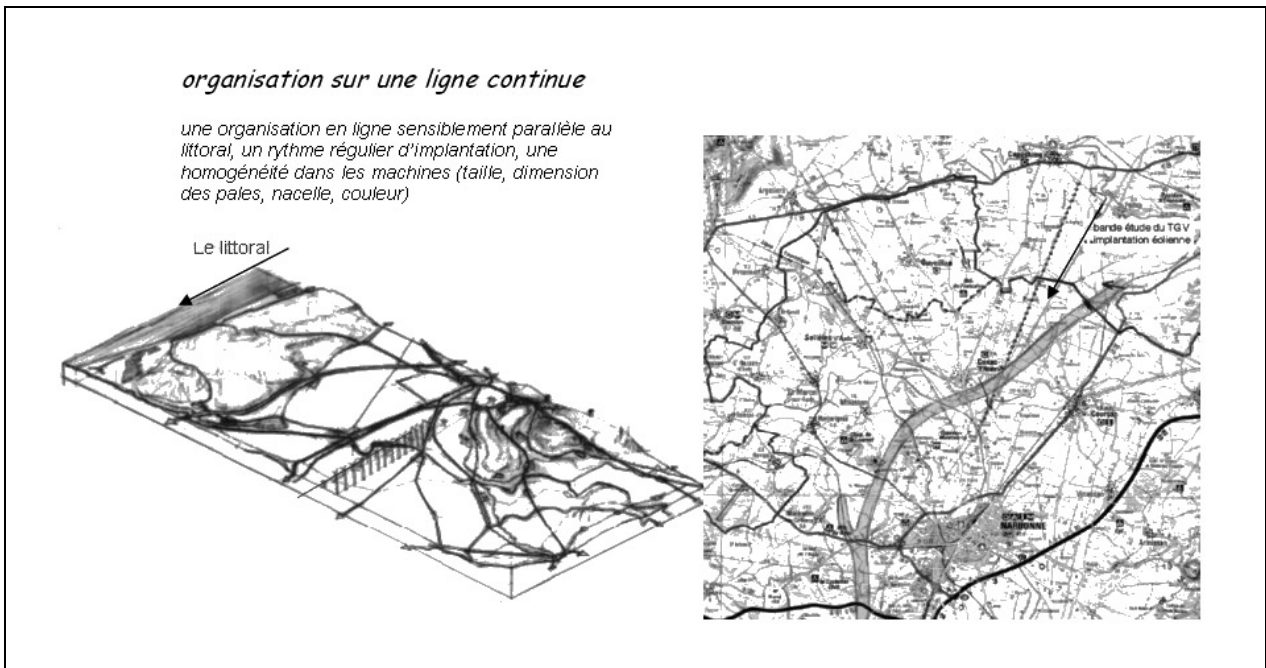


Figure 50 : Proposition n°1 d'implantation des éoliennes dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu (enveloppe nord)³⁸¹

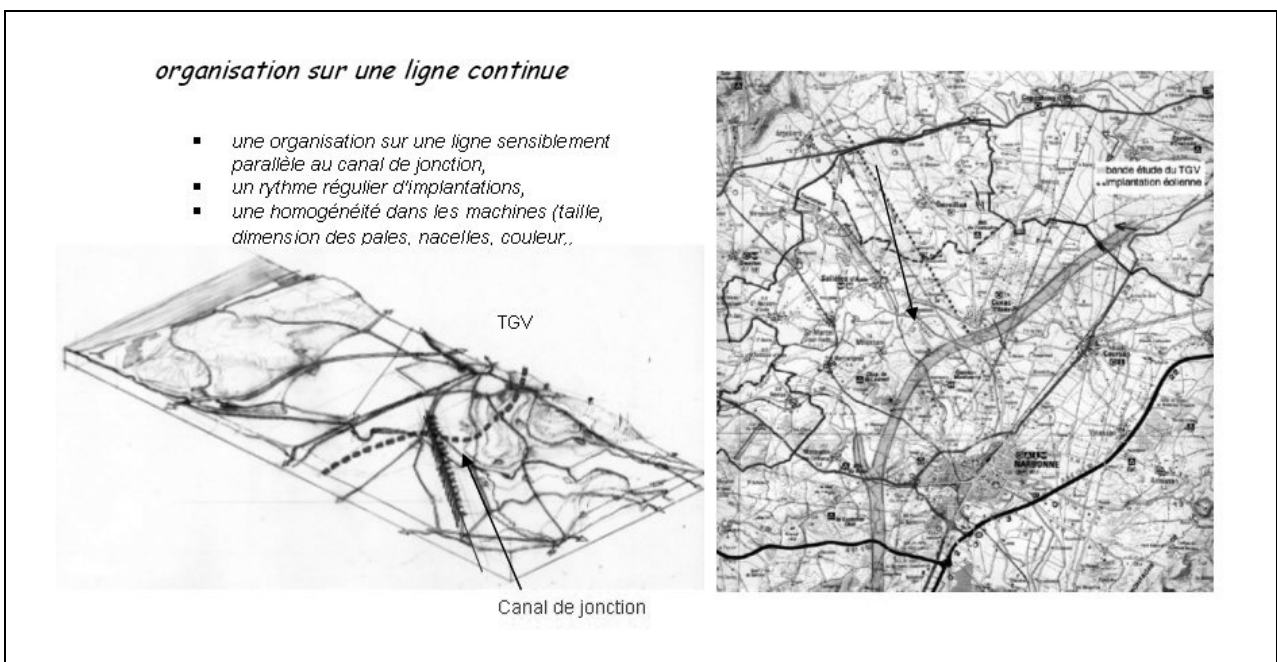


Figure 51 : Proposition n°2 d'implantation des éoliennes dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu (enveloppe nord)

À titre d'exemple, nous montrons ci-avant (cf. Fig. 50 et 51) la réflexion élaborée pour l'enveloppe nord, située dans la plaine de l'Aude. L'agence propose deux principes

³⁸¹ Source des figures 50 et 51 : agence Urbane, cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

d'implantation : l'un et l'autre tirent parti de la trame parcellaire structurant le sol et le paysage (organisation de la plaine avec ses limites de propriétés, les masses végétales des haies, la présence de canaux de drainage, etc.), mais le premier s'aligne sur le littoral et le second davantage sur le canal de Jonction (entre le canal du Midi et l'Aude). Pour l'un et l'autre, l'agence envisage aussi une implantation des éoliennes par bouquets de cinq machines selon les mêmes alignements.

Avec ces blocs-diagrammes, une question mérite d'être posée. Avons-nous quitté l'approche prospective transcalaire pour nous situer, à grande échelle, à un niveau opérationnel ? En fait, ces préconisations détaillées sont seulement indicatives et non prescriptives. Ces blocs-diagrammes n'imposent pas un schéma d'implantation à grande échelle : ils donnent à voir les principes selon lesquels le développeur pourra faire cohabiter ses éoliennes avec les grandes et les petites échelles. En d'autres termes, nous avons là des prémisses de règles qui restent à inventer au cours d'une démarche de projet, en fonction de la configuration des lieux. En effet, ces règles sont des commencements de présentation de ce que pourrait être un projet paysager au regard des qualités du site. C'est pourquoi l'agence voit dans un même lieu deux tendances d'organisation du paysage, d'après le littoral ou d'après les canaux.

« Il y a des endroits... quand on fait des projets, c'est comme ça. Il y a des endroits où il y a des choses qui s'imposent d'elles-mêmes... je ne sais pas comment dire. Il y a des fois des choses contre lesquelles on ne peut pas aller. Ça dicte des trucs tellement forts ! [Dans cette enveloppe] c'était en germe. Le site est là... dans la façon de l'occuper » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Ce qui est étonnant, c'est à quel point l'agence souligne que les *formes pauvres* sont porteuses de projets éoliens en puissance. Avec la carte finale (cf. Carte 40) et les blocs-diagrammes qui l'accompagnent (cf. Fig. 50 et 51) l'agence est encore parvenue à augmenter d'un degré l'intensité du potentiel éolien que ces documents contiennent. Cette prospective ne fait plus état d'intentions mais de projets en germe.

En somme, et pour la troisième fois, nous vérifions l'idée que cette planification est conçue de façon transversale aux échelles : la carte finale (cf. Carte 40) a un pouvoir de régulation sur la distribution des projets dans l'espace, à petite échelle, mais elle est aussi porteuse de préconisations paysagères à plus grande échelle ; pour leur part, les blocs-diagrammes initient la réflexion à partir de la situation et mettent en scène les prémisses de règles paysagères qui restent à inventer. Lors de la phase de concertation, l'agence s'était

rendue compte que ce travail de circulation au travers des échelles échappait à beaucoup de porteurs de projets éoliens : ceux-ci attendaient du document de planification qu'il indique des « faisabilités » ; c'est-à-dire des zonages clef en main à une échelle unique et non des scénarios dont la fin de l'histoire restent à inventer.

À l'issue de ce chapitre, il apparaît que la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise repose sur une démarche prospective. Cette dernière s'articule autour de deux éléments méthodologiques forts : l'emboîtement des échelles et la sémiologie cartographique. Nous avons pu mettre à jour un jeu de correspondances étroites entre l'articulation de ces deux éléments et la prise en compte du milieu. Nous en proposons ci-après un schéma de synthèse (cf. Fig. 52).

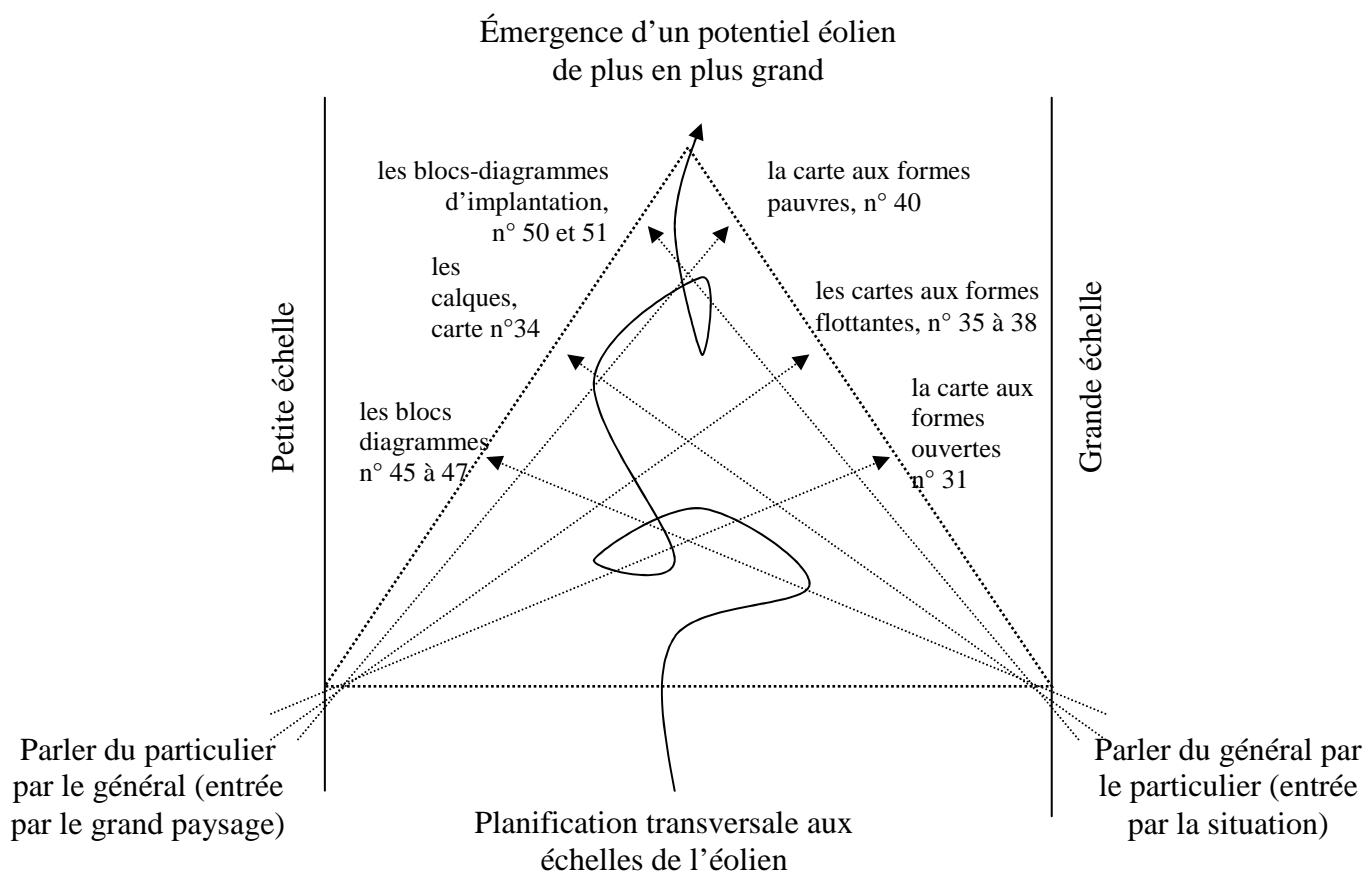


Figure 52 : Planification éolienne fondée sur une démarche prospective transversale aux échelles³⁸²

³⁸² Réalisation de l'auteur.

Ce schéma (cf. Fig. 52) représente la façon dont la planification éolienne du PNR a émergé grâce à une démarche prospective transversale aux échelles.

Dans le cas aveyronnais, la planification était fondée sur une logique de zonage issue de l'objectivation des catégories paysagères et de leur traduction instrumentale. Les contraintes réglementaires et les règles génériques d'implantation des éoliennes en fonction de la morphologie des paysages étaient deux éléments importants dans la construction des avis administratifs. En définitive, le paysage était relégué au niveau de la phase opérationnelle des projets éoliens, selon la capacité, modérée, des outils de régulation (permis de construire, de l'étude d'impact et de l'enquête publique) à s'en saisir.

La grande nouveauté de la planification éolienne du PNR de la Narbonnaise est qu'elle s'affranchit d'une lecture du paysage enfermée dans une échelle. En effet, elle ne se construit pas de façon linéaire en progressant de l'identification de grandes unités paysagères, à petite échelle, vers le choix de sites éoliens, à grande échelle. Elle ne se construit pas non plus à travers une approche multi-scalaire, consistant à descendre et à monter en échelle selon les préoccupations du moment. La planification éolienne du PNR conserve durant toute sa phase d'élaboration une approche transscalaire (cf. Fig. 52). Les enjeux éoliens conduisent à prêter attention simultanément aux grands paysages, aux covisibilités lointaines, aux densités spatiales, à de petites échelles, comme à la configuration des lieux, aux éléments structurants d'une entité paysagère, aux sensibilités identifiées vis-à-vis des hommes ou des animaux, à de plus grandes échelles. Cette planification n'établit pas, comme en Aveyron, de correspondance entre le site éolien et la localité, de sorte que ce qui serait décidé à partir de cartes se doublerait dans la réalité d'effets attendus.

Nous rappelons, dans le tableau suivant (cf. Fig. 53), la façon dont chaque document étudié articule les échelles et intervient dans le processus de production de cette planification.

Documents	Type de rencontre entre les grandes et les petites échelles	Contextes d'utilisation
La carte aux formes ouvertes (Carte 31)	Elle pose de grandes entités paysagères pour attraper l'éolien sans trahir l'expérience du paysage à grande échelle	- La carte aux formes ouvertes vise à rassembler les élus du PNR autour d'un parti pris méthodologique : penser l'éolien à travers une réflexion transversale aux échelles. Ce document de travail est donc à la fois une vision des grandes entités paysagères et un cadre problématique fondateur.
Les blocs-diagrammes (Fig. 45 – 47)	Ce sont des représentations situées de configurations territoriales plus générales	- Les blocs-diagrammes mettent les élus en situation : ils leur font sentir les éléments structurants, identifiables à grande échelle, avec lesquels il va falloir composer un paysage éolien. À travers ces lieux significatifs de problématiques d'ensemble, il devient possible d'affiner collectivement la réflexion sans se dessaisir de la carte précédente (n° 31).
Les calques ou cartes d'inventaires (Carte 34)	Ils permettent d'attraper les grandes échelles et de faire remonter des observations valables à petite échelle	- Les calques permettent à l'agence d'identifier ce qui fait valeur pour les participants aux ateliers : en les additionnant ou en les retranchant, elle passe d'une multiplicité quantitative (fondée sur l'addition des contraintes) à une multiplicité qualitative révélatrice d'entités paysagères vécues, identifiées et partagées par les participants. Un fond de carte peu renseigné (limites et noms des communes) évite de lire les calques de façon zonale et favorise l'expression des subjectivités attachées aux lieux.
Les cartes aux formes flottantes (Cartes 35 – 38)	Elles définissent des stratégies d'implantation à petite échelle, selon les grands ensembles de paysage, mais sont porteuses de préconisations paysagères à grande échelle.	- Les cartes aux formes flottantes condensent les travaux d'atelier sur les calques. Porteuses d'une légitimité collective, les formes sont basiques et peu travaillées. Elles font état de grandes intentions dans la répartition des parcs éoliens mais évitent de discuter de leurs localisations précises. Elles orientent la réflexion collective sur les principes de composition des paysages éoliens à petite échelle. La carte de synthèse s'appuie sur la carte fondatrice (n° 31) et la fait jouer comme un principe organisateur qui augmente la cohérence des enveloppes éoliennes.
La carte aux formes pauvres (Carte 40)	Elle régule la distribution des parcs éoliens à petite échelle sans produire de zonage précis pour ne pas surdéterminer la singularité des lieux	- Document d'orientation définitif, cette carte a une valeur politique extrêmement importante. C'est une référence auprès des différents partenaires et du public. C'est pourquoi son trait est austère et succinct. Il favorise le consensus et évite de désigner des communes bénéficiant d'éoliennes. - Cette carte est non négociable mais ré-interprétable. À petite échelle, elle garantit la répartition cohérente des projets éoliens sur le territoire du PNR. Néanmoins, lorsqu'un développeur initie un projet sur une de ces enveloppes, il est obligé de réinterpréter les préconisations qui leurs sont associées à la lumière d'un lieu d'implantation précis.
Les blocs-diagrammes d'implantation (Fig. 50 - 51)	Ce sont des représentations situées d'orientations paysagères	- Ces blocs-diagrammes n'imposent pas un schéma d'implantation à grande échelle : ils donnent à voir les principes selon lesquels le développeur pourra faire cohabiter ses éoliennes avec les grandes et les petites échelles. En d'autres termes, nous avons là les prémisses de règles qui restent à inventer au cours d'une démarche de projet, en fonction de la configuration des lieux.

Figure 53 : Les documents d'élaboration de la planification éolienne du PNR de la Narbonnaise : jeux d'échelles et contextes d'utilisation

Ce tableau (cf. Fig. 53) complète la lecture du schéma précédent (cf. Fig. 52). L'ensemble de notre analyse peut être résumée autour de trois points majeurs :

- *l'emboîtement des échelles* : tout le défi méthodologique de cette démarche prospective consiste à inventer les règles de cohabitation entre les échelles de l'éolien. L'analyse des signes cartographiques (les formes « ouverte », « flottante » et « pauvre ») a mis en avant leur valeur de symptôme. Ces signes ne décrivent pas un état existant et ne renvoient pas non plus à une figure arrêtée du futur. Leur rôle est d'instaurer une rencontre entre les échelles sans prédéterminer le sens de cette association nouvelle. Comme le médecin qui fait résonner son marteau sur un corps inconnu pour sonder l'état des organes, ces signes cartographiques constituent une partition étrange qui raconte la naissance d'un paysage. On est tout à fait dans le registre esthétique de Deleuze. Les signes cartographiques sont des points de vue (percept) sur la façon dont l'éolien fait cohabiter les échelles (affect) et ne renvoient en aucun cas à une signification établie (concept). Nous retrouvons là, le principe esthétique de la sensation : passer des affects aux percepts sans concept, sinon par invention et expérimentation.
- *La circulation entre les échelles* : si les cartes sont fondatrices de l'emboîtement des échelles, nous avons observé qu'elles s'articulaient constamment à un mode de représentation, lui aussi transcalaire, mais inversé (cf. Fig. 45 – 47, 50 et 51, et Carte 34). Par exemple, les blocs-diagrammes (n° 44 – 46) accompagnant la carte aux formes ouvertes (n° 31) représentent des lieux significatifs de problématiques d'ensemble, de façon synecdotique. Il est apparu que ces documents constituent des entrées favorisant la circulation des partenaires dans cette problématique éolienne transcalaire. Que ce soit à destination des élus, des partenaires de la concertation ou des développeurs éoliens, ces documents favorisent, par le biais d'une mise en situation, la compréhension des principes régissant l'articulation des échelles.
- *L'émergence d'un potentiel éolien par répétition et différenciation* : comme le montre le schéma (cf. Fig. 52) la planification repose sur une démarche prospective qui n'est pas linéaire : la carte 31 ne représente pas un état antérieur à la carte 38, qui elle-même n'est pas un état moins abouti de la carte 40. Ce ne sont pas des versions successives d'un document de planification mais la répétition d'un jeu d'échelles qui concourt à définir un potentiel de plus en plus élevé. Chaque moment est coprésent au suivant, et enrichit

l'univers de la solution. En ce sens, c'est l'expression de petits décalages qui, mis bout à bout, forment une tendance nouvelle. Comment former de nouveaux rapports entre les choses ? Il n'existe pas de règles *a priori* pour répondre à cette question. Seule la répétition du jeu des échelles augmente le pouvoir différenciateur du milieu et fait émerger, au regard d'une préoccupation donnée, l'éolien en l'occurrence, un potentiel correspondant.

Ces trois orientations concourent à l'émergence d'une forme de planification « faible » qui donne des orientations sans fixer de résultat attendu. Alors que, traditionnellement, la planification s'inscrit dans les termes d'une approche hypothético-déductive, en référence aux canons de la science expérimentale, nous sommes là en présence d'un tout autre modèle. Le raisonnement proposé par la charte éolienne est davantage de nature abductive : il fixe un choix provisoire dont la portée ne sera admise qu'ultérieurement. C'est le raisonnement par diagnostic : une situation étant donnée, le diagnostic s'appuie sur les symptômes pour avancer une hypothèse ; celle-ci aura valeur d'explication si l'expérience la vérifie. Dans le cas de la charte, les enveloppes favorables et les préconisations associées sont des hypothèses de paysages éoliens à venir. Les développeurs doivent s'en saisir de façon à ce que ces orientations deviennent, *a posteriori*, la règle capable d'expliquer la façon dont ils auront investi le paysage.

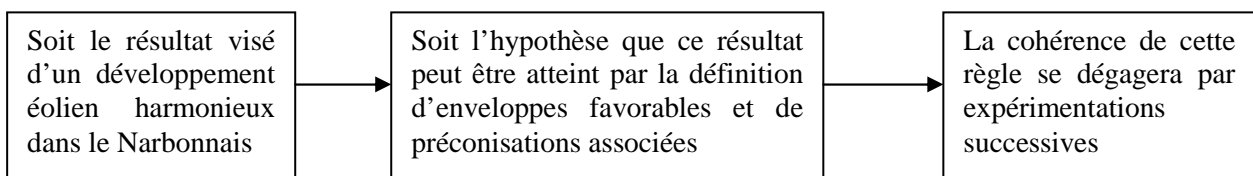


Figure 54 : Planification et raisonnement abductif : émergence d'un principe organisateur par expérimentations successives

In fine, ce schéma abductif (cf. Fig. 54) donne une importance considérable au site puisque c'est lui qui donne sa cohérence à la planification, et non l'inverse. D'ordinaire, le site est lieu de validation de la règle, on attend de lui qu'il réponde ou non à une cohérence établie depuis l'extérieur. En ce sens, sa complexité intéresse peu. Dans le raisonnement abductif, la règle n'a qu'une valeur hypothétique. Le site est conçu comme un réservoir de possibles, un lieu d'expérimentation participant pleinement à sa construction.

Dans le cas de la Narbonnaise, la charte impose aux développeurs un cadrage du problème et une hypothèse de solution qui les placent en posture d'expérimentation. La

question est de savoir comment les orientations de cette planification éolienne sont prises en compte et si les développeurs éoliens tirent parti du milieu géographique comme d'une ressource pour l'action.

2. La mise à l'épreuve de la charte par l'arrivée de projets éoliens

La charte éolienne du PNR de la Narbonnaise a été adoptée en novembre 2003. Elle connaît donc à ce jour une période de mise à l'épreuve de presque quatre ans. Notre objectif est d'évaluer la portée de cette charte à l'aune de ses propres principes de maîtrise du développement éolien : création de parcs éoliens, densification des parcs existants, suppression d'éoliennes à moyen et long termes. Pour cela, nous examinons les quatre enveloppes favorables à l'éolien définies par la charte (cf. Carte 40).

Dans l'analyse précédente, nous avons mis à jour que l'originalité de la charte résidait dans la prise en compte simultanée des grandes et des petites échelles, dépassant ainsi les limites de formes plus classiques de planification éolienne. En toute hypothèse, ce principe, s'il est réellement structurant pour l'articulation du planning et du siting, devrait avoir une influence notable sur la formation des paysages éoliens survenus après la charte.

Auparavant, il est intéressant d'observer comment la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise a été intégrée dans des documents de planification plus récents et d'échelon supérieur : d'une part, le plan paysager éolien audois (PPEA), paru en juin 2005, et d'autre part, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Narbonnaise, approuvé en décembre 2006.

2.1. La traduction de la charte éolienne du PNR dans le Plan paysager éolien audois (PPEA) et dans le SCOT de la Narbonnaise

Le plan paysager éolien audois (PPEA) est le document de planification éolienne porté par la préfecture de l'Aude, qui jusqu'à présent n'en disposait pas. Lors de nos entretiens le PNR et l'agence Urbaine considéraient qu'il allait dans le même sens que la charte éolienne du PNR, voire que celle-ci constituait une référence importante. Dans son contenu, le PPEA reprend l'intégralité de la charte. Il confirme l'enveloppe nord comme une zone à enjeu de création d'éoliennes et apporte quelques préconisations supplémentaires sur les différentes

enveloppes. Néanmoins, conduit uniquement par les services de l'État, sans concertation, le PPEA a été « remis en cause par la profession [qui] y voit une limitation de son travail »³⁸³, nous informe la DDE de l'Aude. Dans un courrier d'octobre 2005, le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et sa branche éolienne, France Energie Eolienne (FEE), dénoncent un « projet qui, malheureusement, arbitre de façon unilatérale que le développement éolien est néfaste aux paysages et doit donc être limité par tous les moyens »³⁸⁴. La DDE constate qu'en dehors de ces courriers, le PPEA a suscité peu de réactions lors de présentations publiques aux élus, aux associations et aux développeurs. Comme la charte éolienne du PNR, cet outil n'est pas opposable ; mais à la différence de celle-ci, l'absence de concertation lui ôte le bénéfice d'une valeur contractuelle éventuelle entre les partenaires.

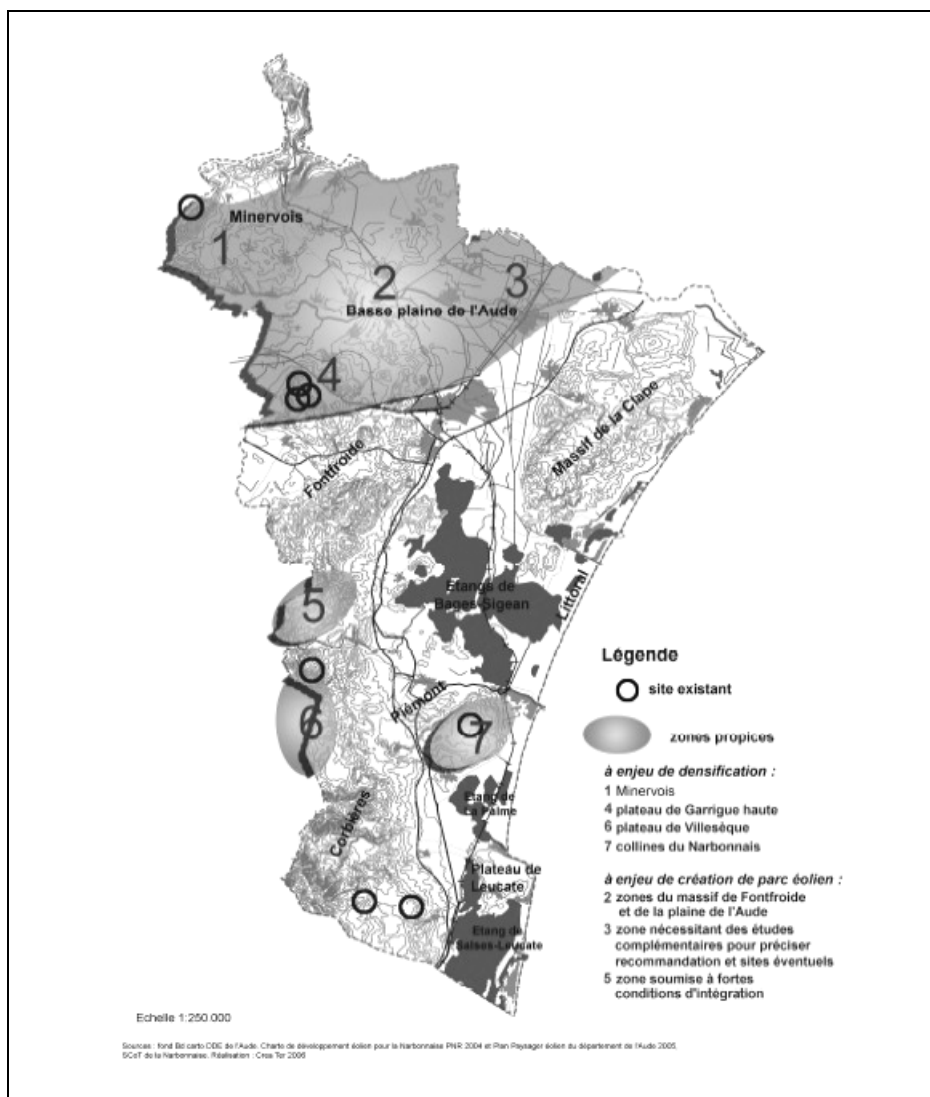
De son côté, le SCOT de la Narbonnaise offre à la charte éolienne du PNR une valeur légale inattendue. En effet, les élus du SCOT, dont font partie les élus du PNR, ont décidé de reprendre la charte éolienne dans son intégralité et de la rendre compatible³⁸⁵ avec le SCOT. Cette traduction administrative de la charte dans le SCOT rend désormais les orientations de celle-ci opposables. Dans la hiérarchie des normes administratives, la compatibilité de deux documents signifie la reconnaissance de l'esprit dans lequel des orientations, en l'occurrence relatives à l'éolien, ont été adoptées. La carte ci-après (cf. Carte 41) montre comment le SCOT a traduit les enveloppes de la charte éolienne dans son document. Le changement le plus significatif porte sur l'enveloppe nord, que les partenaires de la charte éolienne du PNR avaient volontairement peu précisée en raison de sa position extra-territoriale. En passant au niveau du SCOT, soit à un échelon supérieur, il y a eu une création d'informations : les élus du SCOT ont décidé une implantation éolienne supplémentaire dans la basse plaine de l'Aude (enveloppe n°2, carte 41) et une densification de l'existant dans le Minervois (enveloppe n°1)³⁸⁶.

³⁸³ Entretien avec la DDE de l'Aude, le 2 novembre 2006.

³⁸⁴ Courrier de M. Antolini (SER) et de M. Armitano (FEE), du 24 octobre 2005, adressé au Préfet de l'Aude. Ce courrier est accompagné d'une analyse critique de 6 pages du PPEA.

³⁸⁵ Les élus du SCOT n'étaient pas obligés, au moment de l'approbation du SCOT, d'intégrer la charte éolienne du PNR ni, surtout, de lui accorder une valeur légale en la rendant compatible. Néanmoins, le président du PNR a pesé en ce sens, et ceci se trouve aller dans le sens de la récente loi sur les PNR, loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, dont le décret n° 2007-673 du 2 mai 2007 modifie, en son article 12, le Code de l'environnement en ces termes : « [...] doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte, notamment, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les cartes communales [...] ».

³⁸⁶ A noter une erreur de légende sur cette carte (Fig. 72) : l'enveloppe n° 4 doit prendre la légende de la n° 7.



Carte 41 : Carte des zones propices à l'implantation d'éoliennes³⁸⁷

Le SCOT précise que les projets éoliens devront dans tous les cas respecter les préconisations environnementales et paysagères de la charte éolienne, ainsi que celles du PPEA. De notre point de vue, le SCOT amende la charte éolienne d'orientations très générales, mais il ne les a pas fondée sur un dialogue des échelles, tel que présenté auparavant. Ainsi, le chargé de mission du SCOT explique :

« Nous, l'idée dans le SCOT, c'est de dire qu'on doit s'arrêter [de mettre des éoliennes] quand on arrive dans les contreforts trop élevés du Minervois [parlant de l'enveloppe nord sur laquelle les élus ont décidé de nouvelles implantations]. Ce qui veut dire... que là on met un trait un petit peu n'importe comment, là [désignant la zone nord], mais il y a aura blocage

³⁸⁷ Source : SCOT de la Narbonnaise, Document général d'orientation, novembre 2006.

si on commence à monter trop haut dans le Minervois. Après, que ça soit en dessous de cette courbe de niveau ou au-dessus... le SCOT réfléchit par grandes patates. C'est des logiques moins précises que ce qu'a approuvé le PNR » (Entretien avec le SCOT de la Narbonnaise, le 10 avril 2007)

Ainsi, à la différence de la charte éolienne du PNR, la question du site et les préoccupations pour les grandes échelles ne sont pas présentes au niveau de la planification. Le manque d'expériences significatives sur cette enveloppe nord ne nous permet pas de tirer davantage de conclusions sur la portée de la charte éolienne du PNR et les effets de sa traduction dans le SCOT.

2.2. L'enveloppe de Portel-des-Corbières : un compromis « politico-technico-environnemental » qui ne fonctionne pas

L'enveloppe de Portel-des-Corbières avait fait l'objet de négociations entre la DIREN et la mairesse, avant d'être reconnue par la charte éolienne du PNR. Or, le projet, bien que situé dans une enveloppe, a été refusé par les services de l'État en 2005. Le PNR reconnaît aujourd'hui que cette enveloppe repose sur un « *compromis technico-environmentalopolitique* »³⁸⁸ très délicat. Pour la commune de Portel-des-Corbières, ce ne sont pas les enjeux environnementaux ou paysagers qui ont été un facteur de blocage du projet, mais quelques personnes très influentes :

« Ça a soulevé tout un tas de problèmes qui n'étaient pas des problèmes de vision, ni rien... mais des problèmes politiques. En ce sens que on a eu contre nous une personne qui avait une maison de son père là-haut, qui était Mme D'Arcourt, qui est la belle-sœur de M. De Robien, le ministre, et qui s'était fait appuyer en ce sens par le propriétaire de l'abbaye de Fontfroide, qui est M. D'Andoque de Sérège. Donc, voyez, on n'avait affaire qu'à des DE... il n'y avait pas moyen de lutter » (Entretien avec la commune de Portel-des-Corbières, le 2 novembre 2006).

Pour le développeur éolien, le projet a été l'objet d'un « *bombardement de 'particules'* », qui s'est traduit par des pressions au niveau des services de l'État :

« On monte ce dossier-là, qui est un dossier a priori pas mauvais... il y a des contraintes environnementales, mais c'est pas un des dossiers les plus angoissants que j'ai montés. Et puis là, D'Arcourt mobilise son grand-oncle De Robien qui, lui, commence à foutre la

³⁸⁸ Entretien avec le PNR de la Narbonnaise, le 31 octobre 2006.

pression sur la préfecture. La DDE commence à avoir des doutes sur le dossier. La DIREN, en catastrophe, avec D'Andoque, monte un périmètre de protection de l'Abbaye de Fontfroide, enfin plus exactement du massif de Fontfroide [...] La DDAF dit qu'on est dans ce massif hautement inflammable de la Clape... qui se trouve à l'est de Narbonne ! Pour couronner le tout, on nous nomme un commissaire enquêteur qui est membre actif de Vent de Colère et qui, en toute objectivité, rend un avis défavorable sur ce dossier [...] on se fait tuer le dossier par l'État » (Entretien avec JMB Energie, le 7 novembre 2006).

La DDE estime que cette enveloppe fortement sollicitée par les élus locaux et contestée par l'État est aujourd'hui une « *coquille vide* »³⁸⁹. Suite à cet épisode, l'association ECCLA, favorable à l'éolien, s'interroge sur la portée de la charte éolienne :

« Le préfet a refusé sans donner de justification. Donc, du coup, Energie du Midi qui avait bossé pendant deux ans pour intégrer son parc selon la charte, a dit : moi, j'ai respecté 100 % de la charte et à la fin le parc ne me soutient pas et le préfet me refuse ! Donc, du coup, Energie du Midi a dit : à quoi ça sert de faire un plan paysager si, de toute façon, quand on respecte tout ce qu'il y a dedans, vous refusez ?! Et le préfet n'a pas répondu » (Entretien avec ECCLA, le 6 novembre 2006).

Dans les faits, le projet a fait l'objet de multiples procédures administratives. En substance, la préfecture de l'Aude a refusé d'attribuer le permis de construire, le 12 mai 2004, en raison du caractère environnemental et patrimonial du site, des risques d'incendies et enfin du refus de l'autorisation de défricher. Suite à une requête du porteur du projet devant le tribunal administratif, en juillet 2004³⁹⁰, ce dernier a enjoint, le 21 janvier 2005, à l'administration d'instruire un nouveau permis de construire. La préfecture a renouvelé son refus pour les mêmes raisons que précédemment, décision confirmée par le tribunal administratif en février 2005³⁹¹.

In fine, bien qu'Urbane ait identifié un potentiel sur cette enveloppe en accord avec les exigences de la DIREN, toute possibilité de parc éolien semble gelée. Cette expérience ne constitue pas véritablement un plan d'épreuve des orientations de la charte, au sens où des influences extérieures sont venues, semble-t-il, fausser le compromis qui avait été trouvé entre les élus et les services de l'État lors de la discussion de la charte. Néanmoins, en l'état actuel des choses, cela montre la portée relative de la charte face au rôle instructeur des services de l'État.

³⁸⁹ Entretien avec la DDE de l'Aude, le 2 novembre 2006.

³⁹⁰ Mémoire en réplique porté par la SNC du parc éolien de Mongerolle devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 20 juillet 2004, 17 p.

³⁹¹ Avis du Tribunal Administratif de Montpellier, le 10 février 2005, 7 p.

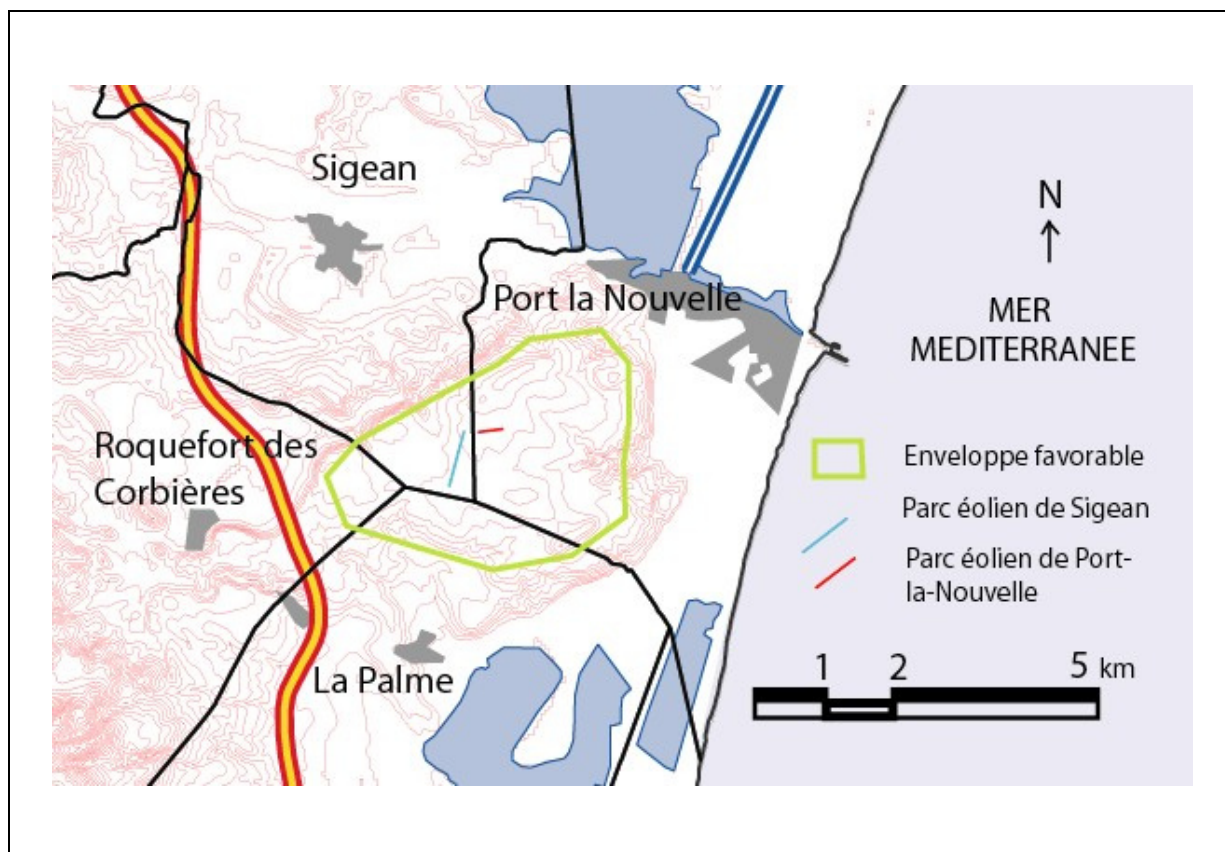
2.3. L'enveloppe de Port-la-Nouvelle, Sigean, La Palme et Roquefort : repenser un paysage éolien pour attraper le vent sans attraper les oiseaux

L'enveloppe de Port-la-Nouvelle, Sigean, La Palme et Roquefort couvre le plateau de Garrigue Haute. Détaché du massif des Corbières, ce plateau occupe une position singulière à environ deux kilomètres du littoral, pris en tenailles entre l'étang de Leucate / La Palme au sud et de Bages / Sigean au nord (cf. Carte 42). Figurant parmi les premiers sites éoliens français, il accueille trois projets successifs (1991, 1993, 2000). Sur ce plateau, sont mises en scène des éoliennes de tailles et de générations technologiques différentes (cf. Photo. 37), très visibles sur ce promontoire.

La charte retient pour ce site une stratégie de densification des parcs éoliens existants. Elle fonde cette orientation sur deux raisons principales : la taille du plateau et l'existence de parcs éoliens anciens ; sa localisation séparée du massif des Corbières, en retrait par rapport au littoral et aux étangs, et à proximité d'équipements de type industriel (zone portuaire). Tout ceci plaide pour un renforcement plutôt qu'un essaimage. Pour le PNR, il ne s'agit pas seulement de densifier l'existant mais de renouveler certaines machines et de réorganiser le site :

« Il serait intéressant d'enlever certaines machines existantes au terme de leur période d'exploitation. C'est des machines qui ont été implantées en 1993. Elles ont un contrat d'exploitation sur 15 ans, donc ça mène en 2008. On y arrive bientôt... c'est un premier exemple pour montrer comment on peut gérer l'éolien dans le temps et, pour nous, c'est un super exemple de montrer qu'on peut aussi démanteler des machines et recomposer le paysage différemment » (Entretien avec le PNR de la Narbonnaise, le 31 octobre 2006).

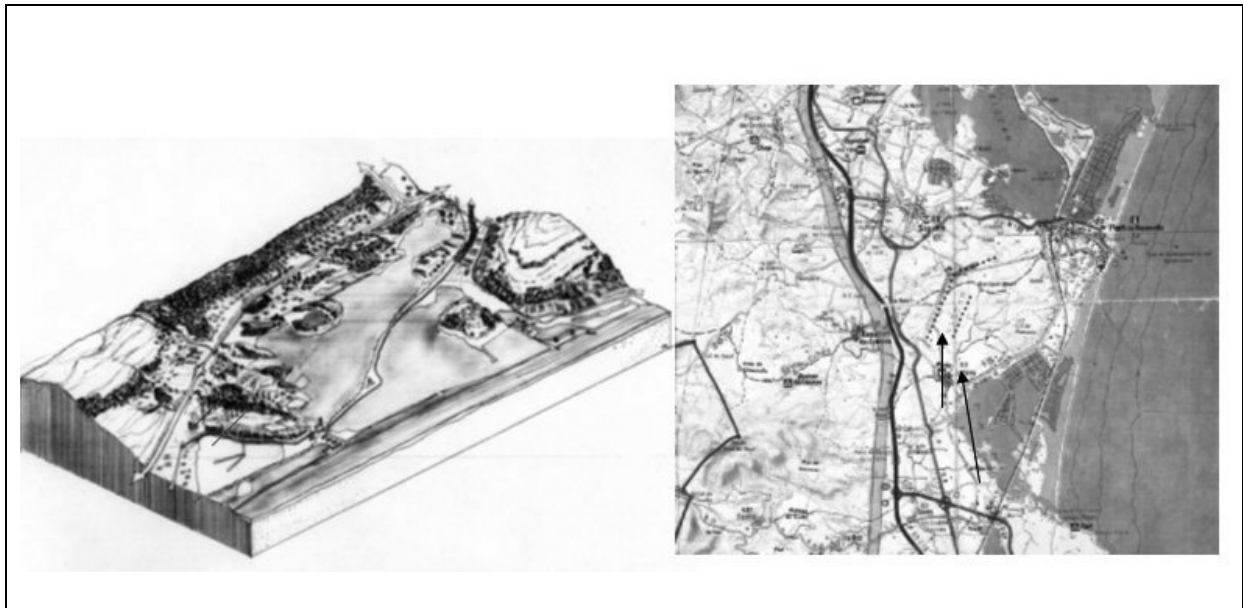
Cette enveloppe constitue un cas d'école exceptionnel : il s'agit d'une des premières expériences de *re-powering* en France, c'est-à-dire de renouvellement d'un parc éolien. Dans des pays comme l'Allemagne, où le développement éolien, initié plus tôt qu'en France, est en phase de maturité, le remplacement des machines est une problématique présente depuis quelques années. Les expériences étrangères montrent que la tendance est au remplacement des anciennes éoliennes de quelques centaines de kilowatts, implantées dans les années 1990, par des éoliennes plus puissantes, de plusieurs MW. Les enjeux sont très importants : c'est à la fois la possibilité d'intervenir, avec le recul de l'expérience, sur la composition d'un paysage éolien tout en engageant de nouvelles problématiques paysagères liées à des machines plus modernes.



Carte 42 : Implantation des parcs éoliens de Sigean et Port-la-Nouvelle sur le plateau de Garrigue Haute³⁹²

La carte ci-dessus (cf. Carte 42) montre l’implantation des parcs éoliens de Sigean et de Port-la-Nouvelle sur le plateau de Garrigue Haute. Elle mentionne de façon schématique l’enveloppe favorable retenue par la charte éolienne. Cette dernière avait fait trois préconisations principales en cas de densification : orienter les éoliennes parallèlement au rivage et entre elles ; supprimer les cinq éoliennes du parc de Port-la-Nouvelle qui forment un entonnoir préjudiciable à la migration des oiseaux ; enfin, éloigner les futures éoliennes des falaises, de façon à diminuer l’impact visuel et à limiter la gêne pour l’avifaune (survol des falaises). Un bloc-diagramme et une carte donnent une idée de l’esprit de ces modifications (cf. Fig. 55 et 56).

³⁹² Source : réalisation de l’auteur à partir des cartes gracieusement mises à disposition par l’agence Urbane.



Figures 55 et 56 : Bloc-diagramme et carte de simulation de l'implantation des éoliennes sur le plateau de Garrigue Haute³⁹³

Alors que des porteurs de projet se sont manifestés pour intervenir sur ce plateau, la commune de La Palme a souhaité transcrire dans son PLU, l'enveloppe favorable définie par le PNR. Le maire, peu favorable au départ à l'intervention du PNR dans le domaine éolien, reconnaît que la charte a, dans son cas, permis à des projets en souffrance depuis quinze ans d'avancer de façon significative³⁹⁴. À l'occasion du passage du POS en PLU, de 2004 à 2006, le PNR a assisté la commune de La Palme dans la création d'une parcelle Ne (naturel éolien) ; le bureau d'étude chargé du PLU a délégué à l'agence Urbane l'expertise spécifique à ce zonage éolien. Pour le PNR, c'est l'occasion d'aller au-delà des premières préconisations et d'établir des orientations plus fines. Pour la directrice de l'agence Urbane, ce zonage Ne était une façon de mettre la charte en pratique et d'intégrer de nouvelles échelles à la réflexion :

« C'était assez intéressant tout d'un coup de passer à une échelle un petit peu plus précise. On avait posé un principe qui disait : il y a des endroits où on peut conforter l'existant, pérenniser et peut-être recomposer. Et tout d'un coup, on nous demande de faire l'exercice à l'échelle d'une commune. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'on sait dans quelle logique on est dans un zonage général, et puis, quand on est dans du particulier tout d'un coup, comment ces choses-là peuvent fonctionner ou pas, jusqu'où on va ? » (Entretien avec l'agence Urbane, le 20 novembre 2006).

³⁹³ Source : agence Urbane, cabinet Ectare – Charte du développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise, 2002.

³⁹⁴ Entretien avec le maire de La Palme, le 11 avril 2007.

Ce zonage Ne engage une descente en échelle qui réactive le travail symptomatologique : des principes généraux ont été posés mais que signifient-ils au regard d'un contexte d'action plus précis ? Reculer les éoliennes du plateau, mais de combien ? Faire des lignes d'éoliennes parallèles, mais avec quel intervalle ? La question est de savoir si les milieux géographiques constituent un plan d'épreuve pour trancher ces questions. Voici les éléments préconisés par Urbane pour cette zone NE (cf. Fig. 57).

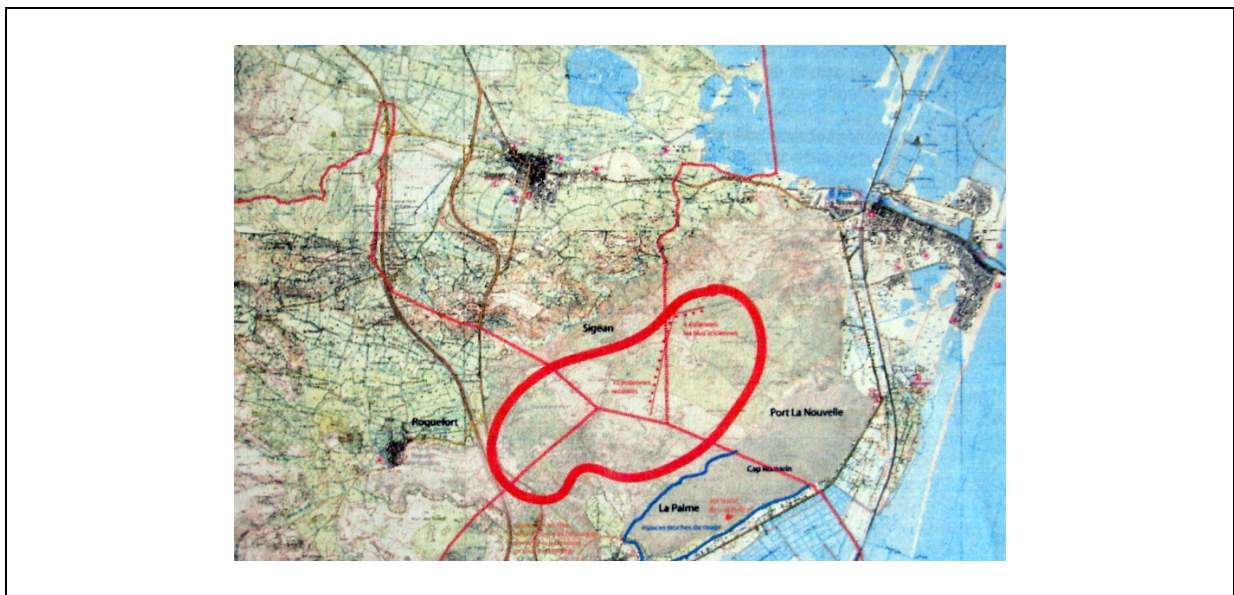
Principes de la charte éolienne du PNR	Application dans le PLU de La Palme
Le rapport au littoral : un éloignement du littoral	Se tenir derrière les reliefs du Cap Romarin et du Cortals d'Aval pour respecter les espaces proches du rivage
Le rapport au bourg : un éloignement de la limite des falaises pour amoindrir l'impact visuel	Se tenir au moins à 1 km à vol d'oiseau du bourg de façon à garantir la compatibilité des rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes pour le voisinage. Ne pas passer sous la côte altimétrique de 60 m.
Le rapport aux couloirs de migration des oiseaux : éviter les implantations perpendiculaires à la migration et limiter la gêne de l'avifaune dans l'implantation des éoliennes	En cas de création de nouvelles lignes d'éoliennes, supprimer les quatre éoliennes existantes – les plus anciennes - qui deviendraient un obstacle majeur lors des migrations (Fig. 77).
Composition paysagère : orientation parallèle au rivage des éoliennes	S'appuyer sur la structure nord-sud créée par les lignes existantes, privilégier des implantations parallèles cohérentes avec la structure nord-sud existante et en accord avec les co-visibilités dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Comme il s'agit d'une densification, l'homogénéité du matériel à installer en référence à l'existant est essentielle, de même que le traitement des lignes d'éoliennes en véritable double alignement et non en quinconce ou en bouquet (Fig. 77). La distance à prévoir entre les lignes est d'au moins deux fois la distance existante entre les éoliennes actuelles.

Figure 57 : Préconisations de l'agence Urbane pour le zonage NE de La Palme³⁹⁵

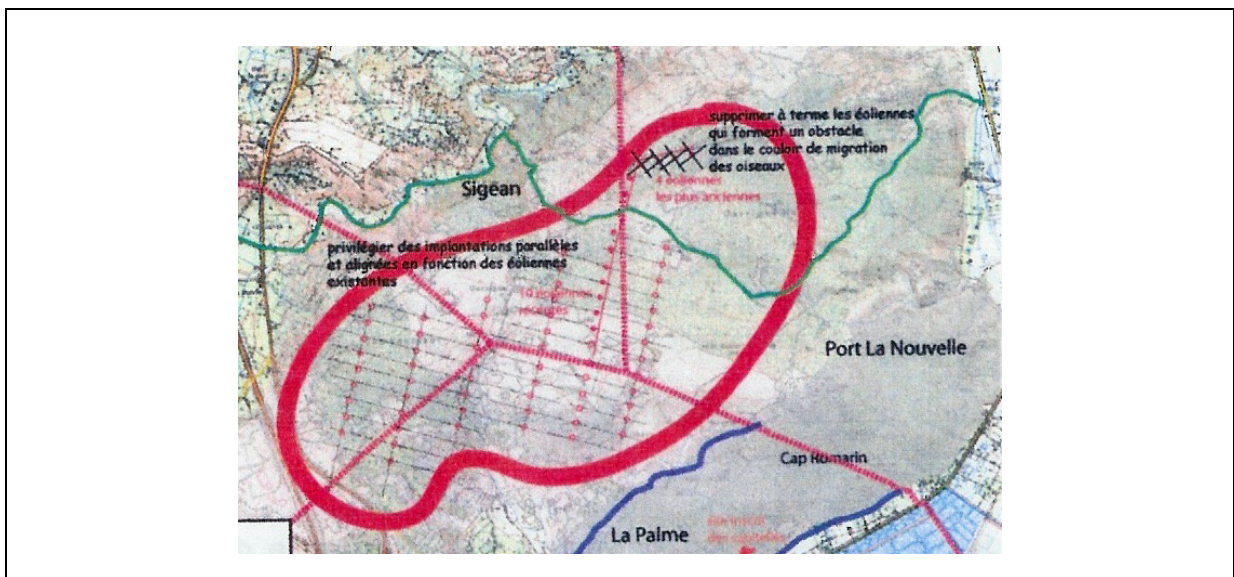
De manière générale, il apparaît que les principes retenus lors de la charte éolienne ont tous trouvé une traduction concrète dans le PLU de La Palme. Quatre éléments ont été déterminants dans la proposition formulée par Urbane pour ce zonage NE : la topographie, le type d'éoliennes déjà installé, l'avifaune et la lisibilité paysagère. Ce travail a appelé de nouveaux allers-retours avec le terrain et a permis à l'agence de construire des repères plus

³⁹⁵ Agence Urbane. Document de travail. PLU de La Palme. Eléments pour le rapport de présentation. Proposition de zonage éolien, avril 2005, 8 p.

précis (cf. Fig. 57) pour encadrer le développement éolien sur le plateau. Sa proposition cartographique (cf. Carte 44) intègre ces nouvelles informations et propose explicitement un projet paysager. Néanmoins, son canevas géométrique reste indicatif, l'échelle de la carte ne permettant pas de situer précisément les éoliennes. Encore une fois, l'agence, en posant un cadrage du problème (les préconisations) et en proposant une hypothèse d'aménagement et de projet paysager (la simulation de mise en site), place les porteurs de projets éoliens en situation d'expérimentation. Cette forme d'anticipation n'est pas prédictive mais exploratoire.



Carte 43 : Parc éoliens situés dans l'enveloppe favorable du plateau de Garrigue Haute³⁹⁶

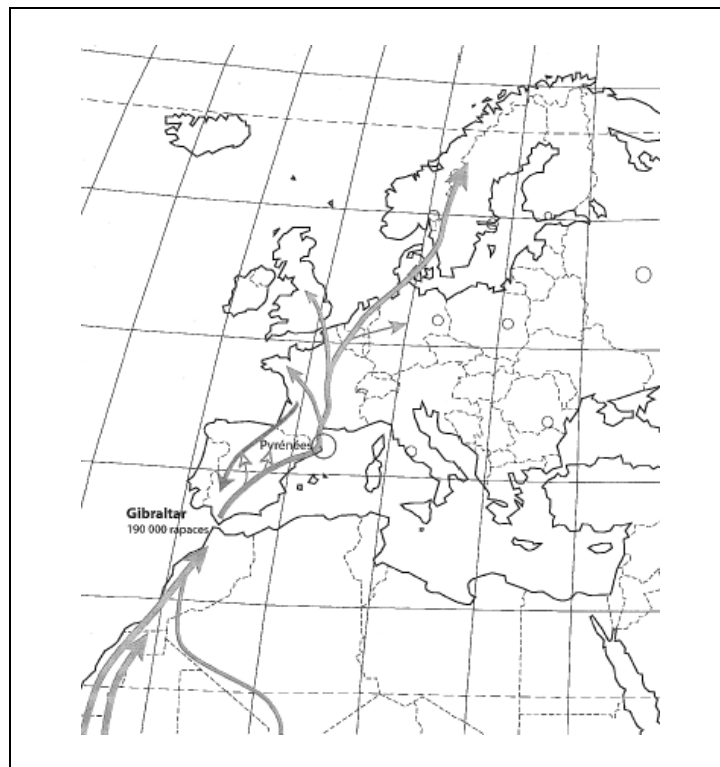


Carte 44: Illustration du principe de l'implantation parallèle des lignes d'éoliennes

³⁹⁶ Source des cartes 43 et 44 : Urbane, PLU de La Palme, Eléments pour le rapport de présentation, avril 2005.

La stratégie d’implantation proposée par Urbane s’inscrit tout à fait dans l’esprit des premières préconisations issues de la charte. Une étude plus fine du terrain a permis de mieux cerner le potentiel éolien de ce plateau en proposant non plus deux (cf. Carte 43), mais cinq à six lignes d’éoliennes (cf. Carte 44). Au regard des critères pris en compte par Urbane, il apparaît que la lisibilité paysagère (avoir des lignes parallèles et non en quinconce ou en bouquet) et la sensibilité à l’avifaune ont été déterminantes. De nombreux entretiens avec des ornithologues nous permettent d’affiner l’idée que la prise en compte du milieu géographique, et en particulier des oiseaux, a été déterminante dans la mise en site de ce parc éolien.

La particularité du plateau de Garrigue Haute, et du littoral audois plus généralement, est qu’il constitue un couloir stratégique pour les oiseaux migrateurs, entre l’Europe et l’Afrique (cf. Carte 45).



Carte 45 : Le littoral audois : un couloir stratégique pour les oiseaux migrateurs³⁹⁷ (migrations pré-nuptiales sud-nord et post-nuptiales nord-sud)

Les conditions topographiques et éoliennes dans ce couloir sont favorables au franchissement des Pyrénées. Ce type de couloir migratoire est emprunté par une grande

³⁹⁷ Source : Cambrony Michel (2003). Eolien et avifaune : les parcs éoliens des Corbières et la migration des oiseaux. *Colloque national, organisé par l’Institut Européen d’Ecologie et l’Association Multidisciplinaire des Biologistes de l’Environnement*, « L’éolien en France : mythe et réalité », Metz, 12 février 2003, 17 p.

variété d'oiseaux, et en particulier des planeurs comme les grands rapaces ou la cigogne noire. De façon générale, ces oiseaux s'aident des vents ascendants pour s'élever. De tels courants sont soit d'origine thermique (les « thermiques » sont provoqués par la différence de température entre le sol et l'air), soit d'origine orographique, lorsqu'une masse d'air est forcée à se déplacer en altitude par un relief. Les oiseaux en migration sont donc très attentifs aux courants éoliens et à la nature de la topographie, les deux étant liés. La configuration des reliefs sur le littoral audois provoque un changement des voies migratoires en fonction des conditions du vent, comme l'explique la LPO :

« Nous, c'est vraiment un contexte très spécial [...] : quand il y a la Tramontane nord-ouest, tu as les oiseaux [qui] sont embarqués près de la mer [...] s'ils arrivent au-dessus de la mer, ils sont foutus. Ils n'arriveront pas à passer et ils se noient. Ça arrive. Ils perdent de l'altitude, ils sont obligés de ramer et, comme un vautour ou une cigogne ça n'est pas fait pour ça, très vite ils s'épuisent et ils se noient. Leur seule chance c'est de regagner le trait de côte. Au pire, si le vent est très fort, ils s'arrêtent, surtout pour ne pas partir en mer [...] voilà pourquoi on a un enjeu très particulier ici, on a un littoral nord-sud, un vent nord-ouest, cette configuration est très particulière, très locale [...] le couloir de migration est relativement défini mais, globalement, la largeur du couloir sera proportionnelle à la vitesse du vent. Dès que le vent de nord s'arrête, les oiseaux vont complètement s'éparpiller et ils vont passer beaucoup plus haut et de façon beaucoup plus diffuse » (Entretien avec la LPO de l'Aude, le 7 novembre 2006).

Les migrations dans ce couloir de quelques kilomètres de large, enserré par les Corbières maritimes et le littoral, sont quantitativement impressionnantes : environ 40 000 rapaces (19 espèces), 1500 cigognes (2 espèces) et 1 000 000 de passereaux (plus de 40 espèces) empruntent ce couloir chaque année. Il s'agit d'un lieu unique en Europe pour observer les migrateurs. Deux points d'observation sont très appréciés des ornithologues : le plateau de Leucate pour les migrations prénuptiales, et le Roc de Conilhac près de Gruissan pour les postnuptiales. La densification des éoliennes sur cette partie littorale a conduit les naturalistes à changer de points d'observation et à développer de nouvelles méthodes pour en observer les effets sur les oiseaux. Cette préoccupation a émergé avec la multiplication des demandes des administrations et des développeurs qui désiraient intégrer des données fines sur l'avifaune dans les études d'impact. Parallèlement, les ornithologues ont développé leurs propres recherches éthologiques.

Les méthodes d'observation traditionnelles sont l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) et l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA), les plans quadrillés, les itinéraires échantillons

ou encore les comptages bruts (André, 2006³⁹⁸). De façon générale, ces méthodes consistent à rationaliser les « contacts », c'est-à-dire les observations *in situ* avec les espèces chantantes ou qui se déplacent, pour estimer de façon quantitative la présence de chaque espèce sur un espace donné. L'arrivée de l'éolien a stimulé l'intérêt pour de nouvelles observations : les collisions d'oiseaux avec les éoliennes et les réactions des oiseaux à la présence des machines.

« Avant l'éolien, il y avait différentes méthodes d'observation [...] Cependant, on n'en faisait pas des cartes, c'était juste des comptages [...] les ornithologues savent quel spot choisir en fonction du temps et de la période de l'année [...] mais les trajectoires des oiseaux n'étaient pas cartographiées » (Entretien avec le responsable national de la LPO chargé de l'éolien et des enjeux avifaunes, le 27 avril 2007).

L'observation des comportements est une approche que la LPO a généralisée au niveau national à partir des expériences menées sur Port-la-Nouvelle.

« Cette méthode vient de ce qui s'est fait à Port-la-Nouvelle et du suivi de la bibliographie internationale. Le but est de répondre à une série de questions, la principale étant d'évaluer la proportion d'oiseaux volant au niveau des pales... dans une zone à risque » (Entretien avec le responsable national de la LPO chargé de l'éolien et des enjeux avifaunes, le 27 avril 2007).

Cette méthode nouvelle, appelée le *micro-siting* (LPO, 2007), consiste à observer les comportements des oiseaux sur un site donné et a pour but de contribuer à un positionnement très précis des éoliennes. En 1997, alors que le protocole était encore émergent, les observateurs de Port-la-Nouvelle expliquaient dans leur rapport :

« [...] il ne s'agit pas d'effectuer un suivi migratoire classique, où tous les oiseaux sont identifiés et comptés de l'aube au crépuscule pendant toute la période de migration. Le but n'est pas un comptage exhaustif des migrateurs, mais une observation attentive de leurs comportements à l'approche des éoliennes en fonction des conditions météorologiques » (Abies, Géokos et LPO, 1997³⁹⁹).

En 1997, le plateau de Garrigue Haute ne compte encore que cinq éoliennes. Les observateurs s'inspirent du protocole utilisé lors des camps de migration, c'est-à-dire choisir un point d'observation unique. Ils situent leur point d'observation en marge de la ligne d'éoliennes, à 75 mètres environ, sur une légère hauteur, de façon à contempler le théâtre des

³⁹⁸ André Yann (2006). *Protocoles de suivis pour l'étude des impacts d'un parc éolien sur l'avifaune*, 21 p.

³⁹⁹ Abies, LPO Aude et Geokos consultats (1997). *Suivi ornithologique du Parc éolien de Port-la-Nouvelle. Rapport Final*, 66 p.

opérations (cf. parc éolien de Port-la-Nouvelle, Carte 42). Les critères d'observation sont les suivants : conditions météorologiques, espèce, type de vol, hauteur de vol, réaction face à l'éolienne et type de réaction, distance d'anticipation. En substance, ils n'observent aucun cas de mortalité par collision (Abies, Géokos et LPO, 1997). Les principaux enseignements concernent les effets indirects des éoliennes, en particulier la dépense d'énergie supplémentaire pour les oiseaux qui modifient leur trajectoire de vol. Sur le plateau de Garrigue Haute, la modification de trajectoire la plus courante est la bifurcation, laquelle crée des situations à risques en entraînant des oiseaux vers des lignes électriques ou l'autoroute. Les ornithologues s'aperçoivent aussi que les oiseaux adaptent leurs trajectoires à l'organisation topographique des lieux et ils commencent à distinguer chez les espèces des compétences différentes dans le franchissement des éoliennes. Le point fort de cette expérimentation est de typifier et de quantifier la nature des réactions des oiseaux, mais elle n'en donne aucune traduction cartographique.

En 2001, l'expérience est renouvelée sur le plateau de Garrigue Haute (Abies et LPO, 2001⁴⁰⁰). Entre-temps, la commune de Sigean a donné son accord pour un parc de dix éoliennes dont l'implantation est quasiment perpendiculaire à la première ligne de machines (cf. Carte 42). À elles deux, elles ont un « effet d'entonnoir » qui peut perturber les migrations. Pour évaluer cette nouvelle configuration, les ornithologues modifient leur protocole : les observateurs sont au minimum deux, un sous les éoliennes et un en amont, ils communiquent par talkies-walkies et veillent à leur camouflage. Cette nouvelle disposition doit permettre de mieux couvrir la zone d'observation.

Le rapport précise que cette méthodologie n'est efficace que lorsque « *les ornithologues ont été contraints d'effectuer quelques heures de suivi ensemble* » (Abies et LPO, 2001, p. 19). Par ailleurs, la fiche de terrain est amendée de critères plus détaillés : par exemple, l'utilisation spatiale du plateau par les oiseaux est catégorisée en trois zones (A, entre la mer et les éoliennes ; B, la zone des éoliennes ; C, entre les éoliennes et les Corbières) ; la hauteur de vol est détaillée en quatre catégories (1, en dessous des pales des éoliennes ; 2, au niveau des pales ; 3, au-dessus des éoliennes ; 4, très haut), etc. En pratique, l'observateur le plus en amont signale l'arrivée de groupes d'oiseaux à l'observateur situé sous les éoliennes. Chaque oiseau est ainsi suivi jusqu'au franchissement des lignes

⁴⁰⁰ Abies et LPO Aude (2001). *Suivi ornithologique des Parcs éoliens du plateau de Garrigue Haute (Aude). Rapport Final*. Etude financée par l'ADEME, 59 p.

d'éoliennes. Là aussi, les ornithologues ont affiné la typification des comportements (cf. Fig. 58).

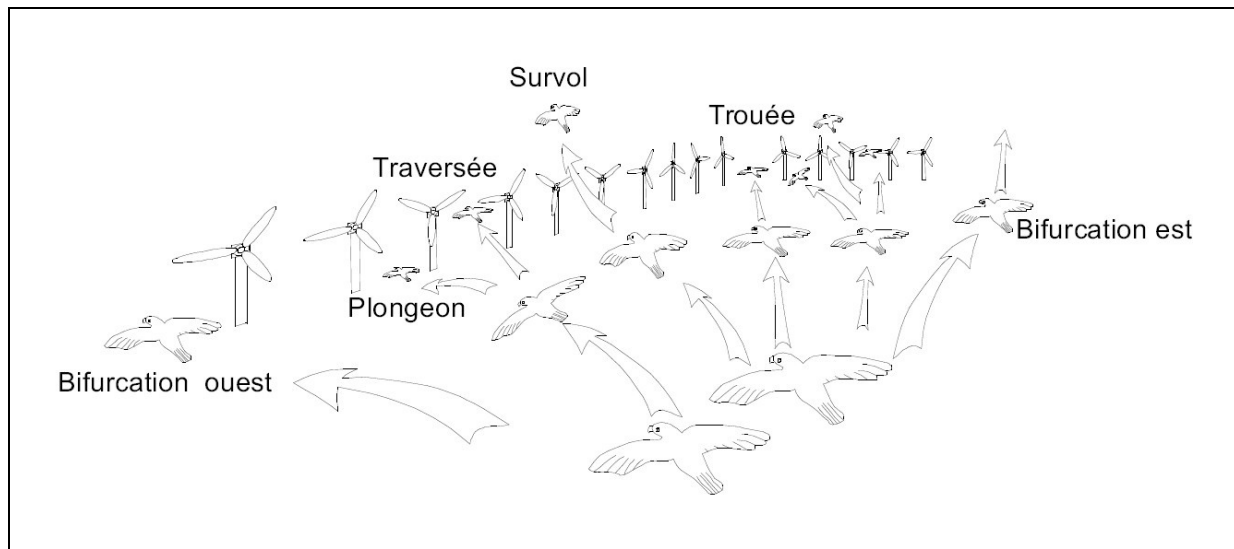


Figure 58 : Les différents types de réactions face aux éoliennes⁴⁰¹

Cette nouvelle étude a pour objectifs de comprendre l'utilisation spatiale du plateau par les migrateurs, d'identifier leurs modalités de passage, d'observer le comportement des oiseaux à l'approche des éoliennes et de valider ou non l'efficacité de la « trouée » (cf. la figure 58 ci-dessus reprend la configuration des éoliennes sur le plateau de Garrigue Haute) de 190 mètres entre les deux parcs.

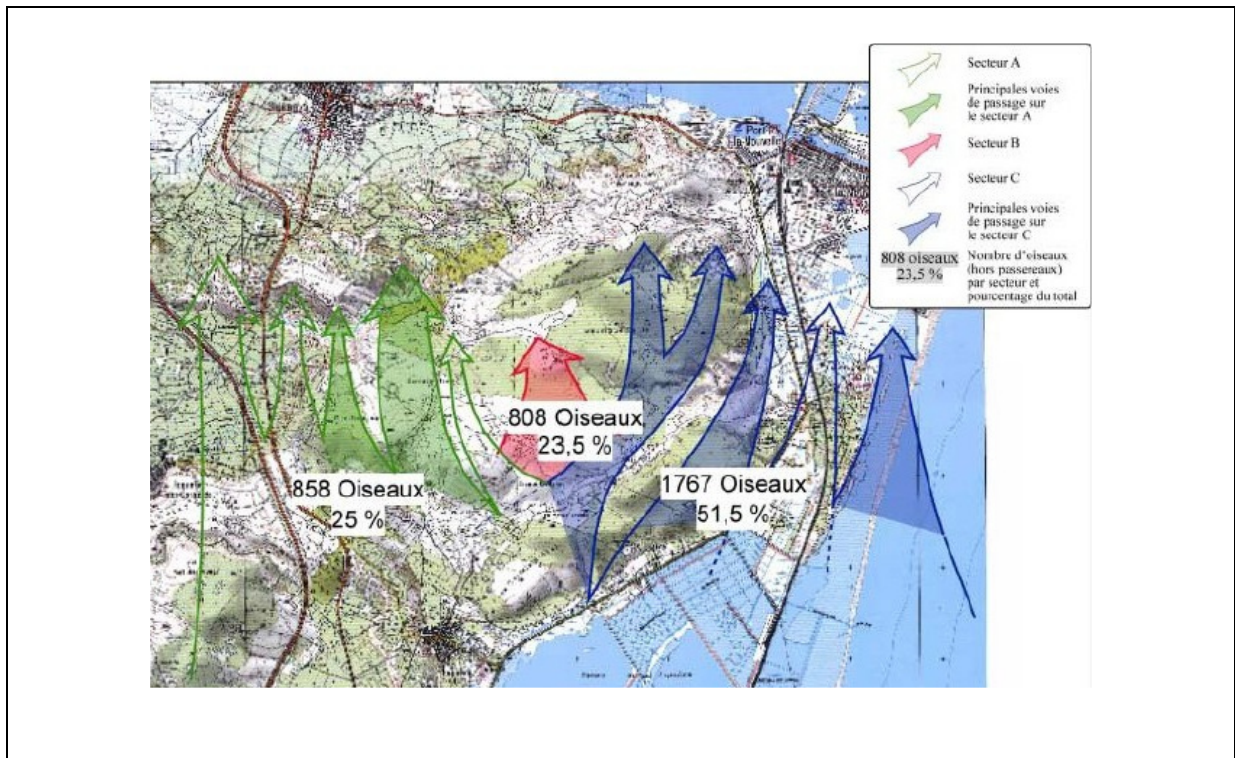
Les ornithologues insèrent le *micro-siting* dans une réflexion qui se déploie suivant trois échelles : à petite échelle, la migration est avant tout l'expression d'un parcours dans lequel les parcs éoliens constituent des obstacles potentiels et un facteur d'épuisement supplémentaire pour les oiseaux ; à l'échelle locale, la configuration générale des lieux, comme ici le plateau de Garrigue Haute, est aussi un obstacle que les oiseaux franchissent ou contournent ; enfin, à l'échelle des sites éoliens, l'implantation des machines agit différemment sur le comportement immédiat des oiseaux. *In fine*, les oiseaux migrateurs font dialoguer ces différentes échelles d'observations et la LPO, loin de ne s'intéresser qu'aux impacts ponctuels des parcs, se préoccupe de l'organisation des bassins éoliens dans leur ensemble. L'observation du comportement des oiseaux devient donc un élément clef pour la planification du développement éolien et la mise en site des parcs éoliens.

⁴⁰¹ Source : Yvain Dubois, in Abies et LPO, 2001.

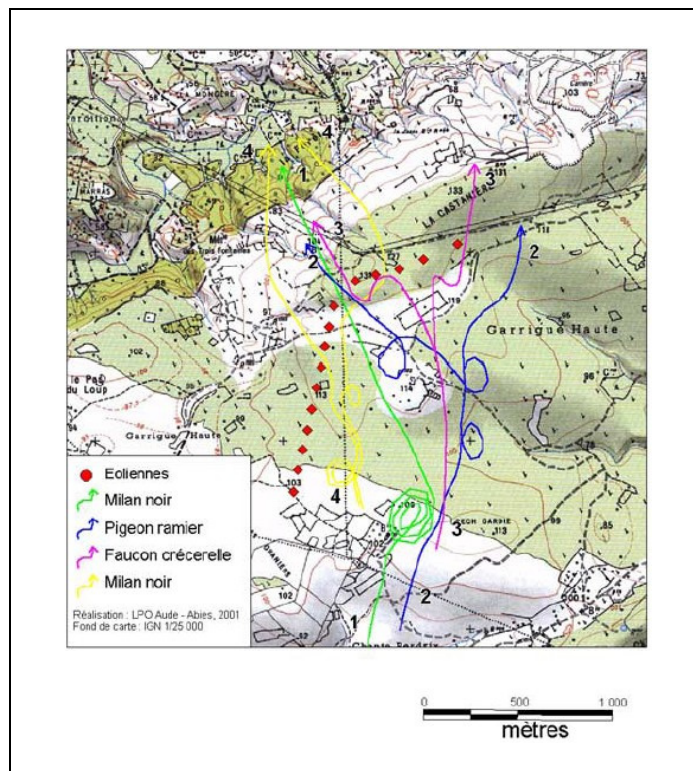
La session d'observation de 2001 a produit des résultats très précis sur le comportement des oiseaux. Tout d'abord, l'utilisation spatiale du plateau est mieux identifiée : la majorité des oiseaux (52,7 %) passe entre la mer et les éoliennes (secteur A) tandis que 1/5 franchit le parc éolien (secteur B). Il apparaît aussi que les espèces ont des secteurs privilégiés : par exemple, les Milans Noirs passent davantage sur le A, les Busards des roseaux sur le B, et les Circaètes sur le C. Ces tendances témoignent moins d'affinités spécifiques avec ces secteurs que de la capacité des oiseaux à tirer parti de la topographie en fonction des vents : par exemple, sur le secteur A (maritime) « *les oiseaux profitent de l'abri du plateau et du versant sud, mieux exposé et plus chaud, pour se protéger du vent et prendre de l'altitude plus facilement* » (Abies et LPO, 2001, p. 26). Ce faisant, les ornithologues sortent d'une logique de comptage brut et territorialisent leurs observations. Ils produisent de nouvelles données cartographiques donnant à voir des micro-voies de passage autour et sur le plateau (cf. Carte 46).

Les ornithologues observent aussi que la taille du vol, c'est-à-dire le nombre d'oiseaux rassemblés à l'approche du plateau, influence la stratégie de franchissement : moins les oiseaux sont nombreux, plus ils empruntent le secteur B, c'est-à-dire un comportement de franchissement plutôt que de contournement. Dans ce cas, les ornithologues affinent leurs observations sur les réactions⁴⁰² des migrateurs face aux éoliennes : chaque espèce est caractérisée d'après ses réactions de pré-franchissement (séparation de groupe, demi-tour) à l'approche des éoliennes, et sa stratégie de franchissement (cf. Carte 47).

⁴⁰² Le rapport d'Abies et de la LPO rappelle qu' « un oiseau est considéré comme réagissant aux éoliennes quand un changement anormal et brutal est observé dans son vol migratoire. En effet, la plupart des espèces ont, en migration active, un vol direct dans une direction précise (vers le nord dans le cas de la migration prénuptiale). Une réaction se traduit le plus souvent par un changement de direction ou de hauteur de vol de l'oiseau, ou bien une hésitation face à l'obstacle » (Abies et LPO, 2001, p. 29).



Carte 46 : Micro-voies de passage des oiseaux sur le plateau de Garrigue-Haute⁴⁰³



Carte 47 : Exemples de situations à risque lors du franchissement des éoliennes (secteur B)

⁴⁰³ Source des cartes 46 et 47 : Abies et LPO, 2001

La carte ci-dessus (cf. Carte 47) présente des exemples de situations à risque lors du franchissement des éoliennes. Le *micro-siting* conduit à cartographier très finement les trajectoires des oiseaux, leurs hésitations et les stratégies de franchissement. Quantitativement, le premier type de réaction est le contournement des éoliennes par l'est (54 % des migrateurs), le second, le passage par la trouée (16,5 %). Le nombre de machines à l'arrêt influence également le choix de survoler, de passer entre les éoliennes ou de prendre la trouée.

In fine, il apparaît que les « cinq éoliennes de Port-la-Nouvelle engendrent nettement plus de réactions que les dix éoliennes de Sigean » (Abies et LPO, 2001, p. 43). Cela s'explique par le fait que les éoliennes de Port-la-Nouvelle sont parallèles à l'axe de migration alors que celles de Sigean sont perpendiculaires. Par ailleurs, les oiseaux empruntent plutôt la trouée entre les deux parcs que les espaces entre deux éoliennes, avec plus d'hésitations pour les grands oiseaux. En dehors des réactions immédiates, les migrateurs voient les éoliennes de loin et peuvent modifier leurs trajectoires très en amont du plateau, sauf si des conditions de vol difficiles les en empêchent.

Les préconisations pour ce site vont donc dans le sens d'une implantation des éoliennes parallèle à l'axe de migration, d'un espacement des lignes de plusieurs centaines de mètres ; mais aussi de l'aménagement de passages vierges de tout obstacle dangereux au sein d'un ensemble de parcs éoliens. Au regard de ces conclusions, le responsable de la LPO de l'Aude remarque :

« Au final, le hachoir à oiseaux n'existe pas vraiment mais ce qu'on est sûr, c'est que le parc éolien de Port-la-Nouvelle provoque des réactions qui ne sont pas typiques du passage. Donc des pertes énergétiques, nous, c'est comme ça qu'on le traduit... perte énergétique qui n'est absolument pas quantifiable... » (Entretien avec la LPO de l'Aude, le 7 novembre 2006).

Ces travaux ornithologiques sont intéressants, non seulement parce qu'ils constituent des cas d'école au niveau national dans le domaine éolien, mais aussi parce qu'ils nous montrent l'inventivité dont font preuve les naturalistes pour traduire le comportement animal en données spatiales utiles à la planification. Les oiseaux savent prendre le vent et, malgré les contraintes météorologiques, ont des comportements adaptatifs tout à fait intéressants dans la façon de composer avec le site. Comme l'indique la citation précédente, les migrateurs sont dans un rapport d'optimum énergétique avec leurs conditions de vol. L'arrivée de l'éolien leur impose de partager le vent et de négocier avec les développeurs la préoccupation commune d'une conversion optimale du vent en énergie. La question spatiale devient un enjeu clef de

ces négociations : comment organiser un parc éolien pour que les oiseaux puissent prendre le vent sans prendre les éoliennes ?

Pour répondre à cette question, les ornithologues changent d'échelle, modifient leur protocole et se concentrent sur les comportements. D'une certaine façon, l'émergence du *micro-siting* bouleverse la façon de penser la planification. Le présupposé des noces funèbres entre les éoliennes et les oiseaux est congédié au profit d'une logique d'expérimentation et de coadaptation. En ce sens, les oiseaux ne sont plus appréhendés en fin de projet, dans une logique d'impact, mais en amont – tel est le sens des préconisations intégrées dans la charte éolienne du PNR et reprises au niveau du PLU de La Palme.

Le *micro-siting* est une forme de symptomatologie : toute la question est de savoir comment les éoliennes affectent les oiseaux et sous quelles conditions elles peuvent devenir une composante de leur monde, et inversement. Il s'agit d'inventer les règles d'un nouveau mode d'existence. Ces règles, dont la nécessité est relative à petite échelle, gagnent progressivement en densité dans la charte éolienne à mesure que l'on entre, à grande échelle, dans une logique de projet et de mise en site des éoliennes. Cette attention pour le milieu géographique est motrice pour la planification. Au lieu de rabattre des règles abstraites sur une situation locale, c'est la reformulation constante du contexte de l'action en fonction des échelles mobilisées qui conduit à dégager des orientations successives ; celles-ci, mises bout à bout, forment alors un contexte de prise de décision. Cet exercice qui valorise, en fonction des échelles, la répétition du moment intronisateur de découverte du contexte ne fonctionne que sur le mode de la prudence – car la problématique éolienne ne peut traverser des cercles différents que si elle n'est pas arrêtée par une forme de prospective trop normative. La prudence consiste à la fois en une approche circonspecte, c'est-à-dire attentive aux qualités et à la singularité du lieu, et imaginative, de façon à surprendre entre les choses des rapports émergents.

Des projets éoliens sont actuellement en cours de réflexion sur le plateau de Garrigue-Haute et devraient prochainement être soumis à enquête publique. Historiquement, deux développeurs se partagent le site : la Compagnie du Vent sur Sigean / Port-La-Nouvelle, et EDF Energies Nouvelles sur La Palme / Roquefort. Le renouvellement du site les a incités à croiser leurs projets et à partager équitablement le nombre de MW installé. Nous avons rencontré un des deux porteurs de projet, JMB Energie, pour éclaircir, *in fine*, la stratégie d'implantation qui a prévalu sur ce plateau. Il apparaît que la charte éolienne du PNR et le travail d'Urbane sur le PLU ont globalement facilité la mise en place du projet :

« Vous avez des règles de base. On vous dit : alignement nord-sud... on vous demande de vous écarter des falaises [...] Nous, finalement, on n'a pas inventé grand-chose dans cette histoire-là [...] Après, vous avez la réflexion du Plan Paysager Audois qui dit, en gros, la même chose. Ce qui est intéressant dans ce projet-là, c'est que c'est un projet qui s'inscrit dans toutes les réflexions menées par les services de l'État [...] on est resté sur ces principes de base » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

Pour le développeur, la présence de documents de planification, convergents de surcroît, représente un gain de temps : ils lui permettent de se positionner plus facilement par rapport aux exigences des services concernés. Mais, au-delà des rapports simplifiés avec les administrations, il confirme que la charte éolienne du PNR et le travail d'Urbane sur le PLU avaient saisi très tôt la logique du site sur le plateau de Garrigue-Haute.

« Nous, on part de ça [schéma d'Urbane dans le PLU], on part de la charte du PNR, et on part de l'existant [...] là, on avait un alignement naturel [projet de Sigean] et ça aurait été idiot de le décaler [...] il faut le prolonger, et après repenser le reste à partir de cette base-là [...] celle-là est mauvaise [projet de Port-la-Nouvelle] [...] le problème de cette déviation des oiseaux, c'est d'une part que le couloir de la migration est perturbé par cet alignement-là, mais que, finalement, ça canalise les oiseaux vers cette zone-là qui est une zone à risque. Donc, de s'affranchir de ces cinq machines-là, ça obéit à la fois à une fluidité de la migration mais aussi au fait de pas perturber les oiseaux en les repoussant sur ces lignes électriques [...] La lisibilité du projet... le projet, il est très clair parce que, d'un point de vue fréquentation, c'est les axes routiers, la RN 9, l'A9. Donc, les gens, ils roulent nord - sud. La meilleure lisibilité du projet, c'est quand on est sur autoroute et qu'on voit une enfilade d'éoliennes. Si on avait des trucs en quinconce, c'était invivable et incompréhensible [...] Là, on a une ligne de falaise, c'est intéressant, ça aussi. On va chercher quelque chose qui est parallèle aussi à la ligne de falaise [...] Les lignes de force, elles sont toutes orientées nord – sud : le rivage, les crêtes, l'autoroute, la vallée. Donc, on va suivre ce truc-là. Et ça nous va bien, ça suit les aspects aérauliques, sinon on se serait mis autrement » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

Ce qui est intéressant pour le développeur, c'est que la stratégie d'implantation définie par les documents de planification successifs correspond déjà à un projet paysager cohérent en termes de covisibilité avec les grandes infrastructures, de lisibilité paysagère, du passage des oiseaux migrateurs. Sur ces points, les préconisations de la charte et du PLU ont posé de véritables orientations de travail. En revanche, l'optimisation énergétique du site, c'est-à-dire le choix des éoliennes, de leur hauteur, de leur diamètre, de leur nombre, etc., n'était pas anticipé par la charte ; mais comme le précise notre interlocuteur, ses préoccupations aérauliques et celles de la charte étaient convergentes. Cette convergence est contingente car Urbane n'a effectivement jamais envisagé de projet éolien en particulier, et encore moins sous les aspects économique et technique. Néanmoins, le travail de symptomatologie dont nous

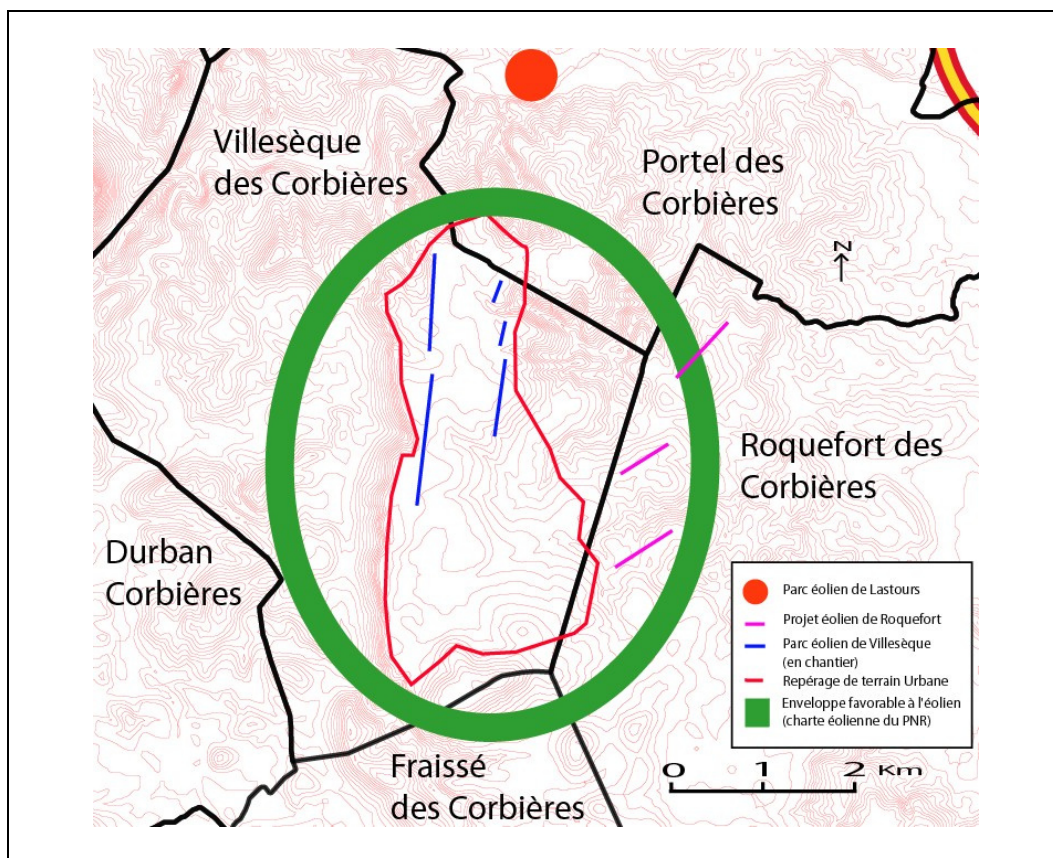
avons pu suivre les traces dans la charte éolienne, le PLU et le travail de la LPO ne consistait-il pas à envisager précisément de telles individualités émergentes à partir des tendances déjà à l'oeuvre ? Pour Urbane, c'est « *des traces de cadastration romaine, des choses comme ça tout le long du littoral [qui] structure[nt] toute la plaine* »⁴⁰⁴. Pour la LPO, c'est le comportement des migrants qui remontent le trait de côte en sachant prendre le vent selon des micro-voies de passage. Au fond, qu'est-ce qu'identifier un site éolien sinon découvrir ces tendances convergentes et imaginer un devenir qui les prolonge tout en prenant place parmi elles ? Il s'agit bien là de l'expression d'un potentiel que la symptomatologie parvient à identifier en articulant le planning et le siting. De ce point de vue, il devient plausible d'imaginer qu'un projet éolien prenne place à la suite de ce diagnostic, même si la planification ne peut se prévaloir de déduire avec une quelconque nécessité ses modalités de réalisation.

À la suite de ce qui précède, il est intéressant d'observer la dernière enveloppe de la charte éolienne du PNR, laquelle offre une situation où les conditions de mise en site du projet éolien et celles de son optimisation énergétique ont été moins aisées.

2.4. L'enveloppe de Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières et Roquefort-des-Corbières : un cadre exploratoire entre l'optimisation énergétique et la mise en site

L'enveloppe de Villesèque-des-Corbières, située dans le massif des Corbières (cf. Carte 40), avait été identifiée, à l'issue de la charte, comme un secteur favorable à la densification de parcs éoliens. Deux communes se sont engagées dans une démarche de projet : Villesèque-des-Corbières, puis Roquefort-des-Corbières. La carte ci-dessous (cf. Carte 48) montre que l'enveloppe favorable (en vert) avait été positionnée sur un plateau, véritable carrefour entre quatre communes, et dont la plus grande partie est située sur Villesèque-des-Corbières.

⁴⁰⁴ Entretien avec Urbane, le 12 avril 2007.



Carte 48 : Projets et parcs éoliens sur l'enveloppe favorable de Villesèque-des-Corbières⁴⁰⁵

Cette enveloppe est un cas intéressant de mise à l'épreuve de la charte éolienne du PNR. À ce titre, elle nous permet d'étudier trois types de situation :

- (1) le refus d'un projet éolien situé sur la commune de Villesèque-des-Corbières mais hors de l'enveloppe,
- (2) le refus d'un projet éolien situé sur la commune de Roquefort-des-Corbières dans l'enveloppe,
- (3) et le montage d'un projet éolien sur la commune de Villesèque-des-Corbières dans l'enveloppe.

La carte des enveloppes favorables à l'éolien (cf. Carte 40), avec ses *formes pauvres*, constitue une façon radicalement différente d'envisager la planification éolienne : elle élabore des règles de consistance diverses selon les échelles à laquelle le problème est posé. Ce qui est intéressant c'est que les *formes pauvres* font spontanément l'objet de négociations de la part des développeurs : certains d'entre eux pensent, dans un premier temps, pouvoir tirer

⁴⁰⁵ Source : réalisation de l'auteur à partir des cartes gracieusement mises à disposition par l'agence Urbane.

parti d'un document imprécis pour s'implanter à la marge, voire dans le voisinage des enveloppes. La chargée de mission du PNR explique que ce type de sollicitation est fréquent :

« Les développeurs ont leur interprétation de la charte [...] Moi, je pensais pas que ce soit à ce point, mais dans la façon de cartographier les zones, tout est sujet à réinterprétation... l'épaisseur du trait ! » (Entretien avec le PNR de la Narbonnaise, le 31 octobre 2006).

Néanmoins, le PNR n'hésite pas à s'appuyer sur ces *formes pauvres* pour se prononcer fermement contre les projets situés en dehors d'elles. C'est le cas pour la commune de Villesèque. En octobre 2004, la société CITA sollicite le PNR pour obtenir l'autorisation d'une implantation au nord de la commune de Villesèque, sur le secteur des Gléon. Dans un avis rendu le 21 décembre 2004, la chargée de mission précise que le PNR ne pourra pas être favorable au projet :

« Le secteur que vous envisagez d'équiper ne figure pas dans les zones propices. De plus, les crêtes bordant les gorges de la Berre et les gorges elles-mêmes ont été définies comme étant à préserver de toute installation éolienne pour leur intérêt paysager, pour leur aspect emblématique local et pour les protections dont elles font partiellement l'objet »⁴⁰⁶.

Cet avis est intéressant car le PNR s'appuie sur une lecture à petite échelle de la carte des enveloppes favorables, *comme si* celles-ci avaient une valeur de zonage. En ce sens, la charte éolienne légifère comme un véritable document de planification spatiale. Dans d'autres cas, ce même document permet au PNR de descendre en échelle et de se prononcer à partir de critères plus fins. C'est l'exemple du projet éolien de Roquefort-des-Corbières, refusé alors qu'il se trouvait dans l'enveloppe favorable de Villesèque-des-Corbières (cf. Carte 48).

Le projet de Villesèque était déjà en voie d'achèvement lorsque la commune voisine de Roquefort décide de créer une zone Ne dans son PLU. Cette dernière reprend le secteur situé à l'intérieur de l'enveloppe favorable (cf. Carte 48, en vert) et qui lui permettrait donc d'implanter de l'éolien. Néanmoins, le PNR se prononce défavorablement sur cette zone Ne, comme l'explique la chargée de mission :

« Il [le maire de Roquefort-des-Corbières] souhaitait intégrer un zonage éolien ici... on est sur les premières crêtes des Corbières... sensibilité ornitho... enfin bref, c'est sûr qu'il y a une patate qui a été définie comme ça, mais c'est aussi toute la difficulté, après, de pouvoir rebondir sur un document comme celui-ci [carte des enveloppes favorables de la charte] [...] Dans l'avis qu'on a donné sur son PLU, on a dit non, on ne pourra jamais donner un avis

⁴⁰⁶ PNR de la Narbonnaise en Méditerranée. Emission d'un avis sur le projet de parc éolien de la société CITA sur le secteur de Gléon, sur la commune de Villesèque, le 21 décembre 2004, 2 p.

positif ici pour telle et telle raison... ornithologique, paysagère... c'est aussi parce qu'il y a des données nouvelles au fur et à mesure, par rapport à la connaissance du territoire » (Entretien avec le PNR de la Narbonnaise, le 31 octobre 2006).

La législation de la charte est donc double : à petite échelle, les enveloppes favorables sont utilisées *comme si* elles avaient une valeur de zonage, mais lorsque l'on descend en échelle, c'est une logique de projet paysager, au sens large, qui prend le relais. À ce titre, l'argumentaire soutenant le refus du PNR est explicite (cf. Fig. 59)⁴⁰⁷.

Principes de la charte éolienne du PNR	Motifs de refus du PNR
Sur ce secteur, exclure les premières crêtes du massif des Corbières de l'implantation des éoliennes	Le secteur ouest de la commune identifié comme zone éolienne est constitué de reliefs formant les premières crêtes du massif des Corbières. Une implantation éolienne en plus du projet de Villesèque y accentuerait l'impact paysager vu depuis le littoral et entraînerait un essaimage sur la zone.
Concevoir un projet unique mais d'envergure, plutôt qu'un essaimage ou mitage sur la zone	
Prendre en compte les covisibilités depuis le littoral	L'enveloppe équipable à laquelle se rattacherait cette zone éolienne comprend d'ores et déjà un projet éolien d'envergure pour lequel le PNR a formulé un avis positif. Il semble plus opportun de contenir l'équipement éolien de cette zone au projet de Villesèque. Son implantation sur le plateau, en retrait du littoral et à distance du bord du plateau, respecte les préconisations de la charte
Privilégier les plateaux aux crêtes	
Se tenir à distance du bord du plateau pour éviter un impact visuel trop fort par rapport aux villages situés au pied et pour éviter l'impact sur l'avifaune. Egalement se tenir le plus loin possible du littoral.	
Prendre en compte les sensibilités avifaunistiques dans la localisation et la configuration du parc éolien	Des données complémentaires de la LPO, ultérieures à l'élaboration de la charte éolienne, montrent une très forte sensibilité ornithologique sur ce secteur
Privilégier l'intercommunalité pour le développement du projet	Argument non invoqué (sinon que la commune de Roquefort dispose déjà d'un secteur reconnu favorable pour l'implantation d'éoliennes sur le plateau de Garrigue-Haute)
Eviter la confusion avec le parc existant de Lastours à proximité	Argument non invoqué

Figure 59 : Argumentaire du PNR de la Narbonnaise motivant le refus du zonage NE de Roquefort-des-Corbières

L'argumentaire du PNR est tout à fait intéressant. Il confirme que les règles définies dans la charte éolienne n'ont qu'une valeur hypothétique, et que c'est en fonction des situations qu'elles trouvent leur consistance. À grande échelle, le PNR ne fonde pas son avis sur une logique de zonage, mais bien de projet paysager : le problème des densités et de la covisibilité avec le parc voisin de Villesèque, le positionnement sur le plateau plutôt que sur les crêtes, l'importance des enjeux avifaunes sur le secteur... toutes ces règles valent en fonction d'un contexte d'action donné.

⁴⁰⁷ Document de travail. Avis du PNR de la Narbonnaise à propos du PLU de Roquefort-des-Corbières. 1 p.

Ce que met en avant la carte précédente (Carte 48), c'est aussi le décalage entre le repérage de terrain effectué par Urbane et l'enveloppe finale de la charte éolienne, dont nous avons vu qu'elle avait été volontairement retravaillée en imprécision. Devant cette étude de cas, on comprend comment cette imprécision graphique participe pleinement d'une approche symptomatologique : si Urbane avait construit les documents de planification avec des zonages précis, seule la localisation aurait suffi à fonder à un avis sur l'implantation des projets éoliens. L'art de la symptomatologie n'est pas de juger la conformité d'un projet par rapport à une règle existante, mais sa compatibilité à l'aune de règles qui sont sans cesse à réinventer en fonction des situations – et comme l'indique l'argumentaire du PNR, cette réactualisation de la règle rend possible l'intégration de connaissances évolutives, notamment sur l'avifaune. Pour la directrice d'Urbane, l'avis du PNR est tout à fait fondé par la charte :

« Là c'était des sensibilités qui étaient quand même exprimées à un moment donné, par les résidents, par l'homme du Rieu... il était du côté de Roquefort [...] les falaises, c'est des endroits hypersensibles. Je pense que dans ce qui avait été exprimé des sensibilités, l'idée de pas être entouré de partout, parce que c'est quand même des choses aussi qui ont été dites.. Voilà ! L'olive [enveloppe favorable]... elle tient compte de ça. Il y a des respirations dans la façon de s'installer. Dans la planification, on établit des respirations et on équilibre les implantations par rapport à cette idée de respiration [...] que le PNR ait donné un avis d'attente, on va dire, me paraît juste » (Entretien avec l'agence Urbane, le 12 avril 2007).

Ce point de vue est extrêmement intéressant car il introduit une notion, celle de « respiration », autour de laquelle s'articulent la planification et le projet paysager. La « respiration », c'est à la fois l'expression de sensibilités, de ces « choses qui ont été dites » lors des ateliers, et en même temps, c'est une façon d' « équilibrer » les projets dans l'espace. La « respiration » est une expression de type symptomatologique : c'est, encore une fois, l'art d'organiser les bons rapports entre petites et grandes échelles, entre la planification et le projet paysager.

Malgré l'avis défavorable du PNR, le maire de Roquefort a obtenu la révision de son PLU et dispose d'une zone Ne sur l'enveloppe de Villesèque. C'est pourquoi il a déposé, en mars 2007, un projet de quinze éoliennes pour une capacité de 34,5 MW (cf. Carte 48). Lors de notre entretien, le maire affirme qu'il n'y a pas de contre-indication à implanter des éoliennes dans ce secteur :

« Nous, nous sommes dans le plan départemental éolien, dans les enveloppes PNR, et dans les enveloppes SCOT... donc, là, nous on rentre bien partout » (Entretien avec le maire de Roquefort-des-Corbières, le 13 avril 2007).

Ce positionnement de la commune traduit une double ambiguïté vis-à-vis de la charte éolienne du PNR : d'une part, interpréter la charte éolienne dans une stricte logique de zonage ; d'autre part, réputer l'implantation conforme à la faveur des autres documents de planification (SCOT et PPA) alors que ceux-ci ne reprennent que partiellement l'esprit de la charte. Dans l'état actuel de ce projet éolien, le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'État : la question est de savoir si ceux-ci feront écho à l'avis négatif ou non du PNR, et s'ils appuieront leur avis sur les préconisations issues de la charte.

Après avoir rappelé les préconisations de la charte éolienne du PNR pour cette enveloppe, le projet éolien déposé par la commune de Roquefort justifie l'implantation des machines de la façon suivante:

« Le projet de Roquefort-des-Corbières répond à ces exigences dans la mesure où il est localisé sur une zone de piémont et non sur des lignes de crêtes prononcées fédératrices d'un paysage. D'autre part, il répond aux attentes de densification en venant s'implanter non loin des parcs de Portel-des-Corbières et de Villesèque-des-Corbières. Il ne sera donc pas isolé. De plus, les machines utilisées seront les mêmes que celles du parc de Villesèque. Ce choix valide également les exigences en matière d'échelle de paysage (taille réduite des éoliennes). Quant à la question de la visibilité et de la co-visibilité depuis le littoral, les photomontages qui suivent permettent de traiter les impacts visuels sur ces territoires » (Biotopie, Urbanature, AEI, EEO. Etude d'impact sur l'environnement, parc éolien du Mailleul de Lima sur la commune de Roquefort-des-Corbières, décembre 2006, p. 71).

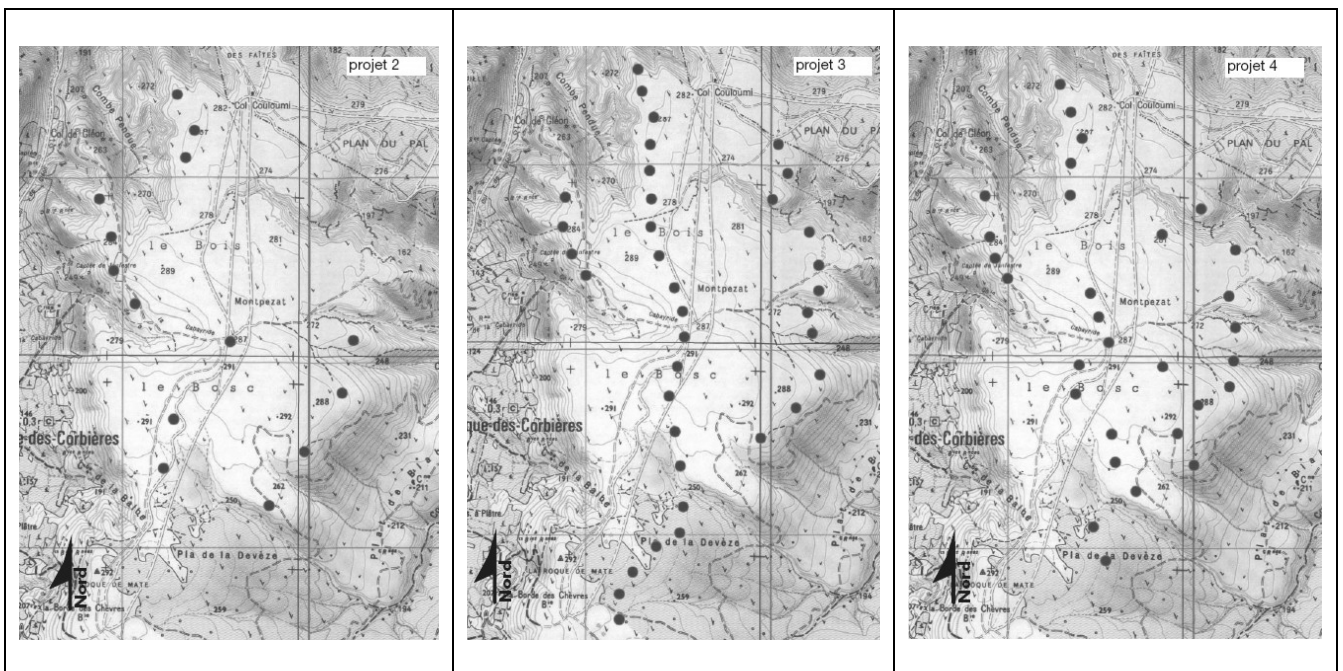
Ces choix sont également justifiés par comparaison avec deux scénarii d'implantation jugés moins satisfaisants. Ainsi, le scénario retenu présenterait des orientations d'éoliennes similaires à celles du projet de Villesèque, offrirait une perception claire et sans chevauchement des pales et diminuerait le nombre de pistes d'accès à créer. Par ailleurs, le site a l'intérêt d'être peu fréquenté par les oiseaux migrateurs, en raison de sa topographie ; malgré cela, ces zones restent remarquables pour l'avifaune nicheuse et les rapaces. De façon générale, l'étude d'impact essaie de glisser le projet dans les critères du PNR mais elle n'offre pas réellement de garanties supplémentaires vis-à-vis de l'avis négatif émis par celui-ci. Le problème majeur de ce projet est celui des effets cumulatifs avec le parc de Villesèque ; même si l'étude d'impact dit le prendre en compte, les deux projets n'ont pas fait l'objet d'une conception commune. En ce sens, et dans l'attente du résultat de l'instruction du permis de construire, on voit difficilement comment ce projet pourrait s'accorder avec la charte éolienne.

Le projet de Villesèque-des-Corbières (cf. Carte 48) est beaucoup plus ancien que celui de Roquefort. Dès 1996, le plateau de Villesèque a été pressenti pour l'implantation

d'un parc éolien ; et une campagne de mesures de potentiel éolien, subventionnée par l'ADEME, a été conduite par la société Valorem. Celle-ci a permis de confirmer la présence d'une ressource énergétique très intéressante. Le 29 juillet 1998, par délibération, le Conseil Municipal de Villesèque-des-Corbières signe une promesse de bail en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le site. Le groupement entre les sociétés Ecowatt et Valorem a permis de financer entre 1998 et 2000 les premières études nécessaires au développement du projet. Début 2003, le projet est repris par SIIF-Energies France, groupe EDF Energies Nouvelles. En février 2005, les arrêtés de permis de construire pour les 24 éoliennes sont signés par le Préfet de l'Aude, puis l'arrêté de création de la Zone de Développement Eolien (ZDE) en juin 2006. Les travaux démarrent durant l'été 2006.

Ce dernier cas d'étude nous permet d'observer la portée de la charte éolienne sur un projet dont l'adéquation entre la mise en site et son optimisation énergétique a été délicate. Notre objectif est de reprendre le processus de conception de ce projet, et d'examiner les facteurs déterminants dans ses reformulations successives.

Dans les années 1998 – 2000, alors que le projet est porté par Valorem, de premières implantations sont proposées (cf. Cartes 49, 50 et 51).



Cartes 49, 50 et 51 : Projet de Villesèque-des-Corbières, premières réflexions d'implantation⁴⁰⁸

⁴⁰⁸ Source : Ecowatt-Valorem in Energies du Midi - SIIF Energies France. Parcs éoliens du plateau de Villesèque – Corbières Méditerranée. Etude d'impact sur l'environnement, juin 2004.

Pour le développeur qui a succédé à Valorem et qui porte le projet aujourd'hui, ces premières réflexions concernaient essentiellement l'optimisation énergétique du site :

« Ils ont commencé à réfléchir à l'implantation d'un projet. Et donc c'est toutes ces cartes [cf. Cartes 49 à 51]... différentes variantes, plus ou moins... [...] je sais qu'ils travaillaient beaucoup avec un logiciel d'optimisation [...] c'est un logiciel qui simule l'implantation de chaque machine et qui va les déplacer. Il va imaginer plusieurs positions jusqu'à imaginer la meilleure position entre chaque machine. Il ne tient compte d'aucun autre aspect que de produire le plus possible [...] ce logiciel, c'est Windfarmer [...] et donc ils ont très certainement bâti une bonne partie du projet autour de Windfarmer. Ce qui fait qu'on voit des implantations complètement stupides comme le projet 4 [cf. Carte 51] qui, d'un point de vue paysager, par exemple, est quand même bizarre [...] c'est la petite vérole ! [...] Il n'y a pas de logique, il n'y pas de cohérence. C'est un paquet d'éoliennes » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

Ces premières implantations sont donc relativement ignorantes du site. La distribution des éoliennes est surtout fonction de la topographie, des mesures de vent, de la hauteur des machines et du nombre d'éoliennes désiré par le développeur. Comme le montrent les premières cartes (cf. Cartes 49 à 51), d'une version à l'autre du projet (exemple : du projet n°2 au n°3) le nombre d'éoliennes a presque triplé ! Par ailleurs, la façon d'occuper l'espace est très aléatoire : on ne perçoit pas de constante structurant les lignes d'éoliennes. En commentant ces cartes, notre interlocuteur précise qu'à la fin des années 1990, les machines sont beaucoup plus petites qu'aujourd'hui et donc potentiellement plus nombreuses sur un site donné. Lorsque le développeur reprend le projet, à la suite de Valorem, il décide de repartir à zéro.

« Là, on est en 2003, on rachète le projet et on repart. On reste sur l'idée de faire deux alignements nord-sud, parallèles aux falaises, et ce qui me guide, là, c'est d'essayer de mettre des machines de plus grande taille que ce que Valorem prévoyait, donc des machines de 2,5 MW [...] moi, je ne travaille pas avec Windfarmer [...] nous, c'est des règles bêtes et méchantes. Il faut, dans le vent dominant, que vous ayez environ dix diamètres entre deux lignes[...] et, dans la direction perpendiculaire aux vents dominants, c'est trois diamètres... c'est un compromis technique entre la durée de vie de la machine et l'optimisation de la production. Vous avez des pertes de sillage pas trop importantes... ça veut dire que le vent vous l'avez brassé, il est ralenti à l'arrière de la machine, et la machine qui est derrière, elle va prendre d'une part un vent qui est tourbillonnaire et qui est plus faible en vitesse. Donc on a intérêt à l'écarter un peu pour remettre le vent laminaire et qu'il retrouve sa vitesse normale [...] Après on va simplement positionner des lignes d'éoliennes et confronter les critères techniques avec tous les autres critères de composition du projet, qui sont les servitudes réglementaires, les aspects sociaux, environnementaux, et petit à petit le projet bouge [...] moi, je compare ça à un gros tamis, à un entonnoir. Il y en a [des éoliennes] qui partent par les trous au fur et à mesure que vous précisez votre projet, et des fois vous faites

fausse route, donc il faut reprendre le projet à sa base [...] il peut y avoir plusieurs allers - retours » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007)

Cette citation est intéressante : elle insiste sur le fait que tout projet s'appuie sur une grille aéraulique qui correspond à un compromis entre les contraintes techniques des éoliennes et l'optimisation énergétique du site. Et, au fur et à mesure de la composition du projet, cette grille s'anime et offre une certaine souplesse technologique – que nous n'avons pas rencontrée dans la façon dont RTE pouvait négocier l'implantation des réseaux très haute tension. Cette grille aéraulique peut être schématisée comme ci-après (cf. Fig. 60).

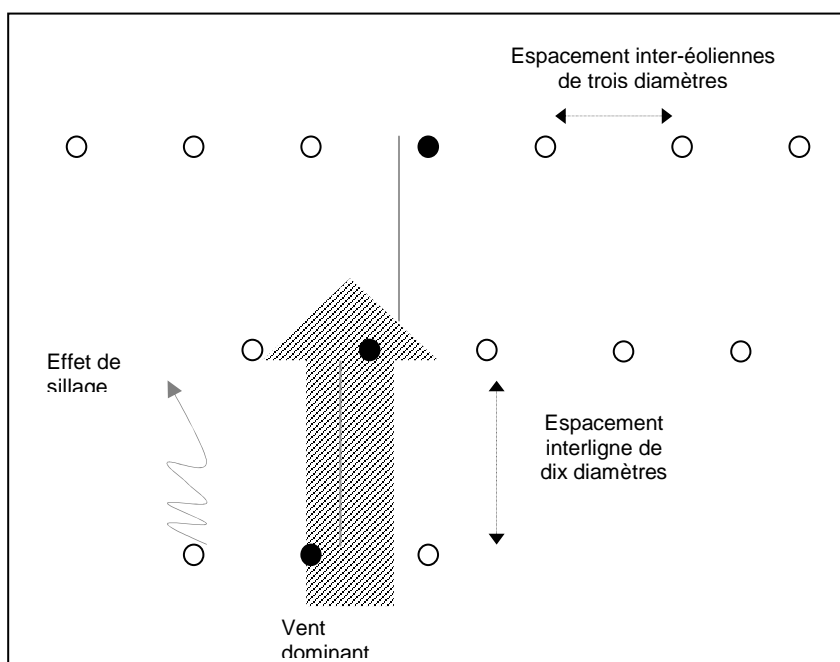


Figure 60 : La grille aéraulique, un compromis entre les contraintes techniques des éoliennes et l'optimisation énergétique du site⁴⁰⁹

À la fois structurante et malléable, la grille aéraulique joue un rôle essentiel dans la composition d'un projet éolien. De façon étonnante, elle a un comportement d'ensemble : la modification de l'implantation d'une machine peut entraîner la révision de tout le projet. Par conséquent, le développeur a intérêt à connaître au plus vite les éléments avec lesquels il devra composer ; bien entendu, rien ne l'oblige à tenir compte des préconisations non réglementaires, mais c'est au risque de les voir ressurgir tardivement dans le projet comme un point de blocage potentiel. La ductilité de cette grille aéraulique, propre à la technologie éolienne, contribue sensiblement à intégrer les données de contexte en amont du projet au lieu

⁴⁰⁹ Réalisation de l'auteur.

de les refouler au niveau de l'étude d'impact. Vis-à-vis de ces contingences, le développeur explique qu'il dispose de quelques leviers pour assouplir sa grille d'éoliennes :

« Notre souci, à la base, c'est de faire le plus de MW possible : l'optimisation énergétique du site. Et à partir de là, effectivement, on jongle [...] on part toujours avec un projet plus large que le projet auquel on abouti et on va élaguer, déplacer, modifier le projet [...] on joue sur la hauteur. Plus je vais haut, plus je vais chercher du vent. Mais, à un moment donné, aller haut, ça n'a pas d'intérêt économique... parce que ça veut dire plus d'acier, plus de béton, plus de grue. Donc il faut rester dans un optimum économique. Et après vous jouez sur le diamètre. Le diamètre, lui, c'est de la puissance. La puissance unitaire de la machine [...] si c'est un site très venté, on a intérêt à mettre de petits diamètres, si c'est un site peu venté, de plus grands... on jongle là-dessus et, après, l'espace inter-éoliennes [...] On a des produits standards qui sont les éoliennes, et on va les mettre dans l'espace comme on pourra. On peut en enlever, en mettre, les écarter, les espacer... oui, en ce sens-là il y a une certaine souplesse [...] à nous aussi d'avoir la souplesse qui permet de mieux faire passer un projet! » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007)

Hauteur, diamètre, espacement : voilà les principaux paramètres qui permettent au développeur de « faire avec ». Comme le souligne aussi notre interlocuteur, cette souplesse aéronautique est un élément stratégique pour l'acceptabilité finale du projet. Concernant le projet de Villesèque, le développeur commente les reformulations successives du parc éolien en mettant en avant les causes de son évolution : l'acceptabilité sociale (repousser les éoliennes du bord du plateau vers l'intérieur, pour les rendre moins visibles depuis le village), les enjeux paysagers (l'organisation en une double ligne d'éoliennes préconisée par la charte éolienne du PNR), les oiseaux (enjeux de migration et de nidification) et les servitudes aéronautiques (respect du plafond aérien). Voici la façon dont il présente le processus de construction du projet :

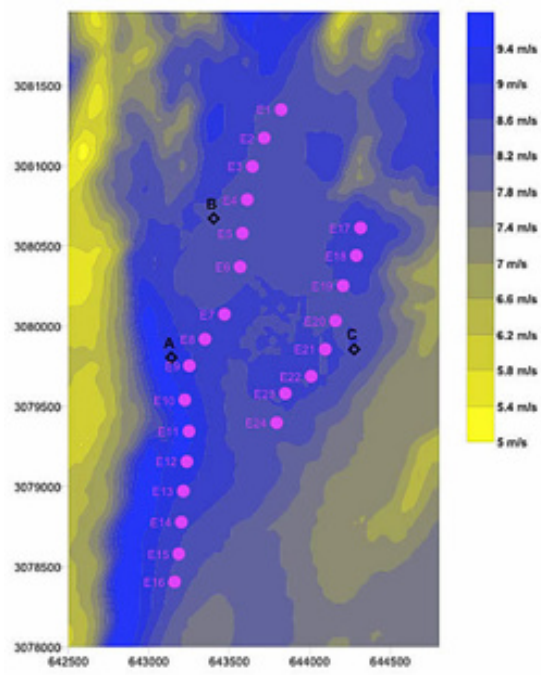
« Projet 1 : on repart de la dernière implantation de Valorem, et là, on est avec des machines de 1,8 MW et on se dit : on va booster ce projet-là. Et on met des machines de 80 mètres de diamètre et de 2,75 MW [cf. Carte 51]. Après, on fait passer nos ornithologues et nos botanistes. Les ornitho nous disent que tout le bord de la falaise, c'est un point de passage à la fois des migrateurs et des rapaces [...] Donc on a repositionné notre truc, et on leur a dit : qu'est-ce que vous en pensez [cf. Carte 52] ? Ils ont continué à avancer, ils ont zoomé leurs études sur le terrain, et ils nous ont dit :... non, non... la patate rouge, elle a lieu d'être. Il faut enlever les deux machines ici [...] Ça nous a permis de voir que les oiseaux sont à peu près nord – sud, quand ils sont au printemps, et quand ils viennent l'automne, ils passent en direction sud – ouest, et ils arrondissent comme ça [cf. Carte 55, hachures]. Et donc ils ont dit : vos éoliennes qui sont en bord de falaise, ici, ça va pas. Il faut les rentrer en bord de plateau, ce qu'on a fait ici [cf. Carte 54 à 55]. Donc il y avait une double logique : à la fois écarter les éoliennes du bord du plateau pour des questions d'acceptabilité locale, qui convergeait, en particulier dans la partie nord, pour que les migrateurs puissent arrondir ici [...] Donc nous, quand on a repris le dossier, on les avait déjà reculées par rapport au

premier projet de Valorem, mais probablement pas suffisamment par rapport aux oiseaux, et donc finalement les études ornitho nous ont amené à les reculer un peu plus [...] Ici au fond, on a un Cochevis de Tekla et aussi un Circaète Jean Le Blanc qui nichent dans la combe. Le souci, c'est que c'est des oiseaux assez sensibles au dérangement, et là-dessus la LPO [...] souhaitait qu'on rentre la machine à l'intérieur pour éviter de les déranger [...] on a quand même négocié pour garder la 13 [éolienne n°13 implantée à proximité de la combe, cf. Carte 55], et puis un jour j'ai dit : bon, ça leur va pas, je jette l'éponge. Je supprime [cf. Carte 56, éolienne 13] [...] Sur ce site, les principaux enjeux, ils sont liés aux rapaces [...] L'enjeu rapace, il y est doublement : d'une part parce que les falaises sont un point de repère important pour les rapaces [...] mais aussi parce que c'est un territoire fréquenté par les Aigles Royaux. Donc on a intérêt à bien travailler ce sujet-là [...] Et puis là, nouvel événement ! L'armée de l'air nous met un veto formel [...] on se retrouve obligé de changer de machines, et on repart sur des machines de plus petit diamètre et de plus petite puissance. Le nombre d'éoliennes ré-augmente. On était à 18, on passe à 24 [...] En réduisant la taille des machines, on réduit l'inter-distance [...] et, du même coup, on revient à ça [cf. Carte 56 à 57] et ça, c'est validé par la LPO, sous réserve de mesures compensatoires pour les rapaces » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

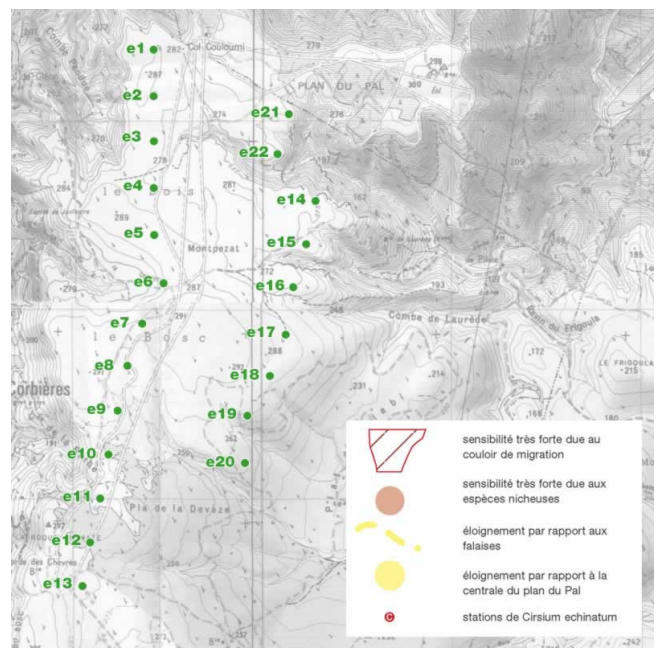
Le commentaire du développeur et les cartes ci-après (cf. Cartes 53 à 57) témoignent des multiples reformulations du projet. Il s'agit d'un exemple intéressant de variation de la grille aéraulique de façon à trouver un compromis entre l'optimisation énergétique et la mise en site du projet. Dans ce jeu d'adaptations successives, la charte éolienne du PNR a constitué un cadre d'expérimentation non négligeable. Le développeur éolien précise que cette charte a le mérite d'orienter l'action par rapport à un site donné et, en même temps, de lui laisser la souplesse nécessaire pour faire jouer sa grille d'éoliennes :

« À cette époque-là, il y avait déjà la charte du PNR qui existait [...] ils avaient déterminé que, sur Villesèque, c'était jouable et ils avaient fixé un certain nombre de critères à respecter en termes d'implantation, d'orientation, et notamment de paysage. Nous, on joue notre jeu d'aéraulique et on intègre ces aspects- là [...] c'est des lignes directrices qu'on est obligé de suivre. Après, heureusement, c'est suffisamment ouvert pour qu'on puisse, nous, travailler avec le type de machine qu'on veut, avec le nombre de machines qu'on veut. Ils nous disent pas : faut mettre la machine là. Ils disent : voilà les grands principes à respecter et puis débrouillez vous avec votre projet » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

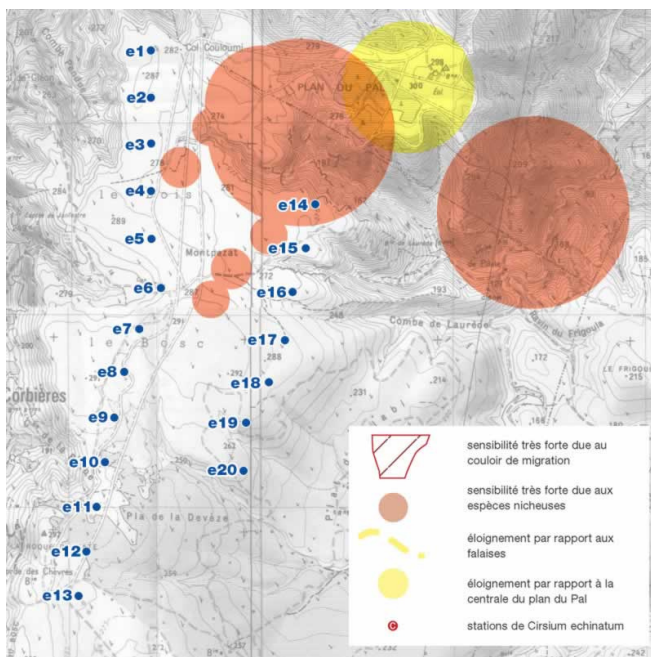
De ce point de vue, le rôle de la charte est tout à fait positif : il suggère des tendances à prendre en compte sans diminuer, par un caractère normatif outrancier, la marge de manœuvre du porteur de projet.



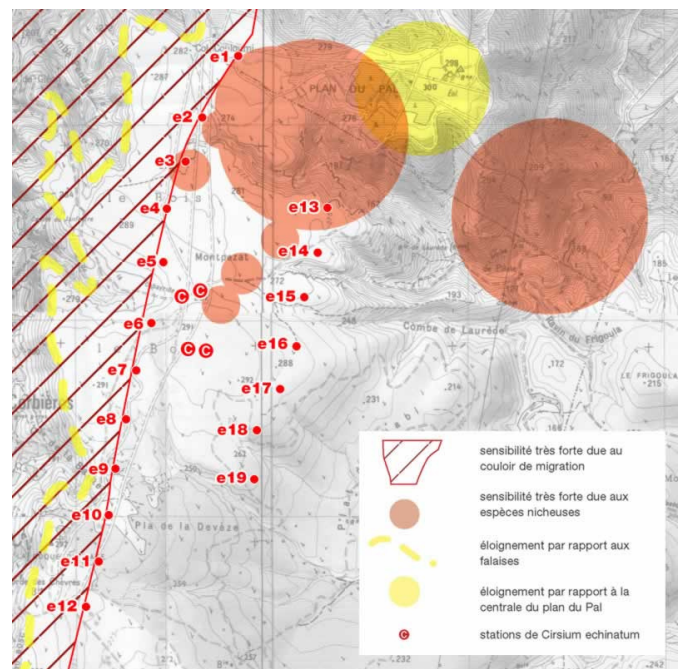
Carte 52 : Carte des mesures de vent⁴¹⁰



Carte 53 : Projet initial : 22 éoliennes / 60 mètres / 60,5 MW

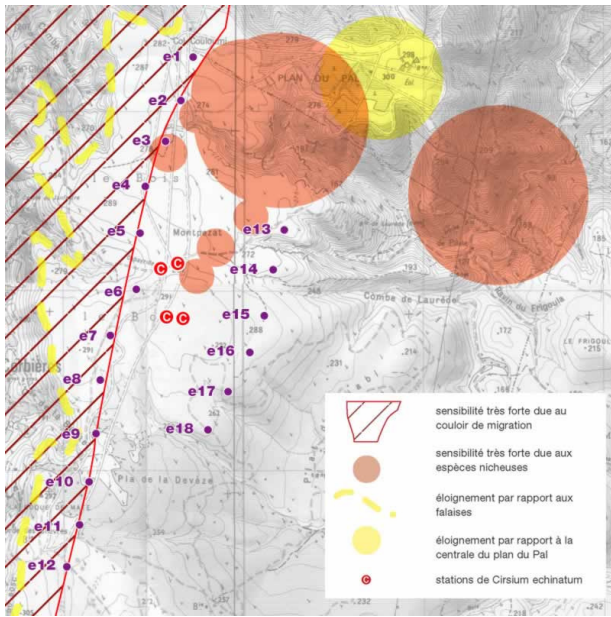


Carte 54 : Projet version 2 : 20 éoliennes / 66 mètres / 55 MW

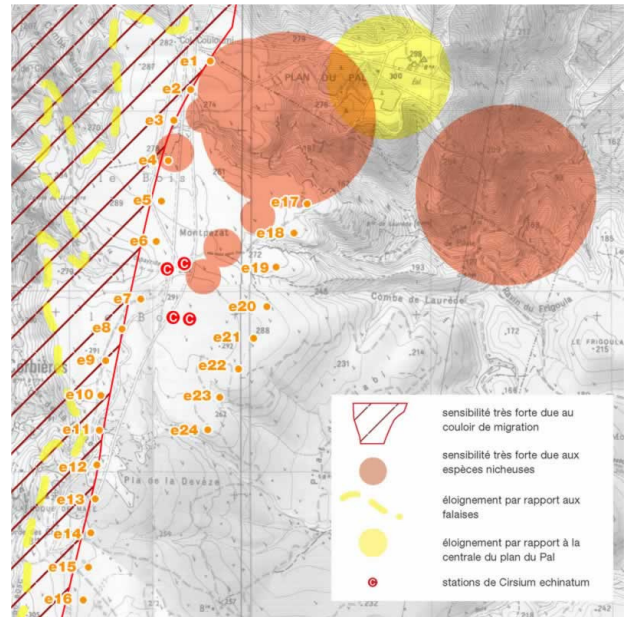


Carte 55 : Projet version 3 : 19 éoliennes / 66 mètres / 52,25 MW

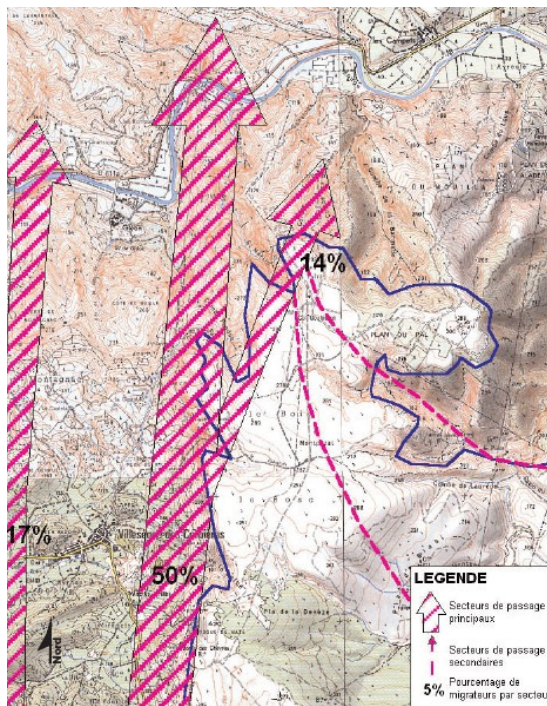
⁴¹⁰ Source des cartes 52 à 55 : Energies du Midi - SIIF Energies France, 2004.



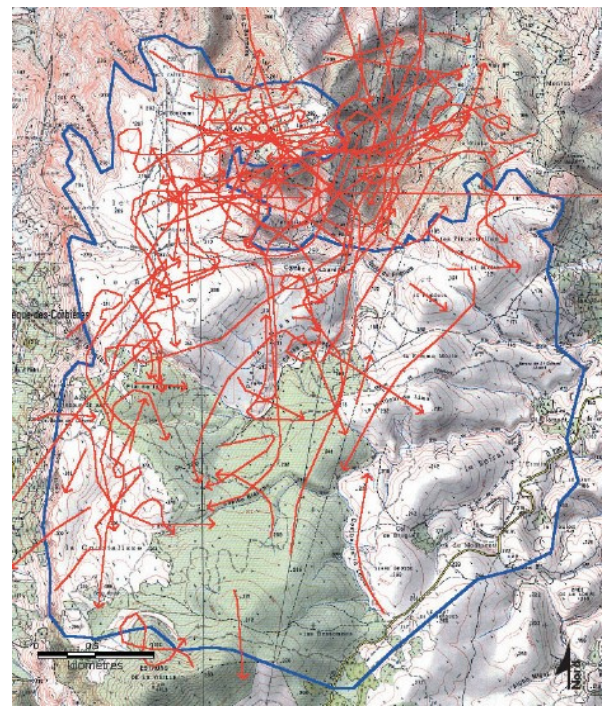
Carte 56 : Projet version 4 : 18 éoliennes / 66 mètres / 49,50 MW⁴¹¹



Carte 57 : Projet définitif : 24 éoliennes / 58 mètres / 48 MW



Carte 58 : Migration prénuptiale le long des falaises du plateau de Villesèque⁴¹²



Carte 59 : Relevés de terrain des trajectoires de Circaètes et cartographie de leur territoire de chasse

⁴¹¹ Source des cartes 56 et 57 : Energies du Midi - SIIF Energies France, 2004.

⁴¹² Source des cartes 58 et 59 : LPO Aude, 2003.

Dans la pratique, le PNR a mis en place une procédure contractuelle en deux volets pour accompagner le développeur dans l'intégration des préconisations édictées et plus généralement dans le suivi du projet. Tout d'abord, il s'agit d'un « engagement de principe » par lequel le porteur de projet veille notamment à « respecter les grands principes de la charte éolienne : conserver une cohérence d'aménagement à l'échelle du territoire du Parc, prendre en compte les sensibilités environnementales et paysagères du territoire, et favoriser l'information et la concertation »⁴¹³. Par ailleurs, le développeur signe une « Convention spécifique » qui détaille, pour les phases de réalisation et d'exploitation, les engagements de la commune, du syndicat mixte et du porteur du projet dans la prise en compte des recommandations de la charte éolienne⁴¹⁴. Au regard de ce qui précède, le projet de Villesèque répond aux préconisations de la charte éolienne du PNR pour cette enveloppe : exclure les premières crêtes du massif des Corbières, se tenir à distance du plateau pour éviter un impact visuel trop fort par rapport aux villages situés au pied, rester en retrait du plateau, prendre en compte les sensibilités avifaunistiques, etc. C'est pourquoi le PNR joint un avis favorable aux services de l'État lors de l'instruction du permis de construire :

« Nous soulignons la qualité de ce travail qui intègre dans son ensemble les différentes préconisations inscrites dans la charte. Les dossiers présentés ont par ailleurs pris en compte les remarques émises antérieurement par le PNR, notamment pour une meilleure appréciation de l'impact paysager des projets depuis le littoral »⁴¹⁵.

L'intérêt de la charte éolienne apparaît comme cadre d'expérimentation pour la LPO. Le travail de cette dernière a beaucoup évolué dans les dernières années : la démarche classique consistait à fournir aux développeurs éoliens un pré-diagnostic, c'est-à-dire un avis sur l'opportunité d'équiper un site en fonction des connaissances ornithologiques acquises. C'était une forme de jugement *a priori* fondé sur la répétition des expériences passées. Mais en modifiant leurs protocoles, et en adoptant le *micro-siting* (cf. sous-chapitre précédent), les ornithologues ont véritablement découvert l'importance de certains sites. C'est le cas du plateau de Villesèque-des-Corbières :

⁴¹³ Convention de partenariat n° 191-2005-06. Charte de développement éolien de la Narbonnaise. Engagement de principe entre la société SIIF Energies France et le Syndicat mixte de gestion du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, signée le 8 juin 2005, 5 p. Cet engagement porte sur le projet de Villesèque-des-Corbières.

⁴¹⁴ Convention spécifique de partenariat n° 018-2006-06. Charte de développement éolien de la Narbonnaise. Convention spécifique relative aux parcs éoliens de Villesèque-des-Corbières, entre la société EDF Energies nouvelles / SIIF Energies France et le Syndicat mixte de gestion du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, signée le 18 août 2006, 6 p.

⁴¹⁵ PNR de la Narbonnaise. Emission d'un avis sur les dossiers PC43604P0004 à PC43604P0007, le 9 septembre 2004, 2 p.

« Sur Villesèque, on a découvert ce couloir de migration⁴¹⁶, qu'on connaissait plus ou moins mais qu'on a beaucoup mieux défini grâce à cette étude [...] on connaissait les phénomènes mais c'est vrai qu'on les voyait pas à grande échelle... notamment sur Villesèque, la falaise ouest [cf. Carte 58], c'est pas vraiment un endroit où on pensait qu'il y avait beaucoup d'oiseaux qui passaient. Le circaète, lui, est une espèce qui supporte très mal de traverser les étangs, de voir de l'eau. Lui, son couloir de migration, il est là. On le savait plus ou moins, mais rien n'était écrit par rapport à ça. C'est vraiment ce qu'on a redécouvert par rapport à cette occasion-là. Le Circaète, il passe là bas ! [...] Il faut s'adapter à chaque site, chaque site est différent. C'est difficile de dire a priori si ça va être un site facile ou difficile pour un développeur. Donc, au final, si on fait plus de pré-diagnostic, c'est peut être pas plus mal car la connaissance était peut-être pas suffisante a priori pour dire oui ou non » (Entretien avec la LPO Aude, 13 avril 2007).

Ce témoignage est précieux car il souligne l'intérêt de la LPO pour une attitude prudente et expérimentale : se prononcer *a priori*, c'est prendre le risque de passer à côté de la logique du site. De ce point de vue, la charte éolienne du PNR permet à la LPO de jouer sur deux tableaux : à petite échelle, édicter des règles générales et contingentes sur la prise en compte de l'avifaune (se reculer des falaises, se placer dans le sens de la migration, etc.), et à grande échelle, donner un contenu à ces règles en fonction du site. À ce titre, les ornithologues ont réemployé sur Villesèque-des-Corbières le protocole du micro-siting mis en place à Port-la-Nouvelle / Sigean (suivi par deux ornithologues en simultané, communication par talkies-walkies, phase de rodage pour éviter les erreurs d'appréciation, etc.). Cela leur a permis de définir des micro-voies de passage sur le plateau de Villesèque (cf. Carte 58) et de dimensionner les territoires de chasse (cf. Carte 59). C'est à partir de ces données très précises qu'ils ont fait bouger progressivement la grille aéraulique du projet pour la rendre compatible avec l'avifaune migratrice et nicheuse. Le développeur explique que ces négociations sont positives pour les deux parties :

« Ça fait dix ans que je bosse avec ces gens-là [LPO de l'Aude] je respecte leur point de vue, et je leur fais confiance et réciproquement [...] à partir du moment où on accepte, pour eux, que je mette des éoliennes, et pour moi, que je tiens compte des oiseaux, c'est un premier pas. À partir de là, on essaye de trouver des solutions acceptables pour eux comme pour moi [...] ils ont acquis de l'expérience avec les installations d'éoliennes. Ils ont pu observer

⁴¹⁶ Dans leur expertise ornithologique, les observateurs écrivent : « Contrairement à certaines idées établies, par vent de nord-ouest, tous les oiseaux ne passent pas sur le littoral. En effet, des flux non négligeables peuvent venir s'appuyer sur les premiers reliefs des Corbières. L'attrait de la zone a été clairement mis en évidence. Une des raisons principales est la présence d'un long linéaire de falaises orienté nord-sud et bordant les plateaux à l'ouest. Ces falaises guident et aident une grande partie des migrateurs » (Abies et LPO, 2004, p. 40, in Abies et LPO. Projet éolien du plateau de Villesèque-des-Corbières. Expertise ornithologique. Rapport final, août 2004, 69 p.)

les comportements d'oiseaux, voir comment ça impactait les migrations et ils ont pu affiner leur point de vue » (Entretien avec JMB Energies, le 10 avril 2007).

De son côté, la LPO a non seulement pu optimiser le projet, mais elle a aussi obtenu des mesures compensatoires en faveur des rapaces nicheurs :

« Le parc de Villesèque était à cheval sur deux territoires d'aigles mais pas trop près du site de reproduction. Donc dans les deux cas, pour nous, c'était pas un souci qu'il y ait des éoliennes à cet endroit-là [...] On a dit au développeur : ok pour les éoliennes ici ; par contre : mesures compensatoires pour recréer des territoires de chasse ailleurs, puisqu'on sait qu'ils n'iront plus sous ces éoliennes-là. Et donc on a demandé à avoir une zone d'étude assez large sur l'intégralité des deux territoires d'aigles pour essayer de compenser ces territoires de chasse, soit en ouvrant les milieux, en transformant des milieux fermés en milieux ouverts, ou alors en augmentant la capacité en espèces-proies à proximité [...] je pense que c'est une première sur ces problématiques-là, c'est-à-dire aigle royal et passereau de garrigue. Là, on est assez content ! » (Entretien avec la LPO de l'Aude, le 7 novembre 2006).

Ces mesures compensatoires sont une première pour la LPO de l'Aude⁴¹⁷. Il s'agit d'un transfert d'expérience entre les mesures adoptées dans le cadre d'un programme Life sur la conservation des oiseaux des Corbières et le parc de Villesèque. Paradoxalement, alors que l'éolien est présenté comme un danger dans le programme Life⁴¹⁸, il s'avère être un levier non négligeable de financement des modes de gestion de la garrigue (pastoralisme, girobroyage, brûlage dirigé, plantation de luzerne pour favoriser le retour de petits gibiers et d'espèces-proies pour les rapaces) pour lutter contre la fermeture des milieux et la disparition des rapaces. La LPO de l'Aude espère généraliser ce type de mesures compensatoires, financées dans le cas de Villesèque sur les vingt années d'exploitation du parc éolien. Pour le porteur du projet, ces mesures sont d'autant plus intéressantes qu'elles lui ont permis d'associer la société de chasse locale :

« Ça m'a permis d'entrer en discussion avec les chasseurs aussi. Ils étaient vachement inquiets avec leur territoire de chasse [...] On a ré-ouvert certains endroits pour que les chasseurs fassent des cultures à gibiers [...] et puis ce que chassent les chasseurs, c'est ce que chassent les aigles. Donc, il y avait un intérêt convergent. Et puis ça a permis à la LPO d'entrer en relation avec des gens qui, a priori, n'étaient pas tellement favorables à la discussion [...] tout ça a permis de mettre en relation des gens qui ne se parlaient plus depuis des années » (Entretien avec JMB Energie, le 7 novembre 2006).

⁴¹⁷ LPO Aude. Projet éolien du bois/bosc. Commune de Villesèque-des-Corbières. Définition des mesures compensatoires pour l'avifaune. Décembre 2003. 18 p.

⁴¹⁸ Programme Life et LPO. Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières Orientales et des Fenouillèdes. Life Nature « Consavivor » 2005-2009, n° 05/NAT/F/000139. 16 p.

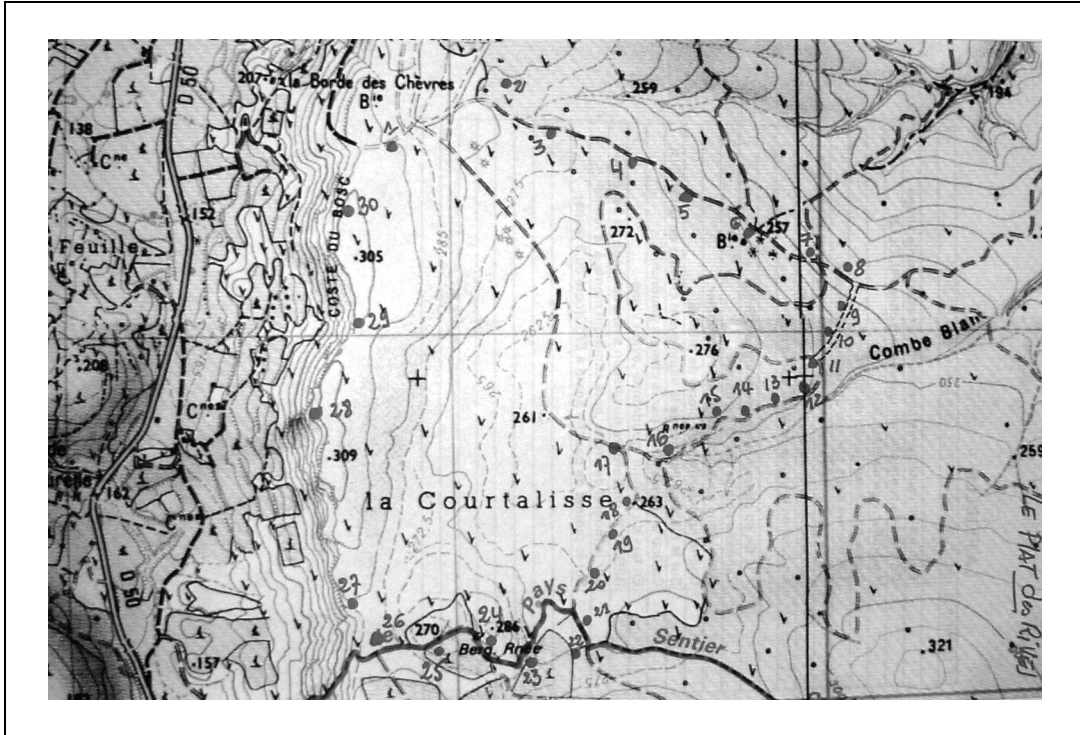
Pour le président de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Villesèque-des-Corbières, le parc éolien a été implanté de façon négociée en préservant des zones de repos pour le gibier :

« Il y avait qu'une ou deux éoliennes qui gênaient un peu. On a demandé s'ils pouvaient les bouger, mais il y a pas eu de problème [...] ils nous coupaient des gros fourrés à sangliers, des endroits où, avec les travaux, ils allaient passer dedans [cf. Photo. 39] [...] pour les sangliers, ces fourrés, c'est des lieux de repos [...] normalement, là où elles sont, ça ne devrait pas nous gêner [...] Maintenant ça risque de changer. Peut-être que le gibier ne passera plus au même endroit. On va voir si on change nos plans de chasse, nos postes [cf. Carte 60 et photographie 40] » (Entretien avec l'ACCA de Villesèque-des-Corbières, le 11 avril 2007).



Photographie 39 : Chantier du parc éolien de Villesèque-des-Corbières (fondations d'une éolienne)⁴¹⁹

⁴¹⁹ Photographie de l'auteur, le 11 avril 2007.



Carte 60 : Plateau de Villesèque-des-Corbières : carte des postes de chasse de l'ACCA de Villesèque-des-Corbières⁴²⁰



Photographie 40 : Parc éolien de Villesèque-des-Corbières : poste de chasse en bordure d'une piste de chantier⁴²¹

⁴²⁰ Photographie de l'auteur. Carte consultée à l'ACCA de Villesèque-des-Corbières, le 11 avril 2007.

⁴²¹ Photographie de l'auteur, le 11 avril 2007.

De son côté, la mairesse de Villesèque-des-Corbières n'hésite pas à qualifier le projet d'« exemplaire » et se dit satisfaite de l'accompagnement du PNR au travers de la charte :

« Ce projet a été remanié plusieurs fois. Au départ, pour plus de rentabilité, les machines étaient en bord de crête du plateau. Et elles ont été reculées deux ou trois fois, avec une perte assez conséquente de rentabilité [...] il y a eu des réunions publiques, il y a eu des pétitions... [...] là, c'était les locaux qui disaient : oui à l'éolien, mais évitons de les mettre en ligne de crête. Ensuite, l'implantation, elle a été faite avec la LPO [...] le développeur a vraiment tenu compte de l'avis des ornithologues de façon à perturber le moins possible les migrations et les nidifications [...] même au stade de la construction, toutes les fondations et toutes les érections de machines seront faites en accord avec la LPO [...] on a fait une convention tripartite avec le PNR, le constructeur, la LPO et la commune [...] de façon à ce que les travaux ne perturbent pas l'avifaune, et puis il y a quand même le suivi des écologistes sur tous les travaux » (Entretien avec la mairesse de Villesèque-des-Corbières, le 3 novembre 2006).

Pourtant, un collectif d'opposants au projet éolien, Esprit Corbières, s'est constitué au moment de l'enquête publique, en janvier 2005. Dans l'été 2005, l'association, qui rassemble environ 160 membres, souhaite attaquer l'enquête publique devant le tribunal administratif au motif qu'aucun débat réel n'aurait été organisé (bien que trois réunions publiques aient eu lieu), et que l'étude d'impact laisserait de côté les questions de développement économique et social ; ce recours sera rapidement rejeté pour vice de forme, et n'aura aucune suite. En fait, le président de l'association Esprit Corbières explique :

« Nous, l'idée à très long terme, c'est il faut apprendre à débattre, à donner un avis sur les choses... mais on n'est pas dans l'action directe contre les éoliennes, même si elles nous gonflent » (Entretien avec l'association Esprit Corbières, le 12 avril 2007).

Selon l'association, le développement éolien est problématique parce qu'il cristallise le manque de réflexion des élus locaux en termes de développement. Notre interlocuteur conteste l'idée que les Corbières, bien que touchées de plein fouet par la crise de la viticulture, aient pour seul scénario d'avenir cet équipement industriel. En fait, cette contestation locale est révélatrice de la situation charnière de la commune de Villesèque-des-Corbières entre le PNR et son territoire intercommunal : à titre individuel, la commune a participé à la charte éolienne du PNR, mais l'enveloppe favorable dont elle bénéficie n'a pas été négociée au sein de l'intercommunalité de Durban.

« Tout le débat qui s'est fait sur le développement éolien est un débat qui s'est fait dans le cadre du PNR [...] mais pas du tout dans le canton de Durban... et quand c'est arrivé à Villesèque, le président de la communauté de communes a cherché à intégrer le projet et à

partager la taxe professionnelle mais sans qu'il y ait du tout de discussion à l'intérieur du canton [...] nous, l'objet central du mouvement, c'est le débat, on veut du débat » (Entretien avec l'association Esprit Corbières, le 12 avril 2007).

Paradoxalement, les premiers travaux des agences Urbane et Ectare intégraient la communauté de communes de Durban (cf. Carte 34, à l'ouest) dans sa réflexion éolienne. Le président d'Esprit Corbières reconnaît que cette charte éolienne aurait été un instrument de débat intéressant si la communauté de commune de Durban, à l'exception de Villesèque-des-Corbières, ne s'était pas retirée :

« On a raté une opportunité [...] mais le conseiller général s'est dit : cette charte, c'est un coup monté. Il a une peur panique que Narbonne agisse contre lui et qu'il y ait des opérations sous-marines contre son pouvoir dans le canton [...] Il a une vision politico-administrative du notable rural » (Entretien avec l'association Esprit Corbières, le 12 avril 2007).

En définitive, l'enveloppe de Villesèque-des-Corbières et ses mises à l'épreuve successives révèlent la grande adaptabilité de la charte éolienne du PNR.

Lorsqu'un projet est situé en dehors des enveloppes, la charte fonctionne comme un document de planification spatiale à petite échelle : ces *formes pauvres*, dont on aurait pu penser que l'imprécision était politiquement commode mais inefficace pour réguler l'implantation des projets, opèrent à cette échelle *comme si* elles avaient une valeur de zonage.

Par ailleurs, si une implantation se dessine dans une enveloppe favorable, elle n'est pas automatiquement approuvée par le PNR. Dans ce cas, les *formes pauvres* apparaissent riches de toutes les préconisations dont elles sont porteuses. Le PNR descend en échelle et se livre à une lecture plus fine du contenu du projet : les règles générales édictées à petite échelle gagnent alors en densité et sont réactualisées, à grande échelle, en fonction du contexte de l'action (en l'occurrence le projet de Roquefort-des-Corbières aurait engagé des effets cumulés non maîtrisés avec le projet de Villesèque en cours d'instruction). Cette adaptabilité de la règle est permise grâce au fait que la charte éolienne est conçue depuis l'origine pour tenir plusieurs échelles de réflexion en même temps. Et c'est en descendant en échelle que la règle trouve sa consistance, alors qu'elle n'a encore qu'un caractère de nécessité relatif à petite échelle.

Enfin, lorsqu'un projet se situe dans l'enveloppe favorable et que la prise en compte des préconisations est possible, la charte joue pleinement sa fonction exploratoire. Cette fois-ci, c'est à l'échelle du site qu'il s'agit d'inventer le meilleur compromis entre l'optimisation

énergétique et la mise en site du parc éolien. Les préconisations du PNR relatives à l'avifaune, au paysage, etc. placent le développeur dans une posture d'expérimentation : elles stimulent la recherche de règles adaptées à la situation tout en permettant au développeur de faire jouer sa grille aéraulique. Il s'agit donc d'un processus de co-définition d'un paysage éolien, au sens large. Ce processus est garanti par l'accompagnement dont le PNR, avec d'autres partenaires comme la LPO, fait bénéficier le développeur dans le cadre d'un engagement contractuel. Ces partenariats favorisent, notamment au bénéfice de la LPO, l'émergence de mesures compensatoires, pionnières dans le domaine éolien. La contestation du projet de Villesèque fait apparaître, pour sa part, la difficulté de mener une charte éolienne lorsque les partenariats communaux ne correspondent pas à des intercommunalités constituées.

Au terme de cette étude, la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise constitue un cas exemplaire de planification éolienne. Elle est parvenue à surmonter les difficultés que rencontrent les planifications classiques par accumulation de contraintes : gestion des projets au cas par cas, non-maîtrise des densités et des co-visibilités, mitage territorial, enjeux paysagers relégués au niveau de l'étude d'impact.

À l'inverse de la démarche aveyronnaise, la charte éolienne du PNR évite d'emblée la réduction du site à la localité. Elle parvient à cela en mettant en place une méthode prospective basée sur l'invention de formes molles, non déterminantes. Ce point est capital pour comprendre comment la charte éolienne parvient à concilier la prise en compte du milieu et l'élaboration d'un document de planification.

Nous avons pu mettre à jour que la vocation des signes cartographiques était d'ouvrir un espace virtuel favorisant une réflexion multi-scalaire. Ces signes sont les symptômes d'un paysage éolien en puissance. Il ne s'agit pas seulement de descendre ou de monter en échelle selon les besoins de l'analyse, mais de circuler à travers plusieurs échelles en même temps. Il s'agit de former un nouveau point de vue sur les choses en tenant plusieurs entrées possibles, plusieurs manières de les percevoir à la fois. Il y a là une façon de sentir qui relève de la sensation au sens deleuzien : il s'agit de créer un point de vue sur une chose qui est de l'ordre du potentiel et qui ne répond à aucune forme constituée.

À ce titre, les cartes des agences Urbane et Ectar résultent d'une démarche prudente et expérimentale. Il ne s'agit pas de collecter des informations, de les superposer et de créer une

nouvelle carte. La démarche est beaucoup plus tâtonnante. Les agences ne cessent de se demander comment inventer les signes de ce qu'elles perçoivent en traversant les échelles en tous sens. Un potentiel émerge mais comment en donner les symptômes ? Qui est plus la démarche n'est pas successive mais ampliative. Chaque carte nouvelle contient la précédente, comme autant de répétitions qui scandent la croissance d'un potentiel. D'une carte à l'autre, le même questionnement revient : comment favoriser la tendance en cours ? Quelles expérimentations accomplir pour augmenter d'un degré l'intensité de ce potentiel ? Les formes identifiées répondent à ce trajet prospectif.

La *forme ouverte* préserve la nature continue du paysage et parvient à tenir les grandes et les petites échelles en même temps. La *forme flottante* s'émancipe des calques d'inventaire pour composer des cartes ouvertes aux sensibilités individuelles et collectives, et compatibles avec de grandes stratégies d'implantation de l'éolien. La *forme pauvre* augure une planification spatiale qui ne surdétermine pas la logique du lieu. Ces formes sont les écailles serrées d'un bourgeon, l'expression d'un paysage éolien en devenir. Elles concourent à l'émergence d'une forme de planification « faible », de nature abductive plutôt qu'hypothético-déductive.

La mise à l'épreuve de la charte éolienne a également montré que cette démarche symptomatologique était à l'œuvre dans la mise en site des projets éoliens. Au fur et à mesure que les échelles de réflexion se précisent, l'action tire sa cohérence des milieux géographiques : les règles générales portées par la charte avec une glorieuse imprécision font désormais écho aux mondes humain et animal. À cet égard, les enjeux liés à l'avifaune en sont une bonne illustration. D'aucuns jugeraient-ils contre nature la coexistence des éoliennes et des oiseaux ? Les travaux ornithologiques pionniers dans le Narbonnais, tournés vers l'étude des comportements des oiseaux avec les éoliennes (*micro-siting*), démontrent qu'il est possible de favoriser leur compatibilité.

En ce sens, la charte éolienne est véritablement un cadre exploratoire utile aux développeurs éoliens : elle leur permet de faire jouer leur grille aéraulique au sein d'un faisceau de préoccupations qui, progressivement, stabilise le projet dans un compromis entre l'optimisation énergétique et la mise en site. La capacité du développeur, et des différents partenaires, à actualiser ce potentiel est véritablement un enjeu esthétique : c'est l'art de faire émerger une individualité, en l'occurrence un paysage éolien, sans règle ni forme préexistantes.

À la lumière des résultats obtenus, la seconde déclinaison de notre hypothèse apparaît vérifiée : lorsque l'aménagement parvient à conjecturer le milieu comme un potentiel en

devenir, la capacité de régulation de sa planification éolienne est forte. Plus encore, nous avons pu mettre à jour, à travers le cas de la narbonnaise, une forme de gouvernance territoriale grâce à laquelle l'entrée esthétique peut être opérationnelle en aménagement. En effet, lorsque les partenaires publics (le PNR) jouent le rôle de structure porteuse favorisant l'action des partenaires privés (les développeurs éoliens), il est possible de concevoir le milieu comme un potentiel et d'adapter les opérations d'aménagement à celui-ci. Cette forme de gouvernance territoriale paraît pouvoir éviter le paradoxe identifié en première partie de cette thèse, dans le cas du projet THT en Quercy Blanc. Dans ce cas, RTE étant responsable de l'ensemble du processus d'aménagement, depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation des ouvrages, il jugeait que la complexité croissante du milieu en amont constituait une contrainte pour l'action.

Conclusion de la seconde partie

À l'issue de cette seconde partie, nous pouvons affirmer que le milieu peut informer l'aménagement grâce à une approche prospective, de type symptomatologique, qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique. Ceci a été permis par la construction d'un cadre théorique où l'esthétique joue un rôle central comme pensée à la fois exploratoire, attentive au milieu, et expérimentale, tournée vers l'action.

En amont de ce cadre théorique, nous avons effectué un travail réflexif et critique, confrontant les résultats obtenus en fin de première partie avec les éléments théoriques mobilisés chez Jacques Rancière et Kant. En substance, nous avons observé que l'esthétique amorçait une prise en compte du milieu par l'aménagement mais que celle-ci restait sans effet. Ce résultat partiel a attiré notre attention, *a posteriori*, sur le fait que les éléments théoriques mobilisés fondaient l'esthétique dans un rapport inverse de l'ordre conceptuel classique⁴²² ; mais cette distinction supposait que cet ordre conceptuel soit reconnu premier. Était-il possible de trouver un sol théorique où l'esthétique ne soit plus seconde et enfermée dans un rôle de contre-pouvoir, comme chez Rancière, ou d'émancipateur des facultés, comme chez Kant ? La prise en compte du milieu suppose, en effet, de faire pleinement droit à la contingence, à l'émergence, à la complexité des situations et de relativiser le contenu normatif de la démarche aménagiste.

Rares sont les pensées philosophiques capables de renouveler les repères orthonormés sur lesquels se distribuent les rapports du concept et du vivant. Celle de Gilles Deleuze reste insolente par son plaidoyer en faveur du vitalisme. De ce point de vue, c'est un allié de poids, non seulement dans la problématique qui nous occupe, mais dans la façon même de penser le milieu en géographie. Le défi dont cette pensée enrichit notre réflexion sur l'aménagement est celui d'une conversation avec les milieux géographiques qui ne se fonde pas sur des relations instituées et stables entre formes et sens. L'aménagement ne se définit plus par sa capacité normative et anticipatrice à arrêter le sens des choses, mais davantage comme l'art de favoriser de nouveaux rapports entre les choses sans prédéterminer la forme de ces rapports. C'est l'art d'expérimenter de nouvelles possibilités d'existence. De ce point de vue, la

⁴²² Un rapport inverse qui se retrouve dans la façon dont Jacques Rancière conçoit l'esthétique par rapport à la normativité du social, ou dans la façon dont Kant conçoit le jugement réfléchissant par rapport au jugement déterminant.

démarche aménagiste n'est plus étrangère à la question de l'habiter : elle s'inscrit dans une dynamique où le lieu du sujet est la figure actuelle de l'habiter, la relation sujet-*et*-milieu, l'expression virtuelle d'un devenir.

La pensée esthétique de Deleuze est fondatrice d'une pensée prospective qui n'est plus un exercice sur le futur, au sens classique, mais sur le devenir – au sens où celui-ci s'origine dans la vitalité même du milieu. À ce titre, il est possible de parler d'une prospective du milieu. Celle-ci relève d'une méthode symptomatologique que Deleuze fonde en référence à Nietzsche, Kant et Proust. La symptomatologie renvoie, à l'origine, à la médecine : c'est une activité interprétative consistant à ausculter le corps et à relever des symptômes, qui, rassemblés en un faisceau d'indices, permettent au médecin d'avancer l'hypothèse d'une maladie. Le raisonnement symptomatologique est donc de nature abductive et se présente comme une connaissance dans l'action qui repose sur la prudence et l'expérimentation. Si le signe est symptôme, il devient aussi sensation dans la pensée esthétique de Deleuze. L'art a une vocation symptomatologique : il consiste à expérimenter de nouveaux rapports de forces et à former sur les choses un point de vue qui est d'ordre esthétique. La symptomatologie, nietzschéenne à l'origine, trouve chez Deleuze un emploi qui est clairement spinoziste : il ne s'agit pas de connaître les choses en général, mais d'organiser les bonnes rencontres, d'expérimenter de nouveaux rapports pour former des associations réussies. Nous avons pu constater l'intérêt de cette prospective du milieu dans le cas du développement éolien.

Dans un contexte d'insuffisance des outils de régulation proposés par l'État, la planification éolienne de l'Aveyron fut pionnière en France. Au regard des entretiens menés avec les services de l'État, les élus locaux et les associations, cette planification a été débordée par l'arrivée de l'éolien : gestion des projets au cas par cas, non-maîtrise des densités et des co-visibilités, mitage territorial, enjeux paysagers relégués au niveau de l'étude d'impact. Cette planification, faite de l'accumulation de contraintes réglementaires et de règles paysagères génériques, a craqué de tous côtés. Le paradoxe est que cette planification zonale, d'un côté, a permis aux services instructeurs de légiférer (où voulons-nous des éoliennes dans le département ?), de l'autre, elle les a enfermés dans une équation qui s'est progressivement révélée intenable entre zonage et paysage : les éoliennes, dont les plus hautes atteignent 150 mètres en bout de pale, introduisent un hiatus entre une pensée de plan et une pensée de situation. La notion de site, dans le cas de l'éolien, ne recouvre plus celle de localité, c'est-à-dire de zone géographique sur laquelle l'action et ses conséquences peuvent être circonscrites et maîtrisées. Par conséquent, le site ne joue plus le rôle de lieu de validation de la règle, comme dans la planification classique. L'éolien distend ses limites et en fait un

phénomène qui n'est plus aisément localisable. Cette planification « forte » et défensive, faite de zonages et même de tampons protecteurs surajoutés à l'ensemble, régulait le développement éolien en amont mais, une fois en situation, la nature continue du paysage rendait immaîtrisables les effets de cet équipement hors norme.

Tout autre est la planification éolienne conduite par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Ce document de planification ne résulte pas d'une approche linéaire, passant d'une vision globale du paysage à une définition précise des sites éoliens. Il a curieusement été conçu dans l'esprit d'un projet de paysage, et résulte d'un travail qui a progressé simultanément à plusieurs échelles. D'un point de vue méthodologique, l'analyse de la sémiologie cartographique (les formes « ouverte », « flottante » et « pauvre ») a constitué une entrée privilégiée pour appréhender cette cohabitation des échelles. Cette inventivité sémiologique correspond à une activité symptomatologique. Comment former de nouveaux rapports entre les choses ? Il n'existe pas de règle *a priori* pour répondre à cette question, mais seulement des répétitions du jeu des échelles pour sonder les milieux géographiques et dégager au regard d'une préoccupation donnée, l'éolien en l'occurrence, un potentiel correspondant. Les signes cartographiques sont les symptômes de ce travail : le flou de leur contour, l'usage de la ligne ouverte, le décalage entre le fond de carte et la précision du signe, sont autant d'indices qui nous ont permis de mettre à jour la façon dont les concepteurs étaient parvenus à tenir deux états du paysage. Cette prospective du milieu concourt à l'émergence d'une planification « faible » : le site n'est plus le lieu de validation d'une rationalité pratique, mais un potentiel éolien identifié qui place les développeurs en situation d'expérimentation. Une période de mise à l'épreuve de quatre ans de la planification éolienne du PNR nous a permis d'observer sa portée : elle aide les développeurs à faire jouer leur grille aéraulique au sein d'un faisceau de préoccupations qui progressivement stabilise le projet dans un compromis entre l'optimisation énergétique qu'ils recherchent et la mise en site sur laquelle veille le PNR.

À cet égard, une méthode prospective, fondée sur une logique esthétique, est apparue opérationnelle et efficace dans une configuration où les partenaires publics, le PNR, jouaient le rôle de milieu d'accueil favorisant l'action des partenaires privés, les développeurs éoliens. Cette forme de gouvernance territoriale paraît pouvoir éviter le paradoxe identifié en première partie, dans le cas du projet THT en Quercy Blanc : RTE, assurant à la fois la prospective et l'action, jugeait que la complexité croissante de l'étude du milieu, en amont, allait générer des surcoûts en aval. La singularité du lieu apparaissait alors en contradiction avec l'univers normatif de l'action. À l'inverse, penser le milieu comme un potentiel, dans le cadre d'une

prospective portée par les élus locaux et les partenaires publics, libère la pratique aménagiste d'une logique de l'exception et rouvre les voies de l'expérimentation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les mutations contemporaines dans le domaine de l'énergie mettent les responsables publics, l'ensemble des composantes de la société, dont le monde de la recherche, face au défi de réviser nos catégories de penser, de décider et d'agir. L'urgence et l'inquiétude qui caractérisent cette période de transition nous laissent en proie à la tentation permanente de recourir à la boîte à outils : les solutions clefs en main, souvent issues de concertations sociales consensuelles, ne laissent pas de place à l'évaluation de l'existant, à l'appréciation contradictoire et à l'étude des phénomènes dans la durée.

Les questions énergétiques sont largement éclairées par les contributions des sciences expérimentales, mais aussi des sciences économiques. La question est de savoir ce que la géographie et l'aménagement peuvent apporter à leur tour dans le concert contemporain des connaissances. Conscient de ce défi, notre programme de recherche s'est tourné vers les enjeux actuels autour des équipements de transport et de production d'électricité, avec le projet de mener une analyse attentive aux phénomènes autant qu'à leur contexte. Saisir ensemble ce qui a trait au social et au spatial, ce qui fait la complexité des situations, et qui souvent déroute la mise en œuvre de solutions nouvelles, voilà sans aucun doute ce qui justifie notre démarche située à la rencontre de la géographie et de l'aménagement.

Les opérations d'aménagement dans le domaine de l'énergie (les réseaux de transport d'électricité et les éoliennes) soulèvent de nombreuses contestations alimentées par des revendications esthétiques. Volontiers associées à une forme de protestation commode, sans contenu véritable, celles-ci nous paraissent pourtant significatives d'une façon d'attirer le regard de l'aménagement sur des problématiques complexes, liées au cadre de vie. La nature synthétique de l'appréciation esthétique, capable de dire ce qui est vécu comme un tout, nous place à l'opposé de l'approche analytique qui est au fondement des évaluations environnementales en aménagement. C'est pourquoi elle constitue une entrée digne d'intérêt et qui, précisons le, dépasse un simple enjeu d'acceptabilité sociale au sens restrictif du terme – la caution artistique comme moyen de satisfaction consensuelle. Le cœur du problème est de savoir comment l'aménagement peut prendre en charge ce qui fait milieu, c'est-à-dire cet ensemble à la fois physique et social, porteur d'une cohérence intrinsèque, et dans lequel son action va prendre place à son tour.

À présent, il s'agit d'exposer le bilan de cette recherche destinée à comprendre si, et comment, les enjeux esthétiques dans le domaine de l'énergie peuvent conduire à une meilleure prise en compte du milieu par l'aménagement. À cette fin, nous présentons d'abord un compte-rendu synthétique de nos orientations théoriques, de nos hypothèses et des résultats obtenus. Ensuite, nous dressons un bilan des limites et des apports de ce travail. Enfin, considérant cette thèse comme une première étape au sein d'un programme de recherche élargi, nous envisageons les perspectives à poursuivre.

1. Démarche de recherche et résultats empiriques

Dans une première partie, nous nous sommes interrogé sur l'efficacité des revendications esthétiques lors de la contestation de projets d'aménagement. Par hypothèse, nous avons avancé que *les stratégies esthétiques, en modifiant les modes d'appréhension du milieu, favorisaient sa prise en compte en aménagement.*

D'un point de vue théorique, nous nous sommes intéressé à la question esthétique, comme mode synthétique d'appréciation du milieu, mais aussi comme moyen de trouver un terrain d'entente potentiel entre le milieu et l'aménagement. Il est apparu que la nature abductive du jugement esthétique, chez Kant, conjecture le milieu comme une ressource et stimule la création de solutions originales. Encore fallait-il resituer cet apport vis-à-vis de l'étude de la contestation des projets en aménagement. Suite à un examen critique, nous avons délaissé la notion de controverse au profit de celle de mésentente, proposée par Jacques Rancière, plus complémentaire de notre double préoccupation pour l'esthétique et le milieu. Ceci fonde ce que nous appelons des stratégies esthétiques, c'est-à-dire des processus créatifs, individuel ou collectif, consistant à transfigurer une situation de disqualification, fondée sur une normalisation du sensible, en problème public ouvrant droit à la reconnaissance d'une qualité. Ce sont donc des formes d'engagement et d'expression, à la fois politique et esthétique, permettant de remettre en discussion la place accordée au milieu en aménagement.

À partir de cet ancrage théorique, nous avons confronté notre hypothèse au cas de la contestation du projet THT en Quercy Blanc. Ce dernier est exemplaire car les opposants ont obtenu la modification du projet, RTE renonçant à créer une ligne THT au profit du renforcement d'une ligne existante. Nous avons mis à jour que l'émergence de la préoccupation pour le milieu était corrélée à la diversification des stratégies d'action dans le temps. Trois groupes d'opposants ont été distingués : les rationalistes, les culturalistes et les

légalistes. La préoccupation pour le milieu a essentiellement été mise en jeu par le biais des stratégies esthétiques initiées par les culturalistes. Néanmoins, elle a aussi été favorisée par le fait que ces trois modes de revendication, développant des interactions progressives, ont ouvert de nouvelles scènes de dialogue avec les aménageurs, à l'image du débat local final.

Concrètement, les stratégies esthétiques ont contribué au résultat final en renforçant les solidarités entre des groupes d'opposants aux lignes de conduites hétérogènes, en offrant des solutions inédites de gestion de l'effort de contestation dans l'espace et dans le temps, en accroissant l'impact médiatique de la mobilisation, et surtout, en donnant aux opposants les moyens de rediscuter le statut d'espace-sans-qualité attribué par RTE au Quercy Blanc. *Etre le non-lieu de l'Autre*, ce point de vue a été permanent dans la façon dont ces stratégies esthétiques ont interrogé l'aménagement : que signifie habiter un fuseau de moindre impact ? L'exposition photographique, les arbres du refus, les photomontages ont redonné une voix à un espace réputé sans qualité. Sans crispation identitaire ni sublimation outrancière, ces stratégies esthétiques ont témoigné de façon inventive, avec *un génie du non-lieu*, de la réduction du Quercy Blanc à un espace-sans-qualité. Elles ont démontré que les formes géographiques n'avaient pas une signification conventionnelle dont on pouvait déduire abstraitement la grandeur ou l'insignifiance. En valorisant le point de vue de l'expérience sensible, elles ont souligné que le milieu constituait un surplus ignoré de l'évaluation environnementale de RTE.

De ce fait, les stratégies esthétiques ont ouvert un processus de reconnaissance au terme duquel la notion de moindre impact est apparue caduque. Au prix d'une invention terminologique inédite, celle de « *moindre impact en site vierge* », RTE reconnut qu'un espace de moindre contrainte n'est pas un espace-sans-qualité : le Quercy Blanc dispose de qualités globales dont la méthodologie de projet du gestionnaire des réseaux français ne pouvait rendre compte. En cela, la contestation dans le Quercy Blanc a été un *cas qui oblige*. En revanche, contrairement à ce qu'avancait notre hypothèse, ce processus de reconnaissance n'a pas débouché sur un travail exploratoire consistant à repenser l'action en fonction du milieu. Cela aurait pu être le cas si RTE avait privilégié la technologie souterraine plutôt qu'aérienne, par exemple. Mais nous avons montré que cette évolution se heurtait à la crainte de créer un précédent qui fasse jurisprudence.

Cette première partie s'achève donc sur un paradoxe : le milieu est un potentiel identifié par l'aménagement mais celui-ci refuse de l'actualiser. La crainte de voir une expérimentation monter en généralité et remettre en cause un modèle dominant de pratique aménagiste, se traduit par une attitude conservatrice : l'aménagement se replie sur son

contenu normatif et préfère trouver un milieu plus approprié à son modèle d'action plutôt que d'adapter ce dernier à la complexité croissante du milieu initial.

PREMIERE PARTIE

Enseignement n°1 : les stratégies esthétiques, en valorisant le point de vue synthétique de l'expérience sensible, démontrent que les qualités globales du milieu ne sont pas prises en compte par l'évaluation environnementale du projet, et contribuent à la redécouverte de celui-ci par l'aménagement.

Enseignement n°2 : l'entrée esthétique reste prisonnière de ses effets : elle valorise la singularité du lieu mais se heurte au contenu normatif des méthodologies de projet en aménagement.

Dans une seconde partie, nous avons orienté notre recherche en fonction des enseignements précédents : sommes-nous prisonnier d'un écart insurmontable entre une lecture esthétique du milieu et l'univers normatif de l'action ? Il s'agit d'un véritable défi méthodologique mais qui n'est pas sans issue : dans notre introduction, nous avons décelé chez Léon Jaussely, Jean Gottmann ou encore Georges Canguilhem, une intuition importante consistant à penser la prospective comme un *art de sentir*. C'est pourquoi nous avons avancé l'hypothèse que l'aménagement peut tirer parti du milieu à condition de trouver *une approche prospective qui le conjecture comme un potentiel en devenir et non plus comme un lieu de validation d'une rationalité pratique*.

D'un point de vue théorique, nous avons effectué un travail réflexif et critique, confrontant les résultats obtenus en fin de première partie avec les éléments théoriques mobilisés chez Kant et Jacques Rancière. Il est apparu, dans les deux cas et avec des spécificités notables, que l'esthétique était enfermée dans un rôle de contre-pouvoir face à l'ordre conceptuel classique, qui la condamnait à rester seconde. En revanche, nous avons mis à jour le grand intérêt de la pensée de Gilles Deleuze pour inverser cette tendance : la perspective n'est plus de définir l'aménagement par sa capacité normative et anticipatrice à arrêter le sens des choses, mais davantage comme l'art de favoriser de nouveaux rapports entre les choses.

La pensée esthétique de Deleuze est fondatrice d'une pensée prospective qui n'est plus un exercice sur le futur mais sur le devenir, pour laquelle le milieu est central. Cette prospective relève d'une méthode symptomatologique. La symptomatologie renvoie, à l'origine, à la médecine : c'est une activité interprétative consistant à ausculter le corps et à relever des symptômes, qui, rassemblés en un faisceau d'indices, permettent au médecin d'avancer l'hypothèse d'une maladie. Le raisonnement est donc de nature abductive et se présente comme une connaissance dans l'action, qui repose sur la prudence et l'expérimentation. L'intérêt de la symptomatologie est qu'elle conçoit le signe à la fois comme symptôme, à la manière du médecin, et comme sensation, à la manière de l'artiste. Nous avons pu mettre à jour comment Deleuze fondait cette approche chez Nietzsche, Kant, Spinoza ou encore Proust. *In fine*, l'aménagement peut être conçu comme l'art d'expérimenter de nouvelles possibilités d'existence grâce à une prospective du milieu.

À partir de cette approche théorique à portée méthodologique, nous avons étudié la planification du développement éolien dans l'Aveyron et l'Aude. En Aveyron, le document mis en place par les services de l'État a été débordé par l'arrivée de l'éolien : gestion des projets au cas par cas, non-maîtrise des densités et des co-visibilités, mitage territorial, enjeux paysagers relégués au niveau de l'étude d'impact. Cette planification, faite de l'accumulation de contraintes réglementaires et de règles paysagères génériques, a craqué de tous côtés. Le paradoxe est que cette planification zonale, d'un côté, a permis aux services instructeurs de légiférer (où voulons-nous des éoliennes dans le département ?), de l'autre, elle les a enfermés dans une équation qui s'est progressivement révélée intenable entre zonage et paysage. Nous avons mis en évidence que la notion de site, dans le cas de l'éolien, n'est plus équivalente à celle de localité, c'est-à-dire de zone géographique sur laquelle l'action et ses conséquences peuvent être circonscrites et maîtrisées. Par conséquent, le site ne joue plus le rôle de lieu de validation de la règle, comme dans la planification classique. L'éolien distend ses limites et en fait un phénomène qui n'est plus aisément localisable. C'est pourquoi cette planification « forte » et défensive, faite de zonages et même de tampons protecteurs surajoutés à l'ensemble, régulaient le développement éolien en amont mais, une fois en situation, se heurtait à des effets immaîtrisables dus à la nature continue du paysage.

Tout autre est la planification éolienne conduite par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Ce document de planification ne résulte pas d'une approche linéaire, passant d'une vision globale du paysage à une définition précise des sites éoliens. Il a curieusement été conçu dans l'esprit d'un projet de paysage, et résulte d'un travail qui a

progressé simultanément à plusieurs échelles. D'un point de vue méthodologique, l'analyse de la sémiologie cartographique (les formes « ouverte », « flottante » et « pauvre ») a constitué une entrée privilégiée pour appréhender cette cohabitation des échelles. Cette inventivité sémiologique correspond à une activité symptomatologique. Comment former de nouveaux rapports entre les choses ? Il n'existe pas de règle *a priori* pour répondre à cette question, mais seulement la répétition d'une approche transversale des échelles pour sonder les milieux géographiques et dégager au regard d'une préoccupation donnée, l'éolien en l'occurrence, un potentiel correspondant. Les signes cartographiques sont les symptômes de ce travail : le flou de leur contour, l'usage de la ligne ouverte, le décalage entre le fond de carte et la précision du signe, sont autant d'indices qui nous ont permis de mettre à jour la façon dont les concepteurs étaient parvenus à tenir plusieurs états du paysages en même temps. Cette prospective du milieu concourt à l'émergence d'une planification « faible » : le site n'est plus le lieu de validation d'une rationalité pratique, mais un potentiel éolien identifié qui place les développeurs en situation d'expérimentation. Une période de mise à l'épreuve de quatre ans de la planification éolienne du PNR nous a permis d'observer sa portée : elle offre aux développeurs la possibilité de faire jouer leur grille aéraulique au sein d'un faisceau de préoccupations pour le milieu. Progressivement, le projet prend forme dans un compromis entre l'optimisation énergétique recherchée par les développeurs et la mise en site sur laquelle veille le PNR.

SECONDE PARTIE

Enseignement n°3 : Dans le cas de l'éolien, si l'aménagement considère le milieu comme le lieu de validation d'une rationalité pratique, sa capacité de maîtrise est faible.

Enseignement n°4 : Inversement, l'aménagement parvient à mettre en place une planification éolienne efficace lorsqu'une prospective conjecture le milieu à la manière d'un potentiel en devenir.

2. Limites de l'étude et apports théoriques

Dans un esprit de discussion scientifique, il convient de prendre un pas de recul par rapport aux hypothèses formulées, aux méthodes convoquées et aux résultats obtenus. C'est pourquoi nous exposons, à présent, les limites, puis les apports de cette thèse vis-à-vis de son objet d'étude.

La première limite du travail entrepris porte sur *le choix des terrains d'étude*. Nos situations d'observation étaient « froides », c'est-à-dire que nous n'avons pas pu observer les choses en train de se faire. Ce fut particulièrement problématique dans le cas du Quercy Blanc, où nous n'avons pas pu suivre cette contestation qui dura treize ans, de 1990 à 2002 : il a donc fallu faire face à cette difficulté en opérant un travail de récolte d'archives systématique en parallèle aux entretiens semi-directifs. Dans le cas de l'éolien, le problème a pu être atténué par le fait que le phénomène observé est toujours actif. Malgré ces difficultés d'ordre temporel, le choix des terrains d'étude était clairement motivé par leur représentativité, voire leur exemplarité, au regard du phénomène observé.

La deuxième limite concerne *les méthodes employées*. Concernant les stratégies esthétiques, nous avons chaque fois pu obtenir le point de vue des concepteurs, des initiateurs mais il a été plus difficile d'appréhender la portée de ces actions – encore une fois, parce que nous n'avons pas pu bénéficier d'une situation d'observation directe. Par exemple, dans le cas de l'exposition « Une photo pour le Quercy », nous n'avons eu que des informations quantitatives rapportées et restreintes. Pour l'opération des arbres du refus, l'identification de la population concernée, nous a permis de mettre un dispositif méthodologique plus complet fondé sur une enquête téléphonique et des entretiens complémentaires en situation. Un travail tirant davantage parti des interactions entre ces deux méthodes nous aurait sans doute permis d'observer plus finement la diffusion spatiale, de proche en proche, de la plantation des arbres du refus – apportant ainsi une preuve supplémentaire des effets de solidarité générés par ce type de stratégie esthétique. Enfin, l'intérêt des photomontages a pu être mis en avant par rapport à la simulation 3D présentée par RTE mais, là encore, sans situation d'observation directe, nous n'avons pu évaluer que partiellement leur réception. Dans le cas de l'éolien, quelques événements passés ont dû être reconstruits à partir d'entretiens et d'archives, notamment la concertation entreprise par le PNR de la Narbonnaise lors de la constitution de sa charte éolienne.

Enfin, la troisième limite concerne *la généralisation de nos résultats*. Nous sommes conscient que les spécificités épistémologiques inhérentes aux sciences sociales, dont la

contextualisation historique et géographique des phénomènes observés, relativisent un raisonnement de type expérimental. Malgré cela, il est judicieux de nous demander si les conclusions mises à jour seraient semblables dans d'autres situations d'observation, relatives au domaine de l'énergie ou élargies à l'aménagement. Dans le cas de l'éolien, nous avons pu faire face à cette difficulté en adoptant une stratégie comparative ; notons cependant que, pour la pousser à sa fin, il serait intéressant de comparer la planification éolienne émergente du PNR des Grands Causses (Aveyron) avec celle déjà éprouvée du PNR de la Narbonnaise (Aude). Dans le cas de la THT, la reconnaissance dont a bénéficié, *in fine*, le Quercy Blanc est à ce point inédite que toute tentative de comparaison, à notre connaissance, semble délicate. Par exemple, un projet THT à travers le Verdon a été annulé récemment, en juillet 2006. À la différence du Quercy Blanc, cet espace bénéficie de nombreuses mesures réglementaires de protection, nationales et internationales, qui n'en font pas un espace ordinaire ; les opposants ont d'ailleurs largement eu recours aux qualifications juridiques de cet espace, à portée patrimoniale, pour demander au conseil d'État d'annuler la déclaration d'utilité publique.

En contrepoint de ces limites, la valeur ajoutée de cette thèse peut être déclinée en cinq points.

Le premier apport de cette recherche est d'avoir formalisé le dialogue entre le milieu et l'aménagement à travers *la notion de mésentente*. La façon dont l'aménagement normalise ses rapports avec le milieu ne lui permet pas d'entendre les expressions complexes à travers lesquelles ce dernier se manifeste. La raison est que le déterminisme et le possibilisme radical, qui sont des théories pauvres du milieu, sont des soutiens précieux grâce auxquels l'aménagement peut asseoir son statut de science de l'action. En un mot, le dialogue entre l'aménagement et le milieu est une situation asymétrique de conversation, pour laquelle nous proposons, à l'instar de Jacques Rancière, le terme de *mésentente*. À titre d'exemple, RTE entend « environnement », lorsque les opposants parlent du Quercy Blanc comme d'un milieu de vie : cette distorsion est symptomatique de la façon dont l'aménagement normalise ses rapports avec le milieu. Il apparaît que cette notion peut trouver d'autres applications possibles en aménagement, par exemple, à propos de la planification des risques d'inondation⁴²³.

⁴²³ Notre participation à un programme de recherche en ce domaine, coordonné par Anne Tricot (Laboratoire SET, CNRS/UPPA), nous a permis d'observer que la place accordée au milieu dans la planification du risque d'inondation était très restrictive. La mesure de l'aléa est survalorisée au détriment de la vulnérabilité, en particulier dans la production des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). De fait, le milieu est considéré comme passif et sa capacité d'adaptation au risque n'est pas prise en compte. Nous retrouvons un

Le deuxième apport est que la mésentente élargit l'analyse de la contestation des projets d'aménagement par rapport à la notion de controverse socio-technique. En effet, la controverse, en insistant sur des épreuves publiques fondées sur la preuve scientifique et la représentation politique classique, écarte l'intérêt pour le milieu et l'esthétique. À l'inverse, la mésentente offre un schéma explicatif qui valorise *les stratégies esthétiques*. Le cas du projet THT en Quercy Blanc en illustre les gains : sans la prise en compte des stratégies esthétiques, il n'était pas possible d'expliquer comment une opposition, qui s'effondre à mi-parcours, parvient à durer dans le temps, à renouveler ses membres et à introduire de nouvelles préoccupations.

Le troisième apport est d'avoir mis à jour des *fondements théoriques pour une prospective du milieu*. En revisitant l'opération habituelle du diagnostic en aménagement, nous avons montré qu'il fallait distinguer ce qui a trait à l'exploration du milieu et ce qui a trait à l'identification des causes. Le premier moment, exploratoire, a pu être isolé et approfondi grâce à la notion deleuzienne de symptomatologie. Il s'agit d'ouvrir un niveau de conversation avec le milieu qui ne se fonde plus sur des relations instituées et stables entre forme et sens – relation dont la forme exacerbée, en aménagement, conduit à la mésentente. Au contraire, la symptomatologie examine les signes qui se dégagent de la rencontre entre un projet et un milieu : ces signes sont les symptômes d'un mode d'existence à venir, dont le sens reste à inventer. Le signe est un point de vue sur un corps qui n'existe pas encore, mais dont on peut évaluer le potentiel. Cette opération d'évaluation, Deleuze la positionne dans le champ de l'esthétique : c'est une activité prudente, attentive à ce qui entoure, et expérimentale, répétant le moment de la rencontre pour former un potentiel de plus en plus grand. Ce double jeu du milieu et de l'émergence est clairement abductif : il s'agit de poser à titre hypothétique la règle d'un mode d'existence nouveau dont le sens reste à inventer par expérimentations successives. À la croisée de la médecine et de l'esthétique, la symptomatologie est un *art de sentir* le milieu et ses devenirs en fonction de préoccupations données – ce qui n'est pas loin d'un schéma néo-possibiliste.

Le quatrième apport est d'avoir esquissé *le cadre méthodologique d'une prospective du milieu*. Nous avons mis à jour un schéma méthodologique qui s'articule autour du jeu des échelles géographiques et de la sémiologie cartographique. La démarche prospective attrape les échelles de façon transversale et parvient à dégager de leur cohabitation progressive un

schéma où les sollicitations des riverains et des élus locaux auprès des services de l'État, pour assouplir et ajuster les PPRI, sont rejetées, car la façon dont la procédure est normalisée les rend inaudibles (consulter : Tricot et Labussière, 2007).

potentiel éolien. Le travail sur les échelles permet de tenir deux états du paysage en même temps, le site et le grand paysage, sans quoi l'éolien échapperait au travail du concepteur. Mais l'évaluation d'un potentiel éolien n'est pas immédiate. Il faut parvenir à faire circuler les effets de cette rencontre entre l'éolien et le milieu, pour les rendre discutables et pouvoir en apprécier collectivement le potentiel. C'est là que l'invention de signes cartographiques, aux contours indéfinis, permet de conjecturer un potentiel éolien émergent sans surdéterminer sa forme finale. La sémiologie cartographique joue le rôle de symptômes offrant un point de vue nouveau sur l'association de l'éolien et du milieu. La démarche de conception ne progresse pas de façon linéaire : c'est la répétition des descentes en échelle qui concourt à définir un potentiel de plus en plus élevé. Ces petits décalages issus d'expérimentations successives, mis bout à bout, forment une tendance nouvelle. *In fine*, la planification du PNR identifie des enveloppes éoliennes qui valent moins par leur localisation que par leurs préconisations. Ces dernières conjecturent le milieu comme un potentiel. Elles constituent un faisceau d'indices dont les développeurs doivent tirer parti, en procédant, à leur tour, par expérimentations successives.

Enfin, le cinquième apport est d'avoir identifié *une forme de gouvernance territoriale grâce à laquelle l'entrée esthétique peut être opérationnelle* en aménagement. À l'image du cas audois, une méthode prospective, fondée sur une logique esthétique, est apparue opérationnelle et efficace dans une configuration où les partenaires publics, le PNR, jouaient le rôle de milieu d'accueil favorisant l'action des partenaires privés, les développeurs éoliens. Cette forme de gouvernance territoriale paraît pouvoir éviter le paradoxe identifié en première partie, dans le cas du projet THT en Quercy Blanc : RTE, assurant à la fois la prospective et l'action, jugeait que la complexité croissante dans l'étude du milieu, en amont, allait générer des surcoûts en aval. La singularité du lieu apparaissait alors en contradiction avec l'univers normatif de l'action. À l'inverse, penser le milieu comme un potentiel, dans le cadre d'une prospective portée par les élus locaux et les partenaires publics, libère la pratique aménagiste d'une logique de l'exception et rouvre les voies de l'expérimentation.

3. Perspectives pour des recherches futures

Les résultats présentés, et les discussions ouvertes en suivant, permettent de resituer cette thèse dans le cadre d'un programme de travail élargi.

Jusqu'à présent nous avons étudié deux facettes complémentaires du défi esthétique en aménagement : d'un côté, l'expérience située des habitants et leur capacité à valoriser, en particulier lors de la contestation de projets d'aménagement, ce qui fait la qualité de leur milieu ; de l'autre, la préoccupation de l'aménagement pour le milieu et sa capacité à le conjecturer comme un potentiel dont il faut tirer parti, grâce à une démarche prospective.

La première piste consiste à approfondir les résultats obtenus en tentant de les généraliser à travers de nouvelles situations d'observation. Pouvons-nous confirmer que la mésentente est une catégorie analytique opératoire pour appréhender les échanges entre le milieu et l'aménagement ? Les stratégies esthétiques, au-delà de la reconnaissance acquise auprès de l'aménagement, peuvent-elles ouvrir une démarche exploratoire utile à l'action ? La prospective du milieu est-elle une méthode transposable ?

La seconde piste consiste à mettre à jour, plus que nous l'avons fait, les articulations entre ces deux versants du défi esthétique en aménagement. Pouvons-nous identifier l'esthétique comme un terrain d'entente entre le milieu et l'aménagement ? Quelles sont les règles de conversation qui permettent d'éviter la mésentente et de favoriser une démarche, non pas consensuelle, mais ouverte sur la multiplicité du milieu et ses potentialités ?

BIBLIOGRAPHIE

- Agha Pierre (2004). *La ville durable, la planification du troisième type* ; sous la dir. d'Olivier Soubeyran. Thèse de doctorat : géographie : Université de Pau et des Pays de l'Adour, 439 p.
- Agnew John et Duncan James (1989). *The Power of Place : Bringing together Geographical and Sociological Imagination*. Boston-London: Unwin Hyman, 231 p.
- Alexander Ernest (1984). After rationality, what? *Journal of the American Planning Association*, vol. 50, n°1, pp. 62-69.
- Alquié Ferdinand (2003). *Leçons sur Spinoza. Nature et vérité dans la philosophie de Spinoza. Servitude et liberté selon Spinoza*. Paris : Éditions de la Table Ronde, 411 p.
- Alvergne Christel et Taulelle François (2002). *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*. Paris : Presses Universitaires de France, 304 p.
- André René et Ravel Jean (1991). *Transport d'énergie et télécommunications. 40 ans d'histoire d'un grand service d'EDF*. Paris : AHEF, 471p.
- Antonoli Manola (2003). *Géophilosophie de Deleuze et Guattari*. Paris : L'Harmattan, 268 p.
- Arendt Hannah (1961). *Condition de l'homme moderne*. Paris : Calman-Lévy (éd.orig.1983), 406 p.
- Arendt Hannah (1972). *La crise de la culture*. Paris : Gallimard (éd. orig. 1954), 380 p.
- Arendt Hannah (1991). *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*. Paris : Seuil (éd. orig. 1982), 247 p.
- Arendt Hannah (1995). *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Seuil (éd. orig. 1993), 195 p.
- Ascher François, Delamarre Alette, Loinger Guy, de Romefort Alain, Rochefort Michel, Theys Jacques et Wachter Serge (1993). *Les territoires du futur*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 182 p.
- Atlan Henri (1979). *Entre le cristal et la fumée. Essai sur l'organisation du vivant*. Paris : Seuil, 287 p.
- Attali Jean (2001). *Le plan et le détail. Une philosophie de l'architecture et de la ville*. Nîmes : Éditions Jacqueline Chambon, 286 p.
- Augé Marc (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil, 150 p.
- Augoyard Jean-François (1995). L'environnement sensible et les ambiances architecturales. *L'Espace géographique*, n° 4, pp. 302-319.

- Augoyard Jean-François (2003). *L'expérience esthétique ordinaire de l'architecture. Parcours en espace public*. Rapport de recherche, 2 tomes, 180 p. et 342 p.
- Badie Bertrand (1995). *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard, 276 p.
- Balaÿ Olivier et Leroux Martine (2006). *L'expérience esthétique de l'autoroute A47 entre Givors et Saint-Etienne*. Rapport de recherche financé par la DDE 42, CRESSON, 123 p.
- Bardin Laurence (1977). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France, 233 p.
- Barel Yves (1971). *Prospective et analyse des systèmes*. Paris : La Documentation Française, 165 p.
- Barouch Gilles (1984). *Etude pour l'amélioration du choix des tracés des lignes à très haute tension ; analyse de l'impact des lignes sur l'habitat - Eléments de synthèse. Commande d'Electricité de France*. Paris : Cabinet Score.
- Baux Etienne (1996). Du Quercy antique au département de 1790 : une étonnante permanence, in *Atlas géographique du Lot* ; sous la dir. de Jean Vayron. Cahors : Groupe d'études géographiques du Lot, pp. 16-20.
- Bennett Henry Hamilton (1925). Aesthetic considerations affecting power development. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 118, pp. 116-119.
- Benoist Jocelyn (1996). *Kant et les limites de la synthèse. Le sujet sensible*. Paris : Presses Universitaires de France, 343 p.
- Berdoulay Vincent (1981). *La formation de l'Ecole française de géographie*. Paris : Éditions du CTHS, 248 p.
- Berdoulay Vincent (1985). Convergences et analyses sémiotique et écologique du paysage, in *Paysage et système* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay et Michel Phipps. Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa, pp. 141-153.
- Berdoulay Vincent (1988). *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*. Paris : Éditions du CNRS, 106 p.
- Berdoulay Vincent (2000). Le milieu, entre description et récit. De quelques difficultés d'une approche de la complexité, in *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay et d'Olivier Soubeyran. Paris : L'Harmattan, pp. 25-37.

- Berdoulay Vincent (2001). Dire la ville comme un tout : la stratégie narrative de Raoul Blanchard à propos de Grenoble, in *Aux débuts de l'urbanisme français* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay et de Paul Claval. Paris : L'Harmattan, pp. 83-93.
- Berdoulay Vincent (2003). Planifier avec le milieu : les liens complexes de l'analyse et de l'action. *Belgéo*, n° 3, pp. 231-241.
- Berdoulay Vincent (2004). A propos de la forme urbaine, in *Aimons la ville !* ; sous la dir. de Nathalie Blanc, de Jacques Lolive, de Gérard Chouquer et de Dominique Boullier, Paris : Éditions de l'Aube et Cosmopolitiques, n° 7, pp. 128-136.
- Berdoulay Vincent (2007). Les cosmopolitiques et le défi chorologique, in *L'émergence des cosmopolitiques* ; sous la dir. de Jacques Lolive et d'Olivier Soubeyran. Paris : Éditions La Découverte, pp. 295-310.
- Berdoulay Vincent et Entrikin Nicholas (1994). Singularité des lieux et prospectives. *Espaces et sociétés*, n° 74-75, pp.189-201.
- Berdoulay Vincent et Entrikin Nicholas (1998). Lieu et sujet : perspectives théoriques. *L'Espace géographique*, n° 2, pp. 111-121.
- Berdoulay Vincent et Saule-Sorbé Hélène (1999). Franz Schrader face à Gavarnie, ou le géographe peintre de paysage. *Mappemonde*, vol. 55, n° 3, pp. 33-37.
- Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier (1991). Lamarck, Darwin et Vidal : aux fondements naturalistes de la géographie vidalienne. *Annales de géographie*, n° 561-562, pp. 617-634.
- Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier (1994). Retour de la prospective et crise de la modernité. *Espaces et Sociétés*, n° 74-75, p. 3-10.
- Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier (1996). *Débat public et développement durable. Expériences Nord-Américaines*. Paris : Éditions Villes et Territoires, 156 p.
- Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier (2002). *L'écologie urbaine et l'urbanisme*. Paris : Éditions La Découverte, 268 p.
- Berdoulay Vincent, Pascual Jean-François et Soubeyran Olivier (1999). Patrimoine naturel et développement durable. A propos de la controverse des monts Nimba (Guinée). *Espaces et sociétés*, n° 97-98, pp. 91-109.
- Berger Gaston (1959). L'attitude prospective, in *L'Encyclopédie Française*, tome XX, pp. 20.54-12 à 20.54-14.
- Berger Gaston (1964). *Phénoménologie du temps et prospective*. Paris : Presses Universitaires de France, 288 p.

- Berleant Arnold (1988). Aesthetic perception in environmental design, in *Environmental Aesthetics: Theory research and applications*; sous la dir. de Jack Nasar. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 84-97.
- Berleant Arnold (1992). *The aesthetics of the environment*. Philadelphia: Temple University Press, 218 p.
- Berleant Arnold (1994). Beyond disinterestedness. *The British Journal of Aesthetics*, vol. 34, n° 3, pp. 242-254.
- Berleant Arnold (1997). *Living in the landscape. Toward an aesthetics of environment*. Lawrence: University Press of Kansas, 200 p.
- Berque Augustin (1995). De paysage en outre-pays, in *La Théorie du paysage en France (1974-1994)* ; sous la dir. de Alain Roger. Seyssel : Champ Vallon, pp. 346-359.
- Berque, Augustin (1997). Logique du lieu et génie du lieu, in *Logique du lieu et œuvre humaine* ; sous la dir. d'Augustin Berque et de Philippe Nys. Bruxelles : Éditions Ousia, pp.189-212.
- Berque Augustin (2000a). *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin, 271 p.
- Berque Augustin (dir.) (2000b). *Logique du lieu et dépassement de la modernité*. Tomes 1 et 2. Ousia : Librairie philosophique Vrin, 390 p. et 294 p.
- Berque Augustin (2006). Vers une mésologie – au-delà du topos ontologique moderne, in *XXVème anniversaire du CADIS : les sciences sociales en mutation, colloque du 3 au 6 mai 2006, Ministère de la Recherche*.
- Besse Jean-Marc (1998). La géographie selon Kant: l'espace du cosmopolitisme. *Corpus*, n° 34, pp. 109-129.
- Besse Jean-Marc (2001). Cartographie, construire, inventer. Notes pour une épistémologie de la démarche de projet. *Les carnets du paysage*, n° 7, pp. 126-145.
- Besse Jean-Marc et Robic Marie-Claire (1986). Quel espace pour quels projets : Kant, un prétexte ? in *Espaces, jeux et enjeux* ; sous la dir. de Franck Auriac et de Roger Brunet. Paris : Arthème Fayard, pp. 61-69.
- Bigando Eva (2006). *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (commune du Médoc et de la Basse Vallée de l'Isle)* ; sous la dir. de Guy Di Méo. Thèse de doctorat : Géographie : Université Bordeaux 3, 490 p.
- Birraux Claude et Le Déault Jean-Yves (2001). *L'état actuel et les perspectives des énergies renouvelables. Rapport 3415*. Paris : Assemblée nationale ; Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 361 p.

- Blanc Nathalie et Lolive Jacques (2007a). Les subjectivités cosmopolitiques et la question esthétique, in *L'émergence des cosmopolitiques* ; sous la dir. de Jacques Lolive et d'Olivier Soubeyran. Paris : Éditions La Découverte, pp. 352-382.
- Blanc Nathalie et Lolive Jacques (2007b). L'écologie et le public. *Cosmopolitiques*, n° 15, pp. 9-16.
- Blanco Hilda (1989). Pragmatism, abduction and Wicked problems. *Berkeley Planning Journal*, vol. 1, n° 2, pp. 93-119.
- Blatrix Cécile (2000). *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV processus de consolidation d'institutions sociales émergentes* ; sous la dir. de Daniel Gaxie. Thèse de doctorat : Science Politique : Paris I, 612 p.
- Bolan Richard (1967). Emerging views of planning. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 33, n° 4, pp. 233-245.
- Bolan Richard (1980). The practitioner as a theorist. *Journal of the American Planning Association*, vol. 46, n° 3, pp. 261-274.
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard, 483 p.
- Bonnemaïson Joël (2001). *La géographie culturelle*. Paris : CTHS, 152 p.
- Bonnemaïson Joël et Cambrezy Luc (1996). Le lien territorial : entre frontières et identités. *Géographie et Cultures*, n° 20, pp. 7-18.
- Bouchard André, Domon Gérard et Gariépy Michel (1987). La planification écologique : analyse critique et mise en relation avec la planification environnementale. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 82, pp. 5-21.
- Boudon Philippe (1971). *Sur l'espace architectural. Essai d'épistémologie de l'architecture*. Paris : Dunod, 138 p.
- Bourriaud Nicolas (2001). *Esthétique relationnelle*. Dijon : Les Presses du réel, 123 p.
- Bourriaud Nicolas (2003). *Formes de vie. L'art moderne et l'invention de soi*. Paris : Denoël (éd.orig. 1999), 168 p.
- Boutinet Jean-Pierre (2001). A propos du projet de paysage, repères anthropologiques. *Les carnets du paysage*, n° 7, pp. 66-68.
- Brady Emily (1998). Don't eat the daisies: disinterestedness and the situated aesthetic. *Environmental values*, vol. 7, n° 1, pp. 97-114.
- Braun Armand (2004). *Les entretiens de la mémoire prospective : Armand Braun*; réalisé par Stéphane Cordobes et Phillipe Durance. 17 p. <URL http://www.diact.gouv.fr/datar_site/datar_prospective.nsf/

- Breheny Michael et Hooper Alan (1985). *Rationality in planning. Critical essays on the role of rationality in urban and regional planning*. London: Pion, 249 p.
- Briffaud Serge (1995). Découverte et représentation d'un paysage : Les Pyrénées du regard à l'image (XVIII-XIXièmes siècles), in *La Théorie du paysage en France (1974-1994)* ; sous la dir. de Alain Roger. Seyssel : Champ Vallon, pp 224-259.
- Brooks Michael (1993). A plethora of paradigms? *Journal of the American Planning Association*, vol. 59, n° 2, pp. 142-144.
- Brunet Roger (2001). *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*. Paris : Belin, 400 p.
- Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé (1992). *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris ; Montpellier : Reclus ; La Documentation Française (5^{ème} éd.), 518 p.
- Bryson John M (1979). A contingent approach to strategy and tactics in project planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 45, n° 2, pp. 167-179.
- Budd Malcolm (1998). Delight in the Natural World: Kant on the Aesthetic Appreciation of Nature. Part I: Natural Beauty, Part II: Natural Beauty and Morality, Part III: The Sublime in Nature. *The British Journal of Aesthetics*, vol. 38, p. 1-18, 117-126, 233-250.
- Bunge William (1962). *Theoretical geography*. Lund : Gleerup, 210 p.
- Bunkse Edmunds (1981). Humboldt and an aesthetic tradition in geography. *Geographical Review*, vol. 71, n° 2, pp. 127-146.
- Buttimer Anne (1979). Le temps, l'espace et le monde vécu. *L'Espace géographique*, n° 4, pp. 243-254.
- Buydens Mireille (2005). *Sahara. L'esthétique de Gilles Deleuze*. Paris : Vrin (éd. orig.1990), 218 p.
- Callon Michel (1981). Pour une sociologie des controverses technologiques. *Fundamenta Scientiae*, vol. 2, n° 3-4, pp. 381-399.
- Callon Michel (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, vol. 36, pp. 169-208.
- Callon Michel et Latour Bruno (1991). *La science telle qu'elle se fait*. Paris : La Découverte, 390 p.
- Callon Michel et Rip Arie (1991-1992). Forums hybrides et négociations de normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible

- ascension de l'expertise. *Cahiers du Germes. Environnement, Science et Politique : les experts sont formels*, n° 13, pp. 227-238.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre et Barthe Yannick (2001). *Agir dans un monde incertain*. Paris : Seuil, 358 p.
- Campion Pierre. Compte-rendu du Partage du sensible. *Acta Fabula : Revue en ligne des parutions en théorie littéraire* [10.09.2000] <URL <http://www.fabula.org/revue/cr/17.php>
- Canguilhem Georges (2003). *La connaissance de la vie*. Paris : Vrin, 253 p.
- Carlson Allen (1979). Appreciation and the natural environment. *The Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. 37, pp. 267-275.
- Carlson Allen (1984). Nature and positive aesthetics. *Environmental ethics*, n° 6, pp. 5-34.
- Carlson Allen (2004). What is the correct curriculum for landscape?, in *The aesthetics of everyday life*; sous la dir. d'Andrew Light et de Jonathan Smith. New York: Columbia University Press, pp. 92-108.
- Cartwright Timothy J. (1991). Planning and chaos theory. *Journal of the American Planning Association*, vol. 57, n° 1, pp. 44-56.
- Casey Edward (1997). *The fate of place. A philosophical history*. Los Angeles: University of California Press, 488 p.
- Castro Iná Elias de (2002). Le problème de l'échelle. *Quaderns d'Arquitectura i Urbanisme*, n° 233, pp. 24-31.
- Catherin Véronique (2000). *La contestation des grands projets publics : analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*. Paris : L'Harmattan, 332 p.
- Cauquelin Anne (2000). *L'invention du paysage*, Paris : Presses Universitaires de France, 180 p.
- Cavaillé Fabienne (1998). *Conflits d'aménagement et légitimités territoriales. Recherche sur les identités territoriales des expropriés de l'autoroute A20* ; sous la dir. de Laure Ortiz. Thèse de doctorat : Géographie : Toulouse le Mirail, 359 p.
- Chabason Lucien (1995). Pour une politique du paysage (entretien avec Odile Marcel), in *La Théorie du paysage en France (1974-1994)* ; sous la dir. de Alain Roger, Seyssel : Champ Vallon, pp. 260-272.
- Charlier Bruno (1999). *La défense de l'environnement : entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclanchés en France depuis 1974* ; sous la dir. d'André Etchélecou. Thèse de doctorat : Géographie : Université de Pau et des Pays de l'Adour, 735 p.

- Charvolin Florian (2003). *L'invention de l'environnement en France. Chronologie anthropologique d'une institutionnalisation*. Paris : La Découverte, 134 p.
- Chivallon Christine (1999). Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? *Géographie et Cultures*, n° 31, pp. 127-138.
- Clarimont Sylvie, Aldhuy Julien et Labussière Olivier (2006). Les recompositions territoriales face à la faible densité : comparaison des « pays » aquitains et des comarcas aragonaises. *Annales de Géographie*, vol. 115, n° 647, pp. 26-48.
- Claval Paul (1996). Le territoire dans la transition à la postmodernité. *Géographie et Cultures*, n° 20, pp. 93-112.
- Claval Paul (1998). *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*. Paris : Nathan, 543 p.
- Clavel Pierre (1994). The evolution of advocacy planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 60, n° 2, pp. 146-149.
- Cohen-Halimi Michèle, Marcuzzi Max et Seroussi Valérie (1999). *Kant. Géographie*. Paris: Aubier, 394 p.
- Collignon Béatrice (1999). Les fondements territoriaux de l'identité Inuit d'hier et aujourd'hui, in *Le territoire, lien ou frontière ?* ; sous la dir. de Joël Bonnemaïson, Luc Cambrézy et Laurence Quinty-Bourgeois. Paris : L'Harmattan, pp. 93-111.
- Cometti Jean-Pierre (2006). Entre être et faire: l'esthétique à la croisée des chemins. *Revue d'études esthétiques*, pp. 151-170.
- Commoner Barry (1969). *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?* Paris : Seuil, 205 p.
- Conan Michel (1995). Les jeux imbriqués de la conception architecturale, in *Concevoir, inventer, créer : réflexions sur les pratiques* ; sous la dir. de Robert Prost. Paris : L'Harmattan, pp. 153-188.
- Corbin Alain (1988). *Le territoire du vide, l'Occident et le désir de rivages (1750-1840)*. Paris : Flammarion, 407 p.
- Cosgrove Denis (1984). *Social formation and symbolic landscape*. London: Croom Helm, 293 p.
- Cosgrove Denis et Daniels Stephen (1988). *The iconography of landscape: essays on the symbolic representation, design and use of the past environments*. Cambridge: Cambridge University Press, 318 p.
- Crozier Michel et Friedberg Erhard (1977). *L'acteur et le système*. Paris: Seuil, 500 p.
- Cusset François (2003). *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze et Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*. Paris : La Découverte, 367 p.

- D'Alessandro-Scarpari Cristina, Rémy Elisabeth et November Valérie (2004). Un lieu en controverse : une controverse qui fait lieu(x). *Noroi*, n° 193, pp. 91-102.
- Dagognet François, Guéry François, Marcel Odile (1982). Mort et résurrection du paysage ? in *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage* ; sous la dir. de François Dagognet. Seyssel : Champ Vallon, pp. 133-141.
- Dahan-Dalmedico Amy et Guillemot Hélène (2006). Changement climatique : dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques. *Sociologie du travail*, vol. 3, n° 3, pp. 412-432.
- Dalton Linda (1986). Why the rational paradigm persists – the resistance of professional education and practice to alternative forms of planning. *Journal of Planning Education and Research*, vol. 5, n° 3, pp. 146-153.
- Dambricourt Jean-Pierre (1990). Forme musicale et ellipse, in *Ellipses, blancs et silences. Rhétoriques des arts. Actes du colloque du CICADA, 6, 7 et 8 décembre 1990, UPPA*. Textes réunis par Bertrand Rougé.
- Dardel Éric (1952). *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*. Paris : Presses Universitaires de France, 133 p.
- DATAR (1964). *Réflexions pour 1985*. Paris: La Documentation Française, 157 p.
- DATAR (1972). 1985, *La France face au choc du futur*. Paris : Armand Colin ; La Documentation Française, 224 p.
- Daunais Charles (1989). *Vers une analytique épistémologique du discours en aménagement* ; sous la dir. de Ron Lévy. Thèse de doctorat : Aménagement : Université de Montréal, 311 p.
- Dauphiné André (2004). Espace terrestre et espace géographique, in *Les concepts de la géographie humaine* ; sous la dir. d'Antoine Bailly. Paris : Masson, pp. 51-62.
- Davidoff Paul (1965). Advocacy and pluralism in planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 31, n° 4, pp. 277-295.
- Davidoff Paul et Reiner Thomas (1962). A choice theory of planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 28, n° 2, pp. 103-115.
- Davidoff Paul, Davidoff Linda et Gold Neil (1970). Suburban action: advocate planning for an open society. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 36, n° 1, pp. 12-21.
- De Certeau Michel (1990). *L'invention du quotidien. Tome I, arts de faire*. Paris : Gallimard, 349 p.

- De Champris Arnaud (1997). Les conflits d'aménagement et le syndrome NIMBY, nouvel enjeu du management public. *Techniques, territoires et sociétés*, n° 34, pp. 129-139.
- De Courson Jacques (1999). *La prospective des territoires, concepts, méthodes, résultats*. Paris : Collection du Certu, 123 p.
- De Jouvenel Bertrand (1964). *L'art de la conjecture*. Paris : Éditions du Rocher, 369 p.
- De Jouvenel Hugues (1999). La démarche prospective. *Futuribles*, n° 248, pp. 47-67.
- De Koninck Rodolphe (1978). Contre l'idéalisme en géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, n° 56, pp. 123-145.
- Dear Michael (1988). The postmodern challenge: reconstructing human geography. *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 13, n° 3, pp. 262-274.
- Dear Michael (1992). Understanding and overcoming the nimby syndrome. *Journal of the American Planning Association*, vol. 58, n° 3, pp. 288-300.
- Debardieux Bernard (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, n° 2, pp. 97-112.
- Debardieux Bernard (1997). L'exploration des mondes intérieurs, in *L'état de la géographie : autoscopie d'une science* ; sous la dir. de Rémy Knafou. Paris : Belin, pp. 371-384.
- Debardieux Bernard (1999). Le territoire : histoires en deux langues, in *Discours scientifiques et contextes culturels* ; sous la dir. de Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers. Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 33-46.
- Debardieux Bernard (2002). Figures (géo)graphiques et prospective. Les cartes, schémas et modèles au service du projet et de la prospective territoriale, in *Ces territorialités qui se dessinent* ; sous la dir. de Bernard Debardieux et de Martin Vanier. La Tour d'Aygues : Éditions de l'Aube ; DATAR, pp. 161-190.
- Debardieux Bernard (2003). Le territoire, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin, pp. 910-912.
- Debardieux Bernard (2004). Similaires et pourtant si différentes : désignation et aménagement des « montagnes » autour de New York et Montréal, in *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques* ; sous la dir. de Bernard Debardieux et Marie-Christine Fourny. Grenoble : MSH-Alpes, pp. 197-220.
- Debardieux Bernard et Vanier Martin (2002). Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? Une prospective ? in *Ces territorialités qui se dessinent* ;

- sous la dir. de Bernard Debarbieux et de Martin Vanier. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube ; DATAR, pp. 7-27.
- Debarbieux Bernard, Fourny Marie-Christine et Vanier Martin (2001). La prospective est représentation. *Territoires 2020*, n° 3, pp. 27-43.
- Delamarre Aliette (2002). *La prospective territoriale*. Paris : La Documentation Française ; DATAR, 110 p.
- Delbos Victor (2005). *Le spinozisme*. Paris : Vrin (éd. orig. 1916), 224 p.
- Deledalle Gérard (1998). *La philosophie américaine*. Bruxelles : De Boeck (éd. orig. 1987), 300 p.
- Deleuze Gilles (1962). *Nietzsche et la philosophie*. Paris : Presses Universitaires de France, 232 p.
- Deleuze Gilles (1967). *Présentation de Sacher-Masoch*. Paris : Les Éditions de Minuit, 275 p.
- Deleuze Gilles (1968). *Spinoza et le problème de l'expression*. Paris : Les Éditions de Minuit, 332 p.
- Deleuze Gilles (1969). *Logique du sens*. Paris : Les Éditions de Minuit, 391 p.
- Deleuze Gilles (1972). Michel Tournier et le monde sans Autrui (postface), in *Michel Tournier. Vendredi et les limbes du Pacifique*. Paris : Gallimard (éd. orig. 1969), pp 257-283.
- Deleuze Gilles (1973). Cours de Vincennes du 14 mai 1973 sur le Corps sans Organes. *Webdeleuze*. <URL www.webdeleuze.com.
- Deleuze Gilles (1978a). Cours de Vincennes du 14 mars 1978 sur Kant. *Webdeleuze*. <URL www.webdeleuze.com.
- Deleuze Gilles (1978b). Cours de Vincennes du 28 mars 1978 sur Kant. *Webdeleuze*. <URL www.webdeleuze.com.
- Deleuze Gilles (1988). *Le Pli*. Paris : Les Éditions de Minuit, 191 p.
- Deleuze Gilles (1993). *Critique et Clinique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 187 p.
- Deleuze Gilles (1997). *La philosophie critique de Kant*. Paris : Presses Universitaires de France (éd. orig. 1963), 107 p.
- Deleuze Gilles (2002). *L'île déserte et autres textes. Textes et entretiens 1953-1974*. Paris : Les Éditions de Minuit, 416 p.
- Deleuze Gilles (2003a). *Pourparlers*. Paris : Les Éditions de Minuit (éd. orig. 1990), 249 p.
- Deleuze Gilles (2003b). *Spinoza. Philosophie pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit (éd. orig. 1981), 177 p.

- Deleuze Gilles (2003c). *Deux régimes de fous. Textes et entretiens 1975-1995*. Paris : Les Éditions de Minuit, 383 p.
- Deleuze Gilles (2004a). *Foucault*. Paris : Les Éditions de Minuit (éd. orig 1986), 141 p.
- Deleuze Gilles (2004b). *Le bergsonisme*. Paris : Presses Universitaires de France (éd. orig. 1966), 119 p.
- Deleuze Gilles (2005a). *Différence et répétition*. Paris : Presses Universitaires de France (éd. orig. 1968), 409 p.
- Deleuze Gilles (2006). *Proust et les signes*. Paris : Presses Universitaires de France (éd. orig. 1964), 219 p.
- Deleuze Gilles et Guattari Félix (1972/1973). *Capitalisme et schizophrénie 1. L'anti-oedipe*. Paris : Les Éditions de Minuit, 493 p.
- Deleuze Gilles et Guattari Félix (1975). *Kafka. Pour une littérature mineure*. Paris : Les Éditions de Minuit, 159 p.
- Deleuze Gilles et Guattari Félix (1980). *Capitalisme et schizophrénie 2. Mille plateaux*. Paris : Les Éditions de Minuit, 645 p.
- Deleuze Gilles et Guattari Félix (2005b). *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris : Les Éditions de Minuit (éd. orig. 1991), 206 p.
- Deleuze Gilles et Parnet Claire (1996). *Dialogues*. Paris : Flammarion, 187 p.
- Deranty Jean-Philippe (2003). Mésentente et lutte pour la reconnaissance : Honneth face à Rancière, in *Où en est la théorie critique ?*; sous la dir. de Emmanuel Renault et de Yves Sintomer. Paris : Éditions La Découverte, pp. 185-200.
- Deshais Laurent. (2006). Les défis d'une géographie en émergence comme science sociale. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, pp. 565-576.
- Desportes Marc (2005). *Paysage en mouvement*. Paris : Gallimard, 413 p.
- Dewey John (1934). *Art as experience*. New York: Capricorn Books, 355 p.
- Dewitte Jacques (2001). Pays paysage : à propos d'une difficulté théorique de l'artialisation, in *Le paysage, état des lieux*, sous la dir. de Françoise Chenet, Michel Collot et de Baldine Saint Girons. Bruxelles : Éditions Ousia, pp. 419-440.
- Di Méo Guy (2001). *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan, 317 p.
- Dickie George (1964). The Myths of the Aesthetic Attitude. *American Philosophical Quarterly*, vol. 1, n°1, pp. 56-65.
- Didi-Huberman Georges (2001). *Génie du non-lieu. Air, poussière, empreinte, hantise*. Paris : Les Éditions de Minuit, 156 p.

- Doel Marcus (1996). A hundred thousand lines of flight: a machinic introduction to the nomad thought and scrumpled geography of Gilles Deleuze and Félix Guattari. *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 14, n° 4, pp. 421-439.
- Doel Marcus et Clarke David (2004). Gilles Deleuze, in *Key Contemporary Thinkers on Space and Place* ; sous la dir. de Phil Hubbard, de Rob Kitchin et de Gill Valentine. Sage: London, pp. 100–105.
- Donadiou Pierre et Corajoud Michel (1995). *Modélisation du projet de paysage*. Rapport de recherche, Versailles, ENSP/Ministère de l'Agriculture, 1995. – s.p.
- Donadiou Pierre, Bouraoui Moeze et Dumont-Fillon Nathalie (2004). Le projet de paysage est-il un outil de régulation des paysages pour les pouvoirs publics ? in *De la connaissance des paysages à l'action paysagère, colloque organisé par le MEDD et le CEMAGREF, du 2 au 4 décembre 2004, Bordeaux*, 14 p.
- Dorst Jean (1970). *La Nature dénaturée*. Paris : Seuil, 188 p.
- Dosse François (1992). *Histoire du structuralisme. Tome II, le chant du cygne, 1967 à nos jours*. Paris : Éditions la découverte, 542 p.
- Doston Bruce, Godschalk David et Kaufman Jerome (1989). *The planner as dispute resolver: arguing for the concept*. Washington D.C. : National Institute for Dispute Resolution, 31 p.
- Drocourt Eric (2002). *Étude de contexte du débat public sur l'alimentation électrique du Lot*. Note d'avancement à RTE, 54 p.
- Dumas Denis (2001). L'esthétique environnementale d'Allen Carlson. Cognitivism et appréciation esthétique de la nature. *Revue canadienne d'esthétique*, vol. 6. <URL http://www.uqtr.ca/AE/Vol_6/Carlson/dumas.html
- Duncan James et Duncan Nancy (1988). (Re)reading the landscape. *Environment and planning D : Society and Space*, vol. 6, pp. 117-126.
- Duncum Paul (1999). A case for an art education of everyday aesthetic experiences. *Studies in Art Education*, vol. 40, n° 4, pp. 295-311.
- Dyckman John (1966). Social planning, social planners and planned societies. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 32, n° 2, pp. 66-75.
- Dziedzicki Jean-Marc (2003). Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français, in *Concertation, décision et environnement* ; sous la dir. de Raphaël Billé, de Laurent Mermé et de Martine Berlan-Darqué. Paris : La documentation française, pp. 39-64.
- Ecco Umberto (1999). *Kant et l'ornithorynque*. Paris: Grasset (éd. orig. 1997), 470 p.

- Ehrlich Paul (1989). Ecology and resource management: is ecological theory any good in practice? in *Perspectives in Ecological Theory*; sous la dir. de Joan Roughgarden, de Robert McCredie May et de Simon Levi. Princeton : Princeton University Press, pp. 287-305.
- Eisenman Peter (2003). *Blurred zones. Investigations of the interstitial. Eisenman architects 1988 – 1998*. New York : The Monacelli Press, 334 p.
- Enot Gilles (1999). *Le rôle de la décision en aménagement. Ou le travail de recomposition de la connaissance. L'exemple pyrénéens des chemins de fer et des refuges de montagne* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay. Thèse de doctorat : Géographie et aménagement : Université de Pau et des Pays de l'Adour, 316 p.
- Entrikin John Nicholas (1976). Contemporary humanism in geography. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 66, n° 4, pp. 615-632.
- Entrikin John Nicholas (1991). *The betweenness of place. Towards a geography of Modernity*. Baltimore : The John Hopkins University Press, 196 p.
- Etzioni Amitai (1968). *The active society. A theory of societal and political processes*. New York: The free press, 698 p.
- Etzioni Amitai. Mixed-scanning (1967). A “third” approach to decision-making. *Public administration review*, vol. 27, n° 5, pp. 385-392.
- Faburel Guillaume (2003). Lorsque les territoires locaux entre dans l'arène publique. Retours d'expérience en matière de conflits aéroportuaires. *Espaces et Sociétés*, n° 155, pp. 123-146.
- Faburel Guillaume (2005). Le vécu environnemental comme objet d'action publique. Des méthodes d'évaluation de la gêne sonore pour une autre implication des populations dans les débats. *Communication au Colloque scientifique sur les observatoires socio-économiques et environnementaux d'infrastructures linéaires, SETRA, 17-18 mars 2005*, 15 p.
- Faludi Andreas (1973). *A reader in planning theory*. Oxford: Pergamon Press, 397 p.
- Faludi Andréas (1987). *A decision-centred view of environmental planning*. New York : Pergamon Press, 237 p.
- Faye Paul et Tournaire Michel (1974). *Sites et sitologie. Comment construire sans casser le paysage*. Paris : J.-J. Pauvert, 159 p.
- Ferrari Massimo (2001). *Retours à Kant*. Paris : Éditions du Cerf, 238 p.

- Ferras Robert (1995). Niveaux géographiques, échelles spatiales, in *Encyclopédie de géographie* ; sous la dir. d'Antoine Bailly, de Robert Ferras et de Denise Pumain. Paris : Economica, pp.401-419.
- Ferry Luc (1990). *Le sens du beau. Aux origines de la culture contemporaine*. Paris : Grasset, 348 p.
- Fichant Michel (2004). Espace esthétique et espace géométrique chez Kant. *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 4, pp. 530-550.
- Forester John (1980). Critical theory and planning practice. *Journal of the American Planning Association*, vol. 46, n° 3, pp. 275-286.
- Forester John (1985). *Critical theory and public life*. Cambridge: The MIT Press, 329 p.
- Forester John (1987). Planning in the face of conflict: negotiation and mediation strategies in local land use regulation. *Journal of the American Planning Association*, vol. 53, n° 3, pp. 303-314.
- Forester John (1989). *Planning in the face of power*. Berkeley : University of California Press, 283 p.
- Forester John (1999). *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes*. Cambridge: The MIT Press, 305 p.
- Foster Jeremy (1999). Les “Hesperides” de John Buncan: la rhétorique du langage et l'esthétique de l'expérience corporelle dans le Haut-Veld sud-africain, 1901-1903. *Géographie et cultures*, n° 31, pp. 65-94.
- Foucault Michel (1966). *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 400 p.
- Fourniau Jean-Michel (1996). Transparence des décisions et participation des citoyens. *Techniques, territoires et sociétés*, n° 31, pp. 9-47.
- Frémont Armand (1976). *La Région, espace vécu*. Paris : Presses Universitaires de France, 223 p.
- Friedmann John (1969). Notes on societal action. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 5, pp. 311-318.
- Friedmann John (1973). *Retracking America. A theory of transactive planning*. New York: Anchor Press, 289 p.
- Friedmann John (1987). *Planning in the public domain. From knowledge to action*. Princeton: Princeton University Press, 501 p.
- Friedmann John (1989). Planning, politics, and the environment. *Journal of the American Planning Association*, vol. 55, n° 3, 1989, pp. 334-338.

- Furby Lita, Slovic Paul, Fischhoff Baruch et Gregory Robin (1988). Public perceptions of electric power transmission lines. *Journal of Environmental Psychology*, n° 8, pp. 19-43.
- Gagnon Caroline (2006). *Appréciation esthétique des équipements de transport d'énergie (réseaux de pylônes)*; sous la dir. de Philippe Poullaouec-Gonidec ; Thèse de doctorat : Aménagement : Université de Montréal. 440 p.
- Galloway et Mahayni (1977). Planning theory in retrospect : the process of paradigm change. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 43, n° 1, pp. 62-71.
- Gariépy Michel (1999). L'analyse de paysage au sein de l'évaluation environnementale ou l'aménagement à l'ère de la rectitude politique, in *Le paysage, territoire d'intentions* ; sous la dir. de Philippe Poullaouec-Gonidec, de Michel Gariépy et de Bernard Lassus. Paris : L'Harmattan, pp. 95-113.
- Gariépy Michel et Tremblay François (2003). Acteurs et processus du projet de paysage, in *Les temps du paysage* ; sous la dir. de Philippe Poullaouec-Gonidec, de Sylvain Paquette et de Gérald Domon. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 219-246.
- Genestier Phillipe (2003). Des projets en paroles et en images. La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique. *Espaces et sociétés*, n° 112, pp. 101-126.
- Genette Gérard (1999). *Quelles valeurs esthétiques in Figures IV*. Paris : Seuil, pp. 63-86.
- George Pierre, Guglielmo Raymond, Kayser Bernard et Lacoste Yves (1964). *La géographie active*. Paris : Presses Universitaires de France, 394 p.
- Ghiglione Rodolphe et Matalon Benjamin (1998). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*. Paris : Armand Colin, 301 p.
- Giddens Anthony (1984). *The Constitution of Society*. Cambridge : Polity press, 402 p.
- Giraudoux Jean (1921). *Suzanne et le Pacifique*. Paris : Emile-Paul, 297 p.
- Godet Michel (1997). *Manuel de prospective stratégique (Tome 1 : Une indiscipline intellectuelle ; Tome 2 : L'Art et la méthode)*. Paris : Edition Dunod, 270 et 412 p.
- Godlovitch Stan (1994). Ice breakers: environmentalism and natural aesthetics. *Journal of Applied Philosophy*, vol. 11, n° 1, pp. 15-30.
- Godschalk David (1974). *Planning in America: learning from turbulence*. Washington: American Institute of Planners, 227 p.
- Gold A. J (1974). Design with nature : a critique. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 40, pp. 284-286.

- Goldstein Harvey et Rosenberry Sara (dir.). The structural crisis of the 1970's and beyond: the need for a planning theory. *Proceedings of the conference on planning theory, may 1978, Division of environmental and urban systems, College of Architecture and urban studies, Virginia Polytechnic institute and State University*, 323 p.
- Goodchild Michael (1991). Geographic information systems. *Progress in human geography*, vol. 15, pp. 194-200.
- Gottmann Jean (1966). Conclusion : L'art d'aménager le milieu, in *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*. Paris : Mouton, pp. 337-343.
- Goux-Baudiment Fabienne (2001). *Quand les territoires pensent leurs futurs*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 161 p.
- Grabow Stephen et Heskin Allan (1973). Foundations for a radical concept of planning. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 39, n° 2, pp. 106-114.
- Grefre Xavier (2002). *Le développement local*. La Tour d'Aigues : Les Éditions de l'Aube ; DATAR, 198 p.
- Guigo Maryse *et al.* (1991). *Gestion de l'environnement et études d'impact*. Paris : Masson, 231 p.
- Guigou Jean-Louis (2002). *Aménager la France de 2020: mettre les territoires en mouvements*. Paris : DATAR ; Ministère de l'Aménagement du territoire, La Documentation Française, 112 p.
- Haesbaert Rogerio (2001). Le mythe de la déterritorialisation. *Géographie et Cultures*, n° 40, pp. 53-75.
- Haggett Peter (1965). *Locational analysis in human geography*. London: Edward Arnold, 339 p.
- Haggett Peter et Chorley Richard (1970). *Frontiers in geographical teaching*. Londres: Methuen and Co. (éd. orig. 1965). 385 p.
- Hallward Peter (2006). Jacques Rancière et la théâtrocratie, in *La philosophie déplacée. Autour de Jacques Rancière. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, du 20 au 24 mai 2005, sur Jacques Rancière et la philosophie au présent, organisé par Laurence Cornu et Patrice Vermeren*. Paris : Horlieu Éditions, pp. 481-496.
- Harris Neil (2002). Collaborative planning: from theoretical foundations to practice forms, in *Planning futures. New directions for planning theory*; sous la dir. de Philip Allmendinger et de Mark Tewdwr-Jones. London: Routledge, pp. 21-43.

- Hartshorne Richard (1939). The nature of geography. A critical survey of current thought in the light of the past. *Annals of the Association of the American Geographers*, vol. 29, n° 3, pp. 173-412.
- Hartshorne Richard (1939). The nature of geography. A critical survey of current thought in the light of the past. *Annals of the Association of the American Geographers*, vol. 29, n° 4, pp. 413-658.
- Harvey David (1969). *Explanation in geography*. Londres: Edward Arnold, 521 p.
- Harvey David (1990). *The condition of postmodernity : an inquiry into the cultural changes*. Oxford: Blackwell, 378 p.
- Haskell Elizabeth (1971). New directions in state environmental planning. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 37, n° 4, pp. 253-258.
- Hatchuel Armand (2000). Agir public et conception collective : l'expertise comme processus démocratique, in *Expertise, débat public : vers une intelligence collective prospective, colloque de Cerisy-la-Salle, du 4 au 8 juin 2000*. Paris : Ed Aube, pp. 15-38.
- Healey Patsy (1994). Changing meanings of "environment" in the british planning system. *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 19, n° 4, pp. 425-438.
- Healey Patsy (1997). *Collaborative planning. Shaping places in fragmented societies*. Vancouver: UBC Press, 338 p.
- Healey Patsy (2003). Book Reviews: Philip Allmendinger et Mark Tewdwr-Jones (eds), *Planning Futures: New Directions for Planning Theory*. London: Routledge, 2002, 258 pp. *Planning theory*, vol. 2, pp. 72-75.
- Heidegger Martin (1958). Bâtir habiter penser, in *Essais et conférences*. Paris : Gallimard, pp. 170-193.
- Hemmens et Stiffel (1980). Sources for the renewal of planning theory. *Journal of the American Planning Association*, vol. 46, pp. 341-345.
- Hepburn Ronald (1984). Contemporary aesthetics and the neglect of natural beauty, in *Wonder and other essays*. Edimburgh: Edimburgh University Press, 183 p.
- Heskin Allan David (1980). Crisis and response. A historical perspective on Advocacy Planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 46, n° 1, pp. 50-63.
- Hettner Alfred (1927). *Die Geographie – ihre Geschichte, ihr Wesen, und ihre Methoden*. Breslau: Ferdinand Hirt, 464 p.
- Hoch Charles (1984). Doing Good et Being right: the pragmatic connection in planning theory. *Journal of the American Planning Association*, vol. 50, n° 3, pp. 335-345.

- Hoch Charles (1996). A pragmatic inquiry about planning and power, in *Explorations in Planning Theory*; sous la dir. de Seymour Mandelbaum, Luigi Mazza et Robert Burchell. New Brunswick: Center for Urban Policy Research, pp. 30-44.
- Hoch Charles (2002). Evaluating plans pragmatically. *Planning Theory*, vol. 1, n° 1, pp. 53-75.
- Howe Joe et Langdon Colin (2002). Toward a reflexive planning theory. *Planning theory*, vol. 1, n° 3, pp. 209-225.
- Hoyaux Frédéric (2000). *Habiter la ville et la montagne : Essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au Lieu, à l'Espace, et au Territoire. Exemple de Grenoble et Chambéry* ; sous la dir. de Bernard Debarbieux. Thèse de doctorat : Géographie : Université Joseph Fourié, Grenoble, 720 p.
- Hufschmidt Maynard (1971). Environmental quality as a policy and planning objective. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 37, n° 4, pp. 231-242.
- Illum Klaus et Müller Bernd (1998). *Technological options for Danish energy policy*. Report from the Department of Development and Planning, Aalborg University, Denmark.
- Innes de Neufville Judith (2004). Consensus building: clarification for the critics. *Planning theory*, vol. 3, n° 1, pp. 5-20.
- Innes Judith et Booher David (1999). Consensus building as role playing and bricolage: Toward a theory of collaborative planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 65, n° 1, pp. 9-26.
- James Preston (1975). *All possible worlds. A history of geographical ideas*. Indianapolis: The Odyssey Press, 622 p.
- Jobert Arthur (1998). L'aménagement en politique ou ce que le syndrome nimby nous dit de l'intérêt général. *Politix*, n° 42, pp. 67-92.
- Jobert Arthur et Merle Élodie. *La question esthétique au prisme de l'acceptabilité des ouvrages. Colloque international interdisciplinaire, du 4 et 5 novembre 2004, Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne, Design et projets d'équipements publics* [05.12.2005] <URL www.design-public.net/article.php3?id_article=25
- Jobert Bruno (1992). Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 42, n° 2, pp. 219-233.
- Jobert Bruno (1995). Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche, in *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel* ; sous la

- dir. de Alain Faure, de Gilles Pollet et de Phillippe Warin. Paris : L'Harmattan, pp.13-24.
- Johnston Ron *et al.* (1981). *The dictionary of Human Geography*. Oxford: Blakwell, 411 p.
- Julien Pierre-André, Lamonde Pierre et Latouche Daniel (1975). *La méthode des scénarios, une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective*. Paris : La Documentation Française, 133 p.
- Jullien François (1996). *Traité de l'efficacité*. Paris : Grasset, 240 p.
- Jurdant Michel (1984). *Le défi écologiste*. Montréal : Boréal express, 432 p.
- Kant Emmanuel (1985a). *Annonce de M. Emmanuel Kant sur le programme de ses leçons pour le semestre d'hiver 1765-1766*. Paris : Gallimard, t. 1, coll. La Pléiade, pp. 511-524.
- Kant Emmanuel (1985b). *Critique de la faculté de juger*. Paris : Gallimard, t. 2, coll. La Pléiade, pp. 805-1300.
- Kant Emmanuel (1985c). *Métaphysique des mœurs*. Paris : Gallimard, t. 3, coll. La Pléiade, pp. 443-930.
- Kant Emmanuel (1986). *Opus postumum. Passage des principes métaphysiques de la science de la nature à la physique. Traduction, présentation et notes par François Marty*. Paris : Presses Universitaires de France, 444 p.
- Kaplan Marshall (1969). Advocacy and the Urban poor. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 2, pp. 96-101.
- Kartez Jack (1984). Crisis response planning. Toward a contingent analysis. *Journal of the American Planning Association*, vol. 50, n° 1, pp. 9-21.
- Kastner Jeffrey et Wallis Brian (2004). *Land art et art environnemental*. Paris : Phaidon, 203 p.
- Kessler Mathieu (1999). *Le paysage et son ombre*, Paris : Presses Universitaires de France, p 88.
- Klosterman Richard (1983). Fact and value in planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 49, n° 2, pp. 216-225.
- Koolhaas Rem *et al* (2000). *Mutations*. Publié à l'occasion de la manifestation MUTATIONS, conçue et réalisée par Arc en rêve, Bordeaux, CAPC-musée d'art contemporain du 24 novembre 2000 au 25 mars 2001. Bordeaux : Arc en rêve centre d'architecture, 800 p.
- Krieger Martin (1974). Some new directions for planning theories. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 40, n° 3, pp. 156-163.

- Kuhn Thomas (1962). *The structure of scientific revolutions*. Chicago: The university of Chicago press, 226 p.
- Kupfer Joseph (2003). Engaging nature aesthetically. *Journal of aesthetic education*, vol. 37, n° 1, pp. 77-89.
- Labussière Olivier (2007a). La valeur ordinaire du paysage : stratégies photographiques des opposants à la ligne très haute tension en Quercy Blanc, in *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités* ; sous la dir. de Michel Koebel et d'Emmanuelle Walter. Paris : L'Harmattan, pp. 161-186.
- Labussière Olivier (2007b, à paraître). Géographie du sujet et construction des territorialités. Le cas des arbres du refus contre la ligne très haute tension en Quercy Blanc, in *Géodoc*.
- Labussière Olivier et De Baere André (2007c). Entre « insertion » et « mise en situation » paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension. *Cosmopolitiques*, n° 15, pp. 95-106.
- Laé Jean-François (1996). *L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*. Paris : Descartes et Cie, 260 p.
- Laé Jean-François (2004). Entre la loi et les gestes ordinaires: la jurisprudence. *Carnets de bord*, n° 7, pp. 12-19.
- Lafaye Claudette et Thévenot Laurent (1993). Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, pp. 495-524.
- Lahire Bernard (1998). *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Paris : Nathan, 271 p.
- Lake Robert (1992). Planning and applied geography. *Progress in Human Geography*, vol. 16, pp. 111-120.
- Lake Robert (1993a). Planning and applied geography: Positivism, ethics, and geographic information systems. *Progress in Human Geography*, vol. 17, pp. 404-413.
- Lake Robert (1993b). Rethinking nimby. *Journal of the American Planning Association*, vol. 59, n° 1, pp. 87-97.
- Larrère Catherine et Larrère Raphaël (1997). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris : Alto Aubier, 355 p.
- Lascoumes Pierre (1994). *L'éco-pouvoir*. Paris : La découverte, 320 p.
- Lascoumes Pierre (2001). La productivité sociale des controverses. Intervention au séminaire "Penser les sciences, les techniques et l'expertise aujourd'hui", 25 janvier 2001

[23.04.2006]

<URL

[http://histsciences.univ-](http://histsciences.univ-paris1.fr/penserlessciences/semin/lascoume.html)

[paris1.fr/penserlessciences/semin/lascoume.html](http://histsciences.univ-paris1.fr/penserlessciences/semin/lascoume.html)

- Lascoumes Pierre et Le Bourhis Jean-Pierre (1997). *L'environnement ou l'administration des possibles*. Paris : L'Harmattan, 253 p.
- Latour Bruno (1989). *La science en action*. Paris : Gallimard, 663 p.
- Latour Bruno (1995). Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la « septième » cité. *Ecologie et politique*, n° 13, pp. 5-27.
- Laurier Philippe (2000). Le système électrique et le territoire, in *Electricité, voyage au cœur du système* ; sous la dir. de Patrick Bastard *et al.* Paris : Eyrolles, pp. 93-122.
- Le Bras Hervé (2003). Forme, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et de Michel Lussault. Paris : Belin, pp. 376-377.
- Le Corbusier (1994). *Urbanisme*. Paris : Flammarion (éd. orig. 1925), 293 p.
- Le Moigne Jean-Louis (1977). *La théorie du système général. Théorie de la modélisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 258 p.
- Leclercq Stéphane et Villani Arnaud (2003). Devenir, in *Le vocabulaire de Gilles Deleuze* ; sous la dir. de Robert Sasso et Arnaud Villani. Paris : Vrin, pp. 101-105.
- Lecourt Arnaud (2003). *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton* ; sous la dir. de Guy Baudelle. Thèse de doctorat : Géographie, aménagement de l'espace, urbanisme : Rennes II, 363 p.
- Leddy Thomas (2004). The nature of everyday aesthetics, in *The aesthetics of everyday life*; sous la dir. d'Andrew Light et de Jonathan Smith. New York: Columbia University Press, pp. 3-22.
- Leopold Aldo (1949). *A Sand County Almanac*. New York: Ballantine Books, 295 p.
- Levin Simon (1992). The problem of pattern and scale in ecology. *Ecology*, vol. 73, n° 6, pp. 1943-1967.
- Lévy Eugène (1997). The aesthetics of power: high-voltage transmission systems and the American Landscape. *Technology and Culture*, vol. 38, n° 3, pp. 575-607.
- Lévy Jacques (1999). *Le Tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*. Paris : Belin, 400 p.
- Lévy Jacques (2002). Un tournant cartographique ? in *Ces territorialités qui se dessinent* ; sous la dir. de Bernard Debarbieux et de Martin Vanier. La Tour d'Aygues : Éditions de l'Aube ; DATAR, pp. 129-144.

- Lévy Jacques (2003). Vidal de la Blache, Paul, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et de Michel Lussault. Paris : Belin, pp. 984-987.
- Linehan John et Gross Meir (1998). Back to the future, back to basis: the social ecology of landscapes and the future of landscape planning. *Landscape and urban planning*, vol. 42, pp. 207-223.
- Livingstone David et Harrison R. (1981). Emmanuel Kant, subjectivism, and human geography : a preliminary investigation. *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 6, n° 3, pp. 359-374.
- Loinger Guy et Spohr Claude (2004). *Prospective et planification territoriales : état des lieux et propositions*. Centre de prospective et de veille scientifique, 164 p.
- Lolive Jacques (1999). *Les contestations du TGV Méditerranée : projet, controverse et espace public*. Paris : L'Harmattan, 314 p.
- Lolive Jacques (2000). La démocratie, la controverse et le projet, in *Invention et réinvention de la citoyenneté. Actes du colloque international de Pau UPPA, 9-11 décembre 1998* ; sous la dir. de Claude Fievet. Pau : Éditions Joëlle Sampy, pp. 461-470.
- Lolive Jacques et Tricot Anne (2001). L'expertise associative issue de la contestation des grandes infrastructures publiques de transport en France. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 45, n° 125, pp. 245-267.
- Lolive Jacques et Tricot Anne (2006). The emergence of an alpine expertise founded on the percolation of the environmental referential. *The European Journal of Social Science Research*, vol. 17, n° 3, pp. 243-259.
- Luginbühl Yves (1992). Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité, in *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* ; sous la dir. de Marie-Claire Robic. Paris : Economica, pp. 13-56.
- Luginbühl Yves (2001). *La demande sociale de paysage*. Rapport remis au Conseil National du Paysage. Paris, 17 p.
- Luginbühl Yves (dir.) (2006). Paysage et bien-être individuel et social, in *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, pp. 31-55.
- Lussault Michel (1993). *Tours : Images de la ville et politique urbaine*. Tours : Publications de la maison des sciences de la ville, 415 p.

- Lussault Michel (2000). Action(s) ! in *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy* ; sous la dir. de Jacques Lévy et de Michel Lussault. Paris : Belin, pp. 11-36.
- Lussault Michel (2006). *L'homme spatial*. Paris : Seuil, 363 p.
- Lynch Kevin (1960). *The image of the city*. Cambridge : MIT Press, 194 p.
- Lyotard Jean-François (1983). *Le différend*. Paris : Éditions de Minuit, 287 p.
- Makowiak Jessica (2004). *Esthétique et droit*. Paris : LGDJ, 403 p.
- Mangin David (2004). *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*. Paris : Éditions de la Villette, 398 p.
- Mannheim Karl (1951). *Freedom, power and democratic planning*. London: Routledge and Kegan Paul, 384 p.
- Marc Pala (2001). *Vents de nulle part et d'ailleurs : essai sur la mytho-poétique des vents*. La Caunette : Éditions de Babio, 151 p.
- Marsh George (1864). *Man and Nature*. Cambridge: Harvard University Press, 560 p.
- Marty François (2004). *L'homme, habitant du monde : à l'horizon de la pensée critique de Kant*. Paris : Honoré Champion, 356 p.
- Massé Pierre (1965). *Le plan ou l'anti-hasard*. Paris : Gallimard, 250 p.
- May Joseph (1970). *Kant's concept of geography and its relation to recent geographical thought*. Toronto: University Toronto Press, 281 p.
- Mazziotti Donald (1974). The underlying assumptions of advocacy planning. *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 40, n° 1, pp. 38-47.
- McAllister Donald (1980). *Evaluation in environmental planning : assessing environmental, social, economic and political trade-offs*. Cambridge: MIT Press, 308 p.
- McHarg Ian (1962). The ecology of the city. *Journal of architectural education*, vol. 17, n° 2, pp. 101-103.
- McHarg Ian (1964). The place of nature in the city of man. *Annals of the American academy of political and social science*, vol. 352, n° 1, pp. 1-12.
- McHarg Ian (1969). *Design with Nature*. New York: Doubleday, 197 p.
- McHarg Ian *et al* (1973). *Towards a comprehensive plan for environmental quality*. Report for the U.S. Environmental Protection Agency.
- Melé Patrice (2007). Identifier un régime de territorialité réflexive. *Colloque Territoires, territorialité, territorialisation : et après ? Entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7-8 juin 2007*, pp. 83-93.
- Melé Patrice, Larrue Corinne et Rosemberg Muriel (coord.) (2003). *Conflits et territoires*. Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 224 p.

- Menges Roland (2003). Supporting renewable energy on liberalised markets: green electricity between additionality and consumer sovereignty. *Energy Policy*, vol. 31, n° 7, pp 583-596.
- Mengin Jacqueline (1989). *Guide du développement local et du développement social*. Paris : L'Harmattan. 164 p.
- Merleau-Ponty Maurice (1976). *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard, 531 p.
- Meyer Niels (2003). European schemes for promoting renewables in liberalised markets. *Energy Policy*, vol. 31, n° 7, pp. 665-676.
- Meyer Niels et Koefoed Anne Louise (2003). Danish energy reform: policy implications for renewables. *Energy Policy*, vol. 31, n° 7, pp. 597-607.
- Michaud Yves (2003). *L'art à l'état gazeux. Essai sur le triomphe de l'esthétique*. Paris : Editions Stock, 204 p.
- Mitchell Catherine et Connor Peter (2004). Renewable energy policy in the UK 1990–2003. *Energy Policy*, vol. 32, n° 17, pp 1935-1947.
- Mondada Lorenza et Söderström Ola (1993). Lorsque les objets sont instables : les faits culturels comme processus. *Géographie et cultures*, n° 8, pp. 83-100.
- Morin Edgar (1977). *La méthode. La nature de la nature*. Paris : Seuil, 399 p.
- Morris Douglas (1987). Ecological scale and habitat use. *Ecology*, vol. 68, n° 2, pp. 269-362.
- Morsel Henri (dir.) (1996). *Histoire générale de l'électricité en France. Tome troisième. Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire (1946-1987)*. Paris : Arthème Fayard, 1196 p.
- Mumford Lewis (1970). *Le déclin des villes ou la recherche d'un nouvel urbanisme*. Paris : France-Empire (éd. orig. 1956), 335 p.
- Nadaï Alain (2004). « Degré zéro » : portée et limites de la théorie de l'« artialisation » dans la perspective d'une politique du paysage. *Colloque « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », organisé par le MEDD et le CEMAGREF, du 2 au 4 décembre 2004, Bordeaux*, 13 p.
- Nadaï Alain (2005). Site : La fabrication du paysage, in *Espaces, savoirs, incertitudes*; sous la dir. d'Elizabeth Rémy *et al.* Paris: Ibis Press.
- Nadaï Alain (2007). « Planning », « siting » and the local acceptance of wind power : some lessons from the French case. *Energy Policy*, vol. 35, n° 5, pp. 2715-2726.
- Naveh Zev (1995). Interactions of landscapes and cultures. *Landscape and urban planning*, vol. 32, n° 1, pp. 43-54.
- Nietzsche Friedrich (2001). *Crépuscule des idoles*. Paris : Hatier (éd. orig. 1889), 208 p.

- Ollitrault Sylvie (2001). Les écologistes français, des experts en action. *Revue Française de Science Politique*, vol. 51, n°1-2, pp.105-130.
- Ollivro Jean (1996). Essai de méthodologie de résolution des conflits liés à la réalisation d'une grande implantation infrastructurelle. *Techniques, territoires et sociétés*, n° 31, pp. 179-200.
- O'Niell Robert *et al* (1991). Multiple landscape scales: An intersite comparison. *Landscape Ecology*, vol. 5, pp. 137-144.
- Ozbekhan Hazan (1969). Toward a general theory of planning, in *Perspectives on Planning*; sous la dir. d'Erich Jantsch. Paris: Éditions de l'OCDE, pp. 93-95.
- Paris Chris (dir.) (1982). *Critical readings in planning theory*. Oxford: Pergamon Press, 319 p.
- Parret Herman (2000). Au nom de l'hypotypose, in *Au nom du sens. Autour de l'œuvre d'Umberto Eco*. Colloque de Cerisy-la-Salle, du 29 juin au 9 juillet 1996, dirigé par Jean Petitot et Paolo Fabbri. Paris : Grasset, 633 p.
- Passet René et Theys Jacques (1995). *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*. La Tour d'Aigues : DATAR ; Éditions de l'Aube, 224 p.
- Pharo Patrick (1990). Les conditions de légitimité des actions publiques. *Revue Française de Sociologie*, vol. 31, pp. 389-420.
- Philipponneau Michel (1960). *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*. Paris : Armand Colin, 226 p.
- Picon Antoine (1988). *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*. Marseille : Paranthèses, 317 p.
- Piganiol Pierre (2004). *Les entretiens de la mémoire prospective : Pierre Piganiol* ; réalisé par Stéphane Cordobes et Phillipe Durance, 12 p. <URL http://www.diact.gouv.fr/datar_site/datar_prospective.nsf/
- Pinchemel Philippe (2004). Des formes en géographie aux formes géographiques. *Géopoint*, pp. 15-18.
- Piolle Xavier (1991). Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'Espace géographique*, vol. 20, n° 4, pp. 349-358
- Planchais Laure (2004). Impact paysager et mise en situation des projets éoliens, in *Eoliennes, quels impacts environnementaux ? Actes du colloque d'Angers, organisé 23 mai 2003 par le Groupement d'intérêt scientifique en évaluation environnementale et l'Ademe des Pays de la Loire*. Paris : L'Harmattan, pp. 95-112.

- Pousin Frédéric (2004). *Projet de paysage et de territoire. Colloque « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », organisé par le MEDD et le CEMAGREF, du 2 au 4 décembre 2004, Bordeaux*, 14 p.
- Pred Allan (1986). *Place, practice and structure: social and spatial transformation in Southern Sweden 1750-1850*. Oxford: Blackwell, 268 p.
- Priestley Thomas (1988). *Aesthetic quality issues and their treatment in electric transmission line planning – toward a new paradigm*; sous la dir. de Michael Southworth. Phd : *Philosophy in Environmental Planning: University of California, Berkeley*, 267 p.
- Prost Robert et Rioux Laval (1977). *La planification*. Montréal : Les Presses Universitaires du Québec, 129 p.
- Protzen Jean-Pierre (1979). They play game... don't they? *Journal of Architecture Education*, vol. 33, n° 1, p. 32-34.
- Quéré Louis (2003). Le public comme forme et comme modalité d'expérience, in *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* ; sous la dir. de Daniel Cefaï et de Dominique Pasquier. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 113-134.
- Quivy Raymond et Van Campenhoutd Luc (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 287 p.
- Raffestin Claude (1986). Ecogénèse territoriale et territorialité, in *Espaces, jeux et enjeux* ; sous la dir. de Franck Auriac et de Roger Brunet. Paris : Arthème Fayard, pp. 173-185.
- Raffestin Claude et Lévy Bertrand (2004). Epistémologie de la géographie humaine, in *Les concepts de la géographie humaine* ; sous la dir. d'Antoine Bailly. Paris : Armand Colin, pp. 25-36.
- Rancière Jacques (1995). *La méésentente. Politique et philosophie*. Paris : Galilée, 188 p.
- Rancière Jacques (1998). *Aux bords du politique*. Paris : Gallimard, 262 p.
- Rancière Jacques (2000). *Le partage du sensible. Esthétique et politique*. Paris : La fabrique éditions, 75 p.
- Rancière Jacques (2002). La pensée politique aujourd'hui, in *La modernité après le post-moderne* ; sous la dir. d'Henri Meschonnic et de Shigehiko Hasumi. Paris : Éditions Mouton-Routledge, pp. 41-49.
- Rancière Jacques (2003). *Les scènes du peuple. Rééditions d'articles issus de la revue Les Révoltes logiques, 1975/1985*. Lyon : Horlieu, 377 p.
- Rancière Jacques (2004a). Schiller et la promesse esthétique. *Europe*, n° 900, pp. 6-21.

- Rancière Jacques (2004b). Entretien avec Jacques Rancière. *Dissonance*, n°1 <URL <http://www.messmedia.net/dissonance/index.htm>
- Rancière Jacques (2004c). *Malaise dans l'esthétique*. Paris : Galilée, 173 p.
- Rancière Jacques (2007). *Le philosophe et ses pauvres*. Paris : Flammarion (éd. orig. 1983), 309 p.
- Raynaud Dominique (2003). *Sociologie des controverses scientifiques*. Paris : Presses Universitaires de France, 222 p.
- Relph Edward (1970). An inquiry into the relations between phenomenology and geography. *The Canadian Geographer*, vol. 14, n° 3, pp. 193-201.
- Relph Edward (1976). *Place and Placelessness*. London : Pion, 156 p.
- Rémy Elisabeth (1995). Apprivoiser la technique. Un débat public autour d'une ligne à haute tension. *Politix*, n° 31, pp. 136-144.
- Ricoeur Paul (2004). *Parcours de la reconnaissance*. Paris : Stock, 386 p.
- Ripoll Fabrice (2006). Du « rôle de l'espace » aux théories de « l'acteur » (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux, in *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale* ; sous la dir. de Raymonde Séchet et de Vincent Veschambre. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 193-210.
- Rittel Horst (1972). On the planning crisis: system analysis of the "first and second generations". *Bedriftsokonomien*, n° 8, pp. 390-396.
- Rittel Horst et Webber Melvin (1973). Dilemmas in a general theory of planning. *Policy Sciences*, vol. 4, pp. 155-169.
- Rivelaygue Jacques (1992). *Leçons de métaphysique allemande. Tome II, Kant, Heidegger, Habermas*. Paris : Grasset, 542 p.
- Robic Marie-Claire (2003). Note sur la notion d'échelle dans la géographie française de la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, *Cybergéo*, n° 264 <URL <http://www.cybergegeo.eu/index3961.html>
- Roger Alain (1995). *Théorie du paysage en France (1974-1994)*. Seyssel : Éditions Champ Vallon, 463 p.
- Roger Alain (1997). *Court traité du paysage*. Paris : Gallimard, 199 p.
- Roqueplo Phillipe (1991-1992). L'expertise scientifique : convergence ou conflit de rationalités ? *Cahiers du Germes. Environnement, Science et Politique : les experts sont formels*, n°13, pp. 43-80.

- Rosanvallon Pierre (1998). *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Paris : Gallimard, 379 p.
- Roux Jacques (2002). Ce sol auquel on tient. *Cosmopolitiques*, n° 1, pp. 142-157.
- Rui Sandrine (2001). *Conflits d'aménagement, débat public et construction de l'intérêt général : une expérience démocratique ?* ; sous la dir. de François Dubet. Thèse de doctorat : sociologie : Bordeaux II, 538 p.
- Sack Robert (1997). *Homo Geographicus*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 292 p.
- Sanguin André-Louis (1981). La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces. *Annales de géographie*, n° 501, pp. 560-587.
- Sanguin André-Louis (1994). Redécouvrir la pensée de Kant. *Annales de Géographie*, vol. 103, n° 567, pp. 134-151.
- Sanyal Bish (2002). Globalization, Ethical Compromise and Planning Theory. *Planning Theory*, vol. 1, n° 2, pp. 116–23.
- Sauer Carl (1925). The morphology of landscape. *University of California Publications in Geography*, vol. 2 n° 2, pp. 19-53.
- Sauvagnargues Anne (2004). Deleuze, de l'animal à l'art, in *La philosophie de Deleuze* ; sous la dir. de François Zourabichvili, de Anne Sauvagnargues et de Paola Marrati. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 117-228.
- Sauvagnargues Anne (2005). *Deleuze et l'art*. Paris : Presses Universitaires de France, 275 p.
- Schaefer Fred (1953). Exceptionalism in geography. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 43, n° 3, pp. 226-249.
- Schaeffer Jean-Marie (2007). *La fin de l'exception humaine*. Paris : Gallimard, 464 p.
- Schiller Friedrich von (1992). *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*. Paris : Aubier (éd. orig. 1943), 373 p.
- Schmitz Serge (2001). La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible. *L'Espace géographique*, vol. 30, n° 4, pp. 321-332.
- Schön Donald (1983). *The reflexive practitioner. How professionals think in action*. New York: Basic Books, 374 p.
- Schön Donald et Nutt Thomas (1974). Endemic turbulence: the future for planning education, in *Planning in America: learning from turbulence*; sous la dir. de David Goldschalk. Washington: American Institute of Planners, pp. 181-205.
- Sénécal Gilles (2004). Controverse d'aménagement et innovation sociale : l'autoroute urbaine comme espace public, in *L'espace public à l'épreuve : régressions et émergences* ;

- sous la dir. de Vincent Berdoulay, de Paolo Da Costa Gomes et de Jacques Lolive. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 49-59.
- Sénécal Gilles et Bouvier Gilles (2001). L'environnement sous le signe du sujet. Aspects des territoires en devenir, in *Géographie et société : vers une géographie citoyenne* ; sous la dir. de Suzanne Laurin, de Juan-Luis Klein et de Carole Tardif. Montréal : Presses universitaires du Québec, pp. 109-122.
- Sfez Lucien (1992). *Critique de la décision*. Paris: Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 571 p.
- Sheppard Eric (1993). Automated geography: What kind of geography for what kind of society?. *Professional Geographer*, vol. 45, n° 4, pp. 457-460.
- Sherringham Marc (1992). *Introduction à la philosophie esthétique*. Paris : Payot, 313 p.
- Simard Louis (2003). *Conflits d'environnement et concertation : le cas des lignes THT en France et au Québec* (2 tomes) ; sous la dir. de Christine Musselin. Thèse de doctorat : Sociologie : Institut d'études politiques de Paris, 552 p.
- Simondon Gilbert (2005). *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*. Grenoble : Jérôme Million (éd. orig. 1964), 571 p.
- Soderström Ola (2000). *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*. Lausanne : Payot, 139 p.
- Soja Edward (1994). Aménager dans/pour la post-modernité. *Espaces et sociétés*, n° 74-75, pp. 203-213.
- Soubeyran Olivier (1987-1988). Malaise dans la planification. *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 37, pp. 24-30.
- Soubeyran Olivier (1988). Théorie sociale et planification, in *Les nouveaux aspects de la théorie sociale. De la géographie à la sociologie* ; sous la dir. de George Benko. Caen : Paradigme, pp. 171-195.
- Soubeyran Olivier (1994). Comment se fabrique un territoire de la prospective. *Espaces et Sociétés*, n° 74-75, pp. 137-163.
- Soubeyran Olivier (1997). *Imaginaire, science et discipline*. Paris : L'Harmattan, 482 p.
- Soubeyran Olivier (2001). Anticipazione e pianificazione : il ruolo delle controversie ambientali, in *Conflitti ambientali : Genesi, sviluppo, gestione* ; sous la dir. de Pierpaolo Faggi et de Angelo Turco. Milano : Edizioni Unicopli, pp. 104-124.
- Soubeyran Olivier (2004). Espace public, aménagement et environnement, in *L'espace public à l'épreuve : régressions et émergences* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay, de Paolo

- Da Costa Gomes et de Jacques Lolive. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 31-38.
- Soubeyran Olivier (2007). Pensée aménagiste et tautologies, in *L'émergence des cosmopolitiques*, sous la dir. de Jacques Lolive et d'Olivier Soubeyran. Paris : La Découverte, pp. 125-153.
- Soubeyran Olivier et Barnier Véronique (1987). Le paradoxe du local et de la planification : éléments théoriques et application à l'aménagement touristique. *Espaces et sociétés*, n° 51, pp. 225-256.
- Soubeyran Olivier et Bencheikh Ahmed (1993). Autopsie d'une utopie environnementale. *Peuples méditerranéens*, n° 62-63, pp. 183-208.
- Staszak Jean-François (dir.) (1996). *Les discours du géographe*. Paris : L'Harmattan, 284 p.
- Staszak Jean-François et al. (2001). *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Paris : Belin, 313 p.
- Stock Mathis (2006). L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps.net* [26.02.2006] <URL <http://espacestemps.net/document1853.html>
- Stolnitz Jerome (1960). *Aesthetics and philosophy of art criticism*. Boston: Houghton Mifflin, 510 p.
- Susskind Lawrence et Cruikshank Jeffrey (1987). *Breaking the impasse. Consensual approaches to resolving public disputes*. New York: Basic Books, 263 p.
- Susskind Lawrence et McCreary Scott (1985). Techniques for resolving coastal resource management disputes through negotiation. *Journal of the American Planning Association*, vol. 51, n° 3, pp. 365-374.
- Tapie-Grime Muriel (1997). Le NIMBY, une ressource de démocratisation. *Ecologie et politique*, n° 21, pp. 13-26.
- Taylor Charles (1994). *Le malaise de la modernité*. Paris : Les Editions du Cerf, 125 p.
- Taylor Peter (1981). Geographical scale within the World-Economy Approach. *Review*, vol. 5, n° 1, pp. 3-11.
- Tewdwr-Jones Mark et Allmendinger Philip (1998). Deconstructing communicative rationality: a critique of Habermasian collaborative planning. *Environment and Planning A*, vol. 30, 1975-1989.
- Thrift Nigel (1996). *Spatial formations*. London : Sage, 367 p.
- Thrift Nigel (2000). Afterwords. *Environment and planning D : Society and Space*, vol. 18, n° 2, pp. 213-255.

- Throgmorton James (1996). *Planning as Persuasive Storytelling: The Rhetorical Construction of Chicago's Electric Future*. Chicago IL: University of Chicago Press, 328 p.
- Tieberghein Gilles (2001). *Nature, art, paysage*. Paris: Actes Sud ; Ecole Nationale Supérieure du Paysage ; Centre du Paysage, 228 p.
- Tissier Jean-Louis (1992). La géographie dans le prisme de l'environnement (1970-1990), in *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* ; sous la dir. de Marie-Claire Robic. Paris : Economica, pp. 201-236.
- Tournier Michel (1972). *Vendredi ou les limbes du Pacifique*. Paris : Gallimard (éd. orig. 1967), 282 p.
- Tricot Anne (1994). La prise en compte de la controverse en aménagement. *Espaces et sociétés*, n° 74-75, pp. 69-97.
- Tricot Anne (1996). La mise à l'épreuve d'un projet par son milieu associé : analyse des controverses du projet autoroutier A8 bis. *Techniques, territoires et sociétés*, n° 31, pp. 157-177.
- Tricot Anne (1998). « *L'empire du milieu* » : quand une controverse environnementale interroge la conception et la conduite d'un projet autoroutier ; sous la direction d'Olivier Soubeyran. Thèse de doctorat : Géographie : Université de Pau et des Pays de l'Adour, 410 p.
- Tricot Anne et Labussière Olivier (2007, à paraître sous réserve d'acceptation définitive). Cultures du risque : de la doctrine officielle aux expériences plurielles des cours d'eaux. *Géocarrefour* >URL <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00147492>
- Trom Danny (1999). De la réfutation de l'effet nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, pp. 31-50.
- Trom Dany (2001). A l'épreuve du paysage. *Revue du Mauss*, n° 17, pp. 247-260.
- Tuan Yi-Fu (1976). *Topophilia: a study of environmental perception, attitudes and values*. Englewood Cliffs: Prentice Hall, 260 p.
- Tugwell Rexford Guy (1940). The superpolitical. *Journal of social philosophy*, vol. 5, n° 2, pp. 97-114.
- Turco Angelo et Faggi Pierpaolo (dir.) (2001). *Conflitti ambientali. Genesi, sviluppo, gestione*. Milano : Edizioni Unicopli, pp. 7-75.

- Van de Vijver Gertrudis (1999). Kant et les intuitions de l'auto-organisation, in *Auto-organisation et émergence dans les sciences de la vie* ; sous la dir. de Bernard Feltz, de Marc Crommelinck et de Philippe Goujon. Bruxelles : Ousia, pp. 35-58.
- Van de Vijver Gertrudis (2004). Auto-organisation, identité, autonomie : figures kantiennees. *Revue internationale de philosophie*, n° 228, pp. 219-241.
- Velasco-Graciet Hélène (2002). Chronique d'une controverse environnementale. L'exemple du territoire souletin. *Géographie et cultures*, n° 43, pp. 67-85.
- Vernier Jacques (1971). *La bataille de l'environnement*. Paris : Robert-Laffont, 314 p.
- Vidal de la Blache Paul (1921). *Principes de géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 327 p.
- Volvey Anne (2003). Terrain, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et de Michel Lussault. Paris : Belin, pp. 904-906.
- Von Uexküll Jacob (1965). *Mondes animaux et monde humain*. Paris : Éditions Denoël, 188 p.
- Weil Eric (1998). *Problèmes kantienes*. Paris : Vrin, 174 p.
- Welsch Wolfgang (2004). Sport viewed aesthetically, and even as art ? in *The aesthetics of everyday life*; sous la dir. d'Andrew Light et de Jonathan Smith. New York: Columbia University Press, pp. 135-154.
- Wiens J. (1989). Spatial scaling in ecology. *Functional Ecology*, vol. 3, pp. 385-397.
- Wingo Lowdon (1983). *Environmental planning : defining the frontiers*. Working paper, 17 p.
- Wolsink Maarten (1994). Entanglement of interests and motives: assumptions behind the NIMBY-theory on facility siting. *Urban studies*, vol. 31, n° 6, pp. 851-866.
- Wolsink Maarten (2000). Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. *Renewable Energy*, vol. 21, n° 1, pp. 49-64.
- Wotling Patrick (1995). *Nietzsche et le problème de la civilisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 384 p.
- Yaneva Albena (2005). Scaling Up and Scaling Down: Extraction Trials in Architectural Design. *Social Studies of Science*, vol. 35, n° 6, pp. 867-894.
- Zangwill Nick (1992). UnKantian notions of disinterest. *The British Journal of Aesthetics*, vol. 32, n° 2, pp. 149-152.

ANNEXES

Annexe 1 : Le questionnaire des planteurs d'arbres du refus.

Annexe 2 : Exemple de grille d'entretien utilisée pour les membres d'associations opposées à la THT.

Annexe 3 : Exemple de grille d'entretien utilisée pour les services instructeurs de projets éoliens.

Annexe 1 : Le questionnaire des planteurs d'arbres du refus

Vous

1. Nom :
2. Âge : moins de 25 ans entre 25 et 50 ans entre 51 et 75 ans plus de 75 ans
3. Profession : Agriculteurs exploitants Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 Cadres et professions intellectuelles supérieures Professions Intermédiaires
 Employés Ouvriers Retraités
 Autres personnes sans activité professionnelle
4. Domiciliation récente ou ancienne: 1 – 5 6 – 10 11 – 15 + de 15

Le projet de ligne THT

5. En quelle année avez-vous entendu parler du projet THT pour la première fois ?
 dès 2002 (débat public) dès 1997 (manif. / Cahors) dès 1990 (début du projet) Autre
6. Comment avez-vous entendu parler de ce projet ?
 connaissance réunion d'information publique médias (presse / radio / télévision) Autre

La contestation du projet THT

7. Vous êtes-vous déjà mobilisé concernant d'autres projets d'aménagement ? Oui Non
Lequel(s) ?.....
- Engagement : Pour Contre / Individuel Associatif
- Durée de votre engagement : 0 – 5 ans 6 – 10 ans + de 10 ans
- Motivations : Santé Environnement Economie Aménagement du
(1 réponse)
territoire Paysage Autre.....
- Participation à des actions : Réunion publique Manifestation
 Autre.....
8. Votre mobilisation par rapport à la THT ?
- Engagement : Individuel Associatif
- Durée de votre engagement : 0 – 5 ans 6 – 10 ans + de 10 ans
- Motivations : Santé Environnement Economie Aménagement du
(1 réponse)
territoire Paysage Autre.....

- Participation à des actions :

- Création d'une association (année.....)
- Réunions de concertation en préfecture (1996)
- Manifestation de Cahors (1997)
- Exposition photo « une image pour le Quercy » (1997) dans un village
- Au débat public local (2002) Printemps de la photo (Cahors)
- Autre.....

L'action des « arbres du refus »

- Données de cadrage

9. Combien d'« arbres du refus » avez-vous plantés ? 1 2 3 4

10. Quelle(s) essence(s) d'arbre avez-vous choisie(s) ? Et pourquoi ?

.....

11. Avez-vous assisté / participé à d'autres plantation ? Oui Non

Combien de plantations : Avant votre plantation Après

Où : village voisin..... à l'extérieur du département.....

Avec qui : connaissances personnes rencontrées sur place

- Le sens de votre démarche

12. Où avez-vous planté cet(s) « arbre(s) du refus » ?

Chez vous un parent une connaissance autre

a. Aviez vous envisagé un autre lieu de plantation ? Oui Non

si oui, pourquoi l'avoir écarté ?.....

b. Avez-vous des attaches sentimentales à ce lieu ? Oui Non

c. Est-ce un lieu que vous fréquentez régulièrement ? Oui Non

Travail Loisirs Déplacements quotidiens autre

d. Est-ce un lieu visible de l'extérieur ? Oui Non

depuis une route depuis un chemin Autre

e. Êtes-vous connu pour avoir un arbre du refus chez vous ? Oui Non

Conséquences positives conséquences négatives sans conséquences

13. Pourquoi avez-vous planté cet(s) arbre(s) ?

a. Cet « arbre du refus » a-t-il une signification ?

- Personnelle.....
 Collective.....
 Universelle.....
 Autre.....

b. Cet arbre avait-il une autre utilité que pour la contestation de la THT ?

- Oui Non
 Délimiter deux parcelles Décoratif Arbre fruitier
 autre

c. Avec cet arbre défendiez vous une identité ?

- Quercinoise
 Lotoise
 Autre.....

d. Cet arbre a-t-il encore aujourd'hui une valeur pour vous ? Oui Non

Laquelle ?.....

14. Comment avez-vous planté cet(s) arbre(s) ?

- Seul En groupe 0-5 6-10 + de 10

a. Avez-vous rencontré des difficultés au moment de planter cet arbre ? Oui Non

Lesquelles ?.....

b. Une fête a-t-elle été organisée à l'occasion de la plantation de cet arbre ? Oui Non

c. Votre plantation a-t-elle été rapportée par les médias ? Oui Non

- presse radio télévision Autre

d. Qu'est devenu cet arbre ?

- Il a dépéri
 Il a été enlevé volontairement ou accidentellement
 Il mène une croissance sans entretien
 Il mène une croissance avec entretien (arrosage, taille, panneau refait)

- Bilan globale de l'action des arbres du refus

15. L'action des arbres du refus a-t-elle été efficace contre le projet de ligne THT ?

- très efficace efficace peu efficace pas du tout efficace

Annexe 2 : Exemple de grille d'entretien utilisée pour les membres d'associations opposées à la THT

<p><i>Prise de contact avec l'interviewé</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation (âge, profession, domiciliation récente ou ancienne)- Appartenance à l'espace (d'où êtes-vous ? Comment présentez-vous le lieu où vous habitez ?)- Pratique sociale de l'espace (profession, famille, loisirs ; pratiques fréquentes, occasionnelles, rares)- Qualités de l'espace vécu (aménités, attachements, endroits appréciés)
<p><i>Le projet de ligne THT</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Quand avez-vous eu connaissance du projet ? (année, évènement marquant, moyen d'information)- Perception du projet (favorable / défavorable, opinion et arguments, conséquences positives / négatives)- Géographie du projet (où passait le projet ? Était-il générateur de nuisances ? Lesquelles ?)
<p><i>Votre engagement</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Habitude de mobilisation concernant d'autres projets (motivations, engagement individuel ou collectif, durée, fréquence, type d'actions)- Votre engagement par rapport au projet THT (quand, motivations initiales)- Affiliation à une association (choix de l'association, connaissance de son histoire, regard sur son fonctionnement, argumentaire défendu)- Nature des engagements (type d'action, individuelle / collective, efficacité, succès et défaites)- Regard sur les différentes stratégies menées par les associations (contre-expertise, esthétique, juridique)
<p><i>La contestation</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Perception des grandes étapes de la contestation (dates, faits symboliques, alliances importantes, évolution du tissu associatif, coordination des associations)- Perception du rôle des élus (commune, intercommunalité, département, région), leaders (qui, pourquoi, comment), sympathisants du projet (qui, pourquoi, comment)- Perception du rôle des services de l'État (préfecture, DDE, DRIRE, autres)- Perception de la population : regard sur le projet, regard sur les opposants, moyens de sensibilisation (médias, réunions locales, actions associatives), marques de solidarité (manifestation, pétition)- Perception du rôle des médias (presse, télévision, radio), couverture médiatique (locale, régionale, nationale), freins et leviers des médias pour la contestation- Perception d'EDF et de RTE (information sur le projet, réactions face aux opposants, évolution de leur attitude dans le temps)

Annexe 3 : Exemple de grille d'entretien utilisée pour les services instructeurs de projets éoliens

<p><i>Prise de contact avec l'interviewé</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation (définition de votre poste, nombre d'années au même poste)- Le fonctionnement du service instructeur (compétences, procédure d'instruction des projets de façon générale, relation avec les autres administrations)
<p><i>L'instruction des projets éoliens</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Procédure classique d'instruction d'un projet éolien (objectifs, étapes, délais, partenaires, exigences)- Résultats de l'instruction des dossiers (résultats quantitatifs, résultats qualitatifs, écart par rapport aux objectifs, faiblesses éventuelles de l'instruction)- Pertinence des outils de l'instruction (permis de construire, étude d'impact, enquête publique, zone de développement éolien)
<p><i>Les difficultés nouvelles dues à l'éolien</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Est-ce que l'éolien change la façon d'instruire les dossiers ? (nature des problèmes soulevés, difficultés éventuelles pour les résoudre)- Vous a-t-il fallu acquérir de nouvelles compétences ? (nature des besoins, formation directe de l'agent, recours à une expertise extérieure)- L'éolien a-t-il changé la façon d'exercer votre métier et la représentation que vous en avez ?- Qu'est-ce qu'un « bon » projet éolien pour vous ? (exemples de coups d'éclat et de contre-performances dans le département)
<p><i>Le contexte de l'instruction des projets éoliens</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Perception de la politique éolienne française (cohérence de son évolution, pertinence des réponses apportées par le législateur, écart entre l'esprit des lois et leur application)- Perception du contexte politique local vis-à-vis de l'éolien (la position des principaux élus du département par rapport à l'éolien, influence sur l'implantation des projets)- Tendances du développement éolien dans le département (arrivée des premiers projets, zones du département les plus concernées par le développement éolien, facteurs de ralentissement ou d'accélération du développement éolien)- Regard sur le travail des développeurs éoliens (connaissance de leur pratique, rapports de travail dans le cadre de l'instruction)- Attitude de la population locale vis-à-vis de l'éolien (soutien / opposition, influence sur les projets)

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Carte de mesure des vents en France.....	54
Carte 2 : Année de première mise en service d'un parc éolien par département (1991-2006)	54
Carte 3 : Capacités cumulées au premier trimestre 2006 et évolution des capacités de 2004 à 2006.....	55
Carte 4 : Carte des capacités raccordées (MW) et non raccordées (en % des capacités totales initiales) pour les projets Eole 2005 en France métropolitaine.....	60
Carte 5 : Le projet THT en 1990.....	153
Carte 6 : Le projet THT en 1996.....	153
Carte 7 : Le projet THT en 1997.....	153
Carte 8 : Le projet THT en 2002.....	153
Carte 9 : Exemple d'exploitation débouclée sur la ligne nord – département du Lot.....	168
Carte 10 : Exemple d'exploitation débouclée sur les lignes nord et ouest – département du Lot.....	168
Carte 11 : Projet de ligne THT 225 kV entre Donzac et Cahors.....	168
Carte 12 : Projet de ligne THT 225 kV entre Donzac et Golfech, et entre Cahors et Dantou	168
Carte 13 : Carte des gisements éoliens en Aveyron.....	343
Carte 14 : Carte de synthèse des contraintes faunistiques.....	351
Carte 15 : Carte de synthèse des contraintes faunistiques.....	351
Carte 16 : Les six entités paysagères définies par le CAUE.....	353
Carte 17 : Les vingt-trois entités paysagères définies par Carrés Verts.....	353
Carte 18 : Carte de synthèse des enjeux et sensibilités en Aveyron.....	359
Carte 19 : Répartition des communes prospectées par les développeurs éoliens.....	363
Carte 20 : Vue synthétique de quelques limites de la planification aveyronnaise face au développement éolien.....	384
Carte 21 : Carte de synthèse des enjeux et sensibilités en Aveyron avec mention des ZDE de massif.....	395
Carte 22 : Les communes engagées dans la réflexion ZDE Massif du Lévezou.....	398
Carte 23 : Carte de mesures des vitesses de vent (m/s) sur le département de l'Aude.....	410
Carte 24 : Capacités des parcs éoliens en service ou en cours de raccordement dans le département de l'Aude.....	414
Carte 25 : Les unités géographiques et culturelles de l'Aude.....	426

Carte 26 : Les familles paysagères de l'Aude	426
Carte 27 : Les sensibilités paysagères de l'Aude	426
Carte 28 : Carte de synthèse des contraintes de l'Aude	426
Carte 29 : Communes adhérentes et communes associées au PNR de la Narbonnaise	431
Carte 30 : Carte des massifs et des parcs éoliens dans le PNR de la Narbonnaise	433
Carte 31 : Les trois grandes unités paysagères : le massif cloisonné des Corbières, le littoral et la plaine de l'Aude et de l'Orbieu	443
Carte 32 : Les huit unités paysagères définies par le PNR de la Narbonnaise.....	445
Carte 33 : Les entités paysagères audoises.....	446
Carte 34 : Les intérêts naturalistes reconnus	460
Carte 35 : Thème « Patrimoine et paysage ».....	466
Carte 36 : Thème « Environnement »	466
Carte 37 : Thème « Activités humaines »	467
Carte 38 : Synthèse des zones favorables à l'éolien définies en atelier	467
Carte 39 : Document interne à l'agence Urbane : sites possibles pour l'implantation de parcs éoliens.....	472
Carte 40 : Enveloppes favorables à l'implantation de parcs éoliens.....	474
Carte 41 : Carte des zones propices à l'implantation d'éoliennes.....	487
Carte 42 : Implantation des parcs éoliens de Sigean et Port-la-Nouvelle sur le plateau de Garrigue Haute	491
Carte 43 : Parcs éoliens situés dans l'enveloppe favorable du plateau de Garrigue Haute....	494
Carte 44: Illustration du principe de l'implantation parallèle des lignes d'éoliennes	494
Carte 45 : Le littoral audois : un couloir stratégique pour les oiseaux migrateurs(migrations prénuptiales sud-nord et postnuptiales nord-sud).....	495
Carte 46 : Micro-voies de passage des oiseaux sur le plateau de Garrigue-Haute.....	501
Carte 47 : Exemples de situations à risque lors du franchissement des éoliennes (secteur B)	501
Carte 48 : Projets et parcs éoliens sur l'enveloppe favorable de Villesèque-des-Corbières ..	506
Cartes 49, 50 et 51 : Projet de Villesèque-des-Corbières, premières réflexions d'implantation	511
Carte 52 : Carte des mesures de vent	516
Carte 53 : Projet initial : 22 éoliennes / 60 mètres / 60,5 MW	516
Carte 54 : Projet version 2 : 20 éoliennes / 66 mètres / 55 MW	516
Carte 55 : Projet version 3 : 19 éoliennes / 66 mètres / 52,25 MW	516

Carte 56 : Projet version 4 : 18 éoliennes / 66 mètres / 49,50 MW	517
Carte 57 : Projet définitif : 24 éoliennes / 58 mètres / 48 MW	517
Carte 58 : Migration pré-nuptiale le long des falaises du plateau de Villesèque	517
Carte 59 : Relevés de terrain des trajectoires de Circaètes et cartographie de leur territoire de chasse	517
Carte 60 : Plateau de Villesèque-des-Corbières : carte des postes de chasse de l'ACCA de Villesèque-des-Corbières	522

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Affiche de campagne de François Mitterrand pour les élections présidentielles de 1965	34
Figures 2 et 3 : Le réseau de transport d'électricité très haute tension (400 kV).....	35
Figure 4 : Évolution des capacités de production d'électricité éolienne installées en France . 53 (1991 – 1 ^{er} trim. 2006)	53
Figure 5 : Les régimes de soutien à la production d'électricité d'origine éolienne	57
Figure 6 : Nombre de schémas éoliens, toutes catégories confondues, élaborés par les régions, les départements et toutes autres collectivités locales et établissements publics	67
Figure 7 : Modifications successives des conditions d'instruction	68
de l'étude d'impact et de l'enquête publique	68
Figure 8 : La forme hypothético-déductive du couple connaissance – action dans la planification.....	93
Figure 9 : L'impossible montée en généralité de la question du milieu	128
Figure 10 : Esthétique et politique chez Jacques Rancière	143
Figure 11 : Tableau comparatif des données de superficie, de population et de densité entre la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le territoire national	154
Figure 12 : Définition de l'aire d'étude (EDF, 1990)	170
Figure 13 : Evaluation multicritère et détermination de la bande de moindre impact (EDF, 1990).....	170
Figure 14 : Tract de l'association Quercy Blanc Environnement (Été 1991)	175
Figure 15 : Tableau comparatif des impacts pour 14 variantes. Comparaison quantitative selon l'axe théorique le moins contraignant pour l'environnement	186
Figure 16 : « L'ingénieur-concepteur et l'homme de l'art [le paysagiste] en pleine « intégration ».....	187
Figure 17 : Définition des sept fuseaux de moindre impact.....	188
Figure 18 : Pancarte « À vous de juger ! » affichant les résultats de l'étude d'impact pour le fuseau 2B.....	189
Figures 19 et 20 : Extraits de la vidéo diffusée lors du débat local. Secteur de Degagnac....	238
Figure 21 : Extrait d'une simulation vidéo sur un projet fictif de ligne 63 kV	238
Figure 22 : Émergence de la préoccupation pour le milieu et.....	251
diversification des stratégies de revendication.....	251

Figure 23 : Synthèse disjonctive et structure plurimodale du temps chez Gilles Deleuze.....	276
Figure 24 : Figures deleuziennes de la symptomatologie	308
Figure 25 : Clef de lecture pour suivre l'élaboration de la question esthétique dans l'œuvre de Deleuze.....	314
Figure 26 : Type de contraintes et classification en niveaux de sensibilité	349
pour l'implantation d'éoliennes	349
Figure 27 : « Implantation cohérente d'un grand parc sur un paysage de grande échelle » ..	354
Figure 28 : « Implantation incohérente d'une éolienne sur un même paysage de grande échelle ».....	354
Figure 29 : « Implantation incohérente sur les paysages pastoraux du Larzac ».....	355
Figure 30 : Processus de construction du jugement paysager dans le rapport Carrés Verts ..	356
Figure 31 : Projets éoliens déposés au permis de construire en Aveyron	362
Figure 32 : Instruction des permis de construire et répartition selon les zones définies dans la réflexion cadre.....	364
Figure 33 : Motifs de refus du permis de construire pour les parcs éoliens en Aveyron.....	365
Figure 34 : Covisibilités théoriques dans un périmètre éloigné : parc éolien de Salles-Curan (Aveyron)	374
Figure 35 : Années de création d'associations de partisans et d'opposants à l'éolien en Aveyron.....	377
Figure 36 : Les projets éoliens retenus dans l'Aude au titre du programme Eole 2005	413
Figure 37 : Puissances installées cumulées par département au premier trimestre 2006.....	415
Figure 38 : Comparaison de la part des départements de l'Aude, de la Guadeloupe et du Finistère à la croissance éolienne annuelle française (%)	416
Figure 39 : Extrait des difficultés rencontrées dans la récolte et le traitement de l'information lors de la constitution du schéma régional éolien	421
Figure 40 : Traduction de la question paysagère dans le schéma régional éolien	423
Figure 41 : La répartition des familles de paysage selon les niveaux de sensibilité	424
Figure 42 : Définition des niveaux de contrainte dans le schéma régional éolien	427
Figure 43 : Parcs éoliens implantés dans le PNR de la Narbonnaise en 2007	435
Figure 44 : Chronologie de la constitution de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise	438
Figure 45 : Le massif cloisonné des Corbières	448
Figure 46 : La plaine de l'Aude	449
Figure 47 : Le littoral	449

Figure 48 : Utilisation des données réglementaires et non réglementaires dans la définition des zones d'exclusion de l'éolien	464
Figure 49 : Préconisations pour l'implantation des projets éoliens dans les enveloppes favorables	468
Figure 50 : Proposition n°1 d'implantation des éoliennes dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu (enveloppe nord).....	478
Figure 51 : Proposition n°2 d'implantation des éoliennes dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu (enveloppe nord).....	478
Figure 52 : Planification éolienne fondée sur une démarche prospective transversale aux échelles.....	480
Figure 53 : Les documents d'élaboration de la planification éolienne du PNR de la Narbonnaise : jeux d'échelles et contextes d'utilisation	482
Figure 54 : Planification et raisonnement abductif : émergence d'un principe organisateur par expérimentations successives.....	484
Figures 55 et 56 : Bloc-diagramme et carte de simulation de l'implantation des éoliennes sur le plateau de Garrigue Haute.....	492
Figure 57 : Préconisations de l'agence Urbane pour le zonage NE de La Palme	493
Figure 58 : Les différents types de réactions face aux éoliennes	499
Figure 59 : Argumentaire du PNR de la Narbonnaise motivant le refus du zonage NE de Roquefort-des-Corbières	508
Figure 60 : La grille aéraulique, un compromis entre les contraintes techniques des éoliennes et l'optimisation énergétique du site	513

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographies 1, 2 et 3 : Pylônes « Chat » (milieu des années 1950), « Double Drapeau » (milieu des années 1960) et « Beaubourg » (1977).....	37
Photographies 4, 5 et 6 : Pylônes « Corolle » (en bois), « Roseau », et « Muguet »	44
Photographies 7 et 8 : Début 1997, les appels à réunions publiques se multiplient dans la campagne quercynoise	190
Photographie 9 : manifestation massive contre la THT, le 24 mai 1997, dans les rues de Cahors.....	192
Photographie 10 : Des opposants absents rendus présents par des bonshommes de carton ..	192
Photographie 11 : Des défilés mis en scène	192
Photographie 12 : sans titre	198
Photographie 13 : « 12h45, Belfort, 313 m. Aujourd’hui, je bavarde moins, je roule plus »	200
Photographie 14 : « Pierre Bord 95 ans. Dimanche 6 juillet 1997, 20 heures 30.	201
À proximité de son jardin il se tient droit, fixe l’objectif, prend patience et rappelle doucement à l’ordre son arrière petit fils, Romain 3 ans et demi »	201
Photographie 15 : sans titre	202
Photographie 16 : sans titre	203
Photographie 17 : L’exposition « Une image pour le Quercy » à Belfort-du-Quercy	204
Photographie 18 : L’exposition « Une image pour le Quercy » à Cahors	205
Photographie 19 : Bonhomme de carton utilisé comme dazibao lors du « Printemps de la photo ».....	207
Photographie 20 : Le premier arbre du refus accompagné de sa pancarte numérotée	210
Photographie 21: Pétitions et signatures suivent la première plantation du refus de la THT	210
Photographie 22 : De la territorialité intime à la matérialité inconnue : la fabrication d’un arbre du refus.....	213
Photographies 23 à 28 (de gauche à droite et de haut en bas) : Lorsque la territorialité intime devient un lieu d’expression collective	215
Photographie 29 : Chants et danses autour du 115 ^{ème} arbre du refus à Villesèque (Lot).....	219
Photographies 30 et 31 : « Le hameau du Brel au-dessus de la vallée de la Séoune »	242
Photographies 32 et 33 : « Vue sur la D656 de la butte du Crucifix de Villesèque ».....	242
Photographies 34 et 35 : « La plaine de Peyralade »	242
Photographie 36 : Portel-des-Corbières (299 m.), vue orientée nord-nord-est	436

Photographie 37 : Port-la-Nouvelle / Sigean (118 m.), vue orientée nord-est (photographies de l'auteur)	436
Photographie 38 : Etang de Leucate (28 m.), vue orientée nord-ouest	436
Photographie 39 : Chantier du parc éolien de Villesèque-des-Corbières (fondations d'une éolienne).....	521
Photographie 40 : Parc éolien de Villesèque-des-Corbières : poste de chasse en bordure d'une piste de chantier.....	522

INDEX DES AUTEURS

- Agha, 94
Agnew, 286
Aldhuy, 154, 342
Alexander, 90, 144
Allmendinger, 83
Alquié, 97, 314, 315, 316
Alvergne, 21
André René, 37
André Yann, 497
Antonioli, 333
Arendt, 19, 92, 118, 119, 120, 122
Ascher, 25
Atlan, 111
Augé, 136
Augoyard, 9
Badie, 334
Balaj, 10
Bardin, 160
Barel, 20
Barnier, 19
Barouch, 38
Barthes Roland, 304
Barthes Yannick, 24, 131
Baux, 152
Bencheikh, 98
Bennett, 32
Benoist, 272
Berdoulay, 9, 10, 11, 13, 22, 25, 73, 74, 88, 94, 97, 98, 103, 104, 105, 106, 110, 116, 121, 124, 144, 280, 281, 287, 289, 291
Berger, 20
Bergson, 20, 89, 275, 278
Berleant, 15, 16
Berque, 10, 12, 75, 77, 280, 292, 307, 330
Besse, 76, 107
Bigando, 196
Blanc, 18, 143
Blanchard, 144
Blanco, 85
Blatrix, 124
Bolan, 81, 85, 86
Boltanski, 12, 126, 127
Bonnemaison, 287
Bouchard, 87
Boudon, 77, 372, 401
Bouraoui, 76
Bourriaud, 144
Boutinet, 76
Bouvier, 13
Brady, 16, 18
Braun, 21
Breheny, 81
Briffaud, 75
Brooks, 90
Bryson, 89
Budd, 18
Bunge, 105
Bunkse, 144
Buttimer, 11
Buydens, 278, 282, 283, 284, 309
Callon, 24, 125, 130, 131
Campion, 266
Canguilhem, 10, 24, 260, 535
Carlson, 16
Cartwright, 89
Casey, 18, 117
Castro, 78
Catherin, 124
Cauquelin, 75
Cavaillé, 124, 218
Chabason, 74
Charlier, 124
Charvolin, 36
Chorley, 77
Clarimont, 154, 342
Claval, 23, 287
Clavel, 82
Cohen-Halimi, 104, 120, 121
Collignon, 287
Cometti, 17
Conan, 76
Connor, 59
Corajoud, 76
Corbin, 75
Cosgrove, 75
Crozier, 84
Cruikshank, 83
Cusset, 288
Cuvier, 290
D'Alessandro-Scarpari, 124
Dagognet, 75
Dahan, 49
Dalmedico, 49

Dalton, 90
 Dambricourt, 99
 Daniels, 75
 Dardel, 11
 Daunais, 94, 96
 Dauphiné, 78
 Davidoff, 81, 82
 de Certeau, 303
 De Champris, 129
 De Courson, 25
 De Jouvenel, 20, 24
 De Koninck, 11
 Dear, 129, 288
 Debarbieux, 11, 25, 281, 287
 Defoe, 323, 324, 326
 Delamarre, 25
 Delbos, 316
 Deledalle, 89
 Deleuze, 27, 109, 221, 260, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 340, 440, 470, 476, 528, 529, 535, 536, 540
 Deranty, 141, 264, 266
 Derrida, 288
 Deshaies, 13
 Desportes, 75
 Dewey, 16, 17, 18, 85, 86, 89, 283
 Dewitte, 75
 Di Méo, 103, 106, 287
 Dickie, 15
 Didi-Huberman, 149
 Dilthey, 104
 Doel, 288
 Domon, 87
 Donadieu, 76
 Dosse, 310
 Dotson, 83
 Drocourt, 151
 Dumas, 18
 Dumont-Fillon, 76
 Duncan, 286
 Duncum, 17
 Dyckman, 81
 Dziedzicki, 124
 Ecco, 122
 Ehrlich, 87
 Eisenman, 77, 137
 Enot, 95
 Entrikin, 11, 13, 74, 94, 103, 105, 106, 280, 281, 287
 Etzioni, 81, 84, 98
 Faburel, 9, 124
 Faludi, 81, 88
 Faye, 7, 74
 Ferrari, 103
 Ferras, 74, 78
 Ferry, 108
 Fichant, 106
 Forester, 82
 Foster, 144
 Foucault, 281, 288, 294, 302
 Fourniau, 124, 130
 Frémont, 144, 286
 Friedberg, 84
 Friedmann, 82, 84, 88, 89, 98
 Furby, 32, 38
 Gagnon, 43, 133
 Galloway, 90
 Gariépy, 9, 25, 48, 87
 Genestier, 98
 Genette, 75, 304
 Geoffroy Saint-Hilaire, 290
 George, 15, 23, 260, 535
 Ghiglione, 158, 159, 163
 Giddens, 286
 Giraudoux, 323, 324
 Godet, 24
 Godlovitch, 16
 Gold, 87
 Goldshalk, 81
 Goldstein, 81
 Goodman, 17
 Goodschild, 87
 Gottmann, 22, 23, 260, 262, 535
 Goux-Baudiment, 25
 Grasbow, 89
 Gross, 88
 Guattari, 221, 280, 281, 283, 285, 288, 289, 291, 292, 294, 302, 310, 311, 313, 314, 318, 319, 320, 323, 331, 332, 333, 470
 Guigo, 9, 73
 Guigou, 25
 Guillemot, 49

Haesbaert, 287, 334
 Haggett, 77, 105
 Hallward, 267
 Harris, 84
 Harrison, 106
 Hartshorne, 104, 105, 106, 107
 Harvey, 105, 288
 Haskell, 88
 Hatchuel, 130
 Healey, 83, 87
 Heidegger, 324, 330
 Hemmens, 90
 Hepburn, 16
 Heskin, 82, 89
 Hettner, 104
 Hoch, 85, 86
 Hooper, 81
 Howe, 83
 Hoyaux, 11
 Hufschmidt, 88
 Humboldt, 144
 Husserl, 20
 Illum, 58
 James, 104
 Jobert, 37, 41, 43, 44, 48, 124, 129, 133
 Johnston, 77
 Julien, 21
 Jullien, 76
 Jurdant, 87
 Kant, 15, 18, 27, 103, 104, 105, 106, 107,
 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123,
 132, 141, 145, 148, 149, 255, 260, 262,
 263, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 280,
 293, 294, 295, 296, 298, 299, 302, 303,
 308, 312, 313, 340, 528, 529, 533, 535,
 536
 Kaplan, 82
 Kartez, 89
 Kastner, 15
 Kaufman, 83
 Kessler, 75
 Koefed, 58
 Koolhaas, 137
 Krieger, 81
 Kuhn, 124
 Kupfer, 16
 Labussière, 154, 209, 234, 342, 540
 Laé, 24
 Lafaye, 126
 Lahire, 12
 Lake, 87, 129
 Lamonde, 21
 Langdon, 83
 Larrère, 9
 Larrue, 124
 Lascoumes, 24, 125, 128, 130, 131
 Latouche, 21
 Latour, 12, 125, 126, 159, 362, 379, 401
 Laurier, 33
 Le Bras, 113
 Le Grand, 63, 65
 Le Moigne, 84
 Lecourt, 124, 218
 Leddy, 16
 Léopold, 86
 Leroi-Gourhan, 12, 94
 Leroux, 10, 141
 Levin, 87
 Lévy
 Eugène, 32, 45
 Jacques, 78, 103, 291
 Linehan, 88
 Livingston, 106
 Loinger, 25
 Lolive, 18, 124, 127, 131, 143
 Luginbühl, 9, 75, 76, 196
 Lussault, 12, 98
 Lynch, 38
 Lyotard, 135
 Mahayni, 90
 Makowiak, 9, 196
 Mangin, 137
 Mannheim, 98
 Marcuzzi, 104, 120, 121
 Marsh, 86
 Marty, 115, 116, 117
 Massé, 33
 Matalon, 158, 159, 163
 May, 106
 Mazziotti, 82
 McAllister, 87
 McCreary, 88
 McHarg, 86
 Melé, 13, 124
 Menges, 58
 Merle, 37, 43, 44, 48, 129, 134
 Merleau-Ponty, 16
 Meyer, 58
 Michaud, 17

Mitchell, 59
 Mondada, 124
 Morin, 24, 84, 113, 157
 Morris, 87
 Morsel, 33
 Müller, 58
 Mumford, 86
 Nadaï, 62, 69, 74, 75, 77, 338
 Naveh, 88
 Nietzsche, 298, 299, 300, 301, 302, 308,
 312, 313, 322, 529, 536
 November, 124
 Nutt, 85
 O'Neill, 87
 Ollitrault, 130
 Ollivro, 124
 Ozbekhan, 21
 Pala, 410
 Paris, 81
 Parnet, 286, 288, 292
 Parret, 121
 Pascual, 124
 Passet, 9, 73
 Philipponneau, 22
 Picon, 22
 Piganiol, 21
 Pinchemel, 113
 Piolle, 287
 Planchais, 47
 Pousin, 76
 Pred, 286
 Prost, 19, 92, 95
 Protzen, 76
 Proust, 279, 298, 303, 304, 308, 312, 313,
 321, 529, 536
 Quéré, 138
 Quivy, 158
 Raffestin, 103, 287
 Rancière, 17, 132, 133, 134, 135, 136, 137,
 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146,
 148, 149, 256, 260, 262, 263, 264, 265,
 266, 267, 268, 272, 273, 280, 296, 340,
 528, 533, 535, 539
 Ravel, 37, 38
 Raynaud, 125
 Reiner, 81
 Relph, 11, 286
 Rémy, 124, 130
 Richthofen, 104
 Rickert, 104
 Ricoeur, 127, 266
 Rioux, 19, 92, 95
 Rip, 130
 Ripoll, 13
 Rittel, 24, 76, 81, 130
 Robic, 77, 107
 Roger, 75, 372
 Roqueplo, 130
 Rosanvallon, 127, 138
 Rosenberg, 124
 Rosenberry, 81
 Roux, 218
 Rui, 124
 Sacher-Masoch, 304
 Sack, 13, 286
 Sanguin, 11, 106, 107
 Sanyal, 85, 86
 Sauer, 286
 Sauvagnargues, 318, 321, 323, 332, 333
 Schaefer, 105, 107
 Schaeffer, 17
 Schiller, 141, 142, 149
 Schön, 85
 Schrader, 144
 Sénécal, 13, 124
 Seroussi, 104, 120, 121
 Sfez, 21
 Sheppard, 87
 Sherringham, 15
 Simard, 37, 124
 Simondon, 12, 94, 277, 278, 289
 Soderström, 22, 98
 Soubeyran, 9, 11, 19, 22, 25, 73, 81, 83,
 88, 90, 92, 93, 96, 97, 98, 124, 291, 309
 Spinoza, 313, 314, 315, 316, 317, 318,
 319, 320, 322, 323, 334, 536
 Spohr, 25
 Staszak, 11, 13
 Stiffel, 90
 Stock, 12
 Susskind, 88
 Tapie-Grime, 129
 Taulelle, 21
 Taylor, 264, 286
 Teilhard de Chardin, 20, 89
 Tewdwr-Jones, 83
 Thévenot, 12, 126, 127
 Theys, 9, 73
 Thrift, 283
 Throgmorton, 83, 98

Tieberghein, 15
Tissier, 9
Tournaire, 7, 74
Tournier, 323, 324, 325, 327, 328, 334
Tremblay, 25
Tricot, 12, 83, 94, 123, 124, 131, 289, 539
Trom, 75, 129
Tuan, 11, 286
Tugwell, 98
Turco, 124
Van Campenhoudt, 158
Van de Vijver, 114
Vanier, 281, 287
Velasco-Grasciet, 124

Vidal de la Blache, 11, 104, 286
Volvey, 156
Von Uexküll, 332
Wallis, 15
Weber, 24, 81, 130
Weil, 111, 112
Welsch, 17
Wiens, 87
Wingo, 88
Wittgenstein, 17
Wolsink, 129
Wotling, 301
Yaneva, 451
Zangwill, 15

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACCA	Association communale de chasse agréée
ADEME	Agence de maîtrise de l'énergie
ADIL	Association départementale pour l'information sur le logement
AFME	Agence française de maîtrise de l'énergie
AME	Agence de maîtrise de l'énergie
BAPE	Bureau des audiences publiques sur l'environnement
BT	Basse tension
cf/kWh	Centime de franc par kilowatt heure
c€/kWh	Centime d'euro par kilowatt heure
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDSPP	Commission des sites, perspectives et paysages
CEM	Champs électromagnétiques
CEPHES	Comité européen pour la protection de l'habitat, de l'environnement et de la santé
CERT	Centre d'équipement du réseau de transport
CIREN	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
CLEMP	Coordination lignes électriques Midi-Pyrénées
CNDP	Commission nationale du débat public
CRE	Commission de régulation de l'énergie
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DGEMP	Direction générale de l'énergie et des matières premières
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DOM-TOM	Départements et territoires d'Outre-Mer
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DUP	Déclaration d'utilité publique

ECCLA	Ecologie du carcaïsonais, des corbières et du littoral audois (association)
EDF	Électricité de France
FAR	Fond d'aménagement des réseaux
FDEL	Fédération départementale d'électricité du Lot
FEE	France énergie éolienne (association)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat
GW	Gigawatt
GWEC	Global wind energy council
HT	Haute tension
IFOP	Institut français d'opinion publique
IGN	Institut géographique national
IKA	Indice kilométrique d'abondance
INESTENE	Institut d'évaluation des stratégies sur l'énergie et l'environnement en Europe
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPA	Indice ponctuel d'abondance
IRC	Instance régionale de concertation
kV	Kilovolt
kW	Kilowatt
kWh	Kilowatt / heure
LOADDT	Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MDE	Maîtrise de la demande d'énergie
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MISAP	Mission interservices aménagement et paysages
MT	Moyenne tension
MW	Mégawatt
NFFO	Non fossil fuel obligations
NIMBY	Not-in-my-backyard

PAP	Programme d'accompagnement de projet
PECC	Programme européen sur le changement climatique
PLEE	Programme local pour l'environnement et l'emploi
PLU	Plan local d'urbanisme
PNLCC	Plan national de lutte contre le changement climatique
PNR	Parc naturel régional
PNRGC	Parc naturel régional des Grands Causses
PNRN	Parc naturel régional de la Narbonnaise
POPE	Loi de programme fixant les orientations sur la politique énergétique
POS	Plan d'occupation du sol
PPEA	Plan paysager éolien audois
QBE	Quercy blanc environnement (association)
RCP	Rational comprehensive planning
RNU	Règlement national d'urbanisme
RTE	Réseau transport électricité
SCOT	Schéma de cohérence territorial
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SER	Sources d'énergies renouvelables
SIEDA	Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron
SPPEF	Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France
TGV	Train à grande vitesse
THT	Très haute tension
TPU	Taxe professionnelle unique
UE	Union européenne
UMINATE	Union Midi-Pyrénées nature et environnement (association)
ZDE	Zone de développement éolien
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Sommaire	4
Introduction générale.....	6
1. Contextes d'étude : infrastructures de transport et de production d'électricité.....	7
2. Cadre problématique et conceptuel	9
2.1. Le concept de milieu à l'articulation des problématiques de l'aménagement et de l'habiter.....	10
2.2. La question esthétique, une entrée privilégiée pour étudier les liens complexes du milieu et de l'aménagement	14
2.3. Vers une prospective du milieu : au fondement de la méthode, un art de sentir	19
3. Hypothèses et organisation de la recherche	25
PREMIÈRE PARTIE : LE DIALOGUE COMPLEXE DU MILIEU ET DE L'AMÉNAGEMENT : UNE ENTENTE ESTHÉTIQUE ?	28
Introduction à la première partie	29
Chapitre I Le domaine de l'énergie en aménagement : l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu	31
1. Les réseaux de transport de l'électricité : des premières lois sur l'environnement à la montée en puissance de la contestation	32
1.1. La France d'après la seconde guerre mondiale : des réseaux électriques symboles d'une modernité triomphante.	33
1.2. 1970 - 1980 : des années marquées par le choix du nucléaire et l'affirmation des préoccupations environnementales	36

1.3.	Les années 1990 : la montée en puissance des contestations de projets de lignes très haute tension	39
1.4.	Les évolutions d'EDF dans la prise en compte du paysage et de l'environnement	42
2.	Le développement éolien : des enjeux environnementaux internationaux à l'essor d'une politique française	49
2.1.	La lutte contre le réchauffement climatique et la promotion des énergies renouvelables.....	49
2.2.	Tendances internationales et nationales du développement éolien.....	51
2.3.	La politique éolienne française : entre politique de l'environnement et politique du paysage.....	57
3.	La prise en charge du milieu en aménagement : un problème théorique et pratique qui ressurgit avec le projet de paysage.....	73
Chapitre II Retour sur un blocage : la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste		80
1.	Des théories contemporaines attentives aux préoccupations sociales et environnementales mais tenant peu compte du milieu.....	81
1.1.	Le courant de la mobilisation sociale.....	82
1.2.	Le courant de l'apprentissage social	84
1.3.	Le courant de la planification écologique	86
1.4.	Le courant de la planification environnementale	87
2.	Un problème de nature épistémologique : une pensée duale du milieu.....	91
2.1.	La pensée aménagiste et le problème de sa scientificité	92
2.2.	La question du milieu face au caractère antinomique d'une science de l'action.....	94
2.3.	Déterminisme et possibilisme radical : une pensée duale du milieu structurante pour l'aménagement	97

Chapitre III La redécouverte du milieu par les théories esthétiques : quelle ouverture pour l'aménagement ?	102
1. L'esthétique kantienne : une pensée intégrée du milieu et de l'action ?.....	103
1.1. Un héritage kantien controversé mais peu débattu en géographie	103
1.2. L'esthétique kantienne et le milieu : une promesse pour l'action.....	107
1.2.1. Principes de l'esthétique kantienne dans la Critique de la faculté de juger	108
1.2.2. Le milieu comme système de formes émergentes.....	110
1.2.3. Les compétences sensibles de l'hospitalité : l'homme habitant du monde.	115
1.2.4. Kant et les curiosités géographiques : le raisonnement abductif comme préambule à l'action	118
2. Une question esthétique omniprésente en aménagement mais trop peu assumée par la notion de controverse	124
2.1. Le milieu partagé entre la lutte locale et la lutte déterritorialisée	125
2.2. Parler le langage des experts : le milieu absent de l'expertise	130
3. Le milieu ou l'invention politique chez Rancière : vers de nouvelles stratégies esthétiques	133
3.1. L'aménagement et le milieu : une situation de mésentente	133
3.2. Le milieu ou l'invention du politique.....	136
3.3. Mettre le milieu à la périphérie : vers de nouvelles stratégies esthétiques	139
Chapitre IV De la mésentente à la reconnaissance du milieu: stratégies esthétiques et contestation d'un projet de ligne THT en Quercy Blanc	147
1. Hypothèses de recherche et appareil méthodologique	147
1.1. Rappel du cadre théorique et présentation des hypothèses	148
1.2. Présentation du terrain d'étude et des méthodes d'observation	150
1.2.1. Présentation du terrain d'étude.....	150
1.2.2. Présentation des méthodes d'observation	155

1.2.2.1. Méthodologie générale	157
1.2.2.2. Méthodes spécifiques	160
2. Une contestation experte : des premiers succès à la fragilisation des arguments scientifiques et techniques de l'opposition.....	165
2.1. Été 1990 : l'arrivée discrète d'un projet THT	165
2.2. 1990-1992 : de la création de Quercy Blanc Environnement (QBE) aux premières victoires de l'opposition	171
2.3. 1993-1994 : l'affaiblissement de l'opposition dans les instances régionales de concertation	178
2.4. 1995-1997 : EDF relance le projet à grand renfort de moyens	183
3. Une contestation populaire : l'essor des stratégies esthétiques et le renouveau de l'opposition.....	191
3.1. 24 mai 1997 : la manifestation historique à Cahors contre la THT	191
3.2. Habiter un fuseau de moindre impact : stratégies photographiques autour de la valeur ordinaire du paysage.....	196
3.3. Les arbres du refus : de la plantation symbolique à la popularisation d'une forme de contestation	209
3.3.1. Une première plantation symbolique... qui restera sans suite	209
3.3.2. S'inventer un corps politique à dimension géographique : l'arbre du refus entre matérialité et intentionnalité.....	212
3.3.3. Le recours aux territorialités de l'intime dans la formation d'un usage public de la sensibilité	214
3.3.4. La formation d'un collectif rhizomatique : une mobilisation optimale face aux contraintes de lassitude et d'isolement spatial des opposants	218
4. Une contestation influente : de l'obtention d'un débat local au constat d'une situation de mésentente sur la place du milieu	224
4.1. 2000 – 2002 : jeux d'influences et émergence progressive du débat local	224
4.2. Octobre à décembre 2002 : le débat local, une nouvelle scène d'expression pour les stratégies esthétiques	229

4.2.1. La constitution d'un rapport de forces : quelle place pour le milieu dans le principe d' « optimum technico-économique » ?.....	230
4.2.2. L'apparition d'une situation de blocage : controverses insolubles et questions sans réponses.....	233
4.2.3. De nouveaux outils, de nouvelles perspectives : le milieu, de la perception abstraite à la perception située.....	234
4.2.4. « Non, RTE, non... le fuseau Lacour – Cahors n'est pas un fuseau de moindre impact » : la reconnaissance du Quercy Blanc par RTE.....	245
Conclusion de la première partie.....	255
SECONDE PARTIE : L'ESTHÉTIQUE AU FONDEMENT DE L'ACTION : ÉLÉMENTS POUR UNE PROSPECTIVE DU MILIEU.....	258
Introduction à la seconde partie.....	259
Chapitre V Diagnostiquer le devenir des milieux géographiques : une méthode symptomatologique.....	262
1. La forme indépassable : tentatives, limites et ouvertures.....	262
1.1. La société et son double : retour sur l'esthétique de Jacques Rancière.....	263
1.2. La genèse des facultés : retour sur l'esthétique de Kant.....	269
2. Secondarité de la forme et pensée deleuzienne de l'émergence.....	273
2.1. Deleuze et le système de la multiplicité.....	274
2.2. Multiplicité deleuzienne et milieux géographiques : points de rencontre et de questionnement.....	280
2.2.1. Critique deleuzienne de la forme et renouvellement de la prospective.	281
2.2.2. Les milieux géographiques et la forme du changement : comment articuler la question de l'habiter et celle du devenir ?.....	285
3. La symptomatologie, le signe et l'action.....	297
3.1. Fondements théoriques de l'approche symptomatologique.....	298

3.1.1.	La symptomatologie nietzschéenne ou la philosophie à « coups de marteau»	299
3.1.2.	Sur le « tact logique » kantien comme forme pratique du jugement réfléchi.....	302
3.1.3.	Proust, l'interprétation des signes et le renouvellement de notre rapport aux formes	303
3.2.	Principes d'action: la prudence et l'expérimentation.....	308
4.	Redécouvrir le milieu et expérimenter de nouvelles formes d'existence.....	313
4.1.	La sensation comme point de vue esthétique	313
4.2.	L'habiter comme forme du devenir.....	321
5.	Hypothèses de recherche et appareil méthodologique	335
5.1.	Rappel du cadre théorique et des hypothèses.....	335
5.2.	Présentation des terrains d'étude et des méthodes d'observation	337
Chapitre VI La planification éolienne aveyronnaise : les rendez-vous manqués de l'administration et du paysage.....		
		342
1.	Merdelou et Fontanelles : d'une expérience pionnière à la constitution d'un pôle éolien	344
2.	Les services de l'État s'organisent : l'adoption d'une planification éolienne départementale	348
3.	La montée en puissance de l'éolien : la remise en cause de la planification départementale	361
3.1.	Une évolution exponentielle du nombre de projets éoliens en Aveyron...	361
3.2.	Permis de construire, étude d'impact et enquête publique : des outils de régulation inadaptés pour endiguer le développement éolien en Aveyron	366
4.	La planification départementale poussée à ses limites par les effets non-maîtrisés du développement éolien.....	383
4.1.	La non-maîtrise des densités d'éoliennes dans les zones favorables	385

4.2.	La non-maîtrise des co-visibilités des éoliennes avec les zones défavorables.	386
4.3.	L'effet contre-productif d'une planification par empilement des contraintes..	389
4.4.	L'obsolescence des choix paysagers de la planification départementale face aux évolutions techniques fulgurantes des éoliennes.....	390
5.	L'arrivée des Zones de Développement Eolien (ZDE) et la mutation de la planification départementale	391
5.1.	Le refus du premier projet de ZDE des Midi-Pyrénées : le cas exemplaire de Salles-Curan	393
5.2.	La ZDE : un instrument incitatif pour engager une réflexion à l'échelle des massifs.....	396
5.3.	Le PNR des Grands Causses : un acteur incontournable dans la mise en place d'une politique de massif ?	400
Chapitre VII La problématique éolienne audoise : un terrain d'étude aux allures de cas d'école		409
1.	Historique du développement éolien dans l'Aude	409
1.1.	L'éolien traditionnel (milieu XIX) : des antécédents culturels aujourd'hui patrimonialisés	411
1.2.	L'éolien expérimental (début 1980) : une progressive ouverture touristique 412	
1.3.	L'éolien industriel (début 1990) : un développement par à-coups.....	413
1.3.1.	L'Aude : un département pilote pour les projets Eole 2005	413
1.3.2.	Depuis 15 ans, un développement éolien massif, sans comparaison avec les autres départements français.....	414
1.3.3.	L'envers du décor : de la prospection intensive des développeurs au blocage des services de l'État.....	417
1.3.4.	Le schéma régional éolien de Languedoc-Roussillon (avril 2000) : une première expérience de planification	419

2.	Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée : présentation du territoire d'étude	429
2.1.	La création du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée : aspects historiques et politiques	430
2.2.	Le territoire du PNR de la Narbonnaise : organisation de l'espace et répartition des sites éoliens	433
2.3.	Chronologie et conditions de réalisation de la charte éolienne	437
Chapitre VIII La charte éolienne du PNR de la Narbonnaise : faire croître la planification par le milieu		
1.	L'éolien et ses symptômes : lorsque les milieux font signe	441
1.1.	Tenir deux états du paysage : la forme ouverte.....	441
1.2.	Du calque à la carte : la forme flottante	454
1.3.	Distribuer du potentiel : la forme pauvre	471
2.	La mise à l'épreuve de la charte par l'arrivée de projets éoliens	485
2.1.	La traduction de la charte éolienne du PNR dans le Plan paysager éolien audois (PPEA) et dans le SCOT de la Narbonnaise.....	485
2.2.	L'enveloppe de Portel-des-Corbières : un compromis « politico-technico-environnemental » qui ne fonctionne pas.....	488
2.3.	L'enveloppe de Port-la-Nouvelle, Sigean, La Palme et Roquefort : repenser un paysage éolien pour attraper le vent sans attraper les oiseaux	490
2.4.	L'enveloppe de Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières et Roquefort-des-Corbières : un cadre exploratoire entre l'optimisation énergétique et la mise en site	505
Conclusion de la seconde partie		528
Conclusion générale		532
1.	Démarche de recherche et résultats empiriques	533
2.	Limites de l'étude et apports théoriques	538

3. Perspectives pour des recherches futures	542
Bibliographie	543
Annexes	576
Table des cartes	582
Table des figures	585
Table des photographies	588
Index des auteurs	590
Sigles, acronymes et abréviations	595
Table des matières	598

Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)

Résumé : Les opérations d'aménagement dans le domaine de l'énergie (les réseaux de transport d'électricité et les éoliennes) font face, à partir des années 1990, à la multiplication des revendications esthétiques vis-à-vis desquelles les aménageurs répondent de plus en plus en termes de projet de paysage. Ces deux tendances témoignent de l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu. Cette thèse examine en quoi la question esthétique, loin de se résumer à une forme de protestation commode, pourrait être un terrain favorable pour la prise en compte du milieu par l'aménagement. Dans une première partie, en nous appuyant sur Kant et Jacques Rancière, nous proposons que les stratégies esthétiques modifient les modes d'appréhension du milieu et favorisent sa prise en compte en aménagement. Plutôt que la notion de controverse, la cohérence de cette approche est mise en valeur à travers la notion de mésentente, proposée par Jacques Rancière. Il apparaît, à travers la contestation du projet THT en Quercy Blanc, que les stratégies esthétiques contribuent à la reconnaissance des qualités du milieu par l'aménagement mais qu'elles se heurtent au contenu normatif de sa méthodologie de projet. Sommes-nous prisonnier d'un écart insurmontable entre la lecture esthétique du milieu et l'univers normatif de l'action ? Dans une seconde partie, nous avançons que l'aménagement peut tirer parti du milieu à condition de trouver une méthode prospective qui le conjecture comme un potentiel. À travers l'intérêt de Gilles Deleuze pour la symptomatologie, nous parvenons à approcher l'aménagement, non plus par sa capacité normative et anticipatrice à arrêter le sens des choses, mais comme l'art d'expérimenter de nouvelles possibilités d'existence. En étudiant deux exemples de planification éolienne, en Aveyron et dans l'Aude, il apparaît que si l'aménagement considère le milieu comme le lieu de validation d'une rationalité pratique, sa maîtrise du développement éolien est faible. Inversement, nous avons mis à jour qu'une prospective du milieu, fondée sur une approche multi-scalaire et une sémiologie cartographique non-déterminante, permettrait d'asseoir une planification éolienne plus efficace.

Mots-clés : milieu, esthétique, aménagement, méthode prospective, symptomatologie, mésentente, lignes très haute tension (THT), parcs éoliens, Lot, Aude, Aveyron.

The aesthetic challenge in land-planning: towards a milieu based prospective method. The case of very high voltage lines (Lot) and windturbines (Aveyron and Aude)

Abstract : From the 1990's onwards, the land-planning of electric equipment (very high-voltage lines and windturbines) goes through increasing aesthetic claims. This helps making land-planning closer to landscape - siting. These two tendencies reveal a well-established concern for *milieu* in our days. This thesis examines to what extent the aesthetic issue- easily reduced to a form of convenient protest - could be a favourable basis for land-planners to take *milieu* into serious account. In a first part, through the works of Kant and J. Ranciere, we assert that aesthetic strategies modify the various ways of apprehending *milieu* and allow it to be taken into account by land-planners. Rather than the concept of controversy, that of disagreement - suggested by J. Ranciere - is privileged to set off the consistency of such an approach. Through the opposition to the VHV project in Quercy Blanc, it appears that with the help of aesthetic strategies, the qualities of the *milieu* are better acknowledged by land-planning but they come up against the normative contents of its project methods. Are we prisoners of a huge gap between the aesthetic reading of *milieu* and the normative world of action ? In a second part, we assert that land-planning can take advantage of *milieu*, provided that a prospective method may be found to consider the latter as a potential. Through G. Deleuze's interest in symptomatology, we succeed in finding a new approach to land-planning - not as a normative and anticipating capacity to define things but as the art of experimenting new modes of life. By studying two examples of windplanning projects in the Aveyron and the Aude, one can state that - although landplanners regard *milieu* as a means of carrying out projects in a practical way - they do not have such a good command of the windturbine develpt. Reciprocally we have brought to light that a prospective method of analysing *milieu*, based on a multi-scalar approach and a non- determining cartographic semiology , gives a more efficient basis to wind-planning.

Key words : *milieu*, aesthetics, land-planning, prospective method, symptomatology, disagreement, very high voltage transmission lines (VHV), windturbine farms, Lot, Aude, Aveyron.

Géographie (option aménagement)

UMR CNRS 5603 Société, Environnement, Territoire
Institut de Recherche sur les Sociétés et l'Aménagement
Université de Pau et des Pays de l'Adour - Domaine universitaire de Pau
64 000 Pau